



HAL
open science

La corruption des élites impériales dans l'Antiquité tardive : le cas des *magistri militum* (IVe-Ve siècles)

Emma Guillouet

► **To cite this version:**

Emma Guillouet. La corruption des élites impériales dans l'Antiquité tardive : le cas des *magistri militum* (IVe-Ve siècles). Histoire. 2023. dumas-04512762

HAL Id: dumas-04512762

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04512762>

Submitted on 20 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Guillouet Emma



**La corruption des élites impériales dans
l'Antiquité tardive :
le cas des *magistri militum* (IVe-Ve siècles)**



Mémoire pour l'obtention du Master 2 Histoire (Recherche)

UFR HSS Caen

Année 2022-2023

Préparé sous la direction de Caroline Blonce (Maitre de conférence)

Image de couverture :

Diptyque de Stilicon, vers 395, cathédrale de Monza

*Je remercie C. Blonce
pour son aide précieuse et sa rigueur bienveillante.*

A mes parents.

A mes amis.

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION : p. 9

**CHAPITRE 1 : Les modifications de l'équilibre des pouvoirs au sein du
nouvel empire constantinien.** p. 30

A. Les changements au sein de l'armée.

A.1. Le phénomène de la crise du III^{ème} siècle et les transformations de l'armée. p. 31

A.2. Le phénomène de la « barbarisation » de l'armée et du corps des officiers. p. 39

A.3. Un Etat plus fort, une administration plus importante. p. 45

B. La corruption et la vénalité des charges : de la tolérance à l'accoutumance.

B.1. La corruption sous la République et les premiers temps de l'Empire. p. 50

B.2. Un système en adaptation : de la naissance d'une nouvelle corruption. p. 58

B.3. La capitulation de l'Etat face à la corruption et son utilité pour le gouvernement.
p. 67

C. Les *magistri militum*, une élite à part au sein des élites, profitant de la

privatisation des charges publiques.

- C.1. La création d'une élite à part. p. 74
- C.2. Une élite comme une autre ? p. 84
- C.3. Rivalités et coopérations entre civils et militaires. p. 94

CHAPITRE 2 : La figure du *magister militum* et la montée en puissance du pouvoir militaire. p. 105

A. La charge de *magister militum* : un poste aux multiples fonctions.

- A.1. Fonctions militaires. p. 106
- A.2. Fonctions judiciaires. p. 117
- A.3. Maintien de l'ordre et questions religieuses. p. 130

B. Le *magister militum* et les recherches d'enrichissement :

- B.1. Corruption militaire. p. 137
- B.2. La problématique de la corruption de l'*officium* des *magistri*. p. 149
- B.3. Fortune personnelle des *magistri militum* et patronages. p. 162

C. L'opposition entre les *magistri militum* incorruptibles et les

corruptibles : le problème des sources.

C.1. L'image du bon général. p. 174

C.2. Les « mauvais » généraux. p. 178

CHAPITRE 3 : La corruption: poignard des intrigants et arme de guerre.

p. 184

A. La corruption et les intrigues politiques.

A.1. Le jeu des empereurs pour s'assurer les fidélités. p. 185

A.2. La corruption, une arme comme les autres dans le jeu des intrigues. p. 192

B. La corruption et la guerre : une méthode asymétrique pour vaincre

B.1. La corruption comme moyen d'élimination d'usurpateurs ou de rivaux. p. 200

B.2. La corruption dans le jeu diplomatique. p. 206

C. La question des seigneurs de guerre du dernier siècle de l'Empire unifié.

C.1. Les *magistri militum* et les groupes aristocratiques. p. 212

C.2. Armée privée et pouvoir privé. p. 226

CONCLUSION :	p. 238
BIBLIOGRAPHIE :	p. 241
PROSOPOGRAPHIE :	p. 264
CORPUS DE SOURCES :	p. 297

Introduction

Mai 425. Des milliers de Huns galopent vers le cœur de l'Italie¹ : une armée de mercenaires achetée à prix d'or par l'ancien primicier des notaires du palais Jean², nouvel et dernier empereur romain païen, usurpateur aux yeux de la cour de Constantinople, menée par un jeune romain dont le nom sera pour l'histoire le dernier écho du crépuscule chaotique d'un empire que d'aucuns pensaient éternel. Malgré la rapidité et l'endurance des chevaux des steppes, les guerriers huns n'arriveront pas à temps pour sauver leur commanditaire. Celui-ci est pris par surprise par les troupes de son rival, le jeune Valentinien III, dans la cité lagunaire de Ravenne, pourtant réputée pour sa position inexpugnable, mais, la trahison de ses officiers³ aidant, même les murs les plus solides ne sauraient tenir et empêcher son exécution avec un raffinement de cruauté⁴ dont les empereurs semblent bien friands au crépuscule de l'empire romain d'Occident. Les Huns sont désormais orphelins de tout contrat, isolés au cœur de l'Italie, mené par un Aetius qui n'a plus rien à perdre. Lui qui fut un fidèle de Jean, lui qui est à moitié barbare, lui qui serait encore païen⁵, ces mêmes païens que déteste⁶ tant la mère du nouvel empereur, sans prendre en compte son amitié avec les Huns dont il a partagé la vie pendant plusieurs années durant sa jeunesse⁷, lorsqu'il fut otage à la cour de leur roi Ruga. L'idée même de se rallier afin de demander pardon semble impossible, tant la rancœur de Galla Placidia, la fille de Théodose I^{er}, est désormais connue pour être implacable⁸. Lutter ou être tué. Aetius a fait son choix. L'armée des Huns est trop puissante pour qu'une défaite suffise à les arrêter⁹.

¹ Morin G.-A., *La fin de l'empire romain d'Occident : chronique de son dernier siècle de 375 à 476*, Paris, Edition du Rocher, 2014, p. 220.

² Demougeot E., « L'évolution Politique de Galla Placidia », *Revue Historique*, 647, 1988, p. 285.

³ De Jaeghere M., *Les derniers jours : la fin de l'empire romain d'occident*, Paris, Perrin, 2014, p. 441.

⁴ Procope, *Livre des Guerres*, III, 3, 2.

⁵ L'appartenance à telle ou telle croyance diffère selon les sources. Aetius semble avoir adhéré à une certaine forme de paganisme mais n'a pas hésité à s'appuyer sur l'orthodoxie chrétienne pour agir en Occident. On pourrait supposer une transformation dans les sources pour faire d'Aetius le dernier héros païen ayant soutenu Jean ou alors une éventuelle conversion pour ne pas être éliminé par Gala Placidia. Le soutien qu'il apporte à la chrétienté est compréhensible dans la mesure où le clergé dispose déjà d'une influence conséquente dont le patric va se servir pour maintenir et créer des équilibres en Gaule.

⁶ Morin G.-A., *La fin de l'empire romain d'Occident*, p. 223.

⁷ De Jaeghere M., *Les derniers jours : la fin de l'empire romain d'occident*, p. 444.

⁸ Morin G.-A., *La fin de l'empire romain d'Occident*, p. 222.

⁹ Michaud M., *Biographie universelle ancienne et moderne*, T. 2, Editeur A. Thoisnier Desplaces, Paris, 1843, p. 328-329.

Aetius aurait pu convoiter le trône impérial, se risquer à défier ouvertement Galla Placidia et la famille théodosienne, au risque de déclencher une guerre civile ; mais l'homme est trop prudent, fin connaisseur de la politique dans cet empire du V^e siècle. Les Huns vont lui servir non seulement à forcer sa réintégration au sein de la cour de Ravenne mais aussi, comble de l'ironie, à assurer sa propre carrière dans les échelons de l'armée romaine. Galla Placidia accepte les propositions d'Aetius. Le départ des Huns contre des tonnes d'or¹⁰, permettant ainsi à Aetius de se les acheter, et le pardon pour ce dernier ainsi que son entrée dans les hautes sphères militaires romaines. Car Aetius, qui n'avait été jusque-là que gouverneur de palais de Jean¹¹, devient dès l'année 426 l'un des principaux hommes de l'Empire, en étant promu préfet du prétoire des Gaules, poste hautement stratégique pour l'empire d'Occident assailli de toutes parts, et l'un des hommes les plus riches. Profitant de la fortune de sa mère, une aristocrate romaine, et de l'appui des Huns, dont il garda une grande partie auprès de lui comme garde personnelle et moyen de pression continue sur l'empereur¹², il put ainsi très certainement recevoir, en plus de sa réintégration à la cour de Ravenne, des terres et de l'or afin d'acheter sa fidélité. Aetius ne faisait ici que répéter une pratique des militaires, souvent tentés d'user des troupes sous leur commandement pour s'extraire d'une situation difficile, une pratique que l'on retrouve déjà à la fin de la République, avec l'existence de ces *imperatores* dont Sylla, Pompée et César sont les plus connus, utilisant les troupes à leur service pour avancer leur propre carrière¹³. C'est un phénomène qui semble ressurgir à la fin de l'empire, tandis que les généraux romains retrouvent le pouvoir considérable qu'ils avaient perdu avec la création du principat, qui les privait d'un pouvoir sur leurs troupes au profit des princes d'occident¹⁴. Ce phénomène est intimement lié à la création par Constantin des postes de *magistri militum*, sortes de généraux en chef des armées, afin de commander les troupes d'élites de l'empire et de pouvoir faire face à la nouvelle situation géostratégique qui mettait en danger l'empire romain, c'est-à-dire l'infiltration de plus en plus fréquente et organisée de bandes puis de véritables armées « barbares », et ce sur un territoire très vaste qui rendait obsolète l'ancien système de défense des légions établi sous Auguste, et nécessitait la démultiplication de la personne impériale en tant que général en chef¹⁵.

¹⁰ Olympiodore, fragment 43, 2 (éd. Blockley, vol. 2, p. 208-209).

¹¹ Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, II, 8.

¹² Philostorge, XII, 3.

¹³ Faure P., Tran N., Virloquet C., *Rome, cité universelle. De César à Caracalla (70 av. J. -C. - 212 apr. J. -C.)*, Paris, Belin, 2018, p. 30.

¹⁴ De Jaeghere M., *Les derniers jours : la fin de l'empire romain d'occident*, p. 442.

¹⁵ Richardot Ph., *La fin de l'armée romaine (284-476)*, Paris, Economica, 1998, p. 252.

Les *magistri militum* apparaissent avec Constantin¹⁶ mais ils sont l'héritage d'un autre empereur réformateur, Dioclétien¹⁷. Dioclétien est d'abord reconnu comme l'inventeur d'une nouvelle organisation de la fonction impériale que l'on baptisa Tétrarchie¹⁸ car elle supposait le partage des pouvoirs et responsabilités impériales entre deux empereurs dits augustes et deux lieutenants qui avaient des responsabilités régionales. Par cette réforme essentielle, Dioclétien mit fin à ce que l'on prit l'habitude d'appeler « la crise du IIIe siècle »¹⁹. Et pour perpétuer cette réforme, Dioclétien s'attaqua aux problèmes de l'armée dont le modèle antique semblait désormais dépassé. Les légions héritées d'Auguste disparurent, pour laisser la place à une armée à deux vitesses. Face à la menace barbare, aux incursions constantes et en de multiples points de l'empire, ainsi qu'aux usurpations continuelles, Dioclétien rendit permanente une distinction qui s'était peu à peu constituée au cours de la crise, que l'on peut quasiment faire remonter à Septime Sévère, entre les forces stationnant aux frontières et les armées accompagnant les empereurs²⁰. D'un côté, les forces *limitanei*, schématiquement, chargées de la garde des frontières et de fournir un premier rempart aux envahisseurs, de l'autre, Dioclétien donna à chaque Tétrarque une armée de campagne, à la fois mobile, hautement disciplinée et suréquipée, constituée de fantassins, de prétoriens détachés de leurs garnisons romaines et de nombreux cavaliers. Ce corps, fondé par Dioclétien, puis développé par Constantin, reçut le nom de *comitatus*²¹ car il était un prolongement de la garde impériale²², chargé d'accompagner les empereurs²³, et dont le nom se rapportait aux comtes, titres donnés à ceux qui côtoyaient l'empereur. Mieux entraînés, mieux équipés, ils devinrent par la suite, progressivement sous Constantin, les seuls à pouvoir mener une action militaire d'envergure partout dans l'empire tout en protégeant le pouvoir impérial dans la capitale contre toute tentative d'usurpation. Les légions antiques cessèrent d'exister pour ne former, la plupart, que de plus petites unités de

¹⁶ Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, thèse inédite, sous la direction de Yann Le Bohec, Université Paris-Sorbonne, 2011, p. 6 ; Le Bohec Y., *Les Grands généraux de Rome....et les autres*, Editions Tallandier, Paris, 2022, p. 300.

¹⁷ Cosme P., *L'Armée romaine : VIII^e s. av. J.-C-Ve s. ap. J.-C.*, Armand Colin, Paris, 2021 (1^{ère} édition 2007), p. 242.

¹⁸ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire, de Caracalla à Théodoric, 212-fin du V^eme siècle*, Belin, Paris, 2019

¹⁹ *Ibid.*, p.

²⁰ Modéran Y., *L'Empire romain tardif, 235-395 apr. J.-C.*, Paris, Ellipses, 2^{ème} édition mise à jour, 2006, p. 90.

²¹ Inglebert H., *Atlas de Rome et des barbares : la fin de l'empire romain en Occident*, Paris, Editions Autrement, 2018 (1^{ère} édition 2009), p. 28 ; Cosme P., *L'Armée romaine*, p. 230.

²² Seston W., « Du *comitatus* de Dioclétien aux *comitatenses* de Constantin », *Historia*, 4, 1955, 284-296, p. 291-295.

²³ Werner K., *Naissance de la noblesse*, éd. Pluriel, Paris, 2012, p. 421- 422.

1000 hommes environ²⁴ alors que Dioclétien procédait à une augmentation significative des effectifs qui, malgré les critiques des auteurs anciens comme Lactance qui avançait l'affirmation d'un quadruplement des effectifs, ne fit que doubler, voire encore moins²⁵. La faiblesse du recrutement, dû en grande partie aux crises démographiques des crises du III^e siècle et à une baisse notable du volontariat poussa Dioclétien à faire de la fourniture de recrues une obligation fiscale tandis que les fils de vétérans devenaient eux-mêmes soldats²⁶. Constantin poursuivit l'œuvre de Dioclétien mais l'approfondit dans le domaine militaire. Si la division de l'armée en deux grands corps avait été initiée par Dioclétien, Constantin la forgea définitivement. L'on vit les noms de *comitatus* et *limitanei* véritablement apparaître dans les textes tandis que ces mêmes troupes étaient réellement forgées. Partant de la dissolution de la garde prétorienne qui avait préféré Maxence à sa personne puis l'intégration du *comitatus* de Licinius en 324²⁷ qui laissa entre les mains de Constantin une immense force armée dont tous les éléments, en grande partie païens, pouvaient voir leur fidélité être mise en doute, Constantin put créer non seulement une force d'élite centrée autour de sa personne mais aussi plusieurs armées régionales d'élite qui furent réparties à travers les régions les plus actives. Si, sous Dioclétien, le *comitatus* était, numériquement, largement inférieur aux forces de frontières, Constantin inversa cet état de fait et fit du *comitatus* la force majoritaire de l'armée. De plus, les forces du *comitatenses* qui, jusqu'à là, étaient groupées autour de l'empereur, sont déplacées près des frontières dans des cités ou des postes frontières. Mais Constantin en installe la majorité dans des cités en arrières²⁸. Le *comitatenses* est conçu non plus seulement comme une force d'intervention groupée autour de l'empereur mais comme une « force de réaction rapide », chargée d'appuyer les troupes des frontières et de repousser les barbares en cas d'intrusion. Ces forces pouvaient être regroupées en cas de nécessité. Il créa ainsi les *scholae palatinae*²⁹, en remplacement des prétoriens, dont le soutien à Maxence en 312 leur avait coûté leur existence³⁰, constituées de barbares et principalement montées. Puis Constantin sépara les fonctions militaires des fonctions civiles³¹,

²⁴ Modéran Y., *L'Empire romain tardif*, p. 90 ; Cosme P., *L'Armée romaine*, p.

²⁵ Petit P., *Histoire générale de l'Empire romain, tome 3 - Le Bas-Empire (284-395)*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1974, p. 23.

²⁶ Cosme P., *L'Armée romaine*, p. 224 ; Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, thèse inédite, sous la direction de Yann Le Bohec, Université Paris-Sorbonne, 2011, p.85 ; Petit P., *Histoire générale de l'Empire romain, tome 3 - Le Bas-Empire (284-395)*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1974, p. 24.

²⁷ Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 76.

²⁸ Modéran Y., *L'Empire romain tardif*, p. 123.

²⁹ Le Bohec Y., *Les Grands généraux de Rome...et les autres*, Editions Tallandier, Paris, 2022, p. 300.

³⁰ Modéran Y., *L'Empire romain tardif*, p. 115.

³¹ Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 6.

définitivement. Les préfets du prétoire, autrefois chargés du commandement de la garde impériale et de la gestion de la partie administrative des armées (comptage des recrues, estimation du ravitaillement nécessaire, justice militaire...), se virent débarrasser des tâches militaires avec la disparition de la garde prétorienne pour ne garder que des fonctions civiles, et en particulier dans le domaine de la fiscalité dont la complexité et l'importance n'avaient eu de cesse de s'intensifier depuis le III^e siècle³². Ils ne gardèrent de liens avec l'armée que la fourniture des approvisionnements qui, parce que la fourniture en nature appelé *annone* qui constitua rapidement la principale source de revenus pour les soldats était aussi une taxe, relevait du domaine civil³³. La création de la charge de *magister militum*, dont la date n'est pas connue avec certitude³⁴, vient de la nécessité de donner aux *comitatus* dispersés à travers l'empire un commandement que l'empereur ne pouvait assumer seul, tant l'empire était vaste et les menaces multiples, sauf à se dédoubler en revenant à un principe tétrarchique qui avait montré ses limites dès la disparition de Dioclétien. Ainsi, deux *magistri militum* apparurent à la cour, l'un pour la cavalerie que l'on nomma *magister equitum praesentalis* et l'autre pour l'infanterie que l'on nomma *magister peditum praesentalis*³⁵. D'autres *magistri militum* avec des fonctions de commandement régionales sont attestés au niveau des nouvelles préfetures du prétoire de Gaule, d'Orient, de Thrace, d'Illyrie que créa Constantin. L'apparition de ces *magistri* se fit peu à peu quand il fut constaté les difficultés de commandement des deux *magistri praesentales* qui devaient gérer des forces *comitatenses* dispersées dans tout l'Empire³⁶ avec les difficultés que l'on connaît de transmissions des ordres et de déplacements. Ainsi, l'on observa régulièrement l'empereur en campagne à l'est tandis que le ou les *magistri militum* menaient des opérations ailleurs, où cela était nécessaire³⁷, comme en Gaule, front de plus en plus actif depuis le III^e siècle. Et quand les généraux en chef étaient aux côtés de l'empereur, par exemple durant de grandes campagnes, les généraux assumaient un rôle de conseil et de commandement des corps d'armées³⁸. Il est à noter aussi que les *magistri*

³² *Ibid.*, p. 72-73.

³³ *Ibid.* p. 76.

³⁴ *Ibid.*, p. 6.

³⁵ Le Bohec Y., *Les Grands généraux de Rome*, p. 300.

³⁶ Destephen S., *L'Empire romain tardif : 235-641 après J.-C.*, Armand Colin, collection *Cursus*, Paris, 2021, p. 123.

³⁷ Constance mena ainsi campagne en Orient tandis que le *magister peditum* Silvanus tenait la Gaule dans les années 355. De la même façon, Théodose l'Ancien, père de Théodose Ier fut chargé de plusieurs missions diverses en Afrique ou en Bretagne par Valentinien Ier.

³⁸ Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, thèse inédite, sous la direction de Yann Le Bohec, Université Paris-Sorbonne, 2011, p. 91-92 ; 94-95/96.

praesentales avaient leur place au Consistoire impérial, le conseil de l'empereur, les plaçant ainsi dans les rangs des premiers dignitaires de l'empire. Ils avaient donc bel et bien un rôle de généraux comme on l'entendrait de nos jours. Certains historiens ont pu penser que le *magister equitum* était supérieur au *magister peditum*, mais cette affirmation n'est pas assurée, quoiqu'elle confirme une importance accrue et croissante du rôle de la cavalerie dans l'armée romaine³⁹. S'il est traditionnel de nommer en français ces derniers par « maîtres des milices », il serait plus juste de les nommer simplement général ou généralissime car le terme milice ne renvoie pas en français à la réalité d'une armée romaine régulière et organisée⁴⁰. Ainsi, le haut-commandement de l'armée revenait uniquement à des militaires et qui n'étaient des sénateurs depuis que Gratien avait enlevé toutes charges militaires à la noblesse traditionnelle et l'avait strictement confinée aux carrières publiques⁴¹. L'armée, et plus particulièrement le commandement ainsi que l'encadrement se professionnalisa et devint plus homogène qu'au temps du Haut-Empire grâce à la disparition progressive des officiers issus de l'ordre sénatorial, remplacés par des officiers sortis du rang, qui entraient dès leur arrivée dans le centurionat dans l'ordre équestre, et qui avaient accompli l'ensemble de leur carrière dans le monde militaire auquel ils appartenaient corps et âme⁴². Ce phénomène s'amplifia avec l'intrusion des barbares dans les postes de commandement : ils devinrent de plus en plus nombreux dans ce même commandement et leur exclusion des fonctions de pouvoir autre que militaires en fit des membres à part entière du monde de l'armée⁴³. Ainsi l'armée, et en premier lieu ceux qui la commandaient, se professionnalisa, se spécialisa et s'éloigna de plus en plus du monde civil, ayant ses propres intérêts qui ne correspondaient pas toujours avec ceux du monde civil⁴⁴. Cette hypothèse sera développée par la suite car elle est centrale dans l'idée d'étudier le phénomène de corruption des *magistri militum*. Marc Landelle utilise le terme de « technicien » pour

³⁹ *Ibid.*, p. 167. Landelle développe dans ses pages l'idée que les titres de *magister peditum* et *equitum* ne permettaient pas de faire de différence entre les rangs des généraux et leur utilisation pouvait varier selon à qui les textes s'adressaient. Il avance aussi l'idée que les scribes ne faisaient peu de cas de recopier à la perfection les titres militaires. La question est pareillement posée pour le titre de *magister utriusque militiae* qui serait un titre extrêmement rare, seulement conféré à quelques individus ayant eu les honneurs du consulat et du patriciat.

⁴⁰ Le Bohec Y., *Les Grands généraux de Rome*, p. 300.

⁴¹ Brown P., *Le monde de l'Antiquité tardive de Marc Aurèle à Mahomet*, Editions de l'université de Bruxelles, Bruxelles, 2017, p. 30.

⁴² Petit P., *Histoire générale de l'Empire romain, tome 2 - La crise de l'Empire (des derniers Antonins à Dioclétien)*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1974, p. 220 ; Birley, E.-B., « Senators in the Emperor's service », in *PBA*, 39, 1954, p. 197-214.

⁴³ Demougeot E., *La formation de l'Europe et les invasions barbares : de l'avènement de Dioclétien au début du VI^e siècle*, Edition Montaigne, Paris, 1979, p. 15 ; Bühner-Thierry G., Mériaux Ch., *La France avant la France, 481-888*, Paris, Belin, 2010.

⁴⁴ Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 157 ; Brown P., *Le monde de l'Antiquité tardive de Marc Aurèle à Mahomet*, p. 101.

qualifier les *magistri militum*, un terme que nous reprenons parce que ces généraux se firent des spécialistes de la chose militaire, formés comme tels par leurs congénères et le fait qu'ils gardaient leurs fonctions de manière quasiment immuable⁴⁵. Les *magistri militum* étaient parmi les premiers dignitaires de l'empire, ayant le grade de comtes de premier ordre puis le rang sénatorial d'*illustres* en 372, au même titre que les préfets du prétoire ou le préfet de Ville⁴⁶. La mort de Constantin en 337 et la division de l'empire qui s'ensuivit entraîna une multiplication du nombre de *magistri militum* afin d'accompagner chacun des nouveaux empereurs et leurs armées respectives, quoique la date de cette multiplication des *magistri* soit mal connue⁴⁷. D'aucun pense que Constantin fut à l'origine de l'apparition de *magistri* régionaux, d'autres pensent qu'il s'agit de Constance et ses frères, d'autres encore suggèrent qu'il s'agit de Théodose⁴⁸. Quoiqu'il en soit, malgré l'action de Constance qui réunit l'empire et face aux nouveaux assauts sur l'empire, on observe l'apparition de six *magistri militum* régionaux en plus des deux présents auprès de l'empereur en continu, Constance en ajoutant personnellement un troisième⁴⁹, sûrement dû à sa nécessité de trouver un moyen de démultiplier le pouvoir de commandement des armées de l'empereur alors que les fronts se multipliaient, lui-même menant la plupart de ses campagnes à l'est. Il leur donna le rang de consul pour renforcer leur influence. Au début du Ve siècle, l'organisation administrative étant basée sur les grandes régions militaires que sont la Gaule, l'Illyrie et l'Orient, puis par la suite la Thrace, on trouve ainsi trois postes de *magistri* régionaux en Orient pour un seul en Occident. Plus précisément et rapidement, on trouve ainsi dans la région de commandement occidentale trois *magistri* : un *magister militum utriasque*, supérieur d'un *magister equitum* et d'un *magister peditum*, les trois ayant le titre de *praesentales*⁵⁰. Ce titre de *prasentales* apparut peu à peu pour qualifier les officiers qui restaient aux côtés de l'empereur et commandaient l'armée à ses côtés. Le terme *utriusque militiae*⁵¹, bien plus rare et tardif, est utilisé pour qualifier un général regroupant le commandement des deux armées. La création de ces postes régionaux entraîna la territorialisation d'un corps d'officier dont le renouvellement était rare⁵², comme nous le

⁴⁵ *Ibid.*, p.73.

⁴⁶ Demougeot E., *La formation de l'Europe et les invasions barbares*, p. 119-120 ; p. 15.

⁴⁷ Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 184 ; Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 79 ; Cosme P., *L'Armée romaine*, p. 246.

⁴⁸ Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 79.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 79.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 77.

⁵¹ Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 168.

⁵² *Ibid.*, p. 221 ; Delaplace Chr., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 57.

verrons par la suite. Ils formèrent ainsi une élite à part, ayant la main sur les forces armées. Au fur et à mesure de la montée en puissance des *magistri militum* et de la baisse d'influence des empereurs du Ve siècle, les *magistri militum* prirent le contrôle de l'armée et, à travers elle, comme dans les dernières décennies de la République⁵³, d'un empire d'occident où l'armée était le dernier pilier de l'État. Tant que les empereurs furent assez forts, et parallèlement issus de l'armée, pour maintenir la sphère militaire loin du pouvoir, dès que les empereurs devinrent plus faibles ou confrontés⁵⁴ à des troubles massifs, les militaires prirent le dessus. Ils pouvaient apparaître comme une sorte de sauveurs pour certains, plusieurs des révoltes et usurpations venant de troupes qui protestaient contre un hypothétique abandon de leurs provinces par l'empereur, comme le cas de Magnence ou Constantin III⁵⁵, le montrent. Ce rôle militaire croissant dans l'empire est particulièrement visible avec l'arrivée de Valentinien I^{er} au pouvoir mais aussi de Théodose I^{er}, tous deux militaires et arrivant dans des situations particulièrement difficiles. Si tous deux n'avaient pas assez progressé dans leur carrière pour obtenir le titre de *magister militum*, Théodose ne le recevant que quelques temps avant d'être nommé empereur, ils reflètent néanmoins une montée en puissance du pouvoir militaire qui culmine au Ve siècle avec l'abandon du titre recherché d'empereur par d'ambitieux généraux qui préférèrent user du pouvoir dans l'ombre.

Car l'empire romain du III^e siècle est alors le plus vaste ensemble politiquement uni que le monde connaisse à la même période. Il atteint sous Hadrien, en 117, sa taille maximale⁵⁶, s'étendant des portes de l'Ecosse aux premières écumes de l'océan Indien, longeant le Rhin et le Danube, et ne connaissant en Afrique que le Sahara comme limite. Si cet empire connaît un certain rétrécissement, il est sous Constantin I^{er} toujours le premier ensemble unifié, ne connaissant qu'une rétractation sur son flanc oriental face aux Sassanides. Néanmoins, l'histoire des derniers siècles de l'empire romain est celle de constants assauts, de guerres qui affaiblirent peu à peu l'empire, d'abord en le divisant en deux parties, alliées dans un premier temps, puis peu à peu rivales, avant que l'autorité romaine ne s'efface de l'ouest du continent.

⁵³ Garnsey P., Humphress C., *L'évolution du monde de l'Antiquité tardive*, traduit de l'anglais par F. Guizot, Paris, Robert Laffont, 2010 (1^{ère} édition anglaise 2001), p. 22.

⁵⁴ Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 80.

⁵⁵ Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 76 ; Delaplace Chr., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 129.

⁵⁶ Paul Petit., *Histoire générale de l'Empire romain, tome 1 - Le Haut-Empire (27 av. J.-C. - 161 ap. J.-C.)*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1974, p. 307. Il faut rappeler que les conquêtes opérées par Trajan, prédécesseur d'Hadrien, ne purent être maintenues que trois années avant qu'Hadrien ne décide d'abandonner les provinces mésopotamiennes. De ce fait, les conquêtes de Septime Sévère, quoique n'ayant pas atteint l'océan Indien, furent plus durables.

Notre cadre géographique sera de ce fait évolutif. En effet, les siècles de notre étude sont des siècles de profonds bouleversements géographiques pour l'empire romain, qui passe d'un empire unifié à un empire coupé en deux, entre l'orient et l'occident, ce dernier connaissant à son tour un effondrement géographique. La période de l'empire unifié, de Constantin à Théodose I^{er} (312-395 p. C.), sera étudiée dans son ensemble car le cadre géographique de notre étude est lié à l'unité du système politique centré autour de l'empereur dont dépendent les *magistri militum*. A partir de 395, nous nous intéresserons uniquement à l'empire d'occident, où les *magistri militum* parvinrent à supplanter le pouvoir de l'empereur et devinrent non seulement les hommes les plus influents de l'empire mais aussi les plus puissants. Cette étude sur l'occident s'étendra jusqu'à la date butoir de 476⁵⁷, date traditionnelle de la fin de l'empire romain d'occident, justifiée ici par le fait que le poste de *magister militum* disparaît en occident (le dernier à porter ce titre est nommé vers 480), même s'il se perpétue en orient, avec, par exemple, le général Bélisaire⁵⁸, mais cela irait au-delà du cadre géographique de notre étude s'étendant jusqu'aux confins du V^e siècle.

La période choisie pour notre étude correspond au moment où la corruption des généraux, engagés dans la lutte pour le pouvoir, atteint son paroxysme : c'est ce phénomène que nous voulons aborder à présent. En effet, la corruption est un phénomène social qui trouve ses origines dans un contexte particulier que nous développerons également par la suite. L'empire romain du III^e siècle n'est plus l'empire romain du I^{er} siècle. Il connaît des modifications non seulement importantes mais radicalement profondes et systémiques. Outre l'apparition de menaces étrangères de plus en plus pressantes et efficaces, qui mettent à mal le système militaire romain, c'est la société et le fonctionnement même de l'empire qui s'en trouvent modifiés. Si les causes en sont multiples, pas toujours claires, et qu'elles sont toujours sujet à débat parmi les historiens⁵⁹, il semble que ces changements précisément semblent ouvrir la voie à l'effondrement de l'empire : il est certain que quelque chose a définitivement changé à partir du III^e siècle et que ce changement est une réponse à la souffrance d'un système et d'une civilisation. Étudier la corruption d'une élite militaire de l'empire romain tardif, c'est poser une loupe sur ce phénomène de mutation de l'empire romain. Car les *magistri militum* sont une des réponses à la crise fiévreuse de l'armée romaine du III^e siècle et, en tant que remède, ils amenèrent des effets secondaires qui posèrent problème au fur et à mesure de leur

⁵⁷ Delaplace Chr., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 236 ; Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 439.

⁵⁸ Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 80.

⁵⁹ Harper K., *Comment l'empire romain s'est effondré*, La Découverte, Paris, 2019, p. 20.

montée en puissance dans une époque où le principe de patriotisme, de fidélité à la nation et au système n'existait pas et n'était même pas concevable, tandis que la lutte pour le pouvoir⁶⁰ était le moteur même du fonctionnement de l'empire. Introduire le sujet d'étude de la corruption est d'abord un travail de l'esprit, car il s'agit ici d'oublier ce que l'on perçoit aujourd'hui de la corruption en tant qu'éruption de ce qu'il y a de pire dans le monde politique, et plus généralement dans tous les secteurs de la société où s'exerce une quelconque forme de pouvoir⁶¹. La corruption, dans nos esprits du XXI^e siècle, est synonyme de dégradation, de trahison et même de perversion. Chercher la définition de « corruption » de nos jours, c'est être immédiatement renvoyé vers des termes scientifiques ramenant aux phénomènes les plus étranges de la science comme la décomposition. Par exemple, une définition ancienne du Robert⁶² estime que la corruption est « l'altération (de la substance) par décomposition » ou, en terme littéraire, « l'altération (du jugement, du goût, du langage...) ». Plus généralement, le terme même de corruption renvoie immédiatement à un phénomène propre au monde politique, mais pouvant être bien entendu visible ailleurs dans la société, et on peut également dire que la corruption est présente dans n'importe quel domaine incluant un tant soit peu de pouvoir. La définition la plus simple nous vient immédiatement de l'encyclopédie en ligne Wikipédia qui me semble à la fois la plus complète et la plus compréhensible pour notre sujet : « ***La corruption** est la perversion ou le détournement d'un processus ou d'une interaction avec une ou plusieurs personnes dans le dessein, pour le corrupteur, d'obtenir des avantages ou des prérogatives particulières ou, pour le corrompu, d'obtenir une rétribution en échange de sa complaisance. Elle conduit en général à l'enrichissement personnel du corrompu ou à l'enrichissement de l'organisation corruptrice (groupe mafieux, entreprise, club, etc.). Il s'agit d'une pratique qui peut être tenue pour illicite selon le domaine considéré (commerce, affaires, politique...) mais dont le propre est justement d'agir de manière à la rendre impossible à déceler ou à dénoncer* »⁶³.

La corruption dans nos sociétés actuelles renvoie au mal, à la perversion, au crime, à l'échec. Un individu jugé corrompu est immédiatement moralement et souvent judiciairement mis à l'écart, tout comme un pays où la corruption est une pratique courante est mis au ban des

⁶⁰ Delaplace Chr., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 102.

⁶¹ France O., « La corruption est-elle condamnable ? », *Revue Internationale et Stratégique*, 2016/1, n°101, p. 83-89.

⁶² <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/corruption>.

⁶³ Lenglet R., *Lobbying et santé - Comment certains industriels font pression contre l'intérêt général*, éditions Pascal/Mutualité Française, 2009, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Corruption>.

nations⁶⁴. Si nous pouvons nous questionner sur la véritable sincérité de ces condamnations, si nous pouvons nous demander si la corruption est véritablement condamnée par la société, comme les affaires d'enrichissement et de détournements nous le rappellent régulièrement⁶⁵, il n'est pas possible de dire que la corruption est aussi répandue et acceptée dans nos sociétés actuelles et contemporaines qu'elle l'était dans les sociétés anciennes et romaines particulièrement. Comme nous le disions, étudier la corruption dans l'Antiquité, c'est d'abord passer par la nécessité de faire abstraction de ce que nous savons : la corruption était un phénomène relativement normal dans les sociétés antiques⁶⁶. Non pas que cela soit considéré comme le contraire de nos propres considérations, un individu corrompu étant souvent vu comme un mauvais individu par les auteurs anciens, mais la corruption allait de pair avec le fonctionnement même de la société et du pouvoir à Rome, et plus généralement dans l'Antiquité, qui étaient d'abord et avant tout des sociétés d'inégalités, passant par des relations et existant par des interactions entre dominants à dominés. Les sociétés anciennes existaient par des relations de clientélisme, tant décriées dans nos sociétés, et qui formaient pourtant le ciment des sociétés antiques⁶⁷, et en particulier de la société romaine. La corruption était une pratique décriée mais omniprésente dans la Rome antique, que ce soit la Rome des débuts et la Rome de la fin⁶⁸. Alors pourquoi parler de la fin de l'empire romain et du cas des *magistri militum* ? Tout d'abord, parce que la corruption des élites est intimement liée à la question hautement sensible du déclin et de la chute de Rome : elle apparaît sans cesse dans les causes traditionnelles principales de la chute de l'empire, aux côtés des invasions barbares et de la dépréciation des mœurs⁶⁹ ; mais aussi parce que parler de la corruption de ces hommes, qui devinrent très vite les véritables maîtres de l'empire⁷⁰, c'est d'abord s'intéresser aux pratiques du pouvoir dans l'empire tardif et à la manière dont les ambitieux usaient de tous les instruments à leur disposition pour gagner en influence, et donc en pouvoir, dans un environnement où le pouvoir et les richesses étaient entre quelques mains. En effet, la corruption n'était avant tout qu'un instrument plus ou moins subtil afin de gagner en pouvoir

⁶⁴ https://transparency-france.org/wp-content/uploads/2021/01/CPI2020_Report_FR-WEB.pdf.

⁶⁵ France O., « La corruption est-elle condamnable ? », *Revue Internationale et Stratégique*, 2016/1, n°101, p. 83-89.

⁶⁶ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, trad. par Alain Spiquel et Aline Rousselle, Perrin, coll. Tempus, Paris, 2012 (1^{ère} édition anglaise 1988), p. 52.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 222.

⁶⁸ Garnsey P., Humphress C., *L'évolution du monde de l'Antiquité tardive*, p. 22.

⁶⁹ Gibbon E., *Histoire du déclin et de la chute de l'empire romain*, première édition 1776-1788, ré-édition Robert Laffont, Paris, 1983, p. 220.

⁷⁰ Garnsey P., Humphress C., *L'évolution du monde de l'Antiquité tardive*, p. 46.

et d'éliminer de potentiels rivaux, du moins de manière plus discrète que le meurtre, même si la corruption mène parfois à ce résultat, comme nous le verrons.

Parler de corruption dans l'empire romain tardif, c'est évidemment avoir le devoir de se confondre avec le grand débat historiographique qui agite le milieu des spécialistes de l'empire romain depuis maintenant plus de deux siècles, c'est-à-dire parler de l'effondrement de l'empire romain et de ce qui mena à cette disparition forcée. Parler de corruption des élites militaires impériales, c'est toucher du bout des doigts l'expression de « décadence » qui va de pair avec les termes dramatiques de « chute de Rome ». L'histoire de la chute de l'Empire romain nous est connue. Peut-être un peu trop. Elle évoque les souvenirs d'images datant des peintres et artistes pompieri du XIX^e siècle peignant sans vergogne des scènes grandioses d'une civilisation s'étouffant dans son propre luxe et son aveuglement⁷¹. Les péplums hollywoodiens ont un peu trop bien repris ce thème de la peinture du XIX^e, nous dessinant le portrait d'une Rome qui, devant un arrière-fond de marbre et de richesse, souffrait d'un tyran sanguinaire à l'esprit décadent ou d'un Barbare revêché, souvent d'ailleurs associés, afin de broser le grand tableau de la fin tragique d'un empire mondial et civilisé qui, comme d'un seul coup de claquement de doigts, disparut soudainement⁷². Passons les détails de savoir si ces œuvres n'expriment pas après tous les questionnements de leur temps, parce que ce n'est pas notre sujet, et après tout le mal est déjà fait. Dans l'esprit collectif, la chute de Rome est un événement tragique mais indéniablement inévitable parce que les Romains des derniers siècles étaient pervers et corrompus. Corrompus dans leurs esprits, corrompus dans leurs croyances, corrompus dans leurs corps⁷³ et corrompus comme nous pouvons toujours l'être. Ces pauvres Romains ne pouvaient être sauvés, décidément ! Mais il faut rendre à César ce qui appartient à César. L'idée de décadence, l'idée d'une chute de Rome, ne date pas seulement de nos siècles modernes. L'idée de déclin de l'empire date des premiers temps de l'empire lui-même. Déjà les auteurs anciens se plaignaient d'une décadence de leur civilisation, comme Tacite qui, en 102, se plaignait déjà du fait que les auteurs et orateurs de son temps lui paraissaient bien dépourvus de talents et de qualités comparés aux auteurs des siècles précédent⁷⁴ ou encore

⁷¹ On pourrait citer la peinture *Les Romains de la décadence* de Thomas Couture, peinte en 1847, dont le titre parle de lui-même. Ou la peinture de John William Waterhouse, intitulée *The Favorites of the Emperor Honorius*, peinte en 1883 et représentant l'empereur Honorius et ses favorites.

⁷² Gonzales A., « La Fresque et l'Imposture. Le péplum : un genre cinématographique qui se débat entre Histoire et Imaginaire », dans *Mélanges Pierre Lévêque, Tome 5 : Anthropologie et société*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 429, 1990, p. 133-160.

⁷³ Harper K., *Comment l'empire romain s'est effondré*, La Découverte, Paris, 2019, p. 17.

⁷⁴ Tac. *Dial.* 1, 1 ; cf. Pline, *Ep.*, 8, 12, 1 : *litterarum iam senescentium*.

Saint-Augustin au V^e siècle dans la *Cité de Dieu*⁷⁵. Les auteurs anciens, en tant que témoins directs de la situation de l'époque, avaient eux-mêmes conscience que quelque chose se passait dans leur monde. Néanmoins, de la même manière que nos propres auteurs actuels, il faut observer ces critiques et ces lamentations avec recul face à un certain catastrophisme apporté par les membres d'une élite habituée aux métaphores et aux exagérations pour critiquer les pouvoirs en place. D'autant plus que l'on retrouve pareillement des auteurs célébrer et vanter le bonheur des temps, que ce soit dans des discours de fête, des vœux publics ou des poèmes, comme, par exemple, Flavius Mérobaudes⁷⁶ qui ne cessa de louer les actions de Valentinien III et d'Aetius tout en célébrant l'art et les jardins durant la première moitié du V^e siècle. Néanmoins, le premier auteur à véritablement aborder ce thème de la décadence de Rome est bel et bien un Romain. Il s'agit de Zosime⁷⁷, auteur du VI^e siècle, dernier auteur païen qui souhaita expliquer les raisons de ce qui lui apparaissait comme une décadence de la civilisation et de l'empire romain menant à la perte de sa partie occidentale. Il est donc véritablement le premier à chercher des raisons et donner des explications à ce qui lui paraît être un effondrement, et de fait est le premier à vraiment expliciter ce phénomène.

Ce fut ensuite au tour de l'historiographie ecclésiastique de prendre la suite et de parler d'une décadence romaine dans le but, d'abord, de justifier leur point de vue sur la conversion au christianisme et la chute de Rome liée à la persistance du paganisme, d'abord du temps même de l'empire avec, par exemple, en 416-417, Augustin d'Hippone qui demande à Orose, prêtre galicien, de l'aider à combattre l'opinion, tenace parmi les païens, d'après laquelle les invasions germaniques et les autres malheurs des temps, où Rome est en train de sombrer, proviendraient de la nouvelle religion⁷⁸ ou Gildas, un historien breton, qui décriait jadis les fautes de son propre peuple, tout en le poussant à la conversion à la vue des malheurs qui s'étaient abattus sur lui, discours repris par Bède⁷⁹. Sa *Décadence de la Bretagne* stigmatise les travers de ses contemporains et les exhorte à la conversion au travers de l'exemple du martyr

⁷⁵ Saint-Augustin, *La Cité de Dieu*, Tome I, Livres I à X, Seuil, Paris, 2004. L'oeuvre de Saint-Augustin pose en général le problème de la décadence de la civilisation et de Rome en général. Cette question est au coeur de son oeuvre. Il dit ainsi « Tout ce que l'homme fait est perdu et la chute des civilisations dépasse la capacité de compréhension humaine, elle est inévitable » (Henri Irénée Marrou avec de la collaboration de A.M la Bonnardière, *Saint Augustin et l'augustinisme*, Edition du Seuil, 1955, p. 11).

⁷⁶ Ploton-Nicollet F., *Édition critique, traduction et commentaire de l'oeuvre de Flavius Mérobaude*, Thèse de doctorat en Études latines sous la direction de J. -L Charlet et de V. Zarini, Université de Paris-Sorbonne, 2008.

⁷⁷ Zosime, *Histoire nouvelle*, Tomes I à II, Les Belles Lettres, Paris, 2000.

⁷⁸ Marrou H.-I., « Saint Augustin, Orose et l'augustinisme historique », dans *La storiographia altomedievale : 10-16 aprile 1969*, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, Spoleto, 1970, p. 78-82.

⁷⁹ Aurell M., *La Légende du roi Arthur (550-1250)*, Perrin, Paris, 2007, p. 78-80.

des premiers chrétiens confrontés à une civilisation pétrie de corruption et de décadence seulement sauvée par la conversion des derniers empereurs de Rome, empereurs qu’il loue pour mieux critiquer son propre peuple. On peut citer aussi l’exemple de l’évêque Othon de Frise qui publia son histoire sur le sac de Rome en 410 en comparant Rome à Babylone comme on le retrouvait dans d’autres textes ecclésiastiques sur la chute de Rome⁸⁰. Pour l’Eglise, il s’agissait avant tout d’offrir une histoire de l’Eglise plutôt qu’une histoire de Rome et le déclin de Rome constituait dans cette optique une dimension majeure. On retrouve ainsi une périodisation de l’empire par la liste des empereurs des six premiers siècles de l’Eglise comme le dépeint le livre de Louis-Sébastien Le Nain de Tillemont⁸¹. Mais la véritable mise en perspective de l’histoire de l’empire romain dans ses derniers temps et de l’aspect “scientifique” de la corruption de son système apparaît peu à peu au XVIII^e siècle, à l’heure où les Lumières fleurissent sur tout le continent européen et invitent à repenser l’historiographie traditionnelle. Ainsi, Charles Le Beau⁸², en 1756, invente le premier le terme de Bas-Empire, rompant avec l’historiographie ecclésiastique des empereurs et martyrs pour lui préférer une périodisation de l’histoire de l’empire. Répondant à Le Beau, Edward Gibbon publie entre 1776 et 1788⁸³ un précis d’histoire romaine qui fera date, analysant le début de l’idée de décadence pour l’empire, et dans lequel on retrouve l’idée de la corruption dans toutes ses dimensions, qu’elle soit politique ou des mœurs. Ces deux historiens ont modifié la vision que l’on pouvait avoir des derniers temps de l’empire et y ont amené l’idée d’une décadence politique amenant à l’effondrement de l’autorité impériale. Néanmoins cette vision est d’abord une vision datant de l’ère préscientifique de l’historiographie moderne. Il fallut attendre la fin du XIX^e siècle pour voir une réévaluation de cet aspect, alors que la science historique se consacrait surtout à l’ère républicaine et aux débuts de l’empire. Ce sont d’abord les Allemands, avec Th. Mommsen, qui redécouvre cette période, lui-même terminant ses cours à l’Université Humbolt sur l’année 410 et l’entrée d’Alaric dans Rome, pour enfin voir un retour en grâce de cette période. Désormais les historiens considèrent qu’un monde s’arrête et qu’un nouveau monde commence à partir des deux derniers siècles de l’autorité impériale. Mais malgré tout, encore et encore, alors que les Allemands considèrent que c’est l’affaiblissement de l’armée romaine

⁸⁰ Othon de Frise, *Chronique* 4.21.

⁸¹ Le Nain de Tillemont J. -S., *Histoire des empereurs et des autres princes qui ont régné durant les six premiers siècles de l’Église, réédition Forgotten Books, Londres, 2018.*

⁸² Le Beau C., *Histoire du Bas-Empire en commençant à Constantin le Grand*, première édition 1764, réédition Kessinger Publishing, Whitefish, 2010.

⁸³ Gibbon E., *Histoire du déclin et de la chute de l’empire romain*, première édition 1776-1788, ré-édition Robert Laffont, Paris, 1983.

qui permet le forçage des frontières par les barbares, l'on parle d'abord de décadence pour expliquer cet affaiblissement puis cet effondrement. Ainsi on sépare l'histoire de la Rome impériale en deux périodes : le Haut-Empire et le Bas-Empire, comme si ce dernier était moins bon que la période précédente. Il faudra, en fait, attendre l'année 1977 pour qu'enfin un nouveau regard plus positif soit posé sur la Rome des derniers siècles avec la parution, à titre posthume, d'un livre d'Henri-Irénée Marrou intitulé *Décadence romaine ou Antiquité tardive* ?⁸⁴. Cette évolution est à mettre au mérite de l'Ecole des Annales qui rompt avec la tradition des grands événements pour se consacrer aux aspects sociaux et économiques. Si H.-I. Marrou ne se prétendait pas membre des Annales, il est certain que leurs propres travaux l'ont lui-même inspiré. Mais ce sont d'abord et avant tout les travaux de Peter Brown⁸⁵ qui révolutionnèrent la conception que l'on avait de la fin de l'empire romain. Il conceptualisa et travailla à imposer le terme d'Antiquité Tardive dans les esprits de ses collègues mais aussi de la société. En mettant de côté l'idée d'une décadence de la Rome antique, en soulignant le fait que, par exemple, la morale des derniers siècles, inspirée par les discours chrétiens, était bien plus rigoureuse que celle en vigueur au moment de la naissance ou de l'apogée de l'Empire⁸⁶, Peter Brown sut donner une nouvelle impulsion à l'étude de l'antiquité tardive pour ouvrir la voie à de nouvelles pistes de recherches qui balayèrent l'idée d'une lente dégradation jusqu'à une fin programmée. Enfin put se dessiner une vision plus positive des derniers siècles de Rome. Peter Brown mit l'accent sur la cohérence, la vitalité et l'inventivité de cette Rome tardive⁸⁷. L'un des résultats les plus pétillants de cette profonde révolution est le livre de Kyle Harper qui s'intéresse aux causes environnementales pour expliquer la chute de Rome⁸⁸. Si Peter Brown permit de tordre le cou à l'idée tenace d'une décadence romaine, il ouvrit aussi la voie à une course pour découvrir les raisons de la chute de Rome, course que l'on observe encore aujourd'hui. Ce fut d'abord la course à savoir quand commence l'antiquité tardive, amenant à une périodisation de cette même antiquité tardive qui révéla à quel point les derniers siècles romains furent riches en rebondissements et événements, brisant définitivement la théorie linéaire d'une fin programmée. Ainsi, comme le signale Kyle Harper dans son étude

⁸⁴ H.-I. Marrou, *Décadence romaine ou Antiquité tardive* ? Paris, 1977.

⁸⁵ Brown P., *Le Monde de l'Antiquité tardive de Marc Aurèle à Mahomet*, Bruxelles, 2017.

⁸⁶ Morin G.-A., *La fin de l'empire romain d'Occident : chronique de son dernier siècle de 375 à 476*, Paris, Edition du Rocher, 2014, p. 350. A ce sujet, il est nécessaire de dire que ce point de vue n'est pas partagé par tous les historiens. Certains jugent que si la morale de l'empire tardif a pu être bien plus stricte qu'on n'ait pu le croire, elle fut d'abord le résultat d'une morale antérieure et païenne qui retrouva une certaine vivacité avec le christianisme et auxquelles les élites s'étaient attachées.

⁸⁷ P. Brown., *Le Monde de l'Antiquité tardive de Marc Aurèle à Mahomet*, Bruxelles, 2011.

⁸⁸ Harper K., *Comment l'empire romain s'est effondré*, la Découverte, Paris, 2019, p. 10.

précédemment citée, l'idée d'une crise permanente de l'empire datée du règne de Marc Aurèle (161-180) est contredite par les nombreuses études qui révèlent des mécanismes de résilience, des périodes de sursauts et de consolidations ainsi que de profonds bouleversements. Cette succession d'événements est particulièrement visible au III^e siècle qu'analysa Michel Christol sur les décennies 250 et 260⁸⁹ avec une sévère crise à la fin de la dynastie antonine puis un réveil sous la dynastie sévérienne avant une nouvelle crise qui mena à la Tétrarchie de Dioclétien. Si le début du III^e siècle préservait l'héritage d'Auguste avec quelques inflexions, par exemple une domination accentuée des militaires, le début du IV^e siècle connaît des bouleversements si profonds qu'il est désormais certain que l'empire du IV^e siècle n'est plus dans son fonctionnement même l'empire du I^{er} siècle. Il n'était pas écrit que l'empire romain devait mourir et nombre de fois il sut relever la tête jusqu'à ses derniers feux. Néanmoins, la curiosité humaine pousse les historiens à comprendre les raisons de la chute de Rome et explique la floraison des théories sur la chute de Rome. Que ce soit Kyle Harper ou Ramsay MacMullen, tous ont voulu trouver la réponse à la question éternelle de "pourquoi ?". Cause environnementale, cause politique, cause économique, parfois absurdes, souvent légitimes... Les théories sont nombreuses. Le chercheur allemand Alexander Demandt, dans son livre *Der Fall Roms*⁹⁰, publié en 1984, en a ainsi compté plus de 200, et montre que, malgré les évolutions de la perception de l'antiquité tardive, celle-ci a gardé un arrière-goût de tragique et de destin contrarié. Les critiques ne manquèrent pas de s'élever à la naissance du concept d'Antiquité Tardive, critiques parfois légitimes, menées par l'Italien Andrea Giardina⁹¹ qui reprochait au concept de Peter Brown l'optimisme qui s'en dégageait, son attachement supposé à y déceler la naissance de notre modernité, son insistance à mettre en valeur les continuités dans une époque marquée par la violence et une intolérance religieuse croissante, l'effondrement des structures politiques et la violence montante. Toutefois ces critiques ne suffirent pas à faire taire cette théorie du temps long pour expliquer la chute de Rome et celle-ci semble connaître une lente victoire sur les esprits savants pour théoriser cette période. Nous pouvons dire plus généralement que deux grandes théories s'opposent finalement pour expliquer la chute de Rome : celle du temps long, d'une lente dégradation autour de Peter Brown et de Marrou ; et celle de la brusque rupture, d'une fin identifiable de civilisation dont le plus illustre

⁸⁹ Christol M., *L'Empire romain du III^e siècle. Histoire politique de 192 à 325*, Paris, 1997.

⁹⁰ Demandt, A., *Der Fall Roms: Die Auflösung des römischen Reiches im Urteil der Nachwelt*, Munich, C. H. Beck, 1984, p.115-115.

⁹¹ Giardina A., « Esplosione di tardoantico », in G. Mazzoli et F. Gasti (dir.), *Prospettive sul tardoantico (convegno di Pavia 27-28 nov. 1997)*, Côme, 1999, p. 9-30.

représentant est Bryan Ward-Perkins qui continue à soutenir cette idée d'une fin de civilisation malgré les nombreux travaux contradictoires. Au milieu de ce duel entre les deux grands blocs de théories, la place de l'étude de la corruption trouve une place toute légitime pour étudier ces derniers temps de la Rome tardive, car en souhaitant étudier la vénalité de l'élite militaire de l'empire, il nous faut d'abord et avant tout nous demander si ces élites corrompues, car il ne s'agira pas ici de dire que les *magistri militum* n'étaient pas corrompus, l'étaient plus que dans les "âges d'or" de l'empire ou peut-être moins. L'enjeu sera de connaître et de comprendre les potentielles évolutions du sujet de la corruption et ses implications dans le fonctionnement militaire et politique de l'empire tardif. Sur ce sujet même de la corruption antique, les études se comptent sur les doigts de la main. La première étude concrète est publiée en 1880 sous la plume de Paul Louis-Lucas sous le titre d'*Etude sur la vénalité des charges*⁹². Monstrueuse étude de deux volumes qui propose singulièrement 3000 lignes de notes pour soixante lignes de textes. Si l'ouvrage amena un premier coup d'œil sur la corruption et la vénalité dans les élites romaines, l'œuvre ne fut guère lue malgré un effort clair d'analyse qui, comme le signale Ramsay MacMullen dans son propre point historiographique⁹³, donne des bases solides pour un chercheur souhaitant se pencher sur ce sujet, recensant une montagne de sources précieuses pour les historiens. Il fallut attendre un siècle complet pour que le sujet connaisse un nouveau pic d'intérêt, plus concrètement à partir des années 50, avec des articles de G. R Monks⁹⁴ publié en 1957 ou de P. A Brunt⁹⁵ en 1961. R. MacMullen publia lui-même sur ce thème un article en 1963⁹⁶, suivi par des articles de W. Schuller⁹⁷ en 1975, 1977 et 1980. Ce dernier organisa également un colloque en 1979 sur la corruption dans l'Antiquité, paru en 1982⁹⁸. Nous

⁹² Louis-Lucas, P., *Etude sur la vénalité des charges et fonctions publiques et sur celles des offices ministériels depuis l'Antiquité romaine jusqu'à nos jours*, première édition 1883, réédition Forgotten Books, Londres, 2018.

⁹³ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 218.

⁹⁴ Monks G.R., « The administration of the privy purse: an inquiry into official corruption and the fall the Roman empire », *Speculum*, 1957, p. 748-779.

⁹⁵ Brunt, P. A., « Charges of provincial maladministration under the early Principate », *Historia*, 10, 1961, p. 189-228.

⁹⁶ MacMullen R., *Soldier and civilian in the later roman empire*, Harvard University Press, Cambridge, 1963.

⁹⁷ Schuller W., « Grenzen des spätrömischen Staates: Staatspolizei und Korruption », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 16, 1975, p. 1-21 ; Id., « Probleme historischer Korruptionsforschung », *Der Staat*, 16, 1977, p. 373-392 ; Id., « Amterkauf im römischen Reich », *Der Staat*, 19, 1980, p. 57-71.

⁹⁸ Schuller W. (éd), *Korruption in Altertum: Konstanzer Symposium, Oktober 1979*, Munich, 1982, p. 201-208.

pourrions aussi citer les articles de D. Liebs⁹⁹, I. Hahn¹⁰⁰ et P. Veyne¹⁰¹ sur ce sujet. Néanmoins l'étude la plus complète sur le sujet de la corruption dans l'empire tardif date bel et bien de Ramsay MacMullen qui en fait l'une des centaines de causes possibles de la chute de Rome dans son étude historique *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*¹⁰², publiée en 1988. Si cette étude a pu être critiquée vivement, du fait principalement de son idée que la corruption s'aggrava à la fin de l'empire, elle a fait date pour avoir remis au goût du jour la conclusion d'A. Piganiol dans son *Empire Chrétien*¹⁰³ affirmant que « la civilisation romaine n'est pas morte de sa belle-mort, elle a été assassinée », tout en mettant en avant une nouvelle cause possible de la fin de l'empire romain. Elle a permis de mettre au centre de l'attention les interactions extrêmement complexes de la société romaine, permettant de mettre en relief la complexité d'un phénomène tel que la chute de Rome. C'est à partir de cette étude que nous allons pouvoir commencer la nôtre sur le cas de la corruption des *magistri militum* du III^e au V^e siècle de notre ère. Si nous allons nous-même éviter de rentrer dans le débat de la chute de Rome, nous contentant d'étudier un phénomène sociologique, nous ne pourrions que croiser à certains moments des phénomènes qui pourraient expliquer les difficultés de la Rome des derniers siècles. Il convient de se demander en quoi la corruption des élites militaires impériales, représentées par les *magistri militum*, a pu trahir les transformations en cours au sein du système politique et militaire impérial romain.

Pour ce faire, nous nous appuyerons sur une certaine quantité de sources, principalement des sources littéraires, du fait qu'il y a peu d'autres sources, pour ne pas dire aucune, sur le thème de la corruption, les *magistri militum* étant très peu représentés sur d'autres supports que l'écriture tels que l'épigraphie et la numismatique.

Notre principal auteur sera Ammien Marcellin¹⁰⁴, qui présente le plus d'indications sur le cas des *magistri militum*, ayant lui-même été un acteur direct des événements militaires car ayant été un militaire, côtoyant l'un des plus fameux *magister militum* de son temps, Ursicin. Né vers 330 à Antioche-sur-l'Oronte et mort vers 400 à Rome, il est le dernier auteur païen à

⁹⁹ Liebs D., « Amterpatronage in der spätantike », *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, 95, 1978, p.158-186.

¹⁰⁰ Hahn I., « Immunität und Korruption der Curialen in der Spätantike », dans W. Schuller (éd.), *Korruption in Alertum. Konstanzer Symposium Oktober 1979*, Munich, 1982, p. 179-195.

¹⁰¹ Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'Etat : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 36-3, 1981, p. 339-360.

¹⁰² MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, trad. par Alain Spiquel et Aline Rousselle, Perrin, coll. Tempus, Paris, 2012 (1^{ère} édition anglaise 1988).

¹⁰³ Piganiol A., *Empire Chrétien*, Hier, Paris, 1973, p. 510.

¹⁰⁴ Ammien Marcellin, *Histoire*, tomes I-VI, éd. et trad. E. Galletier, J. Fontaine, G. Sabbah, E. Frézouls, J.-D. Berger, M.-A. Marié, L. Angliviel de la Beaumelle, Les Belles Lettres, CUF, Paris, 1968-1984.

écrire en langue latine. Son œuvre principale, les *Res Gestae*, est l'une des œuvres les plus complètes de l'antiquité tardive et de ce fait représente une source précieuse pour comprendre les événements de cette période. Ayant été lui-même soldat, ayant participé à des événements majeurs du IV^e siècle, son œuvre est encore plus précieuse, en particulier pour qui s'intéresse au domaine militaire et géopolitique de l'époque.

Notre deuxième auteur principal sera Zosime¹⁰⁵. Né vers 460, il est un auteur majeur du VI^e siècle. Quoique qu'en dehors de notre époque, son travail complète à merveille le propre travail d'Ammien Marcellin, en particulier sur le V^e siècle, du fait de sa volonté d'analyser les causes de la dégradation puis du déclin de Rome, en imitant par contraire le travail de Polybe de Mégalopolis qui cherchait à étudier les causes de la grandeur de Rome. Dernier auteur païen, profondément anti-chrétien, son discours est néanmoins à aborder avec un certain recul du fait de sa prise de position vis-à-vis des empereurs chrétiens. Son œuvre est malgré tout extrêmement complète et apporte un éclairage précieux sur le dernier siècle de l'empire, à un moment où les *magistri militum* deviennent les vrais maîtres de l'empire d'occident.

D'autres auteurs sont à ajouter à nos sources, quoique moins importants, mais qui rapportent un certain nombre d'anecdotes et d'événements qui peuvent nous aider à avancer et justifier notre sujet. Nous comptons ainsi Aurelius Victor¹⁰⁶, fonctionnaire et historien romain du IV^e siècle, qui complète certaines failles du discours d'Ammien Marcellin et offre parfois un autre point de vue à son récit. Nous avons aussi Symmaque¹⁰⁷, témoin privilégié de la politique romaine de la fin du IV^e siècle qui, à travers ses correspondances, permet de rendre compte en temps réel des événements en cours. Eutrope¹⁰⁸ est à ajouter à cette liste. Haut-fonctionnaire et historien de la fin du IV^e siècle, il offre, dans son *Abrégé de l'histoire romaine*, un récit de l'antiquité tardive sur les siècles précédents jusqu'à Jovien, prédécesseur de Valens qui commanda ce récit à l'auteur. Une nouvelle fois, ce récit apporte des indications précieuses sur la politique de son temps, un complément majeur des auteurs précédents. Dans le domaine militaire et des opérations militaires au V^e siècle, Procope¹⁰⁹ est un auteur incontournable. Historien en langue grecque du VI^e siècle, il raconte, dans son *Livre des Guerres*, les guerres contre les barbares, en particulier les Vandales et les Goths. De fait, nous croisons les *magistri*

¹⁰⁵ Zosime, *Histoire nouvelle*, tomes I-III, éd. et trad François Paschoud, les Belles Lettres, Paris, 1986-2003

¹⁰⁶ Aurélius Victor, *Vie des empereurs romains*, Paris, éd. Panckouke, 1846.

¹⁰⁷ Symmaque, *Lettres*, trad. Jean-Pierre Callu, CUF, Paris, Les Belles Lettres, 1972-1995.

¹⁰⁸ Eutrope, *Abrégé d'histoire romaine*, éd. et trad. J. Hellegouarc'h, CUF, Paris, les Belles Lettres, 1999.

¹⁰⁹ Procope, *La Guerre des Vandales et Histoire des Goths*, éd. et trad. Denis Roques, Janick Auberger, CUF, Paris, Les Belles Lettres, 2015-2019

militum et les actes guerriers ainsi que politiques. Deux derniers auteurs à ajouter sont Sidoine Apollinaire¹¹⁰ et Grégoire de Tours¹¹¹, le premier étant du V^e siècle et le suivant du VI^e siècle. Sidoine Apollinaire, à travers ses poèmes et ses lettres, est l'une des principales sources romaines du V^e siècle. Son œuvre explicite également les changements d'un monde en mutation, laissant derrière lui son identité romaine et s'ouvrant vers le moyen-âge. Son témoignage est donc multiple : à la fois littéraire, social, philosophique et politique. Il témoigne intensément des événements de ce V^e siècle et en particulier de la lutte d'Aetius et des derniers empereurs pour préserver l'occident. Grégoire de Tours apporte à travers son *Histoire des Francs* un éclairage au service des rois francs sur leur propre histoire. Seul le livre II de son œuvre nous intéresse car son récit traverse les derniers siècles de l'empire à travers un regard franc, apportant un point de vue très intéressant.

Pour étudier la question de savoir en quoi la corruption des élites militaires impériales, représentées par les *magistri militum*, a pu trahir les transformations en cours au sein du système politique et militaire impérial romain, nous allons entamer une étude en trois grandes parties : la première s'intéressera aux modifications de l'équilibre des pouvoirs au sein de la Rome impériale constantinienne, la deuxième partie s'intéressera à la figure du *magister militum* et à la montée en puissance du pouvoir militaire après la mort de Constantin et la dernière partie se consacrera à la corruption en tant que poignard des intrigants et arme de guerre pour les *magistri militum*.

¹¹⁰ Sidoine Apollinaire, *Lettres*, CUF, Paris, Les Belles Lettres, 1970

¹¹¹ Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, Paris, Les Belles Lettres, 1999.

Chapitre 1

Les modifications de l'équilibre des pouvoirs au sein du nouvel empire constantinien

A. Les changements au sein de l'armée

A.1. Le phénomène de la crise du III^{ème} siècle et les transformations de l'armée

Pour parler du phénomène de la corruption des *magistri militum* et plus largement des élites de l'empire romain tardif, on ne peut ignorer les périodes précédentes de l'empire qui dessinèrent et décidèrent des deux derniers siècles du monde romain. Si l'empire tardif fut longtemps considéré comme une période à part de l'histoire romaine, une rupture dans ce qui fut le monde romain hégémonique glorifié par les historiens anciens comme Gibbon, il ne peut aujourd'hui être vu que comme l'évolution logique du principat d'Auguste qui connut une crise de régime massif au III^{ème} siècle mais qui, elle-même, ne fut qu'une répétition en plus grande des crises postérieures¹¹². Crise politique, crise économique, crise sociale, crise démographique, le III^{ème} siècle bouleverse par l'entremêlement de ces problématiques le monde romain. Prémices du chaos à venir, le règne de Marc Aurèle, le « Dernier des Antonins »¹¹³, contredit la vision du siècle de lumière des Antonins, avec l'irruption de problématiques concomitantes, que ce soit la première épidémie à caractère pandémique qui secouera l'empire ou les attaques de plus en plus graves de peuplades danubiennes qui harcèlent tant les frontières de l'empire que l'empereur passera une grande partie de son règne à combattre¹¹⁴ jusqu'à y finir sa vie loin du confort de Rome. La prise de pouvoir de Septime Sévère sert de prémices à l'imposition des militaires dans le champ politique. Sévère est un militaire et il favorise l'armée¹¹⁵, à tel point qu'on lui prête ces mots sur son lit de mort à ses deux fils et héritiers : « Soyez bons l'un envers l'autre, enrichissez les soldats et moquez-vous de tout le reste »¹¹⁶, phrase dont la signification

¹¹² Petit P., *Histoire générale de l'Empire romain, tome 2 - La crise de l'Empire (des derniers antonins à Dioclétien)*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1974, p. 100.

¹¹³ Nous parlons ici du dernier Antonin considéré comme « bon » et « juste ».

¹¹⁴ Faure P., *Rome cité universelle*, p. 352.

¹¹⁵ Cosme P., *L'Armée romaine : VIII^e s. av. J.-C.-Ve s. ap. J.-C.*, Armand Colin, Paris, 2021 (1^{ère} édition 2007), p. 222.

¹¹⁶ Dion Cassius 77.15.2.

démontre que l'armée vend sa loyauté à celui qui sera capable de lui offrir le plus de richesse. Les soldats s'achetaient et pour garder leur fidélité, il fallait leur promettre fortune et gloire. Sévère Alexandre fut ainsi assassiné parce qu'il préféra les négociations à une campagne militaire, ce qui déplut à ses troupes¹¹⁷. Probus fut massacré parce qu'il avait mis au travail ses hommes afin d'assécher des marais non loin de Sirmium¹¹⁸, travail jugé ingrat par les soldats. Paul Veyne explique que cette relation entre l'empereur et ses soldats n'est pas simplement une relation d'achat mais une véritable « relation amoureuse ». L'empereur distribue dons et richesses pour prouver son attachement à ses hommes, qui le lui rendent par leur loyauté¹¹⁹. Les armées du Principat sont d'abord des armées de citoyens professionnels. L'empereur ne peut s'adresser seulement à ses officiers ou même à des unités uniques, comme les prétoriens, c'est à tous les soldats à qui il doit montrer son attachement. De même, lors des conflits, il ne faisait que rarement de conseils privés rassemblant uniquement son état-major mais s'adressait à l'ensemble de ses hommes. C'est ce que l'on appelait l'*adlectio*¹²⁰. L'attachement de la fidélité des troupes est le gage majeur de la survie d'un souverain. Si des serments de loyauté sont exigés à l'entrée en service des soldats, les récompenses sont bien plus sûres pour s'assurer des loyautés. Ainsi les anniversaires impériaux, les campagnes militaires, les proclamations donnent droit aux troupes à de généreuses distributions dépendant dans leur valeur par le grade et la proximité avec le souverain¹²¹. Les militaires eurent depuis toujours un rôle non négligeable dans la direction de l'empire, mais ils ne faisaient de la politique uniquement que quand les empereurs les « oubliaient », se montraient trop avares envers eux, oubliaient de distribuer des dons ou de les enrichir¹²². Là, elle pouvait agir et renverser des empereurs, quoique cela ne concernait souvent que les prétoriens de Rome, au cœur du pouvoir, et parfois,

que, peu d'instantes avant sa mort, Sévère fit venir cette urne, et que, la touchant de ses mains, il dit : "Tu contiendras un homme que l'univers n'a pas contenu ».

¹¹⁷ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire, de Caracalla à Théodoric*, p. 38.

¹¹⁸ *Histoire Auguste, Vie de Probus*, XX, 2-5.

¹¹⁹ Veyne P., *Sexe et pouvoir à Rome*, Tallandier, coll. Texto, Paris, 2016, p. 72.

¹²⁰ Le Bohec Y., *L'Armée romaine sous le Bas-Empire*, Picard, Paris, 2022 (1^{ère} édition 2006), p. 175.

¹²¹ Destephen S., *Gouverner l'empire romain de Trajan à 410 ap. J.-C.*, p. 242.

¹²² Sévère Alexandre fut renversé pour sa volonté de négocier plutôt que de combattre les Alamans et donc d'offrir du potentiel butin à ses hommes ; Probus fut assassiné car il mit au travail ses hommes pour des aménagements publics ; Philippe l'Arabe subit le même sort pour avoir trop dépensé pour la cour et trop peu pour l'armée aux yeux des militaires ; Aurélien paya de sa vie sa sévérité et son oubli de l'armée dans les dépenses permises par les reconquêtes de son règne.

certes de plus en plus, quelques armées dans les périodes troublées, en particulier celles de Germanie et du Danube¹²³. Si, ici encore, l'achat des troupes se pratiquaient afin de confirmer leur fidélité¹²⁴, cela n'avait encore rien à voir avec ce qui viendra par la suite où l'armée devint l'institution, non seulement dominante, mais dirigeante, seule à décider à qui revenait l'Empire. Avec Septime Sévère, c'est l'armée elle-même qui prit le pouvoir. Avec les crises de successions et les guerres incessantes qui suivirent la disparition des derniers Sévères et entraînèrent une longue période d'anarchie, l'armée devint la tête de l'empire. Les fortes obligations martiales qui en découlèrent entraînèrent un renouvellement dans l'origine des empereurs. Ils furent de moins en moins issus des classes sénatoriales, n'ayant de carrière militaire que dans le cadre de la tradition des carrières du *cursus honorum*, mais des rangs même de l'armée¹²⁵. Septime Sévère ne fut que le premier. La liste fut ensuite longue avec la disparition des Sévères et la longue période d'anarchie qui suivit. Il y eut Philippe l'Arabe ; gouverneur de districts militaires, Dèce qui avait le titre de *dux* comme Claude le Gothique, Maximin le Thrace, préfet des recrues, Aurélien, Probus, bien sûr Dioclétien et d'autres encore¹²⁶. Les auteurs anciens ne cessent d'ailleurs de critiquer la rusticité et même la sauvagerie de ces empereurs issus des rangs de l'armée dont ils méprisent l'existence. Ce phénomène de remplacement de l'élite sénatoriale par l'élite militaire, issue de l'ordre équestre, s'explique par l'état de guerre quasi-permanent que vivait alors l'empire. Entre les affrontements entre les prétendants à l'empire qui éclataient à intervalles réguliers, et les attaques de plus en plus pressantes de peuples germaniques qui s'étaient mis en route dans une sorte de grand mouvement général de migration qui faisait de plus en plus pression sur les frontières romaines¹²⁷, l'Empire romain et ses habitants avaient de plus en plus la sensation d'être en état de siège. Et dans ce contexte, l'armée apparaît comme la seule garante d'une paix qu'elle participe pourtant régulièrement à rompre. Elle est la seule à pouvoir assurer la défense de l'empire et pour la première fois, elle prend conscience du rôle politique qu'elle peut jouer et qui lui semble légitime¹²⁸. De plus en plus, l'armée apparaît comme une véritable société à part, ayant sa propre identité et ses propres intérêts. Alors qu'Auguste avait fondé les bases de

¹²³ Faure P., *Rome, cité universelle*, p. 198-204.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 186.

¹²⁵ Garnsey P., Humphress C., *L'évolution du monde de l'Antiquité tardive*, traduit de l'anglais par F. Guizot, Paris, Robert Laffont, 2010 (1^{ère} édition anglaise 2001), p. 14.

¹²⁶ Destephen S., *Gouverner l'empire romain de Trajan à 410 ap. J.-C.*, Ellipses, 2022, Paris, p. 241.

¹²⁷ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire, de Caracalla à Théodoric, 212-fin du Vème siècle*, Belin, Paris, 2019, p. 206-210.

¹²⁸ Rémondon R., *La crise de l'Empire romain, de Marc Aurèle à Anastase*, Paris, PUF, 1970, p. 91.

son pouvoir sur le plèbe de Rome et l'armée, l'éloignement progressif des empereurs de la cité éternelle ne leur laisse que l'armée comme pilier de leur pouvoir et de la stabilité de l'Etat¹²⁹. Les guerres civiles des Sévères puis du temps de l'« Anarchie militaire » renforcent ce sentiment, qui lui donne l'impression d'être supérieure et plus utile à l'Empire que les autres strates de la société. Les soldats se sentent supérieurs aux citoyens, aux ruraux, aux aristocrates et de leur mépris découle une violence plus importante envers ceux qui osent s'opposer à leurs champions. Les guerres civiles deviennent plus sanglantes que jamais et la répression qui s'abat sur les cités ayant soutenu le mauvais candidat est terrible, comme en 193-197 où les villes de Carthage et Byzance sont traitées avec une violence terrible¹³⁰. Les échecs des empereurs, leur impopularité amènent à l'apparition de prétendants qui s'affrontent dans une régionalisation de plus en plus visible des armées. Si l'armée s'oppose à la société dans son ensemble, les légions s'opposent aussi les unes aux autres. Régulièrement, l'armée du Danube affronte les armées du Rhin¹³¹ avant que les armées d'Illyrie ne deviennent les faiseurs de rois dès Septime Sévère. C'est de ses rangs que viendront de nombreux empereurs, à tel point que l'on parlera des « Empereurs Illyriens » pour qualifier les empereurs qui régnèrent de 268 à 285¹³². De ses rangs viendront aussi de nombreux généraux qui eurent une influence cruciale sur l'armée et l'Empire. D'autres régions et donc leur armée firent le choix de la sécession pour assurer leur propre sécurité et échapper à un pouvoir central qu'ils jugeaient peu soucieux de leurs intérêts. La Gaule ou encore l'Orient firent ce choix. Le pouvoir échappa de plus en plus aux Italiens, toujours moins nombreux dans les rangs de l'armée et, où les légions n'avaient que peu de présence hormis les forces prétoriennes, honnies par les armées de campagne pour la vie « luxueuse » qu'elles étaient soupçonnées de mener. Face aux menaces, face aux guerres, le rôle de l'empereur se modifia. Il n'était plus le premier des magistrats mais on attendait désormais de lui qu'il soit un chef de guerre, apportant la victoire et la paix. Il était d'abord le chef d'une armée avant d'être le dirigeant d'un empire. De sa capacité à apporter la victoire dépendait sa légitimité aux yeux de l'armée¹³³. De plus en plus, le centre de l'empire cessa d'être Rome mais devint l'empereur lui-même, constamment en déplacement, constamment en campagne. Plus aucun individu ne pouvait prétendre au trône sans avoir derrière lui une forte armée. Et l'armée était désormais plus que jamais le socle du pouvoir de l'empereur. Il fallait

¹²⁹ Veyne P., *Le Pain et le Cirque*, Le Seuil, coll. L'univers historique, Paris, 1976, p. 351.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 91.

¹³¹ Faure P., Tran N., Virlovet C., *Rome, cité universelle*, p. 203.

¹³² Demougeot E., *la formation de l'Europe et les invasions barbares : de l'avènement de Dioclétien au début du VI^e siècle*, Edition Montaigne, Paris, 1979, p. 104.

¹³³ Le Bohec Y., *L'Armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 174.

toujours au nouvel empereur être présenté aux troupes où les soldats devaient l'acclamer, et même quand le souverain était choisi par les officiers, c'était à la troupe d'approuver¹³⁴. Le rôle de l'*adlectio*, le discours solennel à l'armée, semble redoubler d'importance alors que les empereurs se militarisent de plus en plus. Certains ont pu même parler de développement d'un lien de camaraderie¹³⁵. Les discours face aux troupes se multiplient contrairement au Haut-Empire où les empereurs sont bien moins présents auprès de leurs troupes, laissant le devoir de les représenter à leurs officiers. Désormais, empereurs-soldats, les princes de l'empire tardif ne pouvaient échapper à faire face à leurs soldats et à se présenter devant eux ainsi qu'à leurs jugements. On retrouve ainsi Constance II parlant à son armée depuis une tribune, alignée devant lui, fustigeant les vaincus et promettant du butin¹³⁶. Julien, lui aussi, tint discours devant ses troupes qui venaient de le proclamer empereur. Constance lui répondit, tentant de maintenir son armée dans son devoir tandis que Julien tâchait de garder son autorité dessus¹³⁷. Plus tard, Julien, en pleine campagne contre les Perses dût monter sur une estrade pour encourager ses troupes et promettre cent pièces d'argent¹³⁸, ce qui ne fut pas assez aux yeux de ses hommes et

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ Lee A. D., « The Army », *Cambridge Ancient History*, 13, 1998, p. 211-237.

¹³⁶ Ammien, XVII, 13, 25-30 (voir corpus 53).

¹³⁷ Ammien, XXI, 13, 9.

¹³⁸ Ammien, XXIII, 5, 15.

il dut s'y reprendre en promettant une somme plus haute. Valentinien Ier dut se prêter au jeu de l'*adlectio* dès sa désignation par les officiers¹³⁹. Ce rôle d'empereur-soldat explique le rôle de plus en plus prépondérant des Illyriens dont la région d'origine accueillait la plus forte armée romaine et sans compter les usurpateurs qui venaient de Gaule, d'Orient et d'ailleurs. La situation des Illyriens est comparable à celle des Isauriens qui s'imposeront dans l'empire romain d'Orient devenu empire byzantin vers le VII^{ème} siècle¹⁴⁰. Cette force de l'armée dans le choix des empereurs se retrouve par la suite, même dans les successions dynastiques. Les successions sont l'objet de tractations entre les officiers généraux de l'armée, parfois sous l'égide du Prince régnant quand il s'agit de trouver un co-régent. Ainsi, les généraux obligèrent Valentinien I^{er} à s'adjoindre un collègue en la personne de Valens¹⁴¹. Il est possible que ce soit aussi l'armée qui est forcée au massacre des membres de la famille constantinienne autres que les héritiers désignés de Constantin. Ainsi, par la force des choses et par la domination progressive de l'armée, le système politique hérité d'Auguste se débarrassa définitivement de

¹³⁹ Ammien, XXVI, 2, 3

¹⁴⁰ Traina G., *428 : une année ordinaire à la fin de l'empire romain*, Les Belles Lettres, coll. Histoire, Paris, 2009, p. 51 ; Inglebert H., *Atlas de Rome et des barbares : la fin de l'empire romain en Occident*, Paris, Editions Autrement, 2018 (1^{ère} édition 2009), p. 47 ; Hussey J. M., *Le monde de byzance*, Payot, Paris, 1958, p.50

¹⁴¹ Destephen S., *Gouverner l'empire romain de Trajan à 410 ap. J.-C.*, p. 242.

la recherche de l'illusion républicaine pour tomber dans ce que l'on appela le « Dominat »¹⁴². Ainsi l'empereur n'est plus simplement le « premier des citoyens » mais devient le maître, des hommes et de la terre. De plus en plus, ce rôle de maître se parfuma d'une dimension divine dont Aurélien fut le précurseur avec sa divinité solaire¹⁴³ puis de Dioclétien qui l'intégra dans le titre même des empereurs¹⁴⁴, avant que Constantin n'impose le christianisme et que ses successeurs ne s'appuient dessus pour favoriser leur légitimité ainsi que celle de leur dynastie¹⁴⁵. L'hégémonie de plus en plus pressante de l'armée, l'état de guerre permanent entraîna une autonomisation des légions qui échappèrent de plus en plus à la mainmise du Sénat, jusqu'à ce que Gallien confirme ce fait en interdisant les fonctions de haut-commandement et la direction des provinces aux sénateurs pour les confier à des chevaliers¹⁴⁶. Dioclétien accéléra ce phénomène en faisant de la carrière militaire une charge héréditaire, ce qui était peut-être déjà le cas dès Probus, et ce que confirma Constantin dans une série de lois rendant obligatoire le recrutement des fils de soldats, que l'on nomme de plus en plus « *castris* » parce qu'ils sont nés dans les cantonnements militaires¹⁴⁷. Les soldats passaient désormais leur vie, de leur naissance à leur mort, au sein de l'armée. Les soldats cessaient de plus en plus de former une armée de citoyens, intégrée dans le corps social, pour former leur propre classe

¹⁴² Gagé J., *Les classes sociales dans l'Empire romain*, Payot, Paris, 1964, p. 250.

¹⁴³ *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien*, XXIV ; Demoule J.-P., *Trésors de l'archéologie. Petites et grandes découvertes pour éclairer le présent*, Flammarion, coll. Champs-Histoire, Paris, 2021, p. 75.

¹⁴⁴ Rémy B., *Dioclétien, l'Empire restauré*, Armand Colin, coll. Nouvelles biographies historiques, Paris, 2016, p. 57.

¹⁴⁵ Maraval P., *Le christianisme de Constantin à la conquête arabe*, PUF, coll. Nouvelle Clio, Paris, 2005, p. 6.

¹⁴⁶ Cosme P., *L'armée romaine*, p. 226. Martin J.-P., *Histoire romaine*, Armand Colin, coll. Collection U, Paris, 2014, p. 320.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 227-228

sociale. De plus, l'armée était sans aucun doute le seul endroit où un simple soldat pouvait espérer gravir l'ensemble des échelons, jusqu'à devenir officier supérieur, voire plus. On dit de Maximin le Thrace qu'il fut d'abord berger avant de s'engager dans l'armée puis de devenir empereur grâce à cela¹⁴⁸. Ainsi, le fait de faire carrière dans l'armée devint de plus en plus une norme et nombre d'officiers supérieurs, par la suite, eurent leurs propres ancêtres comme membres de l'armée romaine. Silvanus eut comme père un officier d'origine franque, Bonitus, qui servit sous Constantin comme officier, Stilicon dont le père commandait à une unité de cavalerie sous Valens, Aetius eut un père comme *magister militum* ou comment ne pas citer Théodose Ier qui eut comme père un officier dont l'efficacité fut plus que réputée sous Gratien¹⁴⁹. Cantonnés le plus souvent aux marges de l'empire, les soldats formèrent leur propre société, fonctionnant par elle-même et pour elle-même¹⁵⁰. Ainsi, il apparut peu à peu que les mondes civil et militaire étaient de plus en plus séparés et ne se côtoyaient plus guère. Pour citer un exemple de cet état de fait, alors que sous le Principat, de nombreux soldats étaient détachés des légions pour travailler dans les bureaux de l'administration, en particulier ceux des gouverneurs, ils disparurent peu à peu de ces mêmes bureaux lorsque Constantin mit fin au rôle militaire des gouverneurs et préfets du prétoire¹⁵¹. Constantin, le grand réformateur de l'administration du IV^e siècle, ne fit en réalité qu'entériner une situation qui préexistait déjà. Il confirma l'interdiction de Gallien aux sénateurs d'exercer des hauts-commandements militaires et de gouverner des provinces tandis qu'il s'attaquait à réformer entièrement l'administration,

¹⁴⁸Hérodien, *Histoire des empereurs romains de Marc Aurèle à Gordien III*, VII, 1..

¹⁴⁹ Landelle M., *Les magistri militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 220.

¹⁵⁰ Rémondon R., *La crise de l'Empire romain, de Marc Aurèle à Anastase*, Paris, PUF, 1970, p. 91.

¹⁵¹ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 257.

séparant définitivement fonctions militaires et civiles. Les préfets du prétoire, archétypes de l'ancien mélange des fonctions, perdirent leurs charges militaires alors que disparaissaient les prétoriens¹⁵². Et pour commander une armée réformée où existaient deux grandes forces, *limitanei* et *comitatenses*, Constantin créa les commandements de *magistri militum*, sortes de généraux en chef dont les deux plus importants étaient les *magistri praesentales*, qui étaient membres de droit de l'état-major impérial et exerçaient des fonctions de conseils à ses côtés, que l'on pourrait comparer aux titres de maréchaux dans les armées contemporaines. Chargés de diriger l'armée du *comitatus*, ils furent d'abord et avant tout des officiers dont la carrière dans les armes et non plus leur appartenance à la classe sénatoriale leur garantissait ce poste prestigieux¹⁵³. Néanmoins, il ne faudrait pas durcir le trait. Civils et militaires étaient obligés de se côtoyer et de coopérer. Il n'y avait pas de rivalités forcées et parfois des liens importants se créaient entre civils et militaires. Aetius fut lui-même un ami très proche du préfet du prétoire Boethius, le père du célèbre poète, qui fut assassiné à ses côtés¹⁵⁴. Mais de même, des rivalités pouvaient se créer. Aetius, encore une fois, était un ennemi déclaré d'Albinus, préfet du prétoire des Gaules puis d'Italie¹⁵⁵. Ce qui fut marquant à propos des *magistri militum* était que ces officiers furent de plus en plus originaires des peuplades germaniques installées dans les territoires de l'empire. Ces barbares, intégrés dans les *auxilia* des légions, recevaient les mêmes privilèges que les soldats romains¹⁵⁶, à peu près la même solde, des lots de terre, et comme les soldats « romains », ils durent servir de génération en génération. Si notre sujet ne concerne pas la question de la barbarisation de l'armée, il est néanmoins nécessaire de comprendre ce phénomène d'intégration de plus en plus importante des barbares dans les rangs des armées, à tel point que nombre d'entre eux finirent par devenir des officiers commandant à des armées entières de l'empire, jusqu'à même, nous le verrons plus en détail, diriger l'empire lui-même.

A.2 Le phénomène de la « barbarisation » de l'armée et du corps des officiers

Le phénomène de l'intégration des « barbares » n'est pas un phénomène unique aux IV^e et V^e siècles. Déjà, sous Auguste, des unités germaniques sont attestées, en particulier et pour les

¹⁵² Landelle M., *Les magistri militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 72-73.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 76 ; Landelle M., « A propos de la création des *magistri militum* par Constantin I^{er} », *Revue des Etudes Anciennes*, 118-2, 2016, p. 493-509.

¹⁵⁴ Roberto U., « Dépouiller Rome ? Genséricus, Avitus et les statues de Rome en 455 », *Revue Historique*, 684, 2017, p. 775-802.

¹⁵⁵ Delaplace Chr., *La fin de l'Empire romain d'Occident : Rome et les Wisigoths de 382 à 531*, p. 191.

¹⁵⁶ Demougeot E., *La formation de l'Europe et les invasions barbares : de l'avènement de Dioclétien au début du VI^e siècle*, Edition Montaigne, Paris, 1979, p. 12.

plus fameux, les cavaliers assurant la sécurité du premier empereur qui furent dissous par crainte de trahison suite à la défaite de Teutoburg¹⁵⁷. On peut citer les *auxilia* qui accompagnent les légions comme les archers nubiens ou tout simplement ceux qui représentent leurs peuples intégrés et membres de l'empire mais combattant sous leurs armes dont le nombre est quasiment équivalent à celui des légions. Des barbares germaniques sont attestés sous Marc Aurèle tandis que se répand de plus en plus la pratique d'obtenir des troupes auprès des peuples vaincus. On peut citer le cas des Taïfales vaincus par Constantin vers 330 qui, selon le récit donné par Jean le Lydien, semblent avoir, en échange d'un traité, offert des troupes¹⁵⁸. Constantin renouvela l'opération en 332 avec les Sarmates. Ces troupes furent installées dans des zones menacées où la présence de militaires était nécessaire afin d'assurer la sécurité. Ces vaincus, devenus colons, à demi-libres, reçurent le nom de Lètes¹⁵⁹. Constantin ne fut pas le premier à pratiquer le recrutement de barbares mais il fut le premier à le faire à de tels niveaux, Jean le Lydien parlant d'environ 300 000 Taïfales. La différence ici présente était qu'auparavant les troupes barbares étaient recrutées en tant que telles et qu'elles devenaient de fait des mercenaires au service de Rome et parfois des *auxilia* qui étaient installés sur des terres. La différence apparaissant avec Constantin est la proportion de troupes intégrées. Si l'on peut se dire que le chiffre de 300 000 Taïfales semble excessivement exagéré, il faut plutôt y voir l'installation d'un peuple entier, c'est-à-dire tous les non-combattants aux côtés des guerriers. Ce phénomène devint une habitude pour les autorités romaines dont l'exemple le plus frappant est la tentative ratée d'intégration d'un peuple entier en 378 lorsque Valens décida d'accorder l'entrée dans les terres romaines d'une grande part du peuple goth qui, défaits par les Huns se déversant alors dans les plaines d'Eurasie, cherchèrent leur salut dans cet empire qu'ils avaient tant de fois combattus. Mais les Goths finirent par se révolter et ce qui aurait dû être un renfort bienvenu pour Rome devint une menace existentielle qui mena à la catastrophe d'Andrinople¹⁶⁰. Une autre tentative ratée d'installation de guerriers et de leurs familles fut peut-être celle qui eut lieu durant l'invasion de l'Afrique romaine par les Vandales que le comte Boniface, pour lutter contre les autorités romaines contre lesquelles il s'était révolté, appela à

¹⁵⁷ Cosme P., *L'Armée romaine*, p. 84 ; Le Bohec Y., *L'armée romaine dans la tourmente : une nouvelle approche de la crise du troisième siècle*, Monaco, Paris, éditions du Rocher, coll. « L'art de la guerre », 2009, p. 12.

¹⁵⁸ Jean le Lydien, *Des magistratures de l'État romain*, ed. et trad. Michel Dubuisson, Tome II : Livre II, Paris, Les Belles Lettres, 2006, chap. III.

¹⁵⁹ Le Bohec Y., *L'Armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 59.

¹⁶⁰ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire, de Caracalla à Théodoric*, p. 122.

son aide en tant que mercenaires en leur promettant peut-être des terres¹⁶¹. La situation lui échappa et alors qu'il se réconciliait avec Ravenne, les Vandales et leur chef Genséric décidèrent de suivre leur propre voie et de se tailler un royaume¹⁶². Les Francs Saliens en furent un exemple parmi d'autres, installés en Belgique Seconde et chargés de contrôler le Rhin. Ces peuples et leurs combattants étaient installés le plus souvent dans des terres abandonnées, le plus souvent à la frontière, zones de dévastations, vidées de leurs habitants à la suite des raids et aux affrontements des guerres civiles. Ils recevaient des terres, du bétail et des avantages liés à leur statut de combattants, comme l'exemption d'impôts fonciers, en échange de leur service, mais devaient aussi répondre à un certain nombre de contraintes et, en particulier, la charge héréditaire du service militaire leur était imposée¹⁶³ tout comme aux militaires. On peut citer, dans ce cas, l'exemple des Lètes cités plus haut, qui forment un groupe encore mal compris de barbares au service de Rome par suite d'un traité, souvent suite à une défaite, à cause du flou de leur statut juridique, que l'on retrouve installés en Gaule et qui sont chargés de la garde, par exemple, du littoral du nord contre les incursions de forces saxonnes¹⁶⁴. Cette même distribution de terres pouvait suivre pour récompenser les faits valeureux d'un peuple auxiliaire. Ainsi, les Burgondes, installés en 443 par Aetius en Savoie et qui n'eurent que le titre d'auxiliaires de l'empire, reçurent le privilège de devenir propriétaires des terres où ils s'étaient installés et devinrent des fédérés en récompense de leurs services pendant la bataille des Champs Catalauniques ou peut-être plus tard¹⁶⁵. Le cas des *Scholae Palatinae*, unité prestigieuse chargée de la garde de l'empereur et entièrement constituée de barbares, est une évolution bien plus prestigieuse de ces Lètes et du statut des barbares installés dans l'empire. Unité d'élite par excellence, de ces rangs émergèrent la plupart des *magistri militum* qui dominèrent le champ militaire après le règne de Constantin. D'abord partagés entre les fils de Constantin, leurs effectifs n'eurent de cesse de se multiplier et, quand Constance II devint le seul maître de l'empire, il choisit de ne pas dissoudre les unités de ses frères, ni celles des usurpateurs qu'il put affronter, mais les regroupa avant de les partager entre les Césars qu'il mit à son service, comme aux côtés de Julien, afin d'assurer leur protection en tant que

¹⁶¹ Modéran Y., *Les Vandales et l'Empire romain*, éditions Errance, Arles 2014, p. 115. La réalité de cet appel à l'aide du comte d'Afrique aux Vandales reste discutée car les sources sont incomplètes sur ce sujet. Deux théories s'affrontent sur la réalité de la chute de l'Afrique romaine. Les Vandales sont-ils venus en tant que mercenaires avant de se voir offert la possibilité de s'étendre aux dépens des romains ? Ou sont-ils venus d'eux-mêmes, profitant de l'affaiblissement de l'armée romaine d'Afrique.

¹⁶² *Ibid.*, p. 116-125 ; Lizerand G., *Aetius*, Librairie Hachette, Paris, 1910, p. 29.

¹⁶³ Demougeot E., *la formation de l'Europe et les invasions barbares*, p. 12.

¹⁶⁴ Balon J., « Les Lètes sous les Francs », *Revue du Nord*, 180, 1964, p. 72-73

¹⁶⁵ Lizerand G., *Aetius*, p. 73.

membres de la famille impériale et de leur donner accès à une unité d'élite qui fit ses preuves sur le champ de bataille, en particulier à Strasbourg en 357¹⁶⁶. De leurs rangs émergèrent des officiers qui étaient aux côtés des jeunes Césars et étaient chargés principalement de les conseiller, voire de les surveiller¹⁶⁷. Même si, en vérité, la plupart de ces barbares étaient installés en tant que colons dans les propriétés des sénateurs en manque de bras, ce qui fait que le nombre de combattants d'origine barbare était relativement peu important au cours des premiers temps de cette installation¹⁶⁸, ce phénomène s'accéléra suite aux réformes de Dioclétien qui fit de la fourniture de recrues une charge fiscale¹⁶⁹. Nombre de barbares étant sur les terres de propriétaires, ceux-ci, dont certains pouvaient considérer que les barbares qu'on leur avait offerts étaient peu précieux contrairement à d'autres colons, se retrouvaient dans les rangs de l'armée de générations en générations¹⁷⁰. La citoyenneté romaine pleine et entière étant interdite avec Constantin aux individus issus des rangs militaires dans le contexte de la réforme séparant service civil et militaire, les barbares mêmes intégrés depuis plusieurs générations restaient aux yeux des autres citoyens et du droit des barbares. Cette disposition interdisait ainsi aux militaires un certain nombre de carrières prestigieuses comme préfets du prétoire ou préfet de la ville, tout comme la carrière militaire était désormais interdite aux sénateurs. La carrière militaire était donc la seule voie offerte aux individus venant d'au-delà des limites de l'empire et cherchant à monter dans l'échelle sociale. Les chefs de groupes barbares et leurs propres fils ne se contentaient sûrement pas de rangs inférieurs dans l'armée que leur conféraient les titres de *Lètes* ou de *Gentils* alors qu'ils étaient installés dans l'empire et pouvaient se considérer donc comme membres de l'empire à part entière, d'autant plus quand ils combattaient pour lui. L'ambition personnelle devait aussi jouer pour les individus qui entraient dans l'empire et rejoignaient les rangs de l'armée. Car tous les *magistri militum* n'étaient pas issus d'une famille de militaires mais nombreux étaient ceux qui venaient d'en-

¹⁶⁶ Ammien, XVI. 11. 49.

¹⁶⁷ Demougeot E., *La formation de l'Europe et les invasions barbares*, p. 103.

¹⁶⁸ Ibid., p. 13.

¹⁶⁹ Rémy B., *Dioclétien, l'Empire restauré*, Armand Colin, coll. Nouvelles biographies historiques, Paris, 2016, p. 120 ; Napoli J., « Rome et le recrutement de mercenaires », *Revue historique des armées*, 260, 2010, p. 68-77.

¹⁷⁰ Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 56.

dehors pour se mettre au service de l'empire. Ces cas sont plus difficiles à étudier car ils sont les produits d'un itinéraire particulier, comme pour Arbogast qui se mit au service de l'empire par suite de son exclusion du territoire franc après une lutte pour le pouvoir¹⁷¹. Ainsi, ils s'engageaient pour certains dans des carrières complètes et plus seulement dans les rangs des barbares. Ils pouvaient apparaître comme des mercenaires dans un premier temps, recevant honneurs et récompenses pour leur service rendu. Il est à préciser que jusqu'à la fin, Rome recruta des mercenaires et tous n'étaient pas installés dans l'empire ni voulaient s'installer dans l'empire mais simplement servir contre des récompenses. L'Empire romain d'Orient continua cette politique jusqu'à la chute finale de Constantinople en 1453¹⁷². Le fait d'engager des mercenaires était une véritable bénédiction pour l'Empire, toujours à court d'argent et de recrues en nombre. Par exemple, les soldats barbares servant au sein des armées romaines ne recevaient pas la citoyenneté romaine. Une fois vétérans, ils avaient le choix entre retourner chez eux ou recevoir des terres au sein de l'Empire¹⁷³. La réforme du recrutement mise en place par Dioclétien a pu encourager le mercenariat¹⁷⁴. Le choix laissé entre donner un paysan ou de fournir en remplacement une contribution en or encouragea certainement nombre de ces propriétaires à choisir la seconde option, plutôt que de se séparer de la force vive de leur richesse foncière¹⁷⁵. La paye des mercenaires était certainement inférieure à celle des soldats romains, l'empire n'ayant aucun mal à le faire puisque la vie au-delà des frontières était moins chère. Ils étaient le plus souvent renvoyés chez eux quand les campagnes étaient finies, ce qui ne nécessitait pas de dépense de logement comme pour l'armée régulière. Mieux, aucune pension n'avait à leur être versée quand ils devenaient trop âgés ou blessés. Et puis, Rome

¹⁷¹ Landelle M., *Les magistri militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 306.

¹⁷² Kaplan M., *Byzance*, Les Belles Lettres, Paris, 2010, p. 204 ; Morrisson C., *Le monde byzantin, tome III, L'Empire grec et ses voisins XIIIe-XVe siècle*, PUF, coll. Nouvelle Cléo, Paris, 2011, p. 163. L'Empire romain d'Orient n'a jamais cessé d'utiliser des mercenaires depuis sa « création » en 399, utilisant des combattants venants de l'ensemble du monde connu et nécessitant des dépenses toujours importantes qui pesèrent pendant des siècles sur les finances de l'Empire. La garde impériale fut composée de Varègues, guerriers d'origines nordiques, dès 988. L'armée des Paléologues était très largement composée de mercenaires latins. Au siège de Constantinople, il n'y avait quasiment plus que des mercenaires.

¹⁷³ Demougeot E., « Restrictions à l'expansion du droit de cité dans la seconde moitié du IV^e siècle », *Ktèma*, 6, 1981, p. 381-393.

¹⁷⁴ Napoli J., « Rome et le recrutement de mercenaires », *Revue historique des armées*, 260, 2010, p. 68-77.

¹⁷⁵ Ammien Marcellin, XIX, 11, 7 ; Ammien Marcellin, XXXI, 4, 4.

hésitait sûrement moins à les sacrifier eux, plutôt que leurs propres troupes, tant la considération pour les barbares pouvait être exécrable¹⁷⁶. Que dire des milliers de Goths tués sur les 20 000 d'entre eux présents à la bataille de la Rivière Froide au service d'un empereur que l'on disait pourtant pro-germanique ? Le mercenariat resta néanmoins minoritaire pendant tout l'Empire tardif, par rapport au recrutement de fédérés et de levées de troupes, quoique que cela n'eut de cesse d'augmenter alors que la solde des éléments réguliers de l'armée devenait de moins en moins avantageuse pour l'Empire et attractive pour les recrues¹⁷⁷. Ce recrutement de mercenaires resta occasionnel et fut du ressort des généraux, et non pas de l'empereur¹⁷⁸. Le procédé d'installation, tel celui des Taïfales, ne s'opérait que quand un peuple entier cherchait un refuge dans l'empire et négociait son aide militaire contre des terres, ou quand l'Empire n'avait pas les moyens de financer la fourniture de mercenaires. Ce fut, par exemple, le cas avec les mercenaires Huns à qui Aëtius céda les provinces, ou seulement les revenus fiscaux, vers 433, des provinces de Pannonie première, de Valérie et de Savie ; Huns qui depuis longtemps se prêtaient en tant que mercenaires à la cause de l'empire, souvent contre des Germains, d'autres fois contre d'autres romains¹⁷⁹, que ce soit dès Théodose ou sous Flavius Constance. Si le nombre de Germains augmentait dans les effectifs des troupes romaines, il faut y voir à la fois l'exagération des auteurs anciens, révoltés de tels recrutements, y voyant un déclin de l'armée romaine, mais il faut aussi y voir une nécessité stratégique. Les crises de recrutement et les guerres incessantes et meurtrières entre Romains poussèrent les empereurs à recruter de plus en plus de combattants étrangers pour pallier les pertes. Constantin en recruta des dizaines de milliers pour sa campagne contre Licinius¹⁸⁰. Et les empereurs ne purent rapidement plus se passer de ces troupes excellentes et redoutables qui leur offraient la victoire, en particulier les Francs au IV^e siècle qui jouèrent un rôle majeur lors de la bataille de Mursa¹⁸¹. De façon proportionnelle, plus la proportion de barbares augmentait au sein des troupes, plus

¹⁷⁶ Ward-Perkins B., *La chute de Rome : fin d'une civilisation*, Flammarion, collection Champs Histoire, Paris, 2017, p. 71.

¹⁷⁷ Napoli J., « Rome et le recrutement de mercenaires », *Revue historique des armées*, 260, 2010, p. 68-77.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ Inglebert H., *Atlas de Rome et des barbares*, p. 56.

¹⁸⁰ Le Bohec Y., *L'Armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 61.

¹⁸¹ Demougeot E., *La formation de l'Europe et les invasions barbares*, p. 88 ; *Ammien*, XV, 5, 33.

le nombre d'officiers supérieurs et en particulier de *magistri militum* d'origine barbare augmentait. L'efficacité des troupes, leur fidélité poussaient les empereurs à récompenser leurs chefs, comme Silvanus, chef des Francs, qui reçut sous Constance II le titre de *magister militum*¹⁸². Néanmoins, si l'on ne peut nier ce phénomène de « barbarisation » de l'armée, il faut relativiser. Tout bonnement pour la simple raison que ces mêmes « barbares » étaient pour la plus grande part romanisés et cherchaient à s'insérer dans la société romaine, par exemple par le mariage¹⁸³ avec des femmes romaines ou par la participation à des cercles d'intellectuels comme le montrent les nombreuses lettres échangées entre Symmaque et les *magistri militum* Ricomer, Stilichon ou Bauto. D'autres prirent des noms romains comme le *magister militum* Victor, un Sarmate d'origine. On peut parler aussi des échanges d'Attila avec le *magister militum* Aetius, les deux entretenant une relation de camaraderie jusqu'à la rupture de 451¹⁸⁴. Même si Yann Le Bohec estime qu'aucun *magistri militum* n'est plus romain à la fin du IV^e siècle, il faut rappeler que l'un des plus grands d'entre eux, Constance III, qui restaura une situation précaire au profit d'Honorius et devint Auguste avant de disparaître prématurément, était bien romain¹⁸⁵. Si quarante *magistri* sont attestés vers la fin du IV^e siècle, seule la moitié d'entre eux ont des origines germaniques. La prédominance des forces germaniques entraîna une prédominance des *magistri militum* germaniques en Occident mais sans jamais que les Romains ne disparaissent complètement. A la fin du V^e siècle, d'autres *magistri* étaient encore romains : Aegidius, *magister militum per Gallias* ou Marcellinus, *magister militum per Illyricum*¹⁸⁶. Jusqu'au bout, les Romains et les « barbares » se partageaient la fonction et aucun ne pensa à trahir l'empire au profit de son peuple d'origine, si ce n'est les *magistri* véritablement barbares et ennemis de Rome qui reçurent ce titre pour retrouver la paix¹⁸⁷.

A.3. Un Etat plus fort, une administration plus importante

Avec les réformes progressives des empereurs du III^e siècle et en particulier de Dioclétien et de Constantin, l'administration de l'empire passe d'une administration fonctionnant comme

¹⁸² Ammien, XV, 5, 2 ; *Ibid.*, XV, 5, 33. (voir corpus 17 et 18)

¹⁸³ Landelle M., *Les magistri militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 305 ; Blockley, R.-C., « Roman-barbarian Marriages in the Late Empire », in *Florilegium*, 4, 1982, p. 32-79.

¹⁸⁴ Lizerand G., *Aetius*, p. 17.

¹⁸⁵ Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 80.

¹⁸⁶ Delaplace Chr., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 223

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 102.

celle d'un grand propriétaire terrien à l'échelle de l'empire à une véritable administration d'un Etat¹⁸⁸. Si nous avons vu que les fonctions civiles et militaires furent séparées, il est important de placer cette réforme dans le cadre d'une recherche d'une meilleure efficacité. Les deux empereurs réformateurs étaient profondément conscients des difficultés de l'empire dont la principale faiblesse était sa taille. Si Dioclétien choisit d'y remédier en nommant trois collègues pour gouverner à ses côtés¹⁸⁹, Constantin choisit de modifier l'administration et de la rendre véritablement apte à gouverner un territoire immense et des populations importantes. Si Constantin s'était trouvé dans le contexte d'Auguste, il n'aurait sûrement pas entamé les réformes qu'il entreprit de mener pendant ses années de règne. Mais Constantin était l'héritier de ses prédécesseurs, tourmenté par de multiples maux qui affligeaient l'empire et en particulier les attaques de populations pillardes. Si, auparavant, ces attaques étaient menées en un point précis de l'empire, comme sur le Rhin, désormais ces attaques se déroulaient en de multiples endroits fort éloignés les uns des autres par la géographie physique et les moyens de transports de l'époque. Dioclétien et Constantin avaient dans l'optique de mettre l'empire en état de siège et de mobiliser l'ensemble de ses ressources dans le cadre de l'effort défensif. Les moyens de l'époque rendaient difficile une telle tâche mais les empereurs tâchèrent de s'y atteler. Gratien mit fin aux carrières militaires des sénateurs pour, sans aucun doute, obtenir une meilleure efficacité de ses officiers tandis que Dioclétien réforma l'armée et la fiscalité, obligeant les propriétaires à livrer des recrues dans le cadre d'un impôt et liant ainsi toujours plus les colons à leurs maîtres. Constantin compléta cet ouvrage en s'attaquant directement à l'administration et à l'armée¹⁹⁰. La réforme territoriale de Dioclétien avait déjà mené à une multiplication des fonctionnaires suite à la création d'un échelon supérieur par le regroupement des provinces dans des entités plus grandes appelés diocèses¹⁹¹. Pour diriger ces diocèses, Dioclétien nomma des vicaires, chargés de seconder les préfets du prétoire, et dont l'organisation pré-dessina celle de Constantin avec une stricte hiérarchie et un nombre croissant de fonctionnaires qui s'expliquent par l'importance accrue de la fiscalité dans la gestion impériale dont dépendait la réussite des politiques de défense. Les empereurs cherchaient à la fois à mieux contrôler les magistrats, en particulier les gouverneurs placés sous l'autorité des vicaires, ainsi que les populations. Les réformes fiscales qui écrasaient les populations entraînaient abus et fuites des

¹⁸⁸ Faure P., Tran N., Virlovet C., *Rome, cité universelle*, p. 182.

¹⁸⁹ Rémy B., *Dioclétien et l'empire restauré*, p. 38.

¹⁹⁰ Lançon B., *Constantin, un Auguste chrétien*, Armand Colin, coll. Nouvelles biographies historiques, Paris, 2012, p. 108.

¹⁹¹ Rémy B., *Dioclétien et l'empire restauré*, Armand Colin, coll. Nouvelles biographies historiques, Paris, 2016, p. 34.

contribuables, ce qui força l'état à renforcer encore plus son contrôle et cela nécessita un recrutement accru de fonctionnaires¹⁹². Constantin suivit ainsi ce mouvement en centralisant l'administration de l'empire au niveau de son palais suite à sa prise de pouvoir qui entraîna une réorganisation nécessaire de l'empire. Fortement hiérarchisés, bien plus nombreux, les fonctionnaires de Constantin bouleversent l'organisation de l'Etat romain¹⁹³. Les hauts-fonctionnaires, comme les *magistri militum* mais aussi le maître des offices, entrent en compétition avec les sénateurs pour le prestige et les récompenses. Alors que la carrière sénatoriale était considérée comme la plus prestigieuse, l'essence même de leur légitimité en tant que classe sociale, c'est-à-dire le pouvoir, leur échappe. Car désormais ce sont des individus de rang inférieur, des chevaliers, qui captent ce pouvoir. Les postes encore réservés aux sénateurs, quoique prestigieux, comme Préfet de la Ville, ne sont plus ceux vers lesquels se tournent les gens mais ce sont bien vers les postes de l'administration que les gens reconnaissent en tant qu'autorité et à qui ils obéissent¹⁹⁴. Entièrement civil, le *cursus honorum* de la classe sénatoriale les empêche de franchir les dernières étapes vers le pouvoir impérial dont la prise dépend plus que jamais de l'armée¹⁹⁵. Il ne faut pas ignorer non plus que le Sénat est désormais une institution vide, ayant perdu l'ensemble de ce qui faisait la particularité du système politique républicain. Il n'intervient que pour confirmer la proclamation des princes, ne reçoit plus le droit de voter les lois, ne recevant que sous forme de message les édits le concernant. Le Sénat n'était plus depuis longtemps une cour d'appel de justice¹⁹⁶, droit que lui avait pourtant conféré Auguste. Le Sénat n'est plus qu'une institution de la ville de Rome et non plus de l'empire. Les sénateurs deviennent de plus en plus une élite terrienne, extraordinairement riche, repliée sur le conservatisme culturel qu'ils préservent dans leurs somptueuses demeures citadines ou dans leurs vastes domaines agricoles¹⁹⁷. Ammien Marcellin dénonce leur vie dissolue et le caractère prétentieux de leurs démonstrations de richesse qui rappellent les grandes heures de la République ou des débuts de l'Empire, comme des banquets auxquels lui-même participa et qui le rendirent honteux de rendre visite à ces riches individus, lui qui était soldat et habitué à la frugalité¹⁹⁸. Même si Constantin réforme le

¹⁹² Demougeot E., *la formation de l'Europe et les invasions barbares*, p. 10.

¹⁹³ Lançon B., *Constantin*, PUF, collection Que-Sais-Je, Paris, 1998, p. 41.

¹⁹⁴ Garnsey P., Humphress C., *L'évolution du monde de l'Antiquité tardive*, traduit de l'anglais par F. Guizot, Paris, Robert Laffont, 2010 (1^{ère} édition anglaise 2001), p. 15.

¹⁹⁵ Heather P. J., *Rome et les barbares*, traduction par Jacques Dalarun, Alma Editions, Paris, 2017, p. 48-49.

¹⁹⁶ Puech V., *Constantin. Le premier empereur chrétien*, Ellipses, Collection Biographies et Mythes historiques, Paris, 2011, p. 382.

¹⁹⁷ Piganiol A., *l'Empire Chrétien*, PUF, Paris, 1973, p. 391.

¹⁹⁸ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 6, 7 à 20 (voir corpus 20).

Sénat, passant leur nombre de 500 à 1000, la réforme de recrutement qu'il entame n'améliore pas la situation des sénateurs. Alors que les anciennes grandes familles ont quasiment disparu, la plupart des sénateurs qui apparaissent sous Constantin sont des hommes nouveaux¹⁹⁹, provenant des rangs des fonctionnaires civils et militaires. Et alors qu'autrefois, ils étaient inscrits parmi les rangs inférieurs du Sénat, désormais ils sont inscrits d'office parmi les *consulares*. Constance II accélère le mouvement en conférant le statut de consul aux *magistri militum*²⁰⁰ avant que le règne de Valentinien I^{er}, militaire et opposé au Sénat, ne provoque un grand changement en introduisant une grande réforme du système des honneurs, englobant en un unique système toutes les marques possibles de statut social ayant cours dans les secteurs à la fois civil et militaire du service impérial ; un système où le titre de *clarissimus* devint l'objectif de tout un chacun²⁰¹. Ainsi les hommes nouveaux, venant des rangs de l'armée et du corps des fonctionnaires, devinrent toujours plus nombreux. Plusieurs *magistri militum* devinrent consuls, accédant au rang de sénateur, même si leur condition de « barbares » leur interdisait une reconnaissance totale : Ricimer, Stilichon ou encore Théodoric²⁰². Le Sénat de Constantinople, créé par Constantin à la fondation de la ville en 330, se pose rapidement comme un véritable rival du Sénat de Rome où prédominent les vieilles familles aristocratiques et où le conservatisme culturel et religieux sont au cœur même de l'identité de la vieille assemblée²⁰³. Entièrement constitué d'hommes nouveaux, à part les quelques anciens sénateurs qui ont suivi Constantin en Orient, choisis parmi les individus et familles fortunés de l'Orient ainsi que parmi les fidèles de Constantin et de Constance II, le Sénat de Constantinople se pose comme une assemblée « progressiste », foncièrement chrétienne, bourgeoise dont l'influence en Orient n'eut de cesse de croître, malgré la limitation de ses fonctions politiques aux limites de la ville nouvelle²⁰⁴. Plus nombreux, plus privilégié, né de la compétition et avide de pouvoir, le corps des fonctionnaires civils comme militaires entame une compétition contre le vieux sénat romain qui, peu à peu, recule, se réfugie dans les traditions et s'oppose de plus en plus aux fonctionnaires, et en particulier les militaires, tout en captant les richesses foncières qui faisaient la base des fortunes. Jamais les aristocrates ne furent aussi riches que durant les derniers siècles de l'Empire, comme le prouve la magnificence des villas tardives²⁰⁵. En cela,

¹⁹⁹ Puech V., *Constantin. Le premier empereur chrétien*, p. 384.

²⁰⁰ Le Bohec Y., *L'Armée romaine sous le Bas-Empire*, p.79.

²⁰¹ Heather P. J., *Rome et les barbares*, traduction par Jacques Dalarun, Alma Editions, Paris, 2017, p. 48-49.

²⁰² Inglebert H., *Atlas de Rome et des barbares*, p. 45.

²⁰³ Piganiol A., *L'Empire chrétien*, p. 384.

²⁰⁴ Puech V., *Constantin. Le premier empereur chrétien*, p. 388 ; Chastagnol A., *Le Sénat romain à l'époque impériale*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, p. 249 ; Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 278.

²⁰⁵ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 52.

on pourrait trouver un point de comparaison avec la perte de vitesse de la noblesse d'Ancien Régime face aux bourgeois qui récupèrent les postes de pouvoir et s'insinuent dans leur classe sociale. Néanmoins, il ne faut pas durcir le trait. S'il existe une opposition entre sénat et fonctionnaires, ces deux classes ont-elles-même tendance à se mélanger. Par le mariage le plus souvent, par alliance dans d'autres cas. Gaudentius, père d'Aetius, s'est bien marié avec une riche aristocrate et son fils a épousé à deux reprises de riches membres de familles aristocratiques²⁰⁶. Leurs intérêts se rejoignaient régulièrement et la fortune grandissante des hauts-fonctionnaires renforça cette impression de mélange des classes. Parce que les hauts-fonctionnaires géraient d'immenses territoires et étaient les seuls recours pour les empereurs de contrôler l'empire, ils s'enrichissaient de manière massive et pas forcément de la même manière que les sénateurs. La désagrégation de l'autorité impériale par l'arrivée au pouvoir d'hommes qui ne connaissaient pas toujours toutes les dimensions et attentes du pouvoir impérial (Valentinien Ier, Théodose...) ²⁰⁷ ou les règnes de trop jeunes empereurs renforcèrent le pouvoir de ces fonctionnaires, et en particulier des militaires et donc des premiers d'entre eux : les *magistri militum*. La sacralisation des empereurs les écartait aussi de plus en plus du commun des mortels et une poignée de fonctionnaires devinrent la seule interface entre le monde et l'empereur. Ainsi, une poignée de fonctionnaires tenaient en vérité l'empire entre leurs mains et, comme nous le verrons par la suite, acheter leurs faveurs permet de favoriser les ambitieux tandis qu'essayer de devenir le plus proche possible de l'empereur devint un enjeu de vie ou de morts pour de nombreux fonctionnaires, et en particulier, d'un côté les généraux, et de l'autre les fonctionnaires civils du palais ; conflit qui entraîne la plupart des intrigues du IV^e et V^e siècle.

²⁰⁶ Lizerand G., *Aetius*, 1910, p. 40.

²⁰⁷ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 371-446.

B. La corruption et la vénalité des charges : de la tolérance à l'accoutumance

B.1. La corruption sous la République et les premiers temps de l'empire

Si la corruption est associée dans les esprits et l'historiographie à l'empire romain tardif, ce constat ne résiste pas à une analyse plus minutieuse. La corruption des derniers siècles de la Rome antique est l'héritière directe des vieux systèmes de corruption des temps plus anciens. Comme nous l'avons expliqué plus haut, la corruption fait partie du fonctionnement même de la société romaine, profondément inégalitaire et basée sur des rapports de domination. Le vieux système républicain de clientélisme persiste, basé sur l'idée de relations inégalitaires entre un patron et des clients, avec une solidarité mutuelle apparente exprimée en termes d'identité d'intérêts et de sentiments²⁰⁸. Elle se base sur l'échange de biens matériels, le plus souvent de l'argent pour le patron, contre la fidélité des clients. Le client conserve une marge de manœuvre possible face à son patron qui doit impérativement ménager sa base clientélaire dans un contexte de compétition entre puissants²⁰⁹ : de la cruauté ou de la générosité d'un patron dépendait l'allégeance des clients. A ne pas oublier que les individus les plus riches sont souvent eux-mêmes clients d'individus plus puissants. Le système de clientèle est donc basé sur l'achat des fidélités, lui-même basé sur un échange de dons. Ce système de clientélisme, « bienfaisant » dans les débuts de la République car il supposait la protection des plus faibles, devint dangereux et prépondérant jusqu'à faciliter les guerres civiles des derniers temps de la République. Les *imperatores* républicains s'affrontent à la tête d'armées clientélares²¹⁰. Ils mènent des conquêtes parce qu'ils doivent mettre au pillage des terres toujours plus importantes pour enrichir leurs soldats et donc garder la fidélité de leurs hommes²¹¹ qui deviennent peu à peu leurs clients. Il s'agit aussi d'assurer un modèle aristocratique basé sur la recherche du charisme qui offrait une « autorité naturelle » sur le reste de la société²¹², et pour cela il leur fallait renouveler les gloires passées de leurs ancêtres, voir

²⁰⁸ Piel C., « Les clientèles, entre sciences sociales et histoire » dans *Hypothèses*, 1991/I (2), p. 119-129

²⁰⁹ *Ibid.*

²¹⁰ Humm M., *La République romaine et son empire*, Armand Colin, coll. Collection U, Paris, 2018, p. 245 ; Bordet M., *Précis d'Histoire romaine.*, Armand Collin, Paris, 2021, p. 50.

²¹¹ *Ibid.*, p. 247.

²¹² *Ibid.*, p. 291.

les dépasser. Il leur faut assurer la fortune pour pouvoir entretenir de vastes réseaux de clients, à la base de leur influence sur la société romaine. Ainsi s'expliquent les guerres de Sylla, Marius, Pompée et surtout César qui se lança à l'assaut des Gaules sans avoir à répondre d'une véritable menace existentielle mais plutôt pour se construire un charisme personnel et pouvoir s'assurer d'une fortune menacée par les dettes colossales qu'il avait cumulé auprès de Crassus principalement pour se faire élire²¹³. Plus ancien encore, dès les premiers temps de la République, on observe déjà des guerres clientélistes, comme celle des Fabii vers 477 av. J.-C. contre la cité de Veis²¹⁴. De la même manière, la distribution des terres par les *imperatores* s'explique dans une volonté de récompense de leurs fidèles et clients, comme César le fit suite à sa victoire sur Pompée²¹⁵. Dans le cadre des compétitions de plus en plus rudes entre aristocrates, celui qui sera à la tête du plus vaste réseau de clients pourra espérer la victoire. Ainsi, Octave, pourtant inconnu de la scène publique, obtint une puissance telle qu'il fut en mesure de s'imposer dans le triumvirat en 43 av. J.-C. parce qu'en tant qu'héritier de César, il avait hérité de sa fortune et surtout de son réseau de clients, ce qui lui permit de lever une armée parmi les vétérans de son oncle lorsqu'il débarqua en Italie quasiment seul et sans appui²¹⁶. Auguste renforça sa prédominance en exigeant des serments de fidélité des villes d'Italie et des provinces d'Occident²¹⁷. Une échelle plus vaste encore que les *imperatores* qui avaient faits de cités entières des membres de leurs réseaux de clientèles. Bientôt, ce fut l'empire dans son ensemble qui fut considéré comme membre de la clientèle de l'empereur, d'où la gestion domaniale et paternaliste de l'empire par l'administration impériale telle qu'établie par Auguste et ses successeurs proches. Autrement que le système de clientélisme, qui en lui-même porte les germes de la corruption parce qu'il suppose l'achat des fidélités, on peut citer nombres d'affaires où des actes de corruption en tant que tels sont à nommer. L'affaire la plus célèbre est bien entendu celle de Verrès dont on connaît l'existence grâce au plaidoyer que porta Cicéron contre le gouverneur de Sicile vers 71 av. J.-C.²¹⁸. Les Siciliens vinrent demander

²¹³ Bourdin S., Virilouvet C., *Rome, naissance d'un empire : de Romulus à Pompée de 753 à 70 av. J.-C.*, Belin, Paris, 2021, p. 420.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 177.

²¹⁵ Faure P., Tran N., Virilouvet C., *Rome, cité universelle*, p. 70.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 84.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 101.

²¹⁸ Cicéron, *Verrès II*, 10, 26-11, 28.

l'aide de Cicéron afin d'accuser Verrès de perception illicite d'argent auprès d'eux. Il est déjà alors connu pour avoir volé le trésor de l'armée du consul Carbo alors qu'il était questeur en Gaule Cisalpine. En Cilicie, il se débrouilla pour voler sous des aspects de légalité l'argent des temples et les patrimoines privés comme publics. Il est aussi connu pour de nombreuses fraudes électorales. Verrès n'est que le témoin d'une situation qui exaspère à la fin de la République. Les magistrats envoyés dans les provinces devaient dépenser des sommes mirobolantes pour leur élection, celle-ci nécessitant des dépenses importantes et en particulier des distributions d'argent²¹⁹. Une fois élus, leurs fonctions leur coûtaient cher, aucun salaire n'étant versé pour leurs tâches. Forcés le plus souvent d'emprunter auprès de riches aristocrates ou de sociétés de publicains, ces magistrats et en particulier les gouverneurs oppressaient ensuite les habitants pour rembourser leurs frais de campagne et maintenir le niveau de vie qui leur permettait de faire partie des plus hauts échelons de l'échelle sociale, d'autant plus qu'ils n'avaient qu'un an pour rembourser les sommes engagées, le temps de leur mandat²²⁰. Ils n'avaient aucun regret à opprimer ainsi les populations, parce qu'à leurs yeux cette pratique était non seulement tolérable mais normale. L'endettement faisait partie du mode de vie aristocratique afin, entre autres, de prouver que l'on était capable d'honorer ses dettes. Il fallait à la fois emprunter pour correspondre à un idéal aristocratique mais aussi montrer que l'on ne brigait pas des fonctions dans le seul but de se rembourser²²¹. Mais dans les faits, nombre de magistrats cherchaient des fonctions officielles pour pouvoir rembourser leurs créanciers, quoique cela ne s'avouait pas car cela remettait en cause absolument tout l'honneur de l'individu. Briguer des fonctions officielles n'était pas une mission publique mais une véritable obligation, un point d'honneur²²². La conjuration de Catilina est considérée comme l'un des marqueurs de ce que certains historiens de la période appellent la « crise de l'endettement »²²³. On pourrait aussi

²¹⁹ Deniaux E., « De l'*ambito* à l'*ambitus* : les lieux de la propagande et de la corruption électorale à la fin de la République », *Publications de l'Ecole Française de Rome*, 98, 1987, p. 279-304.

²²⁰ Kefallonitis S., *Dette et politique*, Presse Universitaire de Franche-Comté, Besançon, 2022, p. 110.

²²¹ *Ibid.*

²²² Veyne P., *Le Pain et le Cirque*, p. 347.

²²³ *Ibid.*, p. 111.

arguer que le système des impôts prélevés auprès des sociétés de publicains rendaient possible de nombreux abus. Les sociétés de publicains se voyaient affermer l'impôt à prélever par l'Etat et se remboursaient ensuite auprès des populations. Nul contrôle n'était exercé sur leurs prélèvements et les plaintes contre eux sont monnaie courante²²⁴, d'autant plus que régulièrement des gouverneurs passaient des accords tacites avec eux pour s'enrichir au passage ou pour simplement détourner les yeux sur de possibles abus²²⁵. Ces abus étaient si répandus et graves que des cités voire des provinces entières se soulevèrent contre ces abus comme des cités d'Asie Mineure qui participèrent au soulèvement aux côtés de Mithridate²²⁶. Moins radicales étaient les preuves de reconnaissances des provinciaux envers les gouverneurs qui agissaient contre les publicains, comme le cas de Quintus Mucius Scaevola dans la province d'Asie²²⁷. Ces sociétés de publicains continuèrent à exister dans les premiers temps de l'empire même si le contrôle de l'Etat était plus rigoureux et tâchait d'éviter les abus. Mais tous ne purent être évités et plusieurs soulèvements éclatèrent parce que les élites qui tâchaient de se mettre au niveau de vie des élites romaines, s'endettaient auprès de celles-ci et de ces sociétés de publicains, en plus d'être criblés d'impôts : la révolte de Florus et Sacrovir en Gaule sous Tibère, la révolte de Bouddica sous Néron, celle de Caius Iulius Vindex qui présida à la chute de Néron et perdura durant la guerre civile fut permise par l'augmentation de la fiscalité et la révolte de Caius Iulius Civilis sous Vespasien qui était clairement une révolte contre l'impôt²²⁸. Comme autre situation de corruption sous la République et les débuts de l'Empire, on pourrait citer les nombreux cas de fraudes électorales qui nécessitaient de payer les magistrats en charge des élections afin de les convaincre du bien-fondé de la triche. Une pratique encore courante et acceptée très largement, quoique condamnable, était de payer les électeurs pour qu'ils votent pour le candidat ayant été désigné²²⁹. Une pratique autre qui enrichit considérablement nombre de personnages lors des luttes de pouvoirs fut les proscriptions. Crassus ne devint pas l'homme le plus riche de Rome par des affaires légales mais s'enrichit particulièrement grâce aux proscriptions des temps des guerres civiles entre Sylla et Marius²³⁰. Octave lui-même s'enrichit considérablement grâce à ces mêmes proscriptions, s'emparant, par exemple des biens

²²⁴ Bourdin S., Virlovet C., *Rome, naissance d'un empire*, p. 646.

²²⁵ Barrandon N., *Les gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine*, Presse universitaire de Rennes, coll. Histoire, Rennes, 2011, p. 210.

²²⁶ Bourdin S., Virlovet C., *Rome, naissance d'un empire*, p. 64

²²⁷ Barrandon N., *Les gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine*, p. 207-230.

²²⁸ Faure P., Tran N., Virlovet C., *Rome, cité universelle*, p. 206.

²²⁹ Deniaux E., « De l'*ambito* à l'*ambitus* : les lieux de la propagande et de la corruption électorale à la fin de la République », *Publications de l'Ecole Française de Rome*, 98, 1987, p. 279-304.

²³⁰ Bourdin S., Virlovet C., *Rome, naissance d'un empire*, p. 484.

d'Antoine, sur le Palatin²³¹. Il est à noter que du temps où l'Empire ne s'agrandissait plus tellement, entraînant une difficulté à distribuer des terres aux vétérans comme la tradition le voulait, la proscription devint un enjeu, en particulier en Italie, pour Octave et ses concurrents afin de s'attacher les fidélités des armées, un enjeu qui mena, par exemple, à la guerre de Pérouse²³². On retrouvera cet enjeu dans l'empire tardif avec la chute d'Oreste, renversé parce qu'il refusait de distribuer des terres à ses hommes²³³. La naissance de l'empire ne mit pas fin à ce problème des expropriations, même si la violence des proscriptions des derniers temps de la République semble s'être apaisée. Les empereurs n'hésitèrent néanmoins pas à spolier des rivaux voire à procéder à des confiscations sous des prétextes d'intérêt public, quoique le phénomène semble s'apaiser, les spoliations étant d'abord un acte de rivalités entre membres de l'aristocratie, désormais soumise au Prince. Tibère le fit dans le cadre de la répression contre des complots, par exemple contre Pison, accusé d'avoir assassiné Germanicus, ou encore contre le préfet du prétoire Séjan²³⁴. L'exemple le plus frappant est Néron que l'on accusa d'expropriation après l'incendie de 64, quoiqu'il semblerait que ce soit plutôt Vespasien qui procéda à de telles démarches en autorisant quiconque à construire dans les espaces vides si nul propriétaire ne se manifestait afin de faire face à la crise du logement qui sévissait alors à Rome²³⁵. Néron procéda néanmoins bel et bien à des proscriptions contre des rivaux ou des opposants. L'affranchi Pallas en fut l'une des premières victimes, assassiné en 62 parce qu'il tardait trop à mourir alors qu'il avait nombre de richesses. D'autres suivirent comme Faustus Sylla²³⁶. On trouve encore des traces de cette pratique au III^e siècle qui permettait à l'Etat de s'enrichir aux dépens d'individus dénoncés auprès du fisc impérial. Il est difficile de savoir à quel volume ces proscriptions permettaient de remplir les caisses. On sait simplement que les terres confisquées accroissaient le patrimoine fiscal, essentiel au bon fonctionnement de l'Etat tandis que tout ce qui était bien meuble alimentait directement les ressources fiscales, par des reventes le plus souvent. Les empereurs ne le pratiquèrent néanmoins que peu souvent, sûrement par manque de temps, les changements de couronne étant réguliers, ou par peur de fomenter quelques complots. Maximin le Thrace laissa néanmoins un souvenir amer de son

²³¹ Faure P., Tran N., Virlovet C., *Rome, cité universelle*, p. 100.

²³² Chillet C., Ferrière M.-C., Rivière Y., *Les confiscations, le pouvoir et Rome de la fin de la République à la mort de Néron*, Ausonius Editions, Bordeaux, 2016, p. 140.

²³³ Ward-Perkins B., *La chute de Rome : fin d'une civilisation*, Flammarion, collection Champs Histoire, Paris, 2017, p. 82.

²³⁴ Ferrière M.-C., *Spolier et confisquer dans les mondes grec et romain*, Edition de l'Université de Savoie, Chambéry, 2013, p. 182.

²³⁵ Chillet C., Ferrière M.-C., Rivière Y., *Les confiscations, le pouvoir et Rome de la fin de la République à la mort de Néron*, Ausonius Editions, Bordeaux, 2016, p. 234.

²³⁶ *Ibid.*, p. 233.

utilisation régulière de ces confiscations contre ses opposants, et en particulier des membres de la classe sénatoriale²³⁷. De la même façon, ils récompensaient leurs fidèles par des distributions de terres, dans un processus qui amenait à l'achat des fidélités. Les favoris des empereurs, leurs fidèles recevaient honneurs, dons et terres. Par exemple, les empereurs prirent soin de procéder à des recensements réguliers du Sénat afin de conférer cette dignité à leurs fidèles, ce qui supposait une certaine fortune. Tel fut le destin d'Agrippa, fidèle parmi les fidèles d'Auguste qui, provenant des rangs modestes de la classe sénatoriale, s'éleva comme l'un des hommes les plus riches de Rome²³⁸. De la même façon que les empereurs achetaient les fidèles, ils procédaient à l'achat du peuple. La notion de « du pain et des jeux »²³⁹ porte en elle-même les germes de l'« achat » du peuple pour avoir la paix. Déjà du temps des *imperatores*, les politiciens rivaux rivalisaient de dépenses pour offrir festivités et jeux au peuple. Ainsi agirent César ou Pompée²⁴⁰. Pline le Jeune rapporte que des millions de deniers furent dépensés chaque année pour l'achat de produits venant du lointain Orient, destinés à servir de cadeaux aux aristocrates²⁴¹. Il raconte l'anecdote d'un procès auquel il participa contre un ancien gouverneur qui avait reçu de nombreux présents et qui était désormais trainé vers les tribunaux car ce genre de présents était interdit. Les empereurs pouvaient distribuer de l'argent pour calmer les foules, appelé *congiaires*²⁴². D'une certaine manière, ces distributions faisaient de la plèbe la clientèle d'un seul homme, l'empereur, qui leur offrait bienfaits et cadeaux. On peut simplement désigner ce phénomène par le terme d'évergétisme qui ressemble à une sorte de mécénat, ne portant pas sur la culture mais sur ce qui relève du politique et du social ainsi que sur l'impôt²⁴³. Cette pratique était déjà ancienne, auquel les aristocrates se livraient. Par exemple, la quasi-totalité de la centaine d'amphithéâtres romains retrouvés, ont été financés et construits par de riches citoyens. Paul Veyne note que les quatre cinquièmes des monuments publics de Rome ont été offerts par les riches de la cité. L'objectif de ces « dons » à la plèbe était d'abord dans l'optique

²³⁷ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 213.

²³⁸ Faure P., Tran N., Virlovet C., *Rome, cité universelle*, p. 119.

²³⁹ Cette expression provient de la *Satire X* et du vers 81 du poète Juvénal qui dénonce l'endormissement de ses concitoyens face aux distributions de pain et l'organisation de jeux par les empereurs afin de s'attirer leurs bienveillances.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 32.

²⁴¹ Pline, Ep. 4-9, 6s.

²⁴² Veyne P., *Le Pain et le Cirque*, p. 562.

²⁴³ Veyne P., *Sexe et pouvoir à Rome*, Tallandier, coll. Texto, Paris, 2016, p. 69.

de se faire aimer du peuple mais aussi d'inscrire leurs actions dans le temps dans le cadre de la recherche constante du charisme pour leur lignée, leur famille. Il s'agit aussi de cultiver la clientèle électorale afin de s'assurer de son soutien. Et puis, pour ceux qui ont fait une carrière militaire, il s'agit de commémorer leur gloire en élevant un édifice public et religieux²⁴⁴. Il est à noter que Paul Veyne, qui a longuement étudié ce phénomène d'évergétisme, note que celui-ci n'est pas comparable à l'évergétisme dans les cités grecques car, tout d'abord, il ne s'agit pas d'une fonction publique obligatoire mais véritablement découle d'une volonté privée. Il ne s'agit pas de pratiquer l'évergétisme pour être reconnu par la plèbe mais simplement de cultiver sa splendeur politique. Rares sont les honneurs réservés aux évergètes comme on put le trouver en Grèce²⁴⁵. De plus, les riches aristocrates qui offrent de tels dons ne puisent que rarement dans leurs propres trésors mais dans les caisses de l'Etat, remplis des richesses d'Espagne et du butin des guerres, dans lequel ils puisaient allégrement, sans remord, souvenir d'un temps ancien où le butin et les richesses se partageaient. En effet, il n'y avait, sous la République, aucune réelle différence entre les caisses de l'Etat et les caisses privées. Après tout, le Trésor est sous le contrôle du Sénat aristocrate et le Sénat est la République. L'Etat s'identifie quasiment au groupe oligarchique, il n'y a donc aucun problème à ce que le trésor débordant de richesses soit à disposition des magistrats. Un magistrat devant faire une dépense pour la République, le Trésor lui verse immédiatement la somme²⁴⁶. L'évergétisme étant considéré comme une dépense pour la cité, le Trésor finançait sans soucis ces œuvres au nom d'aristocrates. Et puis, tout ce qui était amende infligée par les magistrats ou butin prit par un général devait être dépensé afin de ne pas être suspecté de chercher à remplir le trésor aux dépens des victimes. Auguste, qui mena une œuvre de reconstruction et d'aménagement de Rome, finança ces constructions non en tant que Prince mais en tant qu'individu privé, monstrueusement riche, souhaitant offrir à ses concitoyens le meilleur et cultiver ses réussites politiques. On peut citer l'*Ara Pacis* qui célèbre sa famille et ses exploits ainsi que ce qu'il a offert au peuple de Rome, c'est-à-dire la paix²⁴⁷. Les jeux de cirque étaient pour la plupart financés par des individus privés. Les empereurs ne se privèrent pas de reprendre cette tradition aristocratique, après tout ils étaient eux-mêmes membres de cette aristocratie, sans que les riches eux-mêmes ne cessent d'offrir eux-aussi monuments et spectacles à la ville, les notables des autres cités autre que Rome en particulier.

²⁴⁴ Veyne P., *Le Pain et le Cirque*, p. 345.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 346.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 348.

²⁴⁷ De Chaisemartin N., *Rome. Paysage urbain et idéologie. Des Scipions à Hadrien (IIe s. av. J.-C.-IIe s. ap. J.-C.)*, Armand Colin, coll. Collection U, Paris, 2003, p. 130.

Néanmoins, l'évergétisme de l'empereurs avait une dimension supérieure puisqu'il était le seul souverain et que l'Etat n'était autre que lui. L'empereur était à la fois la fonction et l'individu et c'est au nom de ce dernier que l'empereur offre des jeux²⁴⁸. Les princes offraient le pain dans l'annone pour tous les citoyens ainsi que les spectacles, et parfois même le bain gratuit²⁴⁹. Ces dons étaient pour prouver l'« amour » de l'empereur à son peuple mais était aussi le témoin de sa toute puissance et de son rôle de premier des citoyens puisque ses cadeaux étaient toujours plus importants que ceux des autres aristocrates. L'empereur achetait l'amour du peuple et le moindre oubli pouvait provoquer des troubles, voir des révoltes, de la même façon que l'oubli des récompenses pour l'armée pouvait mettre en danger le souverain. Rappelons ce qu'il arriva à Claude pendant une famine à Rome. Il fut accueilli par la foule à coup de miche de pain et dut se replier précipitamment²⁵⁰. Claude résolut la crise en faisant creuser un nouveau port à Ostie pour améliorer le ravitaillement. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres qui remontent aux premiers temps de Rome. Et ces crises frumentaires étaient régulièrement manipulés par les hommes politiques, la foule s'agitant et se calmant quand ses demandes étaient satisfaites²⁵¹. Néanmoins, ces actes d'évergétisme des empereurs se limitent particulièrement à Rome. Rome est, selon Paul Veyne, une espèce de « vitrine folklorique, archaïque » où l'empereur est acclamé, accueilli telle une célébrité. Les jeux organisés par l'empereur sont une preuve de l'« amour » de l'empereur pour le peuple de Rome qui le lui rend par les acclamations²⁵². Julien, dans son panégyrique de Constance, compare le peuple à ses « ouailles » tandis que les soldats sont « ses bons chiens de garde »²⁵³. Auguste a construit son pouvoir personnel sur deux leviers de commandes, l'armée et la ville de Rome qui résume le peuple entier romain, et contre l'oligarchie romaine²⁵⁴. Il s'agit donc de s'assurer des fidélités des deux grands piliers du monde romain. Ainsi l'achat, que nous avons déjà cité, des armées par des distributions d'argent exceptionnelles, appelés *donativum*, qui récompensaient des faits d'armes ou marquaient les intronisations, étaient de même nature que cet achat du peuple. L'administration, elle-même, malgré un contrôle bien plus étroit de ses activités par l'empereur que durant l'empire tardif, les fonctions s'achetaient et se vendaient tandis que la moindre parcelle d'influence était le sujet de tractations. Ramsay MacMullen a précisément étudié ce phénomène. Il cite lui-même les exemples des affranchis de Claude qui vendaient la moindre

²⁴⁸ Veyne P., *Le Pain et le Cirque*, p. 350.

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 477.

²⁵⁰ Virlouvét, « Gestionnaires et profiteurs de la famine antique », *L'Histoire*, 121, 1989, p. 21-26.

²⁵¹ Virlouvét C., *Famines et émeutes à Rome, des origines de la République à la mort de Néron*, Publications de l'Ecole Française de Rome, 87, 1985, p. 41

²⁵² Veyne P., *Sexe et pouvoir à Rome*, Tallandier, coll. Texto, Paris, 2016, p. 71.

²⁵³ Veyne P., *Le Pain et le Cirque*, p. 351.

parcelle de leur influence sur l'empereur comme, par exemple, glisser un mot à l'empereur contre quelques sous²⁵⁵. En plus de ces quelques sous, les individus ayant demandé l'intercession des affranchis ou esclaves, devenaient les obligés de ces mêmes individus dans le même état d'esprit de don et de contre-don. Ce phénomène n'est que l'imitation des pratiques au sein des élites dans leurs relations avec leurs serviteurs, qu'ils soient libres ou esclaves. Les esclaves, pourtant sans salaires, avaient souvent, au bout de quelques années, la capacité de racheter leurs libertés, inaccessibles sous la seule forme de l'épargne et de l'économie. Ils profitaient pour cela des *commoda*, c'est-à-dire des pourboires, qui avaient une forme légale et reconnue²⁵⁶. Nous approfondirons cette question dans la seconde sous-partie mais quoiqu'il en soit, l'oreille de l'empereur était à vendre. Tout comme les postes dans l'administration. Sous Néron, les plus riches achetaient les postes dans la magistrature et toutes autres formes de *beneficia* impériaux, la différence étant que c'était d'autres riches qui les recommandaient mais le processus était semblable que du temps de la toute-puissance des affranchis et des esclaves²⁵⁷. Sans citer l'ensemble des modalités de corruption du temps de la République ou des débuts de l'empire, cela nous permet surtout de conclure que la corruption n'est pas un phénomène nouveau de l'empire tardif. Néanmoins, il présente aussi des caractéristiques propres qui s'expliquent par les changements sociétaux et politiques de l'Etat romain.

B.2. Un système en adaptation : de la naissance d'une nouvelle corruption.

Comme nous l'avons expliqué plus haut, le développement de l'administration impériale entraîna une modification des anciens équilibres du monde romain, équilibres menacés depuis longtemps, avec la naissance du Principat. La compétition pour les postes de pouvoir, entre aristocrates et nouveaux venus, entre aristocrates, entre fonctionnaires, entre militaires et civils, entraîna une lutte plus aiguë pour les postes de pouvoir qui ne dépendaient plus du vote du peuple mais du bon vouloir de quelques individus, et en premier lieu de l'empereur lui-même. Le fonctionnement même de l'administration favorisait non seulement la compétition mais

²⁵⁴ Veyne P., *Le Pain et le Cirque*, p. 351.

²⁵⁵ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 240

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 221.

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 242. Néron n'est pas le seul fautif de cette vente des postes dans l'administration puisqu'on retrouve aussi Vespasien, directement accusé par Suétone (Suétone, *Vie de Vespasien*, IV, 7 et 16, 2) de vendre des postes par sa propre volonté et en tant qu'intermédiaire pour son propre profit, sans aucun doute dans son souhait de renflouer les caisses de l'Etat.

aussi tout bonnement la corruption. Les salaires des fonctionnaires étaient bas, plus bas en proportion que ceux du Haut-Empire, alors que l'Etat avait plus de fonctionnaires et pas assez d'argent pour tous les payer²⁵⁸. Comme le rappelle justement Bruno Dumézil, Rome ne connut un véritable fonctionnariat que dans les deux derniers siècles de son existence. C'était un système en création, en adaptation et qui connaissait les travers de tout régime fonctionnant sur l'administration civile. La Chine ancienne ne fut pas exempte de problèmes de corruption, en particulier la Chine des Han²⁵⁹. Certes, les salaires n'ont jamais été hauts dans les corporations de bureaucrates mais ceux-ci étaient bien moins nombreux et surtout, la plupart étaient des esclaves ou des affranchis tandis que les bureaucrates de l'empire tardif étaient libres, souvent membres d'une élite moyenne et bien plus nombreux²⁶⁰. De plus, les salaires arrivaient de plus en plus irrégulièrement, à tel point que des troupes se retrouvaient parfois pendant de longs mois, voire des années sans salaires, comme l'Armée d'Afrique en fut victime en 363²⁶¹. L'Etat n'hésitait pas parfois à ne pas payer du tous les soldats, quand il n'avait simplement plus de métal précieux²⁶². Ainsi, sous Constance II, l'Etat romain déclara directement qu'il ne pouvait plus payer les soldes²⁶³. L'abandon de la Dacie, riche en mines, fut en cela certainement une catastrophe. L'Etat, qui devait gérer de plus en plus de dépenses, chercha un moyen pour compenser ce problème des salaires. C'était parfois par le processus de confiscation, comme Julien le fit en

²⁵⁸ Garnsey P., Humphress C., *L'évolution du monde de l'Antiquité tardive*, traduit de l'anglais par F. Guizot, Paris, Robert Laffont, 2010 (1^{ère} édition anglaise 2001), p. 52-53.

²⁵⁹ Brizay B., *Les trente « empereurs » qui ont fait la Chine*, Perrin, coll. Hors collection, Paris, 2018, p. 122.

²⁶⁰ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 220.

²⁶¹ Ammien Marcellin, XXVIII, 6, 12.

²⁶² Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 180.

²⁶³ Julien, *Correspondances*, 17, b, 8.

distribuant les biens confisqués aux chrétiens, mais cela ne pouvait permettre de payer avec régularité des salaires. Ainsi, le *stipendium* fut de moins en moins versé, remplacé par des *donavita* plus importants et réguliers, qui liaient un peu plus l'armée aux empereurs. Cela explique aussi les différences constatées par les historiens des salaires entre troupes et corps d'armée, et qui peut expliquer aussi la différenciation entre le *comitatenses* et les *limitanei*, toujours pas très claires, les premiers recevant plus de dons que les derniers. Il est à noter que ces dons pouvaient se faire en nature et que le métal précieux était d'abord réservé aux officiers, bien évidemment plus encore aux hauts-officiers. Le manque d'argent poussa Dioclétien à créer l'annone, qui consistait en des livraisons en nature aux militaires, tout d'abord, puis cela s'étendit aux fonctionnaires en général. Ainsi, ces mêmes *donavita* furent de plus en plus livrés en nature, alors que les prétoriens pouvaient recevoir jusqu'à 15 000 sesterces lors de l'intronisation d'un empereur. Par exemple, le *dux* de Libye recevait 50 allocations de nourriture et 50 allocations de fourrage qui pouvaient être converties en deniers²⁶⁴. Si les soldats ainsi que les fonctionnaires avaient des privilèges, comme la dispense d'impôt foncier, ils étaient en général plus pauvres que sous le Haut-Empire. S'ils pouvaient compter sur le butin, en vérité l'occasion d'en faire n'alla qu'en se réduisant au fur et à mesure que l'empire fut forcé à des guerres défensives. Sans parler du fait que les luttes contre les tribus germaniques rapportaient moins que les antiques expéditions contre de puissants et riches royaumes. Nulle expédition au-delà du Rhin ne fut menée après le raid d'Arbogast en 392- 393²⁶⁵. Et quand des occasions se présentaient, les soldats devaient partager avec l'Etat et surtout les officiers qui n'hésitaient pas à se servir et parfois à extorquer leurs propres hommes²⁶⁶. Les officiers avaient en effet depuis longtemps un véritable droit d'imposition sur leurs hommes, en particulier pour les permissions que les soldats devaient demander à leurs centurions avant de leur donner une certaine somme. Les plaintes des soldats sont nombreuses et en particulier sur la violence de leurs officiers qui cherchaient à terrifier leurs hommes pour obtenir leur soumission, en particulier sur ceux qui venaient d'arriver de la vie civile²⁶⁷. On le sait grâce à des lois anciennes d'Othon et Vitellius qui choisirent de prendre en charge financièrement les permissions de l'armée afin d'éviter ce genre d'abus²⁶⁸. Mais cela ne put empêcher les abus des officiers et des hommes. La multiplication des raids, pillages et dévastations au sein même de l'empire rendaient plus difficiles les communications et les

²⁶⁴ Garnsey P., Humphress C., *L'évolution du monde de l'Antiquité tardive*, p. 52-53.

²⁶⁵ Demougeot E., *la formation de l'Europe et les invasions barbares*, p. 121.

²⁶⁶ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 286.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 230.

²⁶⁸ *Ibid.*, p. 234.

salaires arrivaient bien moins, quand ils n'arrivaient tout simplement plus. Ainsi, les exemples sont nombreux [...] et MacMullen s'en fait l'écho, les soldats se retournèrent peu à peu vers la population qu'ils étaient censés aider. Encore une fois, ce phénomène n'est pas nouveau, les sources rapportant de nombreux cas de soldats, sous l'Empire par exemple, profitant de leur position pour extorquer des paysans. Les œuvres de fiction, le *Satiricon* de Pétrone ou *L'Âne d'or* d'Apulée, représentent le soldat comme un personnage violent et voleur à l'occasion, non sans raison. Le héros malheureux du roman de Pétrone, Encolpe, est apostrophé par un soldat qu'il qualifie de « quelque déserteur sans doute ou quelque rôdeur de nuit »²⁶⁹. Les fonctionnaires faisaient de même, prétextant de leur autorité pour imposer des paiements aux paysans²⁷⁰. Il était facile pour des représentants tout puissants de l'Etat d'imposer ce qu'ils voulaient auprès des paysans, souvent terrifiés par leur possible violence. La violence était ordinaire et le moindre acte de sédition était brutalement réprimé. D'autant plus qu'il n'était pas aisé d'aller se plaindre des abus. La différence de traitement entre *honestiores* et *humiliores* en justice rendait difficile la moindre plainte²⁷¹, d'autant plus quand les abuseurs avaient assuré leurs arrières en achetant le silence de possible témoin ou en soudoyant les juges par avances. Une autre technique d'extorsion ancienne mais qui s'intensifiait était l'imposition par des soldats d'une protection forcée contre les abus d'autres soldats. Ils forçaient les paysans à leur donner de l'argent ou des biens contre un danger que souvent ils inventaient²⁷². D'autres fois, c'étaient pour acheter leur silence, en particulier lors des phases de persécutions contre les chrétiens. Ces abus de soldats rencontrèrent un fort écho dans les sources, religieuses en particulier, et ces témoignages vont croissant au fil du temps. On retrouve ainsi les dénonciations de Jean le Baptiste, Tertullien, Saint-Augustin plus tard²⁷³. Mais surtout, ce phénomène de rapacité devint lourd dans les derniers siècles et commença à avoir de véritables répercussions. On peut citer la révolte de Cologne en 270, causée par les comptables de l'armée qui, détestant le gouverneur, poussèrent ses soldats à le tuer²⁷⁴. On a déjà cité le cas de Probus, assassiné car mettant au travail ses hommes et rencontrant des difficultés à distribuer leurs soldes. La

²⁶⁹ Le Roux P., *La toge et les armes: Rome entre Méditerranée et Océan*, PUR, Rennes, 2011, p.

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 247.

²⁷¹ Carbasse J.-M., *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, PUF, coll. Droit fondamental, Paris, 2014, p. 35. Les *honestiores* étaient exemptés, par exemple, de la torture, hormis pour les crimes de lèse-majesté. Les peines dépendaient aussi du statut social des individus. Ainsi pour des crimes de vol de l'Etat, les *honestiores* sont condamnés à l'exil alors que les *humiliores* sont condamnés aux travaux forcés. Un *humiliore* cherchant le conflit judiciaire avec un *honestiore* avait bien plus de risques.

²⁷² *Ibid.*, p. 233.

²⁷³ MacMullen R., *La corruption du pouvoir et le déclin de Rome*, p.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 234.

révolte de Silvanus fut stoppée par l'achat de ses hommes qui le tuèrent²⁷⁵. Cas plus tardif mais témoin du phénomène, le renversement du dernier empereur, Romulus Augustule, fut causé par le refus de son père, le *magister militum* Oreste, de céder aux revendications de ses hommes sur la distribution des terres italiennes pour eux-mêmes. Encore une fois, ces phénomènes n'étaient pas nouveaux mais ils s'intensifièrent parce qu'il y avait toujours plus de fonctionnaires, moins de contrôles et parce que la compétition était au cœur du fonctionnement de l'Etat et de la société. Les bureaucrates étaient rarement choisis pour leurs compétences. Très recherchées, les fonctions officielles étaient les sujets d'une compétition acharnée entre les individus²⁷⁶. Il est à dire que l'Etat lui-même n'était pas le seul touché par ces phénomènes de compétition, mais tout aussi bien les provinces, les cités. La moindre carrière, la moindre mission, était le sujet d'une compétition féroce entre postulants. Libanios raconte dans sa biographie ses rivalités avec d'autres professeurs pour une charge de sophiste à Constantinople et les manières dont ses concurrents déployèrent une série de moyens pour le lui prendre, passant par les pressions morales, par les achats d'étudiants, par les achats de juges et de soldats²⁷⁷. Les charges se vendaient, s'échangeaient contre des faveurs, de l'argent ou même de l'influence. Et ces mêmes charges pouvaient et commençaient à rapporter de plus en plus. Autrefois, la coutume voulait que l'on paie de véritables « pourboires »²⁷⁸ qui compensaient les très faibles salaires. Nous disons coutume car chacun acceptait le fait de payer à des fonctionnaires, bureaucrates et mêmes esclaves une petite somme pour service rendu. Verrès notait ainsi sur ses livres de compte les sommes retenus par ses esclaves et affranchis sur chaque opération²⁷⁹. Ces sommes rapportaient bien plus que le salaire versé et expliquent pourquoi des affranchis comme Narcisse ou Pallas du temps de Claude puissent être parmi les plus riches de l'empire²⁸⁰. Dans tout milieu, on s'échangeait ainsi des pourboires, chez les militaires pareillement, expliquant les actions des centurions sur leurs hommes, les actions de leurs hommes sur les paysans... De même, tout à chacun s'échangeaient des cadeaux pour acheter des faveurs. On retrouve ces échanges dans les lettres de Pline le Jeune qui, recevant des dattes, pense aussitôt à ce qu'il pourrait renvoyer pour remercier son interlocuteur²⁸¹. Le plus courant

²⁷⁵ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XV, 5, 30 (voir corpus 18) ; Frezouls, E., « La mission du *Magister Equitum* Ursicin en Gaule (355-357) d'après Ammien Marcellin », in *Latomus*, 58, 1962, p. 673-688.

²⁷⁶ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 104.

²⁷⁷ Libanios, *Autobiographie*, I, 65-67 (voir corpus 92).

²⁷⁸ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 220.

²⁷⁹ *Ibid.*, p. 221.

²⁸⁰ Wellebrouck G., *Présence et ambitions des affranchis dans l'Empire Romain*, thèse inédite, sous la direction de Gérard Capdeville, Université Paris-Sorbonne, 2016, p. 137-139.

²⁸¹ Pline le Jeune, *Correspondances*, 5, 2, 1.

étaient les lettres de recommandation que tout puissant émettait pour aider des connaissances, en particulier dans le cadre des réseaux de clientèles. Pline en est encore un témoin et acteur. Ce qui change véritablement au fil du temps, c'est l'ampleur de ces procédés. De quelques coutumes qui ne gênaient personne, sauf en cas d'abus grave, celles-ci passèrent à une véritable tradition, et même, pourrait-on dire, une obligation auquel on ne se pliait que forcé. Autrefois, cela n'était pas considéré comme tel, plutôt comme une chose naturelle, qui allait de soi. La contrainte s'invite désormais et il n'y a plus moyen d'y échapper. Les pourboires devinrent des contraintes pour qui voulait obtenir la moindre chose. Et cela était plus visible encore au niveau de l'empereur. Le rôle de l'empereur passa, comme nous l'avons dit plus haut, du premier des citoyens à celui de dieu vivant. L'empereur n'était plus aussi accessible qu'autrefois. L'approcher nécessitait toute une codification dont d'ailleurs dépendait le statut social au sein de l'administration et de la cour. De la proximité physique avec l'empereur dépendait la place des dignitaires dans la hiérarchie de cour²⁸². L'empereur était installé sur une estrade et devant lui défilaient les dignitaires, organisés par rang, les mains voilées, signe de soumission. Il fallait, par la suite, se mettre à genoux et baiser les pieds de l'empereur quand on l'approchait tandis que celui-ci se tenait derrière une sorte de paravent à demi-invisible dans ce que l'on appelait le rite de l'*adoratio* que mit en place Dioclétien²⁸³. Ce rite, et tout ce qui accompagnait désormais la fonction d'empereur, enclenchèrent une lutte d'influence entre tout ceux ayant un minimum d'ambition. Et ils étaient nombreux. Ceux qui le côtoyaient au quotidien, en vérité, furent les affranchis, puis les eunuques, et ils firent payer très cher leur capacité à influencer l'empereur. Ils étaient, en effet, toujours à ses côtés, et cela ne relevait que de la tradition de l'omniprésence des serviteurs chez les aristocrates. L'empereur était d'abord et avant tout un aristocrate et à ce titre, il était entouré d'une ribambelle de serviteurs divers qui l'accompagnaient partout²⁸⁴. Même dans sa chambre. Des esclaves ou des eunuques dormaient à sa porte pour le garder. La présence des serviteurs était telle qu'il était difficile de parler de solitude ou de vie privée pour l'empereur. Et lui-même était sous la surveillance continue des serviteurs.

²⁸² Landelle M., *Les magistri militum*, p. 337 ; Delmaire R., « Les dignitaires laïcs au concile de Chalcédoine : notes sur la hiérarchie et les préséances au milieu du Ve siècle », *Byzantion*, 54, 1984, 1, p. 141-175.

²⁸³ Kaplan M., « L'Empire byzantin : une quintessence d'Empire ? », *Mondes*, 2, 2012, p. 167 à 174 ; Destephen S., *L'empire romain tardif*, p. 152.

²⁸⁴ Veyne P., *La vie dans l'Empire romain*, p. 77.

Les fonctionnaires les plus hauts dans la hiérarchie, ayant une capacité d'influence et de conseils, n'étaient pas en reste. Ils étaient partout dans le palais et épiaient l'empereur. Les complots de cour devinrent monnaie courante, de plus en plus sanglants alors que l'empereur perdait sa capacité à contrôler le système, étant entouré d'individus manipulateurs jusqu'au plus bas des niveaux. A la tête d'une administration dantesque pour les systèmes de contrôle de l'époque, la charge de travail était écrasante. Il n'était pas difficile pour un fonctionnaire, ayant été grassement payé pour cela, de falsifier des papiers²⁸⁵, que ce soit directement auprès de l'empereur ou au plus bas niveau. L'exemple le plus marquant de cette transformation est l'affaire du comte Romanus qui mit en scène une affaire de corruption jusqu'aux plus proches de l'empereur. Romanus était responsable de la défense de la province d'Afrique du temps de Valentinien Ier. Il avait monnayé son intervention contre les barbares qui harcelaient les cités de la côte et avait profité des complicités de Remigius, ayant la charge de maître des offices, puis en soudoyant Palladius qui avait été chargé d'une enquête sur lui après que les habitants de Leptis Magna eurent pris en main de mener eux-mêmes une pétition auprès de l'empereur. Romanus ne fut jamais inquiété durant cette affaire²⁸⁶. Ces affaires de corruption touchant le sommet de la pyramide se diffusèrent vers le bas et désormais toute trace de la moindre autorité était victime de tentative de détournement. Le moindre individu en vint à vendre le peu d'influence et de pouvoir qu'il avait. Mêmes les lettres de recommandation devinrent l'objet d'un véritable trafic. Finalement, la situation devint ingérable pour l'Etat alors que les processus de corruption se diffusaient partout et que leur contrôle devint impossible. Toute la société en vint à accepter l'extorsion et chacun tâchait d'y gagner. Les plaintes, nombreuses, vinrent d'abord des religieux qui dénonçaient la « corruption » des mœurs de leurs contemporains mais eux-mêmes n'étaient pas en reste. Les charges cléricales se vendaient et s'échangeaient tandis que l'influence des prêtres devint un enjeu²⁸⁷, en particulier à cause de leur influence sur les communautés locales puis auprès des empereurs comme Ambroise de Milan. La morale elle-même qui codifiait autrefois de telles actes de corruption, mal vue en générale, finit par s'effondrer. Le décret de Caracalla qui accorda la citoyenneté pour tous les hommes libres de l'Empire en fut, peut-être, en parti la cause. La rigidification de la hiérarchie sociale, marquée par une moindre circulation entre classes sociales, découla de ce décret puisque les individus ne se différenciaient plus par la citoyenneté, autrefois le plus grand honneur pouvant être conféré à un pérégrin. Désormais, la seule façon de se différencier, de gagner en influence, d'obtenir

²⁸⁵ Garnsey P., Humphress C., *L'évolution du monde de l'Antiquité tardive*, p. 47.

²⁸⁶ Ammien Marcellin, XXVIII, 6, 1-29 (voir corpus 52).

²⁸⁷ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 295.

du pouvoir était de gagner de l'argent et d'entrer au service de l'empereur. Les groupes sociaux se refermèrent sur eux-mêmes alors que l'Empire entra en état de siège dès Dioclétien. La segmentation sociale tend à se rigidifier à cause de la nécessité pour l'empire de mieux mobiliser ses ressources, humaines ou matérielles. L'appareil administratif et militaire se renforce, contrôle et encadre bien plus qu'avant les populations²⁸⁸. Un certain nombre de groupes sociaux furent forcés à l'hérédité et au service perpétuel, comme par exemples les colons ou les mineurs et bien sûr les soldats²⁸⁹. La loi encourage puis force à l'exercice d'une même profession pour toutes les générations, sans néanmoins limiter les promotions ni mêmes les reconversions. Mais encore fallait-il en avoir les moyens et les appuis nécessaires. Un individu pouvait être libéré de sa condition si, par exemple, il trouvait un remplaçant. Et il y avait besoin de ressources pour s'échapper. Le prestige de la richesse, de l'argent n'est plus le seul monopole d'une classe sociale entourée de tous les honneurs que sont les sénateurs. L'argent et l'influence sont le seul moyen désormais d'échapper à la condition forcée, de s'élever hiérarchiquement. Les hommes libres, autrefois, étaient contraints moralement dans leurs achats du pouvoir et de la corruption. La demande d'argent était alors considérée comme une activité déshonorante, attachée aux classes inférieures de serviteurs et en particulier les esclaves. L'honneur, le prestige était alors une chose extrêmement importante et nul homme libre ne se serait abaissé à une activité digne d'un esclave²⁹⁰. Mais l'esclavage disparaissant peu à peu, les individus étant tous des citoyens désormais, et tous étant maintenant des serviteurs de l'empereur, cette morale finit par disparaître parce qu'elle n'avait plus de raison d'exister dans ce monde métamorphosé. Il fallait, pour s'élever, beaucoup d'efforts et de temps comme avaient pu le faire les anciens serviteurs ou pauvres hommes libres du temps de Verrès. Mais désormais, soit on était riche, soit on était pauvre. Les différences entre citoyens et pérégrins n'existaient plus. Il fallait se différencier par d'autres moyens. Et les individus provenant des basses-classes sociales se retrouvaient parfois avec du pouvoir. Comme les eunuques de palais. Comme les soldats. La société était à la fois raidie mais aussi plus mélangée. Les grands côtoyaient les plus faibles et tout à chacun avait quelque chose à vendre.

²⁸⁸ Destephen S., *L'empire romain tardif*, Armand Colin, coll. Cursus, Paris, 2021, p. 179 ; Le Bohec Y., *Naissance, vie et mort de l'Empire romain : de la fin du I^{er} siècle avant notre ère jusqu'au V^e siècle de notre ère*, Picard, coll. Antiquité-synthèses, Paris, 2012.

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 185.

²⁹⁰ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 122.

²⁹¹ *Ibid.*, p. 238.

Par exemple, de faux témoins ne se privaient pas de se vendre auprès de quelqu'un ayant besoin d'un récit ou alors on achetait les secrétaires des greffiers. Certes, cela était une pratique ancienne, déjà dénoncée sous le Principat²⁹¹ mais, pour MacMullen en particulier, l'augmentation des peines de morts traduit un sentiment de la part de l'Etat d'une perte de contrôle ainsi que la propagation d'une violence générale au sein de la société²⁹². L'historien met aussi en cause l'extension du droit dans un empire dont les moyens de contrôle étaient limités. Alors que le droit s'insinuait de plus en plus dans la vie des gens, les lois qui en découlaient restaient ambiguës. Ceux censés l'appliquer étaient depuis longtemps gangrenés par la corruption mais leur influence s'étendant en même temps que les domaines d'actions de l'Etat, en particulier les soldats, et leur accession au droit légal d'infliger la peine capitale rendit leur influence bien plus importante. La violence de l'Etat s'intensifiant, les soldats ayant le droit d'appliquer la peine de mort, rien ne pouvait les empêcher de monnayer leur pitié et cela était rentable puisque les condamnations étaient bien plus nombreuses²⁹³. Il est à noter qu'autrefois, les agents de l'Etat mettaient un point d'honneur à exercer des fonctions publiques mais ils ne le faisaient que temporairement, une « pause » dans leur vie privée, fonctions qui s'appuyaient autant sur leurs valeurs personnelles, communes aux membres de l'aristocratie, que sur le rang auquel ils étaient nommés²⁹⁴, ce qui faisait qu'ils avaient moins tendance à exercer une forme de violence comme on pourrait le voir plus tard. Mais les fonctions publiques devinrent des structures d'honneur, de récompenses et de promotions qui occupaient l'ensemble de la vie et de l'existence de ces nouveaux magistrats alors qu'eux-mêmes étaient de plus en plus au service et représentant d'un empereur divinisé, inaccessible, tout puissant. Les magistrats étaient désormais des « professionnels » de la chose publique et c'est par leurs fonctions qu'ils se définissaient en tant qu'individu, et en tant que classe sociale. Serviteurs de l'empereurs, ils attendaient des autres une parfaite soumission, quitte à les en forcer. La compassion et la pitié étaient ainsi moins présentes parce qu'il fallait soumettre au maître et à ses représentants²⁹⁵. La morale des puissants s'en était allée, remplacée par la violence, l'intimidation qui accompagnait un droit de plus en plus important mais aussi, souvent, flou. Il devenait normal de demander, puis d'exiger un paiement pour un service rendu.

²⁹² *Ibid.*, p. 248-255. MacMullen enregistre une douzaine de crimes capitaux du temps de Pline le Jeune pour plusieurs douzaines sous l'empire tardif. Le Code Théodosien témoigne de cette propagation des condamnations à mort pour divers crimes.

²⁹³ *Ibid.*, p. 245.

²⁹⁴ Veyne P., *Le Pain et le Cirque*, Le Seuil, coll. L'univers historique, Paris, 1976, p. 345.

²⁹⁵ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 247.

B.3. La capitulation de l'Etat face à la corruption et son utilité pour le gouvernement

L'Etat en vint à accepter l'existence de cette corruption endémique. Et pour cause, même ses serviteurs les plus hauts placés n'échappaient pas à la tentation d'user de leur influence pour gagner plus de pouvoir. Il était en vérité impossible d'échapper à l'usage des pots-de-vin pour progresser et arriver à un certain niveau dans la hiérarchie sociale. User de fortune pour obtenir un poste n'était plus une option mais une obligation. Les empereurs eux-mêmes durent s'y conforter, quand ils n'encouragèrent pas eux-mêmes ce phénomène. Si auparavant des lois interdisaient bel et bien les phénomènes de corruption²⁹⁶ comme la loi Cincia, du III^{ème} siècle av. J.-C., qui interdisait de demander et de percevoir de l'argent en échange d'une défense juridique, les empereurs eurent de plus en plus de difficultés à stopper ce phénomène, jusqu'à une véritable capitulation pure et simple. Au lieu de chercher à stopper ces phénomènes de corruption, les autorités les acceptèrent et cherchèrent simplement à les réguler. On trouve ainsi une inscription publiée sous Julien à Timgad qui affiche une liste de tarifs pour tous ceux souhaitant porter plainte²⁹⁷. Ces tarifs étaient sans aucun doute illicites auparavant mais ne parvenant pas à stopper une telle pratique, le gouvernement préféra l'encadrer. Cette inscription de Timgad révèle dans le même l'existence de ce que l'on peut appeler des « fonctionnaires » fantômes. Cette question a été étudiée par Paul Veyne qui s'interroge sur le nombre particulièrement important de fonctionnaires énumérés et s'interroge sur le hasard que ces fonctionnaires appartiennent tous aux curiales²⁹⁸. L'existence de ces « fantômes » est une réalité et nous en reviendrons quand nous parlerons de l'armée mais quoiqu'il en soit, ce phénomène était tellement répandu qu'il devint quasiment impossible à l'Etat de combattre le phénomène. Une autre loi dans le Code Théodosien autorise les tribuns militaires à « extorquer de l'argent à leurs soldats en guise d'allocation de subsistance mais à condition que ce soit calculé en liquide en fonction des prix du marché »²⁹⁹. Bien sûr, l'Etat ne cessa jamais de

²⁹⁶ *Ibid.*, p. 231.

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 268, CIL 8, 17896.

²⁹⁸ Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'Etat : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », *Annales*, 36-3, 1981, p. 339-360.

²⁹⁹ *Ibid.* p. 270 ; *Code Théodosien* VII, 4, 29.

combattre ces phénomènes mais à vrai dire il était bien en peine face à une telle corruption, qui touchait du plus bas niveau de l'administration au plus haut, et absolument partout. Non pas qu'il ne le voulait pas mais il n'en avait simplement pas les moyens, et peut-être encore moins de réelle volonté, de combattre cette vénalité. L'empereur se contenta de les faire encadrer afin de les contrôler au mieux tout en continuant à lutter contre les plus nuisibles³⁰⁰. Et le temps passant, de plus en plus de pratiques vénales furent autorisées. Par exemple, nous en parlerons plus tard, mais le nouveau phénomène de patronage qui apparut avec l'Empire tardif fut un bien plus grand danger pour l'État que les barbares car il arrachait à l'État non seulement des contribuables mais aussi de potentiels soldats. Tout d'abord interdit, il fut ensuite peu à peu encadré, autorisant toujours plus de personnes à devenir patrons de colons installés sur leurs terres. On trouve, par exemple, une loi dans le Code Théodosien qui s'attaque à ce problème en interdisant à n'importe quel dignitaire de protéger des ruraux³⁰¹. Pourtant, on observe toujours plus de ces mêmes dignitaires, militaires en particulier, prendre sous leur protection des villageois, comme le dénonce Libanios dans son *Discours contre les Patronages*, sans que l'État n'intervienne ou ne puisse intervenir³⁰². Mais la plupart de ces textes de lois ne font que condamner une partie du problème, comme cette autre loi qui interdit aux soldats de trouver un logement dans les synagogues sans pour autant interdire les excès de ce même droit au logement qui terrifie tant les particuliers³⁰³. En vérité, l'État s'attaquait à ce qui le gênait mais cherchait à réguler ce qu'il ne pouvait contrôler ou ne voulait contrôler comme l'achat de charges ou l'achat de défense judiciaire. Il est bien plus facile d'interdire aux soldats de dormir dans les synagogues plutôt que s'attaquer à la base du problème, c'est-à-dire la question du droit à l'*hospitalitas*³⁰⁴ accordé à l'armée et qui créa de nombreuses tensions avec les particuliers, en particulier quand ce droit s'appliqua ensuite aux fédérés barbares³⁰⁵. L'État trouvait son compte dans cette « lutte pas-à-pas » et ce en de multiples domaines. Par exemple,

³⁰⁰ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 270.

³⁰¹ *Code Théodosien*, XI, 24, 4, (voir corpus 55).

³⁰² Libanios, *Discours sur les patronages*, XLVIII, 3-4 (voir corpus 88)

³⁰³ *Code Théodosien*, VII, 8, 2, (voir corpus 58).

³⁰⁴ Coumert M., *Les royaumes barbares en Occident*, PUF, coll. Que-sais-je ? Paris, 2010, p. 55.

³⁰⁵ Il est tout à fait possible que les aristocrates de la région où furent installés les Alamans par Aetius refusèrent les accords conclus entre les nouveaux venus et le patrice, ce qui explique que les Alamans s'emparèrent brutalement du reste des terres sans intervention d'Aetius. Le code théodosien est rempli de plaintes de la population contre les soldats s'installant chez eux ainsi que leur abus. Enfin, ce droit à l'*hospitalitas* continua à exister dans les siècles suivants et en particulier durant les guerres d'Italie menées par Charles Quint. Les plaintes de la population étaient nombreuses et certains soulèvements éclatèrent contre les mercenaires (D'Amico J.-C., *Charles Quint : un rêve impérial pour l'Europe*, Perrin, Paris, 2022, p. 128).

au sujet du logement des soldats, il était bien plus rentable de loger les soldats chez l'habitant plutôt que de prévoir dans chaque province, chaque cité des logements pour les troupes de passage. Cela aurait très certainement ruiné l'état romain. Alors, l'empereur fit simplement interdire aux soldats le logement dans les synagogues, un bien petit investissement alors que le soldat est censé loger chez les particuliers. Autre exemple, le fait de laisser les charges être achetées ramenait de l'argent à l'Etat lui-même, ce qui explique que cela était contrôlé et encadré par les lois pour permettre au trésor impérial d'avoir son gain. Les empereurs eux-mêmes vendaient les charges comme Théodose Ier³⁰⁶ que Zosime accuse directement de mettre à la vente les postes de gouverneurs, sans aucun doute du temps où la situation financière était difficile³⁰⁷. Plus simplement c'était une habitude pour eux et depuis longtemps d'offrir des cadeaux afin d'acheter les fidélités et de récompenser leurs fidèles³⁰⁸. Nous pourrions en plus considérer, au vu de notre vision contemporaine, que l'octroi de postes à des gens de leur famille étaient un acte de corruption, tout comme favoriser des individus plus que d'autres. De véritables dynasties de magistrats se formèrent. Nous verrons en particulier le cas des *magistri militum* qui eurent tendance à former des dynasties au sein de la hiérarchie militaire. Plus simplement ce népotisme était aussi forcé par la politique et l'Etat. Comme nous l'avons noté plus haut, les classes sociales se rigidifient alors que de plus en plus de fonctions deviennent héréditaires. Les étrangers à ces fonctions étaient traqués et chassés. Il était impossible pour ceux entrés dans la milice bureaucratique d'entrer dans la *militia armata* et impossible aux fils de soldats de trouver refuge dans la milice bureaucratique. Finalement, les *officiales* tendirent à devenir une caste héréditaire, encouragés par les empereurs qui traquaient la moindre fuite de potentiels et de ressources³⁰⁹. Nous appelons cela le népotisme et cette pratique semblait être courante. On retrouve, par exemple, des individus cumulant plusieurs postes, parce que proches de l'empereur³¹⁰. Avitus fut, avant de devenir empereur, proche d'Aetius, de Théodoric II ainsi que de Pétrone Maxime. Par ces liens, il devint *magister militum*, puis préfet du prétoire des

³⁰⁶ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 270 ; *Code Théodosien* VII, 4, 29.

³⁰⁷ Zosime, 4, 28, 3 (voir corpus n°90)

³⁰⁸ MacMullen R., « The emperor's largesses », *Latomus*, 21, 1962, p.159-166.

³⁰⁹ Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'État : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », p. 339-360.

³¹⁰ Maximin fut préfet de l'annone puis préfet des Gaules sous Valentinien et l'un de ses principaux conseillers. Stilicon fut d'abord un officier de Théodose avant de devenir le régent de l'Occident tout en étant le généralissime des armées. Eutrope, normalement grand chambellan, gouverna en réalité l'Empire d'orient et parvint à devenir consul en 399...

Gaules avant de redevenir *magister militum*, brisant ainsi l'interdiction faite aux fonctionnaires civils de gagner l'administration militaire³¹¹. Nous avons bien cité dans l'introduction le cas d'Aetius qui acheta par la force, certes Valentinien III n'eut pas vraiment le choix, sa charge de *magister militum per Gallias*. Ammien Marcellin loue Julien pour ne pas distribuer de postes contre rétribution³¹², ce qui suppose des habitudes contraires de la part des empereurs précédents, en particulier Constance II dont Ammien Marcellin est un grand détracteur. Les distributions des empereurs étaient recherchées car elles étaient importantes et prestigieuses. La cour ne reculait devant aucune dépense pour distribuer des récompenses. Celles-ci consistaient souvent en or, en soie, en bijoux, en diamants et autres richesses dont on retrouve les splendeurs chez les byzantins qui organisèrent un véritable rituel autour de la distribution de ces récompenses³¹³. Il n'est pas à oublier que Constantin, qui réforma l'organisation des finances, divisa l'administration financière en deux bureaux, dont le premier, appelé Largesses Sacrées, était destiné à percevoir les impôts des perceptions somptuaires afin, spécifiquement, de payer les trésors destinés aux ambassadeurs et aux fonctionnaires³¹⁴. C'est-à-dire que le principe même de faire des dons, d'acheter les fidélités et le reste était inscrit dans le fonctionnement même de l'administration. C'était une coutume, un fonctionnement même qui remonte au principe de l'empereur comme « patron » de la société romaine entière. Le principe ancien de clientélisme, de don et contre-don, marquait le fonctionnement même de l'Etat qui ne voyait la société que comme un immense système de clientèle. L'Etat gagnait dans ce principe. Par exemple, comme nous avons pu le dire, le fait que les officiers romains extorquaient leurs hommes pouvaient pour finir rapporter à l'Etat. Pouvant rapporter beaucoup plus qu'un simple poste de soldat du rang, le poste d'officier devenait objet de toutes les convoitises et il fut donc mis à la vente. On payait pour obtenir des promotions³¹⁵. Les officiers recevaient plus de butin, de meilleurs salaires, de meilleurs privilèges et surtout ils gagnaient à pouvoir extorquer leurs hommes. Tous ne le faisaient pas, mais au final cela était une coutume, un véritable art de vivre des officiers, en particulier ou sous le prétexte d'imposer la discipline. La violence était au cœur de l'armée romaine et personne ne trouvait rien à redire de payer ses supérieurs pour être épargné de corvées ou de bastonnades. Alors qui trouverait à redire d'acheter un poste ? Cela pouvait même sous-entendre que le soldat avait fait preuve de grandes qualités puisqu'il avait assez d'argent pour obtenir sa promotion. Les empereurs reconnaissaient eux-mêmes que leurs

³¹¹ Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 561.

³¹² Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XX, 5, 7, voir corpus 39.

³¹³ Kaplan M., *Pourquoi Byzance : un empire de onze siècles*, Gallimard, Paris, 2016, p. 224.

³¹⁴ Guillou A., *La civilisation byzantine*, Arthaud, collection les grandes civilisations, Paris, 1974, p. 117 ;

³¹⁵ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 243.

bureaux pouvaient vendre des postes tout à fait légaux mais obtenu à prix d'argent. Leur nombre en était seulement limité, dans le cas de l'administration civile, pour éviter l'afflux de curiales³¹⁶. Les traces de tels trafics au sein de l'armée sont rares car les sources manquent mais les rares témoignages de soldats s'en plaignant mettent en lumière l'immensité de la vénalité au sein de l'armée³¹⁷. Nul n'y trouvait vraiment à y redire. Quand Julien arriva au pouvoir, il prit la décision que les promotions se feraient désormais sur le mérite et non plus par recommandation achetée. Les simples soldats applaudirent, les autres ne protestèrent guère³¹⁸. Cela témoigne du fait que les soldats du rang étaient victimes des officiers mais eux-mêmes s'extorquaient entre eux. Il valait mieux ne pas être un nouveau au sein d'une unité ancienne, et encore plus un nouveau plutôt fortuné car alors les officiers et ses camarades l'accablaient de tâches ingrates et le harcelaient jusqu'à ce qu'il se conforme aux traditions au sein de l'armée³¹⁹. La pratique d'offrir des dons aux officiers pour obtenir des privilèges, par exemple l'absence de corvées, était plus que répandue. C'était une véritable tradition, à tel point que les officiers n'avaient plus à réclamer ces paiements. L'armée était un monde d'« escroqueries » et personne n'y voyait l'intérêt de remettre cela en cause puisque tout le monde s'y conformait³²⁰. L'Etat y gagnait parce qu'en bout de chaîne, il recevait une part du gâteau, d'extorsion en extorsion. Cela évitait aussi à l'Etat d'avoir à verser trop de salaires puisque les soldats trouvaient d'autres moyens de se procurer de l'argent. Il est par ailleurs notable que, sans vraiment l'autoriser officiellement, il était permis aux soldats de pratiquer le commerce, de s'adonner à l'artisanat, voire de cultiver des terres³²¹. Bien sûr, cela avait son revers de la médaille puisque les simples soldats venant d'entrer dans les armes se faisaient écraser par leurs camarades et officiers, favorisant les désertions et la mauvaise réputation de la carrière militaire³²². La mise sous pression de la population permettait peut-être d'éviter les séditions et encore une fois d'éviter de payer des salaires. Du moins, les soldats trouvaient d'autres moyens de se procurer des revenus fixes en se retournant contre la source même de rentrées d'argent, c'est-à-dire les habitants de l'empire. Cela favorisait néanmoins les révoltes et une méfiance du peuple vis-à-vis de l'armée, pourtant censée le protéger. L'Etat devait faire un compromis et il choisit de tolérer plutôt que d'entamer une lutte perdue d'avance. Ainsi

³¹⁶ Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'État : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », p. 345.

³¹⁷ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 285.

³¹⁸ *Ibid.*, p. 339-360.

³¹⁹ *Ibid.*, p. 230.

³²⁰ *Ibid.*, p. 298.

³²¹ *Ibid.*, p. 340. Le Bohec Y., *L'Armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 182.

³²² Le Bohec Y., *L'Armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 180.

même, pour le cas du droit au logement que nous avons vu plus haut, choisit-il de poser des barrières plutôt que de revenir sur un système qui favorisait les abus mais était aussi nécessaire pour permettre de loger une armée pour laquelle l'État n'avait pas les moyens de construire et d'entretenir les milliers de logements dans chaque cité nécessaires aux dizaines de milliers de soldats, plus nombreux que jamais. L'État romain était toujours contraint par le manque d'argent et les moyens de l'époque. Ainsi, il était forcé aux compromis et parfois y trouvait son compte. Un autre exemple est trouvé chez le détournement de la poste publique instituée par Auguste. Les abus avaient toujours existé mais du temps de Constance II, celui-ci finit par autoriser clairement les Agents Spéciaux de pouvoir exiger un *solidus* pour chaque attelage public mis à la disposition des officiels en déplacement, une somme conséquente pour la large majorité des gens³²³. L'Etat acceptait, posait des limites mais à force de poser des limites, celles-ci ne cessaient de reculer jusqu'à ce que le problème ne devienne trop vaste pour pouvoir être géré. Ainsi dès les années 360, les profits des abus illicites qui étaient considérés jusqu'à là comme « d'antiques coutumes » devinrent licites, les ducs étant autorisés spécialement à exiger de l'argent de leurs subordonnés, tout comme les *magistri militum*³²⁴. Ou encore vers les mêmes années, les percepteurs d'impôts furent autorisés à prélever deux *solidi* sur chaque cheval récupéré par l'administration fiscale. C'est ce que l'on appelait une *sportula*³²⁵. Pire que cela, ce qui fut autrefois une trace du clientélisme devint enjeu de tractations illicites qui furent confirmées par la loi. Les antiques *suffragia*, ces lettres de recommandation qu'on s'échangeait du temps de Pline, devinrent des « recommandations achetées » dont l'existence fut reconnue par la loi vers 385 mais dont le retard sur les habitudes des gens est marquant puisque dès 362, on se demandait ouvertement ce que les tribunaux devaient accorder comme protection à ceux qui avaient payé pour un *suffragium*³²⁶. On vit apparaître par la suite de véritables contrats écrits où toute sorte de choses s'échangeaient comme des biens mobiliers, comme si on était en présence d'un commerce tout à fait normal alors qu'il consistait en l'achat de juges. Cette capitulation véritable de l'Etat frôlait l'impuissance. On retrouve des témoignages d'empereur se plaignant ouvertement des abus de leurs subalternes sans pour autant sembler proposer de solutions. Le terrible Constance II se plaint de ses Agents Spéciaux, n'y voyant que des voleurs autrement que des serviteurs de l'Etat. Il ajoute à cela et reconnaît ouvertement dans une

³²³ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 266.

³²⁴ *Ibid.*, p. 268.

³²⁵ *Ibid.*, p. 269.

³²⁶ *Ibid.*, p. 267 ; Collot, C., « La pratique et l'institution du suffragium au Bas-Empire », in *RHDF*, 43, 1966, p. 185-221.

constitution conservée dans le Code Théodosien qu'il est désormais impossible de s'opposer à eux et à leur corruption³²⁷. Étrange confession d'un empereur qui n'était pourtant pas connu pour sa clémence et n'hésita jamais à agir contre tous ceux qui auraient pu menacer son trône, que ce soient des usurpateurs ou des supposés usurpateurs³²⁸. Il ne fut pas le seul à se plaindre ainsi. Constantin se plaignait lui-aussi des procureurs³²⁹ ou encore son propre père qui se plaignait des auxiliaires du Trésor³³⁰. Situation contraire à celle du temps d'Auguste qui n'hésitait pas à punir physiquement les individus coupables de corruption, 'comme un serviteur ayant vendu le contenu d'une lettre secrète dont il fit briser les jambes, anecdote rapportée par Suétone³³¹. Il apparaît clairement ici par ces anecdotes que l'Etat abandonna la lutte contre la corruption parce qu'il lui était trop difficile de lutter contre un système généralisé, de surveiller des milliers de fonctionnaires et au final il y trouvait son compte, lui évitant, par exemple, de payer des salaires trop élevés. A vrai dire, aux yeux des gouvernants, tant que le système marchait et apportait les ressources nécessaires à la défense de l'Empire, alors tout allait bien.

³²⁷ *Ammien Marcellin*. XVI, 5, 11.

³²⁸ Demougeot E., *La formation de l'Europe et les invasions barbares*, p. 88.

³²⁹ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 248 ; *Code Théodosien*, I, 16, 7.

³³⁰ *Ibid*, p. 264 ; *CIL* 3, 12134.

³³¹ Suétone, *Auguste*, 67, 3 ; *Ibid.*, p. 260. Les considérations n'étaient pas les mêmes et tout ce qui pouvait apporter des ressources supplémentaires était accepté.

C. Les *magistri militum*, une élite à part au sein des élites, profitant de la privatisation des charges publiques.

C.1. La création d'une élite à part.

Comme nous l'avons expliqué plus haut, les *magistri militum* naissent d'une réforme constantinienne, elle-même résultat des conséquences des crises du III^{ème} siècle. Si l'organisation militaire change avec la création de ces postes de commandements généraux, le véritable changement réside dans le fait que désormais les hommes promus *magistri militum* ne seront plus des sénateurs et ces mêmes sénateurs ne seront plus jamais militaires. Deux corps se forment dans l'administration, opposés, rivaux mais obligés de coopérer. Les *magistri militum* se recrutent parmi les rangs de l'armée. Fils de vétérans, garnis de privilèges, ressemblant à de petits « barons », ayant le rang d'*honestiores*, ce qui les place au-dessus de la plèbe mais en-dessous du rang des *illustres*, les *magistri militum* proviennent d'un univers strictement militaire³³². Il faut signaler aussi le fait de la « barbarisation » du corps des officiers supérieurs qui sont de plus en plus des officiers d'origine barbare. Ces trois caractères aboutissent à la naissance d'une élite militaire à part, mise à la tête d'une société militaire qui se forme et se renforce comme pilier du monde romain. Ces critères amènent de plus en plus à une spécialisation des officiers supérieurs qui ne connaissent que l'armée, ont eu le plus souvent une éducation militarisée parce que leurs propres pères étaient militaires. Il s'avère que l'armée romaine a un besoin sûrement plus important de spécialistes pour commander une armée plus vaste, des unités se spécialisant de plus en plus, demandant plus d'investissement ainsi que des officiers capables de s'adapter et de gérer des armées pouvant se déplacer sur des milliers de kilomètres³³³. Il est possible que la « barbarisation » du corps des *magistri militum*

³³² Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'État : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », p. 343 ; Landelle M., *Les magistri militum*, p. 292.

³³³ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 505.

s'explique par cette nécessaire spécialisation afin de faire face aux peuples dont ils viennent et à leurs méthodes de combat auxquelles il a fallu un moment à Rome pour s'adapter³³⁴. La présence de troupes fédérés ou alliés en plus grand nombre peut expliquer aussi ce phénomène. Les Romains cherchaient à faire ce qu'ils avaient toujours fait : s'adapter à l'ennemi pour mieux le vaincre, et cela passait par l'intégration des éléments « étrangers ». Cela apparaît du fait que les *magistri militum* commandaient sans aucun doute les troupes fédérées combattant aux côtés de l'armée romaine. Il valait mieux avoir des officiers à la fois capables de combattre à la romaine tout en commandant à des troupes « barbares » gardant leurs propres techniques de combats. De plus, le terme de *magister*, semblable à celui de *magister officiorum* qui apparut à la même période, porte une connotation de technicité³³⁵, désignant un responsable chargé d'une activité spécialisée. Au Haut-Empire, au sein de l'armée, il existait des titres militaires avec le mot *magister* et il était réservé à des fonctions subalternes³³⁶. On trouve ainsi un *magister equitum* qui commandait les *equites legionis*. On retrouve ce titre dans d'autres contextes comme pour le capitaine d'un bateau ou encore l'arbitre d'un concours sportif. Il sert aussi à désigner un cornac ou un conducteur d'animaux. Comme nous l'avons expliqué plus haut, les sénateurs se retirèrent des carrières militaires après les réformes de Galien, laissant le rôle de commandement à la classe équestre. Il est néanmoins difficile de savoir si cette réforme a été rendue nécessaire par le manque de « professionnalisation » des sénateurs accédant aux commandements militaires à cause de leur éducation avec des manuels militaires, les forçant à se reposer sur leurs subalternes³³⁷. D'autres historiens ont pu contester ce point de vue de l'amateurisme des officiers du Haut-Empire en s'appuyant sur le fait que les sénateurs se devaient d'apprendre le commandement et la gestion pour leurs domaines, ce qui aurait suffi à les former³³⁸. Il est donc difficile de soutenir que les officiers du Haut-Empire manquaient de professionnalisme. Il est peut-être à chercher du côté d'une volonté d'une meilleure spécialisation chez les empereurs militaires du III^{ème} siècle se retrouvant face à une multitude de difficultés. La classe sénatoriale s'éloignait aussi peut-être de plus en plus des carrières militaires à cause de la distance entre la carrière des armes et l'idéal aristocratique de l'*otium* dans une sorte de mouvement « conservateur » motivé par la violence des guerres, le recul de

³³⁴ *Ibid.*, p. 77.

³³⁵ *Ibid.*, p. 156.

³³⁶ Boak A. E. R., « The Roman *Magistri* in the Civil and Military Service of the Empire », in *Harvard Studies in CPh*, vol. 26, p. 73-164.

³³⁷ Campbell B., « Teach yourself to be a general » in *JRS*, 77, 1987, p. 13-29 ; Alföldy A., *Histoire social de Rome*, Steiner F, Wiesbaden, Paris, 1991, trad. Evrard E., 1987.

³³⁸ Birley A., « Senators as General », in ALFÖLDY, G., Dobson, B. et Eck W., *Kaiser Heer und Gesellschaft in der römischen Kaiserzeit. Gedenkschrift für Eric Birley*, Stuttgart, 2000, p. 97-119.

l'influence de la classe sénatoriale qui poussa les sénateurs à s'enraciner territorialement³³⁹. Quoiqu'il en soit, la création des *magistri militum* ne descend pas directement de Galien mais bien de Constantin qui se retrouva face à une situation confuse à la suite de sa victoire sur Licinius. L'apparition de ce corps d'officier semble, selon Marc Landelle, correspondre à une situation chaotique au sein des administrations militaires et civiles suite à la victoire sur l'Orient, corrélée à une invasion gothique. La première mission des généraux aurait été d'encadrer les nouvelles recrues barbares pendant que les préfets du prétoire se concentraient sur la remise en ordre de l'administration³⁴⁰. Nous ne répétons pas l'analyse de Marc Landelle mais néanmoins nous précisons que le déchargement des officiers des questions de logistique permit de les concentrer sur les questions uniquement militaires. Les *magistri* étaient ainsi uniquement des spécialistes de la chose militaire. Ainsi, ce sont bien des officiers de carrière qui briguent les postes d'officiers supérieurs dès Constantin. Marc Landelle a répertorié un total de 72 *magistri militum* sur une période de deux siècles pour lesquels on connaît leur passée militaire³⁴¹. Il en compte 3 venant directement du rang, même si le poste militaire de *Comes Rei Militaris* semble être le plus propice pour devenir général³⁴². Même si ces chiffres sont à prendre avec des pincettes car les lacunes sont nombreuses, ils permettent de s'apercevoir que nombre d'officiers supérieurs ont d'abord passé un certain temps en tant que sous-officiers, où ils ont pu expérimenter l'art de commander et de mener la guerre tandis, qu'autrefois, les sénateurs ne passaient, dans le cadre du *cursus honorum*, qu'un peu plus d'une année dans les rangs de l'armée. La plupart des carrières des individus finissant *magistri militum* sont relativement longues, au moins plusieurs années. Même si cela reste rare de provenir des rangs inférieurs à ceux de comtes, cela reste possible et la marque d'une ascension sociale possible. Le fait que les *magistri militum* ne viennent pas de l'élite sénatoriale aristocratique est appuyé par les déclarations de Libanios qui se moque parfois de généraux correspondants aux stéréotypes des « mauvais soudards »³⁴³. Dans d'autres extraits, il paraît surpris de trouver chez Richomer un homme cultivé et avide de connaissance³⁴⁴. Le milieu militaire semble être le milieu où la possibilité d'ascension sociale est la plus haute, quoique cela se faisait sur au moins

³³⁹ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 206 ; André J.-M., *L'Otium dans la vie morale et intellectuelle romaine des origines à l'époque augustéenne*, PUF, Paris, 1966.

³⁴⁰ *Ibid.*, 76.

³⁴¹ *Ibid.*, p. 207.

³⁴² *Ibid.*

³⁴³ Libanios, *Or, II*, 38.

³⁴⁴ Libanios, *Autobiographie*, I, 219 (voir corpus 86).

un minimum de deux générations, hormis pour de rares cas, comme Arbition³⁴⁵. Cette question de l'intégration et de la mobilité sociale a intéressé Alexander Demandt³⁴⁶ qui a caractérisé quatre facteurs pour en expliquer le déroulement : les besoins en personnel, l'origine du souverain, les changements de dynastie ainsi que la politique religieuse. Marc Landelle exclut l'origine du souverain ainsi que la politique religieuse³⁴⁷ pour expliquer une mobilité au sein des rangs de l'élite militaire qui pourrait paraître extraordinaire par rapport au reste des élites sociales, du moins à ses débuts. La politique religieuse ne lui paraît pas cohérente à cause des cas de *magistri militum* de religion différente à celle des empereurs³⁴⁸. L'origine de souverain ne lui semble pas non plus déterminer réellement la mobilité sociale au sein de l'aristocratie militaire. Les empereurs Illyriens eurent parfois tendance à favoriser des compatriotes mais cela n'est pas systématique. Si Valentinien I^{er} s'entoura d'un certain nombre d'Illyriens, Théodose I^{er} ne favorisa pas plus les individus d'origine espagnols que d'autres origines³⁴⁹. Les guerres civiles étaient bien plus susceptibles d'apporter des changements sociaux à cause de promotions rapides qui transformaient sérieusement le haut-commandement militaire. Les nécessités de renouvellement de personnels pouvaient favoriser l'entrée de nouveaux individus, plus susceptibles d'apporter de nouvelles compétences, de nouveaux points de vue nécessaires en cas de conflits. À cause du statut de militaire qui condamnait à l'hérédité de la fonction, les fils de *magistri militum* étaient eux-mêmes destinés à la carrière militaire. Il semble qu'une place d'officier leur était réservée au-début de leur carrière³⁵⁰, peut-être au sein des *protectores domestici* dont la fonction pouvait servir à l'apprentissage de la carrière de commandants des armées³⁵¹. La nomination à ce poste dépendant des supérieurs, il est possible que les fils des

³⁴⁵ Ammien, XV, 2.

³⁴⁶ Demandt A., « Der spätrömische Militäradel », in *Chiron*, 10, 1980, p. 609-637.

³⁴⁷ Landelle M., *Les magistri militum.*, p. 359.

³⁴⁸ Ibid., p. 312.

³⁴⁹ Chastagnol A., « Les Espagnols dans l'aristocratie gouvernementale de Théodose », *Les Empereurs romains d'Espagne, Colloque international du C.N.R.S, Madrid-Italica 1964*, Paris, 1965, p. 269-307.

³⁵⁰ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 359.

³⁵¹ Emion M., *Des soldats de l'armée romaine tardive : les protectores (IIIe-VIe siècles ap. J.-C)*, thèse inédite sous la direction de Pierre Cosme, Normandie Université, Université de Rouen, 2017, p. 199-207. Ce poste était normalement obtenable par le mérite, comme le voulait le discours impérial relatif aux conditions d'avancement

magistri militum commencent leur carrière, en tout cas pour certains, au sein de ce corps. Nous en parlerons plus tard mais le patronage et la pratique du *suffragium* court-circuitaient les valeurs de promotions au mérite³⁵². Un fils de général pouvait accéder immédiatement au rang de *domesticus*, ou peut-être en tant que *protector*. Il est difficile à prouver cela car les sources ne mentionnent pas toujours la carrière entière d'un individu. Marc Emion a néanmoins recensé un certain nombre, treize pour être exact, de *protectores domestici* ayant probablement bénéficié d'un appui pour entrer dans le corps, dont au moins un étant le fils d'un *magister militum*, un certain Herculanus, fils du *magister equitum* Hermogenes³⁵³. Nous ajouterons qu'Ursicin avait plusieurs fils présents dans la carrière des armes³⁵⁴, dont au moins l'un d'entre eux suivit une carrière militaire en tant que tribun et qui perdit la vie à Andrinople³⁵⁵. Il est à noter qu'à partir du moment où les *magistri militum* furent intégrés dans les rangs du Sénat, certaines familles eurent des membres suivant des carrières militaires ou des carrières civiles. Le principe de l'hérédité de la fonction militaire n'était donc pas parfaitement suivi, du moins pour les membres de l'élite. Par exemple, le *magister militum* Eusèbe eut deux fils qui suivirent des carrières civiles. Le premier, nommé Flavius Eusebius fut rhéteur, gouverneur de l'Hellespont et termina consul en 359, le deuxième, Hypatius fut consul la même année puis préfet du prétoire d'Italie en 382³⁵⁶. Le pouvoir semblait plus transigeant de ce côté-là avec les

dans l'armée. Cependant, comme plusieurs lois théodosiennes le montre et comme nous le verrons pas la suite, cette valeur semble envolée alors que l'Etat cherche à lutter contre la corruption.

³⁵² Collot, C., « La pratique et l'institution du *suffragium* au Bas-Empire », in *RHDF*, 43, 1966, p. 185-221.

³⁵³ *Ibid.*, p. 208 ; Ammien, XIV, 10.

³⁵⁴ Ammien, XIV, 11, 3 (voir corpus n°11).

³⁵⁵ Landelle M., *Les Magistri Militum*, p. 355 ; Ammien, XXXI, 13, 18.

³⁵⁶ Jones A. H. M., *Prosopography of the Later Roman Empire*, Cambridge University Press, Londres, 1971-1992, Tome I, Fl. Eusebius 40, p. 308 ; Tome II, Fl. Hypatius 4, p. 448.

élites qu'avec les familles des couches inférieures de la société. Néanmoins, être membre d'une famille de militaire n'était pas obligatoire, les possibilités d'ascension hiérarchique étant possible mais au fil du temps, il apparaît qu'un nombre de plus en plus restreint de familles confisquent les postes de *magistri militum*. La plupart des nouveaux *magistri militum*, vers la fin du IV^e et début du V^e siècle, ont au moins un ancêtre qui fit partie de l'armée. Quelques hommes nouveaux sont à signaler et méritent de l'être comme Sabinianus Ier dont les membres n'avaient manifestement pas l'habitude des carrières militaires, ce qui expliquerait l'hostilité d'Ammien à son sujet³⁵⁷. Des généraux sont encore originaires des aristocraties de provinces, comme le père de Théodose Ier qui provenait des milieux municipaux d'Espagne. On peut inclure dans la catégorie d'officiers originaires de l'aristocratie municipale Hermogène de Tyr, Flavius Eusebius de Thessalonique, Sabinianus I ainsi que Marcellus de Serdique³⁵⁸. Ces cas sont néanmoins plus rares car les fils de sénateurs ou des milieux municipaux ont d'importantes difficultés à faire carrière dans l'armée, résultat des réformes impériales successives le leur interdisant³⁵⁹. Exception faite de quelques cas individuels, les postes de *magistri militum* furent peu à peu confisqués, souvent pendant un court laps de temps, par une poignée de familles, alliés ou rivales les unes des autres, qui défendaient avec acharnement les postes acquis qu'elles jugeaient leur appartenant de droit. On pourrait quasiment parler de dynastie militaire. Cela est le cas particulièrement pour la famille d'Aspar *magister militum* sous Théodose II, suivant les pas de son père, Ardaburius, lui-même *magister*³⁶⁰. Son fils Ardadar reçut la même charge en 453. La famille de militaires d'origine alane s'oppose au clan d'origine isaurienne qui prendra le pouvoir en 474 avec l'accession au trône de Zénon Ier qui eut lui-même une longue carrière de *magister militum* vers 469³⁶¹. Ce phénomène est particulièrement marqué au V^e siècle. Aetius eut un père *magister militum* et il dut lutter pour obtenir le même poste que lui. Il affronta par la suite Boniface et son gendre, le comte Sebastianus, qui lui succéda en tant que *magister militum praesentalis*³⁶². Les origines souvent « modestes » des *magistri militum*, leurs racines souvent barbares et l'incertitude propre à la carrière militaire poussaient les *magistri militum* à entreprendre de véritables politiques matrimoniales afin de

³⁵⁷ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 360. Il note qu'il était plus difficile pour un membre de l'aristocratie sénatoriale que pour un fils d'officier d'origine barbare de s'élever au sein de la carrière militaire.

³⁵⁸ Demandt A., « Der spätrömische Militäradel », in *Chiron*, 10, 1980, p. 609-637.

³⁵⁹ Szidat J., « Sabinianus. Eins Heermeister senatorischer Abkunft im 4.J. », in *Historia, Zeitschrift für alte Geschichte*, 1991, 40, p. 494-500.

³⁶⁰ Chastagnol A., *La fin du monde antique, de Stilicon à Justinien*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1976, p. 81.

³⁶¹ Zosso F., *Les empereurs romains : 27 av. J.-C – 476 ap. J.-C*, Errance, Paris, 1995, p. 202.

³⁶² Lizerand G., *Aetius*, Librairie Hachette, Paris, 1910, p. 35.

pérenniser le statut social qu'ils avaient acquis grâce à leur charge³⁶³. Cette politique matrimoniale, dans le cadre des rivalités avec les autres fonctionnaires et plus particulièrement les civils de la cour, leur permet de rester dans le cercle des puissants, et au mieux de s'assurer une proximité avec l'empereur nécessaire pour l'influence. On retrouve ces stratégies matrimoniales dès Constance II. L'empereur épousa Eusebia, fille du *magister militum* Flavius Eusébius dont nous avons parlé plus haut à propos de ses fils, et qui fut la protectrice de Julien³⁶⁴. Jovien, qui succéda à Julien, favorisa en tant que *magister militum* des membres de sa famille, comme son beau-père Lucillianus qui retrouva son poste de *magister militum* suite à son arrivé au pouvoir. Il offrit un autre poste à l'un de ses parents proches, Januaris, qui fut peut-être *magister militum per Illyricum*³⁶⁵. Cette pratique de mariages entre familles impériales et familles de généraux s'accéléra avec Théodose Ier qui fit accéder encore plus de « barbares » aux postes de généraux et chercha à mieux les intégrer et les faire mieux accepter par des mariages. Il cherchait aussi dans le même temps à lier l'Orient et l'Occident dans une vision unitaire qu'il n'avait jamais abandonné³⁶⁶. La fille de Bauto épousa Arcadius qui fut élevée à la cour de Théodose à Constantinople. Elle reçut une complète éducation romaine traditionnelle³⁶⁷. Le clan qui noua le plus de liens avec la famille théodosienne était celui de Stilicon. Lui-même épousa une nièce de Théodose, Serena³⁶⁸, et fit marier ses deux filles successivement à Honorius³⁶⁹. On le fit accuser de briguer le trône impérial pour son fils Euchérius à cause de ses intrigues matrimoniales³⁷⁰. Constantius, lui-même *magister militum*, épousa Galla Placidia, demi-sœur d'Honorius, et devint ainsi l'héritier proclamé de l'empereur

³⁶³ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 361.

³⁶⁴ Julien, *Eloge de l'impératrice Eusébie*, VI.

³⁶⁵ Ammien Marcellin, XXVI, 1, 4.

³⁶⁶ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 360.

³⁶⁷ Zosime, V, 3, 2 (voir corpus n°91) ; Jones A. H. M., *Prosopography of the Later roman Empire*, Tome II, Aelia Eudoxia I, p. 410.

³⁶⁸ Maraval P., *Théodose le Grand. Le pouvoir et la foi*, Fayard, Paris, 2009, p. 185

³⁶⁹ Jones A. H. M., *Prosopography of the Later roman Empire*, Tome I, Fl. Honorius 3, p. 442.

³⁷⁰ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 360 ; Lançon B., *Le monde romain tardif*, p. 32-33.

sans enfant. Son fils devint lui-même empereur sous le nom de Valentinien III³⁷¹. Il est à faire remarquer que, plus largement, les *magistri militum* prenaient soin de se lier à de vieilles familles sénatoriales afin de conserver et d'obtenir un haut-statut social pour eux et leur famille. Le père d'Aetius, Gaudentius, épousa Itala, membre d'une grande famille sénatoriale, peut-être les *Anicii* qui soutinrent vivement Aetius pendant sa carrière³⁷². Agilon épousa la fille du proconsul Araxius, qui fut préfet du prétoire sous Procope³⁷³. Ces mariages permettaient aux *magistri militum* de sécuriser leur ascension sociale et de faire face à l'incertitude d'une carrière militaire, à la fois dangereuse et soumise au bon vouloir de l'empereur, et donc des intrigants autour de lui. Se marier au sein de la famille impériale leur permettait avec évidence de garder un lien fort avec l'empereur, qui pouvait leur permettre d'échapper aux intrigues de leurs adversaires. Ce n'était pas toujours un gage de sécurité car Stilicon succomba aux intrigues. Ces pratiques matrimoniales permettaient aussi, plus particulièrement aux hommes nouveaux et aux « barbares » devenus romains, d'obtenir une assise foncière qui faisait à la fois la fortune et la réputation des membres de l'élite à cette époque. Voilà pourquoi les généraux « barbares » semblent, à travers les sources, ne jamais se marier à des femmes issues de milieux autres qu'aristocratiques ou militaires, voire provenant de leurs propres peuples. Ils choisissaient des femmes « romaines » afin de s'intégrer dans le milieu élitaire. Gaudentius épousa Itala³⁷⁴, une femme d'origine noble et manifestement très riche, qui possédait de nombreux domaines. C'est dans l'un d'eux que leur fils, Aetius, pût s'y réfugier lorsqu'il se retrouva menacé à la cour par ses rivaux³⁷⁵. Lui-même épousa la fille de Carpilion, gouverneur du palais de Jean, ce qui lui permit d'hériter de terres par la dot puis l'héritage de sa femme. Il récupéra de même les fortunes de Boniface en épousant Pélagie, sa veuve³⁷⁶. Stilicon hérita sans aucun doute d'une part des richesses de la famille théodosienne grâce à son mariage avec la nièce de Théodose Ier. Ces mariages permettaient aussi une forte solidarité entre *magistri militum* qui finirent par former une véritable caste, solidaire face à leurs adversaires de l'extérieur pour garder le

³⁷¹ Demougeot E., « L'évolution Politique de Galla Placidia », *Revue Historique*, n° 647, Paris, 1988, p. 191.

³⁷² Lizerand G., *Aetius*, p. 15 ; Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, II, 8.

³⁷³ Jones A. H. M., *Prosopography of the Later roman Empire*, Tome I, Agilo, p. 28.

³⁷⁴ Jones A. H. M., *Prosopography of the Later roman Empire*, Tome II, Gaudentius 5, p. 493.

³⁷⁵ Lizerand G., *Aetius*, p. 35.

³⁷⁶ Jean d'Antioche, *Frgt.* 201. 3.

pouvoir mais rivaux souvent les uns des autres. L'exemple de Promotus est marquant puisqu'il veilla sur la fille de Bauto, Aelia Eudoxia, l'élevant et s'assurant de son avenir³⁷⁷. Ricomer fut très certainement l'oncle de Bauto³⁷⁸. Il existe un doute sur la filiation éventuelle entre Bauto et Arbogast, Jean d'Antioche ayant assuré que Bauto ait été le père d'Arbogast³⁷⁹. Bauto profita de ce lien de famille avec Ricomer pour hériter de son poste à la cour d'Occident en tant que *magister militum praesentalis*³⁸⁰. Une famille de militaires avait ainsi réussi à sécuriser des postes de généraux pour les siens, parvenant à se lier à la famille impériale d'Orient à travers la fille de Bauto, Aelia Eudoxia. On retrouve ce cas de formation d'une véritable dynastie avec le cas de Julius Nepos dont le père, Nepotianus³⁸¹, était *magister militum praesentalis* pour Majorien et son oncle, Marcellin 6, était lui-même *magister militum per Dalmatia*³⁸². Julius Nepos hérita du titre de son oncle avant de devenir patrice puis empereur d'Occident³⁸³. Gainas a lui-même peut-être été un parent de Tribigild, officier gothique qui se révolta contre l'autorité d'Eutrope autour de 400³⁸⁴. Il est possible que cette hérédité ait concerné un certain ancrage territorial, comme pour le cas d'Aetius et de son père Gaudentius qui firent carrière tous deux en Gaule tandis que les Ardabur travaillèrent en Thrace et en Orient³⁸⁵. Il faut néanmoins attendre le V^eme siècle pour que des familles réussissent réellement à confisquer et réserver des postes pour elles. On ne sait pas si ces liens du sang pouvaient former de véritables réseaux de soutiens et de clientèles à différents niveaux hiérarchique mais cela n'a rien d'in vraisemblable, en reprenant ce que nous avons dit sur les destins des enfants des *magistri militum*, en particulier les fils qui suivaient les pas de leur père. Néanmoins, de plus en plus différents des élites traditionnelles romaines, les *magistri militum* formèrent peu à peu une caste à part, jalouse de ses prérogatives. On en retrouve une nette trace quand, en 360, Constance II voulut prélever des troupes auprès de Julien et de son *magister militum* Lupicin mais sans passer par les procédures habituelles, envoyant un obscur fonctionnaire du nom de Décentius qui, profitant de l'absence du *magister militum* Lupicin demanda au *magister officiorum*

³⁷⁷ Jones A. H. M., *Prosopography of the Later roman Empire*, Tome II, Aelia Eudoxia I, p. 410.

³⁷⁸ *Ibid.*, *PLRE*, Tome I, Fl. Richomeres, p. 764.

³⁷⁹ Landelle M., *Les magistri militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 305 ; Jones A. H. M., *Prosopography of the Later roman Empire*, Tome I, Bauto, p. 158. Il est toutefois possible, même si les sources ne s'accordent pas sur ce sujet, qu'Arbogast ait pris sous son aile dans sa jeunesse le jeune Bauto dans une forme de solidarité entre Francs et officiers de haut-rang.

³⁸⁰ Jones A. H. M., *PLRE*, Tome II, Nepotianus 2, p. 778.

³⁸¹ Jones A. H. M., *PLRE*, Tome II, Nepotianus 2, p. 778.

³⁸² *Ibid.*, Tome II, Marcellinus 6, p. 708.

³⁸³ Landelle M., *Les magistri militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 430.

³⁸⁴ Sozomène, VIII, 4, 2.

³⁸⁵ Lizerand G., *Aetius*, p. 55 ; Gaudentius : Jones A. H. M., *PLRE*, Tome II, Gaudentius 5, p. 492.

Pendatius et au *tribunis stabuli* Sintula de rassembler les forces demandées alors que ce rôle de rassembler les forces dépendait du *magister militum*, même en cas d'absence de celui-ci. Pire que cela, Decentius prit sur lui de commander à des officiers supérieurs à son propre rang mais inférieurs aux rangs de Julien et Lupicin. Il apparaît aussi que le fait que Decentius venait de l'Orient et se permettait de commander à des troupes occidentales sans que ni Julien ni Lupicin ne puissent avoir à y redire contribua à l'étincelle. Cela révolta manifestement non seulement le *magister militum* Lupicin qui apprit cette nouvelle alors qu'il était en Bretagne mais aussi les soldats ainsi que Julien. De là commença la révolte de Julien contre son cousin³⁸⁶. Il apparaît que cette préservation des prérogatives ne se trouvait pas tournée uniquement contre les civils et les étrangers mais aussi contre les subalternes directement. Ainsi le *magister militum* Jovinus songea à punir l'officier d'une unité qui, dans le feu de l'action, avait mis à mort un roi alaman alors que la gestion des prisonniers, et plus particulièrement ceux de hauts-rangs, dépendaient d'eux. Le fait que les *magistri militum* protègent ardemment leurs privilèges et fonctions s'explique par la crainte de tout simplement perdre leur poste. Il est vrai, en effet, qu'en dehors de leurs carrières militaires et des milieux dirigeants, les *magistri militum* étaient des étrangers à qui le peuple était parfois hostile, au contraire de l'aristocratie qui avait un ancrage local fort³⁸⁷. La mobilité inhérente au métier de militaire rendait cette situation encore pire. Marc Landelle a repéré deux évènements à comparer qui tendent à prouver cette situation d'isolement des *magistri militum*. Le premier eut lieu en 365 après une émeute à Rome déclenchée par un conducteur de char. Le préfet de la Ville fit arrêter et lyncher le meneur sans être inquiété³⁸⁸. Le second est la terrible émeute qui emporta le *magister militum* Butheric à Thessalonique en 390 suite à son ordre d'emprisonner un conducteur populaire de char accusé d'homosexualité. Les auxiliaires goths furent massacrés dans le même temps³⁸⁹. Nous apportons un autre exemple offert par Ammien Marcellin qui raconte que le *magister equitum*

³⁸⁶ Jerphagnon L., *Julien, dit l'Apostat : Histoire naturelle d'une famille sous le Bas-Empire*, Talandier, coll. Texto, Paris, 2010, p. 161 ; Landelle M., *Les magistri militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 88

³⁸⁷ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 361.

³⁸⁸ *Ibid.*, p. 362 ; Ammien, XV, 7, 4.

³⁸⁹ *Ibid.*, p. 362 ; Jones A. H. M., *PLRE*, Tome I, Butheric, p. 66 ; Zosime, VII, 25, 3.

Hermogène fut lui aussi victime d'une émeute populaire à Constantinople³⁹⁰. Le fait que les *magistri militum* appartiennent parfois aux peuples barbares a peut-être aidé à cette situation, le peuple étant plus sujet à se méfier de militaires, ayant déjà une mauvaise réputation, encore plus quand ceux-ci sont associés à des groupes de pilliers. Cette situation d'isolement des *magistri militum* aida à un renfermement de ceux-ci sur leur monde, dans le même temps où l'armée s'éloignait elle-aussi du reste de la société. Néanmoins, il ne faudrait pas encore une fois durcir le tableau. Les *magistri militum* devinrent une caste à part mais membres néanmoins de la société romaine et en particulier de ses élites.

C.2. Une élite comme une autre ?

En tant qu'élite militaire, les *magistri militum* ne pouvaient plus prétendre à une fortune exceptionnelle, vu qu'ils n'étaient plus censés provenir des rangs du Sénat. Et pourtant la caste des *magistri militum* vit plusieurs de ses membres faire partie des individus les plus riches et les plus influents de la société romaine. Si, autrefois, les militaires avaient une influence dans le cadre de leur appartenance à la classe sénatoriale, l'influence des *magistri militum* se passe dans le cadre de leur appartenance à la classe militaire. Comme nous l'avons dit plus haut, le pouvoir était désormais totalement dépendant de la puissance militaire. Et, en tant que chef de ces armées, les *magistri militum* devenaient les pivots des luttes de pouvoir. Mais en tant qu'individu ne provenant pas de l'aristocratie — pour le plus souvent —, il leur fallait apprendre à devenir digne de leur rang, en particulier pour les « barbares » devenus généraux de l'empire romain, ce qui n'allait pas forcément de soi. Non pas que les généraux étrangers étaient des « barbares » dans le sens commun du terme mais simplement, ils n'avaient pas forcément les codes qui permettaient d'être reconnus comme membres de l'élite. Et savoir s'adapter aux codes de l'aristocratie était non seulement obligatoire mais vital pour la survie politique et sociale des généraux qui ne pouvaient se passer des liens avec l'aristocratie. On observe donc un apprentissage des *magistri militum* pour se mêler aux élites. On a déjà parlé précédemment des stratégies de mariage qui montrent une imitation des traditions matrimoniales des sénateurs. Du temps de la République jusqu'à l'édit de Caracalla, le mariage

³⁹⁰ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 10, 2 (voir corpus 8).

en tant que tel n'était reconnu que chez les citoyens. Et dans le cadre de la transmission des richesses et de la recherche du pouvoir, les élites firent du mariage un élément central de leur identité. Malgré l'Édit de Caracalla qui fit du mariage légal un élément « universel », le mariage a malgré tout gardé cet aspect hautement stratégique pour les élites, à tel point que l'on vit apparaître de véritables clans unis par des liens de mariage qui faisaient figure de pactes d'alliance, comme les *Caenii-Decii* qui s'opposèrent vigoureusement à Aetius³⁹¹. Cette pratique se renforça même alors que l'aristocratie sénatoriale s'affaiblissait et le mariage devint un moyen de maintenir sa réputation. Il était plus désormais un acte de morale plutôt qu'un acte de puissance, selon Paul Veyne³⁹². Les mariages pour les *magistri militum* avec des romaines étaient un gage, à la fois, d'accès à la richesse par l'alliance avec de puissantes familles et une espèce d'élimination de leur « barbarie » en se conformant à cet acte juridique qui appartenait de la tradition romaine³⁹³. Par le mariage, les généraux barbares devenaient un peu plus des romains, aux yeux de tous. Ces puissants clans finirent par contrôler la politique de l'empire durant les dernières décennies de son existence, profitant de la richesse et du prestige de leur situation qui faisait d'eux les leaders du Sénat³⁹⁴. Donc, pour s'insérer dans l'élite, obtenir son prestige, sa réputation, son opulence qui, à n'en pas douter, les attiraient, les *magistri militum* tâchèrent de se mêler à ces prestigieuses familles, mêmes parfois les moins riches ou les plus récentes. Les familles aristocratiques cherchaient à obtenir des liens avec les milieux élitaires militaires. Le mariage entre militaires et civils était loin d'être une alliance sincèrement voulue mais une nécessité pour tout un chacun. L'un et l'autre « achetaient » la puissance de l'autre pour s'avancer mutuellement. Il faut aussi noter que les *magistri militum* ne se mariaient pas forcément dans le cadre des très vieilles familles romaines mais s'alliaient aussi avec les aristocraties locales dans la recherche d'un enracinement local. C'est le cas en particulier pour les *magistri* régionaux qui avaient plus d'intérêt à chercher un bon parti dans leur secteur militaire qui, contrairement à Rome, présentait un intérêt certain³⁹⁵. C'est le cas, par exemple, d'Aegidius qui se lia très certainement avec l'aristocratie gallo-romaine et franque au nord de la Loire car il fut soutenu intensément par ces derniers lors des conflits suivants la mort de Majorien³⁹⁶. Il est reconnu que les *magistri militum* ne vivaient pas isolés, loin de la grande société romaine. Ils étaient des invités de marque et l'on cherchait leur compagnie. En

³⁹¹ Delaplace Chr., *La fin de l'Empire romain d'Occident : Rome et les Wisigoths de 382 à 531*, p. 191.

³⁹² Veyne P., *La vie privée dans l'Empire romain*, Editions du Seuil, coll. Points, Paris, 2015, p. 72.

³⁹³ Blockley, R.-C., « Roman-barbarian Marriages in the Late Empire », in *Florilegium*, 4, 1982, p. 32-79.

³⁹⁴ Chastagnol A., *Le Sénat romain à l'époque impériale*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, p. 314.

³⁹⁵ *Ibid.*, p. 317.

³⁹⁶ Delaplace Chr., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 223.

particulier ceux d'origine barbare, qui, par exemple, échangeaient une correspondance nombreuse avec des hommes d'influence et en particulier auprès des intellectuels. Les plus connus sont les échanges entre Symmaque et Ricomer ou Stilichon. Il correspond aussi avec Théodose l'Ancien, Asterius ou Bauto³⁹⁷. On retrouve aussi des échanges réguliers entre Libanios et Lupicin, *magister equitum per orientem* ou encore avec Richomer qui occupa le même poste³⁹⁸. D'autres auteurs échangent avec des généraux comme Basile de Césarée qui Lucillianus, Victor ou encore Trajan. Théodoret de Cyr et Sidoine Apollinaire ne sont pas en reste ainsi qu'Augustin³⁹⁹. De la même façon, la trace la plus évidente de leur notabilité était leur venue dans une ville qui était un moment unique pour les populations locales d'avoir accès au pouvoir impérial, au même titre que l'arrivée d'un gouverneur était un moment de liesse et de festivités grandioses⁴⁰⁰. Tout comme les membres de l'élite, les *magistri militum* s'entouraient d'une forte escorte, d'autant plus qu'ils étaient membres de l'administration militaire. Leur état-major pouvait compter de 50 à 100 collaborateurs⁴⁰¹. Il suffit d'imaginer le monde qu'il fallait pour accompagner tous ces gens, déplacer le matériel, le trésor et les archives. Sans parler des escortes qui allaient avec les *magistri militum*, entres autres les *protectores*. Les *protectores* étaient un corps d'officier de rang inférieur aux tribuns. Ils peuvent être comparés à des aides-de-camp actuels dans leurs missions et leurs assignations. Les *magistri militum* se voyaient aussi escortés par des *protectores domestici*, de rang supérieur et qui relevaient du *comes domesticorum*⁴⁰², dont faisait partie Ammien Marcellin. N'apparaissant pas dans la *Notitia Dignitatum*, il est possible que les affectations à ce poste dépendissent de liens personnels. Dans ce cas, ils n'étaient pas partie intégrante des *officiales* mais constituaient la suite personnelle du général⁴⁰³. A partir du témoignage d'Ammien, on peut supposer qu'un minimum de dix *protectores domestici* et des tribuns pouvaient accompagner un général en mission et que celui-ci pouvait sans aucun doute les choisir personnellement⁴⁰⁴. Ces *protectores*

³⁹⁷ Symmaque, *Correspondance*, III, Lettre LXI, (voir corpus n°77).

³⁹⁸ Libanios, *Autobiographie*, I, 163-165 (voir corpus n°106) ; Libanios, *Autobiographie*, I, 219 (voir corpus n°108) ; Landelle M., *Les magistri militum*, p. 363. Marc Landelle a recensé des échanges entre Libanios et 11 autres *magistri militum*.

³⁹⁹ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 363, voir tableau du nombre de lettres échangées.

⁴⁰⁰ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 110.

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 257.

⁴⁰² Emion M., *Des soldats de l'armée romaine tardive : les protectores*, p. 181.

⁴⁰³ *Ibid.*, p. 388.

⁴⁰⁴ Ammien, XV, 5, 22.

semblaient former comme une petite clientèle, sur le témoignage d'Ammien, qui raconte qu'Ursicin en disgrâce perdit tout son état-major avant qu'il ne soit convoqué pour reprendre du service et devenir *magister militum per Orientem*. Il fut accompagné par des fidèles et récompensa les plus anciens de commandements tout en gardant à ses côtés Ammien et Verinianus⁴⁰⁵. Néanmoins, ces *protectores* et *protectores domestici* restaient sous le contrôle de l'empereur qui gardaient un droit de regard sur l'état-major de ses généraux et leur composition⁴⁰⁶. Au fil du temps, on put voir apparaître de plus en plus des escortes privées que l'on nomma tardivement *buccellaires* et qui en vinrent à devenir de véritables armées, inspirées des escortes militaires accompagnant les chefs barbares⁴⁰⁷. Ces buccellaires prêtaient serment aux généraux qu'ils servaient mais ils prêtaient d'abord serment à une famille, un clan⁴⁰⁸. De plus en plus, ils formaient de véritables armées, qui pouvaient compter plusieurs centaines voire plusieurs milliers de combattants d'une entière fidélité à leurs chefs. Ces escortes devinrent un instrument du pouvoir des *magistri militum* et leur fidélité était un enjeu pour ces généraux. Ce sont deux Huns membres de l'ancienne garde d'Aetius qui assassinèrent Valentinien III pour venger leur chef⁴⁰⁹. Ces guerriers pouvaient néanmoins changer d'allégeance à la mort de leur maître. Aetius récupéra l'escorte gothique de Boniface à la suite de son mariage avec Pélagie, la veuve de Boniface⁴¹⁰. On pourrait voir dans les raids d'Alaric contre Rome non pas le fait d'un peuple à la recherche d'un avenir au sein de l'empire mais le fait d'une armée privée au service d'un chef à la recherche des honneurs et jaloux des prérogatives décernées à son rival Sarus dans le cadre de rivalités pour les postes de commandement⁴¹¹. Les *magistri*, comme les aristocrates, cherchaient à avoir des demeures au plus près des lieux de pouvoir romain. Outre que les *magistri militum praesentales* avaient des demeures dans les capitales impériales comme Milan ou Constantinople, il est certain que les *magistri militum* régionaux avaient des demeures dans les cités régionales d'importance comme Trêves, Sirmiun, Antioche Ou dans des cités symboliques, comme Rome, pour pouvoir en particulier loger leurs familles qui les accompagnaient souvent dans leurs campagnes mais devaient bien s'installer à certains

⁴⁰⁵ Ammien, XVI, 10, 21.

⁴⁰⁶ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 283.

⁴⁰⁷ Delaplace C., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 147 ; Landelle M., *Les magistri militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 423.

⁴⁰⁸ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 423.

⁴⁰⁹ Lançon B., *Le monde romain tardif*, p. 38.

⁴¹⁰ Delaplace C., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 189.

⁴¹¹ Delaplace C., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 147-150.

moments dans des résidences comme on pouvait en voir chez les aristocrates⁴¹², en particulier pour les naissances de leurs enfants. Barbation, ainsi qu'éventuellement Lucillianus, avaient des demeures à Sirmium⁴¹³. Ursicin et Ardabur junior possédait une demeure à Antioche⁴¹⁴. On sait que Aetius a passé quelques temps à Rome, comme en 438 ou 440/441, en particulier pour la naissance de son fils⁴¹⁵. Il devait donc disposer d'une résidence, ou du moins de réseaux assez importants pour pouvoir loger pendant une longue durée dans le cadre de la vieille tradition d'accueil des amis dans les résidences. Certaines villes d'Orient ont conservé des noms de généraux dans leur toponymie, en particulier la Constantinople médiévale, comme Promotus, Basilicus, Victor ou Dagalaïf⁴¹⁶. Par exemple, un quartier de la Constantinople médiévale portait le nom de *ta Simplikivou*, ce qui laisse penser à l'existence d'une propriété de Flavius Simplicius⁴¹⁷. Ces noms prouvent que les généraux avaient assez d'influence dans une zone donnée de la cité pour que l'on en garde le souvenir. Pour Basilicus, il est dit qu'il possédait une vaste demeure⁴¹⁸. Ursicin possédait une vaste demeure à Antioche⁴¹⁹. Promotus sut suivre le modèle aristocratique en ayant en sa possession à la fois une demeure en ville et une autre en campagne⁴²⁰. Si nous n'avons de sources certaines sur les possessions foncières des *magistri militum* que pour la partie orientale, il est certain que la situation ne devait guère être différente à l'ouest. Une grande partie des généraux occidentaux du Ve siècle appartenaient à la classe des grands propriétaires terriens : Aetius, Marcellins 2, Julius Nepos, Majorien ou encore Avitus⁴²¹. Nous avons cité l'exemple d'Aetius mais nous pourrions citer aussi l'exemple de Julius Nepos et Oreste qui possédaient des demeures dans la zone dalmatienne⁴²². Il est évident que les *magistri militum* finirent par se constituer une assise foncière digne de rivaliser

⁴¹² Landelle M., *Les Magistri militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 360.

⁴¹³ Ammien, XVIII, 3, 1.

⁴¹⁴ Ammien, XVIII, 4, 3 (voir corpus n°31) ; *IGLS*, 988c.

⁴¹⁵ Delaplace C., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 195.

⁴¹⁶ Janin R., *Constantinople byzantine*, Institut Français d'Etudes Byzantines, Paris, 1950, p. 123 ; Landelle M., *Les magistri militum*, p. 374.

⁴¹⁷ *Ibid.*, p. 461.

⁴¹⁸ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 374 ; Jani R., *Constantinople byzantin*, p. 123.

⁴¹⁹ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVIII, 4, 3 (voir corpus n°31).

⁴²⁰ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 374

⁴²¹ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 376 (Avitus : Sid. *Carm.* VII, 316-317, 378-381 ; Majorien : Sid. *Carm.* V v. 295-296 ; Aetius : Jean d'Antioche, *Frgrt* 201).

⁴²² Landelle M., *Les Magistri militum.*, p. 374.

avec celle des sénateurs. Marc Landelle a émis l'hypothèse que des terres aient été distribuées aux généraux lors de leur nomination, de la même manière que les souverains hellénistiques distribuaient des terres à leurs serviteurs, ce qui expliquerait les nombreux cas de confiscation de terres pouvant être jugés comme une simple réintégration dans le *fiscus* impérial⁴²³. Néanmoins, les sources nous précisent bel et bien que les *magistri militum* étaient des individus assez riches pour posséder des terres en leur nom propre. Quoiqu'il en soit, les critères de nominations des *magistri* devaient être un enjeu majeur pour de nombreux membres de l'élite. Si les critères de nomination des *magistri* sont peu connus, les sources étant relativement silencieuses à ce sujet, nous pouvons tout de même faire quelques suppositions à partir de l'exemple des autres charges occupées par une frange de l'élite romaine⁴²⁴. Le poste de *magistri militum* devint un enjeu des luttes entre membres de l'élite. Si ce poste était d'abord un poste de « professionnel », il est vrai que, au fur et à mesure que les généraux gagnèrent en influence, cette charge devint un enjeu de luttes incessantes qui firent que de plus en plus souvent, ces postes n'étaient pas donnés au plus compétent mais au plus influent. Comme, autrefois, sous la République et l'Empire, le choix du plus puissant primait sur le choix de la compétence. Il suffit de voir les terribles luttes d'influence entre *magistri militum* dont Ammien Marcellin nous peint un clair tableau sous Constance II. Par exemple, Silvanus et Arbition furent des rivaux mortels et c'est ce dernier qui finit par vaincre, poussant le *magister equitum* à la faute⁴²⁵. Vétranion et Barbation furent deux autres ennemis qui s'éliminèrent l'un après l'autre tandis que le dernier se faisait ennemi de Julien⁴²⁶. C'est aussi dans cette dimension des rivalités entre *magistri militum* qu'il faut appréhender la transformation de l'élite des généraux en une élite comme une autre alors que la course aux carrières se transformait pour ressembler aux autres. Il apparaît que le poste de *magister militum* pouvait s'acheter au sens propre du terme. Un individu, dans ce cas-là comme nous l'avons vu un militaire, disposait d'assez d'argent ou de biens pour acheter son poste. Il est d'abord clair que des gens d'origine modeste et à la fortune basse ne pouvaient réellement exercer le poste de général en chef, sauf dans de très rares cas⁴²⁷. Tout d'abord parce que, quoiqu'il y ait un salaire, celui-ci restait plutôt bas, même si certains ont pu théoriser que, sous Justinien, les *magistri militum* étaient les mieux payés des

⁴²³ *Ibid.*, p. 380.

⁴²⁴ *Ibid.* p. 213.

⁴²⁵ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XV, 5, 2 (voir corpus n°17).

⁴²⁶ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVIII, 3, 3 à 4 (voir corpus n°30) ; Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, Livre XVI, 13, 6 à 7 (voir corpus n°26).

⁴²⁷ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVIII, 3, 6 à 7 (voir corpus n° 29).

fonctionnaires⁴²⁸ et même s'il y avait des avantages à être militaire, comme profiter du droit d'hospitalité, la charge de *magister militum* supposait des dépenses importantes. En particulier pour le logement ou même le déplacement, en retenant que la charge de *magister militum* était une « charge-nomade » ainsi que, et surtout, les dépenses nécessaires au niveau de vie que supposait le grade de général en chef. Ce qui explique en partie, quoique cela soit possible, qu'il n'y ait peu de soldats du rang qui finissait général. De même, parmi les barbares qui obtinrent des *magisteria*, beaucoup étaient originaires, au minimum, de la noblesse guerrière de leur peuple, si ce n'est parfois de la famille princière. Ammien Marcellin cite l'exemple du général Sabinianus, envoyé épauler Ursicin à Amida, qui aurait été nommé général en utilisant sa fortune⁴²⁹. Cela n'empêche pas que les *magistri militum* étaient des individus fortunés, ce qui faisaient d'eux des membres de l'élite romaine. Libanos suggère, par exemple, que Hellébic avait connu une forte augmentation de sa fortune à la sortie de sa charge⁴³⁰. L'élite romaine, et plus particulièrement l'élite tardive, tirait en effet son prestige de la possession d'immenses propriétés foncières. Les *magistri militum* ne firent qu'imiter un mode de vie auquel ils s'associaient⁴³¹. De la même façon qu'il fallait des ressources, les réseaux d'influence étaient tout aussi importants et cela plus encore dans les derniers temps de l'empire. Le fait d'être capable d'influencer ou de forcer la main de l'empereur devint un enjeu certain pour être nommé *magister militum*. Comme nous l'avons expliqué, la capacité à nommer de l'empereur était vitale mais de nombreux intermédiaires pouvaient s'opposer ou influencer ses décisions. Les candidatures de tels ou tels individus aux postes de *magistri militum* étaient soutenues par des groupes d'influence et nul ne pouvait espérer gagner un poste sans un minimum de soutien. Certains postes pouvaient être donnés sans que l'empereur n'ait été lui-même averti. MacMullen ne cite pas l'exemple d'un général mais d'un préfet de cavalerie qui découvrit avec stupeur que son poste était occupé par un autre car le personnel du comte d'Égypte avait conspiré pour court-circuiter l'empereur lui-même⁴³². Pour affirmer que les postes de *magister*

⁴²⁸ Landelle M., *Les Magistri militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 373. Landelle s'inspire des travaux de Treagold (Treagold J., *LRE*, I, 1964, p. 598) qui a calculé le salaire possible des *magistri militum* à partir de sources indiquant les salaires des stratèges au VI^e siècle sous l'empire byzantin. Il a multiplié ce chiffre par quatre, pour obtenir le chiffre de 160 livres d'or sous Justinien.

⁴²⁹ Ammien, XVIII, 5, 5.

⁴³⁰ Libanos, *Or.*, XLII, 45.

⁴³¹ Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata*, p. 137.

⁴³² MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 288.

militum pouvaient être manipulés, il suffit de se fier aux affirmations d’Ammien Marcellin qui dénonce les esprits manipulateurs de certains *magistri* et leur alliance avec des fonctionnaires civils de grande importance. Le chambellan de Constance II, Eusèbe, semble être un homme assez influent pour être capable de soutenir tel candidat et d’éliminer un autre pour la charge de général⁴³³. Même si ce processus de contournement des décisions impériales était réel, cela devait être moins aisé ni aussi fréquent que pour des postes inférieurs, comme celui du préfet de cavalerie. L’empereur avait plus de contrôle sur les nominations de haut-rang puisqu’elles dépendaient directement de lui et qu’ils y avaient moins d’intermédiaires entre lui et les *magistri militum* nommés. Les pressions, les influences n’étaient pas impossibles et cela était même un jeu entre factions mais l’empereur gardait le dernier mot. Du moins, il le garda jusqu’au Vème siècle quand le pouvoir en Occident passa aux mains des généraux et des hauts-dignitaires. Honorius n’eut pas son mot à dire dans la nomination de Stilicon comme *magister militum prasaentalis* et il n’en eut pas plus peu après pour la nomination d’autres généraux⁴³⁴. Valentinien III n’en eut pas avec Felix ou Aetius⁴³⁵. Quant aux derniers empereurs, ils étaient aux mains de leurs généraux⁴³⁶. Le dernier siècle de l’empire d’Occident fut marqué par les luttes de pouvoir, non pas seulement et prioritairement pour la pourpre impériale mais bien pour une charge de *magister militum*. Ainsi, de nombreux chefs à la tête de « barbares » envahisseurs furent nommés *magister militum* par l’empereur afin d’obtenir la paix. C’est le cas, par exemple, d’Alaric, qui réclama et obtint le titre de *magister militum* en 409 après plusieurs années de revendications qui portaient sur le salaire de ses hommes et sa propre place dans la hiérarchie⁴³⁷. D’autres jouent au même jeu comme Gaïnas, Fravitta ou Sarus, tous des chefs de bandes guerrières qui ressemblent de plus en plus à des « seigneurs de guerre » que Christine Delaplace compare aux *condottieres* italiens des XVème-XVIème siècle⁴³⁸. Attila lui-

⁴³³ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVI, 8, 13 (voir corpus n°24).

⁴³⁴ Zosime, V, 58 (voir corpus n°91) ; *Code Théodosien*, VII, 18, 11.

⁴³⁵ Procope, le *Livre des Guerres*, III, 3, 4 et 5 (voir corpus n°71).

⁴³⁶ Jones A.H.M., *PLRE*, Tome II, Fl. Ricimer 2, p. 942.

⁴³⁷ Delaplace C., *La fin de l’Empire romain d’Occident*, p. 102.

⁴³⁸ *Ibid.* p. 103- 113.

même reçut un titre de *magister militum*⁴³⁹. Aetius pu obtenir le titre de *magister equitum per Gallias* grâce à la pression sur la cour que lui permit son armée de mercenaires hunnique⁴⁴⁰. Néanmoins, si nous ne suivons pas entièrement l’avis de Marc Landelle qui affirme que la charge de *magister militum* ne s’achetait pas, nous le rejoignons dans l’idée que cette charge s’achetait bien moins que les charges civiles⁴⁴¹. Mais comme toute charge incluant du pouvoir, des rivalités apparurent et entraînèrent des luttes de pouvoir et d’influence qui favorisèrent une forme de corruption. Il reste que les premiers critères de nominations étaient bel et bien d’abord les capacités militaires et la fidélité à l’empereur régnant. Une dernière indication que les *magistri militum* peuvent être considérés comme une élite comme les autres est la présence de traces d’évergétisme de la part des généraux dans certaines villes. Comme les aristocrates romains, ils multipliaient les dons dans les cités et auprès d’une opinion publique qui ne leur était pas toujours favorable comme nous avons pu le voir. Les traces archéologiques sont rares mais restent présentes. Les généraux n’étaient que rarement fixés, tant leurs missions les emmenaient sur de nombreux fronts, mais ils établissaient néanmoins un siège de leur pouvoir dans une ville, la plus connue étant Antioche⁴⁴². L’influence des *magistri militum* dans la plus importante ville de l’Orient fut telle à la fin du IV^e siècle que certains de ses membres purent s’infiltrer dans les affaires municipales jusqu’à exiger des versements de la curie ou protéger les tenanciers de taverne⁴⁴³. Hellebic fit construire des thermes publics tandis que Fl. Anatolius fit construire une *stoa* non loin du forum⁴⁴⁴. Libanios honore la générosité du général Hellebichus qui a offert des bains publics à Antioche⁴⁴⁵. Mais les *magistri* tâchaient d’agir aussi auprès des endroits où ils avaient des propriétés ou simplement un ancrage territorial ou encore dans des cités symboliques. Flavius Ardabur Aspar a financé l’édification d’une citerne à Constantinople⁴⁴⁶. La femme du *magister militum* et patrice Zénon I, qui portait le nom de Paulina, fit rénover un sol richement décoré découvert dans les ruines de Séleucie, dans ce qui

⁴³⁹ *Ibid.*, p. 203. Dans ce cas, on parle de *magister militum* honoraires car ils n’exercent pas de vrai commandement sur le terrain. Cette charge permettait surtout à Attila d’obtenir « légalement » des subsides et des vivres pour son armée.

⁴⁴⁰ Delaplace C., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 203.

⁴⁴¹ Landelle M., *Les Magistri militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 219.

⁴⁴² MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 280 ; Downey G., *History of Antioch in Syria, from Seleucus to the arab conquest*, Princeton University Press, Princeton, 1961, p. 124.

⁴⁴³ Libanios, *Or.*, XLVI, 13 (voir corpus n°115). Méthode rappelant évidemment celle des mafias italiennes implantées localement et extorquant les commerçants en Italie.

⁴⁴⁴ Landelle M., *Les Magistri militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 372.

⁴⁴⁵ Libanios, *Ep.*, 898 (voir corpus n°196).

⁴⁴⁶ *Chronicon Paschale*, PG, t. 92, col 820 A.

devait être un grand bâtiment public⁴⁴⁷. Stilicon fit construire un restaurer un aqueduc⁴⁴⁸. Les dons au nom de la religion étaient aussi importants et présentent la particularité de participer aux luttes d'influence entre différents courants chrétiens. Cet évergétisme religieux peut-être la trace d'une piété sincère mais il peut aussi être la preuve de la volonté des *magistri* de prouver leur dévotion auprès de la population et de l'élite impériale. C'est aussi une manière de s'attacher leurs coreligionnaires dans des actes de dévotion afin de se montrer comme leur défenseur dans le cadre de violents débats au sein de la chrétienté⁴⁴⁹. Par exemple, Flavius Ricimer a offert des mosaïques dans l'église arienne de Sainte Agathe à Rome⁴⁵⁰. Fl. Theodosius Vallia fit donation d'importantes terres dans la région de Tibur à l'Eglise mais dont il garda l'usufruit de son vivant, lui permettant de profiter de la protection des biens de l'Eglise, tout en gardant le contrôle de l'administration de ces terres⁴⁵¹. Le général Victor 4 avait fait don d'une de ses propriétés, située non loin de Constantinople, à Saint Isaac afin qu'il puisse y fonder un monastère orthodoxe, une première pour ce courant chrétien⁴⁵². Ce général aurait aussi été à l'origine de la construction d'un tombeau édifié en l'honneur de martyrs à Anasartha⁴⁵³. Les *magistri militum* cherchaient donc à agir localement comme les élites municipales et sénatoriales faisaient preuve d'évergétisme vis-à-vis des communautés locales dans une imitation certaine du mode de vie aristocratique et de ses actions vis-à-vis de la population. Ils cherchaient à s'attacher les populations et sans aucun doute, pour les *magistri* « barbares » de célébrer une citoyenneté fraîchement acquise qu'ils sont dignes de posséder⁴⁵⁴. Il s'agit de manifester sa générosité tout comme les aristocrates le faisaient dans l'optique d'obtenir le respect des citoyens, la reconnaissance de leurs homologues ainsi que la confiance de l'Etat.

⁴⁴⁷ Sahin, « Inschriften aus Seleukeia am Kalykadnos », in *Ep. Anatol.*, 17, 1991, p. 155-163.

⁴⁴⁸ CIL IX, 4051, p. 698.

⁴⁴⁹ Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata*, p. 266.

⁴⁵⁰ *ILCV*, 1785.

⁴⁵¹ De Francesco D, « Donazione di Valila... », in *Riv. Di Archeologia Cristiana*, 1998, p. 417-426 ; Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 377.

⁴⁵² *Vita Isaacii*, IV, 14.

⁴⁵³ *IGLSYR* 2. 288.

C.3. Rivalités et coopérations entre civils et militaires.

Les rivalités de pouvoir entre civils et militaires sont une réalité qui ont été prouvées par de nombreux travaux, dont ceux de MacMullen. Les sources se font l'écho des rivalités entre les généraux et les membres de la cour. Tout comme elles semblent appuyer l'idée d'une rivalité entre les *magistri militum* et les membres de l'aristocratie traditionnelle, avide de protéger ses privilèges et sa culture. Selon T. Carney, les dynamiques de pouvoir ne peuvent se comprendre qu'à l'aune des rapports antagonistes entre trois grands groupes qui influent toute la vie politique de l'Empire romain : un Empereur qui incarnait l'Etat, une aristocratie provinciale de grands propriétaires qui s'opposaient au troisième groupe qu'était l'administration centrale qui les concurrençait par leurs demandes et l'extension de son influence dans les provinces⁴⁵⁵. Il est néanmoins nécessaire de rappeler le fait que les *magistri militum* ne restèrent pas longtemps à l'écart des dignités sénatoriales, puisqu'ils furent intégrés à l'ordre sénatorial. Cela se fit certainement sous Valentinien Ier et Valens qui entamèrent de concert une nouvelle réforme de l'ordre sénatorial afin de récompenser leurs fidèles, entérinant l'évolution précédemment entamée sous Constantin Ier qui fit passer l'ordre sénatorial d'une assemblée héréditaire de propriétaire terriens à une assemblée de dignitaires d'origine et de carrière différente⁴⁵⁶. Déjà l'ordre sénatorial avait été modifié par la création du Sénat de Constantinople sous Constance II, d'abord de petite taille, mais qui dut inclure dès le début des membres originaires des rangs des élites municipales, et qui finit par devenir aussi important en taille que le Sénat de Rome, comptant plus de 2000 membres⁴⁵⁷. Des préfets du prétoire sous Constantin et des *duces* sous Valens avaient déjà été nommés sénateurs, poussant Libanios à écrire que le Sénat de Constantinople

⁴⁵⁴ Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata*, p. 267.

⁴⁵⁵ Carney T.F., *Bureaucracy in Traditional Society: Romano-Byzantine Bureaucracies viewed from within*, Lawrence, Kansas, 1971, p. 12-15 ; Landelle M., *Les magistri militum*, p. 224.

⁴⁵⁶ Chastagnol A., *Le Sénat romain à l'époque impériale*, p. 292 ; Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 345.

⁴⁵⁷ Chastagnol A., *Le Sénat romain à l'époque impériale*, p. 241.

n'était constitué que de parvenus et de militaires⁴⁵⁸. Les réformes des empereurs suivant Constantin permirent un étrange retournement de situation, le Sénat redevenant une élite dirigeante alors que jusqu'à là elle ne faisait que reculer face aux chevaliers. Ces derniers finirent par disparaître tout simplement, même si certains ont pu dire que le Sénat de Constantinople devint, en quelque sorte, le nouvel ordre des chevaliers⁴⁵⁹. L'intégration des militaires ne fut pas un processus régulier mais entraîna un ancrage de la caste des militaires au Sénat en général. Il est donc faux d'opposer sénateurs et militaires. Néanmoins une rupture est visible entre les sénateurs qui se considèrent héritiers d'une longue lignée et seuls porteurs de l'héritage aristocratique, que l'on trouve principalement au Sénat de Rome, et les nouveaux sénateurs, provenant d'horizons divers, que l'on trouve principalement à Constantinople. Cette rupture pourrait expliquer plus facilement pourquoi la coopération entre militaires et civils fut plus difficile à l'ouest qu'à l'est⁴⁶⁰. Valentinien Ier fut en tout cas accusé de favoriser l'armée, de chercher à l'enrichir⁴⁶¹, au dépend du Sénat, ce qui entraîna des tensions persistantes sans que l'intégration de l'élite militaire ne soit ni totale et ni parfaite, sous son règne et celui des empereurs suivants. Par exemple, une loi sous Théodose Ier rappelle qu'il était interdit aux sénateurs d'entrer dans l'enceinte de la curie avec un manteau militaire tandis que les poèmes de Claudien, mettant en scène l'union des sénateurs et des militaires autour d'Honorius, paraissent relativement artificiels⁴⁶², traduisant plus un vœu pieux qu'une réalité. Les *magistri militum* reçurent le titre de *clarissimus* ou parfois d'*illustris*, pour les plus importants, les plaçant au niveau des préfets du prétoire. Une évolution plus importante eut lieu dans la partie occidentale au sein du Sénat dans la deuxième partie du V^e siècle. Il apparaît que les carrières militaires et civiles ne furent plus entièrement et strictement séparées mais devinrent poreuses alors que la situation politico-militaire forçait les sénateurs à entreprendre une remilitarisation de leur mode de vie, en particulier en Occident mais aussi en Orient. On observe plusieurs cas de *magistri militum* provenant des rangs mêmes de l'aristocratie. Marcellinus 2 et Avitus en sont les plus clairs exemples⁴⁶³. Certains généraux en vinrent à concentrer des fonctions civiles et militaires comme Marcellinus 2 qui devint quasiment indépendant en Dalmatie tandis que Avitus devint préfet du prétoire après sa charge de

⁴⁵⁸ Libanios, *Autobiographie*, I, 73-76 ; Libanios, *Or*, II, 20.

⁴⁵⁹ Chastagnol A., *Le Sénat romain à l'époque impériale*, p. 265.

⁴⁶⁰ *Ibid.*, p. 238-247.

⁴⁶¹ Zosime, *Histoire nouvelle*, IV, VI (voir corpus n°84).

⁴⁶² Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 346.

⁴⁶³ Jones A.H.M., *PLRE*, Tome II, Avitus 4, p. 195 ; *Ibid.*, Tome II, Marcellinus 6, p. 708.

général⁴⁶⁴. De même, les militaires, profitant des forces à leurs dispositions et du désordre ambiant, purent de plus en plus empiéter sur les fonctions civiles. D'abord localement, comme nous le montre le *Discours sur les patronages* de Libanios, puis de plus en plus haut dans la hiérarchie sociale, ce phénomène entraîna des confrontations de plus en plus fortes dès les IV^{ème} siècle entre civils et militaires⁴⁶⁵. Les fonctions civiles et militaires étaient forcées de coopérer dans leurs exercices. Les mêmes préfets du prétoire, plus haute fonction pour tout dignitaire civil, étaient forcés de coopérer avec les *magistri militum* du fait que tous deux avaient une charge au sein du dispositif militaire, en particulier lors du lancement de campagnes militaires. Les préfets et généraux étaient particulièrement forcés de coopérer dans le domaine du recrutement et du ravitaillement. Les généraux devaient fournir aux préfets les demandes de recrues, en tenant des registres des effectifs, tandis que les préfets devaient fournir ces mêmes recrues par les perceptions fiscales. Cela devait entraîner d'intenses échanges entre les bureaux des deux fonctionnaires qui étaient composés, pour le plus souvent, de civils⁴⁶⁶. Il semblerait que les *magistri militum* reçurent l'autorisation de procéder au recrutement au Ve siècle alors que la question des effectifs devenait pressante⁴⁶⁷. C'est dans ce domaine de recrutement, qui supposait une imbrication des responsabilités, que l'on pourrait voir, en dépit de nombreux cas de bonnes coopérations, que de potentielles rivalités purent apparaître. Les difficultés de recrutement purent pousser les *magistri militum* à recruter toujours plus de barbares et à lever des fédérés, fonctions dont ils avaient l'attribution, pour échapper aux préfets du prétoire qui ne comprenaient pas toujours le monde militaire et pouvaient être hostiles aux généraux. Il est évident, au vu du fonctionnement même de notre monde actuel, qu'il devait y avoir des désaccords entre les vues des militaires et celles des civils. Aetius eut comme rival mortel Albinus, qui fut nommé préfet du prétoire en 440 sous l'influence des *Caenii-Decii*⁴⁶⁸. C'est sûrement sur un rapport du préfet Florentius que Constance fit retirer des troupes à Julien⁴⁶⁹. De même que les questions de recrutement entraînaient à la fois coopérations et rivalités, les questions du ravitaillement devaient entraîner le même genre de rapport et pouvaient entraîner

⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 431.

⁴⁶⁵ Libanios, *Discours sur les patronages*, Texte établi et traduit par L. Harmand, PUF, Clermond-Ferrand, 1955, p. 153.

⁴⁶⁶ Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^{ème} et V^{ème} siècles ap. J.-C.*, p. 273.

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 243.

⁴⁶⁸ Delaplace Chr., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 191.

⁴⁶⁹ Ammien, XX, 4, 7.

le succès ou l'échec d'une campagne. Thalassius fut par la même un opposant à Ursicin qui chercha à le perdre à plusieurs occasions, en particulier durant l'affaire avec Gallus⁴⁷⁰. Mais de la même façon, Thalassius coopéra avec Barbation pour perdre le César Gallus⁴⁷¹. S'il est certain qu'il y eut des oppositions entre hauts-dignitaires civils et militaires, il ne faut pas non plus noircir le trait et penser que tout le monde se tirait dans les pieds. La rivalité la plus célèbre est sûrement celle de Rufin, préfet du prétoire d'orient, et Stilicon, qui se partagèrent la régence de l'empire avant de s'entredéchirer. Stilicon fut aussi en rivalité avec le préfet du prétoire de Rome, Lampadius, qui s'opposait à ses efforts pour intégrer toujours plus les Goths. Ceci explique aussi que les *magistri militum* manœuvraient pour placer à des postes de préfets du prétoire ou à d'autres postes de fonctionnaires des alliés ou des proches. Par exemple, les généraux pouvaient encourager des membres de leur *officium* à briguer des postes plus prestigieux. Nous savons que des membres de l'*officium* de *magistri militum*, à savoir Léon et Remigius, réussirent par la suite à devenir maître des offices, sûrement avec le soutien de leurs anciens employeurs⁴⁷², comme la tradition des promotions⁴⁷³ le voulait. Par ces exemples, nous ne pouvons que constater qu'il n'est pas nécessaire de durcir le trait sur les rivalités entre membres de l'administration civile et militaires. Ces rivalités s'exerçaient dans les zones où les pouvoirs étaient en concurrence mais de la même façon, civils et militaires pouvaient coopérer quand leurs intérêts convergeaient. Il est vrai que les sources sont nombreuses sur les cas d'affrontements entre préfets et *magistri militum* mais il est aussi certain que les sources ont pu amplifier des phénomènes existants. Il n'y avait pas d'inimitié prédestinée entre militaires et civils, quoique la différence entre leurs fonctions et donc la divergence de leurs intérêts entraînaient de nécessaires tensions. Des cas d'alliance entre préfets du prétoire et *magistri militum* sont pareillement connus. Par exemple, des généraux n'ont pas hésité à tisser des liens familiaux avec de hauts-fonctionnaires impériaux. C'est le cas d'Agilon qui épousa la fille d'Araxius, proconsul puis préfet du prétoire sous Procope. Cette alliance permit à Araxius d'obtenir la grâce de Valens grâce à l'action d'Agilon après la chute de Procope⁴⁷⁴. Néanmoins, les tensions les plus célèbres entre fonctionnaires civils et généraux sont certainement celles entre le personnel du palais, les courtisans que déteste tant Ammien⁴⁷⁵, et les *magistri militum*,

⁴⁷⁰ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIX, 1, 10 (voir corpus n°2).

⁴⁷¹ *Ibid.*

⁴⁷² Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, p. 273.

⁴⁷³ Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'État : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », p. 339-360.

⁴⁷⁴ *Ibid.*, p. 360.

⁴⁷⁵ Ammien Marcellin, XV, 1, 2.

particulièrement ceux du Vème siècle, quoique ce type de tensions soient déjà bien présentes dès Constance II. Il est nécessaire de comprendre qui sont ces fonctionnaires afin de bien comprendre quels types de tensions pouvaient les opposer aux généraux. Comme nous l'avons expliqué plus haut, l'empereur tardif est un « homme-dieu » plus isolé que ne furent les princes du haut-empire. L'inflation de l'administration et la création de rituels de plus en plus complexes rendent physiquement et mentalement l'empereur inatteignable pour la plus grande partie du monde et même pour ses serviteurs, membres de l'administration. Il apparaît que les individus les plus influents sont finalement ceux qui côtoient au quotidien l'empereur, en particulier ses serviteurs privés. Les eunuques, en particulier, semblent être les ennemis les plus acharnés des *magistri militum* car ils sont les seuls qui peuvent approcher la famille impériale⁴⁷⁶. Ils préfigurent le rôle des eunuques byzantins qui eurent une influence majeure. Le rôle des eunuques n'eut de cesse d'augmenter sous le développement de la monarchie-divine romaine, s'inspirant peut-être des traditions orientales des Perses⁴⁷⁷. On peut retrouver dans leurs personnages les affranchis de la période du Principat, quoique les eunuques jouèrent un rôle plus particulier avec la naissance d'une véritable fonction civile, celui de *praepositus sacri cubiculi*, soit le gardien de la chambre sacrée, haut placé dans la hiérarchie administrative et homme de confiance de l'empereur. Si les chambellans existaient auparavant, leur importance s'en retrouva accrue quand ils devinrent eunuques et que l'intimité d'un empereur devenait un honneur réservé à quelques uns⁴⁷⁸. Son influence principale tenait dans le fait qu'il servait d'intermédiaire entre l'empereur et le monde extérieur. Il pouvait aussi être un agent de confiance de l'empereur, envoyé pour des missions spéciales. Constantin n'hésita pas à faire

⁴⁷⁶ *Ibid.*, XIV, 11, 3 (voir corpus n°11) ; Procope, *Livre des Guerres*, III, 4, 3 à 5 (voir corpus n°71).

⁴⁷⁷ Remotti F., *Forme di umanità*, Pearson Italia S.p.a., 2002, p. 61-62.

⁴⁷⁸ Battagion V., *Histoire mondiale des cours. De l'Antiquité à nos jours*, Perrin, coll. Hors collection, Paris, 2019, p. 125. Les postes de *cubillaires* existaient déjà sous les premiers empereurs. On les appelait *cubiculaires*, personnel servile attaché à la chambre. Ils sont généralement rétribués afin de s'assurer leur fidélité et leur dévouement au prince.

noyer sa femme par ses eunuques⁴⁷⁹ tandis que Constance envoya Eusèbe sauver un préfet de la révolte de ses troupes⁴⁸⁰. Il est à noter que ces courtisans ne sont pas uniquement des eunuques. D'autres fonctionnaires de haut-rang, servant au palais, étaient comptés dans ces courtisans car ayant l'oreille de l'empereur. On peut citer, par exemple, le maître des offices. Souvent présentés hostilement dans les sources anciennes⁴⁸¹, ils semblent avoir un art particulier pour les complots et les intrigues. Les noms de plusieurs eunuques intrigants sont connus comme Eusèbe⁴⁸² qui fut le grand chambellan de Constance II et ennemi de plusieurs généraux sous ce même empereur. On connaît aussi Apodème⁴⁸³ sous ce même empereur ou encore l'eunuque Eutrope⁴⁸⁴ sous l'empereur Arcadius qui dirigea véritablement l'empire dans l'ombre. Olympius⁴⁸⁵, *magister officiorum*, fut l'ennemi et le responsable de la chute de Stilicon tandis qu'un certain Herculus⁴⁸⁶ provoqua la mort d'Aetius. Bien évidemment, nous ne pouvons entièrement nous fier aux sources sur ces mêmes courtisans, à cause des préjugés et visions stéréotypés des auteurs anciens sur leurs personnes. Il est à noter, comme nous le verrons par la suite, que les *magistri militum* ne sont pas épargnés par les préjugés des auteurs anciens. Mais il est apparent que le rôle des courtisans rendait leurs relations avec les autres fonctionnaires, et plus particulièrement les militaires, on ne peut plus compliqué. Les généraux pouvaient être un danger pour les courtisans car ils disposaient de la force militaire et étaient

⁴⁷⁹ Jerphagon L., *Histoire de la Rome antique*, Tallandier, Paris, 2017, p. 503.

⁴⁸⁰ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 10, 5.

⁴⁸¹ Le personnage du maître des offices est un archétype du manipulateur et comploteur au côté du chambellan, chez Ammien Marcellin, (voir corpus n°52).

⁴⁸² Ammien, XIV, 11, 3 (voir corpus n°11).

⁴⁸³ *Ibid.*, 23 (voir corpus n°12)

⁴⁸⁴ Zosime, V, III, 2 (voir corpus n°91)

⁴⁸⁵ *Ibid.*, V, XXXII, 1 (voir corpus n° 92)

⁴⁸⁶ Jean d'Antioche, *Frgmt 293*. .

les plus à même de renverser les empereurs régnant. Les courtisans n'échappaient guère aux purges qui suivaient les prises de pouvoir de nouveaux empereurs, comme le montre l'exemple des procès qui se tinrent au-début du règne de Julien et qui ressemblèrent d'ailleurs fortement à une vengeance de l'armée sur les fonctionnaires civils⁴⁸⁷ qui leur avaient fait du tort, comme un certain Ursulus, gardien du trésor. Peut-être l'hostilité des courtisans s'expliquaient-elles par la crainte de l'influence des militaires, pouvant devenir un danger vital. Ce qui expliquerait l'empressement des courtisans, civils ou eunuques, à détruire la réputation de généraux, le plus souvent quand ils semblent arriver au sommet de leur gloire. Et la répétition du motif d'accusation d'une volonté de prendre le pouvoir, souvent au nom de leurs fils semble orienter vers cette théorie d'une lutte vitale entre militaires et courtisans. Ce fut le cas pour Ursicin et Stilicon et plus tard Aetius⁴⁸⁸. D'autres furent aussi victimes des intrigues des courtisans comme Silvanus, poussé à la rébellion par les intrigues⁴⁸⁹. De même, des courtisans furent victimes d'intrigues de généraux. Les sources ayant tendance à se montrer plus favorables aux militaires qu'aux eunuques, il est donc difficile de savoir véritablement si les courtisans furent éliminés par vengeance pour leur complot ou par complot de militaires. Par exemple, Olympius, *magister officiorum*, fut éliminé sous l'instigation de Constantius, devenu *magister militum* et possible ancien partisan de Stilicon, qui chercha par-là sûrement à venger la mort de son général et mentor ainsi que de ses camarades de combat. Par là-même, il éliminait celui qui aurait pu l'empêcher de gagner en influence⁴⁹⁰. Eusèbe, grand chambellan, s'attira la haine des officiers militaires et en particulier d'Allobich, *magister militum* qui finit par l'éliminer⁴⁹¹. Dans les faits, ces luttes n'étaient pas seulement celles d'individus s'opposant les uns contre les autres mais de véritables clans qui s'affrontaient pour le contrôle des empereurs. Ces luttes atteignirent leur paroxysme sous les jeunes empereurs Honorius et Valentinien III en Occident, Arcadius et Théodose II en Orient. Il ne s'agissait plus de cacher à l'empereur certaines choses comme cela se faisait depuis des siècles mais bel et bien d'avoir une emprise sur lui et donc de

⁴⁸⁷ Ammien., XXII, 3, 1 (voir corpus n°46) ; *Ibid.*, XX, 11, 5 (voir corpus n°42).

⁴⁸⁸ *Ibid.*, Livre XIV, 11, 3 (voir corpus n°12) ; Zosime, *Histoire Nouvelle*, Livre V, XXXII (voir corpus n°92).

⁴⁸⁹ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XV, 5, 2 (voir corpus n°17).

⁴⁹⁰ Heather P. J., *Rome et les barbares*, p. 280 ; Delaplace Chr., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 155.

⁴⁹¹ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XXII, 3, 12.

contrôler l'empire. Et celui qui perdait pied était immédiatement éliminé. La cour d'Orient du temps d'Arcadius est en cela impressionnante tant les affrontements furent violents et impitoyables, d'abord entre Rufin, préfet du prétoire, et le chambellan Eutrope. Eutrope combattit l'influence des militaires à la cour en chassant les *magistri militum* Timasius et Abuntius avant de se heurter à l'ambition de Gaïnas, nommé *magister militum*. Eutrope ne put s'en sortir que grâce à son alliance avec l'impératrice Eudoxie. Tous deux firent massacrer les troupes de Gaïnas par la population de Constantinople, manipulant une forme d'hostilité aux barbares Gothiques pour éliminer l'ambitieux général qui souhaitait jouer le même rôle que son allié Stilicon⁴⁹². Stilicon lui-même finit par être victime des intrigues des membres de la cour et il perdit pied. Ses adversaires, et en premier lieu le maître des offices Olympius, manipulèrent l'hostilité aux membres barbares de l'armée pour l'éliminer. Ils purgèrent la cour de ses partisans, frappant militaires et civils, comme Naimorius, le maître des services de la cour, ou Patronius, le responsable des trésors ainsi que les généraux Vincent et Salvius⁴⁹³. Plus largement, ces clans, du moins en Occident, semblent se structurer autour d'une opposition à la politique « pro-barbare » de Stilicon. On retrouvera ces oppositions sous Aetius qui mèneront finalement à sa propre disparition. Quoique, à notre sens, cette opposition politique était réelle mais ne servait que de prétextes pour rallier les opposants à Stilicon et Aetius, elle eut une influence majeure dans la politique impériale et plus encore dans la structuration des clans politiques. La purge qui frappa les partisans de Stilicon montre bien que les militaires n'étaient ni un groupe soudé ni isolé du reste de l'administration. Stilicon fut éliminé parce que d'autres militaires, et en particulier le chef goth Sarus, rival d'Alaric, lui-même allié de Stilicon, cherchaient à l'abattre alors qu'ils le sentaient en position de faiblesse⁴⁹⁴. Héraclien fut l'exécuteur du général et fut récompensé pour cela du poste hautement stratégique de comte d'Afrique⁴⁹⁵. De nombreux dignitaires civils furent éliminés parce qu'ils soutenaient la politique de Stilicon, par exemple un grand chambellan, démontrent bien que ce n'est pas l'identité et les postes des individus qui définissent leurs alliances mais bien leurs intérêts du moment. Si, en règle générale, les chambellans et hauts dignitaires civils s'opposèrent aux hauts-gradés de l'armée parce que leurs intérêts ne convergeaient que difficilement, il arrivait régulièrement que des alliances plus larges se fassent et se défassent

⁴⁹² Zosime, *Histoire nouvelle*, V, 19, 3 (voir corpus n°91)

⁴⁹³ *Ibid.*, V, 32, 4-6 (voir corpus n°92)

⁴⁹⁴ Delaplace Chr., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 149.

⁴⁹⁵ Zosime, *Histoire nouvelle*, V, 37, 6.

dans une recherche d'intérêts communs. Dès Constance II, on retrouve ce fait, Ammien Marcellin dénonçant les connivences entre Eusèbe et Arbition, alliés contre Ursicin dont les succès militaires et la popularité parmi les troupes leur faisaient de l'ombre et pouvaient, à terme, les menacer⁴⁹⁶. On les retrouve tous deux organisant les procès contre des opposants, officiellement de Constance II, mais dans les faits de leur propre personne. Ammien Marcellin dénonce plus largement une alliance plus étendue en citant ces deux personnages aux côtés de Rufin, alliés manifestement à la famille des *Anicii*⁴⁹⁷. On peut retrouver les raisons d'une pareille alliance dans les dires d'Ammien contre Eusèbe, l'accusant de souhaiter une maison que possède Ursicin à Antioche⁴⁹⁸ tandis que les descriptions d'Arbition et de Rufin font d'eux des hommes jaloux et inquiets des gloires d'autres militaires qu'eux. Déjà Arbition avait éliminé Silvanus et c'est désormais Ursicin qu'il ciblait, et par la suite Barbation. Il nous semble, à notre avis, voir dans cette alliance une autre raison tout aussi importante. Chacun des trois hommes cités précédemment sont des *homines novi*, Ammien Marcellin le dit clairement pour Arbition⁴⁹⁹, tandis qu'Eusèbe est un eunuque, mal considéré par les dignitaires civils. Probus, quant à lui, vient peut-être d'une famille plus favorisée mais sa mauvaise réputation l'affaiblit⁵⁰⁰. Cela les rendait relativement isolés par rapport aux autres dignitaires, de plus hautes origines, et leur situation plus fragile car on n'hésitait pas à supprimer les nouveaux venus plutôt que les anciens. Cela pourrait expliquer une certaine proximité entre les deux hommes afin de faire face aux rivaux. Rufin est cité comme le premier des préfets du prétoire, quoique l'on n'ait d'information supplémentaire, mais il est facile de supposer qu'il voyait d'un mauvais œil les *magistri militum*. Néanmoins, ces alliances n'étaient pas pérennes. Dans le cas, encore une fois, d'Arbition on retrouve celui-ci dans les procès organisés par l'élite militaire contre les dignitaires civils partisans de Constance II dès l'arrivée au pouvoir de Julien. Ce changement peut s'expliquer par l'élimination des rivaux d'Arbition, Barbation le principal ayant été éliminé, et par un ralliement du général à Julien. Les orientations païennes d'Arbition ont pu favoriser sa présence parmi les juges et donc les hommes de confiance de Julien ainsi que son origine franque, nombreux parmi les fidèles du nouvel empereur. Eusèbe, quant à lui, disparaît des récits, manifestement éliminé lors des procès⁵⁰¹. Les orientations d'Arbition se retrouveront lors du conflit entre Eugène et Théodose puisque c'est celui qui donnera la victoire

⁴⁹⁶ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 11, 3 (voir corpus n°11).

⁴⁹⁷ *Ibid.*, XVI, 8, 13 (voir corpus n°24).

⁴⁹⁸ *Ibid.*, XVIII, 4, 3 (voir corpus n°31).

⁴⁹⁹ *Ibid.*, XVI, 6, 1 à 3 (voir corpus n°22).

⁵⁰⁰ Garnsey P., Humphress C., *L'évolution du monde de l'Antiquité tardive* p. 53-54.

⁵⁰¹ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome.*, XXII, 3, 1 (voir corpus n°46).

à Théodose en changeant de camp lors de la bataille de la Rivière Froide⁵⁰². D'autres exemples de ce genre se retrouvent avec des alliances entre dignitaires civils et militaires pour le pouvoir et pas seulement sous Constance II. Cela se poursuivit jusqu'à la fin, par exemple avec la coopération entre Aetius et le préfet du prétoire, Boèce, ancêtre du poète. Pour conclure, il est relativement difficile de parler d'une rivalité absolue entre militaires et civils mais celle-ci est néanmoins tangible. Les intérêts des militaires et des civils s'opposent régulièrement mais plus largement, les généraux sont impliqués dans des conflits de cour, à propos des orientations politiques ou des promotions. Et il est vrai que, pareillement, les militaires ont tendance à s'allier plus largement entre eux qu'avec les civils pour la raison primordiale qu'il vaut mieux avoir toujours le plus largement de forces militaires de son côté que dans celui de l'adversaire. Ce sont bel et bien des militaires qui décidèrent de l'avenir de l'empire suite à la mort de Julien, choisissant d'abord Jovien avant de se tourner vers Valentinien. Et ce sont leurs divisions qui menèrent à la première véritable partition de l'empire entre l'est et l'ouest⁵⁰³. Mais cela n'empêche guère les complots entre militaires qui sont aussi dévastateurs que ceux avec les civils et l'on ne peut parler de solidarité entre castes de fonctionnaires, quoique le réflexe de protection d'un groupe ait pu favoriser certaines alliances. Il est possible que des généraux aient pu, par exemple, s'allier contre des eunuques mais il n'y avait pas de conflits prédéterminés entre civils et militaires.

Pour conclure sur cette partie, il est à noter que la corruption est un vieux phénomène romain et en particulier du monde de l'armée. La société romaine est basée sur des réseaux de clientélisme, basés sur l'échange constant entre des individus dominants et des dominés. Déjà, sous la République, on trouve des traces de vénalités. Les gouverneurs oppressaient les provinces pour rembourser leurs frais exorbitants des campagnes électorales qui voyaient l'achat des votes des citoyens. Les aristocrates jugeaient tout à fait normal de puiser dans les

⁵⁰² Maraval P., *Théodose le Grand : Le pouvoir et la foi*, Paris, Fayard, 2000, p. 278 ; Bury J.B., *History of the Later Roman Empire from the death of Theodosius I. to the death of Justinian*, New-York, Dover Publications, 1958.

⁵⁰³ Rémondon R., *La crise de l'Empire romain, de Marc Aurèle à Anastase*, p. 174 ; Ammien Marcellin., XXVI, 4, 1.

caisses de l'Etat pour des offrir au peuple des monuments à leur propre gloire. Nombreuses furent les conquêtes motivées par l'appât du gain, comme celle des Gaules par César, lui-même accablé de dettes⁵⁰⁴. Ce qui changea avec l'Empire Tardif, ce fut la multiplication du corps des fonctionnaires et donc des possibilités de vénalités. Les contrôles, déjà inexistantes, ne suffirent plus du tout et bientôt la situation devint ingérable. L'Etat avait tout à gagner à encadrer et contrôler cette corruption afin de dégager des fonds. L'armée romaine tardive et ses généraux sont issus d'une longue période de profondes transformations qui sortirent l'armée de la société pour former son propre monde. Ce phénomène est à lier avec la professionnalisation des forces s'opérant depuis la fin de la République et le règne d'Auguste mais aussi avec les crises du III^{ème} siècle qui donnèrent à l'armée un rôle comme elle n'en avait jamais eu. Instrument privilégié du pouvoir d'un empereur, l'armée le devint encore plus quand elle s'empara de la capacité à faire et défaire ces mêmes empereurs. La République, les *imperatores* puis les premiers empereurs avaient créé une relation de dons et offrandes à l'armée, visant à « acheter » sa loyauté. La troupe attendait de l'empereur qu'il lui prouve son attachement et en retour l'armée appuyait son pouvoir. Mais, peu à peu, l'armée en vint à choisir les empereurs qu'elle suivrait et c'est-à-celui qui aurait la plus d'aptitude à prouver ses compétences et son attachement que l'armée choisirait de mettre au pouvoir. Si ce fut d'abord l'élite de l'armée qui en eut la capacité, c'est-à-dire les prétoriens, ce rôle lui fut arraché par les troupes de campagnes qui avaient à la fois l'expérience du champ de bataille et la volonté de placer l'un des siens au pouvoir en guise de récompense pour son rôle dans la défense de l'Empire. L'armée ne voulait plus juste être un acteur dans la marche de l'empire mais voulait avoir le premier rôle, rôle qui lui semblait légitime puisque ce sont les soldats qui se sacrifiaient pour maintenir l'Empire dans son unité et son inviolabilité. La « barbarisation » des troupes et du corps des officiers entraîna un peu un renfermement de l'armée sur elle-même. Les réformes des empereurs successifs et en particulier de Dioclétien accentuèrent ce phénomène. Désormais, les fils de soldats devaient devenir eux-mêmes militaires. Ils ne connaissaient donc que l'armée et avaient l'impression de faire partie d'un monde à part, à l'écart du reste de la société, se sentant sans aucun doute meilleurs et bien plus nécessaires à l'Empire que d'autres groupes mais aussi rejetés par le mépris des élites.

⁵⁰⁴ Appien, *Guerres civiles*, II, 8.

Chapitre 2

**La figure du *magister militum* et la montée en
puissance du pouvoir militaire.**

A. La charge de *magister militum* : un poste aux multiples fonctions

Les *magistri militum* étaient considérés hiérarchiquement comme les « premiers » des militaires. Ils commandaient à l'armée et plus particulièrement à l'armée *comitatenses*⁵⁰⁵. S'ils n'avaient, à l'origine, pas la charge des troupes de frontières, ils en vinrent à devenir les véritables et uniques responsables des forces armées au cours du V^e siècle, quand la distinction entre *comitatenses* et *limitanei* devint floue⁵⁰⁶. Néanmoins, même s'ils ne commandaient, à l'origine, qu'aux forces d'élite impériale, le rôle de cette armée faisait du *magister militum* l'un des plus puissants individus de l'empire et ses différentes attributions renforçaient cette position hégémonique. L'étendue de ces fonctions, d'abord militaires mais aussi de plus en plus politiques, économiques et judiciaires, renforça l'emprise des généraux sur le monde romain.

A.1. Fonctions militaires

Si la fourniture de nouvelles troupes dépendait du préfet du prétoire dans le cadre principal de l'impôt des recrues, qui obligeait les propriétaires à livrer des travailleurs pour le service militaire⁵⁰⁷, la vérification du bon état de ces recrues dépendit de plus en plus des *magistri militum* et des *duces*, ce que montre une constitution de Zénon qui évoque la capacité de ces officiers à délivrer des *probatoriae*, sorte de certificats d'aptitude, dont la délivrance était habituellement réservée à l'empereur, et qui est décrite comme une coutume depuis longtemps établie⁵⁰⁸. Cette attribution permet de deviner un problème récurrent, qui dut s'amplifier au tournant du V^e siècle, celui de la mauvaise condition des recrues fournies. Il est facile de deviner que les propriétaires terriens devaient préférer se séparer de « mauvais » éléments plutôt que des qualifiés, ou de bonne qualité, alors qu'ils devaient cultiver les terres de leur

⁵⁰⁵ Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 79.

⁵⁰⁶ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 471 ; Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 207.

⁵⁰⁷ Rémy B., *Dioclétien et l'empire restauré*, p. 120.

⁵⁰⁸ *Code Justinien*, XII, 35, 17.

villa rustica, et cherchaient de plus en plus à assurer leur propre sécurité alors que l'insécurité se répandait dans tout l'empire d'Occident⁵⁰⁹. Ce problème se retrouve aussi en Orient, quoique l'insécurité y soit moins grande, mais le service militaire était très impopulaire et les techniques pour y échapper nombreuses. Les archéologues ont ainsi retrouvé en Egypte un cimetière chrétien dans lequel trois momies avaient le pouce nettement tranché⁵¹⁰. Ammien témoigne de ce phénomène en dénonçant la pratique chez de jeunes Italiens de se mutiler pour ne pas avoir à servir⁵¹¹. Une constitution de Théodose datant du 5 septembre 381 ordonne que les mutilés volontaires soient marqués au fer rouge⁵¹². Si cette constitution est envoyée au préfet du prétoire, en vérité la charge de juger et d'appliquer les peines devint l'apanage des *magistri militum*⁵¹³. Le fait que ce soit eux qui reçoivent cette mission s'inscrit dans un contrôle de plus en plus marqué des forces armées par les généraux et surtout dans la séparation des fonctions civiles et militaires déjà évoquée plus haut, qui entraîne une spécialisation toujours plus prononcée des fonctions⁵¹⁴. Si on observe toujours des constitutions adressées aux militaires mais envoyées à des préfets ou des gouverneurs, en vérité cela révèle plutôt que la constitution répond à une plainte des civils, auxquels l'empereur tâche de répondre, mais il est certain que ce sont bien les officiers qui appliquent les peines, tandis que les gouverneurs et les préfets sont chargés de poursuivre les déserteurs⁵¹⁵. C'est par exemple le cas avec une constitution interdisant aux soldats de se promener sur des terres privées, envoyée au vicaire d'Asie. Le vicaire n'ayant aucune autorité sur les soldats, il avait dû faire remonter une plainte de civils auprès de l'administration centrale. Autrement, le préfet du prétoire n'avait comme charge en

⁵⁰⁹ Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 526-531.

⁵¹⁰ Dunand F., « Des réfractaires à l'enrôlement ? Plusieurs cas d'automutilation dans une nécropole égyptienne », *BIFAO*, 119, 2019, p. 115-123.

⁵¹¹ Ammien, XV, 12, 3.

⁵¹² *Code Théodosien*, VII, 13, 10.

⁵¹³ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 52.

⁵¹⁴ *Ibid.*

⁵¹⁵ *Code Théodosien*, VII, 1, 16.

rapport avec l'armée que les fournitures à celle-ci au nom de l'impôt⁵¹⁶. De la même façon, les *magistri militum* veillaient manifestement à ce que les fils de vétérans entrent bien dans la charge militaire au nom de l'hérédité de celle-ci⁵¹⁷. Cela suppose que des registres précis des vétérans, des soldats et de leurs familles, soient tenus à jour par les bureaux des généraux⁵¹⁸. De la même façon, l'*officium* des généraux s'occupait de délivrer les certificats validant la fin du service pour les soldats. Ces deux cas sont connus parce que des règlements rappellent à quel point l'hérédité des vétérans et les documents attestant de leur condition étaient sujets à des trafics divers, en particulier dans les cas de tentative d'échapper au service curial pour les élites municipales⁵¹⁹. Une loi du Code Théodosien, envoyée à Stilicon, rappelle que ceux ayant obtenu ces certificats sans avoir été militaires doivent être forcés à entrer dans les légions et à servir véritablement, sinon les documents acquis frauduleusement n'auront plus aucune valeur⁵²⁰. Cette loi, qui énumère de nombreux cas de fraudes, et qui est envoyée au *magister militum*, montre que celui-ci avait la haute main sur ces questions et se devait de lutter contre les fraudes, en particulier dans le cadre de la gestion des effectifs⁵²¹. Il est difficile de savoir si le général avait une responsabilité pour cette question sur les troupes *limitanei*. En effet, la loi explique qu'une partie de ces certificats frauduleux étaient délivrés par des officiers ayant le rang de comtes (*comites*), sans que nous sachions s'ils parlent de la charge militaire de *comes* ou de la dignité de *comes*, ce qui incluerait alors les *magistri militum* dans les responsables de ces fraudes, les généraux ayant rang de comte⁵²². Il n'y a pas non plus de précision pour savoir si cette loi parle des *comites rei militaris* et pas seulement des comtes militaires qui étaient responsables d'une région particulière. Les *comites rei militaris* commandaient des unités *comitatenses* directement sous le commandement des *magistri militum*⁵²³, ce qui sous-

⁵¹⁶ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 77.

⁵¹⁷ *Code Théodosien*, VII, 1, 8.

⁵¹⁸ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 260.

⁵¹⁹ Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'Etat », p. 341.

⁵²⁰ *Code Théodosien*, VII, 20, 12 (voir corpus 59).

⁵²¹ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 86.

⁵²² Werner K.-F., *Naissance de la noblesse*, Pluriel, Paris, 2012, p. 425. Les *magistri militum* avaient la dignité de *comites rei militaris* mais en étaient au premier rang en tant qu'*illustres*.

⁵²³ *Ibid.*, 250.

entendrait donc des faits de corruption au sein de la hiérarchie directement sous la responsabilité des généraux. La loi s'adressant à un *magister militum*, cela supposerait qu'il ne s'agit de lutter contre ces fraudes qu'au sein des unités *comitatenses*. Mais étant destinée à Stilicon, on peut raisonnablement penser que c'est au sein de l'ensemble de l'armée que la lutte est ordonnée⁵²⁴. Si cette loi rappelle que les généraux étaient chargés d'enquêter sur ces nombreux cas de fraudes au sein de l'armée et de les résoudre, elle ne précise pas si eux-mêmes sont dénoncés par ce texte. Ils se doivent de toute façon de les combattre et ils deviennent, par ces mots, responsables de la poursuite de ces fraudes au sein du *comitatus*. Il est facile d'affirmer que les *magistri militum* pouvaient intervenir dans certains cas pour permettre d'échapper au service, par exemple pour les religieux cités dans la loi ou les décurions, mais cela ne peut-être qu'une supposition car aucune source ne l'assure et nous n'avons aucun document d'« enquête ». Il est plus certain de supposer que ces actes de falsification se faisaient au niveau de l'*officium*⁵²⁵ et des employés qui s'y trouvaient mais on ne peut totalement écarter la responsabilité des *magistri militum* qui, au mieux, pouvaient tout simplement fermer les yeux contre une rétribution ou alors passer par les *officiales* pour rendre légal ce qui ne l'était pas⁵²⁶. Par exemple, dans le cas des décurions cités dans la loi, ceux-ci pouvaient chercher à s'engager dans les troupes pour échapper à leurs lourdes charges municipales. On peut supposer que, au vu de leur rang dans la société, ils devaient demander l'appui directement au général et sans aucun doute contre une rétribution. La loi du Code Théodosien fait explicitement référence à ce problème d'achat de rang, soit par la corruption, soit par le patronage⁵²⁷. On pourrait aussi citer, dans ce cas-là, le cas des enfants de vétérans qui pouvaient chercher à échapper au service militaire en entrant dans un office civil. Les *magistri militum* avaient la charge de les trouver et de les forcer à entrer dans le service armé, ce qui suppose bel et bien le maintien de listes sur les vétérans et leurs fils. Là-aussi, ces gens pouvaient essayer d'acheter la complicité des membres de l'*officium*, voire du général que leur propre père pouvait avoir connu⁵²⁸. De là peut

⁵²⁴ Stilicon étant *magister utriusque militiae*, il commande non seulement à l'ensemble des forces du *comitatus* mais aussi des *limitanei* alors que la différenciation entre les deux corps d'armées devient floue du fait des pertes et des alertes multiples.

⁵²⁵ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 245.

⁵²⁶ *Code Théodosien*, VII, 20, 13.

⁵²⁷ *Ibid.*

⁵²⁸ *Code Théodosien*, VII, 22, 9.

s'expliquer la position de certains fils de militaires de haut-rang se retrouvant dans le service civil, sans que cela ne soit explicable que par un contournement de la loi. Le cas le plus connu est celui d'Aetius, fils de Gaudentius, *magister militum per Gallias*, qui se retrouva avec le rang de préfet du prétoire, servit dans la garde palatine puis agit en tant que gouverneur de palais. Il aurait dû, en tant que fils de soldat, entamer sa carrière directement en tant qu'officier de l'armée et non dans le civil. La protection de son père et de l'entourage d'Honorius puis de Jean a dû jouer, ainsi que la fortune familiale⁵²⁹. Le général les faisait ensuite mettre sur les listes sans pour autant qu'ils soient présents au service militaire. Dans le cas même des vétérans partant avant la fin de leur service, on peut supposer qu'ils économisaient une partie de leur solde⁵³⁰ pour ensuite racheter leur liberté auprès de l'*officium* du *magister militum*, de la même manière que les esclaves rachetaient leur liberté⁵³¹. Mais de là à savoir si les généraux étaient intégrés dans le processus d'achat de liberté, nous ne pouvons faire que des suppositions. Tout ce que l'on sait, c'est que ces cas étaient assez répandus pour être l'objet d'une loi. Les *magistri militum* avaient aussi en charge les avancements des soldats qu'ils contrôlaient et validaient. Les empereurs pouvaient les refuser bien entendu, ce qu'ils signifiaient aux généraux, mais dans les faits c'étaient réellement eux qui les contrôlaient. Ces promotions passaient soit par la décision de l'empereur, soit par démarchage des subordonnés et, en particulier pour les postes d'officiers supérieurs, des *magistri militum* voire des *magistri militum praesentales*, qui avaient un accès constant à l'empereur⁵³². Comme nous l'avons expliqué plus haut, les hommes qui côtoyaient régulièrement l'empereur, avaient l'honneur d'être à ses côtés, étaient ceux avec le plus de pouvoir. Comme les lettres de recommandation, celui qui souhaitait un avancement devait demander l'appui d'un officier, d'un proche, d'un patron (parfois il était tout cela à la fois) pour obtenir un meilleur poste et ensuite le *magister militum* l'appuyait auprès de l'empereur, s'il ne prenait pas lui-même, seul, la décision⁵³³. Si nous n'avons guère de traces dans les sources de pareils avancements, nous pouvons en retrouver la pratique dans les

⁵²⁹ Lizerand G., *Aetius*, Librairie Hachette, Paris, 1910, p. 10 ; Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 515.

⁵³⁰ *Code Théodosien*, VII, 20, 12.

⁵³¹ Veyne P., *La vie privée dans l'Empire romain*, p. 89.

⁵³² Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 86 ; MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 243-267 ; Hoepffner A., « Les *magistri militum praesentales* au IV^e siècle », *Byzantion*, 11, 1936, p. 483-495.

⁵³³ *Ibid.*

recommandations échangées entre dignitaires civils et généraux. Par exemple, Symmaque contacte à de nombreuses reprises Ricomer ou Stilicon afin de solliciter leur appui pour des proches à lui cherchant un avancement⁵³⁴. Le processus ne devait guère être différent dans l'armée, en sachant qu'il était sans doute bien difficile pour un simple soldat de pouvoir progresser dans les rangs, car il manquait d'appui. Il pouvait solliciter l'appui de son supérieur direct, le centurion, contre une rémunération⁵³⁵ et ce même centurion en parlait plus haut, sûrement toujours contre une rémunération et ainsi de suite, mais cela supposait d'avoir les moyens d'acheter les appuis et donc pouvait favoriser la rapacité des troupes. On pourrait citer comme exemple plus concret l'élévation de Valentinien I^{er} à la pourpre qui se fit lors d'une réunion des militaires, divisés entre ceux d'Occident et ceux d'Orient. Valentinien eut sûrement l'appui des généraux d'Occident, et en particulier d'Arbition, sous les ordres de qui il servit, mais aussi de Dagalaifus. Ammien nous raconte que le premier choix se porta d'abord sur un certain Equitius mais qu'il n'avait pas assez de soutien parmi les généraux présents. Le choix se porta donc sur Valentinien⁵³⁶. Quoiqu'il fût dit que le futur empereur n'était pas au courant de cette décision, Ammien nous précise qu'Equitius veilla à ce que personne ne revienne sur la décision prise, ce qui suppose que Valentinien avait acquis assez de soutien parmi les militaires et en particulier les généraux pour que son trône soit sécurisé sans qu'il ait besoin d'être présent⁵³⁷. L'élection de deux empereurs successifs par l'armée ressemble à s'y méprendre à un concours de candidats choisis par l'armée et pour l'armée. Nous ne connaissons pas le détail des discussions mais il apparut que celui qui avait le plus de soutien fut choisi. Ce n'est qu'un exemple extrême de recommandation, même si nous ne savons pas si de l'argent ou des faveurs furent échangés, l'empire étant la promotion mais elle montre ce que pouvait être le soutien des *magistri militum* et de l'*officium* sous leurs ordres, représenté dans ce cas par Léo. Nous avons parlé aussi, plus haut, du fait que la nomination de fidèles à des postes

⁵³⁴ Symmaque, *Correspondance*, Livre III, LXVI (voir corpus n°78) ; Livre IV, Lettre II (voir corpus n°79).

⁵³⁵ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 243.

⁵³⁶ Ammien Marcellin, XXVI, I.

⁵³⁷ *Ibid.*, XXVI, I, 6.

était un enjeu pour les *magistri militum* dans la vaste cour de la lutte politique auprès de l'empereur. Les promotions devaient donc se baser aussi sur les fidélités des demandeurs, en plus de leur capacité à trouver des appuis. Il est à supposer que, quand un *magister* prenait son poste, il devait se débrouiller pour acheter les fidélités en faisant miroiter des promotions, donc une augmentation des salaires et des avantages, afin de tenir solidement en main la troupe. De la même façon qu'ils contrôlaient les avancements, les généraux avaient la main sur les testaments des soldats⁵³⁸. Ils s'assuraient que, selon une loi de 349, le contenu des testaments des soldats décédés ou mourants, n'ayant ni femme ni enfants, devait revenir à leur unité⁵³⁹. De la même façon, les *magistri militum* — leur administration — étaient chargés de rayer sur les listes des effectifs les morts ou blessés. Il est facile à ce propos d'imaginer quels abus pouvaient être commis, ce qui laisse à penser que les effectifs des armées romaines ont été largement exagérés. Laisser penser qu'un soldat décédé était toujours en vie était une méthode pour récupérer son salaire et son annone⁵⁴⁰. Nous reviendrons plus tard sur ce phénomène. Faire croire que leurs forces avaient plus d'effectifs, donc avaient plus de besoins, était sûrement une autre méthode pour détourner le ravitaillement. Barbation fut ainsi accusé de s'être approprié un convoi de ravitaillement, destiné à des troupes qui faillirent se soulever⁵⁴¹. On ne sait si c'était pour son compte personnel, Ammien ne le sachant lui-même, ou pour faire du tort à Julien. De la même façon, la constitution de 349 pouvait être le sujet de conflits entre descendances ou familles des soldats et les anciens camarades du défunt. Il est facile de penser que les camarades du défunt pouvaient chercher à empêcher l'héritage en contestant la légitimité de la descendance ou du mariage, avec, sans aucun doute, l'assentiment de leurs supérieurs. Dans les conflits judiciaires entre civils et militaires, il revenait au *magister militum* de procéder au jugement quand un soldat était accusé⁵⁴². C'est d'ailleurs en partie pour cela

⁵³⁸ Landelle M., *Les Magistri Militum*, p. 86.

⁵³⁹ *Code Théodosien*, V, 6, 1.

⁵⁴⁰ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 285 ; Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 278.

⁵⁴¹ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVI, 12, 12-15 (voir corpus n°27).

⁵⁴² *Code Théodosien*, IX, 3, 1 ; *Code Justinien*, I, 46.

que les soldats furent autorisés à se marier vers 197 afin d'éviter de tels conflits⁵⁴³. Il est possible que les généraux peu scrupuleux aient pu organiser un trafic à grande échelle afin d'empocher une part de l'héritage ou du moins d'éviter que le ravitaillement ne soit revu à la baisse pour compenser les pertes d'effectifs, par exemple, après une bataille. Il est en effet étonnant de voir que, dans la *Notitia Dignitatum*, les effectifs de l'armée occidentale sont plus importants que ceux de l'armée d'Orient au-début du V^e siècle, alors que l'Occident connaît une crise militaire sans précédent et qu'une partie de l'armée semble, dans les textes, avoir simplement disparue ; sans parler des moyens on ne peut plus importants de l'Orient par rapport à l'Occident. Certains historiens ont ainsi supposé que la *Notitia Dignitatum* relevait plus de l'idéologie que de la réalité sur le terrain⁵⁴⁴. Cela peut s'expliquer par la difficulté de la remontée des informations depuis le terrain dans un empire en plein chaos où les garnisons étaient souvent isolées les unes des autres, mais on peut aussi imaginer une autre cause : l'exagération par les responsables militaires des effectifs à leur disposition pour ne pas perdre le ravitaillement et les avantages. On peut imaginer que, en se basant sur un exemple contemporain, les généraux faisaient croire qu'ils avaient bien plus de troupes disponibles qu'en réalité afin de recevoir des armes en quantité, dont le métal était précieux, afin de le revendre plus tard⁵⁴⁵. On peut, de la même façon, imaginer que des officiers vendaient sans scrupules des armes à leurs adversaires ou à d'autres acteurs que l'armée romaine ayant besoin d'armes. Le détournement de provisions étant bien attesté⁵⁴⁶, il est tout à fait possible que les ravitaillements en armes aient été, de la même façon, détournés, parfois simplement pour faire du tort à des adversaires politiques ou pour faire des profits en revendant ces mêmes armes⁵⁴⁷. Tout cela n'est que des suppositions mais qui se basent sur l'observation des phénomènes de

⁵⁴³ Lesquier J., « Le mariage des soldats romains », *Compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres*, 61-4, 1917, p. 227-236. D'autres raisons sont invoquées, par exemple le fait qu'il fallait bien légitimer les enfants des soldats pour que, par la suite, leurs enfants deviennent soldats à leur tour.

⁵⁴⁴ Brennan P., « The *Notitia Dignitatum* », dans *Les littératures techniques dans l'Antiquité : statut, public et destination, tradition*, Fondation Hardt, Genève, 1996, p. 147-178 ; Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 55.

⁵⁴⁵ Nous parlons ici de l'exemple de l'armée russe gangrenée par la corruption, à tel point que l'on pourrait y retrouver des exemples rappelant la corruption antique. Par exemple, des officiers d'une base aérienne sont parvenus à imposer à leurs hommes de payer un tribut mensuel. Ailleurs, ce sont la disponibilité en matériel et le ravitaillement qui posent problème à cause des détournements, une des causes principales de l'échec de l'armée russe en Ukraine. Cf. Marie-Schwartzberg N., *La Russie du crime*, PUF, coll. Connaissance de l'Est, Paris, 1997, p. 45-89.

⁵⁴⁶ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVI, 12, 12-15 (corpus n°27).

⁵⁴⁷ De tels détournements n'ont pas encore été étudiés. Mais le métal étant depuis toujours une ressource précieuse, il est possible que celui-ci ait été vendu à des particuliers ou même à des barbares. La vente d'armes pouvait aussi se faire entre unités. D'autres ressources étaient aussi potentiellement détournées, par exemple le textile.

détournement bien réels et contemporains. Sûrement se débrouillaient-ils aussi pour acheter beaucoup plus cher des équipements ou des provisions – quoique dans ce cas-là, il leur fallait s'allier avec les préfets du prétoire - auprès de l'Etat pour pouvoir récupérer le surplus avec leurs associés. Le fait que l'Empire tardif ait institué des « manufactures d'Etat », selon l'expression de Pierre Cosme, ait pu favoriser le phénomène puisque le nombre d'intermédiaires était réduit et la production plus centralisée⁵⁴⁸. Ce type de trafic existe dans l'armée russe actuelle, connue pour sa corruption, où plusieurs hauts-gradés ont été impliqués dans des scandales semblables⁵⁴⁹ et il est difficile de penser qu'un état ancien ait fait mieux qu'un état moderne où les relations de clientèle et d'achats des fidèles ressemblent à ceux développés dans la société romaine. On retrouve un exemple concret des possibilités de détournement de fond quand le *magister militum per Illyricum* Equitius fut accusé par le préfet du prétoire Maximin de ne pas avoir fini des travaux de fortifications à temps. Il se plaignit auprès de l'empereur en arguant que le général détournait les matériaux et les fonds alloués à la construction pour son propre usage. Equitius fut renvoyé⁵⁵⁰, bien que l'on ne sache pas s'il était réellement coupable ou victime d'une accusation mensongère. Cet exemple montre que le pouvoir était bien conscient des risques de détournement et ce au plus haut niveau hiérarchique. Il savait y répondre quand les preuves étaient réunies mais il est tout aussi vrai qu'il perdit la capacité d'intervenir quand les pleins pouvoirs échappèrent à l'empereur au bénéfice des généraux. Dans le cadre des fonctions militaires, outre l'évidente gestion des manœuvres et des opérations militaires que présuppose le rôle de chef de guerre, les *magistri* avaient aussi en charge la gestion des prisonniers, et en particulier ceux de hauts-rangs. Quoique la pratique soit moins attestée, la guerre était l'occasion pour les soldats de faire du butin, et en particulier des esclaves⁵⁵¹. Nous avons déjà parlé plus haut des nombreux barbares asservis travaillant sur les terres de riches propriétaires et se retrouvant parfois dans les armées romaines. Ainsi, en 406, les survivants de l'armée de Radagaise intégrèrent, pour 12 000 d'entre eux, les rangs de

⁵⁴⁸ Cosme P., « Les fournitures d'armes aux soldats romains » in L. de Blois et E. Lo Cascio (éd.), *The Impact of the Roman Army (200 BC-AD 476). Economic, Social, Political, Religious and Cultural Aspects. Proceedings of the Sixth Workshop of the International network Impact of Empire*, Leyde et Boston, Brill, 2007, p. 239-260 ; Bordet M., *Précis d'Histoire romaine*, Armand Collin, Paris, 2021, p. 316 ; Cf. *Notitia Dignitatum*, Oriens 11 et Occidens 9.

⁵⁴⁹ <https://fr.businessam.be/pourquoi-larmee-russe-est-pas-performante-malgre-une-modernisation-de-dix-ans-qui-a-coute-des-centaines-de-milliards/> ; Marie-Schwartzberg N., *La Russie du crime*, PUF, Paris, 1997, p. 115-124.

⁵⁵⁰ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 103.

⁵⁵¹ Huntzinger H., *La captivité de guerre en Occident dans l'Antiquité tardive (378-507)*, thèse inédite sous la direction d'Alain Chauvot, Université de Strasbourg, 2009, p. 89.

l'armée romaine⁵⁵². Les autres furent livrés aux trafiquants⁵⁵³. Les généraux avaient aussi leur part du butin et les meilleures prises leur étaient réservées, et en particulier la question du sort des prisonniers. Jovinus songea ainsi à punir un de ses sous-officiers qui avait mis à mort, sans instruction, un roi alaman⁵⁵⁴. Nous pourrions penser que, en tant qu'eux-mêmes grands propriétaires, les *magistri militum* pouvaient chercher à s'emparer de nombreux esclaves pour les faire travailler à leur compte dans leurs propriétés ou tout simplement pour les revendre. Une part du butin de l'armée leur revenait légitimement⁵⁵⁵. On imagine que les défaites barbares devaient rapporter nombres d'esclaves que les plus riches se faisaient un plaisir de racheter. Symmaque, ainsi, fit acheter une douzaine d'esclaves pour les faire donner aux jeux du cirque et tous choisirent de se suicider plutôt que de supporter l'humiliation de devoir s'entretuer. Cela suppose que c'étaient d'anciens guerriers et qu'ils avaient probablement été capturés lors d'un affrontement⁵⁵⁶. Les *magistri militum* pouvaient aussi faire le choix de les intégrer dans leurs armées. On sait que Stilicon, après les défaites de Radagaise ou d'Alaric en Italie, a intégré nombre de leurs troupes dans les rangs de ses armées⁵⁵⁷. Ou encore pour obtenir rançon quand ils s'emparaient de chefs ennemis. Les campagnes militaires et les prisonniers étaient toujours l'occasion de faire du butin, et en particulier des prisonniers. Dans le cadre des fonctions militaires prêtées aux *magistri militum*, nous pourrions citer aussi une implication croissante des généraux dans la conduite de la guerre jusqu'à la disparition complète des empereurs à la tête des armées. Il est marquant de s'apercevoir que les empereurs, de Constantin à Théodose I^{er}, ont tous été au moins une fois sur le champ de bataille et, même si ce n'était pas pour se battre, au moins pour être vu. A partir de Théodose I^{er}, plus aucun empereur ne se montra sur le champ de bataille directement, tout du moins dans la partie

⁵⁵² Olympiodore, *Fragment 8* ; Baynes, H.-H., « Stilicho and the barbarians invasions », in *Journal of Roman Studies*, 12, 1923, p. 207-229.

⁵⁵⁴ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 152.

⁵⁵⁵ Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 181.

⁵⁵⁶ Ward-Perkins B., *La chute de Rome*, p. 50 ; Symmaque, *Lettres*, II. 46.

⁵⁵⁷ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 474.

occidentale, hormis Majorien, mais qui était plus un chef d'armée que véritablement un empereur⁵⁵⁸. En particulier, même le *comitatus praesentalis*, pourtant normalement destiné à se battre sous les ordres directs de l'empereur, échappa à l'emprise de celui-ci et tomba dans les mains du général qui le commandait, que l'on nommait *magister praesentalis*. A l'origine au nombre de deux, la fonction put tomber aux mains d'un seul et unique général, que l'on qualifiait souvent du titre de *magister utriusque militiae* (littéralement « maître des deux milices », que l'on pourrait traduire par généralissime) et que Stilicon porta durant ce qui fut très certainement l'apogée du pouvoir des *magistri militum* sur la scène politique romaine, du moins jusqu'à Ricimer⁵⁵⁹. Ce titre allait néanmoins avec un prestige suffisant pour être accordé à son porteur et allait souvent avec la dignité de patrice⁵⁶⁰. Les généraux deviennent les seuls meneurs de guerre et les troupes finissent par ne plus connaître qu'eux. Des liens de clientélisme s'installent entre les armées et leurs généraux. Le passage de Boniface en Afrique avec son armée en est un témoignage clair⁵⁶¹. Aetius, lui, passa la majeure partie de sa vie sur le champ de bataille, tandis que Valentinien III ne quitta guère l'abri de son palais de Ravenne. Il semblerait que, d'une certaine manière, la fonction d'empereur se soit divisée en deux, entre la fonction militaire, que récupèrent les généraux, et la fonction civile, restant aux mains des empereurs légitimes, et de leurs conseillers. On observe ce phénomène uniquement à l'Ouest avec une association tacite entre une personnalité militaire, un consistoire relativement effacé, et l'empereur. L'empereur n'était plus chef de guerre que symboliquement, à charge des généraux d'apporter les victoires garanties au peuple romain par l'empereur⁵⁶². Après Théodose, plus aucun empereur n'est proclamé *imperator* par les troupes⁵⁶³. En Orient, le *magister* reste un simple commandant d'armée⁵⁶⁴. Finalement, il y a dualité de la fonction impériale en Occident, le *magister militum praesentalis/utriasque militiae* devenant le deuxième dirigeant de l'empire, et plus particulièrement dans les questions militaires qui occupaient une place prédominante de la politique impériale, l'empereur restant dans des fonctions de représentation, de supervision des administrations civiles et des questions

⁵⁵⁸ *Ibid.*, p. 501.

⁵⁵⁹ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 453. Au sujet des titres d'Aetius, il est difficile de savoir précisément s'il reçut le titre de *magister utriusque militiae*, ce qui ferait de lui le commandant en chef des armées romaines. Galla Placidia jouait sur les rivalités entre généraux pour les contrôler, ce qui explique les difficultés d'Aetius à obtenir de manière pérenne le haut-commandement. S'il eut la direction générale des forces armées, c'est d'abord par son prestige et ses victoires militaires qui le rendaient populaire auprès de l'armée.

⁵⁶⁰ *Ibid.*, p. 173.

⁵⁶¹ *Ibid.*, p. 452.

⁵⁶² Destephen S., *Gouverner l'empire romain de Trajan à 410 ap. J.-C.*, p. 243.

⁵⁶³ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 499.

⁵⁶⁴ *Ibid.*, p. 499.

religieuses⁵⁶⁵. On pourrait y retrouver une imitation du système politique de Dioclétien avec la partition de la fonction impériale, l'empereur de la dynastie valentienne-théodosienne restant l'empereur senior et le *magister militum* devenant *l'auguste junior*, ou du moins reprend-il le rôle des Césars de l'époque tétrarchiques et de Constance sans pour autant qu'il en ait le titre, sauf dans le cas exceptionnel de Flavius Constance. A tel point que, parfois, les fonctions se mélangèrent. Rarement toutefois, car la plupart des *magistri* qui auraient pu prétendre à la pourpre officiellement furent assassinés, on peut citer Flavius Constance, Majorien ou Avitus⁵⁶⁶. Ce changement s'observe aussi dans les attributions plus vastes offertes aux *magistri militum*. On sait par exemple que les *duces* n'étaient à l'origine pas sous la juridiction des *Magistri militum* mais qu'ils finirent par l'être⁵⁶⁷. Les *magistri militum*, normalement commandants des armées *comitatenses*, purent gagner la capacité à commander des armées *limitanei*. Il est à noter qu'à la fin de l'empire d'Occident, cette distinction devint beaucoup plus floue et dans les faits, les deux corps d'armées finirent par s'entremêler. Par exemple, l'armée *comitatenses* d'Occident se replia de plus en plus sur l'Italie avant de ressembler bien plus à une armée régionale qu'à une véritable armée du *comitatus*⁵⁶⁸. Et pourtant, c'est bien sous le titre de *magister militum* que leurs chefs exercèrent le pouvoir de commandement sur elle, avec des ducs et des comtes sous leurs ordres. Ricimer, Gondebaud, Oreste, Odoacre en sont les exemples les plus connus, qui dominèrent la politique des derniers temps d'un Etat romain légitime et organisé à l'Ouest, le titre de *magister militum* étant désormais associé à un commandement général sur les forces armées, renforcé par l'ajout régulier de la fonction honorifique de patrice.

A.2. Fonctions judiciaires :

Outre les fonctions militaires, disons basiques, d'un général, les *magistri militum* avaient d'autres fonctions et en particulier des fonctions judiciaires. Ces dernières ont eu tendance à augmenter au fur et à mesure de la montée en puissance des généraux. La justice militaire était une attribution de base, reconnue comme telle dans le Code Théodosien où les *magistri* sont

⁵⁶⁵ Destephen S., *Gouverner l'empire romain de Trajan à 410 ap. J.-C.*, p. 243.

⁵⁶⁶ Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 488, 561, 565,

⁵⁶⁷ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 135

⁵⁶⁸ *Ibid.*, p. 187.

parfois désignés sous le terme *iudices militares*⁵⁶⁹. Les *magistri militum* reçurent une telle charge sous Constantin quand celui-ci la retira aux préfets du prétoire dans sa grande réforme de séparation des fonctions civiles et militaires⁵⁷⁰. De la même façon que les fonctions militaires et civiles étaient séparées, les justices militaires et civiles étaient séparées. Un soldat ne pouvait être jugé que par l'armée tandis que l'armée ne pouvait juger de civils, incluant dedans les vétérans⁵⁷¹. Cette situation s'explique d'abord par la nécessité pour les généraux de réussir à imposer des sanctions disciplinaires sans avoir à rendre de comptes à des autorités civiles afin d'assurer leur autorité sur leurs troupes et leur administration⁵⁷². Néanmoins, les *magistri militum*, étant des hauts-gradés, dont les fonctions n'ont eu de cesse de s'étendre, pouvaient contredire cette loi dans certaines affaires. Ils gagnèrent, par exemple, la capacité de présider un procès quand un civil accusait un militaire. Ou quand des militaires étaient concernés par des affaires civiles⁵⁷³. Il est à noter que les tribunaux militaires sont accusés des mêmes maux que les tribunaux civils, en particulier dans le domaine de la corruption⁵⁷⁴. Piccialuti a pu noter que la justice militaire s'organisa de manière autonome par rapport aux autres strates judiciaires de l'empire alors que l'armée s'autonomisait elle-même dans son ensemble du reste de la société romaine, ce que confirment les accusations de Zosime sur la réforme menée par Constantin⁵⁷⁵. Par exemple, les crimes de désertion et de lèse-majesté sont traités de la même façon et considérés comme semblables, preuve que la justice militaire s'est largement autonomisée par rapport à la structure juridictionnelle du reste de la société. La justice militaire n'est pas un fait nouveau, puisque dès les débuts de l'armée romaine, les sous-

⁵⁶⁹ *Ibid.*, p. 125.

⁵⁷⁰ Andrieux C., *La répression des fautes dans les armées romaines*, thèse de l'Université de Lyon, 1927, p. 24.

⁵⁷¹ *Code Théodosien*, I, 29, 1.

⁵⁷² Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 126.

⁵⁷³ *Code Justinien*, III, 13, 6.

⁵⁷⁴ Ammien, XXX, 4, 2.

⁵⁷⁵ Piccialuti M., « Diserzione », in *Ed*, 13, 1964, p. 106-107 ; Zosime, II, XXXIII (voir corpus n° 81).

officiers jugeaient et punissaient⁵⁷⁶. La nouveauté est que ces deux fonctions sont séparées, les sous-officiers n'intervenant plus dans les procès, n'entrant en action qu'une fois les peines prononcées. Les crimes de désertion et d'insubordination sont depuis longtemps considérés comme les crimes les plus graves pouvant être commis au sein de l'armée⁵⁷⁷. Sans compter, évidemment, la trahison, entraînant la peine de mort immédiate⁵⁷⁸. En tant que hauts-gradés, les *magistri militum*, reconnus comme un statut juridictionnel, intervenaient dans trois types de cas : les tribunaux disciplinaires militaires, les affaires judiciaires impliquant des civils et des militaires et enfin des procès exceptionnels. Les généraux étant considérés comme de hauts-magistrats, ils avaient en charge des cours d'appel dans les provinces et parfois dans les capitales⁵⁷⁹. De plus, la justice militaire ne rendait de compte à personne et en particulier à une autorité civile⁵⁸⁰. Les *magistri militum* ne pouvant s'occuper de tous les cas impliquant une intervention de la justice militaire, ils devaient plutôt s'occuper des cas les plus graves entraînant la peine capitale, les autres cas étant plutôt confiés aux ducs et aux comtes. Cela est tout à fait possible dans les cas des trahisons qui entraînaient la peine de mort. Il est aussi possible que les *magistri militum* se soient occupés plutôt des affaires des troupes directement sous leur commandement à partir d'Anastase⁵⁸¹. En effet, un règlement d'Anastase ordonne que les procès concernant des *comitatenses* stationnés régionalement doivent se tenir devant le comte en charge du *limes*, ce qui sous-entend qu'autrefois les *magistri* régionaux avaient en

⁵⁷⁶ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 130.

⁵⁷⁷ Campbell J.B., *The Emperor and the Roman army*, Clarendon Press, Oxford, 1984, p. 303; Brand, C.-E., *Roman military Law*, University of Texas Press, Austin, p. 41.

⁵⁷⁸ Ammien, XVIII, 6, 16. Dans cet épisode, Ammien raconte sa mésaventure en Orient quand il tombe sur un ancien soldat gaulois passé à l'ennemi et servant d'espion pour les Perses. Ammien l'exécuta immédiatement ; MacMullen R., *Enemies of the Roman Order : Treason, Unrest and Alienation in the Empire*, Cambridge, 1966.

⁵⁷⁹ Andrieux C., *La répression des fautes dans les armées romaines*, p. 24.

⁵⁸⁰ Landelle M., *Les Magistri Militum*, p. 126.

⁵⁸¹ *Ibid.*, p. 127 ; MacMullen R., *Enemies of the Roman Order : Treason, Unrest and Alienation in the Empire*, Cambridge, 1966.

charge les procès des troupes régionales sous leur commandement⁵⁸². Cette limitation géographique des prérogatives des généraux devait s'expliquer par les difficultés de déplacement et la nécessité d'une justice rapide ainsi que les difficultés de gérer des déplacements militaires peu importants. Malgré les limitations d'imbrications des justices militaires et civiles, il arrivait régulièrement que les généraux empiètent sur les prérogatives des gouverneurs. Ammien rapporte que les gouverneurs, lors de l'arrivée d'un *magister militum* dans une cité — sans aucun doute un général régional au vu du terme *equitum* qu'Ammien utilise — se présentaient devant lui. Il est vrai que, manifestement, la justice militaire était de plus en plus contrôlée par les officiers subalternes qui agissaient loin du contrôle de l'Etat, phénomène qui put se renforcer avec la régionalisation de certains postes sous l'empereur Valentinien I^{er}⁵⁸³. Les prérogatives des gouverneurs et des généraux pouvaient entrer en conflit dans le cadre d'affaires mettant en question la sécurité de l'Etat ou l'ordre public. Ces cas étaient néanmoins hors-la-loi et Ammien loue l'action de Constance en ce sens⁵⁸⁴. Mais on peut supposer que les puissants *magistri militum* qui suivirent en Occident à la fin du IV^e et au V^e siècle, et dont les fonctions ressemblaient de plus en plus à celles des empereurs, n'aient pas hésité à instruire des affaires civiles. Ainsi, Zosime accuse Stilicon d'avoir rendu les tribunaux véreux et de présider de nombreux procès, sans que l'auteur ne fasse de distinction entre les cours militaires ou les cours civiles, ce qui suppose une mainmise du généralissime sur l'ensemble de la justice occidentale⁵⁸⁵. La fonction judiciaire des *magistri militum* était hiérarchisée et partie prenante du bureau des affaires du général, comptant un département au sein de celui-ci, tenu par des *princeps* avec sous leurs ordres des *officiales*⁵⁸⁶. Ces postes étaient tenus par des professionnels de la chose judiciaire, devenus nécessaires pour pallier les faibles connaissances des officiers en matière de justice, s'expliquant pour une partie d'entre eux par leur origine barbare, où n'existait pas une telle culture judiciaire⁵⁸⁷. On ne pouvait non plus attendre des gradés une connaissance poussée de la chose judiciaire tant cette partie de leur

⁵⁸² *Code Justinien*, XII, 35, 18.

⁵⁸³ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 127.

⁵⁸⁴ Ammien, XXI, 16, 2.

⁵⁸⁵ Zosime, V, 1, 1 (voir corpus n°91).

⁵⁸⁶ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 128.

⁵⁸⁷ *Ibid.*

charge n'était qu'une annexe de leur charge militaire. Ammien reconnaît d'ailleurs d'Ursicin qu'il n'avait que peu de compétences judiciaires⁵⁸⁸. Il arrivait parfois qu'un *magister praesentalis* envoie un conseiller judiciaire à un général régional⁵⁸⁹, ce qui témoigne de la faible formation des *magistri militum* et aussi, peut-être, d'une volonté de lutter contre les forces centrifuges et la tentation pour les généraux d'exercer leur propre justice⁵⁹⁰. En tout cas, les tribunaux militaires tenus par des généraux se chargeaient de nombreux cas, comme les litiges entre soldats, par exemple dans des affaires de vols ou d'escroquerie⁵⁹¹. Ces affaires de vols pouvaient concerner la répartition du butin ou des affaires concernant le problème des usuriers. Ces usuriers étaient souvent des *actuarii*⁵⁹², employés chargés de l'approvisionnement des troupes en nature et dont le rôle n'est allé qu'en se renforçant avec l'apparition puis la généralisation de l'annone. Ceux-là avaient tendance à prêter aux soldats des sommes à des taux usuriers et n'hésitaient pas à se rembourser sur les soldes en la prélevant à la source, laissant les soldats sans ressources. Il fallut attendre Anastase pour que des règlements soient mis en place afin de limiter l'endettement des soldats et donc un appauvrissement de l'armée⁵⁹³. Ce phénomène explique peut-être, en partie, la tendance des soldats à voler les civils pour rembourser leurs prêts⁵⁹⁴. On pourrait peut-être, aussi, citer des cas d'extorsion par des soldats ou par des officiers, qui pouvaient être portés au tribunal lorsqu'un soldat se retrouvait à

⁵⁸⁸ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 9, 1.

⁵⁸⁹ *Code Justinien*, XII, 35, 18.

⁵⁹⁰ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 129.

⁵⁹¹ *Ibid.*, p. 131.

⁵⁹² Cosme P., *L'Armée romaine du VIII^e s. av. J.-C au V^e s. ap. J.-C.*, Armand Colin, coll. Mnémosya, Paris, 2021, p. 210.

⁵⁹³ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 131 ; *Code Justinien*, XII, 37, 16.

⁵⁹⁴ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 283.

protester contre des pratiques répandues au sein des armées⁵⁹⁵. De la même façon, les généraux avaient à gérer les cas de lâcheté, de désertion, voire de trahison. Ces trois cas étaient considérés de la même gravité que les crimes de lèse-majesté et supposaient souvent la peine de mort, ou du moins des châtiments physiques. Ils étaient depuis longtemps considérés comme les crimes les plus graves au sein de l'armée romaine⁵⁹⁶. Par exemple, Théodose se montra particulièrement dur face aux lâches lors de sa campagne africaine. Les lâches eurent la main coupée, ou furent brûlés vifs. Les traîtres, s'ils étaient archers, eurent les mains coupées, et les autres furent exécutés⁵⁹⁷. Mais ils étaient parfois si nombreux que les généraux préféraient leur pardonner pour les réintégrer dans les rangs⁵⁹⁸. De la même façon, les *magistri militum* avaient en charge la chasse aux déserteurs. La désertion semble avoir été plus importante dans l'empire tardif que dans les temps plus anciens, phénomène s'expliquant par le recrutement massif de non-volontaires⁵⁹⁹. Il existe quasiment 20 textes relatifs à la désertion dans le livre VII du Code Théodosien⁶⁰⁰. Les soldats en vinrent à être marqués d'un tatouage, comme les esclaves ou les employés des *fabricae*, pour pouvoir les reconnaître s'ils venaient à fuir⁶⁰¹. Les *magistri*

⁵⁹⁵ *Ibid.*, p. 151.

⁵⁹⁶ Gueye M., « Délits et peines militaires à Rome sous la République : *desertio* et *transfugium* pendant les guerres civiles », *Gerion* 31, 2013, p. 221-238.

⁵⁹⁷ Le Bohec Y., *L'Armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 95 ; Ammien, XXIX, 9, 31.

⁵⁹⁸ Ammien, XXVII, 8, 9-10.

⁵⁹⁹ L'échelle des sanctions pour les désertions a été revue à la baisse vers 413, l'exclusion de l'armée n'étant effective que si le soldat avait déserté depuis 4 ans. Cela s'explique certainement par le taux important de désertion dans une armée en pleine déliquescence et la nécessité de combler les pertes à tout prix. Cf. *Code Théodosien*, VII, 18, 16.

⁶⁰⁰ Le Bohec Y., *L'Armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 94.

⁶⁰¹ *Ibid.*

militum avaient en charge les plaintes des civils contre les militaires, par exemple dans des affaires d'extorsion. Ainsi, le *magister militum per Orientem* Procope reçut l'ordre de sanctionner les officiers supérieurs qui lésaient les populations civiles en exigeant l'*adaeratio* pour les fournitures correspondant à leurs charges à des prix nettement supérieurs à ceux du marché : les peines prévues pour les contrevenants pouvaient aller jusqu'à la dégradation et la saisie des biens⁶⁰². Cela dit, nous ne connaissons pas les résultats, ni de l'enquête, ni du procès et il est à noter que l'une des grandes plaintes des civils à l'encontre de l'armée était la forte protection accordée aux soldats lors de plaintes civiles⁶⁰³. Il est certain que les officiers, et en particulier les généraux, pouvaient avoir tendance à protéger leurs subordonnés dans une sorte de solidarité de corps. Si un procès impliquait des militaires ou des civils, le gouverneur avait le pouvoir d'enfermer un militaire coupable d'exactions envers un civil mais il devait prévenir le *magister militum* dont dépendait le procès⁶⁰⁴. Par exemple, il apparaît que les *officiales*, les membres de l'administration des généraux, étaient protégés par l'armée et dépendaient de la juridiction du général⁶⁰⁵. Quoique normalement le nombre de ces fonctionnaires dépendant de la juridiction du *magister militum* ait dû être limité à trois cents, les autres dépendant de la justice civile, il apparaît très vite que les généraux (dans notre exemple il s'agit du maître des milices d'Orient) essayèrent d'en inclure bien plus que trois cents, afin de les protéger⁶⁰⁶. Les cours militaires n'échappaient pas aux défauts des cours civiles, en particulier dans le domaine de l'achat des juges. Les juges étaient souvent accusés de se laisser vendre au plus offrant, en particulier pour rembourser des crédateurs auprès de qui ils avaient emprunté afin d'obtenir leur

⁶⁰² *Code Théodosien*, VII, 4, 36.

⁶⁰³ Destephen S., *Gouverner l'empire romain de Trajan à 410 ap. J.-C.*, p. 248.

⁶⁰⁴ *Code Théodosien*, IX, 3, 1.

⁶⁰⁵ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 138.

⁶⁰⁶ *Code Justinien*, I, 24, 3.

poste. Ammien en parle, d'abord au sujet des gouverneurs, mais rien ne laisse penser que ce soit le contraire au sein de l'armée, cible des plus récurrentes accusations de corruption⁶⁰⁷. La corruption de la justice était connue de tous et devint une coutume acceptée, à telle point que des tarifs furent affichés en Numidie sous le règne de Julien⁶⁰⁸. R. MacMullen remarque que chaque étape d'un procès est l'occasion de demander de l'argent⁶⁰⁹. Nous ne voyons pas pourquoi les généraux juges échapperaient à la règle, que l'on voit être une coutume, alors qu'ils étaient eux-mêmes officiers et que ces mêmes officiers n'hésitaient absolument pas à extorquer de l'argent à leurs hommes comme nous avons pu le voir. Il est certain que, dans les cas d'achat des juges, les officiers portés au jugement devaient mieux s'en sortir que les simples soldats. La justice elle-même distinguait les peines encourues par les officiers et les soldats⁶¹⁰. D'ailleurs, Zosime accuse directement Stilicon d'avoir fait main-basse sur les tribunaux et d'y avoir imposé le règne de l'argent⁶¹¹. Il faut sans aucun doute y entendre qu'il cessa de lutter contre l'achat des procédures judiciaires, peut-être pour aider l'Etat à faire face aux difficultés financières de cette fin du IV^e siècle. Les moyens d'extorsion les plus réguliers étaient les simples menaces de procès aussi bien que la vente des décisions⁶¹². Après tout, qui aurait pu les en empêcher alors que rien ne se trouvait au-dessus d'eux, hormis l'empereur, mais qui était enfermé dans son palais, aveuglé et assourdi par les intrigues de ses courtisans, et alors que la vénalité de la justice était partout répandue. Il est d'ailleurs à noter que dans ce cas-là, la juridiction des généraux s'étendait jusqu'aux ducs et comtes⁶¹³. Ainsi, en 406, des ducs et des tribuns sont surpris à soutirer aux soldats toute allocation de subsistance grâce à un don, auquel ils ont droit, qui doit lui-même être calculé en fonction des prix du marché⁶¹⁴. Le *magister militum* pouvait se voir déléguer les compétences du tribunal impérial quand un soldat ne pouvait se déplacer jusqu'à l'empereur, ce qui devait arriver assez régulièrement⁶¹⁵. De plus, lorsque le bureau du général était appelé à juger, cela présupposait un véritable processus d'enquête et de collecte des preuves. Ce fut le cas avec l'affaire du roi alaman exécuté sans

⁶⁰⁷ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 232.

⁶⁰⁸ *Ibid.*, p. 278.

⁶⁰⁹ *Ibid.*, p. 236.

⁶¹⁰ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 180.

⁶¹¹ Zosime, 5, 1, 1-2.

⁶¹² MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 297.

⁶¹³ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 135.

⁶¹⁴ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 270.

⁶¹⁵ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 131.

décision préalable de Jovinus⁶¹⁶. S'occupant des cas les plus graves, et en particulier des accusations de trahison, les *magistri militum* pouvaient arguer de circonstances exceptionnelles, leur permettant de contourner les procédures habituelles et de prononcer un jugement immédiat⁶¹⁷. Ammien cite l'exemple de l'usurpateur Marcellus, torturé et mis à mort publiquement par le maître des milices Equitius en 366, alors qu'il appartenait à la classe des *honestiores* dont le statut interdisait normalement la torture sur leur personne⁶¹⁸. Un autre exemple donné est la répression d'une unité de l'armée romaine en Bretagne par Théodose l'Ancien, accusée d'avoir donné des informations sur l'armée contre la promesse de récompenses. L'unité fut dissoute, sans que des peines plus graves ne soient appliquées, le général craignant sans aucun doute des troubles supplémentaires alors qu'il venait de remettre de l'ordre dans l'armée de Bretagne et la province⁶¹⁹. Un autre exemple est donné par Ammien quand Hortarius, roi alaman devenu tribun dans l'armée romaine, fut accusé de trahison et fut donné au feu⁶²⁰. Dans ces trois cas-là, exceptionnels, la rapidité du procès et l'intervention directe du général dans le jugement sont à mettre en lien avec les accusations de trahison, que ce soit le soutien à l'ennemi ou l'usurpation, nécessitant des procès rapides afin de mettre fin aux troubles. On ne sait pas, cependant, si ce type de procès se tenait de manière exceptionnelle

⁶¹⁶ *Ibid.*, p. 133.

⁶¹⁷ *Ibid.*, p. 130.

⁶¹⁸ Ammien, XXVI, X, 5 ; Grodzynski, D., « Tortures mortelles et catégories sociales. Les *summa supplicia* dans le droit romain aux III^e et IV^e siècles », in *Du châtement dans la cité...*, EFR, 1984, p. 361-403.

⁶¹⁹ Ammien, XXVIII, 3, 8.

⁶²⁰ Ammien, XXIX, 4, 7.

ou si les *magistri militum* tenaient régulièrement, par exemple une fois par an, des cours pour juger les cas relevant de la justice militaire⁶²¹. Ce type de circonstances exceptionnelles pouvaient aussi se faire dans le cadre de procès exceptionnels, de véritables procès politiques, que l'on voit être organisés à plusieurs reprises dans le cas du crime de lèse-majesté, par exemple régulièrement sous Constance II mais aussi dès l'intronisation de Julien⁶²². Dans le cas de ce type de procès, des *magistri militum* siègent aux côtés de hauts-dignitaires civils en tant que membres du consistoire impérial, ce qui suppose que c'étaient des *magistri praesentales*⁶²³. La présence de militaires pouvait faire supposer, dans certains cas, la nécessité de faire passer ces procès pour des procès relevant des affaires d'Etat. La présence de généraux signifiait une certaine gravité dans l'accusation et était peut-être rendue nécessaire par le risque que des peines de torture et de mort soient appliquées, ce qui expliquerait la présence d'Ursicin lors des procès d'Antioche, ne relevant pourtant pas des affaires militaires⁶²⁴. Marc Landelle relève qu'aucun général n'est présent durant les procès politiques organisés sous Valentinien I^{er} et Valens, s'expliquant sûrement en partie par le peu de risques que pesaient les accusés⁶²⁵. Un procès de ce type fut organisé suite à la mort de Gallus. Le *magister militum* Arbition siégea aux côtés du chambellan Eusèbe pour juger ses anciens partisans, membres de l'armée de Gallus, ou du moins ayant été accusés d'avoir favorisé les excès du prince en les exécutant sans opposition. Ammien nous explique que la plupart des accusés étaient des officiers. Arbition et Eusèbe en firent torturer certains, rétrograder d'autres au rang de simples soldats et exécuter les membres de la troupe jugés fautifs⁶²⁶. A notre sens, le procès le plus intéressant incluant des militaires est celui organisé au début du règne de Julien à Chalcédoine. Ce procès ressemble à s'y méprendre à une cour de justice militaire cherchant à se venger des dignitaires civils

⁶²¹ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 136.

⁶²² Ammien, XV, 2, 1-5 (voir corpus n°15) ; 5, 36 (voir corpus n°19) ; XX, 11, 5 (voir corpus n°42).

⁶²³ Weiss P. B., *Consistorium und comites consistoriani. Untersuchungen zur Hofbeamtenschaft des 4. Jahrhunderts n. Chr. Auf prosopgraphischer Grundlage*, Diss. Würzburg, 1975.

⁶²⁴ Ammien, XIV, 9, 1 (voir corpus n°7).

⁶²⁵ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 142.

⁶²⁶ Ammien, XV, III, 2.

partisans de Constance II, une sorte d'épuration par le nouvel empereur⁶²⁷. On y trouve six juges, dont quatre sont des militaires : Arbition comme président, général commandant la cavalerie, Jovinus, général de cavalerie, Névitte, général d'infanterie et consul en exercice, Agilo, général d'infanterie, Mamertinus, préfet et lui aussi consul, et enfin Saloustios, conseiller et ami de Julien qui prit, peut-être, la présidence du procès⁶²⁸. De nombreux autres officiers sont présents dans l'assistance. Les accusés sont tous des individus pour lesquels les militaires ont des griefs : Eusèbe, Paulus, que l'on surnommait la Chaîne⁶²⁹, et son assistant Apodémios, membres de la police d'État, Ursulius, un haut fonctionnaire des finances que les militaires détestaient particulièrement. La présence d'anciens partisans de Constance dans les rangs des juges, dont Arbition et Névitte, nous laisse à penser que ce fut bien un procès prenant la forme d'une revanche des militaires, ce que laisse d'ailleurs entendre Ammien⁶³⁰, et pas seulement un procès contre les partisans de Constance. La tenue en la ville de Chalcédoine s'explique par la volonté d'être loin de l'influence de la cour où prédominent les civils et eunuques⁶³¹. Ammien juge que le procès fut en grande partie injuste et laisse sous-entendre une véritable épuration militaire, qui échappa peut-être d'ailleurs à Julien⁶³². Julien avait eu, jusqu'à là et jusqu'à la fin, un entourage largement composé de militaires. Il était un empereur-militaire malgré sa volonté de se faire passer pour un philosophe⁶³³. Les militaires avaient une forte emprise sur lui et, dans le contexte du début de la campagne contre les Perses, les militaires étaient présents en nombre puisque l'armée était en train de se déployer. Julien a peut-être dû céder aux demandes de l'armée d'éliminer les dignitaires civils de Constance, en particulier dans le cas d'Ursulius qui fut exécuté alors qu'il avait pourtant aidé Julien du temps de sa présence en Gaule, parce qu'il avait dressé contre lui l'armée pour une phrase malheureuse suite à la chute d'Amida⁶³⁴. Par la suite, on n'observe plus tellement de procès où les militaires

⁶²⁷ Jerphagnon L., *Julien, dit l'Apostat : Histoire naturelle d'une famille sous le Bas-Empire*, Tallandier, coll. Texto, Paris, 2010, p. 231-236.

⁶²⁸ Ammien., XXII, 3, 1 (voir corpus n°46).

⁶²⁹ Ammien, XIV, 5, 6-8 (voir corpus n°4).

⁶³⁰ Ammien, XXII, 3, 1 ; Thompson E.A., *The historical world of Ammianus Marcellinus*, Cambridge University Press, 1947, p. 75-78.

⁶³¹ Ammien, XXII, 3, 2.

⁶³² Jerphagnon L., *Julien, dit l'Apostat*, p. 234 ; Ammien., XXII, 3, 8.

⁶³³ *Ibid.*, p. 231.

⁶³⁴ Ammien, XX, XI, 5.

dominant. Sous les Valentinieniens, un rééquilibrage s'opère entre civils et militaires. Par la suite, en Orient, les militaires furent de plus en plus victimes de la justice civile⁶³⁵. A contrario, en Occident, les *magistri* prirent l'ascendant et s'occupèrent de plus en plus d'affaires qui n'avaient rien à voir avec le domaine militaire, du fait de l'affaiblissement constant de la préfecture du prétoire. Par exemple, Constantius eut à gérer les désordres causés par le déplacement des barbares. Il reçut une constitution à transmettre aux gouverneurs, interdisant de vendre des hommes libres sous peine de mort⁶³⁶. Aetius, quant à lui, eut à intervenir dans le domaine religieux. En 445, il eut à imposer l'autorité du Pape aux évêques de Gaule contre celle d'Hilaire d'Arles⁶³⁷. Mais le plus important exemple d'un empiètement des *magistri* dans le domaine de la justice se retrouve dans les sources en Orient. Une constitution du Code Justinien est une réponse de l'empereur Léon Ier au *magister militum* de Dalmatie Nepos sur le cas d'un père et d'une fille se disputant une dot⁶³⁸. Le problème de cette affaire est de savoir pourquoi un *magister militum*, et encore plus en Orient où leurs pouvoirs sont plus limités qu'en Occident, se retrouve à gérer un litige familial. La théorie avancée par M. Landelle⁶³⁹ est soit que le fiancé de la fille est un soldat de l'armée *comitatenses*, ce qui expliquerait l'intervention du général, soit que le *magister militum* de Dalmatie dispose de pouvoirs exceptionnels dans sa région. L'intitulé du poste est en effet étonnant et on n'en retrouve nulle part ailleurs un semblable exemple. De toute façon, on ne retrouve que peu de cas de pouvoirs exceptionnels des généraux mais les rares cas conservés laissent entendre que ceux-ci ont pu s'imposer de plus en plus, au détriment, en particulier en Occident, de la préfecture du prétoire. Citons, par exemple, les cas de Marcellinus ou d'Aegidius, *magistri militum* dont C. Delaplace compare les

⁶³⁵ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 146.

⁶³⁶ Haenel G., *Corpus Legum ab imperatoribus romanis ante Iustianianum latarum quae extra constitutionum codices supersunt*, Leipzig J. C. Hinrichs éd., 1857, p. 238.

⁶³⁷ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 487 ; *Novelles Valentinieniens*, 17, 3.

⁶³⁸ *Code Justinien*, VI, 61, 5.

⁶³⁹ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 488.

pouvoirs et l'influence considérable sur des territoires délimités à ceux de *warlords*⁶⁴⁰. Ces deux généraux dominèrent seuls de vastes territoires (Dalmatie pour le premier, nord de la Gaule pour le second), s'appuyant uniquement sur les troupes sous leur commandement et leur ayant fait allégeance – Aegidius fut sans aucun doute proclamé roi des Francs⁶⁴¹ - sans qu'une autorité civile ne semble leur faire de contrepoids et ayant des rôles autrement plus étendus que les précédents *magistri militum*. Il n'est pas difficile de croire que, malgré les procédures, les généraux n'hésitaient pas à éliminer des rivaux ou des individus qui pouvaient les menacer, dans le cadre de procès. Comme l'exemple plus haut du procès de Chalcédoine, les généraux profitèrent de la disparition de Constance II pour attaquer leurs rivaux qui avaient pu leur faire tant de mal. Rappelons que plusieurs protagonistes furent impliqués dans des séries de procès, d'éliminations brutales ou de complots contre des militaires et des généraux, complots que nous avons pu citer plus haut⁶⁴². Gallus fut la première victime connue, Silvanus fut le suivant, Ursicin faillit y passer⁶⁴³. De plus, prioritaires dans les procès contre leurs congénères, certains *magistri* ne devaient pas hésiter à éliminer des rivaux. Par exemple, personne ne sait avec précision pourquoi Théodose l'Ancien fut condamné à mort et exécuté mais le fait que la sentence soit la décapitation⁶⁴⁴ laisse entendre l'intervention d'un général dans le procès, peut-être Pétronus Probus, *magister militum* et rival reconnu du vieux général⁶⁴⁵. Probus et ses acolytes manipulaient le jeune Gratien, successeur de Valentinien I^{er}, et on peut supposer d'éventuelles accusations de prétentions au trône pour permettre la condamnation à mort de Théodose. Les preuves étaient ensuite faciles à obtenir sous la torture réglementaire ou par l'achat des confessions.

⁶⁴⁰ Delaplace, *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 225

⁶⁴¹ *Ibid.*, p. 236.

⁶⁴² Voir p. 125.

⁶⁴³ Ammien XIV, 16, 2 (voir corpus n°6) ; 5, 2 (voir corpus n° 17) ; XIV, 9, 1 (voir corpus n°7).

⁶⁴⁴ Hoepffner A., « La mort du *Magister Militum* Théodose », in *REL*, 14, 1936, p. 119-129.

L'armée était en effet en charge de l'application des peines capitales.

⁶⁴⁵ Tasic N., « Ammien Marcellin et la mort de Théodose l'Ancien », *Balkanica*, XXVIII, 1997, p. 122.

A.3. Maintien de l'ordre et questions religieuses :

En tant que responsables militaires, les *magistri militum* avaient en charge une partie des questions relatives au maintien de l'ordre. Ce rôle des forces armées dans le maintien de l'ordre remonte déjà aux premières conquêtes de la République et se poursuit sous l'Empire. Les soldats eurent, par exemple, en charge les enquêtes et les arrestations relatives aux persécutions contre les chrétiens vers la fin du II^e siècle⁶⁴⁶ ou encore lors d'un épisode de répression des contestations d'une part de la plèbe au cours de jeux du Cirque du temps de Commode⁶⁴⁷. La position des *magistri militum* en tant que chefs des forces *comitatenses*, dont la plupart des unités étaient stationnées en ville, fait que les généraux avaient souvent à fournir des troupes pour réprimer des émeutes urbaines⁶⁴⁸. Ces types d'accidents étaient les plus fréquents auxquels devaient faire face les *magistri*⁶⁴⁹. La discipline, le meilleur armement, les meilleurs soldes et, de plus en plus, l'origine barbare des *comitatenses* pouvaient favoriser l'utilisation de ces troupes, jugées plus fidèles et plus compétentes pour réprimer⁶⁵⁰ des émeutes populaires auxquelles d'autres troupes auraient pu se rallier. La répression des émeutes était difficile dans les grandes villes romaines, les émeutes se transformant souvent en véritables guérillas urbaines, d'où l'utilisation plus fréquente des forces *comitatenses*⁶⁵¹. La violence était telle que plusieurs *magistri militum* payèrent de leur vie le fait d'être le visage de l'autorité impériale le plus connu des cités. Hermogène fut ainsi tué en 342 par les partisans de l'évêque Paul à Constantinople lors de la crise entre les chrétiens orthodoxes et les ariens⁶⁵². Butheric lui-même paya de sa vie la violence des émeutiers en 390 à Thessalonique⁶⁵³. L'intervention massive des armées était, manifestement, un ultime recours, quand l'ordre ne pouvait être rapidement rétabli, les responsables facilement arrêtés et que la situation échappait complètement aux autorités. La violence des armées était crainte, à tel point qu'un passage de la Torah retient le nom d'Ursicin, responsable de l'écrasement de la sédition des juifs en Galilée contre le César

⁶⁴⁶ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 233.

⁶⁴⁷ *Ibid.*, 235.

⁶⁴⁸ Cosme P., « Les fournitures d'armes aux soldats romains », p. 239-260, spécialement p. 258.

⁶⁴⁹ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 116.

⁶⁵⁰ Sur le sujet du maintien de l'ordre au III^e et IV^e siècle, voir Ménard H., *Maintenir l'ordre à Rome du II^e au IV^e siècle ap. J.-C.*, Champ Vallon, Paris, 2004.

⁶⁵¹ *Ibid.*

⁶⁵² Ammien, XIV, 10, 2.

⁶⁵³ Jones A. H. M., *PLRE*, Tome I, Buthericus, p. 166.

Gallus⁶⁵⁴. De la même manière, l'opposition des notables d'Antioche à un impôt spécial devant célébrer la naissance du fils de l'empereur Théodose entraîna de violentes émeutes. Des images de la *domus* impériale furent, à cette occasion, renversées, crime qui équivalait à un crime de lèse-majesté⁶⁵⁵. La menace de la venue des troupes poussa de nombreux notables à fuir la ville. Le *magister militum* Hellebich fut chargé de juger les notables jugés responsables de ces émeutes tandis que les gens du peuple étaient jugés par le *Comes Orientis*⁶⁵⁶. Dans le même temps, dans le cadre des guerres civiles et des usurpations, les *magistri militum* pouvaient soutenir la résistance des cités aux usurpateurs. Bien entendu, quoique plus connues car touchant directement des zones de pouvoir et de forte population, les émeutes dans les villes n'étaient pas les seuls mouvements insurrectionnels qu'avaient à gérer les généraux. Un phénomène particulier nécessita l'intervention directe des *magistri* en vertu de sa dangerosité. Les bagaudes, mélange de mouvements de paysans protestataires et de brigandages, apparurent au III^e siècle en Gaule et en Espagne avec la crise de l'Empire, puis réapparurent au V^e siècle et ajoutèrent au chaos général⁶⁵⁷. Ces bagaudes furent parfois assez puissantes pour s'opposer directement aux armées romaines. Ainsi, Sarus dut, pour repasser en Italie avec son armée suite à l'échec du siège de Valence de 407, monnayer le passage avec des bandes de bagaudes dans les Alpes, y laissant une grande partie de son butin⁶⁵⁸. La région des Alpes avait toujours été un problème pour l'Etat romain, sa conquête et sa pacification étant une priorité d'Auguste⁶⁵⁹. L'empire dut reprendre le contrôle de la région sous Flavius Constantius car les armées romaines purent passer à nouveau par ces régions sans risquer de se retrouver dans la situation de Sarus, quoiqu'il soit possible qu'il ne s'agisse que des grands axes⁶⁶⁰. Mais le problème des bagaudes devint bien plus préoccupant dans les années suivantes, en particulier dans les régions du nord-ouest de la Gaule. Zosime nous apprend encore à ce sujet l'existence d'une véritable révolte : « Les barbares d'au-delà du Rhin attaquèrent partout de toutes leurs forces, ce qui amena les habitants de la Bretagne et de certaines nations gauloises

⁶⁵⁴ Talmud de Jérusalem, Megilla III 1/74a ; cf. Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 116.

⁶⁵⁵ Malosse P. L., « Comment arrêter un massacre : une leçon de rhétorique appliquée (Libanios, Discours XIX) », *Revue des Etudes Grecques*, 120-1, 2007, p. 107-141 ; Zosime, IV, XLI, 1 (voir corpus n°117).

⁶⁵⁶ Downey G., *History of Antioch in Syria, from Seleucus to the arab conquest*, Princeton University Press, Princeton, 1961, p. 124.

⁶⁵⁷ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 653.

⁶⁵⁸ Zosime, Livre VI, 2, 5.

⁶⁵⁹ Faure P., *Rome, cité universelle*, p. 132.

⁶⁶⁰ Dockes P., *Sauvages et ensauvagés. Révoltes bagaudes et ensauvagement. Ordre sauvage et paléomarchand*, PUF, Lyon, 1980, p. 204.

à se révolter contre le pouvoir romain et à vivre de façon indépendante, n'obéissant plus aux lois romaines. Les Bretons prirent les armes et, bravant les dangers pour défendre leur propre indépendance, libérèrent leurs villes des barbares qui les menaçaient. Et toute l'Armorique et les autres provinces de Gaule suivirent l'exemple des Bretons et se libérèrent de la même manière, chassant les gouverneurs romains et établissant leur propre administration au mieux de leurs moyens »⁶⁶¹. Dans ce cas-là, il semblerait que les habitants armoricains aient décidé tout simplement de se débarrasser des autorités romaines pour prendre en main leur destinée. C'est le résultat d'une alliance entre les notables locaux, des troupes romaines locales en révolte et des bandes de bagaudes⁶⁶². Il apparaît, à travers le récit de Rutilius Namatianus⁶⁶³, que ce furent d'abord les préfets du prétoire qui se chargèrent de la répression des Bagaudes vers les années 420. Ainsi, il cite l'exemple du préfet du prétoire Exaperantius, un de ses parents, qui réprima des révoltes en Armorique vers 417. Le calme sembla revenir, sûrement sous l'action combinée des préfets du prétoire et de Flavius Constantius qui combattit, lui-aussi, les Bagaudes en même temps qu'il rétablissait l'ordre romain dans les régions dévastées depuis 408⁶⁶⁴. Une nouvelle explosion de violence et de révoltes apparaît à partir de la décennie 430. L'une des actions les plus significatives d'Aetius fut dirigée contre les Bagaudes⁶⁶⁵. Des révoltes successives semblent avoir secoué la Gaule vers les années 434, écrasées l'une après l'autre avec une rare violence, ponctuée de massacres contre les esclaves et les colons révoltés⁶⁶⁶. La violence est telle que les bagaudes semblent disparaître. Cette violence s'explique, sans aucun doute, par l'intervention des Huns fédérés au service de Flavius Aetius qui pouvait compter sur leur cavalerie rapide et bien équipée, tout à fait adaptée pour la lutte contre les révoltes. Néanmoins, le danger principal qui secoua la Gaule à partir de 435 fut la révolte d'un certain Tibatto⁶⁶⁷ dont l'ampleur motiva sans aucun doute l'intervention directe de l'armée. La révolte de Tibatto eut comme particularité de soulever, aux côtés des paysans,

⁶⁶¹ Zosime Livre VI, 5, 2-3.

⁶⁶² Dockes P., *Sauvages et ensauvagés*, p. 206.

⁶⁶³ *Ibid.*, p. 205 ; R. Namatianus, *De reditu suo*, I, 273-276.

⁶⁶⁴ Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 497.

⁶⁶⁵ Dockes P., *Sauvages et ensauvagés*, p. 210.

⁶⁶⁶ *Ibid.*, p. 211.

⁶⁶⁷ Mommsen T., *Monumenta Germaniae Historica. Auctores antiquissimi 9 : Chronica minora saec. IV, V, VI, VII (I)*, Berlin, 1892, p. 615-666, p. 660.

les esclaves de la Gaule. Une sorte de révolte sociale éclata, mêlée à une guerre servile⁶⁶⁸. Une grande partie du pays échappa au contrôle romain. Aetius chargea le *dux* de mener la guerre dans la région armoricaine avec la délégation d'une partie des troupes hunniques. Tibatto fut arrêté et exécuté ainsi que de nombreux autres chefs et l'ordre rétabli. Il fallut pour autant attendre 439 pour que la révolte cesse entièrement, Aetius ne rentrant en Italie qu'après une marche de pacification.⁶⁶⁹ Le panégyrique de Mérobaude confirme cette intervention directe du *magister militum* en Armorique⁶⁷⁰. Aetius installa, vers 441, les Alains dans la région d'Orléans afin de surveiller l'arrière-pays et d'écraser toute velléité de révoltes. Les Alains furent installés sur ces terres par le contrat de l'hospitalité, ou *foedus*. Il apparut que les Alains ne respectèrent pas les termes du contrat et s'attaquèrent aux propriétaires locaux, éliminant toute opposition à leur installation, sans que cela n'entraîne de réaction des autorités romaines⁶⁷¹. Il est possible qu'Aetius se soit servi des Alains pour éliminer de dangereux opposants qui avaient, peut-être, soutenu la révolte de Tibatto mais n'avaient pu être arrêtés à cause de leurs rangs de dignité ou par manque de moyens militaires⁶⁷². Sans reprendre en détail les luttes contre les agissements des révoltés, il faut noter qu'Aetius eut toujours maille-à-partir avec ces « bagaudes », ceux-ci ne disparaissant jamais entièrement. Plus généralement, les *magistri militum* eurent souvent la lourde tâche de lutter contre des formes de brigandages qui supposaient, par leur importance et leur dangerosité pour l'Etat romain, l'intervention de l'armée impériale. Le cas des Isauriens, par exemple, nécessita l'intervention régulière des forces sous le commandement du *magister militum per orientem*. Si les sources ne permettent pas d'être sûr de l'intervention directe de *magistri militum* pendant plusieurs révoltes, l'intervention directe du général goth Fravitta est attestée contre des phénomènes de piraterie et de brigandages dans la région de l'Isaurie⁶⁷³. La révolte de 354 aurait dû être matée par Ursicin mais alors en lutte contre les Perses, il fut exceptionnellement remplacé par le comte

⁶⁶⁸ Dockes P., *Sauvages et ensauvagés*, p. 210. L'existence ou non d'esclaves en Gaule au V^e siècle reste sujette à débat même si pour P. Dockes l'utilisation du terme *servus* tend à confirmer l'existence encore de masses serviles.

⁶⁶⁹ *Ibid.*, p. 220 ; Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 527.

⁶⁷⁰ Dockes P., *Sauvages et ensauvagés*, p. 210 ; Mérobaude, *Panégyrique*. II, v. 8 ; Loyen. A., « L'œuvre de Flavius Merobaude et l'histoire de l'Occident de 430 à 450 », *Revue des Etudes Anciennes*, 74, 1972, p. 153-174.

⁶⁷¹ *Ibid.*, p. 229 ; *Chronica Gallica*, 127 (a. 441-442).

⁶⁷² Dockes P., *Sauvages et ensauvagés*, p. 222 ; Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 530.

⁶⁷³ Rougé J., « L'Histoire Auguste et l'Isaurie au IV^eme siècle », *Revue des Etudes Anciennes*, 68, 1966, p. 282-314, p. 297.

d'Orient Nebridius⁶⁷⁴. En réalité, quoique le maintien de l'ordre ne soit pas une prérogative unique des *magistri militum* (cette mission pouvant être confiée à des comtes ou des ducs), les situations exceptionnelles pouvaient nécessiter l'intervention des *comitatenses*, particulièrement quand les troubles concernaient la personne de l'empereur, que ce soit symboliquement (affaire des statues renversées de la famille impériale à Antioche) ou directement. Le rôle du *comitatus* comme force armée rattachée à la personne de l'empereur pouvait avoir un effet plus dissuasif que celles des forces *limitanei*⁶⁷⁵. Cette mission de gestion des troubles publics les plus importants pouvait se développer lors de troubles religieux. La présence des *magistri militum* n'était pas toujours synonyme de la force puisqu'ils étaient avant tout des agents de l'empereur avant d'être les chefs des armées. Ils pouvaient par exemple représenter l'autorité séculière de l'empereur lors des conciles. Ces cas étaient néanmoins plus rares que leurs interventions lors de troubles religieux afin de mettre fin à des vagues de violence entre confessions. Par exemple, les affrontements entre chrétiens et juifs à Callinicum en 388, durant lesquels une synagogue fut brûlée, entraînèrent l'intervention directe du *magister militum per orientem* tandis que l'empereur demandait que cessent les actes d'agressions contre les synagogues⁶⁷⁶. A cette occasion, il y eut rivalité entre l'évêque Ambroise et le général Timasius qui réclamait la fermeté contre les moines coupables des violences. Une autre intervention possible du *magister militum* a lieu lors des violences consécutives à l'édit de tolérance de l'arianisme, qui entraînèrent des affrontements et nécessitèrent l'intervention de l'armée, encore une fois contre l'évêque Ambroise, peut-être de la part d'Arbogast ou de Bauto⁶⁷⁷. En-dehors de ces violences confessionnelles dont les exemples sont nombreux, les *magistri militum* intervenaient aussi dans les élections épiscopales lorsque celles-ci ne se déroulaient pas calmement. Le général Salia fut chargé d'arbitrer le différend entre Athanase et l'évêque d'Antioche en faisant interroger les deux

⁶⁷⁴ Ammien Marcellin, XIV, 2, 20.

⁶⁷⁵ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 118.

⁶⁷⁶ *Ibid.*, p. 119 ; Ambroise, *Ep.* 40, 6 et 41, 1.

⁶⁷⁷ *Ibid.*, p. 120 ; Ambroise, *Ep.* 20.

parties puis transférer le jugement au Consistoire⁶⁷⁸. En 378, le général de Gratien, Sapor, fut envoyé en Orient afin de réintégrer les évêques suspendus par son oncle pour apaiser les tensions. De la même façon, nous retrouvons Aetius arbitrant les tensions lors des élections des évêques de Gaule de 445, et en particulier surveillant Hilaire d'Arles⁶⁷⁹. La violence pouvait parfois intervenir, par exemple, lorsque Hermogène fut chargé de chasser l'évêque Paul à Constantinople en 342⁶⁸⁰. Selon Palladius, Hermogène le fit en échange de pots-de-vin de la part des rivaux de Paul. Afin d'éviter les troubles, les forces armées pouvaient être appelés en renfort. Ainsi, l'armée fut appelée à Milan pour assurer le transfert des lieux de culte à Auxence⁶⁸¹. Un autre exemple est trouvé lorsque, en 426, Constantius Felix ordonna l'assassinat de l'évêque Patrocle et de Titus, diacre de Rome⁶⁸². De la même façon, il semblerait que dans la partie orientale de l'Empire, les *magistri militum* étaient chargés du maintien de l'ordre lors des conciles, quoique leur participation soit inégalement connue. Marc Landelle recense deux conciles particulièrement importants où des *magistri militum* sont certifiés comme présents⁶⁸³. Le concile de Constantinople, rassemblant 150 évêques, devait amener au triomphe de l'orthodoxie sur l'arianisme. A cette occasion, trois *magistri militum* de Théodose sont mandés pour assurer la sécurité du concile et s'assurer que les décisions prises soient suivies. Un dispositif de sécurité important fut sans aucun doute déployé dans les différents endroits où devait se tenir le concile et la présence des *comitatenses* est logique pour éviter tout débordement par le déploiement des forces d'élite impériales. Le concile de Chalcédoine de 451 fait apparaître le nom d'Anatolius, *magister militum per orientem*, dont le rôle ici était de symboliser la présence de l'empereur et de donner à l'évènement un aspect de légalité, afin d'éviter les débordements des conciles d'Ephèse qui furent émaillés de nombreux accidents et n'eurent pas le soutien impérial. Anatolius était cité parmi les dignitaires impériaux les plus importants et présidait les séances. De même, les *magistri militum* pouvaient tenir des procès contre des religieux, comme Asterius qui, en 420/422, procéda au jugement du moine Fronto en Espagne, accusé de calomnies⁶⁸⁴. Cet exemple, néanmoins, est à relativiser puisqu'il est possible que Asterius présida ce procès, non en tant que général mais en tant qu'arbitre privé

⁶⁷⁸ Theod., *He*, II, 8, 54.

⁶⁷⁹ Landelle, M., *Les Magistri militum*, p. 121 ; *Nov. Val.* 17 (8 juillet 445).

⁶⁸⁰ Palladius. *Histoire Lausiaque*. 16.

⁶⁸¹ Ménard H., *Le maintien de l'ordre à Rome*, p. 197.

⁶⁸² Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 122 ; Prosp. Tiro, 426. La raison de ces assassinats n'est pas connue et pourrait plutôt être liée à des rivalités politiques. Félix est alors aux prises avec Aetius et a peut-être cherché à éliminer des soutiens de son rival. Cela expliquerait d'ailleurs le sort brutal que lui réserva Aetius en 430.

⁶⁸³ Landelle, M. *Les Magistri militum*, p. 122 ; Delmaire R., « Les dignitaires laïcs au concile de Chalcédoine : notes sur la hiérarchie et les préséances au milieu du V^e siècle », *Byzantion*, 54, 1984, p. 141-144.

⁶⁸⁴ Augustin., *Lettres*, 11, 7.

puisque cette affaire concernait sa propre famille⁶⁸⁵. Les *magistri militum* étaient à la fois les représentants de l'ordre mais s'occupaient aussi d'assurer la présence symbolique de l'empereur en tant que membres des premiers dignitaires. Leur rôle en tant que chef des armées et responsables de la sécurité intérieure était varié mais entraînait aussi en rivalité avec des autres dignitaires, comme nous avons pu le voir avec les autres fonctions que les *magistri militum* exerçaient.

B. Le *magister militum* et les recherches d'enrichissement :

B.1 Corruption militaire

Comme nous l'avons expliqué plus haut, les fonctions militaires des *magistri militum* étaient bien évidemment les principales de leurs missions. Dans le cadre de ces missions militaires *stricto-sensu*, il ne peut y avoir de véritables dimensions corruptibles, hormis se laisser acheter par l'ennemi pour le laisser vaincre et s'échapper. Dans ce cas-là, les sources ne peuvent que nous laisser soupçonner des accusations de corruption. En effet l'incompétence se mêle aux accusations de méchanceté volontaires et les erreurs stratégiques comme de jugements ne sont que rarement acceptées par les auteurs anciens. Par exemple, Barbatio est accusé par Ammien Marcellin d'avoir volontairement laissé s'échapper les Germains défaits par Julien. Le général est ensuite accusé d'avoir voulu détourner sa faute sur des tribuns de légions, dont le futur empereur Valentinien, en les accusant d'avoir cherché à corrompre les soldats présents au nom des fuyards⁶⁸⁶. Il est difficile de démêler le vrai du faux dans cette histoire, tant Ammien était hostile au général. Quoiqu'il en soit, cette accusation prouve que l'achat des trahisons de soldats et d'officiers romains était possible, et sûrement même arrivait régulièrement – l'inverse étant vrai – comme le prouvent les récits d'Ammien sur la chute d'Amida, et était d'ailleurs craint par les autorités romaines. Dans le cas d'Amida, Ursicin fut manifestement accusé d'avoir laissé tomber la place ou de s'être laissé corrompre par l'ennemi⁶⁸⁷. Une enquête

⁶⁸⁵ Landelle M., *Les Magistri Militum*, p. 722.

⁶⁸⁶ Ammien Marcellin, XVI, 13, 6-7 (voir corpus n°26).

⁶⁸⁷ *Ibid.*, XX, 2, 1 à 2 (voir corpus n°35).

fut menée mais Ursicin finit par être relaxé. Ces accusations de trahison au profit de l'ennemi pour des questions d'enrichissement sont difficilement vérifiables mais devaient être possibles, particulièrement du côté du front perse. Ceux-ci avaient bien plus de moyens que les Germains pour acheter des membres de l'armée romaine. Néanmoins, la position de *magister militum*, si prestigieuse, devait protéger l'empereur d'un tel retournement dans les guerres extérieures, tant le risque de se voir découvert et arrêté était grand. On compte un cas de trahison d'un général au service du roi des Perses qui passa aux Romains : Arbazacius, qui passa au service de Constance II et reçut le grade de *magister militum*, sûrement pour aider à la lutte en Orient grâce à ses connaissances. On retrouve aussi Hormisdas, Sapor ou encore Pharasmanès⁶⁸⁸. Les trahisons lors des usurpations sont en revanche plus fréquentes, quoiqu'encore ici, les véritables motivations des retournements de veste soient peu claires. Néanmoins, en étudiant les relations sociales, on peut supposer que les traîtres ont pu être, au moins en partie, achetés. Par exemple, quoique nous ne pouvons en être sûrs, lors de l'usurpation de Silvanus, Ursicin acheta la fidélité des Bracchiates et des Cornutes, troupes du *comitatus*, ce qui suppose qu'elles étaient sous le commandement d'un *magister militum* de Silvanus⁶⁸⁹. Il est possible qu'Ursicin ait dû acheter le soutien du général pour éviter que la trahison de ces unités ne soit découverte. A moins que Silvanus n'ait pas eu le temps de nommer de général, la rapidité de son élimination laisse possible un vaste complot avec le *comitatus* autrefois sous ses ordres et donc potentiellement sous les ordres d'un nouveau *magister*. Un autre exemple est trouvé durant la bataille de la Rivière Froide, lorsque le *magister militum* d'Eugène, Arbition, donna la victoire à Théodose en désertant du champ de bataille pour se rallier à l'empereur d'Orient⁶⁹⁰. Gratien avait été trahi par son propre *magister militum* Mérobaude en 383⁶⁹¹. Arbition fut, une autre fois, un élément central dans l'échec d'une usurpation. Lors de l'usurpation de Procope, il rallia Valens et encouragea ses troupes à faire de même en 366. Selon Ammien, ce revirement fut crucial, même si son contexte reste difficile à comprendre. Il est tout à fait possible que ce ralliement ait été, en amont, préparé par les deux généraux de Procope qui, sentant le vent tourner et les occasions bien plus intéressantes du côté de Valens, auraient préparé leur trahison bien plus tôt⁶⁹². Si, encore une fois, il est difficile de savoir, à partir des sources, les raisons de ces revirements, il est aisé de soupçonner l'achat des troupes et de leurs chefs. Dans le cas

⁶⁸⁸ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 295.

⁶⁸⁹ Ammien Marcellin, XV, 5, 30 (voir corpus n°18).

⁶⁹⁰ Maraval P., *Théodose le Grand : Le pouvoir et la foi*, Paris, Fayard, 2000, p. 278 ; Piganiol A., *L'Empire chrétien*, p. 285.

⁶⁹¹ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 418.

⁶⁹² Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 325.

d'Arbition qui, brutalement, change de camp, on ne peut qu'y voir de possibles négociations entre le général et le camp de Théodose afin d'obtenir son soutien. Nul ne sait ce qui fut échangé contre cette trahison, mais sûrement une forte récompense car Arbition était déjà vieux. Il avait même déjà pris sa retraite vers 361⁶⁹³ mais avait été manifestement recruté, sans aucun doute pour profiter de ses connaissances à la tête des troupes barbares qui composaient une très large part des troupes d'Eugène. On ne voit guère ce qui aurait pu le pousser à se retourner contre Eugène et contre Arbogast, Franc comme lui et qu'il connaissait depuis longtemps, puisque tous deux servirent sous Valentinien I^{er}, à part, peut-être, l'appât du gain et la promesse de récompenses. Dans le cas de Gratien, il est tout à fait possible que Mérobaude se soit laissé corrompre mais il est possible que l'impopularité de Gratien parmi les troupes ait suffi à convaincre le général de changer de camp, quoique le basculement de l'ensemble des forces de Gratien, hormis 500 cavaliers, dans le camp de Maxime soit suspect. Ces cas de trahison par l'achat du commandant en chef ne pouvaient qu'augmenter avec la « barbarisation » des effectifs et du haut-commandement⁶⁹⁴. De tendance et de culture plus ou moins « barbares », les généraux avaient tendance à suivre un chef qu'ils reconnaissaient comme digne d'être suivi. Voilà peut-être pourquoi Arbition passa du côté de Théodose. Il respectait plus un militaire et un fils de militaire qu'un rhéteur comme Eugène, placé sur le trône par un autre militaire. Les cas de trahison lors des guerres civiles sont bien plus nombreux que les trahisons durant des guerres extérieures car trahir une autre nation est toujours plus compliquée psychologiquement. Les Perses, par exemple, étaient un peuple étrange, aussi barbares que les Germains, aux yeux des Romains tout comme aux yeux des Romains d'origine germanique. Ainsi peuvent s'expliquer les cas de trahison du V^e siècle des *magistri militum* comme celle de Gildon, peut-être *magister militum* depuis que Théodose a voulu s'assurer de la fidélité de la province d'Afrique en récompensant son gouverneur par le titre prestigieux de *magister*⁶⁹⁵. L'appât du gain était de toute façon, le plus généralement la cause, directe ou indirecte, des usurpations ou des ralliements. Un général constatant la faible chance de son maître durant une guerre civile pouvait facilement changer de camp dans l'espoir de la récompense, les fidélités étant à dimension changeante, et un général pouvait tenter sa chance au pouvoir suprême quand l'empereur ne semblait pas mériter son service, la récompense étant, bien entendu, le pouvoir suprême offrant richesses et influences incommensurables. Par exemple, Alaric, *magister*

⁶⁹³ Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata (IVE- VIe siècles)*, thèse inédite sous la direction de Sylvie Crogiez-Pétrequin, Université de Tours, 2015, p. 242.

⁶⁹⁴ *Ibid.*, p. 373 ; Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 80 ;

⁶⁹⁵ Landelle, M. *Les Magistri militum*, p. 70.

militum per Illyricum, se décida à marcher sur Rome quand Stilicon fut assassiné et que Ravenne se détourna de lui en lui coupant les subsides auxquels il avait droit pour son armée⁶⁹⁶. Honorius n'était plus, à ses yeux, digne de régner et voilà pourquoi il nomma plusieurs usurpateurs avant de piller Rome⁶⁹⁷. Les *magistri militum prasentales* n'étaient eux-mêmes pas à l'abri de trahisons venant des *magistri* régionaux ou d'officiers qu'ils avaient pu nommer ou promouvoir. Nous avons longuement parlé des rivalités entre *magistri militum* du temps de Constance avec comme personnages centraux Vétranion, Arbition, Barbation et d'autres. Ce sont ceux que nous connaissons le mieux par les sources mais d'autres conflits de ce genre ensanglantèrent les cours impériales au V^e siècle. Stilicon fut trahi par ceux qu'il avait soutenus comme le Goth Sarus, Olympius ou encore Heraclianus⁶⁹⁸. Gaïnas subit le même sort en Orient après avoir éliminé Eutrope, qu'il avait aidé à placer à la tête de la régence d'Arcadius⁶⁹⁹. Les *magistri militum* étant néanmoins au sommet de la hiérarchie militaire, il était plus difficile de les retourner contre les empereurs qu'ils servaient car l'obtention d'une récompense égale à ce poste prestigieux n'était pas assurée en cas de trahison. De plus, disposant d'une armée à leur service, qui leur devint de plus en plus fidèle avec la régionalisation progressive du poste⁷⁰⁰, les généraux ne pouvaient se risquer à une révolte⁷⁰¹. Certains le firent mais cela se termina le plus souvent dans un bain de sang. Cela devait protéger plus ou moins les empereurs des trahisons de leurs généraux au profit d'un usurpateur. Il est à noter que, par exemple, aucun des *magistri* d'Honorius ne le trahit au pire moment des années 410, quand sa situation pouvait apparaître désespérée⁷⁰². En réalité, les *magistri militum* en poste ne pouvaient espérer mieux, hormis prendre le pouvoir directement pour eux-mêmes et obtenir le prestige, le pouvoir et la richesse des empereurs. Plusieurs *magistri militum* tentèrent leur chance du IV^e au début du V^e siècle. Vétranion ou Silvanus en sont des exemples. Mais le choix de l'usurpation n'est souvent que le résultat de situations politiques complexes pour les généraux usurpateurs. Tous étaient dans des situations politiques compliquées qui menaçaient la détention de leurs charges, et parfois même leur vie. Silvanus entra en dissidence car menacé de mort suite à un complot à la

⁶⁹⁶ Delaplace C., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 102 ; Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 482.

⁶⁹⁷ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 482-484.

⁶⁹⁸ *Ibid.*, p. 479.

⁶⁹⁹ *Ibid.*, p. 464 ; Zosime, V, 22, 2.

⁷⁰⁰ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 410.

⁷⁰¹ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 187.

⁷⁰² Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 488.

cour⁷⁰³. Gaïnas fit de même pour repousser la faction anti-barbare de Constantinople qui menaçait sa vie, et pour obtenir les mêmes avantages qu'avait pu recevoir Alaric par la pression de ses armées⁷⁰⁴. Quoique l'homme soit ambitieux sans nul doute, s'étant allié avec un certain Tribigild qui ravageait alors une partie de l'Asie Mineure et dut en profiter pour obtenir quelques récompenses, rien ne nous dit dans les sources qu'il força le destin pour l'appât du gain seul, si ce n'est le pouvoir. Il accepta de combattre Tribigild seulement s'il recevait un *magisterium*. Certes, en entrant dans Constantinople, il se servit de ses troupes pour chercher à accaparer quelques richesses et occuper le Palais, mais cela ne sembla guère être sa motivation première, plutôt une sorte d'instinct du pilleur victorieux⁷⁰⁵. Au final, avec l'affaiblissement du pouvoir impérial en Occident, la charge de *magister militum* devint la plus prestigieuse et la vraie source du pouvoir. Les ambitieux du V^e siècle tentaient de rester dans l'ombre plutôt que de tenter l'incertaine usurpation qui le plus souvent menait à une mort certaine. Aucun usurpateur ne réussit à prendre le pouvoir et à le garder durablement après Julien, celui-ci ayant profité d'être membre de la famille constantinienne⁷⁰⁶. Stilicon ne prétendit pas directement à la pourpre impériale pour lui-même, peut-être étant en cela trop fidèle à la famille théodosienne⁷⁰⁷, Constantius obtint ce poste de général et attendit qu'Honorius fasse de lui son héritier⁷⁰⁸, Aetius fut le véritable dirigeant de l'Empire d'Occident sans avoir sur les épaules la pourpre⁷⁰⁹, Ricimer occupa mieux ce poste que quiconque, se débarrassant des empereurs comme on change de marionnettes⁷¹⁰. Il est marquant de constater que les *magistri* furent, pour la plupart et surtout parmi les plus puissants, des barbares ou semi-barbares, fait qui leur interdisait totalement la capacité de s'emparer de la couronne impériale. Le poste de général était ainsi le seul qui leur assurait la capacité de gouverner en commandant les troupes impériales, organe désormais tout puissant de l'empire, et de se procurer des richesses. Cela ne les empêchait pas de penser éventuellement pour plus tard ou pour leurs descendants à la pourpre. Tous se marièrent ou cherchèrent à créer des liens matrimoniaux avec la famille impériale. Stilicon en fut le premier exemple car il épousa les deux filles de Théodose puis tenta de marier son fils Euchérius à une fille d'Honorius, ce qui fut l'un des arguments pour

⁷⁰³ Ammien, XV, 5, 3 (voir corpus n°18).

⁷⁰⁴ Ammien, XV, 5, 3 (voir corpus n°18) ; cf. Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 468.

⁷⁰⁵ Dumézil B., *Les Barbares*, PUF, coll. Quadrige, Paris, 2022, p. 609 ; Zosime, V, 18-22 ; Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 492.

⁷⁰⁶ Jerphagnon L., *Julien, dit l'Apostat, Histoire naturelle d'une famille sous le Bas-Empire*, Tallander, coll. Texto, Paris, 2010, p. 61.

⁷⁰⁷ Dumézil B., *Les Barbares*, p. 1258.

⁷⁰⁸ Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 510.

⁷⁰⁹ Dockes P., *Sauvages et ensauvagés*, p. 220 ; Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 524.

⁷¹⁰ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 473.

son élimination, ainsi qu'Aetius qui paya de sa vie sa volonté d'assurer son avenir politique. Ricimer multiplia les mariages dans la famille impériale⁷¹¹. Néanmoins, les généraux étaient des hommes de leur temps et la recherche de fortune faisait partie du jeu. Les sources sont assez nombreuses, quoique souvent assez floues, à dénoncer la corruption des *magistri militum*, en particulier les sources religieuses qui ont fait du général la figure archétypale du personnage corrompu. L'une des pratiques parmi les plus courantes était la mise en vente des postes dont les nominations dépendaient directement du *magister militum*, c'est-à-dire les postes d'administrateurs de l'*officium* et les postes de chefs d'unités⁷¹². Zosime, qui semble pourtant ne pas porter Stilicon dans son cœur, loue le fait que celui-ci n'ait jamais pratiqué ce genre d'acte⁷¹³. Julien est lui aussi loué pour ne pas avoir accepté d'autres critères que l'excellence dans le choix de ses officiers⁷¹⁴. Si ces personnages sont loués pour ce fait, c'est que la pratique devait être assez répandue pour qu'on remarque le caractère exceptionnel des actions de Stilicon et Julien. De fait, comme nous avons pu le dire plus haut, cette pratique de vente de poste était répandue jusqu'à devenir une obligation dans l'administration civile. L'armée ne put y échapper et cela n'alla pas sans créer des problèmes. Ainsi, un certain Abinnaeus découvrit que son poste de commandant d'unité était occupé par un autre alors qu'il avait été nommé personnellement par l'empereur et il découvrit que cet « usurpateur » avaient acheté son poste⁷¹⁵. S'il est difficile de dire qui, du *magister* d'orient ou du comte d'Égypte, a pu ainsi mettre à vendre le poste, cela témoigne d'une réalité certaine, celle de la vente des postes par les militaires et parfois contre la volonté même de l'empereur, qui ne pouvait être avisé que si le lésé se rebiffait, comme le fait Abinneus. Le *magister militum*, homme important, pouvait aussi recevoir paiement pour encourager une nomination qui ne dépendait pas directement de lui. Symmaque se félicite ouvertement d'envoyer de nombreux cadeaux à Ricimer, apparemment pour faciliter à son neveu Eugène l'obtention d'un poste dans l'administration civile⁷¹⁶. Il réitère dans d'autres lettres adressées à Stilicon, toujours pour favoriser des avancées⁷¹⁷. Cela semble montrer que

⁷¹¹ Dumézil B., *Les Barbares*, p. 1135.

⁷¹² Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 277 ; Krautschick S., « Ricimer. Ein Germane als starker Mann in Italien », dans B. Scardigli, P. Scardigli (éd.), *Germani in Italia*, Rome, 1994, p. 269-287.

⁷¹³ Zosime, V, 34, 6.

⁷¹⁴ Ammien, XX, 5, 7 (voir corpus n°27).

⁷¹⁵ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 289 ; Bell H.I., et al., *The Abinnaeus Archive. Papers of a Roman Army Officer in the Reign of Constantius II*, Oxford, 1962, p. 121.

⁷¹⁶ Symmaque, *Correspondances*, III, Lettre LXI (voir corpus n°77).

⁷¹⁷ Symmaque, *Correspondances*, IV, VII (voir corpus 79).

les *magistri militum*, du moins les *praesentales*, ont assez d'influence pour favoriser des individus, à la fois dans la *militia* civile et dans la *militia armata*. Il est d'ailleurs à noter que le poste de *magister militum*, lui-même, s'achetait et le devint de plus en plus. Si dans les premiers temps, seuls les empereurs avaient le pouvoir réel de nommer les généraux, ils en vinrent à perdre plus ou moins cette capacité. La charge de *magister militum* devint une offrande à cause de son prestige mais aussi des richesses qu'elle amenait pour son titulaire. L'exemple le plus frappant de ce fait se trouve dans la nomination de chefs barbares au titre de *magister militum*. Le plus célèbre est évidemment Alaric qui, régulièrement, se servait de ses troupes pour faire pression sur la cour impériale et demandait pour se retirer de l'argent mais aussi un titre de général. Il le reçut en 399 pour la région de l'Illyrie pour cesser ses ravages en Grèce. Il le reçut à nouveau vers 407 afin de mettre fin à la guerre en Italie. La mort de Stilicon en 409 entraîna le retrait de son titre et de ses avantages et il se révolta à nouveau pour ré- obtenir sa place dans le commandement militaire⁷¹⁸, ce qu'il obtint à demi à l'été 410. La prise et le pillage de Rome ne sont qu'une conséquence de ce bras de fer entre Ravenne et la bande de Goths, en fait une simple force armée de mercenaires, pour la répartition des postes militaires et surtout des récompenses allant avec⁷¹⁹. Si Alaric déposa Attale en 409, c'est parce qu'il avait reçu le titre de *magister militum* mais pas les annones allant avec, et s'il prit Rome, c'est parce qu'il voulait ce titre de *magister* qu'il n'arrivait désespérément pas à avoir et que son rival, Sarus, venait d'obtenir à sa place⁷²⁰. Alaric n'est que le représentant le plus connu de ces luttes pour la charge de *magister militum* apportant gloire et richesse à son détenteur. Les barbares semblent les plus envieux pour le V^e siècle, peut-être parce que, étant d'origine barbare, éventuellement encore mal intégrés à l'Empire, ou simplement chefs d'armée, la charge de général était la plus haute qu'ils pouvaient obtenir sans avoir à relâcher leur contrôle sur les armées. Attila, lui-même, reçut ce titre en échange de la paix, en 445-446, cela étant plus surprenant car les Huns étaient, pour le coup, bien moins nombreux à avoir fait une carrière militaire, peut-être 17 selon Héloïse Harmoy⁷²¹. Attila reçut bel et bien ce titre pour assurer la paix en Occident et sûrement pour calmer son désir d'envahir l'Empire⁷²². Le résultat ne fit, sans aucun doute, que participer à accélérer les vues du chef hunnique sur l'empire de Valentinien III. En réalité, depuis un certain moment, la charge de général permettait de récompenser les fidélités ou d'acheter des ralliements. Nous avons parlé d'Aetius qui força la main de Galla Placidia pour obtenir une charge de général et s'en servir pour récompenser ses troupes hunniques. Arbition put garder son titre de *magister* en échange de son ralliement à Julien⁷²³, Silvanus devint *magister per Gallias* pour ses talents à rétablir l'ordre⁷²⁴, Théodoric devint *magister* pour s'assurer sa fidélité et le lancer à l'assaut de l'Italie⁷²⁵, Sarus obtint ce titre en récompense de l'assassinat de la garde rapprochée de Stilicon et de son intervention contre Radagaise⁷²⁶. Gondebaud fut pareillement récompensé par

Ricimer pour son soutien sans faille (en plus d'être son neveu)⁷²⁷. La charge de *magister* était, en effet, pleine de promesses pour l'enrichissement. Rien que la vente de poste devait rapporter d'importantes sommes. Ammien raconte que le comte Prosper, qui reçut le titre d'Ursicin à sa place en Orient, rivalisa avec le préfet du prétoire dans le domaine de la fraude⁷²⁸. L'une des autres pratiques d'enrichissement était la prévarication, phénomène que l'on retrouve régulièrement dans des accusations de corruption au sein des forces armées à travers l'histoire et encore actuellement. La pratique était de se saisir des provisions destinées aux hommes en les détournant. Théoriquement, les officiers avaient le droit à des provisions qui leur étaient réservées⁷²⁹. Mais rien ne les empêchait de se servir dans les provisions des soldats. Cette pratique était même légalisée. Les officiers pouvaient la détourner tant qu'ils payaient ces provisions⁷³⁰. Barbation fut accusé par Ammien d'avoir ainsi détourné des provisions destinées aux soldats, ce qui entraîna la colère de ceux-ci, laissant supposer que ce détournement était très important et apporta la faim dans les rangs de l'armée⁷³¹. Peut-être aussi le général avait-il voulu gêner

⁷¹⁸ Dumézil B., *Les Barbares*, p. 142 ; Delaplace C., *Rome et les Wisigoths*, p. 212 ; Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 471.

⁷¹⁹ Delaplace C., *Rome et les Wisigoths*, p. 215.

⁷²⁰ *Ibid.*, p. 216, Jones A.H.M., *PLRE*, Tome II, Sarus, p. 978.

⁷²¹ Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata*, p. 322 et 110.

⁷²² Jones A.H.M., *PLRE*, Tome II, Attila, p. 182.

⁷²³ Jones A.H.M., *PLRE*, Tome I, Arbiton, p. 94.

⁷²⁴ Ammien Marcellin, XV, 5, 2 (voir corpus n°17).

⁷²⁵ Dumézil B., *Les Barbares*, p. 1268.

⁷²⁶ Zosime, VI, 13, 2. « celui-ci (Sarus) ayant eu vent de cette attaque et ne s'estimant pas en mesure de combattre, vu qu'il n'avait que trois cents hommes avec lui, décida de se rendre en hâte auprès d'Honorius et de s'associer à lui pour faire la guerre à Alaric »

⁷²⁷ Jones A.H.M., *The Later Roman Empire (284-602)*, vol. 1. Baltimore (Maryland), Johns Hopkins University Press, 1990, p. 243 ; Jones A.H.M., *PLRE*, Tome II, Gundobabus, p. 524.

⁷²⁸ Ammien, XV, 13, 3.

⁷²⁹ Ammien, XXV, 2-1.

⁷³⁰ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 270.

⁷³¹ Ammien, XVI, 12, 15.

Julien durant les opérations ou alors craignait-il que l'ennemi ne s'en empare. Il est à noter aussi que les généraux comme leurs subordonnés pouvaient accepter ce que l'on appelait *stillaturae*, c'est-à-dire un paiement contre un délai supplémentaire octroyé pour la livraison des provisions⁷³². Une autre méthode était de laisser pourrir les provisions dans les greniers avant de demander un dédommagement aux locaux, non pas en nature, mais en argent⁷³³. Si l'exemple le plus connu est celui des tribuns militaires, que R. MacMullen désigne comme les principaux utilisateurs de cette méthode⁷³⁴, on ne peut s'empêcher de penser que les généraux pouvaient faire de même une fois en campagne et que leur venait l'idée de demander un approvisionnement aux villages et cités environnantes au nom de l'annone militaire. Après tout, comme nous l'avons dit, les généraux et autres officiers avaient le droit de se fournir en ravitaillement autrement qu'en passant par le préfet du prétoire, la seule contrepartie était qu'ils devaient payer. Cette loi suppose d'abord la nécessité de trouver le moyen de mieux ravitailler les forces armées qui devaient souffrir de certaines carences tant les délais entre la collecte du ravitaillement et son envoi pouvaient être longs. Une armée en campagne, comme celle du *comitatus* qui bougeait régulièrement, devait rendre son ravitaillement difficile. Il est alors compréhensible que cette loi soit passée. Mais elle laissa la place ensuite aux abus. Qui pouvait empêcher une troupe armée, du *comitatus* qui plus est, envoyée éventuellement par le général, de saisir des biens et des réserves des villages environnants ? La pratique était non seulement connue mais s'universalisa dans tout l'empire jusqu'à ce que les soldats soient aussi craints que les barbares. On trouve des suppliques des prêtres chrétiens envers les soldats, des sermons pour les prier de cesser leurs rapines datant des années 400. Un évêque du nord de l'Italie,

⁷³² MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 270.

⁷³³ *Code Théodosien*, VII, 4, 1.

⁷³⁴ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 270.

nommé Maxime dénonce l'utilisation de la fonction impériale pour excuser des excès des fonctionnaires⁷³⁵. Même s'il est certain que ce phénomène n'est pas particulier à l'Empire tardif⁷³⁶. Par exemple, un passage de l'Évangile de Luc, datant donc de l'époque du Principat, supplie les soldats : « n'extorquez par intimidation personne ; ne dénoncez pas faussement et contentez-vous de votre solde ». Cette phrase est reprise plus tard par Ambroise⁷³⁷. Néanmoins, selon R. MacMullen, ce phénomène augmente, ou du moins il est bien plus présent dans les textes qu'autrefois. Peut-être à cause d'une prise de conscience plus aigüe du problème de la corruption ? Ou peut-être parce que le phénomène s'amplifiait du fait de la multiplication du nombre de soldats ? Nous laisserons la réponse à cette question à R. MacMullen⁷³⁸. De toute façon, ces textes ne révèlent que peu la corruption des généraux et en effet, il était risqué pour un religieux, d'ailleurs pour quiconque, de dénoncer les officiers et encore plus les officiers supérieurs qui avaient l'oreille de l'empereur. Les *magistri* ayant la charge du maintien de l'ordre dans certaines situations, rien ne les empêchait de régler leurs comptes avec certains individus qui avaient pu essayer de s'opposer à eux. Il suffit de voir comment ils réglèrent leurs comptes entre eux pour supposer que la violence des soldats pouvait se montrer impitoyable. Et R. MacMullen affirme en effet que l'usage de la violence pour préserver sa réputation, sa *dignitas*, était monnaie courante et depuis, déjà, l'époque au moins de Cicéron⁷³⁹. Une autre pratique, que l'on observe encore une fois depuis les débuts des armées organisées, est celle de gonfler les effectifs pour recevoir les surplus⁷⁴⁰. Ces types de pratiques se retrouvent dans les administrations civiles⁷⁴¹. Ce sont souvent les morts qui servaient de prétextes à de tels détournements. T. Coello a étudié ce phénomène qu'il appelle les « ghosts soldiers » et ses conclusions sont impitoyables⁷⁴². Il estime, par exemple, qu'une cohorte de cavaliers au IV^e siècle pouvait compter jusqu'à 300 « cavaliers fantômes » sur environ 1300 hommes, qui n'existaient donc que sur le papier. Les officiers pouvaient aussi permettre à des individus, des curiales par exemple, toujours à la recherche d'un moyen d'échapper à leurs *munera*, d'entrer

⁷³⁵ Maxime de Turin, *Sermo 26, CC Ser. Lat. 23*, p. 101, vers 400 (voir MacMullen p. 272) ; Symmaque., *Lettres 5*, 63, 2.

⁷³⁶ *Ibid.*, p. 271.

⁷³⁷ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 272.

⁷³⁸ *Ibid.*, p. 210-296.

⁷³⁹ *Ibid.*, p. 122.

⁷⁴⁰ A Stalingrad, de nombreux officiers ne donnaient pas les vrais chiffres des pertes afin de recevoir plus de rations, parfois destinées à leurs hommes dans un souci de leur fournir un meilleur confort de vie, mais parfois pour eux-mêmes, qu'ils pouvaient ensuite revendre ou échanger à leurs propres hommes. Cf. Beevor A., *Stalingrad*, Editions de Fallois, Paris, 1998, p. 120.

⁷⁴¹ Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'État : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », *Annales*, 1981, 36-3, p.342.

⁷⁴² Coello T., *Unit sizes in the Late Roman Army*, British Archaeological Reports, 1996, p. 62-63.

officiellement dans les rangs, d'être inscrits sur les registres d'effectifs mais en vérité de n'y être que provisoirement, voire jamais, présents, profitant de congés qu'ils allongeaient impunément jusqu'à n'être jamais ou quasiment jamais en poste tout en profitant des avantages attachés à leurs charges. Cette pratique, non seulement répandue, avait en plus une existence semi-officielle, du moins acceptée comme tant d'autres pratiques et cela devait se pratiquer à toutes les échelles, depuis le centurion jusqu'au *magister*. Paul Veyne notait que cette pratique existait encore au XIX^e siècle, dans l'administration publique, avec des individus recevant des charges pour pouvoir recevoir des compléments de revenus tout en profitant des congés⁷⁴³. Cela devait donner parfois de terribles surprises aux commandements qui pouvaient se retrouver avec des armées ne comptant que 80% de leurs effectifs déclarés, comme la cohorte de cavaliers citée plus haut. Et si ce phénomène s'est accentué au cours des derniers siècles, cela expliquerait que les armées romaines soient toujours moins nombreuses alors que l'administration s'affaiblissait et ne pouvait plus contrôler qu'avec un minimum de moyens les véritables effectifs de cette armée, au fur et à mesure de son propre déclin. Les morts n'étaient pas le seul moyen pour les soldats de tromper l'administration. Les déserteurs ou encore les individus étant partis en permission, ou simplement à la retraite, pouvaient encore apparaître dans les registres afin de détourner les provisions et récompenses qui leur étaient dues. Le *donativum*, récompense en or ou en nature, devait attirer un certain nombre de convoitises. Quoique normalement distribué par l'empereur lui-même⁷⁴⁴, il est certain que les *magistri* pouvaient faire pression pour que ces distributions soient organisées pour leurs hommes et pouvoir se servir au passage⁷⁴⁵. Il suffisait de quelques alliances au sein de l'administration financière pour obtenir ces distributions qui, d'ailleurs, devinrent la principale source des soldes pour les soldats⁷⁴⁶. Ces mêmes *donativa* pouvaient être de petites distributions servant à acheter les troupes ou les généraux, comme nous en avons parlé plus haut. De la même façon,

⁷⁴³ Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'État : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », p. 345.

⁷⁴⁴ Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 177 ; Bastien, P., *Monnaie et donativa au Bas-Empire*, Wetteren, 138, 1998.

⁷⁴⁵ Ammien, XVII, 9, 5-6.

⁷⁴⁶ Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 178.

les généraux mettaient à vendre les promotions ou encore les permissions à durée non-précisée. Cela était doublement gagnant pour les officiers et les généraux. Ils gagnaient en vendant ces permissions et en plus récupéraient les provisions et soldes destinées aux soldats disparus. Les *magistri militum* ayant la charge de traquer les déserteurs, il était encore plus simple pour eux de se protéger. Ce problème de l'absentéisme n'est pas propre à l'armée, comme nous l'avons déjà dit. Il se retrouve partout, dans l'administration et l'armée. Même les corps d'élite les plus réputés, comme les Agents Spéciaux ou la garde impériale, sont touchés⁷⁴⁷. Les charges publiques ne sont qu'un moyen d'obtenir des dignités et non pas des revenus car ceux qui y entrent sont déjà membres des élites fortunées de l'Empire. Le phénomène est massif et l'Etat n'y peut pas grand-chose car il a besoin de ces gens pour faire fonctionner la *militia* et donc l'Empire⁷⁴⁸. Tout juste est laissé le choix d'occuper réellement la charge ou de retourner à la vie privée mais l'empereur est en vérité démuné de tout moyen de pression. Il suffit aux contrevenants d'acheter le soutien du gouverneur, des responsables des bureaux, ou des *magistri militum* pour l'armée afin de n'être pas dérangés. Ou alors, ils quittent définitivement la charge et s'en vont en trouver une autre. La question est de savoir pourquoi on ne trouve pas tellement de traces de pareils procédés chez les *magistri militum*. Il est possible que, étant membres d'une élite particulière, il ait été plus intéressant pour eux de rester en charge et de briller par leurs actions afin d'en être récompensé. Après tout, un poste de général offrait d'abord de l'honneur et l'attachement d'une armée, clé du pouvoir. Hauts-dignitaires, donc moins nombreux, cela devait facilement se voir s'ils quittaient leurs postes de manière indéterminée et de toute façon, leurs nominations dépendaient de l'empereur lui-même au contraire des milliers d'autres fonctionnaires de plus bas-rangs. La charge de général étant au sommet de la hiérarchie militaire, il ne devait finalement pas y avoir réellement d'intérêt à être dans une logique d'absentéisme. Enfin, nous devons parler des revenus dus à l'acte de la guerre elle-même. En vérité, cette réalité de l'enrichissement du soldat par la guerre n'était plus qu'un mythe et ce depuis longtemps. Alors que sous la République et les premiers temps de l'Empire, les conquêtes de Rome entraînaient la fortune des troupes, à partir du III^e siècle les guerres sont soit des guerres civiles, soit uniquement des guerres défensives. Il n'y eut plus de conquête militaire strictement motivée par l'envie de conquête après Septime Sévère. Toutes les opérations militaires, même en territoire ennemi, se résumaient à des opérations de contre-offensive. Par ailleurs, non seulement la majorité des affrontements se déroulaient désormais à

⁷⁴⁷ Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'État : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », p. 346.

⁷⁴⁸ *Ibid.*, p. 341.

l'intérieur des frontières de l'Empire, mais les rares occasions où les soldats pouvaient faire du butin, c'était dans des contrées pauvres, peu peuplées, souvent ravagées par d'autres guerres. Il suffit de lire les récits d'Ammien sur les guerres de Julien en Gaule pour se convaincre de ce phénomène⁷⁴⁹. Les prisonniers sont rares, l'or absent, les villages déjà brûlés. Les Germains sont pauvres et s'ils envahissent l'Empire, c'est parce qu'ils sont poussés par la faim⁷⁵⁰. Certes, les soldats font des esclaves mais ceux-ci ne rapportent plus grand-chose. Et tout butin fait doit être partagé avec les officiers et l'Etat. Si la vénalité des officiers est haute, il ne reste vite plus rien aux soldats. Il devint rapidement plus rentable à l'armée de s'enrichir sur le dos des habitants de l'empire, plus riches très certainement que les Germains et aussi plus simples d'accès. Ils ne résistaient guère quand des soldats venaient réclamer leur dû au village ou monnayer leur protection. Mais nous verrons cela dans une autre partie.

B.2. La problématique de la corruption de l'*officium* des *magistri*

La corruption des généraux eux-mêmes est relativement difficile à prouver tant les sources peuvent se montrer discrètes sur eux, sans aucun doute pour éviter des représailles, si faciles et violentes du temps de l'empire tardif⁷⁵¹. Quoique nous trouvions bien quelques accusations sur les généraux, souvent de manière indirecte comme dans les textes législatifs ou encore quand des religieux chrétiens veulent rappeler aux généraux appartenant à leur croyance leur devoir en tant que chrétiens⁷⁵². Nous trouvons bien plus de traces sur la corruption des officiers ou des simples soldats, à tel point que l'on pourrait presque penser que les généraux sont au-dessus de leurs hommes sur ce type de comportement. Membres de « l'élite gouvernante », comme les appelle Paul Veyne⁷⁵³, les *magistri militum* pouvaient sembler intouchables ou du moins, il était trop dangereux de s'opposer à eux⁷⁵⁴. Si nous avons prouvé plus haut que les généraux

⁷⁴⁹ Ammien, XVII, 10, 6.

⁷⁵⁰ Le Bohec Y., *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, p. 181.

⁷⁵¹ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 122.

⁷⁵² *Ibid.*, p. 124.

⁷⁵³ Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'État : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », p. 342.

⁷⁵⁴ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 240.

n'étaient absolument pas des hommes incorruptibles, il est néanmoins plus facile d'étudier ce phénomène de la corruption au sein de l'*officium* des généraux d'où émanaient, en réalité, la plupart des actes de corruption, que ce soient les employés ou les généraux qui passaient par l'administration pour donner un air de légalité à leur vénalité. Le poste d'employé de l'*officium* était recherché car il donnait des privilèges fiscaux importants. Et en premier lieu le privilège d'échapper aux *munera publica*, c'est-à-dire les paiements et travaux publics obligatoires qui engageaient la fortune personnelle des curiales⁷⁵⁵. Cette possibilité d'échapper aux devoirs de la curie était offerte par certaines constitutions impériales qui dispensaient des *munera* les bureaucrates mais aussi leurs descendants (selon les constitutions dès leur inscription ou après quelques années de service)⁷⁵⁶. En tant que bureaucrates attachés à l'armée, les *officiales* partageaient les privilèges des soldats en activité et des vétérans. Ils étaient en effet considérés comme des membres de « l'élite des gouvernés », en-dessous des « gouvernants » mais au-dessus du reste de la plèbe, et en cela ils avaient droit aux privilèges accordés aux agents de l'empereur⁷⁵⁷, représentés par le *cingulum* qui les place au-niveau des *honestiores*. Ils ne sont pas des « hommes du commun » mais des représentants de l'empereur, ce qui fait d'eux de véritables « notables », au-dessus de la masse du commun. L'armée ayant sa propre hiérarchie, entre officiers et soldats, soldats et soldats, les *officiales* peuvent apparaître au sommet de cette même hiérarchie à part du reste de la société. Et en tant que membres du *comitatenses*, les *officiales* des *magistri militum* étaient encore plus à l'écart car ils étaient membres des « compagnons de l'empereur ». Les vétérans les plus distingués et les *officiales* qui atteignaient au minimum le rang de *primipiles* (chargés de l'annone militaire) étaient dotés de privilèges recherchés, recevant des mains de l'empereur un brevet d'*honoratus*. Les curiales pouvaient aussi atteindre cette distinction mais il leur fallait remplir toutes les fonctions de leur cité même les plus ruineuses⁷⁵⁸. Il était donc très intéressant d'entrer au minimum dans l'armée car servir dispensait de servir dans les curiales. Ils étaient aussi exemptés de la charge de *susceptores*, collecteurs de l'annone destinée à l'armée. Les membres des *officiales* (*numerarii* et *princeps*) étaient exemptés de toute liturgie et recevaient des rangs prestigieux : les premiers obtenant à leur retraite le rang de tribun du prétoire et les seconds, celui de tribun militaire des vigiles⁷⁵⁹.

⁷⁵⁵ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 270.

⁷⁵⁶ Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'État : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », p. 340

⁷⁵⁷ *Ibid.* p. 342

⁷⁵⁸ *Ibid.* p. 340

⁷⁵⁹ *Code Théodosien*, XII, 54, 4.

Ceux qui avaient le rang de membres de l'armée étaient exempts d'impôts à leur retraite⁷⁶⁰. Théoriquement, les employés ne devaient ni être des curiales, ni d'anciens appariteurs de gouverneurs, ni colons inscrits sur les listes de cens afin d'éviter les problématiques de conflits d'intérêts. Néanmoins, à travers des lois, nous savons que les curiales, en particulier, cherchaient en nombre à s'infiltrer dans les *officiales*⁷⁶¹ et pouvaient avoir le soutien des *magistri militum* qui avaient la haute-main sur le recrutement de leurs bureaux contre un paiement ou contre d'autres sortes d'arrangements. Il est tout à fait possible que les lettres de recommandation demandant l'appui des généraux pour quelques postes, demandaient en réalité une place au sein des bureaux de l'armée. Par exemple, Symmaque envoie une lettre de recommandation à Richomer sans préciser le poste. Cette recommandation peut paraître suspecte de la part d'un civil ayant un entourage principalement de civils, puisqu'il est lui-même un sénateur qui demande le soutien pour une connaissance à un militaire de haut-rang comme Richomer⁷⁶². On retrouve cette même problématique dans une constitution théodosienne qui ordonne aux individus trouvés dans les *officiales* de l'armée et censés ne pas s'y trouver, d'être directement retirés du service⁷⁶³. Une certaine tolérance a pu finir par apparaître,

⁷⁶⁰ *Code Théodosien*, XII, 54, 4 .

⁷⁶¹ *Code Théodosien*, XII, 1, 175.

⁷⁶² Symmaque, *Correspondances*, III, LXVI (voir corpus n°78).

⁷⁶³ *Code Théodosien*, VIII, 7, 11.

surtout quand des curiales avaient réussi à usurper un poste et l'avaient gardé pendant un long moment⁷⁶⁴. Il est à noter que, normalement, les *officiales* ne sont pas censés accueillir des militaires mais M. Landelle remarque qu'un certain nombre en accueillent de manière provisoire, peut-être à cause d'une rupture entre administration civile et militaire pas encore vraiment consommée⁷⁶⁵. Il est possible aussi, sans que ce soit facilement prouvable, que les généraux pouvaient tâcher de protéger certains soldats, peut-être à cause de relations sociales (familles, amis...) ou contre paiements. Les promotions étant mises à la vente, il est difficile de croire que certains militaires, fils de soldats et donc condamnés à cette carrière, ne tâchent pas de s'infiltrer dans les bureaux administratifs pour échapper aux violences de la guerre et pour obtenir les avantages allant de pair⁷⁶⁶. Les fils de militaires, en particulier, cherchaient à échapper à leur condition en trouvant un refuge parmi les curiales, ce que nous montre la législation⁷⁶⁷. Les curiales étant particulièrement représentés parmi les individus cherchant à trouver une échappatoire à leur devoir civil en trouvant refuge au sein des bureaux, ils pouvaient choisir plus facilement d'entrer dans des bureaux administratifs où leurs compétences en tant que gestionnaires et lettrés pouvaient être recherchées, par exemple comme les spécialistes du

⁷⁶⁴ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 275.

⁷⁶⁵ *Ibid.*, p. 270.

⁷⁶⁶ *Code Théodosien*, VII, 22, 7.

⁷⁶⁷ *Code Théodosien*, VII, 22, 7.

droit comme nous avons pu le voir. Dans une situation où les élites sénatoriales sont exclues des carrières militaires, le vivier d'individus cultivés pouvant rejoindre les troupes pour les nécessaires tâches administratives pouvait être considérablement réduit. Les curiales faisaient ainsi d'une pierre deux coups : échapper aux lourdes charges des curiales sans risquer pour autant la violence des combats et de la carrière militaire⁷⁶⁸. Paul Veyne considère aussi que les curiales, soldats/vétérans et *officiales*, pouvaient se considérer comme des pairs à cause de leur situation sociale, de leurs privilèges en commun, et que le patronage a pu jouer d'un groupe à l'autre, les *officiales* favorisant l'évasion des décurions vers l'administration⁷⁶⁹. Nous trouvons au sein de la hiérarchie de l'*officium* un individu d'où pouvait provenir les actes de vénalité, soit par sa seule volonté, soit en coopération avec le *magister*, les deux étant bien évidemment une possibilité. Celui que l'on nommait le *princeps* avait la charge de la tenue des listes des effectifs des garnisons et de délivrer les permissions d'absence, recevait une part des amendes délivrées à l'administration, s'occupait de la transmission des dossiers judiciaires et faisait transmettre les ordres des généraux⁷⁷⁰. Nous nous apercevons à quel point ce fonctionnaire était un homme important et les possibilités de corruption nombreuses pour lui. Proche du *magister militum*, nommé par lui, il est difficile de ne pas penser que les deux coopéraient de manière approfondie, que ce soit dans la légalité ou l'illégalité. Les fonctions du *princeps* nous font immédiatement penser aux détournements possibles que nous avons pu énumérer plus haut. La fonction étant de plus héréditaire, cela laissait encore plus de marge de manœuvres à ce fonctionnaire pour tisser des liens et créer un véritable réseau de détournement des fonds. Les généraux nouveaux venus au sein du commandement devaient sans aucun doute s'allier avec le *princeps* pour pouvoir faire fonctionner l'administration qui leur était attachée, plutôt que de remplacer l'ensemble des bureaux par du personnel qu'il connaissait, ce qui demandait une lourde charge logistique et d'arracher des individus à des bureaux qu'ils connaissaient⁷⁷¹. Il apparaît que, si les actes de corruption semblent plus importants en Occident, cela peut-être aussi en lien avec une différence d'organisation entre les *officiales* en Orient et en Occident.

⁷⁶⁸ Code Théodosien, VII, 20, 12.

⁷⁶⁹ Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'État : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », p. 345.

⁷⁷⁰ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 271.

⁷⁷¹ *Ibid.*

L'administration orientale semble plus segmentée, plus compartimentée, plus rationalisée que les bureaux d'Occident⁷⁷². Peut-être se trouve là la raison d'une plus forte corruption en Occident, les trafics étant plus difficiles avec des bureaux rationalisés et segmentés, quoique cela soit difficile à affirmer de manière certaine. Cette organisation plus lâche des *officiales* occidentaux ne suggère néanmoins pas un complot des administrateurs pour favoriser leurs trafics mais simplement traduit un besoin plus net de réactivité que ne peut tolérer une organisation trop complexe. Cette relation entre généraux et *princeps* était favorisée par une importance honoraire des chefs de bureaux qui pouvaient espérer recevoir le titre de *protectores* honoraires et étaient de même rang que les *praefectioni*⁷⁷³. Il semblerait que, pour récompenser et s'attacher les chefs des bureaux, les *magistri militum* n'hésitaient pas à distribuer allègrement ce type de récompense honorifique, en particulier, d'après une constitution théodosienne, Silvanus⁷⁷⁴. Il apparaît d'ailleurs, dans cette constitution, que les empereurs étaient bien incapables de réprimer l'usage de fausses lettres impériales dont ils n'étaient pas à l'origine. Problème récurrent qui entraîna différentes mesures, toutes plus ou moins efficaces⁷⁷⁵. Les empereurs devaient confirmer chacun de leurs ordres, chacune de leurs lois, qu'ils se devaient trop souvent de corriger car elles avaient été détournées par l'usage de leur signature volée⁷⁷⁶. Trop souvent, les empereurs reconnaissent eux-mêmes leur incapacité à contrôler ces détournements, confessions que l'on retrouve dans le Code Théodosien⁷⁷⁷. Si les bureaux de l'empereur gardaient, normalement, la main sur les effectifs des bureaux des généraux, il est difficile de croire que ce contrôle était effectif tant chaque décision de l'empereur et de ces propres bureaux devait passer à travers une série d'administrations qui avaient leurs propres intérêts et étaient victimes de leurs propres intrigues⁷⁷⁸. Cela nous laisse penser que les *magistri militum* gardaient dans la réalité le contrôle de leurs propres bureaux, et cela nous renforce dans l'idée que les généraux n'avaient pas le choix de nouer des alliances au sein du palais impérial⁷⁷⁹. Nous pouvons penser aussi que les *magistri militum* étaient bien moins influents

⁷⁷² *Ibid.*

⁷⁷³ *Ibid.*, p. 272.

⁷⁷⁴ *Code Théodosien*, VIII, 7, 3.

⁷⁷⁵ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 262.

⁷⁷⁶ *Code Théodosien*, XII, 1, 33.

⁷⁷⁷ MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 478, a recensé soixante-dix constitutions, s'étendant de 316 à 445, qui reconnaissent l'existence de rescrits mutuellement contradictoires.

⁷⁷⁸ *Ibid.*, p. 478.

⁷⁷⁹ *Ibid.*, p. 478. Les conflits et les alliances entre civils et militaires étaient rendus inévitables à cause de l'imbrication de chacune des administrations, à la fois civiles et militaires. Les uns et les autres avaient les

en Orient qu'en Occident car leurs administrations étaient solidement contrôlées par Constantinople. Les *apparitores* des généraux devaient recevoir des certificats d'aptitude du bureau des pétitions en Orient⁷⁸⁰. Les administrateurs des bureaux militaires pouvaient devenir des gens importants tant cette carrière avait un véritable prestige. Il est notable d'y voir aussi un possible soutien des *magistri militum* dans les promotions de leurs fidèles, comme nous avons pu l'évoquer plus haut. Cela était le cas par solidarité mais aussi dans les querelles des intrigues. Un *magister militum* atteignant la pourpre avait tendance à placer à ses côtés des hommes qu'il avait connus et en qui il avait confiance pour le seconder⁷⁸¹. Rien de surprenant à cela dans l'histoire des coups d'état ou des luttes de pouvoir. Remigius et Léon eurent des charges financières sous des *magistri militum* (Léon ayant été en poste sous Dagalaif), devinrent maîtres des offices sous Valentinien I^{er}⁷⁸². Flavius Severus fut, apparemment, *domesticus* de Théodose l'ancien et conseilla ce dernier lors de la campagne contre Firmus. Il devint vers 379 *praeses* en Afrique et eut l'honneur d'un discours de Symmaque⁷⁸³. Il nous semble que les généraux avaient une relation de patronage bien plus importante avec leur *officium* qu'avec leurs propres troupes. Il s'agissait, en effet, de tenir les cordons de la bourse pour tenir l'armée et c'étaient bien les fonctionnaires des *officiales* qui les tenaient. Protégeant et favorisant les carrières, les *magistri militum* s'assuraient de la fidélité et du soutien des bureaux. Les postes étant rarement remplacés, les carrières étant souvent à vie, les capacités de promotions au sein du bureau étant rares et les carrières étant héréditaires ; les relations entre les généraux et leurs administrateurs ne pouvaient qu'être celles du patron et de ses clients. Il est à noter aussi que l'*officium* n'était que rarement déplacé, restant dans les villes que l'on

capacités de gêner leurs adversaires ou aider leurs alliés par les pouvoirs de contrôle qu'ils avaient entre leurs mains. A ce sens, cela explique plus particulièrement les rivalités entre *magistri militum* et *magistri officiorum*/préfets du prétoire qui, tous deux, avaient un point central au sein de l'administration restant auprès de l'empereur.

⁷⁸⁰ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 271.

⁷⁸¹ Ibid., p. 272. Jean de Cappadoce était clerc financier dans l'office du futur empereur Justinien et il devint son préfet du prétoire.

⁷⁸² Ammien. XV, 5, 36.

⁷⁸³ Symmaque, *Or.* 6, 4.

pourrait qualifier de quartier-général : Londres, Lyon, Carthage, Antioche, Trèves...⁷⁸⁴. Les administrateurs restant sur place et profitant du pouvoir entre leurs mains avaient la fâcheuse tendance à profiter des habitants de ces villes. Ils créaient ainsi un réseau de clientèles qui profitaient au *magister militum* qui tenait place pour eux de patron. Les postes des généraux étant souvent de longue durée, quoique régulièrement ils se devaient de changer d'affectation, des réseaux de patronages pouvaient s'installer et favoriser, ou non, le travail d'un nouveau général qui, parfois, arrivait dans une région qu'il ne connaissait pas du tout⁷⁸⁵. Il est à noter, néanmoins, que les *officiales* sont plus facilement désignés dans les actes de corruption que les généraux eux-mêmes. On trouve, néanmoins, des cas de fraudes, comme au sein du *Livre des Césars* d'Aurelius Victor qui s'acharne contre l'influence et les fraudes des *actuarii* des administrations militaires dans les années 360⁷⁸⁶. Il écrit que « la faction des scribes publics, dont Attitianus faisait partie, était si puissante dans l'armée, que le meurtre de Victorin fut consommé par ceux mêmes qui ambitionnaient le poste le plus élevé. Ces scribes, surtout ceux de notre époque, sont, en général, des hommes pervers, au cœur vénal, rusé, turbulent, cupide, formé, comme d'instinct, à commettre toutes les fraudes, et, non moins habile à les cacher. Préposés aux vivres, et par cela mêmes ennemis acharnés des citoyens utiles et de la fortune des cultivateurs, ils savent néanmoins quelquefois être généreux envers ceux par la faiblesse et au préjudice desquels ils ont amassé leurs trésors ». Des accusations graves de corruption suivirent l'usurpation de Silvanus au sein de l'armée des Gaules et plusieurs membres de l'*officium* du défunt usurpateur furent torturés pour être interrogés, dont au moins un *rationarius*⁷⁸⁷. Le récit est assez ambigu sur le responsable, que ce soit Silvanus ou Ursicin, mais nous optons, comme Marc Landelle, pour Silvanus, du fait que Constance II chercha sûrement à purger les rangs de l'armée des Gaules, souvent apte à la sédition⁷⁸⁸. Les accusations portaient en particulier sur le détournement des finances des Gaules. Un autre cas est attesté lors de la sédition de la garnison de Reims qui emporta Lucillianus, causée par la volonté du *magister militum per Gallias* de

⁷⁸⁴ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 258.

⁷⁸⁵ *Ibid.*, p. 258 ; Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 273.

⁷⁸⁶ Aurelius Victor, *Le Livre des César*, XXXIII.

⁷⁸⁷ Ammien, XV, 5, 36.

⁷⁸⁸ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 275. Sur ce sujet, nous pourrions aussi penser que des délateurs à la cour ont cherché à faire accuser Ursicin pour ajouter de l'ombre à son récent succès.

châtier les fraudes d'un *actuarius* qui s'enfuit dans les quartiers des soldats où il répandit une rumeur selon laquelle Julien était en vie et qu'un coup d'état était en cours⁷⁸⁹. Si on ne sait ce qu'entend Ammien par le terme fraude, on sait que cela concerne les finances puisque les *actuarii* en étaient responsables. Il est tout à fait possible que cela concerne ce que nous avons pu citer plus haut, c'est-à-dire la non-mise à jour des registres des soldats, entre morts et vivants, pour pouvoir gagner leurs fournitures. Peut-être l'homme en avait-il fait profiter les troupes, ce qui explique un soulèvement si facile, et qu'il profita de sa popularité pour obtenir l'impunité. Ammien ne parle, en effet, pas de vol mais bien de fraude, ce qui suggère que l'intendant n'a pas volé directement dans les caisses mais a détourné des revenus. Cela ne peut, évidemment, que rester de la supposition. Dans ce cas-là, néanmoins, le *magister militum* n'était absolument pas au courant de la fraude et sa volonté de justice (peut-être s'était-il lui-même fait voler dans cette histoire ?) l'emporta avant que cela ne lui coûte la vie. Un autre type de fraudes possibles, quoique cela ne concerne pas le domaine des finances, est celui du trafic de faux officiels, hautement problématique mais très répandu. Un fonctionnaire de Stilicon aurait falsifié des lettres et aurait été puni en conséquence⁷⁹⁰. Cette anecdote, loin de n'être qu'un exemple unique, met en lumière la constitution adressée à Stilicon contre les titres de *protector* honoraire vendus aux vétérans⁷⁹¹. Le *magister militum* est chargé de mettre fin à cette pratique mais nul ne sait si lui-même n'est pas impliqué directement dans ces trafics. Après tout, Stilicon est accusé d'acte de corruption ou du moins d'avoir un *officium* corrompu⁷⁹². Une lettre de Symmaque l'invite à utiliser la poste publique pour emmener des chevaux destinés à l'usage privé⁷⁹³. D'autres falsifications se font sur les permis de congés, autorisés seulement par la loi en cas de raisons de santé, et les exemptions de service justifiées par une prise de charge religieuse tout à fait fictive que l'on retrouve dans l'exemple de la loi. Il est en effet mentionné dans une constitution de 349 que les autorisations de permission, sous la responsabilité des

⁷⁸⁹ Ammien, XXV, 10, 7.

⁷⁹⁰ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 275.

⁷⁹¹ *Code Théodosien*, VII, 20, 12 (corpus 58).

⁷⁹² MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 271-273.

⁷⁹³ Symmaque, *Correspondances*, IV, VII (corpus 79).

tribuns et des centurions, doivent être mieux contrôlées dans leur durée, laissant sous-entendre que les officiers ou l'*officium* pouvaient accorder plus de temps de congé que mentionné officiellement. C'était, en effet, une pratique courante qui entre dans le cadre des *ghosts soldiers* décrits plus haut, que celui de l'absentéisme prolongé. L'*officium* étant pareillement impliqué dans les demandes de permissions, cela laisse entendre un certain nombre de fraudes puisque l'amende ne s'applique pas aux soldats mais aux officiers⁷⁹⁴. Il semble aussi y avoir des liens entre des clercs travaillant dans les bureaux et des actes de corruption en faveur de l'Eglise⁷⁹⁵, des clercs utilisant leur statut de religieux pour profiter de l'argent à détourner. Il est à observer que, dans ce cas, il semble y avoir une rivalité entre comptables à statuts militaires et ceux à statuts civils. La dénonciation est venue du général lui-même et les empereurs souhaitent manifestement mettre définitivement fin aux trafics, en encourageant ceux qui cessaient par des promotions et en chassant les autres. Evidemment, cela ne peut-être qu'un vœu pieu mais cela démontre la volonté de l'Etat de se débarrasser de la corruption malgré tous les obstacles. Il est notable aussi que les *magistri militum* souhaitant se débarrasser de la corruption au sein de leur service doivent demander l'approbation des empereurs et la publication de constitutions, marque d'un manque d'autorité et de capacité d'intervention du général en question. Il est tout à fait possible que l'enracinement des actes de corruption au sein des *officiales* soit tellement avancé que les généraux n'aient guère la capacité d'intervenir, du moins la capacité officielle, s'opposant très certainement à des administrateurs persuadés

⁷⁹⁴ Code Théodosien, VII, 1, 2.

⁷⁹⁵ Code Théodosien, VIII, 1, 15.

de leur bon droit, en appelant à la coutume, coutume qu'étudie Ramsey MacMullen dans son travail sur la vénalité et en fait une des raisons de la hausse, ou du moins de l'enracinement, de la corruption⁷⁹⁶. Nous avons déjà étudié ce fait plus haut, mais la lutte contre la corruption au sein même des bureaux des armées devint de plus en plus compliquée car ce qui était une pratique courante devint une coutume innarrachable. Les individus ne volaient pas dans un esprit de malveillance mais persuadés que cela était dans leur bon droit et qu'il leur appartenait de le faire parce qu'ils portaient le *cingulum*, la ceinture du service public⁷⁹⁷. Nous ne reviendrons pas plus longtemps sur ce sujet car il a déjà été abordé mais du moins nous devons dire que les *officiales* étaient aussi touchés par ce phénomène de la « coutumisation » des actes de corruption, à tel point qu'il fallait régulièrement l'intervention des empereurs pour permettre aux généraux de mettre fin à ces pratiques. Mais cette apparition de la corruption dans les actes du gouvernement n'est que la partie émergée de l'iceberg et nous ne pouvons que théoriser sur l'ampleur réelle de la corruption quand les *magistri* fermaient les yeux et quand ils ne participaient pas eux-mêmes à cette vénalité avec la complicité de leurs bureaux. La corruption de la part des généraux était sans aucun doute bien mieux organisée que celle des officiers inférieurs. Etant au sommet de la hiérarchie, à la tête des bureaux d'administration qui contrôlaient tous les aspects de la vie militaire, des soldes aux approvisionnements, et appuyés par des lois qui avaient confirmé certaines coutumes d'extorsion⁷⁹⁸, les *magistri militum* pouvaient sans problème recevoir tout le bénéfice des extorsions ayant lieu à plus bas niveau. Ce phénomène de flux des richesses détournées vers le sommet de la hiérarchie est particulièrement bien décrit par Libanios⁷⁹⁹. Contrôlant les promotions, celle-ci étant de coutume commercialisable, les *magistri militum* avaient ensuite des obligés. Si cela leur assurait d'abord la fidélité des armées, cela leur assurait aussi que leurs subordonnés leur soient redevables et payent pour le soutien du général. Si le centurion forçait ses hommes à le payer pour leurs permissions, qui s'occupait de forcer le centurion à payer ses propres permissions ? Il serait trop naïf de croire que celui-ci était épargné dans une armée profondément hiérarchisée. Et ainsi de suite, jusqu'au plus haut poste, chacun extorquait l'autre dans une parfaite normalité,

⁷⁹⁶ MacMullen R., Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir, p. 257 ; Lacroix A.-L., « La coutume dans l'empire romain tardif », *La revue Centre Michel de l'Hospital*, 2, 2013, p. 20-28.

⁷⁹⁷ MacMullen R., *La corruption et le déclin de Rome*, p. 273.

⁷⁹⁸ *Ibid.*, p. 230. Loi sur le sujet de l'achat des permissions par les soldats auprès de leurs officiers.

⁷⁹⁹ Libanios, *Discours sur les patronages*, 23, 2.

le haut-commandant drainant tous ces bénéfices⁸⁰⁰. Tel le patron, le général recevait son dû et ainsi un véritable système permettant à chacun de s'enrichir fonctionnait quasiment sans problèmes. Personne n'y voyait à redire parce que tout à chacun avait, finalement, à y gagner. Certes les soldats de premier rang étaient ceux à qui était imposé le fardeau le plus important et ils n'étaient pas exempts de violences physiques, celles-ci étant un instrument pour imposer les règles⁸⁰¹, mais eux aussi avaient à y gagner. D'abord par les victoires qui leur assuraient du butin, éventuellement des prisonniers à revendre, et des récompenses pour leur courage. Ils devaient en reverser à leurs supérieurs et à l'Etat mais au final les soldats étaient plus favorisés qu'une grande partie de la population⁸⁰². Ils avaient aussi l'espoir eux-mêmes de monter dans les échelons et d'ainsi de gagner le droit d'extorquer leurs hommes et de recevoir des privilèges supplémentaires⁸⁰³. D'ailleurs, les soldats eux-mêmes s'extorquaient entre eux. C'était le prix à payer pour monter dans les rangs et obtenir le soutien des gens qu'il fallait pour cela⁸⁰⁴, c'est-à-dire, non seulement les supérieurs directs qui faisaient des recommandations – payantes – ainsi que l'*officium*. L'armée offrait la possibilité de s'élever socialement par la hiérarchie militaire et c'est pourquoi les victoires militaires étaient importantes. Elles fournissaient aux troupes le pouvoir de s'enrichir et donc de s'élever. Mais la fin des expéditions militaires au-delà du Rhin et la poursuite des affrontements dans les frontières mêmes de l'Empire forcèrent les troupes, mais aussi leurs supérieurs, à se retourner contre les civils, vivant plus aisément que les barbares, bien plus nombreux et bien moins difficiles à convaincre de se laisser extorquer par la force des armes et l'obéissance naturelle à l'autorité impériale. La facilité est toujours le gage d'une meilleure réussite. Il est difficile de savoir pourquoi certains généraux tentaient de mettre fin à ce système comme les lois peuvent le trahir. On peut supposer une véritable volonté de supprimer cette vénalité qui rendait les relations entre soldats empreintes de rivalités. Cette volonté de stopper la corruption au sein des *officiales* se retrouve au sein de nombreuses lois. Par exemple, dans le *Code théodosien*, on trouve une loi qui augmente les annones ainsi que les rangs des comptables financiers afin d'éviter clairement que ceux-ci se laissent aller aux fraudes et aux vols, la menace des tribunaux étant d'ailleurs brandie⁸⁰⁵. Ici,

⁸⁰⁰ MacMullen R., *La corruption et le déclin de Rome*, p. 282.

⁸⁰¹ *Ibid.*, p. 280.

⁸⁰² *Ibid.*, p. 248.

⁸⁰³ *Code Théodosien*, VII, 14, 18.

⁸⁰⁴ MacMullen R., *La corruption du pouvoir*, p. 267.

⁸⁰⁵ *Code Théodosien*, VIII, 1, 10 ; Vaugler C., « La rémunération annonaire dans le Code Théodosien » dans *Ktéma*, 4, 1979, p. 293-319.

encore, nous retrouvons l'intervention d'un *magister* en faveur d'une meilleure réglementation. Cela dit, les comptables semblent recevoir de belles augmentations afin de faire cesser les vols. La menace qui est brandie pour contrer les fraudes malgré cela est celle des tribunaux, mais ceux-ci sont contrôlés par les *magistri*. En vérité, la menace de la justice n'est pas vraiment sérieuse. On peut très bien supposer dans ces interventions une volonté d'éliminer de possibles concurrents. Par exemple, par rapport à la constitution théodosienne citée plus haut, pourquoi est-ce que ce sont seulement les clercs employés dans les administrations qui sont visés ? Pourquoi pas les autres, qu'ils soient de statut militaire ou civil ? Il serait trop facile de penser que seuls les clercs sont corrompus (quoique l'on sache que l'Eglise fut fortement touchée par ce phénomène, les postes de clercs se vendant de la même façon que les postes au sein de l'administration. Par exemple, Flavius Constantius nomma un proche, Patrocle, à l'évêché de Arles⁸⁰⁶) et non pas les autres. On pourrait très bien imaginer une volonté d'éliminer de potentiels rivaux qui captaient une partie des détournements pour leur profit. Il est néanmoins difficile de savoir si les *magistri* souhaitaient réellement le contrôle ou non de cette corruption. Il est notable qu'ils interviennent dans son contrôle et sa répression, du fait des nombreuses constitutions qui leur sont adressées pour leur demander de mettre fin à des abus. Etant responsable de la justice militaire, cela est logique. Mais sans autre moyen de contrôle, il est difficile de savoir s'ils s'exécutaient réellement. Un autre exemple est trouvé dans une autre constitution ordonnant à Stilicon de mettre fin à une fraude pratiquée par des percepteurs militaires qui exigeaient des paysans la cuisson du pain alors qu'aucune unité n'y est stationnée⁸⁰⁷. Les percepteurs militaires dépendent, dans ce cas, de l'*official* des *magistri*

⁸⁰⁶ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 295. L'un des exemples les plus marquant de cette corruptibilité de l'Eglise se retrouve dans l'affaire entourant Saint Cyrille et les agissements de l'un de ses agents, un certain Euloge, qui puisait sans vergogne dans les caisses municipales malgré la déposition de son maître qui ne fut, en réalité, jamais appliquée. Cyrille achetait tous les soutiens, en particulier à la cour, lui permettant de contourner l'hostilité de l'empereur ; Prosper Tiro, 412.

⁸⁰⁷ *Ibid.*, VII, 5, 1.

militum car ce sont des percepteurs directement rattachés ⁸⁰⁸à l'armée et tâchant de fournir aux forces l'approvisionnement de campagne. Les *magistri militum* avaient reçu l'autorisation de se fournir en provisions et fournitures par d'autres moyens qu'en passant par le préfet du prétoire, du moment que cela restait légal⁸⁰⁹, une légalité qui dépendait en réalité de la perception des individus. Les excès sont nombreux dans le domaine de la demande de l'annone, tout comme en général ce que nous allons voir dans la sous-partie suivante.

B.3. Fortune personnelle des *magistri militum* et patronages.

Comme nous avons pu le voir plus tôt, les généraux romains sont avant tout des membres d'une élite aristocratique. Une élite nouvelle, à part, mais néanmoins membre des classes supérieures de la société romaine, des *illustres*, des gouvernants⁸¹⁰. En tant que tels, les *magistri militum* avaient le besoin de se voir reconnaître comme membres de cette élite. Et l'enrichissement était une nécessité afin d'être capable de maintenir un niveau de vie acceptable mais aussi d'acquérir des propriétés foncières, au cœur même de la définition de l'appartenance à l'élite. La propriété

⁸⁰⁸ MacMullen R., *La chute de Rome et la corruption du pouvoir*, p.

⁸⁰⁹ *Code Théodosien*, VII, 4, 36.

⁸¹⁰ Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'État : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », p. 343.

foncière était la forme principale des investissements menés⁸¹¹. Elle permettait aux *magistri militum* d'obtenir des revenus corrects et réguliers, sans aucun doute plus sûrs que les revenus apportés par la charge militaire. Elle leur permettait surtout de s'insérer dans la société en imitant la façon de vivre des élites, par exemple dans les *villae*, ainsi que de participer à l'évergétisme que Paul Veyne décrit comme « un mécénat qui porte non pas sur la culture mais sur ce qui chez nous relève du politique et du social, ainsi que de l'impôt – en somme, tout ce qui appartient au domaine public »⁸¹². C'est souvent par ces mêmes traces d'évergétisme et par les traces archéologiques que l'on peut appréhender l'importance des domaines fonciers des *magistri militum*. Ces individus ont pu obtenir ces propriétés foncières par l'ascendant ou ont pu l'acquérir pendant leur carrière et les ont conservées pour les transmettre. Flavius Mérobaudes disposait d'importantes propriétés en Espagne mais aussi en Gaule du Nord car il a pu faire don de plusieurs domaines au monastère de Mantenay sur Seine⁸¹³. De nombreux autres officiers sont mentionnés comme propriétaires d'importants domaines. Barbatio a hérité de nombreux domaines détenus autrefois par Silvanus. Arbition vit sa demeure pillée alors qu'elle était « pleine d'objets d'une valeur inestimable »⁸¹⁴. Nous avons déjà évoqué ce sujet des propriétés plus haut, mais celles-ci revêtent une importance encore plus cruciale pour les généraux puisqu'elles deviennent rapidement le point d'ancrage de leur influence et de leur pouvoir. Etant de grands voyageurs, changeant régulièrement d'affectation, parcourant souvent l'ensemble de l'Empire, du moins jusqu'à la fracture théodosienne, les *magistri* avaient besoin d'un endroit où leur pouvoir pourrait s'ancrer et leur famille/clan prospérer. Quoiqu'il soit possible que les familles aient accompagné les *magistri* dans leurs voyages comme cela se faisait depuis longtemps, il est plus probable que le mode de vie aristocratique des généraux ne pouvait tolérer que leurs familles, leurs enfants et leurs héritiers ne soient que des nomades. Les filles des officiers, dans leur éducation, ne pouvaient rester à vie dans les camps militaires, ni mêmes les femmes, qui assuraient sans aucun doute le relai de l'influence de leur mari⁸¹⁵. Ces *villae* avaient changé entre le Haut-Empire et l'Empire tardif. C'étaient de plus en plus des

⁸¹¹ Dubouloz J., « Le patrimoine foncier dans l'Occident romain : une garantie pour la gestion des charges publiques (IIIe-IVe siècles) », *Histoire & Sociétés rurales*, 19, 2003, p. 15-35.

⁸¹² Veyne P., *Sexe et pouvoir à Rome*, Tallandier, coll. Texto, Paris, 2016, p. 69.

⁸¹³ Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata (IVe-VIe siècles)*, thèse inédite sous la direction de Sylvie Crogiez-Pétrequin, Université de Tours, 2015, p. 242 ; Barbara S.R., « Merobaudes and Maximus in Gaul », *Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte*, 1st Qtr., 1981, Bd. 30, H. 1 (1st Qtr., 1981), p. 82-105.

⁸¹⁴ Ammien, XXVI, VIII, 13 : *Arbitionis domun [...] mobilis census inaestimabilis plenam*.

⁸¹⁵ Le rôle de la femme d'Aetius, Pélagie, est ainsi tout à fait notoire puisqu'elle appuie son mari, en particulier dans sa volonté d'alliance matrimoniale avec la dynastie valentinienne. Elle sert de garde à la cour pour Aetius et relaie abondamment sa politique. Que dire d'Eudoxie, fille de Flavius Bauto, élevée par Promotus puis mariée avec Arcadius, qui joua un rôle majeur dans les évolutions de l'empire d'Orient du V^e siècle.

maisons fortifiées, munies de hauts-murs, parfois avec des donjons⁸¹⁶, de véritables *castella*. La question de savoir pourquoi précisément ce type de demeure apparaît et se multiplie, est sûrement à lier à l'insécurité grandissante dans les campagnes. Les traces archéologiques montrent une présence importante de ce type de demeures en Mésie et en Pannonie, plus rarement en Gaule, hormis au nord, et rarement en Espagne. Elles semblent surtout se trouver sur le *limes* ou dans des régions particulièrement menacées⁸¹⁷. Le brigandage, qu'il soit lié aux barbares, aux bagaudes ou mêmes aux armées, est l'explication principale à ce type de constructions, laissant sous-entendre une faiblesse croissante de l'Etat dans sa capacité à assurer la sécurité. Mais Ramsey MacMullen y voit aussi une réaction aux luttes privées qui se multiplient et à la violence qui augmente. Reprenant le témoignage de Jean Chrysostome, il rapporte une guerre privée entre deux frères commandant chacun à une armée formée de leurs dépendants⁸¹⁸. Cette violence privée semble, en effet, augmenter de manière considérable à partir du IV^e siècle et la guerre, du moins l'auto-défense, est de plus en plus une affaire privée alors que l'armée romaine perd de sa capacité à assurer la défense et la protection des citoyens de l'empire. Cette même armée qui se transforme de plus en plus, elle-même, en des armées privées au service de chefs divers qui ont leurs intérêts propres⁸¹⁹. L'apparition de ces résidences fortifiées est à mettre en lien avec la constitution d'une défense en profondeur, rendue nécessaire par la multiplication des menaces et leur infiltration au plus profond des terres impériales. L'armée est de moins en moins la seule à avoir le monopole de la défense et de la sécurité. Les affrontements sont devenus monnaie courante alors que les grands propriétaires dominent des ensembles de terres immenses accueillant, parfois, des milliers de dépendants⁸²⁰. Les *magistri militum*, comme nous l'avons vu, sont au cœur des intrigues au cœur de la cour et parfois la violence se retourne contre eux. Ces maisons fortifiées, fortement gardées, mais aussi richement décorées, sont à la fois un refuge sûr et une expression de leur influence. Sans perdre leur caractère de résidence aristocratique, gardant les caractéristiques des demeures du Haut-Empire, elles se dotent aussi d'aspects plus militaires et « barbares ».

⁸¹⁶ MacMullen R., *La corruption du pouvoir et le déclin de Rome*, p. 127. Il reprend le témoignage de Jean Chrysostome qui est accueilli par une riche aristocrate lui offrant l'asile contre des moines souhaitant le chasser. Il décrit une maison dotée de ce qu'il appelle un *kastellon*, traduit par donjon, sûrement une haute-tour fortifiée.

⁸¹⁷ *Ibid.* ; Sodini J.-P., « Habitat de l'antiquité tardive », *Topoi. Orient-Occident*, 5-1, 1995, p. 151-218.

⁸¹⁸ MacMullen R., *La corruption du pouvoir et le déclin de Rome*, p. 127 ; Greg. Nyss., *Vita Greg. Thaumaturg.*, PG 46, 9269.

⁸¹⁹ Delaplace C., « De l'inutilité de se déclarer usurpateur au V^e siècle. Évolution de la dissidence politique et militaire durant l'Antiquité tardive, naissance des *warlords* et des bandes armées privées », dans Gautier A. (dir.), *Bandes de guerriers et clientèles armées de l'Antiquité tardive à la Renaissance, Les Échos du Craham*, 07/05/2019, [en ligne] <https://craham.hypotheses.org/2116>.

⁸²⁰ MacMullen R., *La corruption du pouvoir et le déclin de Rome*, p. 128.

D'une certaine façon, on pourrait y voir les prémices des fortifications moyen-âgeuse, quoique cela soit encore anachronique. C'est au cœur d'une de ces maisons fortifiées qu'Aetius trouva refuge lorsqu'il se retrouva menacé par Boniface en 432⁸²¹. Quoique les recherches sur ce type de demeure ne soient pas très nombreuses et les résidences directement associées à des *magistri militum* le soient encore moins, il n'est pas envisageable que les généraux n'aient possédé de telles demeures. Il est aussi à ajouter que, les *magistri* exerçant dans des zones régulières de conflits où les infiltrations des pilliers allaient loin à l'intérieur des terres, il leur fallait un abri sûr pour leurs proches, familles et amis. Que ce soit en ville ou en campagne, ce type de demeure s'impose, d'abord et avant tout pour protéger les propriétés destinées à être transmises aux descendants. Quoique les preuves archéologiques manquent, nous savons que les généraux étaient de gros propriétaires terriens qui avaient des terres un peu partout dans l'empire, sans aucun doute en lien avec leurs différentes affectations ou leur passé familial. Stilicon possédait des terres en Orient, ce que nous apprend une constitution du Sénat de Constantinople les lui confisquant, et il en avait aussi en Occident, connues aussi par une constitution les lui prenant après sa mort⁸²². Gildon possédait aussi des terres, d'abord en Afrique, mais aussi quelques-unes près d'Antioche⁸²³. Il était tellement riche que, suite à sa mort, la gestion de ses propriétés et leurs transformations en propriétés impériales nécessita la création d'un office spécial, le *comes Gildoniaci patrimonii*⁸²⁴. Ils étaient de gros propriétaires terriens, peut-être parmi les plus gros⁸²⁵, et leurs héritiers étaient ensuite dotés d'importantes

⁸²¹ Jean d'Antioche, *Fragment* 201, 3.

⁸²² Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata (IVe-VIe siècles)*, p. 245.

⁸²³ *Ibid.*, p. 244.

⁸²⁴ *Code Théodosien*, VII, 8, 7 ; Moderan Y., « Gildon, les Maures et l'Afrique », *Mélange de l'Ecole Française de Rome* 101, 1989, p. 861-865.

⁸²⁵ Carrié J.-M., « Patronages et propriétés militaires », *Bulletin de correspondance hellénique*, 1976, 100-1, p. 159-176.

propriétés, faisant d'eux des membres de la classe des grands propriétaires⁸²⁶. Cette importance accrue des militaires dans le patrimoine foncier dut créer des frictions avec les propriétaires fonciers, jaloux de leurs prérogatives et de leur place. Libanios se fait l'écho de ces conflits dans son *Discours contre les patronages*⁸²⁷. Même si l'interprétation de ce texte est difficile à cerner, J.-M. Carrié penchant pour l'idée que ce texte « visait moins à dénoncer des abus précis des militaires dans les campagnes d'Antioche pour amener l'empereur à prendre des mesures qu'à donner à entendre les récriminations excédées de la classe des curiales d'Antioche face à celle de ces officiers devenus grands propriétaires dont les domaines bénéficiaient de nombreuses exemptions, proposaient aux paysans de meilleures conditions de colonat que les curiales »⁸²⁸, il est facile d'y voir une rivalité réelle et une emprise des militaires sur les campagnes. Un véritable patronage militaire apparaît, qui transparaît dans les textes de lois datés de 399, citant l'interdiction pour les fonctionnaires d'exercer un patronage illicite et parmi eux les *magistri militum*. Il convient de définir ce qu'est le patronage. J.-M. Carrié définit ce phénomène comme « une protection judiciaire et fiscale accordée à des individus en échange d'une sorte de lien de clientèle. Cette forme de patronage est le fait des détenteurs d'une autorité officielle, civile ou militaire »⁸²⁹. Le patronage pose problème à l'Etat car il correspond à un détournement des ressources fiscales de l'Etat. En effet, les patrons assurent une protection à leurs clients contre, principalement, les percepteurs fiscaux et assurent une protection judiciaire à leurs obligés contre des recours de l'Etat. Le patronage est une forme plus poussée du clientélisme qui peut donc se voir dans le patronage d'individus au-travers des lettres de recommandation ou les patronages d'artistes⁸³⁰. Une autre forme de patronage découle de ce premier déjà illégal, c'est-à-dire le patronage des grands propriétaires terriens sur leurs paysans, qui correspond à la diffusion du domaine latifondiaire, parcellaire au IV^e siècle, dominant au V^e siècle. Les tenanciers bénéficient d'une protection fiscale et judiciaire mais y perdent leur indépendance économique. C'est le triomphe du colonat sur la paysannerie libre⁸³¹. Les *magistri militum*, grands propriétaires terriens, profitent de l'autorité qui leur vient de leurs fonctions au sein de l'Etat pour assurer une protection aux tenanciers de leurs terres

⁸²⁶ Avitus, sénateur des Gaules, possédait de grandes propriétés dans la région de Clermont-Ferrand. Majorien avait une propriété sur laquelle il se retira. Aegidius était très probablement un important propriétaire terrien du nord de la Gaule.

⁸²⁷ Libanios, *Discours sur les patronages*, XLVIII, 3-4 (voir corpus n°87).

⁸²⁸ Carrié J.-M., « Patronages et propriété militaires au IV^e siècle. Objet rhétorique et objet réel du discours sur les patronages de Libanios », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1976, 100-1 p. 159-176 ; Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 377.

⁸²⁹ *Ibid.*, p. 159-176.

⁸³⁰ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 376.

⁸³¹ Colas M., *Le monde romain*, Armand Colin, coll. Cursus, Paris, 2019, p. 186.

contre les percepteurs fiscaux et l'arbitraire judiciaire, ce qui leur assure un pouvoir immédiat, « socio-économique, que leur confère la richesse foncière »⁸³². Il est à noter que le patronage militaire ne s'exerce pas toujours sur des terres clairement délimitées dans les grands domaines. Là où il y a présence de l'armée, la pression des militaires sur la population entraîne un patronage forcé, phénomène qu'a longuement étudié R. MacMullen⁸³³. Dispersées, les troupes romaines exercent une pression sans précédent sur la masse de la population. Nombreuses sont les villes accueillant des garnisons, les campagnes sont parsemées d'avant- postes, les routes surveillées. Selon certains historiens, 50% des centres urbains de plus de 5000 habitants accueillait des troupes, quoique certaines régions étaient dépourvues de forces d'importance comme l'Afrique⁸³⁴. Le soldat étant le détenteur légal de la violence, rares sont ceux qui veulent s'opposer à ce brigandage. Il devenait difficile de faire la différence entre les missions réelles d'approvisionnement et de fausses missions inventées par pure volonté d'enrichissement, d'autant plus que ces dernières furent, peu à peu, légalisées⁸³⁵. On trouve, par exemple, une constitution interdisant aux militaires d'obliger les habitants à leur fournir du pain cuit sous forme d'impôt. L'existence des maisons fortifiées est à mettre en lien avec le renforcement du contrôle des élites sur la masse paysanne et la nécessité de les encadrer, par la force si nécessaire. A ce titre, le patronage des militaires pouvait être plus agressif car détenteur de la force armée. Les officiers n'hésitaient pas à envoyer des hommes de leurs troupes exécuter les basses-besognes, comme exiger des paiements⁸³⁶. D'une certaine façon, cela peut ressembler aux pratiques de la mafia italienne qui créait des dangers pour forcer les commerçants à leur payer un véritable impôt pour leur protection, appelé *pizzo* en Italie⁸³⁷. L'étendue de ce patronage militaire entraîna la création de véritables enclaves autonomes, où régnaient des « *warlords* », souvent basées à cheval sur les frontières. Certains généraux avaient la puissance nécessaire pour se tailler de véritables petites principautés plus ou moins indépendantes du pouvoir central, capable d'organiser leur propre auto-défense⁸³⁸ mais qui n'étaient néanmoins pas en rupture avec le pouvoir romain, existant grâce à lui et réagissant à ses propres faiblesses. Le patronage des *magistri militum* s'exerçait à deux niveaux : au niveau de leurs propres domaines et au niveau des points de contacts entre soldats *comitatenses*

⁸³² *Ibid.*

⁸³³ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 232.

⁸³⁴ *Ibid.*, p. 259.

⁸³⁵ *Ibid.*, p. 268.

⁸³⁶ *Ibid.* p. 222.

⁸³⁷ Rizzoli F., « Pouvoirs et mafias italiennes. Contrôle du territoire contre état de droit », *Pouvoirs* 132, 1, 2010, p. 44.

⁸³⁸ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 439.

(étendus aux *limitanei* quand les ducs passèrent sous le commandement des généraux). Ils étaient dotés de privilèges particuliers qui rendaient leurs terres plus attractives, comme le droit de ne pas offrir l'*hospitium* aux soldats, obligation très impopulaire du reste pour ceux qui y étaient soumis, mais aussi le droit plus précieux encore de ne pas fournir de recrues et de chevaux au titre de l'impôt du domaine⁸³⁹. Les *magistri* étaient, grâce à ces privilèges, capables d'agrandir de manière considérable leurs propres domaines en captant la main d'œuvre des autres propriétés avant de racheter celles-ci grâce aux richesses collectées⁸⁴⁰. C'est le processus que décrit Libanios, se plaignant d'une véritable « compétitivité inégale » des terres des officiers militaires⁸⁴¹. Le patronage militaire apportait la protection aux paysans, que les soldats protégeaient contre les collecteurs d'impôts, membres des curiales qui s'en retrouvent appauvris et, selon Libanios, en viennent à vendre leurs biens. Les *magistri militum* agissaient de ce côté comme d'autres membres de l'élite foncière mais avaient des privilèges bien plus attractifs que les membres du Sénat ou les curiales. Plus encore, ils étaient dotés de la force et n'hésitaient pas à l'employer pour terrifier les paysans des terres voisines, envoyant les soldats piller les villages, ravager les terres voisines, sous n'importe quel prétexte. Par exemple, une loi du *Code théodosien* tente de mettre fin aux ravages exercés par la poursuite des déserteurs⁸⁴² et accuse des tribuns de n'obtenir ce poste que pour s'enrichir. Les dévastations en Afrique furent telles que la peine de mort fut prévue pour les coupables tentant de réintégrer le poste de tribun. Si l'on ne peut accuser directement le *magister militum* Constantius, celui-ci n'étant pas directement responsable de la province d'Afrique, celle-ci étant sous la responsabilité d'un

⁸³⁹ *Ibid.*, p. 347.

⁸⁴⁰ *Code Théodosien*, XI, 18, 1.

⁸⁴¹ Libanios, *Discours sur les patronages*, XLVIII, 3-4.

⁸⁴² *Code Théodosien*, VII, 18, 17.

comte, on peut supposer que, étant directement adressé au général, celui-ci avait une certaine dose de responsabilité ou alors que, pour ramener à la raison le comte, il fallait une très haute autorité. On y voit, du moins, un processus bien décrit par Libanios que nous avons relaté plus haut. Des soldats sont envoyés dans les villages, sous des prétextes fallacieux mais auxquels personne ne pouvait s'opposer, qu'ils pillent en répandant la terreur. Les soldats et officiers s'enrichissent tandis que l'officier supérieur (duc, comte, général ?) parvient à asseoir son autorité sur les habitants locaux qui, terrifiés de ces raids et souhaitant plus de protection, n'ont d'autres choix que de se tourner vers l'armée. Cela n'est pas caractéristique uniquement de l'empire tardif puisque des rapports datant de 14 rapportent que des officiers « forçaient » leurs hommes à terrifier la population alentour pour acheter la protection de l'armée, contre-la « sauvagerie des centurions »⁸⁴³. Plus nombreux dans l'empire tardif, disposés dans la profondeur de l'empire et plus simplement sur les frontières, installés non plus seulement dans des camps mais directement logés dans les villes, les soldats exerçaient une pression réelle sur la population, que ce soit dans les campagnes ou même les villes. Ramsey MacMullen rapporte que, la plupart du temps, les soldats vivaient dans les faubourgs, voire dans le centre sans que rien ne sépare les espaces civils et militaires⁸⁴⁴. Les militaires vivaient au milieu des civils, tout comme leurs officiers qui se faisaient souvent construire des demeures en ville pour profiter du luxe de la vie citadine. Les *magistri militum* n'hésitaient pas à faire vivre les troupes sous leur commandement sur leurs propres domaines afin de servir de véritables armées privées qui leur servaient à contrôler leurs paysans, terroriser ceux qui n'étaient pas encore sous leur autorité et protéger leurs biens⁸⁴⁵. Il est possible aussi que les militaires aient eu parfois moins besoin de terrifier les paysans pour les rallier à eux. Libanios critique en effet le patronage militaire mais révèle en creux que les conditions de travail et les bénéfices à travailler pour un patron militaire étaient plus avantageux que sur les terres des élites foncières traditionnelles⁸⁴⁶. S'attaquer aux propriétaires issus des rangs des curiales ou du Sénat pouvait permettre aux soldats de se prétendre, d'une certaine manière, « défenseurs des plus pauvres ». Il est en effet marquant que ce soit contre les élites traditionnelles possédant la terre que les militaires offrent leur protection aux paysans. Et si la fuite des colons semble aussi importante que la décrit Libanios, cela doit aussi dire quelque chose. Les militaires étaient peut-être un mauvais choix

⁸⁴³ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 233 ; Tacite., *Histoires*, I, XVII.

⁸⁴⁴ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 258.

⁸⁴⁵ Libanios, *Discours sur les patronages*, 33, 2 : « un soldat pousse à bout un campagnard du marché ; il le raille ; il l'exaspère par ses propos ; il l'empoigne ; il le malmène ; il le renverse. Le soldat est lui-même alors quelque peu touché et comme l'incident ne paraît pas régulier – défense en effet pour des gens de cette espèce d'user de la voix ou du poing contre le militaire ».

⁸⁴⁶ Carié J.-M., « Patronages et propriété militaires », p. 165.

mais le meilleur qu'avaient les colons d'espérer un meilleur niveau de vie ainsi qu'une certaine protection. C'est peut-être aussi la trace de l'échec des élites civiles que l'on peut deviner dans le discours de Libanios, incapables de protéger leurs colons contre la prédation des militaires, des collecteurs d'impôts ou contre les bandits⁸⁴⁷. En tout cas, cela devait rapporter de juteux bénéfices car Libanios s'attache à décrire la richesse débordante des militaires (on ne peut que penser aux officiers supérieurs) et l'exemption fiscale dont ils profitaient, écrivant « qu'il faut de nouveaux coffres aux *strategoï* parce que leurs richesses coulent par-dessus bord », qu'ils « trônent sur des montagnes d'or et d'argent », qu'ils « n'ont qu'une chose en vue : les richesses, et toute raison bonne à les leur procurer est immédiatement saisie par eux. Si imposants sont chez eux les monceaux d'or et d'argent qui leur est possible de recevoir ; également en bénéfices tirés du système d'approvisionnement des compagnies : ils trouvent moyen de porter vivant le disparu et de se nourrir eux-mêmes au nom du mort »⁸⁴⁸. Ce patronage s'étendait de plus en plus alors que les généraux et autres officiers cherchaient à renforcer leur influence et la fortune de leur lignée. Privés de plus en plus des possibilités d'enrichissement chez l'ennemi, les généraux n'ont plus que les terres à l'intérieur de l'empire pour s'enrichir. En outre, de plus en plus de *magistri militum* étant originaires des peuples barbares, même s'ils faisaient partie de l'élite de ceux-ci, leur fortune personnelle était forcément beaucoup moins importante que celle des élites traditionnelles romaines. Il leur fallait rapidement s'enrichir pour pouvoir s'introduire dans les rangs des élites romaines et maintenir un niveau de vie acceptable. Les terres représentaient un investissement plus que nécessaire et rentable, à la fois pour investir l'argent gagné et pour imiter le mode de vie élitiste. Nous devons rappeler que ce type de patronage s'étendait aussi aux militaires eux-mêmes. De plus en plus, l'armée se retrouva nouée par une sorte de schéma de clientèle à ses généraux, phénomène de longue durée qui atteint son apogée dans les dernières décennies de l'Empire avec la dislocation de l'armée romaine en une multitude d'armées obéissant à des généraux divers⁸⁴⁹. Par exemple, Aetius était suivi avant tout par l'armée des Gaules, même s'il commandait normalement à toutes les forces armées romaines, parce que le gros des forces romaines y étaient stationnées et parce que c'est là qu'il exerça la plus grande part de son autorité militaire⁸⁵⁰. Ricimer commandait à l'armée d'Italie⁸⁵¹. Et au sein même de ces armées, celles-ci se divisèrent aussi en fonction de leur allégeance, de

⁸⁴⁷ *Ibid.*, p. 166.

⁸⁴⁸ Libanios, *Discours sur les patronages*, 27-31.

⁸⁴⁹ MacGeorge P., *Late Roman Warlords*, Oxford University Press, coll. Oxford classical monographs, Oxford, 2002, p. 6-14.

⁸⁵⁰ *Ibid.*, p. 12.

⁸⁵¹ MacGeorge P., *Late Roman Warlords*, p. 180.

leurs liens avec leurs chefs. Les fédérés francs et une partie de l'armée des Gaules encore en activité soutinrent Aegidius dans sa révolte contre Ricimer, alors que celui-ci s'appuyait sur l'armée d'Italie et du sud de la Gaule⁸⁵². Le processus était le même qu'avec les paysans : extorsion, terreur, protection...Parfois, au lieu de simplement terrifier les paysans, les soldats en mission exigeaient de réquisitionner un bateau, une charrette, un attelage, de la nourriture ou un logement. Théoriquement cela était légal, comme pendant les missions officielles d'approvisionnement ou parce que le droit exigeait que les habitants pourvoient au logement des troupes⁸⁵³. Mais, profitant de ces lois, nombres de soldats, d'officiers et de généraux abusaient de leurs droits, parfois de manière ciblée, pour asseoir leur autorité auprès des habitants toujours dans cette optique d'épuiser, terrifier afin d'assurer ensuite une protection arbitraire. L'utilisation de manière illégale du *cursus publicus* était une constante depuis sa création et c'est principalement pour le droit de son utilisation que des soldats (ou civils) demandaient abusivement la réquisition de produits dans les domaines privés. Les *evectiones* étaient les objets d'une quantité de trafics. Ces *evectiones* étaient des autorisations d'utiliser le *cursus publicus*, délivrées par le préfet du prétoire le plus important de chacune des parties de l'empire⁸⁵⁴. Habituellement, les *magistri militum* n'avaient le droit d'utiliser qu'un nombre limité d'*evectiones*. Les généraux en retraite semblaient en disposer d'une à titre dérogatoire. Les *magistri militum* se plaignent du manque d'*evectiones* pour l'exercice de leurs fonctions, ce qui entraîne des démarchages réguliers de leur part auprès des préfets du prétoire⁸⁵⁵. On ne peut que supposer tous les trafics qui devaient se faire, contre de l'argent, des avantages ou une recommandation. Les *magistri militum* pouvaient eux-mêmes, très certainement, s'échanger des *evectiones* contre des avantages. Il semblerait qu'au V^e siècle, les préfets du prétoire aient perdu le monopole de la délivrance des *evectiones*, ce qui n'est pas contradictoire avec l'affaiblissement progressif de cette fonction et explique l'apparition dans les textes de détournements de son usage habituel du *cursus publicus*⁸⁵⁶. Par exemple, dans une lettre,

⁸⁵² *Ibid*, p. 92.

⁸⁵³ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 232.

⁸⁵⁴ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 265.

⁸⁵⁵ *Code Théodosien*, VIII, 5, 43.

⁸⁵⁶ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 266.

Symmaque prie Stilicon de l'aider à acheminer au plus vite et de manière prioritaire des chevaux⁸⁵⁷, ce qui laisse entendre que le généralissime dispose d'une infinité d'*evectioes* pour se permettre d'aider des « amis ». Une loi interdit autrement aux soldats de errer dans les propriétés privées et de rester dans leurs camps. Il faut sans aucun doute y entendre que les soldats volent et oppriment librement⁸⁵⁸. Une autre preuve de la mise en clientèle par les soldats des paysans est, encore une fois, trouvée dans le *Code théodosien*⁸⁵⁹ : une constitution interdit l'hébergement de civils dans les camps. De prime abord, on pourrait penser que cela concerne les familles des militaires, cela étant autorisé, mais le texte précise que des soldats font entrer dans les camps des hommes de condition libre en les faisant passer pour des membres de leurs familles. Cela est sûrement une forme de clientélisme : les civils paient des soldats pour qu'ils assurent leur sécurité, celle-ci étant plus haute dans les camps, contre toute sorte de danger. La suite du texte nous révèle qu'en vérité cela se passe quand des campagnes de recrutement ont lieu dans les environs des camps et sûrement aussi lors de la collecte des impôts ; les fonctionnaires qui en avaient la charge ne pensaient, ou n'osaient pas s'aventurer dans les camps militaires. Le patronage militaire était le fait des soldats eux-mêmes et des officiers de n'importe quel rang. Celui d'entamer le patronage d'un groupe important de paysans sur les domaines était le fait d'officiers supérieurs car il fallait une influence suffisante pour pouvoir user de la force quand il le fallait. Les généraux avaient aussi la possibilité de faire réoccuper des terres abandonnées durant les guerres par les vétérans⁸⁶⁰. Etant en charge des vétérans, les généraux s'occupaient

⁸⁵⁷ Symmaque, *Correspondances*, IV, 7 (voir corpus 79).

⁸⁵⁸ *Code Théodosien*, VII, 1.

⁸⁵⁹ *Code Théodosien*, VII, 1, 10.

⁸⁶⁰ *Code Théodosien*, VII, 20, 11.

sans aucun doute de placer ces hommes et leurs familles sur des terres et s'empressaient de les soutenir (par exemple en soutien financier ou en soutien judiciaire quand les anciens propriétaires menaçaient de récupérer leurs terres) de manière à en faire leurs clients, quand cela n'était pas déjà le cas du temps où ils étaient dans l'armée. Cela pouvait s'avérer rentable puisque généraux et vétérans n'avaient pas à acheter des terres et pouvaient les cultiver tout en profitant de liens de solidarité puissants entre militaires et anciens militaires. De plus, ils avaient le privilège de profiter des bénéfices de ces terres et de n'être pas soumis à l'impôt. Les généraux, à la manière des anciens *imperatores* de la République, pouvaient chercher à installer leurs troupes, en particulier les fédérés sous leur commandement, sur des terres. Par exemple Sidimundus, chef d'un groupe de fédérés goths, a reçu des terres en Épire afin d'établir ses troupes. Des subsides réguliers étaient aussi versés par l'Etat, afin de compléter l'entretien de ces fédérés⁸⁶¹. On ne re-citera pas encore les installations de fédérés barbares sur des terres en Gaule par Aetius, si ce n'est qu'après l'octroi d'une vaste région, les Burgondes servirent fidèlement Aetius. A la mort du généralissime, les fédérés burgondes envahirent la région de Lyon en profitant du chaos ambiant et parce qu'aucun lien de clientélisme ne les liait désormais aux autorités romaines. Certains historiens ont pu dire que, parce que la mort d'Aetius rompit tous les liens personnels qu'il avait noués patiemment avec les chefs barbares, l'empire romain finit par s'effondrer⁸⁶². Bruno Dumézil apporte l'idée que, par exemple, les Francs ne sont qu'un agglomérat de quelques « véritables » Francs, de déserteurs romains et de leurs descendants et surtout de Gallo-romains qui ont tous décidé de suivre un chef charismatique auquel ils sont liés de manière de plus en plus « vassalique », quoique le terme ne soit encore que trop anachronique⁸⁶³. Autre exemple, Aegidius fut lui-même nommé roi des Francs et commanda sur une large portion de la Gaule à la tête des fédérés francs et de ce qui devait rester de l'armée romaine⁸⁶⁴. Au final, les *magistri militum* formèrent autour d'eux des « groupes aristocratiques »⁸⁶⁵ dont les études à leur sujet sont encore balbutiantes mais laissent

⁸⁶¹ Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata*, p. 244.

⁸⁶² Dumézil B., *Les barbares*, p. 342 ; MacGeorge P., *Late Roman Warlords*, p. 84.

⁸⁶³ Dumézil B., *Des Gaulois aux Carolingiens*, PUF, coll. Une histoire personnelle de la France, Paris, 2013, p. 69 ; Anderson, P., *Passages from Antiquity to Feudalism*, NLB, Londres, 1974.

⁸⁶⁴ MacGeorge P., *Late Roman Warlords*, p. 98-102 ; Delaplace C., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 236.

⁸⁶⁵ Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata*, p. 271.

entrevoir de véritables réseaux agissant dans des buts collectifs et pouvant pré dessiner les vassalités futures. S'enracinant dans les territoires, les généraux créaient autour d'eux des groupes de solidarités à qui ils distribuaient faveurs et cadeaux pour s'assurer de leurs fidélités. Nous verrons ce sujet plus tard, dans la partie III.

Les sources anciennes avaient un *a priori* certain sur le monde de l'armée, rempli de préjugés et d'idées arrêtées. Les généraux n'échappaient pas aux jugements des auteurs. Il existait des idées très précises sur ce que devait être un bon général et sur les vices du mauvais général dans de véritables motifs stéréotypés. A ce titre, Ammien Marcellin représente une exception puisque, au contraire des autres auteurs, lui-même fut militaire et nous renseigne sur des généraux qu'il a pu côtoyer ou entendre les réputations qu'ils s'étaient faites directement par des témoignages oraux. Quoique ses portraits soient souvent assez courts, ils nous renseignent plus que quiconque sur ces généraux puisque l'essentiel de ses *Res Gestae* est constitué de récits de faits militaires. Il n'hésite pas à exprimer son approbation ou au contraire sa désapprobation sur les actions de ces hommes. Il offre un récit particulièrement important pour cerner les généraux et leurs actions, au contraire des autres sources, écrivant des portraits plus courts car souvent moins bien renseignés que lui, lui qui fut militaire et travailla dans l'état-major d'un *magister militum*. De plus, Ammien Marcellin peut sembler moins atteint par les *topoi* variés que les auteurs utilisent en réaction au manque d'information. Zosime et les auteurs chrétiens sont particulièrement touchés par ce phénomène. En vérité, ces textes renseignent d'abord sur l'image que les élites cultivées avaient des généraux et non pas la réalité que l'on ne peut qu'essayer de deviner entre les lignes. Le sujet de la corruption n'échappe pas à cela et elle est d'ailleurs l'un des motifs des stéréotypes.

C. L'opposition entre les *magistri militum* incorruptibles et les corruptibles : le problème des sources

C.1. L'image du bon général.

Le général était un personnage duquel on attendait un certain nombre de qualités, stéréotypées, mais néanmoins révélatrices d'un état d'esprit caractéristique d'un empire en guerre, où l'armée joue un rôle crucial et où ses chefs sont censés être les supplétifs et les compagnons des empereurs. Le général se doit d'avoir des qualités exceptionnelles et, en particulier, des qualités morales, alors que l'on attendait des simples soldats une simple bonne préparation physique⁸⁶⁶. Ces caractères sont en réalité peu modifiés par rapport aux époques antérieures, en particulier sur les qualités morales. Par exemple⁸⁶⁷, Cicéron a prononcé son discours *De imperio Cn. Pompei* en 66 a. C. alors qu'il exerçait la préture afin de soutenir la proposition visant à donner l'*imperium* à Pompée pour combattre Mithridate. Cicéron s'occupe de définir les qualités de bon général et de montrer que Pompée est le seul à en disposer dans leur entièreté. Dans ce texte, Cicéron décrit en particulier les *uirtutes* de Pompée qui sont comparées aux vertus idéales du « bon général ». Les généraux doivent posséder la *scientia rei militaris*, la *uirtus*, l'*auctoritas* et la *felicitas*⁸⁶⁸. La première, peu développée par Cicéron, concerne tout ce qui est attaché à la science militaire, l'art de mener les campagnes et les batailles ainsi que les qualités morales qui sont liées à l'exercice du commandement militaire. La *uirtus* est plus longuement développée. Il y attache le comportement lors des batailles ainsi que sa capacité à diriger « justement » ses troupes. Cicéron rajoute que le général doit aussi être un bon administrateur⁸⁶⁹. L'*auctoritas* vient du prestige qui advient après les succès remportés et les charges confiées, qualité qui peut aussi être aussi liée aux talents d'administrateur et de diplomate qu'un chef de guerre se doit de développer. La *felicitas* est à rattacher à la « bonne étoile » du général et à la protection accordée par les dieux ou par le sort⁸⁷⁰. Sur une gravure de la *Notitia Dignitatum*, on peut voir représentée une planche encadrée de cinq médaillons⁸⁷¹. Le médaillon central représente allégoriquement la *Divina Providentia* encadrée par des victoires ailées. Sur chaque angle de la planche figurent des bustes représentant quatre vertus cardinales : *Virtus*, *Scientia rei militaris*, *Felicitas* et *Auctoritas*. On retrouve les quatre vertus déjà citées par Cicéron du temps de la République. Ammien associe à Julien ces mêmes vertus

⁸⁶⁶ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 323.

⁸⁶⁷ Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata*, p. 180.

⁸⁶⁸ Cicéron, *De imperio Cn. Pompei*, 28 : *scientiam rei militaris, uirtem, auctoritatem, felicitatem*.

⁸⁶⁹ Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata*, p. 180 ; Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 323.

⁸⁷⁰ Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata*, p. 181.

⁸⁷¹ *Notitia Dignitatum*, Or. 45.

lors de son éloge funèbre⁸⁷². Néanmoins, on n'observe pas une reprise absolue des quatre vertus stoïciennes ; la *fortitudo*, en particulier, est absente. Marc Landelle associe cela à un souci croissant de vouloir éviter l'engagement des forces en vain⁸⁷³. Outre Ammien Marcellin, on retrouve aussi d'autres auteurs qui utilisent ces vertus pour dresser le portrait d'un général. Claudien écrit une grande partie de ses œuvres en hommage à Stilicon⁸⁷⁴. Une première chose à noter, que H. Harmoy a étudiée, est le fait que Claudien ne mentionne jamais les origines semi-barbares de Stilicon et en fait le champion de la romanité contre les personnages qu'il entreprend de critiquer comme Rufin, Gildon ou Alaric. Claudien partage le point de vue de Cicéron, selon lequel les personnalités et les mœurs des hommes investis de l'*imperium* sont le seul gage d'un bon gouvernement. Claudien loue la probité de Stilicon, qui lui permet de prendre les meilleures décisions politiques sans risquer que ce pouvoir, exceptionnel alors pour un *magister militum*, ne dégénère, tandis que l'auteur met en avant les erreurs et le manque de probité de Rufin et d'Eutrope. Claudien s'interroge sur la nature et l'ampleur des combats à mener, sur les choix que le général se doit de faire et sur le respect que celui-ci doit envers le peuple et le Sénat de Rome⁸⁷⁵. Stilicon ayant une bonne nature, il n'est pas dangereux de lui accorder des pouvoirs exceptionnels puisqu'il est fidèle au pouvoir impérial. Cette utilisation des vertus du bon général se retrouve chez de nombreux auteurs. Par exemple, l'*auctoritas*, chez Ammien, désignait, dans un contexte militaire, d'abord un lien hiérarchique⁸⁷⁶. Ce qui impliquait, à la fois, le rapport personnel d'un général à ses troupes, la capacité à tenir ses hommes, à se faire respecter mais aussi la fidélité que le général suscitait chez ses hommes. Ammien donne particulièrement l'exemple du lien qui unissait Julien à l'armée des Gaules. Julien, grâce à son *auctoritas*, pouvait se permettre de punir les lâches au sein de ses troupes, de commander ses hommes sans les payer immédiatement, et même de les menacer de quitter le service s'ils ne cessaient de se mutiner. Il parvint à convaincre ses troupes gauloises d'aller combattre en Orient, ce qu'ils avaient refusé jusqu'à la mutinerie à Constance⁸⁷⁷. Des *magistri*

⁸⁷² Ammien, XXV, 4, 1.

⁸⁷⁴ Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata*, p. 181.

⁸⁷⁵ Claudien, *de bello Geto*, 115.

⁸⁷⁶ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 324.

⁸⁷⁷ Ammien, XXV, 4, 12-13.

militum font preuve de cette même *auctoritas*. Severus I ordonna à ses guides de ne pas s'aventurer en territoire ennemi. Le discours prononcé par Arbition à ses troupes passées aux côtés de Procope est un exemple frappant de l'*auctoritas* d'un général. Alors à la retraite, celui-ci fit appel à ses actions passées sous Constance II pour rallier les troupes, le souvenir d'une longue carrière sous des empereurs étant un élément supplémentaire de prestige. Arbition fut, à ce titre, un élément crucial pour la création d'une véritable légitimité dynastique pour Valens, en liant celui-ci à la dynastie constantinienne par son général. L'*auctoritas* doit aussi permettre le maintien de la discipline. L'historiographie antique est remplie d'allusions à la reprise en main de troupes indisciplinées par des généraux⁸⁷⁸. C'est le cas de Valentinien I^{er} qui est loué par Ammien comme *militaris disciplinae censor eximius*⁸⁷⁹. La *scientia rei militaris* est aussi reprise par les auteurs tardifs. Ammien la décrit comme « sièges de places et de forteresses, mise en place de formations de combat de toute espèce au cœur même des situations les plus critiques, installation prudente de camps aux emplacements favorables, disposition sûrement calculée de postes avancés et de corps d'observation en rase campagne »⁸⁸⁰. On retrouve, toujours chez Ammien, la *felicitas*, toujours associée aux capacités du général à enchaîner les victoires. Julien y est associé mais aussi Théodose l'ancien, Arbition ou encore Jovinus. Leur sont aussi associées la *fortuna* et la *virtus*⁸⁸¹. Ces termes se retrouvent aussi, par exemple, dans

⁸⁷⁸ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 325.

⁸⁷⁹ Ammien, XXX, 9, 1.

⁸⁸⁰ *Ibid.*, XXV, 4, 11.

⁸⁸¹ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 326.

l'épigramme de Reims donné à Jovinus⁸⁸². On retrouve aussi le terme de *felix*, attaché à la chance. Symmaque donne ce qualificatif à Bauto⁸⁸³. Enfin, on retrouve les termes de *fortitudo* et *audacia* qui sont aussi rattachés à l'énergie déployée au combat, aux capacités personnelles du général sur le champ de bataille⁸⁸⁴. On retrouve une autre vertu chez Claudien qui est aussi présente chez les autres auteurs, liée à la *virtus*. C'est la capacité à être un bon administrateur et capable d'économiser l'argent de l'Etat⁸⁸⁵. D'autres auteurs reprennent ces vertus pour décrire d'autres généraux, comme Mérobaude avec Aetius qui reprend certains des termes de Cicéron⁸⁸⁶. Les attitudes guerrières d'Aetius, ses capacités de diplomate, son sens de la stratégie, sa préoccupation de prendre soin de ses hommes sont relatés par Mérobaude dans son œuvre⁸⁸⁷. Un autre trait que l'on retrouve chez les « bons généraux » décrits par les auteurs, que l'on a pu citer plus haut, est la capacité des généraux à faire des économies, à être de bons juges et encore plus à ne pas faire preuve de vénalité. Zosime décrit Stilicon comme ne participant pas à la vente des offices⁸⁸⁸. Grégoire de Tours dit d'Aetius qu'il était « exempt d'avarice et de toute avidité »⁸⁸⁹. Cette absence de recherche de profits est une caractéristique des généraux qui ont bonne réputation dans les écrits des auteurs anciens, en plus des vertus précédemment décrites. Elles peuvent être associés à la *uirtus* mais semblent avoir, chez d'autres auteurs, une autonomie vis-à-vis de celle-ci.

C.2. Les « mauvais » généraux :

La plupart des sources ont créé l'image du « mauvais général » principalement à partir de

⁸⁸² *CIL*, XIII, 3256.

⁸⁸³ Symmaque, *Relations*, 47, 2.

⁸⁸⁴ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 326.

⁸⁸⁵ Claudien, *Eloges de Stilicon*, II, 100-183.

⁸⁸⁶ Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata*, p. 189.

⁸⁸⁷ Nicollet-Ploton N., *Edition critique, traduction et commentaire de l'œuvre de Flavius Mérobaude*, thèse inédite sous la direction de Jean-Louis Charlet, Paris-4, 2008, p. 228.

⁸⁸⁸ Zosime, V, 34.

⁸⁸⁹ Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, II, 8 (voir corpus 70).

l'absence de morale et non pas des décisions militaires, sauf chez Ammien Marcellin⁸⁹⁰. Cela traduit d'abord le manque de culture militaire chez les auteurs anciens et peut-être aussi un certain mépris pour la science militaire qui leur échappe. Chez Ammien, il est assez facile de voir le mauvais général puisque, comme le dit Marc Landelle⁸⁹¹, il est « un double négatif du bon général ». Par exemple, il se précipite au combat, comme Arbition en 355 qui tombe dans une embuscade parce qu'il n'a pas attendu les éclaireurs, ce qui causa de très lourdes pertes⁸⁹². On voit d'autres mauvais généraux s'affublant eux-mêmes de bonnes compétences militaires, souvent pour garder leur poste et le soutien de l'empereur. Par exemple, Barbation accusa le futur Valentinien I^{er} d'être responsable du désastre militaire qu'il avait subi en 357, et Constance II reprit ces accusations⁸⁹³. De même, Ammien critique les généraux se mettant en scène et imitant les courtisans comme Arbition ou encore Sabinianus I^{er}⁸⁹⁴, qu'il montre pensant plus à faire parader les troupes qu'à organiser une défense efficace alors que les Perses approchent. Ammien les oppose aux généraux agissant de manière simple comme Ursicin⁸⁹⁵ et Théodose l'Ancien. Il se moque de l'orgueil démesuré⁸⁹⁶ ou encore des expressions maniérées

⁸⁹⁰ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 329.

⁸⁹¹ *Ibid.*

⁸⁹² Ammien, XV, 4, 7-8.

⁸⁹³ Ammien, XVI, 13, 6-7 (voir corpus 26).

⁸⁹⁴ Ammien, XVIII, 7, 7.

⁸⁹⁵ Ammien, XV, 2, 4.

⁸⁹⁶ Ammien, XVI, 11, 12.

et hautaines⁸⁹⁷. Ces critiques prennent parfois le trait de la caricature, même si elles restent relativement mesurées⁸⁹⁸. Par exemple, Ammien ne compare qu'un seul général à une bête, sous les traits d'Arbition qu'il compare à un serpent⁸⁹⁹. Plus régulièrement, le soldat est montré comme un soudard, alcoolique et amateur de femmes⁹⁰⁰. Cela renvoie en général aux stéréotypes de soldats gloutons, vivant au frais de l'Etat et pillant, que l'on retrouve chez les auteurs chrétiens profondément anti-militaristes, comme Tertullien⁹⁰¹ mais aussi chez des auteurs païens comme Ammien ou Libanios⁹⁰². Zosime reprend ce thème de l'alcoolisme ainsi qu'Eunape, dont il est l'abréviateur, à propos de Timasius, Léon ou Arbazacius. Il peut prendre aussi parfois un accent racial quand il est associé à des généraux barbares. Par exemple, un certain Subamarchius, qui était peut-être un général, a une ivrognerie telle qu'elle ressemble à un prodige. Il est capable de boire des quantités surhumaines sans pour autant tomber malade ou tomber⁹⁰³. Il est difficile de savoir si ce stéréotype correspond à une quelque conque réalité, même s'il est tout à fait probable que certains généraux, tout comme certains soldats, étaient, au moins, alcooliques. Mais il est difficile de croire certains témoignages, en particulier parce que le thème du général alcoolique est repris de manière systématique chez les auteurs cités précédemment. Il révèle plutôt un stéréotype vis-à-vis des militaires par les civils qui peut s'expliquer par la désapprobation de l'opinion publique vis-à-vis des militaires nourris aux frais

⁸⁹⁷ Ammien, XX, 1, 2.

⁸⁹⁸ Fontaine J., *Ammien Marcellin – Histoire, T. 3 (I. XX-XXII)*, trad. et notes J. Fontaine, Les Belles Lettres, Paris, 1996, p. 150.

⁸⁹⁹ Ammien, XV, 2, 4 .

⁹⁰⁰ Chastagnol A., « Autour de la « sobre ivresse » de Bonosus », dans *Bonner Historia Augusta Colloquium 1972-1974*, Bonn, 1976, p. 91-113.

⁹⁰¹ Tertullien, *De corona*, XI.

⁹⁰² Ammien, XXXI, 5, 6 ; Libanios, *Or.* II, 38.

⁹⁰³ Woods D., « Subamarchius, Bacurius and the schola scutariorum sagittariorum », *CPh*, 91-4, 1996, p. 370.

de l'Etat en vertu des impopulaires prélèvements fiscaux⁹⁰⁴. D'autres stéréotypes apparaissent, comme la rudesse et le manque de culture. Ceux-ci s'appliquent le plus souvent aux généraux d'origine barbare. Ammien semble l'appliquer à n'importe qui, sans aucun doute grâce à sa propre expérience militaire qui le retire des *a priori* des civils, par exemple Barbation ou Nevitta⁹⁰⁵. Il oppose d'ailleurs ces généraux à la personne de Julien, capable d'être bon général tout en étant philosophe⁹⁰⁶. On le retrouve chez Aurelius Victor à propos de Vétranion⁹⁰⁷. Dans le cadre du mauvais général, on retrouve aussi le trait du dépensier, voire du voleur. Ammien Marcellin accuse, par exemple, Barbation d'avoir détourné pour son profit un convoi de ravitaillement⁹⁰⁸. Le passage, à ce sujet, est très flou puisque l'on pourrait aussi croire que Barbation l'a éventuellement détourné pour éviter que les vivres ne tombent aux mains des Germains. Mais l'auteur l'accuse directement de l'avoir volé par avarice. On retrouve ce point de vue sur les militaires chez Libanios qui accuse des généraux de s'être enrichis de manière illégale⁹⁰⁹. Eunape dénonce pareillement l'avidité de Stilicon que reprend Zosime et qu'il compare à celle de Rufin⁹¹⁰. Cette avidité est souvent associée au désir de dominer ainsi qu'à une confiance excessive en eux comme nous avons dit plus haut⁹¹¹. Stilicon et Eutrope en sont

⁹⁰⁴ Paschoud Fr., « *Ebria sobrietas* : De quelques généraux amateurs de femmes et de vin », dans *Bonner Historia Augusta Colloquium 1984-1985*, Bonn, 1987, p. 185-196 ; Marc Landelle, *Les Magistri militum*, p. 329. Cette opinion publique hostile aux militaires renvoie à ce que nous avons dit plus haut sur la division entre le monde de l'armée et le monde civil.

⁹⁰⁵ Ammien, XXI, 10, 8 ; XVIII, 3, 6.

⁹⁰⁶ Ammien, XVI, 5, 7 ; XXV, 4.

⁹⁰⁷ Aurelius Victor, *Caesares*, 41, 26.

⁹⁰⁸ Ammien Marcellin, XVI, 12-15 (voir corpus n°27).

⁹⁰⁹ Libanios, *Discours sur les patronages*, XLVIII, 3-4 (voir corpus n°88).

⁹¹⁰ Chauvot A., *Opinions romaines face aux barbares au IVe siècle ap. J.-C.*, Etudes d'archéologie et d'histoire ancienne, coll. Université des Sciences Humaines de Strasbourg, Paris, 1998, p. 421.

⁹¹¹ Harmoy H., *Chefs et officiers barbares de la militia armata*, p. 142.

l'archétype chez Zosime après le couple formé par le premier et Rufin⁹¹². Il y a donc bien des schémas qui se répètent aussi dans le domaine de l'avidité et de la cupidité, ce qui rend difficile de savoir s'il y en a réellement ou si c'est une invention de l'auteur pour rendre encore plus désagréable le général sur lequel il écrit. De fait, l'étude même de la corruption des généraux romains est rendu difficile par les sources mêmes. Il faut donc, à ce sujet, être très prudent.

Pour conclure sur cette partie, il est à retenir que, en tant que responsables militaires et hauts-dignitaires, les missions des *magistri militum* étaient nombreuses. Si elles étaient toujours plus ou moins en lien avec l'armée, elles laissaient la place à des débordements dans le domaine civil, quoique théoriquement, cela était impossible. Le fait même de ne pouvoir intervenir dans le domaine civil pouvait créer des crispations, par exemple dans le domaine de la fourniture des recrues, en particulier avec d'autres dignitaires. Ces tensions pouvaient entraîner des débordements comparables à de la corruption, en même temps que la recherche de richesse encourageait forcément des abus. Les généraux étaient comme les hommes de leurs temps, et plus particulièrement de l'élite. Ils cherchaient à s'enrichir et considérer plus ou moins normal d'extorquer leurs subordonnés. Il est à rappeler que la société romaine était une société romaine profondément inégalitaire et hiéarchisée. Les dominants se considéraient avoir tout droit sur les dominés.

⁹¹² Zosime, V, 13, 1 ; Cf. Zosime, *Histoire Nouvelle*, Livre 5, Paris, Les Belles Lettres, p. 120, note 26

Chapitre 3

La corruption : poignard des intrigants et arme de guerre.

A. La corruption et les intrigues politiques

A.1. Le jeu des empereurs pour s'assurer les fidélités.

Comme nous l'avons vu plus tôt, les honneurs, les postes et les charges ne s'offraient pas aux plus méritants mais aux plus offrants. Les individus choisis uniquement pour leurs compétences étaient rares et leur présence encore plus incertaine au plus haut niveau de l'Etat. Il n'existait pas, ni lettre de motivation, ni *curriculum vitae*. Il n'existait pas de « concours » ou d'examens pour intégrer la fonction publique, comme on a pu voir apparaître en Chine sous les premiers Hans⁹¹³. Tout fonctionnait par la recommandation, par les réseaux, par la capacité à obtenir un soutien clé pour « acheter » le poste. Les recrutements pour les honneurs et les charges se faisaient par la cooptation. Cette pratique du recrutement ne date ni de l'Empire tardif, ni même du Haut-empire mais existait déjà, et sûrement dès les débuts, de la République, si ce n'est même de Rome⁹¹⁴. Et elle n'est pas unique à Rome mais se retrouve dans toutes civilisations s'étant dotée d'une administration. Sorte « d'archaïsme » dans le recrutement, favorisé par l'absence de réseaux rapides de communication. En effet, la cooptation devient presque inutile dans notre monde actuel quand les vies privées, les capacités et les expériences des candidats peuvent être d'un clic accessibles aux recruteurs. Evidemment, la cooptation n'est pas réservée aux anciennes civilisations mais reste d'actualité. Les réseaux de connaissance restent importants et nécessaires le plus souvent. Il est à noter que, de nos jours, l'homme qui bénéficie d'une recommandation est souvent associé plus ou moins superficiellement à celui qui intercède en sa faveur. Mais cela ne présuppose pas forcément de bonnes relations entre le recommandeur et le recommandé. La recommandation romaine était différente puisqu'elle était censée, dans, renforcer l'amitié entre le responsable de l'envoi de la lettre de recommandation et son correspondant puisque, par exemple, l'un écrivait à l'autre dans la bienveillance pour lui faire connaître son nouvel ami⁹¹⁵. Le destinataire de la

⁹¹³ Tsien J., « Les systèmes d'examen pour le recrutement des fonctionnaires en Chine. De Confucius à nos jours », *La Revue administrative*, 99. 1964, p. 295-301. Cela n'empêchait pas la cooptation et le triomphe de celle-ci dans les périodes troublées. Mais le recrutement dans l'administration restait différent de celui de la Rome ancienne grâce au triomphe de la pensée confucianiste.

⁹¹⁴ MacMullen R., *La corruption et le déclin de Rome*, p. 125 ; Deniaux E., *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*, Publication de l'Ecole Française de Rome, 182. 1983, p. 1.

⁹¹⁵ Symmaque est un témoin privilégié de ce phénomène puisque nombre de ses lettres connues concerne un « ami » à qui il souhaite faire connaître ses propres réseaux d'amitié. Par exemple : Symmaque, *Correspondance*, III, 3 (voir corpus n° 76).

lettre reçoit, en plus de cela, tout un argumentaire autour des avantages qu'il pourrait recevoir grâce à cette nouvelle connaissance qui deviendrait son obligé et ne manquera de lui manifester sa reconnaissance⁹¹⁶. Toujours ce principe de don et contre-don. On voit à quel point ce principe de recommandation était au cœur même du fonctionnement de la société ou du moins de son élite. Elle était à la fois le moyen pour s'élever mais aussi au cœur des relations sociales puisqu'elle permettait de nouer, renforcer ou défaire des liens interpersonnels. Par exemple, grâce à Cicéron, on a le témoignage d'un individu originaire du municipe d'Arpinum, sans aucun ancêtre connu, qui réussit à s'intégrer au sein de la haute-société romaine grâce à son travail d'avocat qui lui permit de se constituer une clientèle très riche et diversifiée, allant même jusqu'à atteindre le consulat⁹¹⁷. La création de ces réseaux grâce aux recommandations est au cœur même du patronage et du clientélisme romain, dont nous avons déjà vu l'importance. Ces réseaux, reconnu par le droit, assuraient une part non négligeable des missions actuelles de nos états comme la protection, l'appui lors des procès et même une certaine forme de « sécurité sociale »⁹¹⁸. Obtenir le soutien de tel ou tel individu était crucial pour qui voulait s'élever. Les réseaux de clientèles formaient un réseau de liens qui s'entremêlaient telle une vaste toile. A ce titre, les lettres de recommandations étaient cruciales. On n'avancait pas dans l'échelle sociale sans elles car elles étaient la marque physique et visible du soutien d'un individu. L'écrit, la communication et la parole étaient à la base de cette civilisation⁹¹⁹. Et on achetait l'écrit mais aussi le mot. Ces lettres de recommandations ou le mot glissé à l'oreille devinrent l'enjeu, dans les derniers temps de l'Empire, d'un véritable trafic⁹²⁰. Le réseau d'influence ne suffisait plus. Il fallait désormais payer pour l'obtenir. Parce que l'influence n'était désormais plus seulement aux mains d'une élite précisément identifiée mais aux mains de plusieurs élites, comme les élites militaires ou les membres de la cour impériale. Nous y voyons le résultat de la création d'une administration dont les postes ne dépendaient plus du vote d'une assemblée mais du choix d'un seul homme, l'empereur, qui peu à peu s'isola du reste du monde par sa « divinisation » et le rideau de fonctionnaires qui orbitaient autour de lui⁹²¹. Les élections pour les charges sous la République étaient bien un jeu d'influence, de cooptation, d'achat mais elles restaient soumises au choix des citoyens et donc il fallait acheter bien plus de monde, obtenir

⁹¹⁶ Deniaux E., *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*, Publication de l'Ecole Française de Rome, 182. 1983, p. 2.

⁹¹⁷ *Ibid.*

⁹¹⁸ *Ibid.*, p. 3.

⁹¹⁹ Crogiez-Pétrequin S et Nelis.-Clément J., « La circulation des hommes et de l'information », dans Hurlet F., *Rome et l'Occident*, Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2009, p. 107-139.

⁹²⁰ MacMullen R., *La corruption et le déclin de Rome*, p. 176.

⁹²¹ Destephen S., *L'empire romain tardif*, p. 155.

le soutien d'un nombre massif de votants, ce qui était mathématiquement plus difficile. Certes, les patriciens briguant les charges cherchaient à acheter les votes, comme nous l'avons déjà vu, s'attirer la faveur du peuple mais le résultat n'était pas garanti à tous les coups. Certains se ruinaient pour ces élections, comme César. L'endettement était un problème récurrent⁹²². Désormais, la structure hautement hiérarchisée de l'administration laissait une poignée de personnes en charge des nominations et donc un nombre réduit d'individus à convaincre qui faisaient monter les enchères sans scrupules. C'est sans compter non plus les luttes des clans aristocratiques qui cherchaient à imposer leurs candidats, en particulier au Vème siècle, par exemple dans le cas de l'affrontement entre Aetius et Albinus, qui aggravèrent certainement la situation en Gaule⁹²³. La corruption ne pouvait que s'amplifier, se répandre jusqu'à devenir une véritable habitude impossible à arracher. La question se pose néanmoins de savoir si cette corruption posait réellement un problème aux yeux des gouvernants. Nous avons déjà expliqué que cette « corruption » généralisée arrangeait les individus de pouvoir, leur permettant de s'enrichir sur le dos d'individus plus faibles dans une sorte de vase-communicant partant du haut de la hiérarchie pour arriver jusque tout en bas. Il est certain que le bas de la société subissait cette corruption, comme les paysans écrasés par les réquisitions, légales ou illégales⁹²⁴. Mais les gouvernants y voyaient-ils une réelle raison de lutter contre ce phénomène, à partir du moment où l'Etat recevait son argent ? Une lutte acharnée contre la corruption ne risquait-elle pas d'engendrer un phénomène contraire à celui recherché, avec un appauvrissement des élites mais aussi des militaires, engendrant rebellions, coup-d'états, guerres civiles ? Face à l'inutilité de la lutte, l'Etat finit par choisir une nouvelle stratégie. Celui de poser des limites plutôt que tout interdire. C'était un état autoritaire, qui s'appuyait sur une élite restreinte pour gouverner. Il fallait encourager les fidélités, les loyautés et récompenser les plus méritants⁹²⁵. L'enrichissement, les charges et les honneurs étaient la récompense. Cela n'empêchait pas la lutte contre la recommandation en échange d'argent qui entraînait la nomination d'officiers pas forcément qualifiés⁹²⁶. Trop opprimer les administrateurs pouvait

⁹²² Cailleux F., « La question des dettes dans l'Histoire Romaine de Tite-Livre. L'épisode de Marcus Manlius Capitolinus », *Camenuiae*, Paris, 2016, p. 1.

⁹²³ Coulon D., *Aetius*, thèse inédite sous la direction de Michel Rouche, Paris-4, 2000, p. 186-215.

⁹²⁴ Sarachu P., « Perception fiscale, patronage rural et genèse d'une société de base paysanne. Le sud de la Gaule vers la fin de l'Empire romain », *Dialogue d'histoire ancienne*, 38-2, 2012, p.51-86, p. 51.

⁹²⁵ Zosime, II, 9, 3 (voir corpus n°79).

⁹²⁶ *Code Théodosien*, VII, 1, 7.

entraîner un renversement de pouvoir comme nous l'avons vu. Des exemples déjà abordés, mais il fut dit qu'Aurélien a été renversé parce qu'il était trop sévère et punissait avec violence toute manquement au devoir⁹²⁷. C'est un secrétaire qui fut à l'origine de sa disparition car il craignait pour sa vie. Probus fut assassiné parce qu'il ne récompensait pas assez ses hommes⁹²⁸. Sévère Alexandre fut tué parce qu'il préférait la paix à la guerre, et donc renonçait au butin pour ses soldats⁹²⁹. Il est à noter que plus aucun empereur ne fut assassiné ni renversé après Constantin et jusqu'à Valentinien III. Nous pourrions y voir, en partie du moins, le résultat d'un relâchement dans la lutte contre la corruption ou du moins une utilisation de celle-ci de manière plus attentionnée et stratégique pour s'attacher les fidélités. En autorisant avec un encadrement légal les fonctionnaires à se servir où ils veulent, tout en mettant un minimum de limites, on s'assure de leurs fidélités puisqu'ils s'enrichissent sans craindre pour leur vie. Cela profite à l'Etat et aide à trouver des ressources financières supplémentaires. Par exemple, nous ne voyons aucune loi punissant les secrétaires des bureaux militaires faisant entrer des membres des élites municipales dans le service aux armées alors qu'ils en étaient absolument interdits. Une loi du Code Théodosien punit ces derniers mais ceux ayant permis ce contournement ne sont menacés d'aucune peine⁹³⁰. On trouve d'autres lois de ce genre, punissant les bénéficiaires mais non les responsables. Evidemment, les responsables peuvent aussi être directement visés mais uniquement quand leur responsabilité est directe et que leurs actions posent un véritable problème, par exemple dans le cas précédemment cité de l'extorsion légalisée des soldats par les officiers mais au prix du marché. Quiconque ignorait cette loi se verrait déchu et ses biens confisqués⁹³¹. On peut y voir une certaine crainte de l'empereur de voir la loyauté de l'armée

⁹²⁷ Cizek E., « La succession d'Aurélien et l'échec de Tacite », *Revue des Etudes Anciennes*, 93-1-2-1992, p. 114.

⁹²⁸ Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 160.

⁹²⁹ *Ibid.*, p. 38.

⁹³⁰ *Code Théodosien*, VII, 20, 12 (voir corpus n°89)

⁹³¹ *Code Théodosien*, VII, 4, 36.

chanceler en cas de menace de graves représailles sur leurs membres. Et d'ailleurs, l'armée réagit souvent mal quand l'un des leurs est menacé par un pouvoir qu'ils considèrent comme civil comme nous l'avons déjà vu. Mais ces détournements, ces extorsions arrangeaient les empereurs. En se trouvant d'autres sources de financement que l'Etat lui-même, celui-ci peut se permettre de moins payer les soldats puisque le salaire n'est plus sa principale source de revenus. Il est possible que cela ait facilité le passage d'un *donavitum* d'or à un *donavitum* en nature ainsi que le *stipendium*. De la même manière, les empereurs trouvaient intéressant d'encourager les luttes entre fonctionnaires puisqu'ainsi ils s'affaiblissaient, ne s'unissaient pas et ne se retournaient pas contre lui. Les délateurs étaient par exemple fortement récompensés, en particulier sous Constance qui était connu pour suivre à la lettre l'expression de « diviser pour mieux régner »⁹³². Quoique les délateurs étaient très mal vus, ils se multiplièrent, en lien avec un renforcement de l'autoritarisme impérial qui ne supportait plus guère les critiques. Lorsqu'ils accusaient un individu de lèse-majesté et que l'instruction avait jugé réel l'accusation, avec toutes les faiblesses de la justice romaine, les délateurs recevaient une part non négligeable du patrimoine de l'accusé⁹³³. Les empereurs pouvaient eux-mêmes se servir de délateurs manipulés ou achetés pour éliminer un individu qu'ils jugeaient dangereux⁹³⁴. Yann Rivière, qui a fait une thèse sur ce sujet, distingue les délateurs fiscaux des délateurs criminels. Par exemple, dans le cas de Ursicin, on apprend qu'Eutrope, proche de Constance, lorgnait une propriété du général et se débrouilla pour le dénoncer comme un rival de l'empereur. Constance laissa faire ces accusations et éloigna Ursicin de tout commandement⁹³⁵. De même l'empereur était gagnant puisqu'une autre partie de ce patrimoine lui revenait à travers le fisc⁹³⁶. La délation et l'élimination d'individus ayant un patrimoine important était un moyen comme un autre de récupérer des ressources fiscales. Les propriétés

⁹³² Zosime, II, 50, 1 (voir corpus n°83).

⁹³³ Veyne P. *La vie privée dans l'Empire romain*, Editions du Seuil, coll. Points, Paris, 2015, p. 152.

⁹³⁴ Rivière Y., *Les délateurs sous l'Empire romain*, Ecole française de Rome, 2002, p. 331.

⁹³⁵ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVIII, 4, 3 (voir corpus n°31).

⁹³⁶ Ramassamy M., *Les peines patrimoniales*, mémoire inédit sous la direction de Romain Ollard, 2017, Université de la Réunion, p. 75 ; Dubouloz J., « Le patrimoine foncier dans l'Occident romain : une garantie pour la gestion des charges publiques (IIe-IVe siècle) », *Histoire & Sociétés rurales*, 1.vol.19, 2003, p. 15-35 ; Bransbourg G.-F., *Fiscalité et enjeux de pouvoir dans le monde romain*, thèse inédite sous la direction de Carrié J.-M, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, 2010, p. 175.

de Stilicon et des siens durent aider Honorius à trouver des ressources pour garder la fidélité de ses troupes que l'on voit dans sa capacité à faire face à Constantin III et Héraclius⁹³⁷. Il était donc aisé pour un empereur d'encourager les délateurs afin de récupérer des financements directs. Cela devint même un problème tant il y avait de délateurs⁹³⁸. Les règlements de compte étaient ainsi encouragés par la cour pour des questions politiques et financières. Les bains de sang qui ont accompagné les épurations contre Stilicon ou Gaïnas dans les années 400 ont servi les intérêts des ennemis des victimes et de l'empereur. Il est aisé de soupçonner qu'Honorius n'intervint pas en faveur de Stilicon, d'abord pour éliminer un rival mais aussi pour récupérer le patrimoine immense de celui-ci alors que l'Empire traversait une forte crise⁹³⁹. La purge qui suivit sa mort fit, sans aucun doute, intervenir des délateurs qui s'enrichirent au passage. De la même manière Eutrope fut éliminé par Gaïnas qui récupéra sans aucun doute une part de sa fortune et fut par la suite éliminé par Eudoxie et Fravitta⁹⁴⁰. La recherche de fond était une grande question pour l'Empire romain, forcé à des dépenses massives, en particulier dans l'armée mais aussi, justement, dans l'achat de telle ou telle fidélité. Les cadeaux étaient attendus et plus ils étaient somptueux, plus les empereurs s'assuraient la fidélité du receveur par l'attrait du don. Les cadeaux somptueux comme la soie devinrent une part du salaire des hauts-fonctionnaires sous l'empire byzantin⁹⁴¹. Le manque de fonds, dû à de nombreuses raisons conjoncturelles et interdépendantes, poussait les empereurs à vendre ce qu'ils pouvaient afin de s'assurer continuellement de la fidélité de l'armée. La popularité ne faisait pas tout et, si on sait que Julien ne se montra que peu généreux envers l'armée, rien ne nous dit qu'il aurait pu rester populaire tout en continuant cette politique. Sa mort prématurée l'empêcha peut-être

⁹³⁷ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 488.

⁹³⁸ Rivière Y., *Les délateurs sous l'Empire romain*, p. 335.

⁹³⁹ Des lois furent publiées pour régler le problème du patrimoine de Stilicon et de ses partisans. *Code Théodosien*, VII, 16, 1 ; *Code Théodosien*, IX, 42, 21.

⁹⁴⁰ Jones A.H.M., *PLRE*, Tome I, Gaïnas, p. 380.

⁹⁴¹ Cheynet J.-C., *Le monde byzantin II*, Presse Université de France, coll. Nouvelle Clio, 2006, p. 62.

de connaître la révolte d'une armée, épuisée par une guerre lointaine et désireuse de distributions⁹⁴². Il fallut, après l'élection de Jovien, procéder à un très large *donavitum* qui vida les caisses impériales⁹⁴³. On a cité précédemment l'exemple de l'autorisation tacite des soldats pour trouver d'autres sources de financement que celles attendues de l'Etat. Il est difficile de savoir si les empereurs se laissaient simplement corrompre par nécessité de financement ou pour leur propre usage. On sait que, par exemple, Valentinien I^{er}, fut accusé d'accepter des pots-de-vin de propriétaires terriens pour leur accorder des exemptions fiscales⁹⁴⁴. Nous pouvons y voir plutôt un intérêt personnel car cela enlevait à l'Etat d'importants financements sur le temps long mais nous devons rappeler aussi que les empereurs gouvernaient pour une élite sociale, celle des grands propriétaires terriens. Cela ne leur posait pas de problème d'accorder des exemptions aux élites et de récupérer les pertes induites en augmentant les impôts. On pourrait aussi y voir, pour l'exemple de Valentinien, la répétition d'une habitude de l'armée où l'on faisait payer les soldats pour leur accorder des exemptions, par exemple, de corvées. Valentinien avait été tribun avant de devenir empereur⁹⁴⁵. Néanmoins, Valentinien avait besoin d'obtenir le soutien des élites terriennes qui ne lui étaient pas acquises et avec qui il eut parfois des tensions, en particulier dans la lutte contre la corruption et les abus des propriétaires⁹⁴⁶. En effet, Valentinien et son frère étaient plutôt connus favorablement dans la lutte contre la corruption et se montrèrent sévères envers les officiels qui détournaient de l'argent public⁹⁴⁷. Valentinien a passé plusieurs séries de lois contre les expulsions des paysans, contre les abus dans la collecte des impôts ainsi que dans le détournement de biens publics⁹⁴⁸. Cela dit, il peut sembler y avoir une certaine complaisance des empereurs. Même Julien est connu pour dilapider le Trésor en particulier en étant généreux avec ses amis⁹⁴⁹. Les empereurs mettaient à vendre les charges, sans aucun doute dans une volonté de remplir le Trésor. Les accusations étaient rares mais existaient. Constantin fut directement visé par Zosime⁹⁵⁰. Théodose I^{er} fut accusé de mettre en vente des charges⁹⁵¹ tout comme Honorius et Valentinien

⁹⁴² Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 369.

⁹⁴³ *Ibid.*, p. 364.

⁹⁴⁴ *Ibid.*, p. 405.

⁹⁴⁵ Jones A.H.M., *PLRE*, Valentinien, Tome I, p. 933.

⁹⁴⁶ Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 392.

⁹⁴⁷ Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 397.

⁹⁴⁸ Jones A.H.M. *The Later Roman Empire. 284–602. A Social Economic and Administrative Survey*. 2 vol. Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1964, p. 486; Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 382.

⁹⁴⁹ Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 369.

⁹⁵⁰ Zosime, II, 38, 1 (voir corpus n°82).

⁹⁵¹ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 292.

III⁹⁵². Et même s'ils ne furent pas accusés directement de ces ventes, on peut penser à un certain laisser-faire des empereurs, ou du moins un aveuglement de leur part face à la corruption de leur administration. Quoiqu'il en soit, il est toujours difficile de discerner la vérité à cause de la non-objectivité des sources. Dans le cas de Théodose, on s'aperçoit que celui-ci poursuivit la politique judiciaire de Valentinien sur la lutte contre la corruption⁹⁵³. Aveuglement volontaire ou involontaire, il fut toujours difficile de trancher. Nous avons déjà vu qu'il était utile pour l'empereur et l'Etat de laisser faire la corruption pour s'assurer du soutien des fonctionnaires, de l'armée ainsi que pour pouvoir obtenir des fonds supplémentaires. L'empereur, étant le seul décisionnaire dans les nominations des hauts-fonctionnaires, donc des *magistri militum*, il est certain qu'il pouvait se laisser acheter. Il est toujours difficile de savoir quel *magister militum* a pu acheter son poste et dans l'affirmative, de connaître la monnaie d'échange. Le poste de *magister militum* était stratégique et son achat pouvait se révéler très difficile sans un minimum d'arguments et d'alliés de poids. Nous connaissons un unique *magister militum* pour lequel la vénalité intervint dans sa nomination. Constance II nomma, contre tout intérêt stratégique, Sabinianus qui était connu pour être très riche. Sabinianus fut nommé avec l'appui de proches de l'empereur qu'il avait manifestement payé. Ces soutiens continuèrent à le soutenir lorsqu'une enquête fut décidée après des accusations d'incompétence suite à la chute d'Amida⁹⁵⁴. De même, Aetius acheta son poste en menaçant la cour de son armée de mercenaires. Le poste même d'empereur s'achetait. On l'a déjà vu avec la nomination de l'empereur Valentinien qui fut l'objet de tractations entre officiers militaires⁹⁵⁵. Plus marquant fut l'élection de Didius Julianus au poste d'empereur, élection remportée par la distribution de milliers de sesterces aux prétoriens. Cette nomination choqua à l'époque mais montra à quel point le poste d'empereur était un poste qui dépendait de l'armée et de la capacité à répondre à ses demandes⁹⁵⁶. Ce fut une constante durant tout l'empire.

A.2. La corruption, une arme comme les autres dans le jeu des intrigues.

La corruption est un instrument de pouvoir pour les intrigants. C'est un outil aux mains des comploteurs. Elle n'est pas qu'un moyen d'enrichissement mais peut servir dans les luttes

⁹⁵² *Ibid.*, p. 261.

⁹⁵³ Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 414.

⁹⁵⁴ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 292.

⁹⁵⁵ Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 366.

⁹⁵⁶ Faure P., *Rome, cité universelle*, p. 372.

de pouvoir. Nous avons parlé précédemment de l'achat du moindre service. Ces services pouvaient inclure, par exemple, l'espionnage ou le renseignement. Il fallait bien obtenir des informations sur l'adversaire. Les esclaves, les serviteurs, les secrétaires étaient les premières cibles puisqu'ils côtoyaient constamment leur maître, jusque dans sa vie intime⁹⁵⁷. Et ils ne donnaient pas gratuitement des renseignements. Il était en effet très dangereux de trahir son maître. Auguste fit briser les jambes d'un de ses serviteurs qui eut l'audace d'ouvrir le contenu de lettres secrètes afin de les vendre⁹⁵⁸. Mais tous les serviteurs ne pouvaient être surveillés, particulièrement dans des demeures qui comptaient des centaines, voire des milliers de serviteurs. Les lettres pouvaient être ouvertes, les documents oubliés être lus, les paroles échangées entendues. Les renseignements étaient une source de revenus pour les esclaves, même s'il valait mieux ne pas être pris. L'espionnage était considéré comme une grave faute et la peine pouvait être le bûcher⁹⁵⁹. De la même manière, l'achat des amis, des membres de la famille de la cible se pratiquait. Nous avons pu parler des trahisons des *magistri militum* précédemment et nos soupçons sur l'achat de ces trahisons. Il est certain que les coups d'état, les guerres civiles, les changements d'allégeance (y compris pendant les périodes de paix) étaient réguliers et la pratique de l'achat pour les obtenir était l'une des plus fréquentes. Le plus offrant était toujours le plus attirant. Et l'empereur se devait de l'être pour garder le pouvoir. Quoique des usurpations eurent lieu à de nombreuses reprises après Constantin, aucune ne réussit jusqu'à Valentinien III et cela peut s'expliquer, entre autres, par le fait que les plus offrants étaient du côté des empereurs légitimes. Constantin III parvint quasiment à renverser Honorius mais il n'avait pas assez de soutiens en Italie et la plus grande partie de l'armée préféra suivre le général et bientôt Auguste, Constance. La grande partie de l'armée était, en effet, stationnée en Italie depuis que Stilicon avait privilégié la défense de l'Italie plutôt que de la Gaule, favorisant la révolte de celle-ci, dégarnie désormais de troupes et donc de protection. Constantin III dut s'appuyer, d'abord sur les forces de Bretagne et sur ce qu'il restait des forces gauloises⁹⁶⁰. De plus il régnait sur une région précédemment ravagée par l'invasion de 405 alors qu'Honorius gardait le filon formé par l'Afrique du Nord qui lui offrait tous les

⁹⁵⁷ Veyne P., *La vie privée dans l'empire romain*, p. 77.

⁹⁵⁸ Suétone., *Auguste*, 67, 3.

⁹⁵⁹ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 216.

⁹⁶⁰ Delaplace C., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 129.

financements dont il avait besoin pour garder la fidélité de ses armées⁹⁶¹. Par exemple, l'armée loyaliste envoyée à Arles parvint à éliminer l'usurpateur Gérontius en soudoyant ses hommes, lui qui s'appuyait principalement sur une armée d'auxiliaires⁹⁶². Héraclianus, lui, disposait de ressources fiscales mais sa faiblesse était son manque de troupes. Il avait reçu des récompenses suite à la mort de Stilicon, comme le consulat, en particulier pour s'attacher sa loyauté mais il tenta sa chance et fut écrasé⁹⁶³. L'achat des fidélités n'a pas fonctionné pour Honorius puisque cette nomination en guise de récompense ne lui apporta qu'une tentative d'usurpation supplémentaire mais il fut sauvé par le manque de moyens d'Heraclianus et le faible réseau de partisans de celui-ci. Il est en effet possible qu'Heraclianus ait tenté sa chance car il craignait pour sa vie. Flavius Constance venait d'obtenir le poste suprême de commandant militaire et venait d'écraser les usurpateurs⁹⁶⁴. Constance était un ancien partisan de Stilicon et il manifestait le souhait de venger celui-ci⁹⁶⁵. Il avait fait ainsi éliminer Olympius qui avait orchestré la totalité du complot visant à éliminer le généralissime⁹⁶⁶. Heraclianus avait de vraies raisons de se méfier. Plus régulière que les complots contre les empereurs, la concurrence entre fonctionnaires menait souvent à de véritables conflits où tous les coups étaient permis. Il faut se rappeler que l'administration impériale était avant tout un organisme vivant de la mise en concurrence de ses membres. Les bureaucraties se développaient aux dépens des élites locales jusqu'à devenir elles-mêmes un danger pour le pouvoir central⁹⁶⁷. La mise en concurrence constante de ses dirigeants permettait à l'empereur de garder le contrôle de cette administration. Ainsi s'explique, par exemple, les nombreuses relégations de généraux que l'on aperçoit sous Constance II, permettant ainsi d'éviter qu'un général ne s'impose et ne devienne

⁹⁶¹ *Ibid.*, p. 129-131.

⁹⁶² *Ibid.*, p. 136.

⁹⁶³ Orose, *Histoire*, VII, 42, 12-14.

⁹⁶⁴ Orose, *Histoire*, VII, 42, 3.

⁹⁶⁵ Delaplace C., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 157.

⁹⁶⁶ Jones A.H.M., *PLRE*, Tome II, Olympius, p. 801.

⁹⁶⁷ Carney T.F., *Bureaucracy in Traditional Society : Romano-Byzantine Bureaucracies viewed from within*, Lawrence, Kansas, 1971, p. 15-16.

un danger⁹⁶⁸. Néanmoins, au contraire de Marc Landelle, nous pouvons considérer que les multiples menaces de relégation d'Ursicin sont non seulement la preuve d'un souci de Constance II de réguler le pouvoir entre ses chefs militaires⁹⁶⁹ mais aussi la preuve d'une mise en concurrence forte des hauts fonctionnaires par l'empereur. Il y avait bien de l'antipathie et de la calomnie, mais Constance II n'était sans aucun doute, du moins pas entièrement, sous l'influence de celles-ci. Il encourageait ces affrontements entre ses serviteurs pour garder le contrôle. Ce n'est, après tout, qu'une pratique que l'on retrouve dans tout pouvoir autoritaire s'organisant autour d'un chef unique et d'une puissante administration. Galla Placidia utilisait cette technique afin de limiter le pouvoir de ses généraux, mettant en concurrence Aetius, Boniface et Felix⁹⁷⁰. Ainsi, les conflits entre *magistri militum* mais aussi contre les autres fonctionnaires, témoignent de complots plus ou moins complexes où la corruption pouvait jouer un rôle. Par exemple dans le cadre de l'achat des fidélités et d'obtenir la capacité à influencer un empereur. On ne peut comprendre les complots, les usurpations en ignorant les réseaux de clientèle, d'alliance et de contre-alliance mais aussi le jeu propre des empereurs. Il nous semble que du temps où les empereurs étaient les plus forts, le sang coulait « moins ». C'était l'empereur qui décidait et avait le pouvoir de désigner tel ou tel individu au poste de *magister militum* tout comme il avait le pouvoir de les reléguer. Mais du temps où les empereurs étaient faibles, parce qu'enfants par exemple, l'administration devenait l'Etat lui-même et son autorité ; alors ses pouvoirs n'avaient aucune limite bien définie comme ceux d'un empereur⁹⁷¹. Si son rôle était de servir l'empereur mais que l'empereur servait finalement celle-ci en étant incapable de s'imposer, l'Etat n'était plus que l'expression de l'administration. Il n'y avait surtout plus d'arbitre au-dessus de la mêlée mais seulement une foule d'individus s'affrontant pour le pouvoir sans que des limites ne soient posées à leurs actions. Les complots étaient alors plus violents, et se terminaient souvent par un meurtre car les fonctionnaires, en particulier les *magistri militum*, étaient alors trop puissants pour être simplement chassés. Ils verrouillaient le pouvoir, s'emparaient dans les faits des prérogatives impériales, en particulier celles concernant le pouvoir militaire, s'arrogeant de fait le soutien des armées, il devenait quasiment impossible de les déloger. Le cas d'Aetius est, encore une fois, significatif puisqu'en 431, chassé du pouvoir par l'alliance entre Boniface et Galla Placidia, il parvint à se sauver avec le soutien d'une partie des armées romaines et surtout des Huns. Il s'imposa de nouveau

⁹⁶⁸ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 224.

⁹⁶⁹ *Ibid.*

⁹⁷⁰ Coulon D., *Aetius*, p. 110.

⁹⁷¹ MacMullen R., *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, p. 302.

en tant que général et gagna même en grade puisque qu'il finit généralissime d'Occident⁹⁷². L'entourage, la clientèle était à la base de tout pouvoir et fragmenter celui d'un adversaire permettait de l'affaiblir. Peut-être est-ce cela qu'ont oublié les assassins de César qui virent Rome et une partie du monde romain se soulever contre eux⁹⁷³. Les complots de l'Empire Tardif devinrent de plus en plus radicaux, passant plus souvent par le meurtre et l'élimination de toute une lignée. Une forme de *vendetta* pouvait apparaître comme le montre l'action de Constance III, suite à la mort de son mentor Stilicon, qui tâcha d'éliminer tous ceux qui avaient, d'une manière ou d'une autre participé à ce complot⁹⁷⁴. La mort d'Aetius entraîna une vengeance de sa garde rapprochée et de ses anciens fidèles, quoique l'armée et le peuple ne se soulevèrent pas⁹⁷⁵. La violence ne se limitait plus à un seul individu mais à tout son entourage. Stilicon fut la plus fameuse des victimes parce que l'on vit tout son entourage être exterminé, et d'abord sa garde armée puis une grande partie de ses fidèles et partisans de sa politique. On ne sait pas ce qu'il advint des hommes qui l'entouraient quand il se livra aux hommes de l'empereur mais il est tout à fait possible qu'ils soient anéantis⁹⁷⁶. Un vaste réseau de clientèle venait d'être exterminé et les survivants ne trouvèrent qu'à se regrouper autour de Constance III⁹⁷⁷. Finalement, la corruption rejoignait la rumeur. Elle ne permet que rarement de tuer directement mais amène à salir et détruire lentement un adversaire. On connaît Barbation, *magister peditum*, qui complota contre Julien, en particulier lors d'un événement où il empêcha le futur Valentinien I^{er} et Bainobaude d'assurer une mission de surveillance, ce qui permit à des Alamans d'échapper aux Romains. Il fit ensuite parvenir un rapport secret à Constance II, sûrement avec les appuis qu'il avait à la cour, pour obtenir la mise à pied des deux officiers⁹⁷⁸. Barbatio est un membre actif dans les complots qui ont marqué le règne de Constance II. Il participa au complot qui élimina Gallus en 354 puis à celui qui vit l'usurpation puis l'élimination de Silvanus. Le but de Barbation était non seulement d'éliminer des rivaux mais aussi d'obtenir les honneurs. La dénonciation de Gallus lui permit d'entrer dans les bonnes

⁹⁷² *Ibid.*, p. 112-116.

⁹⁷³ *Ibid.*, p. 272 ; Sidoine Apollinaire, *Carm.*, V, 310 : *non animum populi*. « il n'avait pas l'affection du peuple ».

⁹⁷⁴ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 251.

⁹⁷⁵ Coulon D., *Aetius*, p. 272.

⁹⁷⁶ Zosime, V, 34, 3.

⁹⁷⁷ Martinet L., *Les relations entre romains et rois barbares en Gaule de 395 à 534*, thèse inédite sous la direction de Andrea Gutsfeld, Université de Lorraine, 2019, p. 37.

⁹⁷⁸ Ammien Marcellin, XVI, 11, 6-7 (voir corpus n°27).

grâces de l'empereur tandis que l'élimination de Silvanus fit de lui un *magister peditum*. Malheureusement pour lui, il se fit prendre à son propre jeu et fut accusé par son rival Arbitio de briguer la pourpre. Il fut finalement éliminé⁹⁷⁹. Arbitio ne fut pas en reste dans les complots. On se rappelle son rôle dans les procès de Chalcédoine. Plus tôt, il participa aux complots contre Silvanus et semble être particulièrement actif contre ceux qui pourraient représenter une menace contre sa position, entre autres Ursicin. Il semble être un allié d'Eusèbe qui fut lui-même victime d'une accusation de prétention à la pourpre mais fut innocenté de cette accusation. Jusqu'à la fin il resta fidèle à Constance II mais cette fidélité ne fut pas punie par Julien⁹⁸⁰. Comme Barbatio, Arbitio s'est servi de ces intrigues pour grimper dans la hiérarchie de la *militia armata*. Les réseaux de fidélité des perdants furent lourdement punis afin d'empêcher toute émergence d'un désir de revanche. Par exemple, après l'élimination de Silvanus, plusieurs de ses officiers furent éliminés, par suite d'accusations de détournement et d'usage illégal de la caisse du trésor des Gaules⁹⁸¹. Comment ne pas citer Ursicin qui fut victime de l'inimitié d'Eusèbe, désireux manifestement d'obtenir ses biens ? Eusèbe entama toute une cabale contre lui afin de le discréditer aux yeux de l'empereur et obtenir sa condamnation et ainsi obtenir ses biens comme le droit le voulait suite à des confiscations⁹⁸². Ursicin fut ainsi victime de prétendre au trône pour ses fils mais il échappa à l'accusation. Il fut néanmoins révoqué. Arbitio semble avoir participé à cette cabale. Il est à noter que cette accusation de prétention au trône pour les fils d'un général est une accusation récurrente et semble jouer sur les sentiments des empereurs n'ayant pas d'héritier mâle. Cette accusation ressort à chaque fois pour des empereurs dont l'héritage est menacé par l'absence de fils. Ursicin fut accusé de briguer le trône tout le temps où Constance II n'avait toujours pas de fils, Stilicon fut accusé de la même manière pour son fils Eucher alors qu'Honorius restait infertile et Aetius fut accusé, quant à lui, d'avoir des ambitions impériales pour son fils Gaudentius alors que Valentinien III n'avait que des filles. Un cas plus marquant dans l'utilisation de la corruption comme arme se retrouve dans l'affaire entre Stilicon et Rufin. Ce dernier fut éliminé par Gaïnas que Stilicon avait grassement payé pour accomplir son œuvre⁹⁸³. Gaïnas se laissa aussi aller aux faveurs d'Eudoxie qui profita de la présence de ce chef barbare pour éliminer Eutrope avant de le faire éliminer en prétextant la présence en nombre de barbares. Il est à noter qu'Eudoxie chercha peut-être à venger son frère Arbogast, tué face à Théodose I^{er} et dont tous les protagonistes

⁹⁷⁹ Harmoy H., *Les barbares dans la militia armata*, p. 436.

⁹⁸⁰ Jones A.H.M., *PLRE*, Tome I, Arbitio, p. 94.

⁹⁸¹ Harmoy H., *Les barbares dans la militia armata*, p. 437.

⁹⁸² Ammien Marcellin, XVIII, 4, 3 (voir corpus n°31).

⁹⁸³ Jones A.H.M., *PLRE*, Tome I, Gainas, p. 378.

précédemment cités avaient été dans le camp de l'empereur. C'était peut-être aussi une manière de récupérer le patrimoine et l'honneur de sa famille⁹⁸⁴. Un autre rival de Stilicon est Sarus qui profita de la haine en Orient pour le généralissime pour monter en grade. D'abord fidèle à Stilicon, il reçoit en 407 le *magisterium*. Stilicon lui donna ordre de provoquer des troubles près de Ravenne pour empêcher Honorius de s'y rendre. Sarus sembla, par la suite, s'éloigner de son protecteur en voyant plus d'intérêt à le trahir plutôt qu'à le servir. Il fit massacrer la garde hunnique de Stilicon, ce qui entraîna le meurtre de celui-ci. Loin d'être récompensé pour ce geste à cause du mouvement anti-barbare, il s'installa librement dans le Picennium et affronta les troupes d'Athaulf souhaitant se joindre à Alaric, son autre rival. Il est possible que Sarus ait obtenu un poste de *magister militum* juste avant la chute de Rome. Il aurait été par la suite victime des négociations entre Wisigoths et Romains, devenant la monnaie d'échange⁹⁸⁵. Nous avons aussi les traces de complots menés par des officiers subalternes contre des *magistri militum* et qui utilisèrent la corruption pour progresser dans la hiérarchie. Un certain Allobichus, *comes domesticorum equitum per Occidentalis* fomenta une mutinerie en 409 à Ravenne contre les généraux Turpilio et Vigilantus afin de se venger du fait que le premier avait obtenu le *magisterium* à sa place. Allobichus obtint le poste et fit assassiner les deux généraux⁹⁸⁶. Allobichus fut ensuite aux prises avec Eusèbe pour celui qui réussirait à avoir une emprise sur Honorius et donc pour celui qui gouvernerait vraiment l'empire. Mais la réalité de ce complot est surtout à voir dans les liens qui unissaient Allobichus et l'usurpateur Constantin III⁹⁸⁷. L'élimination d'Eusèbe amena à un changement d'attitude de Ravenne envers l'usurpateur qui envoya même des troupes en Italie. La mort d'Allobichus mettra fin à ce rapprochement⁹⁸⁸. On peut citer aussi l'exemple d'Arzabacius, *magister militum praesentalis* d'Arcadius qui, menacé d'un procès, offrit à l'impératrice Eudoxie le butin qu'il avait pris sur les pillards Isauriens pour

⁹⁸⁴ Jones A.H.M., *PLRE*, Tome II, Aelia Eudoxia, p. 410 ; Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 94.

⁹⁸⁵ Delaplace C., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 147-152 ; Jones A.H.M., *PLRE*, Tome II, Sarus, p. 978.

⁹⁸⁶ Zosime, *Histoire nouvelle*, V, 47, 1-2.

⁹⁸⁷ Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 489.

⁹⁸⁸ Harmoy H., *Les barbares dans la militia armata*, p. 444.

échapper au procès⁹⁸⁹. Un autre exemple de cette corruption comme arme se retrouve dans les actions de Ricimer qui s'assura de la fidélité des Burgondes en offrant à leur chef Gundobadus, son neveu par ailleurs, des terres et de l'argent⁹⁹⁰. Anthémius s'attacha la fidélité d'un certain Bilimer en lui promettant la mainmise sur la *militia armata* en cas d'élimination de Ricimer. Bilimer fut le rival déclaré de Gondebaud à qui a été arraché le titre de général des Gaules. L'alliance de Ricimer semble la plus solide puisque c'est lui qui triompha⁹⁹¹. Il n'est pas facile de comprendre l'étendue et l'utilisation de la corruption dans les intrigues politiques car les sources ne s'en font que rarement l'écho. Les auteurs n'étaient pas forcément au cœur des intrigues ou alors écrivant bien après les événements quand tout simplement ces intrigues ne les intéressaient pas. On ne peut que les supposer. Achat de partisans, achat de serviteurs pour trahir leurs maîtres étaient une technique. Offrir un poste ou des honneurs en était une autre. Une autre technique était d'accuser un rival d'être corrompu. La corruption apparaissait comme une accusation gravissime, proche de la trahison. Nous parlons ici des accusations de détournement de fonds publics ou de vols dans les caisses de l'Etat. Il semble qu'aucun *magister militum* ne fut évincé pour cause de corruption, du moins les sources ne nous permettent pas de le connaître. Au contraire de leurs collègues préfets du prétoire, aucun d'entre eux ne fut éloigné pour des raisons de mauvais traitement contre les civils. Nous avons pourtant recensé des *magistri militum* accusés de corruption mais les sanctions semblent relativement faibles. Il est possible que le poste de *magister militum* offrait une certaine impunité durant leur temps de service mais aussi après⁹⁹². Nous connaissons des généraux relégués pour différentes raisons, dont certaines pourraient dissimuler des accusations de corruption, mais aucun d'entre eux n'exerçait de poste en-dessous du grade de général et cette exclusion de l'armée n'excluait pas de le rappeler plus tard. Cette accusation de corruption pouvait offrir une cause légitime à l'empereur pour chasser un général devenu trop gênant, sans que celui-ci n'ait de raisons valables pour se révolter ou ne dispose pas d'assez de soutiens pour le faire. Il est en effet difficile d'acquérir des soutiens quand on était accusé directement de corruption et que les preuves s'accumulaient, même dans une société comme celle de l'Empire tardif. Comme nous l'avons expliqué précédemment, les empereurs veillaient à la mise en concurrence des fonctionnaires afin d'éviter une provincialisation du pouvoir et l'ascension d'un seul général pouvant menacer sa légitimité. Par exemple, Ursicin fut chassé de sa charge de général avant

⁹⁸⁹ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 860.

⁹⁹⁰ MacGeorges P., *Warlords in the Later Roman Empire*, p. 201.

⁹⁹¹ *Ibid.*, p. 187.

⁹⁹² Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 223.

d'être rappelé et mis sous le commandement de Sabinianus pendant la campagne de 359 afin de ne pas le laisser prendre l'ascendant sur l'armée d'Orient⁹⁹³. De la même manière, le général Théodose l'Ancien bénéficia de faveurs comme on n'en avait jamais vues sous Valentinien I^{er} pour le féliciter de son succès en Bretagne. Ces faveurs furent à la fois destinées à féliciter un brillant général mais aussi destinées à le mettre en concurrence directe avec son supérieur, Jovinus qui, lui-même, avait échoué dans cette même région⁹⁹⁴. Il est possible que le poste de *magister militum* fut proposé à Théodose pour l'encourager. L'empereur achetait ainsi la fidélité de ses hommes par des promesses et des postes comme nous avons pu le voir. Cela n'avait rien de choquant car après tous les charges ne s'obtenaient que rarement par la seule compétence. Et cette capacité de l'empereur à mettre en concurrence ses généraux était la clé de son pouvoir sur l'armée. L'Empereur d'Orient garda cette capacité, même sous Arcadius⁹⁹⁵, alors que celui d'Occident la perdit, laissant son pouvoir être confisqué par l'armée. Néanmoins, reléguer un général n'était pas si simple et il fallait des accusations plutôt graves pour que celle-ci ait lieu. Le seul exemple que nous avons recensé et qui eut lieu pendant la carrière d'un général fut le cas d'Equitius dont nous avons parlé page 108. Equitius fut accusé de détourner les matériaux destinés aux travaux de fortifications par son rival, le préfet du prétoire Maximius. Il fut renvoyé. Quoique la corruption soit particulièrement grave, la prouver restait difficile et n'entraîna aucune relégation. On observe néanmoins qu'accuser de corruption était une pratique qui avait lieu, très souvent, après la disparition d'un général, pour purger son *officium*. Nous avons parlé du cas de Silvanus dont l'*officium* fut violemment purgé après son assassinat pour des accusations de détournement du Trésor des Gaules. Il est possible que cela se faisait pour entreprendre une « diabolisation » du général. Nous avons parlé du fait que les sources n'étaient que rarement favorables aux généraux.

B. La corruption et la guerre : une méthode asymétrique pour vaincre.

B.1. La corruption comme moyen d'élimination d'usurpateurs ou de rivaux

⁹⁹³ Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIX, 3, 2 (voir corpus n°34).

⁹⁹⁴ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 224.

⁹⁹⁵ Synesios, *De regno*, 14, 4. Les généraux de l'époque d'Arcadius furent nombreux à tomber comme nous avons pu en parler dans notre étude mais cela s'inscrit principalement dans le cadre d'une lutte acharnée entre le milieu militaire et civile pour la domination de l'Empire, cette dernière étant finalement remportée par l'administration civile, ce que certains en font une cause de la survie de l'empire romain d'Orient (Landelle M., *Les magistri militum*, p. 328).

La corruption, comme nous l’avons vu, a un rôle important dans le jeu des intrigues de cour. Elle est un moyen supplémentaire d’avancer dans les complots, d’évincer des rivaux de manière « pacifique ». Mais parfois, cette même corruption conduisait au meurtre. Au sein même du monde romain, depuis longtemps, les meurtres étaient un instrument pour éliminer des rivaux. Depuis la Royauté, depuis la République, nombre d’hommes étaient tombés sous les coups de leurs adversaires. Le monde romain tardif n’échappe pas à cette sombre réalité. Au fil des décennies, cette violence s’intensifia, allant jusqu’à de véritables massacres. La violence qui appartenait à l’empereur était désormais aux mains de tous les ambitieux et le nombre de meurtres politiques ne firent qu’augmenter. Parfois l’assassinat était la seule manière d’éliminer un rival. Les empereurs savaient l’utiliser quand il le fallait. M. Landelle recense environ 29 *magistri militum* exécutés ou assassinés⁹⁹⁶. Nous en avons compté 12 en tout mais nous allons nous pencher particulièrement sur les cas de Silvanus, Felix, Ardabur Aspar et Ardabur Junior ainsi que Marcellinus dont les assassinats sont liés plus ou moins à la corruption.

Date	Généraux assassinés
355	Silvanus
383	Vallio
396-400	Timasius
408	Stilicon
454	Aetius
411	Edobic
412	Sarus
456	Remistius
461	Majorien
471	Ardabur Aspar
471	Ardabur Junior
468	Marcellinus

Chacun de ces meurtres se sont déroulés avec au moins l’achat d’un ou des fidèles des individus ciblés. Le cas le plus fameux est celui de Silvanus, dont le meurtre est longuement relaté par Ammien. Silvanus était alors *magister militum per Gallias*, brillant général dont Constance II

⁹⁹⁶ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 108.

n'avait pas jusque-là eu à se plaindre. Mais victime d'intrigues politiques de la part de ses adversaires à la cour, dont un certain Apodemius qui semblait le plus hostile, sa place en vint à être menacée et sa vie elle-même⁹⁹⁷. Une sombre machination, utilisant des lettres de recommandation du général pour le perdre, est relatée par Ammien, laissant circuler la rumeur d'une volonté d'usurpation du trône par Silvanus⁹⁹⁸. Manifestement acculé, soutenu par ses anciens « compatriotes » francs, Silvanus décida d'entrer en révolte et de se proclamer empereur. Il n'y eut pourtant pas de guerre. Car l'insurrection devait alors n'être pas assez dangereuse pour justifier l'envoi de troupes. Ursicin fut envoyé avec une poignée d'hommes pour éliminer le plus discrètement possible l'usurpateur. On apprend par Ammien comment le général procéda⁹⁹⁹. Il acheta la fidélité de certaines des troupes de Silvanus, les Cornutes et les Bracchiates¹⁰⁰⁰, faisant d'une poignée de soldats des assassins en échange d'une forte récompense qu'Ammien ne chiffre pas mais qu'il décrit comme « d'ampleur ». En tout cas les assassins n'hésitèrent pas car ils massacrèrent les sentinelles, envahirent le palais de Cologne et assassinèrent Silvanus alors qu'il se rendait à une messe chrétienne. Cet épisode est assez démonstratif des techniques de l'époque afin d'éliminer des rivaux. Silvanus avait manifestement pris la pourpre sans avoir le soutien assuré de ses propres troupes. Ammien nous explique, ainsi qu'Aurelius Victor, que le général-usurpateur reçut principalement le soutien

⁹⁹⁷ Ammien, XV, 5, 15.

⁹⁹⁸ Ammien, XV, 5, 3-4 (voir corpus n°18).

⁹⁹⁹ Ammien, XV, 5, 30-31.

¹⁰⁰⁰ Unités d'élite du *comitatus*, sous le commandement du *magister militum per Gallias*, elles sont créées sous Constantin.

de groupes Francs chez qui il voulut d'abord se réfugier. Il est possible que cette hésitation de Silvanus fit croire à une partie des légions à une trahison de leur général, et en particulier aux troupes d'élites que sont les Cornutes et les Bracchiates. Ursicin n'eut qu'à leur promettre une forte récompense pour obtenir leur ralliement. Il est possible aussi qu'une partie des troupes de Silvanus aient été des survivantes des armées de Magnence que Silvanus avait trahies juste avant la bataille de Mursa¹⁰⁰¹. De plus, Ammien prend le soin de préciser que Silvanus se rendait à une cérémonie chrétienne. Certes l'auteur est païen et désavoue régulièrement le culte chrétien mais il nous semble aussi possible que cela soit à lier aux croyances de Magnence qui défendit les cultes païens. Peut-être que Silvanus ne parvint pas à obtenir le total ralliement de troupes qui n'avaient pas oublié sa trahison et qu'elles pouvaient penser à une nouvelle trahison de sa part, voire à un véritable complot pour faciliter l'intrusion de barbares. Leur achat par Ursicin qui leur promit récompenses et honneurs ne fit que les convaincre. Cet assassinat est le premier recensé (d'un général) où l'on trouve l'utilisation de la corruption dans un processus de meurtre. Un autre exemple important d'intervention de la corruption dans l'affaiblissement puis le meurtre d'un général fut l'assassinat de Marcellinus. Marcellinus était un officier qui servait sous Aetius et sous Majorien. La mort du premier le poussa à la rébellion contre Valentinien III et alors qu'il n'avait qu'un titre de *comes rei militaris*, il exerça très vite un pouvoir absolu sur la Dalmatie, parvenant, peut-être, avec sa fortune personnelle à louer et à équiper des troupes fédérées, et en particulier des Huns¹⁰⁰². Il parvint à créer un pouvoir indépendant, avec des empereurs mais aussi avec des rois barbares. Il est possible que les populations locales aient créé leur propre *magisterium*, ensuite reconnu par les deux parties de l'Empire, afin d'assurer leur propre défense. Marcellinus se rallia peut-être à Majorien, sans pour autant qu'il n'y ait de subordination, même si ce ralliement reste hypothétique¹⁰⁰³. Il est possible que ce ralliement ait été favorisé par les anciens liens que ces officiers avaient noués au service d'Aetius. Il reçut la garde de la Sicile alors que l'empereur se préparait en Espagne à l'invasion de l'Afrique. L'assassinat de Majorien le poussa à nouveau dans la rébellion. Ricimer le considérait comme dangereux ; il pouvait en effet facilement attaquer l'Italie et disposait d'assez de troupes, dont une potentielle flotte, pour le faire. Ricimer tâcha d'acheter la fidélité des troupes hunniques du *comes*. Cela dut suffisamment réussir pour pousser Marcellinus à quitter la Sicile et retourner en Dalmatie où son pouvoir était plus assuré¹⁰⁰⁴.

¹⁰⁰¹ Harmoy H., *Les barbares dans la militia armata*, p. 202 ; Aurélius Victor, 42, 15 à 16 (voir corpus n°54)

¹⁰⁰² Jones A.H.M., *PLRE*, Tome 2, Marcellinus 2, p. 708.

¹⁰⁰³ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 780.

¹⁰⁰⁴ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 776.

Dans les années qui suivirent, il se rallia très certainement à l'Orient, en échange d'une charge officielle de *magister militum per Dalmatia*. Il est tout à fait possible que ce titre lui fût offert afin de s'assurer le rattachement de la stratégique région de Dalmatie à l'Empire d'Orient. En 465, il parvint à revenir en Sicile et chassa les Vandales de l'île, sans aucun doute pour repousser la piraterie qui commençait à s'étendre vers l'Orient à la demande de Léon Ier, le nouvel empereur à Constantinople. Il faisait peut-être partie des officiers commandant l'armée qui accompagnait Anthémius, le nouvel empereur d'Occident¹⁰⁰⁵. Il reçut quasiment avec certitude le titre de patrice et de *praesentalis* par Anthemius pour contrebalancer l'influence de Ricimer mais il restait, aux yeux de l'Orient, *magister militum per Dalmatiae*. Il fut à la tête de la tentative de reconquête de l'Afrique mais il périt en 468, assassiné. Ce meurtre est assez peu décrit par les sources, peu nombreuses et moins dissertes qu'Ammien et Silvanus. Procope nous parle simplement d'une trahison¹⁰⁰⁶. Le principal suspect était bien évidemment Ricimer, que l'on peut deviner derrière les mots « de l'un de ses collègues ». Les autres généraux de l'expédition contre l'Afrique étaient alors, soit morts, soit retirés en Orient. Ricimer et Marcellinus étaient les derniers généraux en Occident et Marcellinus était alors encore assez puissant pour menacer Ricimer, quoique son échec contre l'Afrique ait pu considérablement l'affaiblir. Ricimer a pu en profiter pour éliminer un rival dangereux, apte à menacer sa position¹⁰⁰⁷. Aegidius étant mort en 465, il ne restait plus que Marcellinus comme général assez puissant pour le menacer. Il avait en effet une dignité de patrice, comme Ricimer, et de *magister militum praesentalis*¹⁰⁰⁸. Une victoire en Afrique de sa part aurait pu faire de lui un potentiel remplaçant de Ricimer. L'échec contre les Vandales dut l'affaiblir suffisamment pour que Ricimer puisse frapper. Nous n'avons pas de détail de la méthode suivie pour le tuer, à part que cela fut vécu comme une trahison, une rupture de serment par les auteurs relatant l'évènement¹⁰⁰⁹. Au vu de la tentative précédente de Ricimer d'acheter les fédérés Huns de Marcellinus, on peut soupçonner une tentative semblable qui, cette fois, atteint son objectif. Il

¹⁰⁰⁵ Hydace, *Chronique*, 234.

¹⁰⁰⁶ Procope, *Histoire des Guerres*, III, 6, 25 :

¹⁰⁰⁷ MacGeorges P., *Late roman Warlords*, Oxford University Press, coll. Oxford classical monographs, Oxford, 2002, p. 59.

¹⁰⁰⁸ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 780.

¹⁰⁰⁹ MacGeorges P., *Late roman warlords*, p. 59 ; Marcellinus *comes*, 468.

est possible de penser que, au moins, la garde rapprochée de Marcellinus fut éliminée ou écartée, ou si ce n'est pas cette propre garde qui procéda à l'élimination du général. Marcellinus *comes* nous rapporte que Marcellinus apporta une aide militaire mais aussi financière à l'Occident. Au vu du désastre maritime qui eut lieu face à l'Afrique, et en sachant que Marcellinus semblait être le seul en Occident à posséder une flotte¹⁰¹⁰, nous pouvons penser que les investissements de Marcellinus, qui devaient être assez importants pour qu'un chroniqueur le rapporte, furent perdus. Le patrice manqua peut-être d'argent pour payer les troupes qui l'accompagnaient et cela dut suffire pour que Ricimer réussisse à acheter les troupes de Marcellinus. Deuxièmement, lors de la première tentative d'assassinat, il est possible que Marcellinus y échappa grâce à ses flottes qui lui restèrent fidèles et lui permirent de s'échapper. Sachant que les auteurs nous précisent que ce sont les troupes hunniques qui furent achetées, on peut supposer que les autres troupes restèrent fidèles à Marcellinus. De plus, nous savons que Marcellinus avait sans aucun doute assez de moyens financiers pour que l'équipement de ses troupes soient remarqués¹⁰¹¹. L'expédition d'Afrique fut la plus grande organisée sous l'Empire Tardif, mobilisant des centaines de vaisseaux et des milliers d'hommes, attaquant dans plusieurs directions. Elle suppose la mobilisation totale des ressources des deux empires et de leurs alliés¹⁰¹². Marcellinus a dû s'engager massivement dans cette affaire et la défaite navale fut sûrement une catastrophe pour lui personnellement. Il avait reçu le commandement des forces navales en Italie et ne semble pas participer personnellement à la bataille navale en face de Carthage mais une partie de sa flotte a dû y disparaître. Il était néanmoins capable de mener des opérations en Sardaigne puis en Sicile où il perdit la vie. L'échec devant Carthage a néanmoins privé Marcellinus d'une grande part de ses troupes et malgré sa réussite personnelle à obtenir le commandement général par la suite, la catastrophe avait déjà eu lieu. Il n'avait sûrement plus assez de ressources financières pour payer ses hommes, eux-mêmes de plus en plus isolés avec la domination maritime des Vandales. Leur fidélité chancelante, Ricimer n'a plus eu qu'à proposer de meilleurs avantages à ces hommes pour affaiblir la protection de Marcellinus et pouvoir le tuer. Bien sûr tout cela reste des suppositions mais il est surtout intéressant de voir que l'usage de la corruption dans les tentatives d'assassinat ont des points communs. Dans ces deux cas, l'argent permet d'acheter les fidélités, de détacher des troupes de leur chef en profitant de leur fidélité chancelante pour pouvoir ensuite le frapper. Ammien nous offre une description intéressante du processus mis en œuvre pour retourner des troupes

¹⁰¹⁰ *Ibid.*, p. 54.

¹⁰¹¹ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 442. Damascius, *Fragment* 156.

¹⁰¹² Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 476.

puis ensuite s'en servir contre Silvanus. Avec quelques indices se trouvant dans les sources à propos de Marcellinus, on peut supposer un procédé à peu près semblable, du moins lors d'une première tentative. Comme nous avons pu déjà l'expliquer précédemment, les troupes romaines laissèrent à la vente leur fidélité. Un général se devait de remercier ses hommes pour leur service et pour cela il se devait d'avoir les moyens. Quand un rival se retrouvait avec plus de moyens, la fidélité des hommes n'était plus de mise et la mort pouvait vite frapper. Un autre cas intéressant se retrouve chez Aegidius dont on sait qu'il perdit la vie, soit empoisonné, soit tombé dans une embuscade. Ce personnage est d'autant plus intéressant qu'il fut sans aucun doute nommé « roi » des Francs, prenant donc la place de Childéric, le père de Clovis, chassé par les siens à cause de sa conduite¹⁰¹³. Par la suite, Grégoire nous explique que Childéric laissa un de ses fidèles parmi les Francs avec ordre de « calmer l'irritation des esprits » et il y parvint manifestement grâce à « l'éloquence persuasive ». Difficile de croire que l'homme réussit à convaincre entièrement un peuple qui avait déjà élu un roi en la personne d'Aegidius¹⁰¹⁴. L'historiographie moderne place Aegidius et Childéric comme rivaux pour le trône des Francs et les rares indices trouvés dans les textes suggèrent des affrontements entre eux deux, comme une bataille à Orléans¹⁰¹⁵. Le sujet de l'élection d'Aegidius semble peu clair mais il est suggéré qu'Aegidius aurait été un « oppresseur » et qu'il aurait été élu « par de mauvais conseils ». On retrouve ici potentiellement les luttes d'influence que l'on avait pu trouver au sein de la cour impériale, avec des complots, l'achat de soutien et l'élimination de rivaux¹⁰¹⁶. Il est possible qu'Aegidius ait fait exiler Childéric pour se libérer d'un rival et garder la main sur les fédérés francs qui lui assuraient une emprise sur le nord de la Gaule. Du moins, on sait avec une quasi-certitude que les Francs se seraient placés sous l'autorité romaine, peut-être en vertu d'un *foedus*¹⁰¹⁷. Fredegar laisse entendre qu'Aegidius imposa de nombreuses taxes aux Francs, sans aucun doute dans l'optique de payer ses troupes et maintenir son ancrage au nord¹⁰¹⁸. Ce qui

¹⁰¹³ Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, II, 12, 1.

¹⁰¹⁴ *Ibid.*, 12, 2.

¹⁰¹⁵ MacGeorges P., *Late roman Warlords*, p. 96 ; *Chronica Gallica* A 511, 638.

¹⁰¹⁶ *Liber Historiae Francorum*, 7.

¹⁰¹⁷ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 784.

¹⁰¹⁸ MacGeorges P., *Late roman Warlords*, p. 106 ; Fredegar, *Chronica*, 111, 11.

est certain c'est qu'Aegidius avait le soutien militaire des Francs Saliens durant une période de huit ans, tout comme Marcellinus avait le soutien de fédérés Huns. Cette rivalité entre Aegidius et Childéric semble être le fait de circonstances politiques plus que d'une inimitié entre les deux individus. En effet, Childéric vint assister Majorien aux côtés d'Aegidius en 458¹⁰¹⁹. Tous deux se battirent côte à côte contre les Wisigoths près d'Orléans en 463, après s'être affrontés au même endroit quelques années plus tôt¹⁰²⁰. Quand Childéric reprit le contrôle des fédérés francs, il assista Aegidius dans sa révolte contre Ricimer¹⁰²¹. Il est possible que les deux personnages se soient partagés le pouvoir sur la Gaule, plutôt que de s'affronter directement, Childéric ayant la charge de la Belgique Seconde. Aegidius avait sûrement d'autres priorités, en particulier la lutte contre Ricimer qui avait assassiné son ami Majorien. Aegidius perdit la vie environ un an après avoir perdu le trône des Francs au profit de Childéric. Il est difficile de savoir les causes de la mort, la seule mention détaillée étant faite par Hydatius¹⁰²². Celui-ci mentionne un piège (embuscade ?) ou l'utilisation du poison. Les causes naturelles restent possibles, d'autant plus que MacGeorges signale que des rumeurs allant dans ce sens circulaient alors en Espagne¹⁰²³. Néanmoins, il est à noter qu'Aegidius préparait une invasion de l'Italie, en lien avec les Vandales et possiblement avec le soutien de Marcellinus. Il mourut avant même le début de réels préparatifs. Faut-il y voir, une fois de plus la main de Ricimer, ou peut-être la main de Childéric qui souhaitait éliminer une fois pour toutes un rival pour la domination du peuple franc ? Après tout, Aegidius avait encore sans aucun doute quelques troupes fédérées directement à son service, son fils ayant pu garder le contrôle sur le domaine de son père, certes néanmoins réduit. Sa mort reste un mystère même si nous soupçonnons effectivement un meurtre, du fait que le contexte n'était pas en faveur d'une simple mort naturelle. Aegidius avait trop d'adversaires pour être en sécurité. De plus, le fait que nous n'ayons guère de textes décrivant au moins avec certitude la manière dont il mourut nous laisse penser que ses assassins pouvaient être dans sa garde rapprochée et qu'ils le massacrèrent loin des regards. Technique déjà vue avec Silvanus, même si nous ne pouvons en avoir de certitude. L'exemple d'Aegidius, à la lumière des deux autres exemples, nous permet surtout de montrer que même dans les

¹⁰¹⁹ Rouche M., *Clovis*, Editions Fayard, Paris, 1996, p. 13.

¹⁰²⁰ Grégoire de Tours, II, 18.

¹⁰²¹ *Ibid.*, p. 186.

¹⁰²² Hydace, *Chronique*, 224, s.a 465 ; MacGeorges P., *Late roman Warlords*, p. 108.

¹⁰²³ MacGeorges P., *Late roman Warlords*, p. 109.

dernières années de l'Empire, l'enjeu de la fidélité des troupes restait majeur et que celui qui en perdait le contrôle voyait sa vie être mise en danger. Hormis ces trois exemples que nous avons étudiés, il en existe d'autres, par exemple l'élimination du général rebelle Gerontius par ses propres troupes, achetées par le futur Constance III¹⁰²⁴.

B.2. La corruption dans le jeu diplomatique.

Nous avons choisi pour cette deuxième sous-partie de parler de l'intervention de la corruption dans les enjeux diplomatiques. Les *magistri militum* n'avaient pas seulement des missions directement militaires mais pouvaient aussi se voir confier des missions diplomatiques, voire secrètes. Ils avaient des missions de renseignement, étant à la tête des armées en campagne. Normalement, à la charge des *speculatores*, soldats chargés de l'éclairage à l'avant des armées, ainsi que des *procuratores*, les *magistri militum* pouvaient envoyer des membres de leur propre état-major sur le terrain, comme les *tribuni* et les *protectores*¹⁰²⁵. Ceux-là ne répondaient que du général, comme le montre Ammien qui fut personnellement envoyé en mission par Ursicin pour activer une source directement dans le directoire perse afin de découvrir les trajets de l'armée perse¹⁰²⁶. L'existence de généraux d'origine barbare devait, à l'origine, être un avantage pour la connaissance de l'ennemi ainsi que du pays ennemi. En général, les *magistri* avaient leurs propres « bureaux » de renseignement, en particulier les *magistri* régionaux qui supervisaient la collecte de renseignements au niveau du diocèse où ils exerçaient leurs charges. Par exemple, en Orient, durant la campagne de Sabinianus devant mener à Amida, les

¹⁰²⁴ Jones A.H.M., *PLRE*, Tome II, Gerontius, p. 508.

¹⁰²⁵ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 99.

¹⁰²⁶ Ammien, XVIII, 6, 20-21.

renseignements semblaient centralisés à Edesse où était installé Sabinianus¹⁰²⁷. Ceux-là étaient parfois envoyés en personne pour des missions de « renseignement ». Par exemple, en 366, Victor, général de l'usurpateur Procope, fut envoyé chez les Goths pour s'assurer du soutien de ces derniers à son maître mais aussi, et surtout, pour évaluer leurs forces. Valens se servit par la suite des renseignements glanés par Victor, qui avaient dû faire l'objet d'un rapport archivé, pour lancer une série de campagnes contre les barbares. Sans s'appesantir sur la question du renseignement militaire à l'époque romaine, les espions existaient et manifestement les hautes autorités romaines étaient au courant de leurs noms et de leurs existences. Dans l'exemple d'Ammien, envoyé à la rencontre de Jovinien, celui-ci n'hésita pas un instant sur la direction à prendre pour rencontrer l'homme. Existaient-ils des listes ? C'est possible. D'autant plus que le nom Jovinien semble un nom un peu trop romain pour un Perse exerçant comme satrape, c'est-à-dire comme haut fonctionnaire. Serait-ce une sorte de faux nom pour ne pas être découvert par le « contre-espionnage » perse ? Ce qui nous intéresse plus particulièrement dans ce cas, ce sont les raisons qui motivaient la prise de risque du Perse, le métier d'espion étant aussi dangereux que nos jours¹⁰²⁸. Ammien nous dit que Jovinien avait été « désigné autrefois comme otage, il avait passé sa jeunesse en Syrie, y avait pris le goût des études libérales, et désirait ardemment revenir parmi nous se livrer à sa passion ». Ce que semble nous dire Ammien, c'est que le Perse servant d'espion aux Romains était passionné par cette culture et ce mode de vie et qu'il souhaitait profondément revenir en pays romain où il fut autrefois otage et éduqué sans aucun doute à la romaine. Nous pouvons supposer que, en échange de renseignement et d'un appui technique aux espions romains, les autorités romaines autoriseraient un jour ou l'autre Jovinien à revenir en territoire romain pour assouvir sa passion. Les romains ont donc « acheté » un espion dont les renseignements s'avèreront précieux pour Ursicin par la suite. Mieux, ils l'ont même formé et introduit en territoire ennemi en le libérant de sa condition d'otage. Cette preuve de l'existence de « sources » en territoire perse est extrêmement rare car le secret est au cœur du renseignement et Rome a été dotée, sans aucun doute, d'un ou de services de renseignements hautement sophistiqués¹⁰²⁹. La technique de

¹⁰²⁷ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 97 ; Ammien, XVIII, 6, 8.

¹⁰²⁸ Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 370.

¹⁰²⁹ Dubuisson M., « Renseignement, espionnage et services secrets dans l'armée romaine », *Ktèma*, 21, 1996, p. 305-312, p. 307.

transformer des otages en futur espion est ancienne, et d'ailleurs n'est pas seulement utilisée par les romains. Un cas d'espionnage semblable à celui d'Ammien est attesté par Tite-Live à propos des guerres en Grèce du temps de la République « nous avons parmi nous, je ne veux pas dire un traître, mais en tout cas un agent étranger ; depuis qu'il a été otage à Rome, les Romains nous ont rendu son corps, mais gardé son esprit »¹⁰³⁰. Ce n'est donc pas une nouveauté de l'Empire Tardif. La seule nouveauté que l'on observe est une professionnalisation de plus en plus importante des « professionnels du renseignement », soigneusement chapeautés par des officiers supérieurs, en particulier les *magistri militum*. Ils avaient des missions de renseignement dans leurs attributions. Nous ne savons pas s'ils avaient la charge d'établir les réseaux de renseignements au cœur des pays adverses mais on sait qu'ils les activaient quand il le fallait, comme le montre l'exemple d'Ursicin. En tous cas, l'obtention de renseignements passait par la vénalité. Les renseignements les plus courants étaient soutirés aux marchands et ceux-ci devaient négocier ce qu'ils savaient contre de l'argent ou autres avantages¹⁰³¹. Il existait de multiples sources potentielles mais cela devait fonctionner comme de nos jours, c'est-à-dire qu'il fallait convaincre la source potentielle de travailler pour soi et de prendre des risques. Il fallait souvent donner un prix qui rendait le risque alléchant. Ce travail sur les « sources », dont nous avons pu parler précédemment à propos de l'achat des fidèles d'un général, se retrouve aussi dans les actions diplomatiques quand les négociations avaient totalement échoué. Ammien nous offre une réponse de la technique employée pour acheter un ralliement. Il raconte l'assassinat du roi Vithicabe, prince parmi les Alamans, qui menait de nombreux raids contre les Romains¹⁰³². Manifestement les Romains tentèrent le coup de force puis la trahison mais il fallut de nombreuses tentatives pour y parvenir. Ammien nous explique que des « agents » romains réussirent à acheter un serviteur de Vithicabe qui assassina le roi. On retrouve de fortes ressemblances avec les récits d'assassinats de *magistri militum* que nous avons abordés dans

¹⁰³⁰ Tite-Live, XL, 5, 12.

¹⁰³¹ Dubuisson M., « Renseignement, espionnage et services secrets dans l'armée romaine », *Ktèma*, 21, 1996, p. 305-312, p. 311.

¹⁰³² Ammien, XXVII, 10, 3-4.

les paragraphes précédents : envois d'agents auprès de la cible, achats de trahison puis meurtres. Ammien ne nous précise pas ce qui fut échangé contre cet assassinat mais l'individu dut être assez motivé pour agir seul. Le seul échec qu'Ammien relate est que le serviteur trouva refuge en pays romain, dévoilant ainsi aux Alamans qui avait commandité le meurtre de leur roi. Un autre meurtre de roi est attesté, dont l'exécutant est connu. Il s'agit de Trajan, futur *magister militum per Thracia*, qui à l'époque du meurtre est encore *comes rei militaris* pour l'Arménie. En 374, il reçut ordre de faire assassiner le roi d'Arménie, Pap, deuxième tentative pour le faire assassiner¹⁰³³. Cette fois, la méthode prise est changeante puisque Pap est théoriquement un allié des Romains. Ammien nous explique que Trajan « entourant le roi de cajoleries insidieuses, tantôt lui remettant des lettres pour preuves des dispositions pacifiques de Valens, tantôt s'invitant lui-même à ses repas »¹⁰³⁴. Le comte est ici lui-même le traître puisqu'il est censé être un allié sûr du roi. Connaissant les usages de l'époque, nous pouvons supposer que des cadeaux furent échangés, sans que nous en connaissions la nature. Trajan « acheta » l'amitié du roi pour mieux le trahir. Et en effet, Trajan invita Pap à un festin, moment de convivialité traditionnelle, et là, il le fit tuer avec l'aide d'un esclave. Trajan ne semble pas avoir été particulièrement félicité puisqu'il n'est promu *magister peditum* qu'en 377¹⁰³⁵. Bien évidemment, dans le domaine de la diplomatie, il n'y a pas que les meurtres ; il y a aussi des négociations. Les *magistri* avaient le pouvoir de négocier sans en référer directement à l'empereur¹⁰³⁶. Plus que des missions de négociations directes, les *magistri militum* pouvaient se voir envoyer en ambassadeur ou se voir demander d'organiser les aspects techniques ou sécuritaires des expéditions diplomatiques. Ils étaient souvent à la tête des expéditions diplomatiques qui comptaient le plus souvent des dignitaires civils ainsi qu'un responsable militaire, souvent un haut-gradé, que ce soit un *magister* ou un autre officier¹⁰³⁷. Ursicin organisa l'expédition diplomatique à destination de la Perse en 357, dirigée par le vicaire du général, nommé Spectatus¹⁰³⁸. Il était dans les usages que chaque camp envoie un dignitaire de

¹⁰³³ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 809.

¹⁰³⁴ Ammien, XXX, I, 18-20.

¹⁰³⁵ Jones A.H.M., *PLRE*, Tome I, Trajan, p. 922.

¹⁰³⁶ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 810.

¹⁰³⁷ *Ibid.*, p. 152.

¹⁰³⁸ Ammien, XVII, 5, 15.

rang équivalent. En 363, les Perses envoyèrent le général Surena. Les Romains répondirent par l'envoi du *magister militum* Arintée ainsi que le préfet du prétoire Salutius¹⁰³⁹. Les échanges d'otages voyaient ce même principe d'égalité. On retrouve une expédition semblable, commandée par un *magister militum*, en 377, accompagné du *dux Mesopotamiae* Urbicius auprès de Sapor II¹⁰⁴⁰. A cette occasion, ils acceptèrent les demandes arméniennes de se placer sous la protection romaine, sans demander l'avis de l'empereur, révélant une latitude pour négocier, s'expliquant principalement par les difficultés de transmission. Une certaine indépendance des généraux dans le domaine diplomatique semble s'amplifier en Orient puisque, en 422, Ardabur, Areobindus et Procope revendiquèrent d'être plénipotentiaires¹⁰⁴¹. Suite à ces négociations, un *assessor* d'Ardabur revendiqua la paix, non au nom de l'empereur mais au nom des généraux. C'était l'heure de la domination des grands généraux en Orient avant que la puissance militaire ne s'éclipse au profit de l'autorité civile. Il est à noter que les ambassades amènent souvent de nombreux cadeaux à offrir au souverain qui les accueille, comme de l'or, de la soie ou autres précieux présents. L'Empire byzantin développa par la suite bien plus cet aspect, se reposant sur la diplomatie plutôt que sur la guerre pour assurer sa sécurité. Par exemple, la soie devint un monopole d'Etat, réservée aux cadeaux pour les dignitaires mais aussi pour les ambassades¹⁰⁴². L'envoi de cadeaux précieux servait à l'achat d'ennemi potentiel et ainsi éviter des guerres. Le sujet des cadeaux diplomatiques a été peu abordé parce que les auteurs anciens ne les décrivent que rarement, hormis quand leur exotisme les impressionne. Par exemple, en 450, Léon Ier reçut des girafes et des Pygmées ainsi que des éléphants et des nains¹⁰⁴³. La réception des cadeaux représentait le début obligatoire des cérémonies diplomatiques à la cour de Constantinople avant que des cadeaux de même valeur ne soient offerts. C'est l'éternel principe du don/contre-don¹⁰⁴⁴. Les romains développèrent de plus en plus la livraison de « tribut » pour assurer la paix, par exemple vis-à-vis d'Attila¹⁰⁴⁵.

¹⁰³⁹ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 816.

¹⁰⁴⁰ Jones A.H.M., *PLRE*, Tome I, Urbicius, p. 982.

¹⁰⁴¹ Landelle M., *Les Magistri Militum*, p. 516.

¹⁰⁴² Malamut E, Ouerfelli M (dir.), *De la guerre à la paix en Méditerranée médiévale. Acteurs, propagande, défense et diplomatie*, Presse Universitaire de Provence, coll. Le Temps de l'Histoire, 2021, p. 240-242.

¹⁰⁴³ Becker A., « La girafe et le clepsydre. Offrir des cadeaux diplomatiques dans l'Antiquité tardive », *Monde(s)*, 5. N°1.2014, p. 27-42 ; Damascius, *Vie d'Isidore*, 4, 761, 3.

¹⁰⁴⁴ *Ibid.*

¹⁰⁴⁵ *Ibid* ; Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 538 ; Kaplan M., *Pourquoi Byzance ?*, p. 104.

Ce tribut pouvait être de véritables livraisons en or ou alors il était le fruit d'un détournement des livraisons réservées à l'armée, dont nous avons déjà parlé lorsque des chefs barbares recevaient le titre de *magister militum*. Il est possible que les membres des délégations diplomatiques ne se privaient pas de détourner une partie des présents envoyés, ce qui était de la plus pure tradition romaine. Un général pouvait très bien juger qu'une part du butin lui revenait pour son effort à parcourir de longues distances et à prendre les risques inhérents à une mission diplomatique. Il serait intéressant d'étudier ces faits, s'il est vraiment quantifiable et dans les sources.

C. La question des seigneurs de guerre du dernier siècle de l'Empire unifié.

C.1. Les *magistri militum* et les groupes aristocratiques :

Comme nous avons pu le voir plus tôt, la société romaine des derniers siècles de l'Empire reste une société de clivages, caractérisée par de multiples divisions soigneusement entretenues par l'Etat. On distingue, par exemple, les citoyens des esclaves et des Barbares. Le *patronicum* connaît un renouveau. Les rapports entre *potentes* et *humiliores* se poursuivent sans guère de changement. Les *magistri militum*, en tant que membres de l'élite des gouvernants, se retrouvent confrontés à ces rapports complexes, en particulier ceux des rapports entre patrons et clients, étudiés plus haut. Si nous avons pu penser que les barbares, toujours plus nombreux au sein du corps des généraux, avaient pu être déstabilisés par ce genre de rapport, on se rend très vite compte que c'est tout le contraire qui arrive. Héloïse Harmoy a étudié ce phénomène dans sa thèse sur les officiers barbares au sein de la *militia armata*¹⁰⁴⁶. Elle note que les officiers barbares utilisaient au mieux ces solidarités, que ce soit pour servir leurs intérêts ou ceux de l'Etat. Des liens privilégiés se sont formés entre des *magistri militum* et des individus, guerriers ou civils, jusqu'à former des groupes « aristocratiques », soudés par une forte cohésion sociale. Héloïse Harmoy donne comme définition pour les groupes aristocratiques « un ensemble de personnes qui se rassemblent autour de points communs qui peuvent être des fonctions,

¹⁰⁴⁶ Harmoy H., *Les officiers barbares dans la militia armata*, p. 269.

militaires en particulier, un genre de vie mais aussi une idéologie et un point de vue politique. Ce groupe que l'on peut aussi considérer comme une classe, rassemble souvent des personnes de même condition, ou de niveau social identique, que rassemblent également une certaine conformité d'intérêts ou de mœurs et qui vont ainsi établir entre eux, des rapports légaux ». On retrouve ici la notion de réseau qui est de plus en plus débattue, depuis plusieurs années, dans l'historiographie des sciences sociales et en particulier dans le discours historien¹⁰⁴⁷. Nous allons étudier plusieurs exemples à travers le temps de réseau aristocratique où les notions de fidélité et d'allégeance sont marquantes. Le premier de ces exemples est le groupe aristocratique de Silvanus dont l'affaire de rébellion contre Constance II a déjà été étudié précédemment. Silvanus est né d'un père franc, un certain Bonitus, qui semble avoir eu une éducation romaine ou alors il préfère marquer sa romanisation en donnant des accents latins à son nom et à celui de son fils. Sa mère est d'origine inconnue, une devineresse franque selon Michel Rouche¹⁰⁴⁸ ou une aristocrate romaine d'origine italienne selon Jean-Pierre Joly¹⁰⁴⁹, ce qui ne serait pas surprenant vu les efforts de Bonitus pour se romaniser. La carrière de Silvanus prit son essor après sa trahison envers l'usurpateur Magnence. Le groupe aristocratique de Silvanus se dévoile lors de l'affaire des lettres falsifiées par un partisan de Flavius Arbitio, un certain Dynamus¹⁰⁵⁰. En effet, Ammien nous parle des « partisans » de Silvanus qui, à la cour, le renseignaient sur cette cabale. Heloise Harmoy avance l'idée que ce groupe à la cour est composé en majorité d'officiers d'origine franque ainsi que d'individus originaires de Campanie¹⁰⁵¹. Cette existence d'officiers francs est surtout confirmée par le rapport d'Ammien sur la défense exercée par une série d'officiers dont les origines barbares et franque sont certaines au vu de leurs noms, Malarichus et Mallobaude. De plus, Ammien nous indique que Silvanus craignait qu'envoyer un compatriote pourrait être pris pour un signe de trahison¹⁰⁵².

¹⁰⁴⁷ *Ibid.*, p. 270 ; Harmoy, H., « Les grands aristocrates autour de Silvanus et de Stilicon », in *Dieux et hommes : histoire et iconographie des sociétés païennes et chrétiennes de l'Antiquité à nos jours. Mélanges en l'honneur de Françoise Thélamon*, 2005.

¹⁰⁴⁸ Rouche M., *Clovis*, p. 82.

¹⁰⁴⁹ Joly J.-P., « Le premier roi des Francs. La loi salique et le pouvoir royal à la fin de l'Empire », *Giles*, Michel Rouche (éd.), *Auctoritas : mélanges offerts à Olivier Guillot*, vol. 33 de Cultures et civilisations médiévales, Presses Paris Sorbonne, 2006, p. 97-128.

¹⁰⁵⁰ Ammien, XV, 5, 15.

¹⁰⁵¹ Harmoy H., *Les officiers barbares dans la militia armata*, p. 271.

¹⁰⁵² Ammien, XV, 5, 7.

Le groupe d'aristocrates, qui lui était fidèle à la cour, réussit à prouver son innocence mais les communications étant ce qu'elles sont, Silvanus ne l'apprendra que trop tard et il tendit l'oreille aux paroles de chefs francs avec qui il était lié, sûrement par son père, et entra en dissidence¹⁰⁵³. Là aussi, on retrouve sans aucun doute des personnes d'origine franque, dont un certain Laniogaise, qui fut aux côtés de Constant, fils de Constantin Ier, lors de sa mort. Bonitus l'avait sans aucun doute connu sous Constantin Ier. Soutenu par ses compatriotes francs servant au sein de la *militia armata*, et sans aucun doute par des chefs barbares d'origine franque, Silvanus se proclama empereur pour échapper à une sentence qu'il pensait inévitable. On sait néanmoins qu'un certain nombre d'officiers qui avait pris la défense de Silvanus, choisit de ne pas le suivre dans son usurpation. Malarichus, Laniogaisus et Mallobaude sont restés fidèles à Constance II et ont pu poursuivre leur carrière sans qu'aucun reproche ne leur soit fait pour avoir pris la défense de Silvanus. Silvanus a un solide groupe aristocratique formé autour de lui et composé principalement de francs, le liant à son père, mais aussi d'Italiens, le liant sans aucun doute à sa mère. Composé majoritairement de Francs, ils lui étaient unis sans aucun doute par leur origine mais aussi par l'espoir de pouvoir s'élever dans le *comitatus* aux côtés de Silvanus. Les fidélités étaient récompensées mais elles pouvaient aussi être punies. Ce groupe était présent à la cour mais aussi à ses côtés et il lui était assez fidèle pour le suivre jusque dans la rébellion, du moins pour certains d'entre eux. Il nous fait soupçonner des liens de clientélisme qui se transmettent de générations en générations au sein des familles. Si Silvanus était d'origine franque, il trouva un appui chez des compatriotes qui avait servi sous son père et avec lui. Nous soupçonnons le fait que ce groupe aristocratique s'est forgé depuis Constantin, servit sous Constant et lui resta fidèle jusqu'à la fin, et se retrouva à obéir à Magnence, un païen, avant de le trahir pour Constance II, un fils de Constantin. Ce groupe aristocratique se distingue par une

¹⁰⁵³ Ammien, XV, 5, 15-16.

fidélité à la dynastie constantinienne. Il est difficile de savoir avec précision ce qu'il advint de ce groupe aristocratique, en particulier ceux qui choisirent de suivre Constance II dans l'usurpation, à part qu'une partie fut éliminée sous l'accusation de corruption lors d'une enquête menée par Ursicin, dont nous avons parlé précédemment. Il est possible qu'une partie du groupe ait survécu et ait choisi de suivre Julien, en particulier lors de la révolte contre Constance II. La facilité avec laquelle Julien fut proclamé empereur laisse penser qu'une éventuelle volonté de revanche d'une part d'officiers et de soldats ayant mal vécu la mort de Silvanus¹⁰⁵⁴ ait existé. Marcellin mentionne l'exécution d'officiers comme Maudio, *comes per Gallias*, Lutto, *comes rei militaris*, et Asclépiodote, *comes*. D'autres fonctionnaires furent exécutés comme Proculus, *domesticus* de Silvanus et Poeménus¹⁰⁵⁵. Un autre *magister militum* qui s'entoura d'un solide groupe aristocratique était Stilicon. Ce groupe aristocratique était étendu et présent dans les hautes sphères civiles et militaires¹⁰⁵⁶. Là aussi, Stilicon en a hérité d'une partie de son père, un Vandale d'origine qui servit en tant qu'officier dans le *comitatus* de Valens¹⁰⁵⁷. Il fut astreint au service militaire, et servit d'abord au sein des *protectores*, suivant par la suite les échelons habituels, passant par tribun puis notaire avant de devenir comte. Il reçut l'appui de Séréna, fille adoptive de Théodose et il obtint de se marier avec elle. C'est sans aucun doute l'appui de sa femme qui lui permit de renforcer considérablement le groupe aristocratique qui l'entoura par la suite, grâce à son appartenance à la famille impériale. Il devint, grâce à cela, l'une des personnes les plus influentes de l'Etat-major impérial et put ainsi nouer des liens d'importance avec les plus hauts personnages de l'Etat et les grandes familles aristocratiques¹⁰⁵⁸. Serena fut un membre actif de ce réseau d'aristocrate en constitution puisqu'il est dit par Claudien qu'elle assurait une vigilance de tous les instants pour prévenir son mari, souvent absent, de toutes sortes d'intrigues qui pouvaient se nouer

¹⁰⁵⁴ Nous avons théorisé que la mort de Silvanus avait été facilitée par l'existence d'un groupe hostile à sa personne, formé de païens et d'anciens fidèles de Maxence. Il est possible que l'armée des Gaules ait été profondément divisée à cette époque entre plus groupes rivaux, ce qui explique la facilité de rebellions de cette armée agitée. Ces groupes pouvaient s'opposer ou se réunir, ou encore changer d'allégeance selon les circonstances. Si le groupe fidèle à Silvanus choisit réellement de suivre Julien dans la rébellion, c'était par un intérêt vengeur mais cela ne voulait pas dire une entière fidélité.

¹⁰⁵⁵ Ammien Marcellin, XV, 5, 36 (voir corpus n°19).

¹⁰⁵⁶ Harmoy H., *Les officiers barbares dans la militia armata*, p. 272.

¹⁰⁵⁷ Orose, *Histoire*, VII, 38 ; O'Flynn J.-M., *Generalissimos of the Western Roman Empire*, The University of Alberta Press, Alberta, 1983, p. 15.

¹⁰⁵⁸ Harmoy H., *Les officiers barbares dans la militia armata*, p. 272 ; *CIL*, VI, 1730 ; Symmaque, *Lettres*, IV, 2 (voir corpus n°78).

contre lui¹⁰⁵⁹. C'est d'ailleurs autour de lui que se regroupèrent les ennemis de Rufin, le préfet du prétoire qui sera, jusqu'à sa mort, son adversaire. Rufin était alors l'adversaire du *magister militum* Promotus que choisit de soutenir Stilicon, entrant ainsi dans le groupe aristocratique du vieux général¹⁰⁶⁰. Il représentera bientôt la tête de file des militaires en opposition avec l'administration civile dirigée par Rufin. Ses exploits, lors des affrontements avec les barbares, permet de confirmer son statut de militaire talentueux et renforça sa position. Il finit par devenir *magister militum utriusque militia* pour l'Orient et l'Occident¹⁰⁶¹. Comme le relate Héloïse Harmoy, il est difficile de connaître l'identité des membres du groupe aristocratique de Stilicon. On ne peut y aller que par déduction. Tout d'abord, évidemment, les enfants de Promotus qui semblent avoir mis en lien Eutrope et Stilicon. Le premier est évidemment membre de ce groupe ainsi que Gainas que Stilicon missionnera ramener les troupes d'Orient et assassiner Rufin¹⁰⁶². On peut y trouver aussi Flavius Mallus Théodorus, un juriste, peut-être à mettre en lien avec les accusations de Zosime de mise sous tutelle des tribunaux par Stilicon¹⁰⁶³. Etant un grand politicien, il a pu favoriser les liens entre Stilicon et le Sénat de Rome dont les relations furent parfois difficile¹⁰⁶⁴. Nicomaque Flavien, le gendre de Symmaque, peut être compté dans ce groupe puisque sa carrière fut encouragée par Stilicon, comme nous l'avons vu. Stilicon était potentiellement allié à la *gens Aniciae*, qui était catholique et favorable aux Barbares¹⁰⁶⁵. Symmaque mentionne également Flavius Macrobius Longinianus qui était un ami

¹⁰⁵⁹ Claudien, *Eloge à Séréna*, 226-233.

¹⁰⁶⁰ Zosime, IV, 51, 1 (voir corpus n°81).

¹⁰⁶¹ Jones A.H.M., *PLRE*, Tome I, Stilicon, p. 854.

¹⁰⁶² *Ibid.*, Tome I, Rufin, p. 779 ; *Ibid.*, Tome I, Gainas, p. 379.

¹⁰⁶³ Zosime, V, 1, 1 (voir corpus n°91).

¹⁰⁶⁴ Jones, A.H.M., *PLRE*, Tome I, Théodorus, p. 900-902.

¹⁰⁶⁵ Harmoy H., *Les officiers barbares dans la militia armata*, p. 274.

de Stilicon¹⁰⁶⁶. On peut aussi citer Claudien, poète que prit sous son aile le général et qui lui servit de « maître propagandiste »¹⁰⁶⁷. L'étude des carrières des membres connus du groupe aristocratique rend compte d'une infiltration de ceux-ci au sein de l'administration civile et de la *militia armata* dans une vaste stratégie de verrouillage des organes de pouvoir par Stilicon. On peut peut-être citer aussi Alaric dans le groupe aristocratique car Stilicon visait à s'assurer son soutien et sa fidélité et c'étaient ses troupes qui formaient une grande partie des troupes disponibles pour l'invasion de l'Orient. Comme Aspar promit à Théodoric Strabo des terres en Thrace pour installer les siens et le poste de *magister utriusque militiae* pour se l'attacher, Stilicon offrit le poste de *magister per Illyricum* à Alaric. Dans la liste des membres du groupe aristocratique, on retrouve plus clairement la liste des individus massacrés lors de la sédition des soldats en 408 qui peut nous donner des indices des partisans et clients de Stilicon. Ce coup de force organisé contre Stilicon vit le massacre d'une grande partie de ses partisans. Zosime cite ainsi Liménus, préfet du prétoire des Gaules, Charioubaude, *magister militum per Gallias*, Vincent, *magister equitum praesentalis*, et Salvius, *comes domesticorum*¹⁰⁶⁸. D'autres sont cités par la suite, comme Naimorus, *magister officiorum*, Patroinus, *comes sacrarum largitionum*, Salvius, questeur du palais¹⁰⁶⁹. Ces massacres furent d'importance et il ne faut pas oublier non plus que Sarus fit massacrer la garde rapprochée de Stilicon, désarmant celui-ci. Certains historiens ont interprété ce massacre comme celui des partisans des Barbares. Certes, Stilicon et les siens sont des partisans d'une meilleure intégration des barbares dans la continuité de la politique théodosienne. Et certes, la critique de Stilicon prit grandement de l'ampleur à partir des incursions menées par Radagaise, encouragé par les succès du parti anti-germanique à la cour d'Arcadius en Orient. Le massacre est d'abord précédé par des attaques en plein Sénat puis par une vague de calomnie qui le frappe¹⁰⁷⁰. Mais l'étendue de ce massacre, l'hostilité déclarée des instigateurs du massacre comme Olympius sont d'abord la preuve de la

¹⁰⁶⁶ Symmaque, *Lettres*, VII, 93 ; Jones A.H.M, *PLRE*, Tome II, Longinianus, p. 686.

¹⁰⁶⁷ Tournier C., « La mémoire des figures impériales chez Claudien », *Varia*, n°9, 2016, p. 27 ; Cameron A., *Claudian : Poetry and Propaganda at the Court of Honorius*, Oxford, Clarendon Press, 1970, p. 81.

¹⁰⁶⁸ Zosime, V, 32, 4 : (voir corpus n°93).

¹⁰⁶⁹ Zosime, V, 32, 6.

¹⁰⁷⁰ Orose, *Histoire*, VII, 38, 1.

volonté de détruire un réseau de fidélité. En effet, dans le déroulement des événements, Stilicon ne fut pas immédiatement exécuté. Les siens furent d'abord assassinés et les postes qu'ils occupaient seront pris par des partisans de la ligne hostile à Stilicon. On peut se rendre compte que le réseau de Stilicon s'est installé dans toutes les sphères du pouvoir, occupant tous les postes stratégiques du gouvernement, que ce soit de l'administration civile ou de l'armée¹⁰⁷¹. Les années, c'est s'emparer du pouvoir et, quoique Zosime parle de la folie des soldats, nous avons plutôt l'impression d'une exécution soigneusement exécutée, se servant de soldats majoritairement italiens et issus des vagues de recrutement de 406 et 407 qui laissent incertaine leur fidélité envers Stilicon et donc plus facilement manipulables par les accusations de collusion avec les barbares. Tous les hauts fonctionnaires, et même ceux ayant fui l'avancée de l'usurpateur Constantin III, sont alors rassemblés à Ticinum auprès de l'empereur¹⁰⁷². Le jour de leur exécution n'est donc pas anodin. C'est décrit comme une émeute mais c'est un véritable coup d'état. Stilicon a perdu tous ses soutiens, sa garde rapprochée et il n'a plus à ses côtés qu'une armée de fédérés barbares dont la fidélité ne peut être que chancelante vu que leurs familles viennent de se faire massacrer en même temps que tous les dignitaires. C'est donc avant tout le massacre d'un réseau de clientèle afin d'affaiblir le « patron » et pouvoir le frapper au moment où il est le plus faible. Cela ressemble, d'une certaine façon, à ce que nous avons étudié précédemment à propos de l'usage de la corruption pour détacher du service d'une cible ses serviteurs, proches et gardes et s'en servir pour l'assassiner. En effet, Stilicon se retrouve isolé, piégé dans une église, protégé par ses clients et les derniers membres de son réseau de fidélité, armés¹⁰⁷³. Il se livre au bourreau afin, sans aucun doute d'arrêter le massacre, mais sa famille sera anéantie. Son fils, Euchérius est assassiné, Serena est condamnée à mort, son beau-frère Bathanarius est tué tandis que sa fille Thermantia, impératrice, est répudiée. Les derniers membres de son groupe sont impitoyablement poursuivis comme le grand chambellan

¹⁰⁷¹ Coulon D., *Aetius*, p. 41.

¹⁰⁷² Jones A.H.M., *PLRE*, Tome II, Chariobaudes, p. 282 ; Zosime, les Belles Lettres, p. 235 (note 74).

¹⁰⁷³ Zosime, V, 34, 3-4.

Deuterius et le primicier des notaires, Pierre, qui sont tous les deux torturés et mis à mort¹⁰⁷⁴. Des lois sont publiées pour confisquer les biens de Stilicon et de ses partisans ; les nominations et les donations du généralissime sont annulés. Les derniers survivants sont chassés du *comitatus* impérial ainsi que de la ville de Rome. Ils ne peuvent même pas porter de protestation devant la loi. Tous les membres du réseau de Stilicon sont frappés mais aussi les soldats ayant reçu des certificats de service durant sa régence¹⁰⁷⁵. Il faudra attendre Constantius pour que les survivants du groupe aristocratique de Stilicon émergent à nouveau et entreprennent une vengeance vis-à-vis de ceux qui les ont frappés. Nous allons maintenant parler du groupe aristocratique d'Aetius dont la formation et la fin rappelle celle des groupes de Silvanus et de Stilicon. Cette question a été analysée par David Coulon dans sa thèse sur Aetius à travers ces mots : « pour obtenir et ensuite conserver son pouvoir, il lui fallait le soutien de fonctionnaires civils haut placés, partageant les mêmes convictions politiques notamment à l'égard des barbares » mais qu'il « serait pourtant faux de croire que ces aristocrates italiens soutinrent systématiquement la politique du patrice »¹⁰⁷⁶. On retrouve ici une des caractéristiques des groupes aristocratiques entourant les *magistri militum*. Aetius semble un personnage particulier, du même abord que nombre de ses congénères militaires, peu habiles avec les affaires de cour et le monde des courtisans¹⁰⁷⁷. C'est pourquoi son groupe aristocratique était d'abord formé de militaire, dont son armée personnelle qui lui était plus fidèle qu'à un empereur (qu'elle ne connaissait pas), puis qui s'élargit peu à peu en intégrant des fonctionnaires civils dont l'appui était crucial pour atteindre puis conserver le pouvoir. Sa popularité était plus manifeste au sein de l'armée, qu'au sein de la cour¹⁰⁷⁸. Néanmoins l'appui de dignitaires civils était essentiel puisque c'étaient eux qui prévenaient leur patron ou allié des dangers de la cour et permettaient d'asseoir le pouvoir du *magister militum* au cœur même du pouvoir romain, c'est-à-dire dans l'entourage direct de l'empereur. Il est difficile de connaître

¹⁰⁷⁴ Zosime, V, 35, 2.

¹⁰⁷⁵ Harmoy H., *Les barbares dans la militia armata*, p. 290-291.

¹⁰⁷⁶ Coulon D., *Aetius*, thèse inédite sous la direction de Michel Rouche, Paris-4, 2000, p. 186-215.

¹⁰⁷⁷ *Ibid.*, p. 280.

¹⁰⁷⁸ Ce sont des soldats qui préviennent manifestement Aetius du complot ourdi par Félix pour attenter à sa vie. Prosper Tiro s.a 430 : *Aetius Felicem cum uxore Padusia et Grunnito diacono cum eos insidiari sibi praesensisset interimit.*

avec certitude les membres de ce réseau et certains historiens avancent l'idée que ce groupe était extrêmement mouvant, des individus soutenant pendant un temps la politique d'Aetius avant de l'abandonner. Cela laisse à penser que l'essentiel du pouvoir d'Aetius se basait en Gaule¹⁰⁷⁹ et que, même si des groupes en Italie lui manifestaient un soutien d'importance, l'aristocratie italienne pouvait lui être plus majoritairement hostile, au contraire de l'aristocratie gauloise. Preuve en est de la formation d'un groupe hostile au patrice et à sa politique de coopération avec les barbares, centrée autour de la *gens Caeconii-Decii*. Ce fut, par exemple grâce à leur soutien, que Flavius Albinus, rival déclaré d'Aetius, a pu détenir pendant six ans la préfecture du prétoire dans le cadre d'une lutte d'influence entre l'aristocratie italienne et l'aristocratie gauloise¹⁰⁸⁰. Aetius disposait néanmoins du soutien de la *gens Anicii*, qui formait son groupe de soutien civil au cœur du pouvoir impérial. Son soutien se manifesta en 438 par des acclamations au Sénat lors de l'enregistrement du Code Théodosien ainsi que par l'érection d'une statue derrière la Curie¹⁰⁸¹. On peut compter parmi eux Nichomachus Flavianus, *praefectus praetoria* en 431-432, Anicius Acilius Glabrio Faustus, lié aussi au préfet du prétoire en 437-438, consul en 438 et préfet de la ville de Rome entre 408 et 437, ainsi que Boethius, préfet du prétoire¹⁰⁸². Il est à noter qu'une hypothèse fait entrer dans la clientèle d'Aetius un ou des rois francs rhénans, confirmée plus ou moins par l'adoption d'un prince franc¹⁰⁸³. On pourrait y ajouter Majorien, Ricimer, Marcellinus bien évidemment mais aussi Aegidius ainsi que Flavius Mérobaudes à qui fut retiré son commandement de *magister utriusque militiae per Occidentem* en 443 à cause d'une intrigue des *Caeconii*¹⁰⁸⁴, un des seuls échecs dans ce domaine. Mérobaude était l'un de ses plus fidèles alliés, surtout connu pour ses panégyriques à son honneur. Aetius l'avait pris sous son aile, dans une sorte d'évergétisme artistique puis l'avait fait nommer à ses côtés pour verrouiller le pouvoir militaire¹⁰⁸⁵. C'est à cette période, dans les années 440, que commença à décliner le pouvoir d'Aetius, du fait de la

¹⁰⁷⁹ *Ibid.*, p. 195-198 et 282.

¹⁰⁸⁰ *Ibid.*

¹⁰⁸¹ Chastagnol A., *La fin du monde antique*, p. 19.

¹⁰⁸² Jones A.H.M., *PLRE*, Tome II, Boethis I, p. 230 ; *Ibid.*, Anicius Acilius Glabrio Faustus, p. 452.

¹⁰⁸³ Coulon D., *Aetius*, p. 84.

¹⁰⁸⁴ Hydace, *Chronique*, 128.

¹⁰⁸⁵ Loyen A., « L'oeuvre de Flavius Mérobaude et l'histoire de l'occident de 430 à 450 », *Revue des Etudes Anciennes*, 74, 1972, p. 153-174.

volonté de Valentinien III de diriger lui-même l'Empire et de sa politique beaucoup plus intransigeante envers les barbares que celle de son patrice. La faction des *Caecionii-Deccii* l'emporta finalement dans le jeu des intrigues politiques, parvenant à remplacer peu à peu les fidèles d'Aetius aux postes les plus importants, comme Mérobaude cité plus haut, mais aussi par la nomination de Storacius à la préfecture du prétoire, proche certainement des adversaires d'Aetius puisqu'il remplacera en 454 le préfet du prétoire Boèce suite à son assassinat¹⁰⁸⁶. C'est peut-être à cause de cette opposition plus marquée de l'aristocratie italienne qu'Aetius dut en appeler massivement aux fédérés et alliés pour renforcer son armée des Gaules face à la menace hunnique. Il est à mettre en évidence qu'Aetius manquait en réalité d'appuis parmi les factions civiles italiennes et que s'il y avait vraiment des alliances, elles n'étaient que de circonstances¹⁰⁸⁷. La faction des *Caecionii-Decii*, anti-barbare, domina peu à peu la vie politique et compta de plus en plus de soutiens en Italie. Même si Aetius avait pu profiter d'un soutien relatif de l'aristocratie dans la gestion financière, lui permettant de mener sa politique militaire, celle-ci n'était pas parfaite, bien au contraire. On ne retrouve que rarement la trace de la politique d'Aetius dans les *Novelles* publiées par Valentinien. On peut retrouver certaines lois en faveur de l'armée mais cela ne prouve rien puisque les lois en faveur de l'armée, par exemple le recrutement, sont une constante de l'Empire en difficulté¹⁰⁸⁸. L'Empire de Valentinien était encore plus en difficulté dans le domaine financier, surtout avec la perte de précieuses provinces fiscales, ce qui poussa d'ailleurs, peut-être, Aetius à privilégier plus encore la défense des Gaules. L'administration impériale ne fonctionnait plus que pour sauvegarder ses avantages et l'empereur n'était que difficilement obéi. Il sollicita d'ailleurs l'intervention d'Aetius pour appliquer des directives par la force des armes¹⁰⁸⁹. Les deux groupes rivaux des familles aristocratiques s'affrontaient pour les postes dans l'administration, le temps étant en faveur de l'un ou de l'autre. Nous avançons aussi l'éventuelle idée que pour affaiblir l'adversaire, les groupes appuyaient de toutes leurs forces pour laisser l'invasion du « fief » de l'adversaire par Attila se dérouler. En 451, Aetius ne put s'opposer à l'avancée des huns qu'avec le soutien des fédérés et de faibles troupes romaines. Certes, l'armée romaine était alors affaiblie, Aetius n'avait plus le soutien de ses mercenaires hunniques qui lui avaient

¹⁰⁸⁶ Coulon D., *Aetius*, p. 196.

¹⁰⁸⁷ *Ibid.*, p. 198.

¹⁰⁸⁸ Stein E., *Histoire du Bas-Empire*, Paris, 1959, p. 337-349 ; Coulon D., *Aetius*, p. 212 qui fait référence à la *Nov. XXXV* datant du 15 avril 452.

¹⁰⁸⁹ Coulon D., *Aetius*, p. 213. C'est le cas en 451 quand une famine frappe l'Italie et pousse Valentinien à en appeler à Aetius.

apporté une aide précieuse¹⁰⁹⁰ mais le patrice ne semblait pas avoir eu les mêmes difficultés à rassembler des troupes lors d'affrontements précédents. Par exemple, contre les Wisigoths, après la terrible défaite de Litorius à Toulouse en 439 et la perte des derniers cavaliers hunniques d'Aetius, celui-ci parvint à rassembler une armée, venant manifestement de Gaule, et força Théodoric à une paix qui dura jusqu'à la fin de son règne¹⁰⁹¹. En 441, Aetius et Valentinien III se préparaient à une expédition en Afrique du Nord, ce qui suppose la mobilisation d'un nombreux contingent, certes renforcé massivement par l'Orient¹⁰⁹². Il peut donc paraître étrange qu'Aetius fut autant en demande d'hommes. Sidoine Apollinaire nous dit que Aetius vint d'Italie avec de très faibles troupes « à la tête de forces auxiliaires faibles et clairsemées, sans un légionnaire »¹⁰⁹³. Certes, une famine avait frappé l'Italie à la même époque mais traditionnellement, l'administration romaine faisait tout pour préserver les armées des effets de la famine, quitte à affaiblir le peuple¹⁰⁹⁴. De plus, Aetius n'avait pas eu à faire face à d'importantes invasions lors des années précédentes. Les seuls affrontements se déroulèrent contre les Francs et les Bagaudes, et ces deux affrontements ne durent pas coûter beaucoup d'hommes à Aetius puisque les deux adversaires furent facilement vaincus¹⁰⁹⁵. Nous avons tendance à penser que cette famine a eu un certain impact mais les adversaires d'Aetius avaient manœuvré pour l'empêcher d'emmener toutes les troupes d'Italie, peut-être d'abord pour préserver la péninsule qui aurait pu être la cible de l'invasion mais aussi dans l'espoir peut-être d'un échec d'Aetius. Les questions de ravitaillement dépendaient du préfet du prétoire d'Italie, qui était alors Firminus. Il n'est pas sûr qu'il était un adversaire d'Aetius mais les succès récents des *Caenocii-Decii* qui avaient nommé des préfets du prétoire d'Italie dans les dernières années¹⁰⁹⁶, laissent soupçonner une hostilité de Firminus qui ralentit la fourniture d'approvisionnement en prétextant la disette¹⁰⁹⁷. Aetius ne parvint donc pas à rassembler assez de troupes et dut faire appel aux fédérés et alliés. On nous raconte qu'Aetius dut aller supplier

¹⁰⁹⁰ *Ibid.*, p. 221.

¹⁰⁹¹ *Ibid.*, p. 151.

¹⁰⁹² *Ibid.*, p. 135. A ce sujet, David Coulon n'est pas sûr de la présence d'Aetius en Italie ni même de la venue de troupes gauloise. Néanmoins, Valentinien III semble désireux de monter une expédition et il est difficile de penser qu'il se serait contenté uniquement de l'armée d'Orient, d'abord pour une raison de prestige. Nous supposons qu'il avait tout de même réussi à rassembler un fort contingent terrestre pour compléter les troupes de Théodose II qui amène principalement les navires nécessaires à l'invasion. Aetius dut venir avec un minimum de troupes pour l'accompagner, car il était le généralissime et ne pouvait se permettre de se présenter sans rien même si cela reste hypothétique.

¹⁰⁹³ Sidoine Apollinaire, *Carm*, VII, 319-342. *Vix liquerat Alpes Aetius, tenue et raru sine milite ducens robur in auxiliis.*

¹⁰⁹⁴ Coulon D., *Aetius*, p. 237.

¹⁰⁹⁵ *Ibid.*, p. 159 ; 180 ; 343.

¹⁰⁹⁶ *Ibid.*, p. 194.

¹⁰⁹⁷ *Ibid.*, p. 237.

le roi des Wisigoths pour obtenir l'appui de ses troupes¹⁰⁹⁸. Il n'est pas courant qu'un patrice suppliât, certes par l'intermédiaire d'un de ses hommes, un chef fédéré. Ce qui veut dire qu'il devait être relativement désespéré. Après la victoire aux Champs Catalauniques, qui vit Aetius laisser Attila s'enfuir, l'Italie est à son tour envahie l'année suivante. Aetius ne semblait alors que peu pressé d'intervenir et le fait qu'il laissa Attila s'enfuir des Champs Catalauniques reste troublant¹⁰⁹⁹. La présence d'importantes forces à Aquilée, considérées comme « les plus braves des soldats romains »¹¹⁰⁰, laisse supposer la présence du *comitatus* italien, assez puissant pour résister à l'armée hunnique. Attila ne parviendra à prendre la cité que suite à un événement miraculeux. Par la suite, le chef hunnique poursuivit son invasion et prit une série de cités, jusqu'à Milan. Nulle part on ne voit intervenir Aetius, si ce n'est en harcelant les rangs hunniques. Il est possible de soupçonner une stratégie intentionnelle d'Aetius, laissant Attila s'enfoncer en Italie pour s'affaiblir sans que les forces romaines ne soient atteintes¹¹⁰¹ mais il est néanmoins, dans ce cas, difficile de comprendre l'envoi de troupes d'élites pour tenir un siège qu'Aetius aurait conçu comme destiné à être brisé par les Huns après de longs mois mais après suffisamment de temps pour les affaiblir. Il est aussi difficile de croire qu'Aetius aurait usé de cette stratégie de la « terre brûlée » en plein cœur du nord de l'Italie, province la plus riche de l'empire d'Occident. En Gaule, s'il mit un moment avant d'intervenir, c'était à cause du temps qu'il fallait pour rassembler les troupes et alliés et non pas forcément à cause d'une stratégie similaire. Il tenta bien de sauver Orléans et même s'il échoua, il infligea une première défaite à Attila¹¹⁰². Alors que dans le cas italien, Aetius semblait complètement absent. Nous soupçonnons à la fois une stratégie d'épuisement des Huns mais aussi une stratégie pour affaiblir ses opposants en Italie qui lui avait rendu la tâche de défendre la Gaule ardue. Après tout la Gaule, le « fief » d'Aetius, avait été ravagée en grande partie, affaiblissant du coup Aetius et ses soutiens. Il se devait de maintenir sa position et de ne pas laisser ses opposants se renforcer en profitant d'une prospérité de l'Italie, épargnée par la guerre. Aetius ne voulait certainement pas risquer une nouvelle fois ses troupes gauloises pour la défense de l'Italie alors que les Italiens n'avaient pas participé à la défense de la Gaule.

¹⁰⁹⁸ Lot F., *La Gaule. Les fondements ethniques, sociaux et politiques de la nation française*, Fayard, Paris, 1947, p. 490.

¹⁰⁹⁹ Demougeot E., *La formation de l'Europe et les invasions barbares*, p. 533 ; Coulon D., *Aetius*, p. 257 ; Deschodt E., *Attila*, Gallimard, Paris, 272.

¹¹⁰⁰ Jordanès, *Histoire des Goths*, 42, 220 : *fortissimis intrinsecus Romanorum militibus resistentibus*.

¹¹⁰¹ Coulon D., *Aetius*, p. 258.

¹¹⁰² *Ibid.*, p. 241-243.

A-t-il sacrifié volontairement le *comitatus* italien à Aquilée pour ne pas laisser des troupes entièrement préservées à ses adversaires ou a-t-il voulu tenter une résistance apte à freiner Attila ? Difficile de le savoir mais le choix de laisser des troupes d'élites dans une ville assiégée nous paraît étrange même si nous optons pour cette stratégie. Ce n'est pas la première fois qu'Aetius préféra ses intérêts personnels à ceux de l'Empire. Il savait certainement qu'Attila ne pouvait qu'échouer mais il ne comptait pas lui forcer la main pour renforcer ses adversaires de l'aristocratie italienne. Il semble même qu'Aetius songea à se retirer d'Italie pour se réfugier à Arles, avec Valentinien III, ce qui aurait fait de la Gaule le nouveau centre du pouvoir romain¹¹⁰³. Marcien, empereur d'Orient, envoya des renforts qui, menacèrent Attila¹¹⁰⁴, d'autant plus qu'une épidémie sévissait dans les rangs hunniques. Aetius sortit affaibli de ces deux invasions. La Gaule et donc ses soutiens ont souffert de l'attaque d'Attila. Son armée était très certainement affaiblie par la violence de la bataille. Il avait très certainement perdu de nombreux soutiens en Italie à cause de cette invasion et de son plan de quitter l'Italie¹¹⁰⁵. Preuve de cette faiblesse, les Wisigoths du nouveau roi Thorismond tentèrent d'agrandir leur territoire en attaquant Arles et Narbonne. Même si Thorismond fut assassiné par son frère Théodoric, pro-romain, cette séquence a montré la faiblesse militaire d'Aetius, toujours plus dépendant des fédérés¹¹⁰⁶. Même s'il a laissé l'Italie être frappée pour ne pas se laisser faiblir, la mort d'Attila le rendit bien moins utile¹¹⁰⁷. Afin de renforcer ses positions, espérant peut-être obtenir plus de soutiens en s'associant à la famille impériale comme Stilicon l'avait fait en épousant Thermantia, Aetius tenta de conclure un mariage entre son fils Gaudentius et une fille de Valentinien. Ce projet marital fut très mal vécu par l'aristocratie, critiques dont se font l'écho les sources anciennes¹¹⁰⁸. Valentinien III n'avait en effet pas de fils aîné et Gaudentius deviendrait, de fait, son héritier. Une situation semblable à celle d'Eucherius, fils de Stilicon. C'est cette même accusation de vouloir briguer la pourpre pour son fils qui fera tomber Aetius. Valentinien III, qui n'était pas favorable à ce projet de mariage, se laissa influencer par le clan hostile à Aetius,

¹¹⁰³ Prosper Tiro, s.a. 452.

¹¹⁰⁴ Hydace, *Chronique*, 154.

¹¹⁰⁵ Coulon D., *Aetius*, p. 264.

¹¹⁰⁶ Orose, *Histoire*, 156.

¹¹⁰⁷ Coulon D., *Aetius*, p. 267.

¹¹⁰⁸ Prosper Tiro, s.a. 454.

ou simplement par une faction d'ambitieux qui finira par le tuer¹¹⁰⁹. Finalement, à sa mort, une partie de ses partisans durent connaître un sort semblable à ceux de Stilicon, même si cette fois nous n'avons pas trace de massacre organisé mais plutôt des traces d'une rage soudaine de l'empereur Valentinien III qui assassina de ses propres mains son général puis exécuta d'autres individus, dont le plus connu est Boèce, un ami proche d'Aetius¹¹¹⁰. On ne connaît pas le nom des autres partisans d'Aetius mais le massacre fut sûrement moins étendu que celui qui accompagna la mort de Stilicon. Les partisans d'Aetius sont désavoués mais l'empereur mena une politique plus proche de celle d'Aetius que celle voulue par le parti anti-barbare¹¹¹¹. Cela n'empêcha pas Valentinien d'être frappé par la vengeance. Il perdit la vie en 455 des mains de deux *protectores*, goths ou hunniques, qui faisaient partie du groupe aristocratique d'Aetius. On ne sait s'ils étaient les héritiers des troupes fournies à Aetius par Attila ou s'ils étaient venus avec Pélagie lors de son remariage avec Aetius. Celle-ci était en effet une princesse gothique et elle avait une escorte de soldats gothiques, qui avaient autrefois combattu pour Boniface, son premier mari¹¹¹². Peut-on imaginer que Pélagie ait armé la main de ces deux guerriers pour venger son mari ? Ce ne peut être qu'une supposition car aucune source ne nous le dit, ni même ne précise si elle a survécu à la mort de son mari, même s'il est probable qu'aucun mal ne lui ait été fait, puisqu'elle est la fille d'Alaric et donc liée à la famille royale wisigothique. On cite aussi Pétrone Maxime dans la responsabilité du meurtre de Valentinien qui avait été récemment accusé d'avoir fait assassiner Aetius¹¹¹³.

¹¹⁰⁹ Coulon D., *Aetius*, p. 268.

¹¹¹⁰ Hydace, *Chronique*, 158.

¹¹¹¹ Harmoy H., *Les barbares dans la militia armata*, p. 294.

¹¹¹² Jones A.H.M., *PLRE*, Tome II, Pelagie, p. 856.

¹¹¹³ Hydace., *Chronique*, 162.

C.2. Armée privée et pouvoir privé.

Comme nous l'avons vu précédemment, le pouvoir des *magistri militum* ne cesse de se renforcer aux dépens du pouvoir impérial qui ne cesse de s'affaiblir. Nous nous intéresserons ici principalement à l'Occident car en Orient le phénomène est inverse. En effet, l'Occident, menacé de toutes parts, s'enfonce dans une crise dont il ne parviendra pas à sortir. Dirigé par de jeunes empereurs, aux mains de comploteurs et sans aucun doute plus ou moins incompetents, faisant face à de multiples assauts de groupes « barbares » qui ressemblent plus désormais à des armées privées au service de généraux intrigants, l'Empire se désintègre. Il nous semble que la date du début de cet effondrement peut se trouver avec l'assassinat de Stilicon qui affaiblit profondément l'Empire. Une partie de l'armée romaine disparaît peut-être, ralliant Alaric ou étant chassé par la purge anti-stiliconienne. Sans employeur, face à une cour hostile, Alaric décidera de ravager l'Italie et de frapper Rome, non pas comme piller barbare, mais bien en tant que général romain demandant un salaire pour lui et ses troupes¹¹¹⁴. Puissance menaçante, cette armée sera finalement installée en Aquitaine. Un renouveau s'opéra avec Constantius III qui restaura l'autorité impériale et fut proclamé Auguste mais mourra sans aucun doute trop tôt. La mort d'Honorius et la guerre civile qui s'ensuivit renforçât plus que jamais le pouvoir des généraux. Aetius parvint bien à obtenir un *magisterium* en Gaule grâce à ses armées hunniques. Les guerres civiles qui éclatèrent par la suite n'avaient pas pour objectif l'*imperium* mais bien le *magisterium* militaire¹¹¹⁵. Boniface Félix et Aetius s'entretinrent pour celui-ci. Ricimer ne prétendit jamais à la couronne impériale mais préféra son rôle de général et de patrice qui lui permettait d'avoir la main sur les armées. Le règne de Valentinien fut marqué par ce renforcement, et même ce triomphe, du pouvoir militaire. Aetius s'installa en Gaule et la transforma en véritable « fief », faisant de la défense de celle-ci sa priorité. Christine Delaplace regrette que le général et patrice s'est évertué à défendre la Gaule mais à notre sens, il n'avait pas le choix¹¹¹⁶. La Gaule perdue, il n'avait plus aucun pouvoir. Boniface s'installa, lui, en Afrique et en fit son fief¹¹¹⁷. Avitus régnait plus en Gaule que réellement sur tout l'Empire, héritage de son *magisterium* militaire¹¹¹⁸. Aegidius et Marcellinus avaient installé un

¹¹¹⁴ Delaplace C., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 150.

¹¹¹⁵ Coulon D., *Aetius*, p. 92 ; Jeroen W.P., « The early career of Aëthis and the murder of Felix », *Historia : Zeitschrift für Alte Geschichte*, 66-4, 2017, p. 468-482

¹¹¹⁶ Delaplace C., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 202.

¹¹¹⁷ Coulon D., *Aetius*, p. 114.

¹¹¹⁸ Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 561 ; Delaplace C., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 217.

véritable pouvoir personnel sur la Gaule du Nord et la Dalmatie. Ricimer, lui, faisait de l'Italie le cœur de son pouvoir et se servait du pouvoir impérial pour obtenir une autorité générale sur tout l'empire¹¹¹⁹. On a décrit ce phénomène comme celui des *warlords* ou seigneurs de guerre, un phénomène qui n'est pas exclusif à l'histoire de l'Empire mais se retrouve de tous temps lorsque des empires ou des pays se sont désintégrés. La puissante Chine des Han n'a-t-elle pas connue un phénomène similaire à celui qui entraîne la désintégration de l'empire d'Occident¹¹²⁰ ? La définition des seigneurs de guerre est généralement associée à un individu exerçant un contrôle de facto sur une région au moyen d'une force militaire qui lui est fidèle. Cette définition s'accorde plus aux *warlords* qu'étaient Aegidius et Marcellinus qui ne se souciaient guère de l'unité impériale mais plutôt du maintien d'une zone d'influence sous leur pouvoir direct. La plupart des « rois » barbares reçurent des titres de *magister militum* comme Alaric, Ricimer, Oreste, Théodoric et même Attila¹¹²¹. Le titre de patrice était souvent accolé à celui des plus puissants des généraux pour montrer leur suprématie de statut en Occident aux yeux des empereurs d'Orient¹¹²². Ces titres étaient la reconnaissance d'un pouvoir militaire mais aussi, de plus en plus souvent, d'un pouvoir total sur une région donnée. Le titre de *magister militum* vers la deuxième moitié du Vème était un titre qui allait au-delà de la simple fonction militaire mais pouvait aussi englober des responsabilités civiles. Néanmoins, l'apparition de ces « super-généraux » ne datent pas de la fin du Vème siècle. On les voit apparaître déjà au début du Vème siècle avec le titre de *magister utriusque militum praesentalis*, qui regroupe les deux titres de *magister equitum praesentalis* et *magister peditum praesentalis*. La distinction entre les deux armes n'avait plus lieu d'être. Il existait toujours deux *magistri praesentalis* mais l'un avait réellement la suprématie sur l'autre¹¹²³. Il était le plus souvent décerné à un général étant devenu consul et allait régulièrement de pair avec le titre de patrice, qui était plus une dignité personnelle, à vie. Flavius Constantius¹¹²⁴ est le

¹¹¹⁹ MacGeorge P., *Late roman Warlords*, p. 41, p.92 ; Sotinel C., *Rome, la fin de l'Empire*, p. 572.

¹¹²⁰ Brizay B., *Les trente « empereurs » qui ont fait la Chine*, Perrin, coll. tempus, Paris, 2023, p. 207.

¹¹²¹ Delaplace C., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 107 ; Sotinel C., *Rome, la fin d'un empire*, p. 457, p. 571 ; 585 ; 594 ; Coulon D., *Aetius*, p. 121.

¹¹²² Kazhdan A., *Oxford Dictionary of Byzantium*, Oxford University Press, New York et Oxford, 1991, Tome III, p. 1600 ; Bordet M., *Précis d'Histoire romaine*, Armand Colin, coll. Hors Collection, Paris, 2021, p. 326.

¹¹²³ Coulon D., *Aetius*, p. 92 et 95.

¹¹²⁴ *Code Théodosien*, XV, 14, 14.

premier réel détenteur du titre de *magister utriusque militum praesentalis* et ce titre est associé à la figure dominante à l'Ouest, cumulant des pouvoirs militaires et civils¹¹²⁵. Nous appellerons ces personnages généralissime. Ce type d'officier supérieur, ayant toute autorité sur l'armée, apparaît plus tôt que Constantius III. Le premier à apparaître est un certain Merobaude qui exerça une autorité quasiment absolue sous Valentinien II¹¹²⁶. Il était sans aucun doute d'origine franque et exerçait la charge de *magister peditum* sous Valentinien Ier. Il fit proclamer empereur Valentinien II, mettant Gratien, le frère aîné, devant le fait accompli¹¹²⁷. Il est possible qu'il ait finalement fait allégeance à l'usurpateur Magnence Maxime¹¹²⁸. Il fut nommé consul en 378 et mourut vers 383. Bauto était l'un des Francs que favorisa Merobaude. Son influence fut telle que sa fille, Eudoxie, sera mariée à Arcadius¹¹²⁹. Son fils, Arbogast, devint le commandant le plus important en Occident, reconnu pour ses prouesses militaires et la fidélité de son armée. Il intervint dans les affaires civiles, opéra de véritables *vendettas* contre d'autres Francs rivaux, contrôla le conseil de Valentinien II et s'opposa à son renvoi par l'empereur¹¹³⁰. A la mort de celui-ci, de crainte d'être accusé de son étrange disparition, il

¹¹²⁵ MacGeorges P., *Late Roman Warlords*, p. 5 ; Prosper, *Chronicon*, 1256 s.a 415 ; 1271 s.a 419 ; Hydace, 52 s.a 416.

¹¹²⁶ MacGeorge P., *Late roman Warlords*, p. 6.

¹¹²⁷ Ammien, XXX, 10, 3-4.

¹¹²⁸ Jones A.H.M., *PLRE*, Tome I, Flavius Merobaude, p. 598.

¹¹²⁹ *Ibid.*, Tome I, Flavius Bauto, p. 158.

¹¹³⁰ Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, 11, 9.

proclama un rhéteur comme empereur, Eugène, et faillit vaincre Théodose Ier à la Bataille de la Rivière Froide. Il se suicida pour échapper à la capture¹¹³¹. Les autres généralissimes dont nous avons parlé sont, bien entendu, Stilicon, qui gouverna véritablement l'Occident, jusqu'à sa chute en 408 où il se laissa tuer, sujet que nous avons déjà abordé précédemment. Flavius Constantius fut le suivant. Survivant des fidèles de Stilicon, sans aucun doute à un assez petit poste pour ne pas menacer les anti-stilicon, il fut nommé *magister utriusque militum* vers 410, prenant soin de venger Stilicon. Son succès fut tel qu'il obtint la main de Galla Placidia, sœur de l'empereur, et fut proclamé quo-Auguste en 421 mais il mourut quelques mois plus tard¹¹³². On retrouve par la suite Aetius qui entama son ascension dans le contexte trouble d'affaiblissement de la force impériale, remplacée par des forces barbares à qui la fidélité allait à un homme. Ancien otage au sein des Goths et des Huns, il noua des liens de fidélité avec eux, jusqu'à être capable de se créer une armée privée de plusieurs centaines, si ce n'est plusieurs milliers d'hommes¹¹³³. Aetius avait fait de la Gaule sa base principale, comme nous l'avons dit et quoiqu'il travailla à défendre l'unité de l'Empire, il préféra la défense de ses intérêts comme tous les hommes ambitieux de son temps, et cet intérêt c'était la Gaule¹¹³⁴. David Coulon soutient l'idée que son affrontement avec Félix, puis Boniface sont typiquement ceux d'affrontements entre seigneurs de guerre puisque les trois généraux s'appuient chacun sur une région spécifique (la Gaule pour Aetius, l'Italie pour Felix et l'Afrique pour Boniface) et sur une armée fidèle et personnelle. Ils s'affrontent non plus pour le pouvoir impérial mais pour le pouvoir militaire et font primer d'abord leurs intérêts personnels¹¹³⁵. Néanmoins, le début de l'âge d'or des « seigneurs de guerre » en tant que tel commence réellement suite à la mort d'Aetius avec la rébellion successive de généraux refusant l'autorité impériale qui s'était imposée à Ravenne mais ne marchant pas, à contrario, ni contre la capitale ni ne se proclamant *imperator*. Le premier d'entre eux est Marcellinus que nous avons étudié précédemment. Celui-ci imposa un pouvoir personnel sur la Dalmatie au moyen de quelques troupes impériales mais surtout de guerriers originaires de groupes « barbares », originaires des armées occidentales ou orientales, peut-être des groupes de Huns ou d'Ostrogoths qui lui étaient attachés

¹¹³¹ MacGeorge P., *Late roman Warlords*, p. 7 ; Croke B., « Arbogast and the Death of Valentinien II », *Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte*, 2nd Qtr., 1976, Bd. 25, H. 2, p. 235-244.

¹¹³² Jones A.H.M., PLRE, Tome II, Flavius Constantius, p. 320 ; Olympiodorus, *Frgt.* 34.

¹¹³³ Coulon D., *Aetius*, p. 57.

¹¹³⁴ *Ibid.*, p. 280.

¹¹³⁵ *Ibid.*, p. 89.

personnellement¹¹³⁶. Aegidius fut la seconde figure de cette autonomisation du pouvoir militaire. En révolte contre Ricimer qui assassina Majorien dont il était proche, il choisit d'éviter de marcher immédiatement contre Ricimer et préféra renforcer son pouvoir sur la Gaule¹¹³⁷. Il était alors à la tête de troupes franques majoritairement ainsi que, très certainement les troupes romaines stationnées en Gaule, héritières des forces d'Aetius. Aegidius dut néanmoins chercher à marcher sur l'Italie pour renverser Ricimer, avec l'aide des Vandales mais il échoua¹¹³⁸. Les sources ne font pas mention de liens étroits entre les deux seigneurs de guerre qu'étaient Aegidius et Marcellinus. Ce terme de seigneurs de guerre doit répondre à la définition vue précédemment. Aegidius et Marcellinus ainsi que leurs congénères ne sont que l'évolution constatée depuis la création des *magistri militum* d'un renforcement des pouvoirs militaires au détriment de l'administration civile et des pouvoirs locaux. L'installation de *magistri militum* régionaux débuta, si ce n'est accéléra, le mouvement d'autonomisation des forces armées. Nous avons déjà traité de cette question mais le patronage militaire ne fit que se répandre dans les régions de l'Empire. D'abord anecdotique, à l'échelle des localités, inorganisé, il finit par devenir omniprésent lorsque le pouvoir militaire s'imposa. Le fait que les *magistri militum* deviennent les supérieurs directs des *duces* entraîna un réseau de « hiérarchisation » du patronage militaire¹¹³⁹. Les commandants locaux prenaient sous leur protection les paysans tandis qu'eux-mêmes étaient sous la protection des *duces*, qui eux-mêmes étaient sous la protection des *magistri militum* qui s'enrichissaient et formaient autour d'eux une armée qui leur était dévouée. Aucune région n'était maintenant épargnée car le danger des barbares renforçait toujours plus la présence militaire. Ainsi, les généraux se dotèrent de gigantesques groupes de clientèle, présents à tous les niveaux de la société, dont une grande partie était composée d'aristocrates et de simples soldats. C'est ainsi qu'Aetius put faire de la Gaule son domaine personnel. Quoique celui-ci n'était pas en son entière possession puisque l'aristocratie italienne s'opposa à lui et fit nommer Albinus comme préfet du prétoire. Ce phénomène de montée en puissance du pouvoir militaire s'en retrouva très certainement étendu avec l'opposition de plus en plus sévère entre les aristocraties locales. L'aristocratie gauloise chercha un protecteur apte à la protéger. Ce rôle fut donné à Aetius mais celui-ci fut assassiné. Ce fut ensuite au tour d'Avitus, proclamé empereur mais qui périt de la main de Majorien. Il fallut plusieurs combats à celui-ci pour imposer son autorité à la Gaule¹¹⁴⁰. La

¹¹³⁶ MacGeorges P., *Late Roman Warlords*, p. 41.

¹¹³⁷ *Ibid.*, p. 94 ; Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 572.

¹¹³⁸ MacGeorges P., *Late Roman Warlords*, p. 109.

¹¹³⁹ Jones H., *The Later Roman Empire*, p. 608-609.

¹¹⁴⁰ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 561-570.

Gaule refusait de plus en plus, non pas l'autorité impériale, mais l'autorité impériale italienne. Et, alors que l'aristocratie italienne se maintenait grâce aux richesses et aux propriétés plus ou moins préservées avec le rôle « tampon » de la Gaule, l'aristocratie gauloise s'affaiblissait, victime de pillages et de l'installation des barbares. Après tout, il est possible que l'aristocratie ait mal pris la décision d'installer des Wisigoths en Aquitaine, décision venue de l'Italie et dans le seul but de protéger la péninsule¹¹⁴¹. L'armée des Gaules soutenait cette aristocratie parce que la majorité des soldats étaient eux-mêmes originaires des Gaules. L'armée gauloise était depuis longtemps une armée agitée mais ce rôle n'a de cesse de se renforcer, jusqu'à Aegidius et sa sécession mais aussi à travers les autres « seigneurs barbares » qui étaient avant tout des *condottieres* plutôt que des chefs barbares. En réalité, c'est un phénomène très semblable à celui de la crise du III^e siècle lorsque la Gaule fit « sécession » du reste de l'Empire, non pas pour devenir indépendante mais simplement pour assurer sa propre défense. L'armée romaine n'avait pas réellement cessé d'exister, elle s'était simplement transformée. Aegidius disposait de nombreuses forces, aptes à tenir tête aux différentes menaces, en particulier les Wisigoths, et surtout apte à menacer l'Italie. Penny MacGeorge affirme que l'armée romaine n'a jamais quitté la Gaule, même lorsque Majorien a rassemblé d'importantes forces pour la guerre contre Genseric¹¹⁴². Celle-ci était sans aucun doute plus faible et moins bien équipée que les forces *comitatenses* dont disposait Aetius mais elle reste une force prééminente dont les sources prennent le temps de confirmer la présence à l'élévation d'Avitus¹¹⁴³. Une autre preuve de la survivance d'une armée romaine en Gaule se trouve dans un extrait de Paul Diacre qui dit qu'une armée, commandée par un certain *Galliarum rector*¹¹⁴⁴, serait venue en aide à l'empereur Anthemius, sans que l'on sache réellement si c'étaient des forces impériales sous le contrôle direct d'Anthemius ou des troupes italiennes. La fidélité des troupes romaines qui restèrent majoritairement loyales à Aegidius s'explique certainement par le choc de l'assassinat d'Avitus puis de Majorien et le prestige personnel d'Aegidius qui avait dû nouer des liens de clientèle parmi ses troupes, elles-mêmes, sans aucun doute depuis Aetius, influencées par les concepts germaniques de fidélité au chef militaire et d'honneur. Aegidius était depuis longtemps un chef militaire, installé dès Aetius¹¹⁴⁵. Il a dû nouer des liens importants avec les autorités locales ainsi qu'avec les populations gauloises, à tel point qu'il fut nommé roi des

¹¹⁴¹ Delaplace Chr., *La fin de l'Empire romain d'Occident*, p. 129.

¹¹⁴² MacGeorges P., *The Late roman warlords*, p. 153.

¹¹⁴³ Hydatius, *Frgt* 156.

¹¹⁴⁴ Paul Diacre, *Historia Romana*, XV, 4 ; MacGeorges P., *The Late roman warlords*, p. 154. Le *Galliarum rector* est peut-être à associer au *magister militum per Gallias*.

¹¹⁴⁵ MacGeorges P., *The Late roman warlords*, p. 83.

Francs pendant une longue période, et qu'il était certainement entouré d'une garde de *bucellaires*. Il est aussi certain que, à côté des troupes romaines traditionnelles, Aegidius avait entamé le recrutement de troupes fédérées, troupes fédérées qui existaient déjà bien avant, ainsi que de mercenaires, provenant sûrement des rangs des Francs Saliens dont les intérêts concordaient avec le général, en particulier dans la lutte contre les Wisigoths. Penny MacGeorges avance l'idée qu'une partie de l'armée recrutée par Majorien et composée de barbares s'est dispersée en Gaule et en Italie et qu'une partie ait été recrutée par Aegidius¹¹⁴⁶. Pour financer ces troupes, Aegidius a dû détourner les taxes et impôts qui revenaient à l'Empire, peut-être en a-t-il levé d'autres tandis qu'il faisait distribuer terres et butins à ses troupes pour s'assurer de leur fidélité. Ce financement des troupes était un constant problème, sans aucun doute aggravé par la désorganisation de l'empire et de son administration¹¹⁴⁷. On ne sait pas si Aegidius a pu hériter de l'administration locale et de son organisation pour asseoir son pouvoir mais en tout cas ses moyens devaient être plus que limités. C'est sûrement en partie pour cette raison que le territoire dont hérita Syagrius à la mort de son père était bien plus limité, non pas à cause de guerres mais à cause de moyens insuffisants pour le tenir. Le cœur de pouvoir d'Aegidius et de son fils se trouvait à Soissons et celui-ci ressemblait bien à un « fief » fortifié, tenu par une grande partie de l'armée de Syagrius et qu'attaqua immédiatement Clovis¹¹⁴⁸. Un fief qui laissa dire à certains historiens que Syagrius était en réalité, non un général, mais un simple comte qui maintenait son autorité sur une région limitée¹¹⁴⁹. Syagrius ne craignait pas d'attaquer, peut-être parce qu'il n'avait guère le choix¹¹⁵⁰. Marcellinus, quant à lui, avait surtout des troupes barbares et sans aucun doute des recrues locales pour compléter les effectifs. Il est dit que les troupes étaient particulièrement équipées, sans aucun doute par rapport aux normes, ce qui laisse entendre que Marcellinus disposait de ressources importantes, permises par le commerce régional, ainsi qu'une fortune personnelle importante, en lien avec une installation individuelle de Marcellinus dans la région. Il est possible que la définition de cet équipement soit à mettre en lien avec les *Bucellaires* de

¹¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 156.

¹¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 106.

¹¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 115.

¹¹⁴⁹ Werner P.-F, *Naissance de la noblesse*, p. 429.

¹¹⁵⁰ Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, 11, 27.

Marcellinus. Ceux-ci étaient en effet des troupes privées dont s'entouraient les grands possesseurs et puissants, composés de mercenaires à cheval, lourdement équipés et liés d'abord à leurs employeurs¹¹⁵¹. Ces gardes-du-corps ne sont pas une nouveauté. Déjà sous le Haut-Empire, les légats étaient entourés de gardes du corps. Julien était accompagné de cavaliers lourds lorsqu'il arriva en Gaule¹¹⁵². Pendant longtemps, ces *buccellaires* furent confondus avec les forces que levaient les *possessores* à la fin de l'Empire, que l'on appelait *servi armati* mais qui étaient, en réalité, attachés d'abord à la maison et non pas uniquement aux personnages¹¹⁵³. En réalité, ces troupes de buccellaires étaient des individus libres, signant un contrat en bonne et due forme, évoqué sous le terme de *paramonhv*¹¹⁵⁴. Les Buccellaires étaient recrutés par l'Etat mais c'est bien leur employeur privé qui s'occupait de les payer, de les équiper et de les diriger. Le terme de *Bucellari* se rapportait sans aucun doute à un type de rémunération, tout comme la distinction entre *limitanei* et *comitatenses*¹¹⁵⁵. Ils constituaient des troupes barbares extérieures à l'armée romaine mais, à la différence des fédérés, ils étaient soumis au contrôle romain et dispersés sur le territoire. Ils étaient entretenus dans un cadre beaucoup plus formel. Leur service auprès de privés laisse plutôt supposer un dévoiement du système, tout comme les généraux ont pu se servir des troupes régulières pour leur service privé. Le fait que ces guerriers soient d'origine barbare a pu favoriser des liens plus personnels avec leur commandant, sur le modèle de la tradition germanique¹¹⁵⁶. Il est difficile de savoir si ces buccellaires étaient réellement des gardes du corps ou plutôt des troupes d'élite car, si la présence de gardes du corps est attestée pour de nombreux généraux comme Gainas, Stilicon ou Aetius, on ne retrouve pas forcément le terme ou la description des buccellaires. On trouve, par exemple, une constitution de Zénon qui interdit à quiconque de condition civile de posséder des esclaves armés, des buccellaires ou des Isauriens, laissant entendre que les gardes du corps n'étaient pas forcément des buccellaires mais pouvaient aussi être des esclaves et, les Isauriens, laissant entendre le terme de barbares, des individus libres d'origine étrangère s'engageant personnellement¹¹⁵⁷. Le terme de *bucellarii* apparaît dès Honorius mais leur rôle en tant que

¹¹⁵¹ Gascou J., « L'Institution des Buccellaires », *Bulletin de l'Institution Française d'Archéologie orientale*, 76, 1976, Le Caire, p. 143-156.

¹¹⁵² Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 422. ; Ammien, XVI, 2, 5.

¹¹⁵³ Gascou J., « L'institution des Buccellaires », p. 143-156.

¹¹⁵⁴ *Ibid.*

¹¹⁵⁵ Landelle M., *Les magistri militum*, p. 426.

¹¹⁵⁶ Carrié J.-M., « L'Etat à la recherche de nouveaux modes de financement des armées... », in *Byzantin and Early Islamic Near East*, 1995, p. 52-59.

¹¹⁵⁷ *Code Justinien*, IX, 12, 10.

garde rapprochée n'apparaît que sous Aetius. Il est sans aucun doute nécessaire de distinguer les armées qui nouaient des liens de fidélité avec les généraux et les buccellaires eux-mêmes, qui étaient des soldats à part, d'élite, bien équipés et pouvant servir de gardes rapprochées. Par exemple, on sait que Stilicon noua des liens personnels avec les 30 000 *foederati* qu'il aligna face à l'invasion de Radagaise¹¹⁵⁸ et on connaît le fait qu'il disposait d'une garde personnelle hunnique sans que le terme de buccellaire ne soit attesté. De même, lorsqu'il se retrouva bloqué dans une église, on le dit entouré de gens armés et de ses derniers fidèles. Rien ne dit que ces « guerriers » soient des soldats mais ils semblent former une garde rapprochée à qui Stilicon interdit d'intervenir. En réalité, conclut Marc Landelle, les buccellaires pouvaient se trouver parmi les gardes du corps mais ils ne représentaient sans aucun doute qu'une infime partie de cette garde. Le chercheur Schmitt¹¹⁵⁹ a voulu faire un parallèle entre les *buccellaires* et les *domestici* qui suivaient un dignitaire civil ou militaire. Nous nous proposons d'éventuellement reprendre cette idée : les buccellaires pourraient constituer une évolution de ces mêmes *domestici* mais équipés bien plus lourdement et d'origine barbare, cette dernière particularité rendue indispensable pour une nécessaire spécialisation des escortes des généraux pour faire face aux menaces. Cette hypothèse expliquerait pourquoi ces buccellaires étaient au service de l'Etat mais accompagnant de haut-dignitaires. On observe toujours des *protectores domestici* pour Aetius mais ces *protectores* avaient surtout, schématiquement, un rôle d'aides de camp et il fallait peut-être des gardes du corps plus spécialisés dans ce rôle. L'affaiblissement du pouvoir central a pu favoriser des liens de plus en plus proches entre ces troupes et les généraux, expliquant leur statut et rôle si peu clairs à nos yeux. On ne sait trop combien étaient ces gardes du corps mais ils ne devaient guère dépasser quelques centaines d'hommes, un nombre somme tout raisonnable pour une escorte qui devait suivre un général en constant mouvement et qui n'avait aucun intérêt à être trop nombreuse car dans le cas contraire, elle aurait nécessité une puissance logistique qui l'aurait rendue inefficace. Par exemple Rufin et Stilicon ne devaient disposer que

¹¹⁵⁸ Zosime, V, 26, 5.

¹¹⁵⁹ Schmitt, O., « Die Buccellarii : eine Studie zum militärischen Gefolgschaftswesen in der Spätantike », in *Tyche*, vol. 9, p. 147-174.

de gardes de quelques dizaines ou centaines d'hommes, sinon la destruction de cette garde aurait ressemblé plus à une bataille qu'à un massacre apparaissant simple dans les sources. A notre avis, il faut distinguer les « simples » gardes du corps parmi lesquels on pouvait distinguer plusieurs corps comme les bucellaires et les *protectores domestici*, et les armées qui, de plus en plus, se liaient à leurs généraux. Certains généraux s'entourèrent aussi de *foederati* avec qui ils nouaient des liens personnels comme Stilicon ou encore Aetius et ses Huns. Ces armées pouvaient ressembler aux armées clientélares de la fin de la République¹¹⁶⁰. Il est possible que les bucellaires provenaient des rangs de ces *foederati* ou alors les *magistri* pouvaient prélever des hommes parmi eux pour compléter leur escorte. Cela expliquerait pourquoi on ne voit pas apparaître les termes de *bucellarii* quand les auteurs nous parlent des escortes des généraux mais précisent leurs origines ethniques comme Stilicon et ses Huns. Il est possible que ce dernier groupe de « gardes du corps » ait noué de véritables liens avec leur maître, sur le modèle du *Gefolgschaft* germanique¹¹⁶¹. Au final, le terme de bucellaire a pu finir par désigner l'ensemble des escortes des généraux, allant même au-delà de la simple escorte mais englobant aussi les armées clientélares des *magistri*. Ce qui expliquerait pourquoi on nous parle des 7000 bucellaires de Bélisaire, un nombre plus qu'impressionnant, laissant suggérer plus une armée clientélaire qu'une escorte¹¹⁶². Ces derniers, en tant que grands propriétaires terriens, pouvaient aussi lever des troupes à titre réellement privé qui servaient d'abord leurs maisonnées en assurant la sécurité des membres des familles et clans ainsi que des propriétés. Par exemple, des papyrus rapportent que de grandes maisons en Egypte, dont les Apions, entretenaient des masses de combattants et ces mêmes familles étaient connues pour avoir vu certains des leurs porter des charges militaires comme maître de la milice¹¹⁶³. Ces dernières troupes pouvaient être composés de colons, de vétérans, voire d'esclaves et pouvaient former des troupes d'importance. Ce phénomène ne serait pas plus surprenant à l'Ouest avec tout ce que nous avons étudié sur le patronage militaire. Aetius était, par exemple, sans aucun doute, capable de lever des armées de clientèle parmi ses réseaux pour compléter ses forces. Il est possible que cette armée clientélaire, formée majoritairement de huns, ait constituée la majorité d'une armée « *comitatus* » en Gaule et au service d'Aetius. C'est cette

¹¹⁶⁰ Cosme P., *Auguste*, Perrin, coll. tempus, Paris, 2009, 1ère édition 2005, p. 31.

¹¹⁶¹ Landelle M., *Les Magistri Militum*, p. 429.

¹¹⁶² *Ibid.*, p. 428 ; Procope, *Le Livre des Guerres*, VII, 1, 2.

¹¹⁶³ Gascou J., « L'institution des bucellaires », p. 146.

armée que Litorius mena contre les Goths en 436 et perdit désastreusement face à Toulouse¹¹⁶⁴. Cette vaste armée privée put, peu à peu, remplacer dans les faits les forces étatiques et c'est grâce à une armée privée qu'Aetius repoussa les attaques. C'est sûrement sur ce modèle que Marcellinus fut capable de lever des troupes en nombre alors que les forces impériales semblaient avoir disparu de la Dalmatie. Les auteurs insistent beaucoup sur les Huns de Marcellinus et que Ricimer tenta de détacher de Marcellinus, laissant entendre des liens personnels entre le général et des *foederati*. On ne connaît pas la composition du reste des troupes de Marcellinus mais elles devaient être composées du reste des *limitanei* présents dans la région, de *foederati* installés là depuis longtemps, de troupes recrutées personnellement par Marcellinus et de recrues levées localement. Il est certain qu'au fil du temps les généraux avaient pu créer des liens personnels intenses avec leurs troupes, expliquant une volonté de vengeance de certains d'entre eux après la mort de leurs maîtres, comme dans le cas de Stilicon ou d'Aetius. Ou encore, plus marquant certainement, le fait que les troupes les suivaient dans leur rébellion, que ce soit Aegidius, Marcellinus ou encore Ricimer contre Anthemius¹¹⁶⁵. De la même façon, les troupes restant fidèles aux empereurs ne semblaient plus réellement le rester au nom de l'idéal impérial mais plus au nom du maître qu'ils servaient. Par exemple, Avitus est décrit d'abord comme l'empereur des Gaules et des Wisigoths et après sa mort il faudra un moment à Majorien pour faire taire les révoltes dans ces mêmes régions. Majorien et Ricimer étaient suivis d'abord par les forces italiennes mais aussi par une partie des Gaules, dirigée par Aegidius. Aucune révolte italienne ne semblait se former contre Ricimer, au contraire des Gaules. Les forces d'Anthémius, principalement venues d'Orient, lui restèrent fidèles malgré plusieurs déconvenues puis, plus tard, dans la situation désespérée du siège de Rome. Ricimer était accompagné de plusieurs milliers d'hommes qui étaient décrits comme les *siens*¹¹⁶⁶. On retrouve ces situations de fidélité acquise aux hommes ou aux maisons y compris avec l'armée des Gaules qui était pourtant connue pour son agitation régulière. Lorsque Jovien devint empereur, il prit soin d'envoyer des émissaires pour s'assurer la fidélité de l'armée des Gaules et tâcha de remplacer l'ancien commandant à qui la fidélité des troupes était depuis longtemps acquise. Il choisit d'envoyer Malaric, *magister militum per Gallias*, qui venait d'être nommé d'abord pour sa popularité parmi l'armée, mais celui-ci refusa¹¹⁶⁷. Il envoya alors un

¹¹⁶⁴ Coulon D., *Aetius*, p. 145.

¹¹⁶⁵ Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire*, p. 581 ; Brown P., *Le monde de l'Antiquité tardive de Marc Aurèle à Mahomet*, Editions de l'université de Bruxelles, Bruxelles, 2017, (1^{ère} édition américaine, 1978).

¹¹⁶⁶ MacGeorges P., *Late Roman Warlords*, p. 246.

¹¹⁶⁷ Ammien, XXV, 8, 11.

général d'origine pannonienne mais il fut mal reçu et même lynché¹¹⁶⁸. Il fut choisi de laisser l'ancien commandant Flavius Jovinus. L'empereur fut même forcé d'accueillir au sein du consistoire des tribuns envoyés par l'armée des Gaules et parmi lesquels devaient se trouver des *magistri*¹¹⁶⁹. Ce cas de fidélité de l'armée n'était que l'introduction à la fidélité des troupes à la fin de l'Empire. L'armée gauloise semblait particulièrement attachée à ses officiers et elle le montra par la suite en étant fidèle, par exemple, à Aetius, Avitus et Aegidius. Bien sûr, elle n'était pas la seule, puisqu'on a vu que l'armée d'Italie finit aussi par choisir ses chefs, qu'ils soient empereurs ou non. C'est l'armée d'Italie qui mit fin au règne du dernier empereur installé, Romulus Augustule, choisissant à la place de suivre Odoacre. Ce choix du chef par les armées peut rappeler les armées de la fin de la République qui choisissaient de suivre le chef qui leur procurait butin et honneur. La germanisation de l'armée a pu aggraver le phénomène en introduisant au sein des troupes des principes plus aigus que dans le monde romain, c'est-à-dire la loyauté à un chef qui le méritait. Autrefois, les armées vouaient leur fidélité à l'empereur parce qu'il était le chef de guerre et c'est lui qui leur fournissait, même symboliquement butin, esclaves et honneur. Mais les derniers empereurs perdirent cet attribut guerrier au profit de leurs généraux et c'est donc vers eux que se tournèrent les armées.

Pour conclure sur cette partie, la corruption était une arme dans les intrigues politiques mais aussi dans les questions de diplomatie. Elle permettait d'acheter les fidélités et de s'infiltrer dans les cercles proches des rivaux afin de les frapper. L'exemple est souvent le même : l'achat des troupes de protection pour ensuite s'en servir afin de les assassiner. Cette situation se retrouve dans la diplomatie quand il est nécessaire d'assassiner afin de résoudre un conflit.

¹¹⁶⁸ Ammien, XXV, 10, 6.

¹¹⁶⁹ Landelle M., *Les Magistri militum*, p. 246.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il apparaît que la corruption des *magistri militum* n'est pas à ignorer ni même à nier. Mais il ne s'agit pas non plus de l'amplifier. La problématique de la corruption dans l'Empire romain tardif est celle d'un monde en profondes évolutions, qui se réforme en profondeur tout en faisant face à de nombreuses problématiques qui menacent son existence même. Il n'est pas concluant de dire que l'Empire romain était plus corrompu dans ses derniers siècles que dans les périodes précédentes mais il n'est pas non plus certain que cette corruption soit restée la même. Comme toute la société, et comme tout le gouvernement, la corruption change, s'adapte à une situation nouvelle. L'administration et l'armée gonfle dans ses effectifs et les phénomènes de vénalité se répandent et deviennent moins contrôlables que dans les temps précédents. Le nombre triomphe sur les capacités de contrôle. Mais elle est aussi sûrement plus visible parce que les sources la relaient bien plus mais est-ce réellement le signe d'une corruption plus étendue ou simplement la trace d'une prise de conscience plus aiguë des problèmes engendrés par la corruption. C'est dans cette optique qu'il faut étudier les lois et décisions des empereurs qui semblent chercher à légaliser la corruption mais en vérité cherchent à l'encadrer pour mieux l'encadrer alors que la lutte semble bien vaine. La corruption était un phénomène extrêmement répandu et qui se mêlait étroitement au fonctionnement des relations sociales. Les romains n'avaient certainement pas la même considération vis-à-vis de phénomènes qui pouvaient leur sembler tout à fait normal et allant de soi avec un certain niveau de vie. Mais les empereurs luttèrent contre les abus qui pouvaient les priver de ressources fiscales.

La corruption des *magistri militum* s'inscrit dans cette optique. Membre d'une élite sociale, celle des gouvernants, ils sont aussi à part et en opposition à celle des aristocrates et des élites municipales. Les membres de l'administration impériales forment, de plus en plus, une élite puissante et qui cherche à s'enrichir afin d'accéder aux fondements de la richesse et du pouvoir. La fonction publique n'était pas garante d'enrichissement et il était inévitable que les membres de l'administration, et donc les généraux, cherchent à s'enrichir d'une autre manière en profitant de la force armée qui était sous leur commandement. La plupart du temps, ils ne faisaient qu'imiter un modèle de fonctionnement propre à celui de l'élite aristocratique mais celle-ci ne pouvait que critiquer cette « corruption » de l'armée parce que leur semblait que l'était de leur seul droit de profiter des occasions offertes par le pouvoir au service de l'Etat.

Sauf que le pouvoir ne leur appartenait plus et leur échappait de plus en plus. Il est marquant de constater que, peu à peu, les *magistri militum* gagnent en puissance et ressemblent de plus en plus à ces *imperators* de la fin de la République, pourtant eux-mêmes membres de la classe aristocratique. Par le devoir de protection et la capacité à disposer de la force armée, les généraux s'emparèrent des clés du pouvoir et purent installer un pouvoir personnel sur des régions entières, s'appuyant à la fois sur de vastes propriétés et sur des réseaux de fidélités. Les affrontements civils des derniers temps de l'empire sont ceux de groupes aristocratiques profondément ancrés dans des régions et appuyés par la force armée. De plus en plus, par exemple, la Gaule et l'Italie s'opposent pour la préservation de leurs intérêts mais sans jamais, néanmoins, que l'idée de l'Empire ne disparaisse. La corruption des *magistri militum* s'exerçait d'abord dans un cadre militaire avec des phénomènes répétitifs que l'on retrouve dans les sources. Le détournement de l'approvisionnement à des fins personnels, l'extorsion des soldats, le pillage au nom de l'annone, la vente de charges et tous les autres phénomènes que nous avons pu étudier plus haut. Mais, avec la multiplicité des fonctions des généraux et leur montée en puissance dû à l'affaiblissement impérial, ces capacités de vénalité ne cessèrent de s'étendre jusqu'à atteindre les domaines judiciaires ou mêmes religieux, dépassant les simples fonctions militaires.

Bibliographie

Sources littéraires

- Ambroise de Milan, *Epistulae*, éd. et trad. Faller O. Faller., Zerlzer M., CSEL 82, Salzburg 1968-1982.
- Ammien Marcellin, *Histoire*, tomes I-VI, éd. et trad. E. Galletier, J. Fontaine, G. Sabbah, E. Frézouls, J.-D. Berger, M.-A. Marié, L. Angliviel de la Beaumelle, CUF, Paris, 1968-1984.
- Appien, *Les Guerres civiles à Rome, Livre II*, éd. et trad. de Combes-Dounous J.-J, 1994, Les Belles Lettres, coll. La roue à livres, 1994.
- Augustin d'Hippone, *Epistulae*, éd. et trad. Goldbacher A., CSEL 34, 44, 57, 1895-1911.
- Augustin d'Hippone, *La Cité de Dieu*, Tome I, Livre I à X, Edition du Seuil, Paris, 2004.
- Aurelius Victor, *Les Césars*, éd. et trad. P. Dufraigne, CUF, Paris, Les Belles Lettres, 1975.
- Avitus, *Epistulae*, éd. et trad Shanzer D., Wood I., Liverpool University Press, 2002.
- Claudien, *Œuvres*, II-III, *Poèmes politiques*, éd. et trad. J.-L. Charlet, CUF, Paris, Les Belles Lettres, 2000-2017.
- Chronica Gallica* : Mommsen T., *Monumenta Germaniae Historica. Auctores antiquissimi 9 : Chronica minora saec. IV, V, VI, VII (I)*, Berlin, 1892, p. 615-666.
- *Chronicon Paschale*, Mommsen T., *Monumenta Germaniae Historica. Auctores antiquissimi 9*, Berlin, 1892.
- Cicéron, *Sur les pouvoirs de Pompée*, éd. et trad. A. Boulanger, CUF, Paris, les Belles Lettres, 1929.
- Cicéron, *L'Affaire Verrès*, éd. et trad. Roussel G., Les Belles Lettres, 2015.

- Code Théodosien : Pharr C., *The Theodosian Code and novels and the Sirmondian constitutions*, Princeton University Press, 1952.
- Code Justinien : Krueger P., *Codex Iustinianus*, éd. et trad. Krueger P., Weidmann, Berlin, 1877.
- Damascius, *Fragments*, dans *Vita Isidori*, éd. et trad. de P. Athanassiadi, Damascius. The Philosophical History. Athènes, 1999.*
- Dion Cassius, *Histoire romaine*, trad. Gros E., Firmin-Didot frères, Paris, 1867.
- Eunape de Sardes, éd. et trad. Blockley R.-C , *The fragmentary officiorum historians of the Later Roman Empire*, Francis Cairns, 2 vol. Londres, 1981.
- Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, éd. et trad. Bardy G., SC 31-41, 55, 1952-1958.
- Eusèbe de Césarée, *Chronique*, éd. et trad. Burgess R., 1999.
- Eutrope, *Abrégé d'histoire romaine*, éd. et trad. J. Hellegouarc'h, CUF, Paris, Les Belles Lettres, 1999.
- Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, éd. et trad. Robert Latouche, Paris, Les Belles Lettres, 1999.
- Hérodien, *Histoire romaine*, éd. et trad Léon Halévy, Firmin Didot, Paris, 1860.
- Hydace, *Chronique*, éd. et trad. Tranoy A. 218-219, Paris, 1974.
- Histoire Auguste*, éd. et trad. A. Chastagnol, coll. « Bouquins », Paris, Editions Robert Laffont, 1994.
- Jean d'Antioche, *Fragments*, éd. et trad. Robert U., De Gruyter, Berlin et New York 2005.
- Jean le Lydien, *Des magistratures de l'Etat romain*, éd. et trad. Dubuisson M., Tome II, Paris, Les Belles Lettres, 2006.

- Jordanès, *Histoire des Goths*, éd. et trad. Devillers O., Paris, Les Belles Lettres, 1995.
- Julien, *Correspondances*, éd. et trad. Bidez J., Les Belles Lettres, 2008.
- Julien, *Œuvres complètes*, éd. et trad. Bidez J., Les Belles lettres, Paris, 1932.
- Libanios, *Autobiographie*, éd. et trad. Martin J., Les Belles Lettres, Paris, 1979.
- Libanios, *Discours moraux*, Les Belles Lettres, Paris, 1973.
- Libanios, *Discours sur les patronages*, éd. et trad. Harmand L., PUF, Clermond-Ferrand, 1955.
- Liber Historiae Francorum*, La Geste des rois des Francs, éd. et trad. B. Krush, Paris, les Belles Lettres, coll. Les classiques de l'histoire au Moyen Âge, 2015
- Macrobe, *Saturnales*, éd. et trad. Bornecque H., Richad F., Classiques Garnier, Paris, 1937.
- Marcellinus comes, *Chronicle*, éd. et trad. Croke B. Sidney, Byzantina Australiensia 7, 1995.
- Maxime de Turin, *Sermo 26*, *CC Ser.* Lat. 23, p. 101.
- Flavius Mérobaud, in Clover, Fr., « Flavius Merobaudes : A Translation and Historical Commentary », in *TAPS*, vol. 61, 1, p. 1-78, 1971.
- Olympiodore, par Photius de Constantinople, *Extraits d'Olympiodore de Thèbes, Histoire*, éd. et trad. par Henry R., Les Belles Lettres, Tome I, Paris, 1959.
- Orose, *Contre les Païens*, tome I- III, éd. et trad. M.-P. Arnaud-Lindet, CUF, Paris, 1991.
- Othon de Frise, *Chronica sive historia de duabus civitatibus*, éd. et trad. en allemand Lammers W. et Schmidt A., Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1961 (1re éd. : 1960).
- Palladius, *Histoire lausiaque*, éd. et trad. Lucot, A., Ed. Picard et fils, Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, Paris, 1912.
- Pline le Jeune, *Lettres. Livres IV-VI*, éd. et trad. Zehnacker H. et Mèthy N., Paris, Les

Belles Lettres, 2011.

- Pline le Jeune, *Lettres. VII-IX*, éd. et trad. Zehnacker H. et Mèthy N., Paris, Les Belles Lettres, 2012.

-Procopé, *La Guerre contre les Vandales*, éd. et trad. Denis Roques, Les Belles Lettres, Paris, 2019.

-Rutilius Namatianus., *De redito Suo*, éd. et trad. R. Helm, C. Winters Universitätsbuchhandlung, Heidelberg, 1933.

-Sidoine Apollinaire, *Lettres*, éd. et trad. A. Loyen, CUF, Paris, Les Belles Lettres, 1970.

-Sozomène, *Histoire ecclésiastique, Livres III-IV*, éd. et trad. Bidez J. et Festugière A.-J, Editions du Cerf, coll. « Sources chrétiennes », n°418, Paris, 1996.

-Sozomène, *Histoire ecclésiastique, Livres VI-IX*, éd. et trad. Bidez J. et Hansen G.-C, Editions du Cerf, coll. « Sources chrétiennes », n°418, Paris, 2008.

-Suétone, *Vie des Douze Césars, Tome I, César-Auguste*, éd. et trad. Ailloud H., Les Belles Lettres, 1981.

-Suétone, *Vie des Douze Césars, Tome III, Vie de Vespasien*, éd. et trad. Ailloud H., Les Belles Lettres, 2011.

-Symmaque, *Lettres*, éd. et trad. Jean-Pierre Callu, CUF, Paris, Les Belles Lettres, 1972-1995.

-Synesios de Cyrène, *Le Discours sur la Royauté de Synésios de Cyrène à l'empereur Arcadius*, trad. Lacombrade Chr., Les Belles Lettres, Paris, 1951.

-Tacite, *Dialogue des Orateurs*, éd. et trad. Goelzer H. et Bornecque H., Les Belles Lettres, 1936.

-*Talmud de Jérusalem*, Tome 6, éd. et trad. Schwab M., Maisonneuve et C^{ie}, Librairies-Éditeurs, 1871-1890.

-Tertullien, *De Corona*, éd. et trad. A.-E. Genoud, CUF, Paris, Les Belles Lettres, 2017.

-Théodoret de Cyr, *Histoire ecclésiastique*, éd. et trad. Cannivet, P., Edition du Cerf, Coll. Sources Chrétiennes, n°501, Paris, 2006, p. 530.

-Tite-Live, *Histoire romaine*, éd. et trad. G. Baillet, Paris, Les Belles Lettres, 2022.

- *Vita Isaacii*, dans Tiftixoglu V., *Studien zur Frühgeschichte Konstantinopoles*, édition de H.G. BECK, 1973.

Bibliographie générale

Généralités anciennes :

-Gibbon E., *Histoire du déclin et de la chute de l'empire romain*, première édition 1776-1788, ré-édition Robert Laffont, Paris, 1983.

-Jones A.H.M., *The Later Roman Empire (284-602)*, vol. 1. Baltimore (Maryland), Johns Hopkins University Press, 1990,

-Le Beau C., *Histoire du Bas-Empire en commençant à Constantin le Grand*, première édition 1764, réédition Kessinger Publishing, Whitefish, 2010.

-Le Nain de Tillemont J. -S., *Histoire des empereurs et des autres princes qui ont régné durant les six premiers siècles de l'Église*, (6 volumes), Paris, Charles Robustel, 1720, réédition Forgotten Books, Londres, 2018.

- Michaud M., *Biographie universelle ancienne et moderne*, T. 2, éd. A. Thoissier Desplaces, Paris, 1843.

-Mommsen T., *Monumenta Germaniae Historica. Auctores antiquissimi 9 : Chronica minora saec. IV, V, VI, VII (I)*, Berlin, 1892, p. 615-666,

Généralités modernes :

- Bourdin S., Virlouvet C., *Rome, naissance d'un empire : de Romulus à Pompée de 753 à 70 av. J.-C.*, Belin, Paris, 2021.
- Bordet M., *Précis d'Histoire romaine.*, Armand Collin, Paris, 2021.
- Brizay B., *Les trente « empereurs » qui ont fait la Chine*, Perrin, coll. tempus, Paris, 2023.
- Brown P., *Le monde de l'Antiquité tardive de Marc Aurèle à Mahomet*, Editions de l'université de Bruxelles, Bruxelles, 2017, (1^{ère} édition américaine, 1978).
- Bührer-Thierry G., Mériaux Ch., *La France avant la France, 481-888*, Paris, Belin, 2010.
- Bury J.B., *History of the Later Roman Empire from the death of Theodosius I. to the death of Justinian*, New-York, Dover Publications, 1958.
- Chastagnol A., *La fin du monde antique, de Stilicon à Justinien*, Nouvelles Éditions Latines, Paris, 1976.
- Cheynet J.-C., *Le monde byzantin II*, Presse Université de France, coll. Nouvelle Clio, 2006.
- Christol M., *L'Empire romain du III^{ème} siècle : Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris, Errance, 2006 (2^{ème} éd.).
- Colas M., *Le monde romain*, Armand Colin, coll. Cursus, Paris, 2019.
- Coumert M., *Les royaumes barbares en Occident*, PUF, coll. Que-sais-je ? Paris, 2010.
- Cosme P., *Auguste*, Perrin, coll. tempus, Paris, 2009, 1^{ère} édition 2005.
- Delaplace Chr., *La fin de l'Empire romain d'Occident : Rome et les Wisigoths de 382 à 531*, PUR, Rennes, 2015.
- De Jaeghere M., *Les derniers jours : la fin de l'empire romain d'occident*, Paris, Perrin, 2014.
- Demougeot E., *la formation de l'Europe et les invasions barbares : de l'avènement de*

- Dioclétien au début du VIe siècle*, Edition Montaigne, Paris, 1979.
- Deschodt E., *Attila*, Gallimard, Paris, 2006.
- Destephen S., *L'Empire romain tardif : 235-641 après J.-C.*, Armand Colin, coll. Cursus, Paris, 2021
- Destephen S., *Gouverner l'empire romain de Trajan à 410 ap. J.-C.*, Ellipses, Paris, 2022.
- Downey G., *History of Antioch in Syria, from Seleucus to the arab conquest*, Princeton University Press, Princeton, 1961.
- Dumézil B., *Les Barbares*, PUF, coll. Quadrige, Paris, 2020.
- Dumézil B., *Des Gaulois aux Carolingiens*, PUF, coll. Une histoire personnelle de la France, Paris, 2013.
- Faure P., Tran N., Virlouvet C., *Rome, cité universelle : De César à Caracalla 70 av J.-C.-212 apr. J.-C.*, Belin, Paris, 2018.
- Garnsey P., Humphress C., *L'évolution du monde de l'Antiquité tardive*, traduit de l'anglais par F. Guizot, Robert Laffont, Paris, 2010 (1^{ère} édition anglaise 2001).
- Giardina A., « Esplosione di tardoantico », in G. Mazzoli et F. Gasti (dir.), *Prospettive sul tardoantico (convegno di Pavia 27-28 nov. 1997)*, Côme, 1999.
- Guillou A., *La civilisation byzantine*, Arthaud, coll. Les grandes civilisations, Paris, 1974.
- Harper K., *Comment l'empire romain s'est effondré*, la Découverte, Paris, 2019.
- Heather P. J., *Rome et les barbares*, traduction par Jacques Dalarun, Alma Editions, Paris, 2017.
- Hopkins J., *The Later Roman Empire, 284-602*, Baltimore, University Press, vol. 1, 1986 ; vol. 2, 1990.
- Humm M., *La République romaine et son empire*, Armand Colin, coll. Collection U, Paris, 2018.

- Hussey J. M., *Le monde de byzance*, Payot, Paris, 1958.
- Inglebert H., *Atlas de Rome et des barbares : la fin de l'empire romain en Occident*, Paris, Editions Autrement, 2018 (1^{ère} édition 2009).
- Jerphagnon L., *Julien, dit l'Apostat : Histoire naturelle d'une famille sous le Bas-Empire*, Tallandier, coll. Texto, Paris, 2010.
- Joly J.-P., « Le premier roi des Francs. La loi salique et le pouvoir royal à la fin de l'Empire », *Giles*, Michel Rouche (éd.), *Auctoritas : mélanges offerts à Olivier Guillot*, vol. 33 de Cultures et civilisations médiévales, Presses Paris Sorbonne, 2006, p. 97-128.
- Jones A. H. M., *The Later Roman Empire, 284-602. A Social, Economic and Administrative Survey*, Oxford, Blackwell, 1964.
- Jones A. H. M., *Prosopography of the Later Roman Empire*, Cambridge University Press, Londres, 1971-1992.
- Kaplan M., *Byzance*, Les Belles Lettres, Paris, 2010.
- Kaplan M., « L'Empire byzantin : une quintessence d'Empire ? », *Mondes*, 2, 2012, p. 167 à 174.
- Kaplan M., *Pourquoi Byzance : un empire de onze siècle*, Gallimard, Paris, 2016.
- Kazhdan A., *Oxford Dictionary of Byzantium*, Oxford University Press, Tome III, New York et Oxford, 1991.
- Lançon B., *Le monde romain tardif : III^e-VI^e. s. ap. J.-C.*, Armand Colin, coll. Cursus, Paris, 1992.
- Lançon B., *Constantin*, PUF, coll. Que-Sais-Je, Paris, 1998.
- Lançon B., *Constantin, un Auguste chrétien*, Armand Colin, coll. Nouvelles biographies historiques, Paris, 2012.
- Le Bohec Y., *Naissance, vie et mort de l'Empire romain : de la fin du I^{er} siècle avant notre ère jusqu'au V^e siècle de notre ère*, Picard, coll. Antiquité-synthèses, Paris, 2012.

- Lemerle P., *Histoire de Byzance*, PUF, coll. Que sais-je, Paris, 1948.
- Lot F., *La Gaule. Les fondements ethniques, sociaux et politiques de la nation française*, Fayard, Paris, 1947.
- Marrou H. I., *Décadence romaine ou Antiquité tardive ?*, Editions du Seuil, Paris, 1977.
- Martin J.-P., *Histoire romaine*, Armand Colin, coll. Collection U, Paris, 2014.
- Modéran Y., *L'Empire romain tardif, 235-395 apr. J.-C.*, Ellipses, 2ème édition mise à jour, Paris, 2006.
- Morin G.-A., *La fin de l'empire romain d'Occident: chronique de son dernier siècle de 375 à 476*, Edition du Rocher, Paris, 2014.
- Ostrogorsky G., *Histoire de l'État byzantin*, Payot, Paris, 1983.
- Petit P., *Histoire générale de l'Empire romain, tome 1 - Le Haut-Empire (27 av. J.-C. - 161 ap. J.-C.)*, Paris, Seuil, coll. Points Histoire, 1974.
- Petit P., *Histoire générale de l'Empire romain, tome 2 - La crise de l'Empire (des derniers antonins à Dioclétien)*, Paris, Seuil, coll. Points Histoire, 1974.
- Petit P., *Histoire générale de l'Empire romain, tome 3 - Le Bas-Empire (284-395)*, Paris, Seuil, coll. Points Histoire, 1974.
- Piccialuti M., « Diserzione », in *Ed*, 13, 1964, p. 106-107
- Piganiol A., *l'Empire Chrétien*, PUF, Paris, 1973.
- Puech V., *Constantin. Le premier empereur chrétien*, Ellipses, Collection Biographies et Mythes historiques, Paris, 2011.
- Quet M.-H., *La « crise » de l'Empire romain, de Marc Aurèle à Constantin*, PUPS, Paris, 2006.
- Rémondon R., *La crise de l'Empire romain, de Marc Aurèle à Anastase*, PUF, Paris, 1970.
- Roberto U., *Rome face aux Barbares : une Histoire des Sacs de la Ville*, traduction par Yann Rivière, Editions du Seuil, Paris 2015.

- Sotinel C., *Rome, la fin d'un Empire, de Caracalla à Théodoric, 212-fin du V^e siècle*, Belin, Paris, 2019.
- Stein E., Palanque J.-R., *Histoire du Bas-Empire, de l'Etat romain à l'Etat byzantin (284-476)*, Desclée De Brouwer, Paris, 1959.
- Stein E., Palanque J.-R., *Histoire du Bas-Empire, de l'Etat romain à l'Etat byzantin (476-565)*, II, Desclée De Brouwer, Paris, 1959.
- Rémy B., *Dioclétien et l'empire restauré*, Armand Colin, coll. Nouvelles biographies historiques, Paris, 2016.
- Rouche M., *Clovis*, Fayard, Paris, 1996.
- Traina G., *428 : une année ordinaire à la fin de l'empire romain*, traduction par Gérard Marino, Les Belles Lettres, collection Histoire, Paris, 2009.
- Ward-Perkins B., *La chute de Rome : fin d'une civilisation*, Flammarion, collection Champs Histoire, Paris, 2017.
- Werner K. F., *Les origines*, I, Fayard, Paris, 1984.
- Zosso F., *Les empereurs romains : 27 av. J.-C - 476 ap. J.-C*, Errance, Paris, 1995.

Société et politique :

- Alföldy, A., *A conflict of idea in the Late roman empire*, Oxford, 1952.
- Alföldy A., *Histoire social de Rome*, Steiner F, Wiesbaden, Paris, 1991, trad. Evrard E., 1987.
- Anderson, P., *Passages from Antiquity to Feudalisme*, NLB, Londres, 1974.
- André J.-M., *L'Otium dans la vie morale et intellectuelle romaine des origines à l'époque augustéenne*, PUF, Paris, 1966.

- Barrandon N., *Les gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine*, Presse universitaire de Rennes, coll. Histoire, Rennes, 2011.
- Bastien, P., *Monnaie et donativa au Bas-Empire*, Wetteren, 138, 1998.
- Battagion V., *Histoire mondiale des cours. De l'Antiquité à nos jours*, Perrin, coll. Hors collection, Paris, 2019.
- Baynes, H.-H., « Stilicho and the barbarians invasions », in *Journal of Roman Studies*, 12, 1923, p. 207-229.
- Becker A., « La girafe et la clepsydre. Offrir des cadeaux diplomatiques dans l'Antiquité tardive », *Monde(s)*, 5.1.2014, p. 27-42.
- Bell H.I., et al., *The Abinnaeus Archive. Papers of a Roman Army Officer in the Reign of Constantius II*, Oxford, 1962.
- Blockley, R.-C., « Roman-barbarian Marriages in the Late Empire », in *Florilegium*, 4, 1982, p. 32-79.
- Boak A. E. R., « The Roman *Magistri* in the Civil and Military Service of the Empire », in *Harvard Studies in CPh*, vol. 26, p. 73-164.
- Brand, C.-E., *Roman military Law*, University of Texas Press, Austin.
- Bréhier L., *Les Institutions de l'empire byzantin*, Coll. « L'évolution de l'humanité », Paris, Albin Michel, 1970 (1^{ère} édition 1949).
- Brennan P., « The Notitia Dignitatum », dans *Les littératures techniques dans l'Antiquité : statut, public et destination, tradition*, Fondation Hardt, Genève, 1996, p. 147-178.
- Brunt, P. A., « Charges of provincial maladministration under the early Principate », *Historia*, 10, 1961, p. 189-228.
- Carbasse J.-M., *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, PUF, coll. Droit fondamental, Paris, 2014.
- Carney T.F., *Bureaucracy in Traditional Society: Romano-Byzantine Bureaucracies viewed from within*, Lawrence, Kansas, 1971.

- Chastagnol A., *L'évolution politique, sociale et économique du monde romain de Dioclétien à Julien*, Paris, Editions Sedes, 1997 (1^{ère} édition 1982).
- Chastagnol A., *La préfecture urbaine à Rome sous le Bas-Empire*, Paris, PUF, 1960.
- Chastagnol A., *Le Sénat romain à l'époque impériale*, Les Belles Lettres, Paris, 1992.
- Chastagnol A., « Les Espagnols dans l'aristocratie gouvernementale de Théodose », *Les Empereurs romains d'Espagne, Colloque international du C.N.R.S, Madrid-Italica 1964*, Paris, 1965, p. 269-307.
- Chauvot A., *Opinions romaines face aux barbares au IV^e siècle ap. J.-C.*, Etudes d'archéologie et d'histoire ancienne, coll. Université des Sciences Humaines de Strasbourg, Paris, 1998.
- Collot, C., « La pratique et l'institution du suffragium au Bas-Empire », in *RHDF*, 43, 1966, p. 185-221.
- Cosme P., « Les fournitures d'armes aux soldats romains » dans *The Impact of the Roman Army (200 B.C. – A.D. 476): Economic, Social, Political, Religious and Cultural Aspects*, Lukas de Blois and Elio Lo Cascio, 2007, p. 239-260.
- Crogiez-Pétrequin S et Nelis.-Clément J., « La circulation des hommes et de l'information », dans Hurllet F., *Rome et l'Occident*, Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2009.
- Croke B., « Arbogast and the Death of Valentinien II », *Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte*, 2nd Qtr., 1976, Bd. 25, H. 2, p. 235-244.
- De Chaisemartin N., *Rome. Paysage urbain et idéologie. Des Scipions à Hadrien (II^e s. av. J.-C.-II^e s. ap. J.-C.)*, Armand Colin, coll. Collection U, Paris, 2003, p. 130.
- Delmaire R., *Les institutions du Bas-Empire romain de Constantin à Justinien, vol. I, Les Institutions Civiles Palatines*, Editions du Cerf/CNRS éditions, Paris, 1995.
- Delmaire R., « Les dignitaires laïcs au concile de Chalcédoine : notes sur la hiérarchie et les préséances au milieu du Ve siècle », *Byzantion*, 54-1, 1984, p. 141-175.
- Demougeot E., « L'évolution Politique de Galla Placidia », *Revue Historique*, 647,

Paris, 1988.

-Demougeot E., « Restrictions à l'expansion du droit de cité dans la seconde moitié du IV^e siècle », *Ktèma*, 6, 1981, p. 381-393.

-Deniaux E., *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*, Publication de l'Ecole Française de Rome, 1983.

-Deniaux E., « De l'*ambito* à l'*ambitus* : les lieux de la propagande et de la corruption électorale à la fin de la République », *Publications de l'Ecole Française de Rome*, 98, 1987, p. 279-304.

-Dockes P., *Sauvages et ensauvagés. Révoltes bagaudes et ensauvagement. Ordre sauvage et paléomarchand*, PUF, Lyon, 1980.

-France O., « la corruption est-elle condamnable », *Revue Internationale et Stratégique*, 101-1, 2016, p. 83-89.

-Gagé J., *Les classes sociales dans l'Empire romain*, Payot, Paris, 1964.

-Grodzynski, D., « Tortures mortelles et catégories sociales. Les *summa supplicia* dans le droit romain aux III^e et IV^e siècles », in *Du châtement dans la cité...*, EFR, 1984, p. 361-403.

-Haenel G., *Corpus Legum ab imperatoribus romanis ante Iustianianum latarum quae extra constitutionum codices supersunt*, Leipzig J. C. Hinrichs éd., 1857.

-Harmoy, H., « Les grands aristocrates autour de Silvanus et de Stilicon », in *Dieux et hommes : histoire et iconographie des sociétés païennes et chrétiennes de l'Antiquité à nos jours. Mélanges en l'honneur de Françoise Thélamon*, 2005.

-Kefallonitis S., *Dette et politique*, Presse Universitaire de Franche-Comté, Besançon, 2022.

-Lacroix A.-L., « La coutume dans l'empire romain tardif », *La revue Centre Michel de l'Hospital*, 2, 2013.

-Lenglet R., *Lobbying et santé - Comment certains industriels font pression contre l'intérêt général*, éditions Pascal/Mutualité Française, 2009.

- MacMullen R., *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, trad. par Alain Spiquel et Aline Rousselle, Perrin, coll. Tempus, Paris, 2012 (1^{ère} édition anglaise 1988).
- MacMullen R., « The emperor's largesses », *Latomus*, 21, 1962, p.159-166.
- MacMullen R., *Soldier and civilian in the later roman empire*, Harvard University Press, Cambridge, 1963.
- Maraval P., *Théodose le Grand. Le pouvoir et la foi*, Fayard, Paris, 2009.
- Maraval P., *Le christianisme de Constantin à la conquête arabe*, PUF, coll. Nouvelle Clio, Paris, 2005.
- Marie-Schwartzberg N., *La Russie du crime*, PUF, coll. Connaissance de l'Est, Paris, 1997.
- Martinel L., *Les relations entre romains et rois barbares en Gaule de 395 à 534*, thèse inédite sous la direction de Andrea Gutsfeld, Université de Lorraine, 2019.
- Ménard H., *Maintenir l'ordre à Rome du IIe au IVe siècle ap. J.-C.*, Champ Vallon, Paris, 2004.
- Monks G.R., « The administration of the privy purse: an inquiry into official corruption and the fall the Roman empire », *Speculum*, 1957, p. 748-779.
- Treadgold W., *A History of the Byzantine State and Society*, Stanford University Press, 1997.
- Tsien J., « Les systèmes d'examen pour le recrutement des fonctionnaires en Chine. De Confucius à nos jours », *La Revue administrative*, 99, 1964.
- Remotti F., *Forme di umanità*, Pearson Italia S.p.a., 2002.
- Rivière Y., *Les confiscations, le pouvoir et Rome de la fin de la République à la mort de Néron*, Ausonius Editions, Bordeaux, 2016.
- Rivière Y., *Les délateurs sous l'Empire romain*, Ecole française de Rome, 2002.
- Roberto U., « Dépouiller Rome ? Genséricus, Avitus et les statues de Rome en 455 », *Revue Historique*, 684-4, 2017, p. 775 à 802.

-Schuller W., « Grenzen des spätrömischen Staates: Staatspolizei und Korruption », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 16, 1975, p. 1-21 ; Id., « Probleme historischer Korruptionsforschung », *Der Staat*, 16, 1977, p. 373-392 ; Id., « Amterkauf im römischen Reich », *Der Staat*, 19, 1980, p. 57-71.

-Schuller W. (éd), *Korruption in Antertum: Konstanzer Symposium, Oktober 1979*, Munich, 1982, p. 201-208.

-Veyne P., *Le Pain et le Cirque*, Le Seuil, coll. L'univers historique, Paris, 1976.

-Weiss P. B., *Consistorium und comites consistoriani. Untersuchungen zur Hofbeamtenschaft des 4. Jahrhunderts n. Chr. Auf prosopographischer Grundlage*, Diss. Würzburg, 1975.

-Werner K., *Naissance de la noblesse*, éd. Pluriel, Paris, 2012.

Economie et finances :

-Cailleux F., « La question des dettes dans l'Histoire Romaine de Tite-Livre. L'épisode de Marcus Manlius Capitolinus », *Camenuiae*, Paris, 2016.

-Carrié J.-M., « L'Etat à la recherche de nouveaux modes de financement des armées... », in *Byzantin and Early Islamic Near East*, 1995, p. 52-59.

-Carrié J.-M., « Patronages et propriétés militaires », *Bulletin de correspondance hellénique*, 100-1, 1976, p. 159-176.

-Chillet C., Ferriès M.-C, Rivière Y., *Les confiscations, le pouvoir et Rome de la fin de la République à la mort de Néron*, Ausonius Editions, Bordeaux, 2016.

-Dockes P., *Sauvages et ensauvagés. Révoltes bagaudes et ensauvagement. Ordre sauvage et paléomarchand.*, PUF, Lyon, 1980.

-Dubouloz J., « Le patrimoine foncier dans l'Occident romain : une garantie pour la gestion des charges publiques (IIIe-IVe siècle) », dans *Histoire & Sociétés Rurales* 1-19, 2003, p. 15-35.

-Ferrières M.-C., *Spolier et confisquer dans les mondes grec et romain*, Edition de l'Université de Savoie, Chambéry, 2013.

-Hahn I., « Immunität und Korruption der Curialen in der Spätantike » dans W. Schuller (éd.), *Korruption in Altertum. Konstanzer Symposium Oktober 1979*, Munich, 1982, p. 179-195.

- Liebs D., « Amterpatronage in der spätantike », *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, 95, 1978, p. 158-186.

-Louis-Lucas, P., *Etude sur la vénalité des charges et fonctions publiques et sur celles des offices ministériels depuis l'Antiquité romaine jusqu'à nos jours*, première édition 1883, réédition Forgotten Books, Londres, 2018.

-Piel C., « Les clientèles, entre sciences sociales et histoire » dans *Hypothèses*, 1-2, 1991, p. 119-129.

-Ramassamy M., *Les peines patrimoniales*, mémoire inédit sous la direction de Romain Ollard, 2017, Université de la Réunion.

-Rizzoli F., « Pouvoirs et mafias italiennes. Contrôle du territoire contre état de droit », *Pouvoirs* 132, 1, 2010.

-Sarachu P., « Perception fiscale, patronage rural et genèse d'une société de base paysanne. Le sud de la Gaule vers la fin de l'Empire romain », *Dialogue d'histoire ancienne*, 38-2, 2012, p. 51-86.

-Schmitt, O., « Die Bucellarii : eine Studie zum militärischen Gefolgschaftswesen in der Spätantike », in *Tyche*, 9, p. 147-174.

-Sodini J.-P., « Habitat de l'antiquité tardive », *Topoi. Orient-Occident*, 5-1, 1995, p. 151-218.

-Vaugler C., « La rémunération annonaire dans le Code Théodosien » dans *Ktéma*, 4, 1979, p. 293-319.

-Veyne P., « Clientèle et corruption au service de l'État : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », *Annales*, 36-3, 1981, p. 339-360.

-Veyne P., *Le Pain et le Cirque, sociologie historique d'un pluralisme politique*, Le Seuil, coll. L'Univers historique, Paris, 1976.

-Veyne P., *Sexe et pouvoir à Rome*, Tallandier, coll. Texto, Paris, 2016.

-Virouvet, « Gestionnaires et profiteurs de la famine antique », *L'Histoire*, 121, 1989, p. 21-26.

-Virouvet C., *Famines et émeutes à Rome, des origines de la République à la mort de Néron*, Publications de l'Ecole Française de Rome, 87, 1985.

-Wellebrouck G., *Présence et ambitions des affranchis dans l'Empire Romain*, thèse inédite, sous la direction de Gérard Capdeville, Université Paris-Sorbonne, 2016.

Histoire militaire :

-Andrieux C., *La répression des fautes dans les armées romaines*, thèse de l'Université de Lyon, 1927.

-Balon J., « Les Lètes sous les Francs », *Revue du Nord*, 180, 1964, p. 72-73.

-Barbara S.R., « Merobaudes and Maximus in Gaul », *Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte*, 1st Qtr., 1981, Bd. 30, H. 1 (1st Qtr., 1981), p. 82-105.

-Beevor A., *Stalingrad*, Editions de Fallois, Paris, 1998.

-Birley A., « Senators as General », in ALFÖLDY, G., Dobson, B. et Eck W., *Kaiser Heer und Gesellschaft in der römischen Kaiserzeit. Gedenkschrift für Eric Birley*, Stuttgart, 2000, p. 97-119.

-Boak, A.E.R., « The Roman *Magistri* in the Civil and Military Service of the Empire », in *Harvard Studies in CPh*, 26, 1915, p. 73-164.

-Campbell J.B., *The Emperor and the Roman army*, Clarendon Press, Oxford, 1984.

-Campbell B., « Teach yourself to be a general » in *JRS*, 77, 1987, p. 13-29.

- Carié J.-M., « Patronages et propriété militaires au IV^e siècle. Objet rhétorique et objet réel du discours sur les patronages de Libanius », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 100-1, 1976, p. 159-176.
- Cizek E., « La succession d'Aurélien et l'échec de Tacite », *Revue des Etudes Anciennes*, 93-1-2, 1992, p. 109-122.
- Coello T., *Unit sizes in the Late Roman Army*, British Archaeological Reports, 1996.
- Cosme P., *L'Armée romaine: VIII^e s. av. J.-C-Ve s. ap. J.-C*, Armand Colin, Paris, 2021 (1^{ère} édition 2007).
- D'Amico J.-C., *Charles Quint : un rêve impérial pour l'Europe*, Perrin, Paris, 2022.
- Delaplace C., « De l'inutilité de se déclarer usurpateur au V^e siècle. Évolution de la dissidence politique et militaire durant l'Antiquité tardive, naissance des *warlords* et des bandes armées privées », dans Gautier A. (dir.), *Bandes de guerriers et clientèles armées de l'Antiquité tardive à la Renaissance*, *Les Échos du Craham*, 07/05/2019.
- Demandt A., « Der spätrömische Militäradel », in *Chiron*, 10, 1980, p. 609-637.
- Dubuisson M., « Renseignement, espionnage et services secrets dans l'armée romaine », *Ktèma*, 21, 1996, p. 305-312.
- Dunand F., « Des réfractaires à l'enrôlement ? Plusieurs cas d'automutilation dans une nécropole égyptienne », *BIFAO*, 119, 2019, p. 115-123.
- Emion M., *Des soldats de l'armée romaine tardive: les protectores (III^e-VI^e siècles ap. J.-C.)*, thèse inédite, sous la direction de Pierre Cosme, Normandie Université, Université de Rouen, 2017.
- Frezouls, E., « La mission du *Magister Equitum* Ursicin en Gaule (355-357) d'après Ammien Marcellin », in *Latomus*, 58, 1962, p. 673-688.
- Gascou J., « L'Institution des Bucellaires », *Bulletin de l'Institution Française d'Archéologie orientale*, 76, 1976, Le Caire, p. 143-156.
- Gueye M., « Délits et peines militaires à Rome sous la République : *desertio* et *transfugium* pendant les guerres civiles », *Gerion* 31, 2013, p. 221-238.

- Harmoy H., *Chefs et officiers barbares dans la militia armata (IVE- VIe siècle)*, thèse inédite sous la direction de Sylvie Crogiez-Pétrequin, Université de Tours, 2015.
- Hoepffner A., « Les *magistri militum praesentales* au IVE siècle », *Byzantion*, 11, 1936, p. 483-495.
- Hoepffner A., « La mort du *Magister Militum* Théodose », in *REL*, 14, 1936, p. 119-129.
- Huntzinger H., *La captivité de guerre en Occident dans l'Antiquité tardive (378-507)*, thèse inédite sous la direction d'Alain Chauvot, Université de Strasbourg, 2009.
- Jeroen W.P., « The early career of Aëthis and the murder of Felix », *Historia : Zeitschrift für Alte Geschichte*, 66-4, 2017, p. 468-482
- Landelle M., *Les Magistri Militum aux IV^e et V^e siècles ap. J.-C.*, thèse inédite, sous la direction de Yann Le Bohec, Université Paris-Sorbonne, 2011.
- Landelle M., « A propos de la création des *magistri militum* par Constantin I^{er} », *Revue des Etudes Anciennes*, 118-2, 2016, p. 493-509.
- Le Bohec Y., *L'Armée romaine sous le Bas-Empire*, Picard, Paris, 2022 (1^{ère} édition 2006).
- Le Bohec Y.; *Les Grands généraux de Rome... et les autres*, Editions Tallandier, Paris, 2022.
- Le Bohec Y., *L'armée romaine dans la tourmente : une nouvelle approche de la crise du troisième siècle*, Monaco, Paris, éditions du Rocher, coll. « L'art de la guerre », 2009.
- Lesquier J., « Le mariage des soldats romains », *Compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres*, 61-4, 1917, p. 227-236.
- Lizerand G., *Aetius*, Librairie Hachette, Paris, 1910.

- Le Roux P., *La toge et les armes: Rome entre Méditerranée et Océan*, PUR, Rennes, 2011.
- Lee A. D., « The Army », *Cambridge Ancient History*, 13, 1998, p. 211-237.
- MacGeorge P., *Late Roman Warlords*, Oxford University Press, coll. Oxford classical monographs, Oxford, 2002.
- Malamut E, Ouerfelli M (dir.), *De la guerre à la paix en Méditerranée médiévale. Acteurs, propagande, défense et diplomatie*, Presse Universitaire de Provence, coll. Le Temps de l'Histoire, 2021,
- Modéran Y., *Les Vandales et l'Empire romain*, éditions Errance, Arles 2014.
- Napoli J., « Rome et le recrutement de mercenaires », *Revue historique des armées*, 260, 2010, p. 68-77.
- O'Flynn J.-M., *Generalissimos of the Western Roman Empire*, The University of Alberta Press, Alberta, 1983.
- Richardot Ph., *La fin de l'armée romaine (284-476)*, Paris, Economica, 1998.
- Rougé J., « L'Histoire Auguste et l'Isaurie au IVème siècle », *Revue des Etudes Anciennes*, 1966, 68-3-4, p. 282-314.
- Szidat J., « Sabinianus. Eins Heermeister senatorischer Abkunft im 4.J“, in *Historia, Zeitschrift für alte Geschichte*, 1991, 40, p. 494-500.
- Seston W., « Du *comitatus* de Dioclétien aux *comitatenses* de Constantin», *Historia*, 4, 1955, p. 284-296.

Culture :

- Aurell M., *La Légende du roi Arthur (550-1250)*, Perrin, Paris, 2007.
- Cameron A., *Claudian : Poetry and Propaganda at the Court of Honorius*, Oxford, Clarendon Press, 1970.
- Chastagnol A., « Autour de la « sobre ivresse » de Bonosus », dans *Bonner Historia*

Augusta Colloquium 1972-1974, Bonn, 1977.

- De Francesco D, « Donazione di Valila... », in *Riv. Di Archeologia Cristinia*, 1998, p. 417-426. De Francesco D, « Donazione di Valila... », in *Riv. Di Archeologia Cristinia*, 1998, p. 417- 426

-Demandt, A., *Der Fall Roms: Die Auflösung des römischen Reiches im Urteil der Nachwelt*, C. H. Beck, Munich, 1984.

-Demoule J.-P., *Trésors de l'archéologie. Petites et grandes découvertes pour éclairer le présent*, Flammarion, coll. Champs-Histoire, Paris, 2021.

-Gonzales A., « La Fresque et l'Imposture. Le *péplum* : un genre cinématographique qui se débat entre Histoire et Imaginaire », dans *Mélanges Pierre Lévêque, Tome 5 : Anthropologie et société*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 429, 1990.

- Janin R., *Constantinople byzantine*, Institut Français d'Etudes Byzantines, Paris, 1950.

-Loyen. A., « L'œuvre de Flavius Merobaude et l'histoire de l'Occident de 430 à 450 », *Revue des Etudes Anciennes*, 74, 1972,

-Malosse P. L., « Comment arrêter un massacre : une leçon de rhétorique appliquée (Libanios, Discours XIX) », *Revue des Etudes Grecques*, 120-1, 2007, p. 107-141

-Marrou H.-I., « Saint Augustin, Orose et l'augustinisme historique », Editions du Seuil, *La storiographia altomedievale : 10-16 aprile 1969*, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, Spoleto, 1970.

-Paschoud Fr., « *Ebria sobrietas* : De quelques généraux amateurs de femmes et de vin », dans *Bonner Historia Augusta Colloquium 1984-1985*, Bonn, 1987, p. 185-196.

-Ploton-Nicollet F., *Édition critique, traduction et commentaire de l'œuvre de Flavius Mérobaude*, Thèse de doctorat en Études latines sous la direction de Charlet J.-L et de V. Zarini V, Université de Paris-Sorbonne, 2008.

-Rougé J., « L'Histoire Auguste et l'Isaurie au IV^{ème} siècle », *Revue des Etudes Anciennes*, 68, 1966, p. 282-314.

- Sahin, « Inschriften aus Seleukeia am Kalykadnos », in *Ep. Anatol.*, 17, 1991, p. 155-163.

-Tasic N., « Ammien Marcellin et la mort de Théodose l'Ancien », *Balkanica*, XXVIII, 1997.

-Tournier C., « La mémoire des figures impériales chez Claudien », *Varia*, n°9, 2016,

-Woods D., « Subamarchius, Bacurius and the schola scutariorum sagittariorum », *CPh*, 91-4, 1996.

Site internet:

<http://www.roma-asbl.be/Files/volumen%2017-18%20intro.pdf>

<https://www.lhistoire.fr/corruption-%C3%A0-la-romaine>

Prosopographie de *magistri militum*

Aegidius

Sources : Greg. Tours *HF*, II, 11-12 ; 18 ; 27 ; Hyd. *Chron.* 217 ; 218 ; 224 ; 228 ; Prisc. *Frgt* 30.

Titres : *magister militum per Gallias* ?

Empereur : Majorien.

Carrière : il est certain qu'Aegidius fut *magister per Gallias* mais la date de sa nomination est inconnue. Il fut peut-être nommé par Majorien, mais aussi peut-être par Léon Ier. Aegidius fut roi des Francs Saliens durant une période de huit ans. En 457, Aegidius échoua à contenir la poussée des Francs ripuaires qui s'emparèrent de Cologne et Trèves. Il reconquit Lyon avec des Francs des mains des Burgondes. Il fut assiégé à Arles, sûrement par les Wisigoths. En 461, Aegidius refusa de reconnaître Libius Severus. Il refusa de céder son poste à Agrippinus, envoyé par Ricimer. Aegidius fut capable de menacer sérieusement l'Italie mais il en fut empêché par les combats contre les Wisigoths. Childéric et Aegidius s'allièrent pour mener campagne contre les Wisigoths. En 465, il projeta de marcher sur l'Italie avec l'aide des Vandales mais il fut assassiné.

Flavius Aetius

Sources : Sid. Apoll., *Carm.* V, v. 119-121 ; 204-205 ; 210-218 ; 275-277 ; 290-292 ; 306-306 ; VII, v. 12-13 ; 230-235 ; IX, v. 293-295 ; Ep. VII, 12, 3 ; VII, 15, 1 ; Merob. *Carm.* IV, 17 ; 42-46 ; *Pan.* I, *Frgt* Ia, 13-18 ; ib, 2sv ; II a, 22-23 ; II b, 11 ; *Pan.* II, v. 5-7 ; 13 ; 16-33 ; 110-115 ; 119-120 ; 127-143 ; 153-195 ; Greg. Tours, *HF*, II, 7 ; 8 ; Priscus, *Frgt* 7, 8 ; Hyd. *Chron.* 92-93 ; 95 ; 96 ; 98-99 ; 103 ; 108 ; 110 ; 112 ; 117 ; 150 ; 160 ; 162 ; 167 ; *Proc. Bell. Vand.* I, 3, 14 ; 4, 24-28 ; Zos. V, 36, 1 ; *Chron. Gall.* 452, n°100 ; 101-102 ; 106 ; 109 ; 111 ; 112 ; 115 ; 117 ; 119 ; 123 ; 127 ; 128 ; 133 ; 139 ; 141 ; 150 ; *Chron. Gall.* 511, n°46 ; 51 ; 60 ; *Prosp. Tiro* 1288 et 1290 ; 1298 ; 1300 ; 1303 ; 1310 ; 1322 ; 1335 et 1339 ; 1341 ; 1364 ; 1367 ; 1373 ; 1375 ; *Marcell. Com.* 432 ; 454 ; *Jord., Get.* 176 ; 191 ; 194 ; 197-198 ; 215-216 ; Jean d'Ant. *Frgt* 196 ; 200 ; 201, 1 et 3 ; 204.

Titres : *tribuni praetoriani militares* ; *cura palatii* 423-425 ; *magister militum per Gallias* 426-429 ; *magister utriusque militiae* 429-432 puis 433-454.

Empereur : Jean ; Valentinien III.

Carrière : membre d'une famille éminente, il exerce des fonctions militaires dès son adolescence. Otage chez les Wisigoths puis les Huns, il exerce une fonction majeure sous Jean, recrutant pour lui une armée de Huns qu'il utilisera ensuite à des fins personnelles. Obtenant le pardon, il devient *magister equitum per Gallias* et obtient rapidement

d'importantes victoires. Il délivre Arles du siège des Wisigoths en 425. Il reconquit en 428 des territoires sur les Francs. En guise de récompense, il devient *magister militum praesentalis*. D'autres victoires militaires suivirent. En 430, il élimina Félix et devint le premier *praesentalis* d'Occident, n'ayant pas de collègue jusqu'en 436. En 431, il vainquit les *Nori* en Norique. En 432, il obtint une nouvelle victoire sur les Francs mais fut défait par Boniface. Il dut fuir face aux menaces de ses adversaires. Il se servit à nouveau des Huns pour obtenir sa réintégration. Il devint *magister utriusque militiae*. En 435, il devint patrice et dut faire face en Gaule aux bagaudes ainsi qu'aux Burgondes et aux Wisigoths. Il défit les premiers mais dut faire face à une longue guerre contre les derniers. En 437, il devint consul avec son collègue Sigisvult et un de ses subordonnés remporta une victoire contre les Suèves. En 438, il réussit à triompher des Wisigoths à la bataille du *Mons Colubrarius* mais son subordonné Litorius échoua lamentablement au siège de Toulouse, contraignant le patrice à négocier. En 442, il écrasa définitivement les bagaudes en se servant des Huns. En 447, il vainquit à nouveau les Francs. En 450, il soutint la succession du fils puiné du roi des Francs qu'Aetius avait adopté. En 451, Aetius stoppa l'invasion des Huns. En 452, il échoua à défendre l'Italie. Entre 451 et 453, Aetius dut faire face à nouveaux aux Wisigoths qu'il vainquit mais sans parvenir à briser le siège de Arles. Aetius fut assassiné en 454.

Alaric

Sources : Zos. V, 5-6 ; 7, 2 ; 26-27 ; 29 ; 30, 1 ; 31 ; 34-35 ; 37-39 ; 40, 2-4 ; 41, 4 ; 42, 1-2 ; 44, 1 ; 45, 2-6 ; 48-49 ; 50, 2, 3 ; VI, 1, 1 ; 6, 2-3 ; 7, 1-2 et 5 ; 9, 2-3 ; 10, 1-2 ; 12, 2-13, 2 ; Claud. *In Ruf.* I, v. 308-310 ; II, *praef.* ; v. 7-8 ; 35-38 ; 73-74 ; 100-105 ; 131-132 ; 187-193 ; 215 ; Oros. II, 3-4 ; 19, 13-15 ; VII, 37, 2 ; 8 ; 17 ; 38, 2 ; 39, 1-40 ; 42, 7 ; Olymp. *Frgt* 3 ; 5 ; 10 ; 13 ; Eun. *Frgt* 61, 1 ; Sid. Ap. *Carm.* VII, v. 505-506 ; Greg. Tours *HF* II, 8 ; Procope *Bell. Just.* I, 2, 7 ; 2, 14-29 et 36 ; Hyd. 43-45 ; Marcell. Com. 395 ; 410 ; Prosp. Tiro 1218 ; 1222 ; 1238 ; 1240 ; Chron. Gall. 452, n°65 ; 67 ; Chron. Gall. 511, n°18 ; 28 ; Jean d'Ant. *Frgt.* 190.

Titres : *magister militum per Illyricum* 399 ; *magister militum per Illyricum* 405-407 ; *magister militum praesentalis* 409.

Empereur : Théodose Ier ; Honorius ; Attale.

Origine : Wisigoth de la famille des Balthi, venant du Danube.

Carrière : il est un chef fédéré pour Théodose Ier, frustré de ne pas recevoir de commandement officiel, il envahit la Grèce. En 396, il attaque à nouveau la région et fut défait par Stilicon. Il reçut le premier commandement par Eutrope afin de faire face à Stilicon, déclaré ennemi public par l'Orient. Il est rapidement dépouillé de ce titre et en 401, il envahit l'Italie. Pendant l'hiver, il assiégea Honorius dans Milan. Il est finalement défait par Stilicon et passe un foedus avec Rome entre 405-407. Il reçut à nouveau le titre de *magister militum per Illyricum* mais cette fois pour la partie occidentale en prévision de l'invasion de l'Orient. En 408, face au retard de l'expédition, Alaric exigea des compensations. La mort de Stilicon entraîna le ralliement de nombreuses troupes au chef barbares. Il finit par envahir l'Italie. Un premier siège contre Rome fut mené mais il le leva suite à une ambassade du Sénat. Honorius tenta de piéger Alaric en faisant venir des renforts mais ils furent massacrés. Les négociations dégénérent à nouveau et Alaric fit proclamer Priscus Attalus empereur après avoir pris la ville. Il se fit nommer *magister militum praesentalis* et mit le siège devant Ravenne, sans succès. Il mourut dans le sud de l'Italie après avoir perdu sa flotte destinée à faire passer les siens en Afrique.

Allobich

Sources : Zos. V, 47, 1 ; 48, 1 ; Olymp. *Frgt* 13 ; 14 ; Pall. *Hist. Laus* 41.

Titres : *comes* 305 ; *comes domesticorum* 409 ; *magister equitum praesentalis* 409-410.

Empereur : Honorius

Origine : germanique. Possible lien avec le maître des milices Hellebic.

Carrière : Il a possiblement aidé le préfet du prétoire Jovius dans la mutinerie qui mena à la mort de Turpilion et de son collègue Vigilantius. Il remplaça celui-ci en tant que général. Il est à l'origine de la chute d'Eusèbe qui fut exécuté sous ses yeux. Il fut plus tard éliminé après avoir été soupçonné de vouloir rallier Constantin III. Il serait mort suite à la chute de Rome/

Agilon

Sources : Amm. XIV, 10, 7-8 ; XX, 2, 5 ; XXI, 12, 16 ; 12, 18 ; 13, 3 ; XXII, 3, 1 ; 8, 49 ; XXVI, 7, 6 ; 9, 7 ; 10, 7 ; Philost. *HE* IX, 5 ; Zos. IV, 8, 3 ; Soz. VI, 8, 2 ; Theod. Lect. *Epit.* 162.

Titres : *tribunus stabuli* 354 ; *tribunus Gentilium et Scutariorum* 354-360 ; *magister peditum militum praesentalis* 360.

Empereur : Constance II

Origines : Alaman.

Carrière : Accusé d'avoir transmis des informations à son peuple d'origine des informations sur la volonté de Constance II de traverser le Rhin, il ne fut pourtant pas inquiété et continua sa carrière. Il fut chargé en 361 de garder le Tigre avec Arbition. Il fut maintenu un temps à son poste par Julien qui l'envoya annoncer à la cité d'Aquilée la mort de Constance. Il est ensuite membre de la commission de Chalcédoine puis il prend sa retraite. Il rallie Procope qui lui offre un poste de *magister militum praesentalis*. Agilon décida de désertre le camp de l'usurpateur avec une grande partie de l'armée.

Arbazacius

Sources : Marcell. Com. 405 ; Jord. *Rom.* 321 ; Zos. V, 25, 2-4 ; 3, 4.

Titres : *comes rei militaris* 404 ? ; *magister militum praesentalis* ?

Empereur : Arcadius

Carrière : on ne sait s'il fut soit comte soit général. Il est possible qu'il est remplacé Fravitta au poste de praesentalis. Il fut envoyé en Isaurie pour reprendre la lutte contre le brigandage des autochtones. Il semble remporté une importante victoire mais au lieu de profiter de son avantage, il semble avoir voulu profiter du butin amassé. Il fut rappelé à Constantinople pour répondre de ses actes. Il aurait donné à l'impératrice Eudoxie le produit de son butin pour la corrompre et échapper à son procès.

Arbogast

Sources : Claud. *III cons. Hon.*, 66 ; *IV cons. Hon.*, 74 ; Ambr. *In psalm.*, XXVI, 25 ; Ep. 53, 2 ; 57, 6 ; Oros., VII, 35, 10 ; Greg. Tours, *HF*, II, 9 ; Zos. IV, 33, 1-2 ; 41, 1 ; 53, 1 ; 53, 4 ; *Chron. Gall.* 452, n°29 ; 511, n°3 ; n°11 ; Jean d'Ant. *Frgt* 187 ; Paul Diac. *Hist. Rom.* XII, 3.

Titres : *comes rei militaris* ou *comes domesticorum* ; *magister equitum praesentalis* 385 ?.

Empereur : Valentinien II ; Eugène

Origine : franc banni de sa patrie. Il est peut-être le fils de Bauto et avec certitude le neveu de Ricomer. Païen.

Carrière : Il obtint ce poste après la mort de Bauto, profitant de sa popularité auprès des troupes pour forcer sa nomination auprès de Valentinien II. Il reprit le contrôle de la Gaule et fit exécuter l'usurpateur Maximus ainsi que son fils en 388. Il obtint de rester en Gaule à titre de conseiller et prit l'ascendant sur l'empereur en profitant de la troupe. Il resta néanmoins fidèle à Théodose II en permettant le transfert de troupes occidentales auprès de lui. Il fit nommer à des postes des Francs et c'est auprès de lui que les dignitaires civils cherchaient les faveurs. Valentinien II tenta de le renvoyer mais Arbogast passa outre la lettre et le retint à Vienne alors que l'empereur souhaitait fuir. Il fut accusé du possible assassinat de Valentinien et décida d'entrer en rébellion en proclamant Eugène empereur. En 392/393 il marcha sur Cologne contre les Francs puis il s'assura leur soutien. Pour faire face à Théodose, Arbogast était suivi massivement par des troupes gauloises et franques. Arbogast frôla la victoire et préféra le suicide dans les jours qui suivirent.

Arbition

Sources : Amm. XIV, 11, 2 ; XV, 2, 4 ; 3, 2 ; 3, 11 ; 4, 1 ; 4, 7 ; 4, 10 ; 5, 2 ; 5, 8 ; 8, 17 ; XVI, 6, 1 ; 8, 13 ; XVIII, 3, 3 ; XX, 2, 2 ; XXI, 13, 3 ; 13, 16 ; XXII, 3, 1 ; 3, 9 ; XXVI, 8, 13 ; 9, 4 ; Them. *Or.* VII, 87c ; Zos., IV, 7, 3-4.

Titres : simple soldat, *dux*, *magister equitum militum praesentalis* dès 351, consul en 355.

Empereur : Constance II

Origine : Francs ? Chrétien Arien.

Carrière : Il est l'un de seuls généraux connus pour avoir gravi tout les échelons de la hiérarchie militaire. Il obtint les faveurs de Constance II et obtint sans aucun doute son *magisterium* après l'usurpation de Magnence. Cette faveur est à souligner car le général resta longtemps en poste et semblait avoir une forte influence sur l'empereur. Cette influence se retrouve sous Procope et Valens alors que le général est déjà à la retraite. En 354, il obtint le rappel d'Ursicin. Il participa au procès d'Aquilée afin de juger les troupes placées sous l'autorité du César Gallus. Il devint consul en 355 et intercèda pour des *protectores* lors d'un

autre procès. Il participa aux affrontements contre les Alamans. Arbition fit éloigner Silvanus et participa à son élimination. Il obtint en 358 l'élimination de Barbation puis participa à l'enquête sur la chute d'Amida. Malgré sa fidélité indéfectible envers Constance, il reste en poste sous Julien et préside au procès de Chalcédoine avant d'entrer en retraite. En 365, Procope tenta d'obtenir son ralliement mais le vieux général refusa et préféra se rallier en 366 à Valens. Il participa au ralliement des troupes de l'usurpateur grâce à son influence. On suppose qu'il mourut peu après.

Arintée

Sources : Amm. XV, 4, 10 ; XXIV, 1, 2 ; 7, 2 ; XXV, 5, 2 ; 7, 7 ; 10, 9 ; XXVI, 5, 2 ; 8, 4 ; XXVII, 5, 4 ; 5, 9 ; 12, 13 ; 12, 15 ; Zos. III, 13, 3 ; 24, 1 ; 31, 1 ; IV, 2, 4.

Titres : tribun des schole palatine 355 ; *comes rei militaris* ; *magister equitum praesentalis*.

Empereurs : Constance II ; Julien ; Jovien ; Valens.

Carrière : il commence sa carrière dans les troupes palatines de Constance II. Il participa à la campagne de Julien en Perse et s'y illustra. Lors du choix du successeur de Julien, Arintée défendit le point de vue des anciens généraux de Constance II face aux partisans des gaulois. Il devint général sous Valens même si sous Jovien il avait des missions importantes comme négocier la paix avec les Perses. En 363, il alla en Gaule pour confirmer Jovinus dans son rôle de général des Gaules et fit punir les responsables du soulèvement de Reims. Il participa à l'élection de Valentinien Ier. Il devint *magister equitum praesentalis* et aurait interverti son poste avec Victor. Arintée eut un rôle majeur dans les guerres de Valens et en particulier lors de l'usurpation de Procope. Il affronta les Perses en 370. En 372, il obtint le consulat. Il mourut en 378.

Asterius

Sources : Aug. *Ep.* 11, 4 ; 7 ; 8 ; Greg. Tours *HF*, II, 9 ; Hyd. 71 ; 74 ; Symm. *Ep.* IX, 90.

Titres : *comes Hispaniarum* 419/420 ; *magister peditum praesentalis* ?

Empereur : Honorius

Carrière : il est connu tout d'abord pour avoir infliger des défaites aux Vandales en Galice. Sa charge de *magister militum* n'est pas connue avec certitude et repose sur des lettres et constitutions où l'on trouve des titres de patrice et *vir illustris Asterius comes* qui ne peuvent

habituellement êtres attribués qu'à des *magistri*. Il fut sûrement nommé par Constance III. Il remplaça sûrement celui-ci à cette charge de généra. Il présida dans les années 420 un procès envers le moine orthodoxe Fronto qui est accusé de calomnie. Il dut combattre l'usurpateur Maximus. Il fut remplacé en 423 sans aucun doute par Castinus au poste de *praesentalis* par l'usurpateur Jean.

Avitus

Sources : Sid. *Carm.* VII, v. 153-159 ; 164-165 ; 207-226 ; 233-235 ; 241 ; 244-271 ; 278-320 ; 346-352 ; 378-381 ; 392-394 ; 399-402 ; 432 ; 435-436 ; 462-468 ; 475-483 ; 495-499 ; 508-509 ; 520-521 ; 571-580 ; *Carm.* VIII, 1-2 ; *Carm.* XXIII, 430 ; *Ep.* I, 3, 1 ; II, 12, 1-2 ; 31 ; V, 16, 1-4 ; Greg. Tours *HF*, II, 11 ; 21 ; Hyd. *Chron.* 163 ; 183 ; *Chron. Gall.* 511, n°65 ; Jord. *Get.*, 240-241 ; Jean d'Ant. *Frgt* 202 ; Paul Diacre, *HR*, 15, 1.

Titres : ? ; *magister equitum per Gallias* 437.

Empereur : Valentinien III.

Carrière : la carrière d'Avitus dénote contrairement à celles des autres généraux. Il avait non pas la formation d'un officier de carrière mais celle d'un sénateur des Gaules. Il est connu pour être enoyé en 421 réclamer à Constance III des exemptions fiscales pour Clermont. Il devint quelques temps après un proche de Theoderic Ier. Il occupa des postes militaires qui ne sont pas connus avec certitude, peut-être tribun. En 437, il obtint le *magisterium* des Gaules, faisant donc de lui le successeur d'Aetius. Il se distingua au cours d'une bataille contre une bande de Huns ayant déserté l'armée de Litorius. Il aida à faire lever le siège de Narbonne par les Wisigoths. Litorius lui succéda ensuite. Il fallut attendre 455 pour le voir recevoir à nouveau un poste de maître des milices. Petronius Maximus, peut-être celui de *praesentales*. Il fut envoyé en ambassade à Toulouse. La mort de Petronius Maximus le vit accéder à la pourpre avec le soutien des Wisigoths. Ricimer s'opposa à lui et il fut défait en 456. Il fut déchu mais épargné et il devint évêque de Plaisance.

Barbation

Sources : Amm., XIV, 11, 19 ; 11, 24 ; XVI, 11, 2 ; 11, 6 ; 11, 8 ; 11, 12 ; 11, 14 ; XVII, 6, 2 ; XVIII, 3, 1 ; 3, 4 ; 3, 6 ; 5, 5 ; XX, 2, 1 ; Julien, *Ep. Ad Ath.*, 277d ; Lib. *Ep.* 436, 491, 556 ; 576 ; 1215 ; 1032 ; *Or.* XVIII, 49.

Titres : *comes domesticorum* en 351/353, *magister peditum* 355/359.

Empereur : Constance II

Carrière : Il servit sous Gallus avant de le trahir sous ordre de Constance II. Il reçut pour remplacer Silvanus le grade de *magister peditum*. Ses actions entre 355 et 357 sont inconnus mais laisse penser qu'il resta à la cour, ce qui confirme peut-être son titre de *praesentalis*. A partir de 357, il fut chargé d'assister Julien, sans lui être subordonné. Il fut au cœur de plusieurs échecs pendant les campagnes de Julien sans que l'on sache s'il était réellement responsable par ses intrigues malgré les assertions d'Ammien qui lui est clairement hostile. Il fut victime d'une intrigue de sa femme qui souhaitait le voir briguer l'empire. Arbitio le dénonça.

Bauto

Sources : Ambr. *Ep.* 24, 4 ; 6, 8 ; 57, 3 ; Symm. *Ep.* IV, 15-16 ; Zos. IV, 33, 2 ; Jean d'Ant., *Frgt* 187.

Titres : ? ; *magister equitum praesentalis* 380-383 ; *magister peditum praesentalis* 383-388 ; consul 385.

Empereur : Gratien ; Valentinien II

Origine : Franc né hors de l'Empire. Païen. Il était peut-être le père d'Arbogast. Sa fille devint impératrice.

Carrière : il alla aider Théodose Ier contre les Wisigoths et tout deux les repoussèrent vers la Thrace. Il s'opposa aux forces de Magnus Maximus en 383. Grâce à son influence, les Francs gagnèrent en influence à la cour. Il remporta en 384 une victoire contre les Sarmates. Il joua un rôle important dans l'affaire de l'Autel de la Victoire la même année en soutenant la position de Symmaque avant de se rallier à Ambroise. On ne sait plus rien de sa carrière par la suite.

Boniface

Sources : Sid. Ap. *Carm.* IX, v. 279 ; Olymp. *Frgt* 21 ; 40 ; 42 ; Hyd. *Chron.* 78 ; 90 ; 99 ; Prosp. Tiro 1278 ; 1286 ; 1294 ; 1310 ; Marcell. Com. 432 ; 435 ; *Chron. Gall.* 452, n°96 ; 109 ; 111 ; Jord. *Get.* 167 ; Proc. *Bell. Just.* III, 3, 14-16 ; 22-31 ; 34-36 ; Jean d'Ant. *Frgt* 196 ; 201, 3.

Titres : ? ; *comes Africae* 423-425 ; *comes domesticorum* 425 ; *magister militum praesentalis* 432.

Empereur : Valentinien III.

Carrière : on connaît la carrière de Boniface à partir de 413 quand il blessa Athaulf, roi des wisigoths, qui assiégeait alors Marseille. En 417, il était officier en Afrique et correspondait avec Augustin. Il dut mener des opérations contre les Maures mais infructueuses. En 422, il accompagna le général Castinus en Espagne mais à cause de leur hostilité réciproque, il s'enfuit en Afrique et s'empara du titre de *comes* d'Afrique. Il resta manifestement loyal à Galla Placidia, en résistant à Jean quand celui-ci chercha à s'emparer de l'Afrique. Il ne fut cependant pas récompensé pour sa loyauté, le poste de *magister militum* allant à Félix. Il dut conserver son poste de *comes*. En 426, il se maria avec Pélagie. En 427, il refusa de revenir en Italie et il passa désormais pour un rebelle. Félix tenta de l'éliminer mais il échoua et Boniface garda son poste. En 430, il échoua à stopper les Vandales et fut vaincu à nouveau en 431, malgré l'intervention d'une armée orientale. En 432, il fut rappelé en Italie et reçut le grade de *magister militum praesentalis*. Il affronta Aetius mais fut grièvement blessé et mourut quelques temps plus tard.

Flavius Bonosus

Sources : *CIL*, X 478 ; *Code Théodosien*, V, 4, 1.

Titres : ? , *magister militum* entre 344/347, consul posterior en 344.

Empereur : Constance II

Carrière : peu connue, son consulat l'aide un peu plus quoiqu'il est possible qu'il fut nommé avant que Constance II ne se retracte, ce qui expliquerait la présence de traces archéologiques en Occident.

Butheric

Sources : *Soz. He*, VII, 25 ; *Ruf. He*, II, 18.

Titres : *magister militum per Illyricum*.

Empereur : Théodose Ier.

Carrière : Il est nommé par Théodose Ier. Il était sûrement en poste depuis un moment en 390 même si les sources ne permettent pas de le confirmer. Butheric fut tué à Thessalonique

dans une émeute au cirque alors qu'il refusait de libérer un cocher qui risquait la peine de mort pour son homosexualité. Théodose Ier déclencha une violente répression.

Chariobaud

Sources : Zos. V, 32, 4 ; *Cod. Just.* IV, 40, 2.

Titres : *dux Mesopotamiae* 383-392 ? ; *magister militum per Gallias* 389-408 ?

Empereur : Théodose II ; Honorius

Carrière : on ne sait presque rien de sa carrière. Il put être en charge d'un commandement en Orient et dut passer en Occident avec Théodose II. Ne connaissant plus de général en Gaule après Charietto en 389, on put supposer qu'il le remplaça jusqu'en 408. Il fut éliminé durant l'émeute de Ticinium après avoir fui devant l'avance de Constantin III.

Flavius Constantius

Sources : Oros. VII, 42, 1-3 ; 42, 9 ; 42, 9 ; 42, 15-16 ; 43, 1 ; 43, 12 ; Olymp., *Frgt* 8, 16 ; 20, 23 ; 26 ; 31 ; 34 ; 39 ; Greg. Tours, *HF*, II, 9 ; Hyd. *Chron.* 60 ; 62 ; 69 ; 75 ; 76 ; *Chron. Gall.* 452, n°77-78 ; 88 ; 511, n°34 ; 36 ; 39 ; Prosp. Tiro 1243 ; 1247 ; 1256 ; 1271 ; 1273 ; 1276 ; Jord. *Get.*, 32, 164 ; *Cod. Theod.* VII, 4, 34 ; 18, 17 ; XV, 14, 14.

Titres : ? ; *magister peditum praesentalis* 412 ?

Empereur : Théodose Ier ; Honorius

Carrière : sa carrière avant sa nomination en tant que général n'est pas connue. On sait qu'il était un partisan de Stilicon. Il semble avoir eu une influence importante sur Honorius dès 411. Il s'occupa cette année de la reconquête des Gaules, occupées par Constantin II. Il chassa Gerontius des alentours d'Arles puis le battit en rase-campagne. Constantius fit capturer l'usurpateur et l'envoya à Honorius. Il reçut un premier consulat en 414 et exigea d'Athaulf le retour de Galla Placidia mais face aux exigences irréalisables du goth, il est envoyé la reprendre par la force. Le blocus qu'il imposa entraîna la mort du fils d'Athaulf et de Galla Placidia. Athaulf fut finalement assassiné. Constantius captura l'usurpateur Priscus Attalus. En 416, la guerre prit fin. Constantius captura le roi Vandale Fredbal. En 417, il reçut un deuxième consulat et fut marié à Galla Placidia. Il portait désormais le titre de *parens principum*, titre qu'avait porté auparavant Stilicon. En 419, Constantius négocia et supervisa l'installation des Wisigoths en Aquitaine en récompense des opérations en Espagne. En 420,

il reçut un nouveau consulat. En 421, il prit la pourpre, manifestement contre sa volonté. Théodose II refusa de reconnaître l'empereur et la guerre ne fut évitée que par la mort de Constantius III.

Dagalaïf

Sources : Amm. XXI, 8, 1 ; 9, 6 ; XXIV, 4, 13 ; XXV, 5, 2 ; XXVI, 1, 6 ; 4, 1 ; 5, 2 ; 5, 9 ; 9, 1 ; XXVII, 2, 1 ; Philost. *HE VIII*, 8 ; *Cod. Theod.* VII, 20, 9 ; *CIL*, XIV, 1945.

Titres : *proceres Gallorum* ; *comes domesticorum* 361-363 ; *magister peditum/equitum praesentalis* ou *magister equitum per Gallias* 363-365 ; consul 366.

Origine : germanins, païen ?

Empereur : Julien ; Valentinien Ier

Carrière : il eut un rôle majeur lors de l'élévation de Valentinien. Sa charge de magister n'est pas connue avec précision. Il échoua à contrer les Alamans en Gaules. Il reçut le consulat l'année suivante.

Flavius Equitius

Sources : Amm. XXVI, 1, 4 ; 1, 6 ; 5, 3 ; 5, 10 ; 11, 7 ; 11, 10 ; 10, 4 ; XXIX, 6, 3 ; 6, 12 ; XXX, 3, 1 ; 6, 2 ; *Lib. Or.* XXIV, 12 ; XXIV, 12 ; Zos. IV, 19, 1 ; *Cod. Theod.*, VII, 1, 8.

Titres : *tribunus scholae Primae Scutariorum* 364 ; *come rei militaris per Illyricum* 364-365 ; *magister militum per Illyricum* 365-375 ; consul 374.

Empereur : Valentinien Ier.

Carrière : il fut nommé en urgence au poste de *magister*. Il fit arrêter les émissaires de Procope tentant de s'infiltrer en Occident et les fit exécuter puis contrôla les passes menant en Thrace, offrant son premier revers à l'usurpateur. Il envahit la province pour le prendre à revers et obtint la reddition de la cité de Philippopolis après la mort de Procope. Il fit exécuté le nouveau usurpateur Marcellus. Il fut accusé de détourner des matériaux de construction. Il fit face en 373 à une invasion des Quades. Il pressa Valentinien de traiter avec eux mais l'empereur s'énerva et mourut d'un coup de sang. Il n'est plus connu par la suite.

Eusébius

Sources : Jul. <i>Or.</i> , III, 107d ; 108c ; 109 a ; <i>Code Theodosien.</i> , XI, 1, 1 ; <i>CIL</i> , X, 477.
Titres : ?, <i>magister militum</i> à partir de 352, peut-être <i>magister militum peditum praesentalis</i> , consul posterior en 347.
Empereur : Constance II
Origines : Macédonien. Chrétien arien.
Carrière : Ses missions sont inconnues mais il semble avoir eu une influence considérable sur Constance II puisque sa fille Eusebeia épousa l'empereur. Il fut le seul général, avec Arbition, de Constance à devenir consul.

Flavius Constantius Felix

Sources : Prosp. Tiro. 430 ; Hyd. <i>Chron. Min.</i> II, 21 ; Marcell. Com. 430 ; Jean d'Ant. <i>Frgt</i> 201.
Titres : ? ; <i>magister utriusque militiae (magister peditum praesentalis)</i>
Empereur : Valentinien III.
Carrière : il remplaça sans aucun doute Castinus. Il devint le nouvel homme fort de l'Occident, recevant les mêmes titres que Fl. Constantius, c'est-à-dire patrice et <i>magister militum</i> . Il fut particulièrement actif dans les affaires religieuses. En 427, il envoya une armée contre Boniface mais cette armée fut vaincue. Il est possible que Felix vainquit les Huns en Pannonie, vengeant ainsi leur soutien à Jean. L'année suivante, sa position se dégrada avec la reconnaissance du titre de comte à Boniface puis les victoires d'Aetius qui lui permirent de recevoir le titre de praesentalis. En 430, il tenta manifestement de tuer Aetius mais celui-ci réagit en déclenchant une émeute de soldats qui aboutit à l'assassinat du <i>magister</i> .

Fravitta

Sources : Zos., IV, 56, 1 ; V, 20, 1 ; 21, 5 ; Jean d'Ant. <i>Frgt</i> 190.
Titres : <i>comes Isauriae</i> ; <i>magister militum praesentalis</i> 400
Empereur : Arcadius
Origine : goth pro-romain ; païen.
Carrière : il était un goth pro-romain. Il tua, en 392, Eriulph, le chef de la faction gothique qui refusait d'être intégrée dans l'armée romaine. Fravitta occupa un poste de comte en Isaurie et écrasa le brigandage des Isauriens. En 400, il reçut la charge de lutter contre Gaïnas.

Il écrasa le rebelle avec la flotte dont il disposait pour lutter contre la piraterie isaurienne. En 401, il reçut un triomphe et devint consul pour l'année suivante. Fravitta fut manifestement exécuté peu de temps après, sans aucun doute dans le contexte d'une montée en puissance du parti anti-germanique à la cour et de l'invasion de l'Italie par Alaric à la même époque.

Gaïnas

Sources : Eun. *Frgrt* 75, 79, 82 ; Marcell. Com. 395 ; 399 ; Jord. *Rom.* 319, 320 ; *Get.* 176 ; Zos. VIII, 4 ; Jean d'Ant. *Frgrt* 187 ; 190.

Titres : *comes foederatorum* 394 ? ; *comes rei militaris* 395 ; *magister militum per Thracias* ; *magister militum praesentalis*.

Empereur : Théodose Ier ; Arcadius.

Origine : goth.

Carrière : il commanda les troupes barbares qui furent envoyés contre Eugène. Il accompagna Stilicon dans son expédition contre Alaric en 395. Il reçut le commandement des troupes orientales stationnées en Italie. En 396, il reçut l'ordre d'assassiner le préfet du prétoire Rufin. Il le fit tuer suite à l'acclamation d'Arcadius par les forces orientales. En 399, il fut chargé de mettre fin aux pillages de Gaïnas. C'est peut-être à cette période qu'il fut nommé *magister militum*. Il rejoignit la rébellion de Tribigild. Il fit chanter Arcadius afin de reprendre la lutte contre le pilleur, réclamant le renvoi d'Eutrope. Une rencontre fut arrangée entre l'empereur et Arcadius à Chalcédoine et il reçut sûrement le poste de général ainsi que l'exécution d'Eutrope. Il se rendit ensuite à Constantinople afin de recevoir ce qu'il pensait lui être dû, le consulat. Des tensions éclatèrent entre les soldats goths de Gaïnas et la population. Le comportement de Gaïnas, qui tenta d'occuper le palais impérial, n'améliora pas les tensions. La fuite de civils goths déclencha un massacre par la population. Gaïnas se retira mais il fut arrêté par Fravitta. Le goth fit massacrer les soldats romains qui restaient dans sa troupe, craignant une trahison. Gaïnas tenta de fuir au-delà du Danube mais les Huns lui tombèrent dessus et le massacrèrent.

Gaudentius

Sources : Merob. *Pan. Lat* II, 110-111 ; *Chron. Gall.* 452, n°100 ; Greg. Tours *HF*, II, 8 ; Zos. V, 36, 1 ; Jord. *Get.* 176 ; *Cod. Theod.* XI, 17, 3.

Titres : *protector domesticus* ; *comes Africae* 399 ; *magister equitum per Gallias*.

Origine : originaire de Scythie.

Empereur : Théodose Ier ; Honorius ; Jean ?

Carrière : originaire d'une riche famille, il commença sa carrière en tant que *protector*. Il participa sans aucun doute à la guerre contre Eugène. Il fut comte d'Afrique et participa à la remise en place de l'ordre romain. Il participa à la destruction de plusieurs temples païens à Carthage et ailleurs en Afrique. Il fut tué lors d'un soulèvement militaire dont la date n'est pas connue avec certitude, s'étendant entre 402 et 425. Il a pu être un général de l'usurpateur Jean.

Gildon

Sources : Amm. XXIX, 5, 6 ; 5, 21 ; 5, 24 ; Claud. *Bell Gild.* V. 70, 154, 263, 283, 338, 380, 446 ; *In Eutr.* I, v. 505 ; II, *praef.* 71 ; *Cons. Stil.* I, v. 306 ; 315 ; 383 ; II, v. 286 ; Oros. VII, 36, 4 ; Symm. *Ep.* IV, 4-5 ; VI, 58, 2 ; 64 ; Prosp. Tiro 1214 ; Chron. Gall. 452 ; Marcell. Com. 398 ; Jord. *Rom.* 320 ; Zos. V, 11, 3-4 ; *Cod. Theod.* VII, 8, 7 ; 8, 9 ; 13, 12 ; 13, 14 ; IX, 7, 9 ; 42, 16 ; 40, 19.

Titres : ? ; *comes Africae* 385 ; *magister militum per Africam* 388.

Empereur : Théodose Ier ; Honorius.

Origine : Maures.

Carrière : En 373, il participa à anéantir la rébellion de son frère Firmus, fit arrêter le vicaire du comte d'Afrique Romanus et captura deux chefs rebelles. Il devint comte d'Afrique quelques années plus tard. Il reçut le *magister* en récompense de son soutien à Théodose Ier lors de la guerre contre Magnus Maximus. S'il avait d'abord soutenu celui-ci, Théodose avait réussi à obtenir son ralliement en le liant à la famille impériale par le mariage. Ce rôle de général était un moyen pour Théodose de s'assurer le soutien et la loyauté d'un personnage qui tenait solidement l'Afrique, en particulier dans la guerre contre Eugène et Arbogast. C'est pourquoi ce poste ne connut pas de lendemain après la disparition de Gildon. Gildon garda une position d'équilibriste entre Théodose et Eugène, ne coupant pas le ravitaillement vers Rome. Mais suite à la mort de l'empereur, il prit ses distances avec l'Occident et réduisit de plus en plus les ravitaillements de blé. Sa rébellion s'explique soit par une inimitié avec Stilicon soit par une volonté de séparatisme que Gildon espérait possible à cause du jeune âge de l'empereur. En 397, Gildon rallia l'Orient. Il exécuta toute la famille de son frère

Mascezel, envoyé contre lui. Mascezel remporta une première victoire contre le rebelle. Une armée commandée par Stilicon le prit à revers et il fut prit. Il fut exécuté par son frère.

Gerontius

Sources : Sid. *Ep.* V, 9, 1 ; Greg. Tours *HF*, II, 9 ; Zos. VI, 2, 4 ; 4, 2 ; 5, 1 ; Oros. VII, 42, 2-4 ; Olym. *Frgt.* 16 ; Prosp. Tiro 1243.

Titres : ? ; *praesentales*.

Empereur : Constantin III

Carrière : général de l'empereur usurpateur Constantin III, il remplace, aux côtés de Edobich, les généraux Justinien et Nebiogast, tombés face à Sarus. Ils obligèrent ce dernier à abandonner sa campagne et à lui faire repasser les Alpes. On sait qu'il avait le rang de *praesentalis* mais sans que l'on connaisse la répartition des commandements avec son collègue. Il se rendit en 408 en Espagne, en accompagnant le César Constant. Il triompha des dernières troupes loyalistes à Honorius et resta à la garde de l'Espagne. Il se révolta en 409 contre Constantin III alors que ce dernier s'appropriait à le remplacer par Justus. Il gagna la troupe à sa cause et retourna les barbares contre son empereur. Les Vandales, Suèves et Alains seraient passés en Espagne après un accord avec lui. Gerontius proclama son *domesticus* Maximus empereur. Il tua Constant en Gaule puis assiégea Constantin III à Arles. Il dut fuir devant Constance III. Finalement, ses troupes se retournèrent contre lui à cause de sa sévérité.

Gondebaud

Sources : Greg. Tours, *HF*, II, 28 ; 32 ; 33 ; III, 5 ; 6 ; Jean d'Ant. *Frgt* 209, 1-2 ; *Chron. Gall.* 650 ; 690.

Titres : *magister militum per Gallias* ; *magister militum praesentalis*.

Empereur : Anthemius ?

Carrière : Gondebaud était le neveu de Ricimer et roi des Burgondes. Il a sûrement été nommé général des Gaules avant 370. Il devint *praesentalis* suite à la mort de Ricimer. Il fut appelé en 472 par son oncle pour lutter contre Anthemius. Il fut fait patrice et *magister militum praesentalis* vers la fin de l'année par Olybrius. En 473, il fit monter sur le trône Glycerius. Il ne put s'opposer à l'entrée de Julius Nepos en Italie en 474.

Hellebic

Sources : Lib. *Ep.* 225 ; 868 ; 884 ; 898 ; 925 ; *Or.* XXII, 12-18 ; 40 ; XX, 6 ; XXI, 5, 7 ; XXIII, 26 ; XXXII, 2, 4-6 ; 12 ; 26 ; *Cod. Theod.* IX, 39, 1.

Titres : ? ; *magister militum per Orientem.*

Empereur : Théodose Ier.

Carrière : Il réprime la révolte d'Antioche en 386. Il avait des relations importantes avec Libanios avec qui il échangeait des lettres.

Hermogène

Sources : Amm. XIV, 10, 2 ; Lib., *Ep.* 740 ; 1137 ; Prosper Tiro., *Frgt.* 342.

Titres : *magister equitum militum praesentalis* vers 341-342.

Empereur : Constance II

Origines : Tyr ?

Carrière : Hermogène fut chargé de ramener l'ordre à Nicée, secouer par des émeutes suite à la mort de l'évêque de Constantinople Eusèbe de Nicomédie. Il fut tué dans les émeutes.

Jovinus

Sources : Amm. XXI, 8, 3 ; 12, 2-3 ; XXII, 3, 1 ; XXV, 8, 11 ; 10, 8-9 ; XXVI, 5, 2 ; XXVII, 2, 1 ; 2, 4 ; 10, 6 ; XXVIII, 3, 9 ; Sid. *Carm.* XXIII, 170-177 ; *Cod. Theod.* VII, 1, 7 ; 1, 9 ; 1, 10 ; 20, 11 ; VIII, 1, 10 ; *CIL*, XIII, 3256.

Titres : *magister militum per Illyricum* 361-362 ?, *magister equitum per Gallias* 362-367, *magister equitum praesentalis* 367-369 ?

Empereur : Julien, Jovien, Valentinien Ier

Carrière : sa carrière est difficile à retracer. Il fut chargé du corps d'armée passant par l'Italie lors de la marche de Julien vers Constantinople. Il participa à la commission de Chalcédoine. Il attira la méfiance de Jovien mais fut envoyé réprimer la mutinerie qui avait coûté la vie à Lucillianus.

Litorius

Sources : Sid. *Carm.* VII, v. 244-271 ; 278-294 ; 300-301 ; *Chron. Gall.* 452, n°117 ; 119 ; 116 ; Jord. *Get.* 177.

Titres : *comes rei militaris* 435-436 ; *magister equitum per Gallias* 438-439.

Empereur : Valentinien III

Carrière : il servit sous les ordres d'Aetius et semblait commander une grande part de son armée privée de cavaliers hunniques. Il mena de victorieuses campagnes contre les bagaudes en Armorique. Il brisa le siège de Narbonne en 437. Peut-être désireux de briller autant qu'Aetius, il envoya témérairement ses Huns au combat non loin de Toulouse qui furent massacrés. Néanmoins, cet engagement força, à cause des pertes, les Goths à négocier. Il fut capturé et exécuté.

Lucillianus

Sources : Amm. XIV, 11, 14 ; XVII, 14, 3 ; XVIII, 6, 17 ; XXI, 9, 5-6 ; XXI, 10, 1 ; XXV, 8, 9 ; XXV, 8, 10 ; 10, 7 ; Lib. *Or.* XVIII, 107 ; 111 ; Symm. *Or.* I, 4 ; Zos. II, 45, 2 ; III, 8, 2 ; III, 35, 2.

Titres : *comes rei militaris* vers 350 ; *quasi domesticus comes* 354 ; *magister militum per Illyricum* 359 ?-361

Empereur : Constance II ; Jovien

Carrière : il combattit contre Magnence puis défendit Nisibe contre Sapor. Il est le premier titulaire du poste *per Illyricum*. Il résista contre Julien lors de son usurpation et fut arrêté avec la mort de Constance II. Il fut remplacé par Jovinus. Jovien le rappela et lui redonna peut-être son poste sans assurance. Il fut envoyé en Gaule par le nouvel empereur pour s'assurer de la fidélité de l'armée et nommer Malaric. Il fut tué dans une émeute lorsqu'il fit accuser un *actuarius* de détournement.

Lupicin

Sources : Amm. XVIII, 2, 7 ; 2, 11 ; XX, 1, 2 ; 4, 3 ; 4, 9 ; 9, 5 ; 9, 9 ; XXVI, 5, 2 ; 8, 4 ; 9, 1 ; Lib. *Or.* I, 164-165.

Titres : ? , *magister equitum per Gallias* 359-360, *magister militum per Orientem* 363-367 ?, consul.

Empereur : Constance II, Julien, Jovien, Valens.

Carrière : successeur de Severus, il apparaît proche de Julien à qui il donnait nombre de conseils mais était un homme de Constance II. Il fut arrêté par Julien quand il devint Auguste, craignant sa loyauté envers l'empereur légitime. Jovien lui fit reprendre du service en lui confiant le poste *per Orientem*. Il resta fidèle à Valens lors de l'usurpation de Procope. On ne connaît plus rien de sa carrière à partir de 367 mais son successeur n'est connu qu'en 371.

Majorien

Sources : Sid. *Carm.* V, v. 107-125 ; *Chron. Gall.* 511, n°68 ; 70-71 ; Jean d'Ant. *Frgt* 201 ; Hyd. *Chron.* 210 ; Marcell. Com. 457 ; 461 ; Paul Diacre, *Hist. Rom.* XV, 1 ; Jord. *Rom.* 335.

Titres : *protectores* ; *comes domesticorum* 454 ; *magister militum praesentalis* 457.

Empereurs : Valentinien III, Pétrone Maxime, Avitus.

Carrière : il servit comme *protectores* d'Aetius. Il participa à la défense de Tours puis à la bataille du *Vicus Helenae*. Il apparaît proche de Ricimer et Aegidius. Il connut une période de retrait pour des raisons inconnues jusqu'à ce que Valentinien III le rappelle pour s'assurer des troupes d'Aetius après la mort de celui-ci. A la mort de l'empereur, il est pressenti comme l'un des héritier potentiel et reçoit l'appui de l'impératrice Eudoxie. En 458, il est nommé *magister militum*, sûrement au grade de deuxième *praesentalis*. Il fut confirmé par Léon Ier. Il repoussa une incursion d'Alamans en Italie. Il est proclamé Auguste la même année.

Marcellinus 2

Sources : Sid. *Ep.* I, 1, 1 et 6 ; Prisc. *Frgt* 30 ; Jord. *Get.* 239 ; Hyd. *Chron.* 227 ; 234 ; 247 ; Proc. *Bell. Van.* I, 6, 7 ; 8 ; 25 ; Marcell. Com. 468 ; 474.

Titres : *comes rei militaris* ? ; *magister militum per Dalmatiae*.

Empereur : Valentinien III ; Avitus ; Majorien...

Carrière : il était un proche d'Aetius. Il avait sûrement un commandement en Dalmatie en 454. Il garda le contrôle de la région de manière indépendante jusqu'en 468. Il reconnaissait néanmoins l'autorité de Majorien et Anthemius. Il a pu se rapprocher de Majorien en échange officielle de la charge de *magister*. Il fut actif en Sicile mais en fut chassé par Ricimer après

l'assassinat de Majorien. Vers 465, il chassa les Vandales de Sicile. Severus ne sembla pas reconnaître Marcellinus, qui le fut par la cour en échange de ses services. Il accompagna le nouvel empereur Anthemius en Occident en 467. En 468, il reçut le titre de patrice et reçut peut-être la charge de deuxième général *praesentalis*. Il fut assassiné à la fin de l'année, sans aucun par Ricimer.

Marcellus

Sources : Amm. XVI, 2, 8 ; 4, 3 ; 7, 1 ; 7, 3 ; 8, 1 ; 10, 21 ; XXII, 11, 2 ; Jul. *Ep. Ad Ath (Or. V)*, 277d ; 278 a-b ; Lib. *Or. XVIII*, 48 ; Eun., *Frgt 8 ; Frgt 17* ; Zos. III, 2, 2.

Titres : ? ; *magister equitum per Gallias* 356-357

Empereur : Constance II

Carrière : il fut sûrement le premier à recevoir le *magisterium* régional de Gaule. Il prit la suite d'Ursicin et accueillit Julien à Reims. Ses relations avec Julien furent manifestement difficile. Sa décision de ne pas aller aider Julien encerclé à Sens lui coûta son commandement.

Merobaud I

Sources : Amm. XXVIII, 6, 29 ; XXX, 5, 13 ; 10, 2 ; 10, 4 ; XXXI, 7, 4 ; 8, 2 ; Philost. *HE.*, VIII, 1 ; Greg. Tours, *HF*, II, 9 ; Zos. IV, 1, 7 ; 17, 1 ; 19, 1 ; Prosp. Tiro 384.

Titres : ? ; *magister peditum praesentalis* 375 ; consul 376 puis 383.

Empereurs : Valentinien Ier ; Valentinien II

Carrière : il participa à la préparation de l'importante offensive prévue par Valentinien Ier en Pannonie en 375. Il évita que l'armée des Gaules ne proclame son propre empereur après la mort de Valentinien Ier et fit éloigner le comte Sébastien. Equitius et lui firent proclamer Valentinien II empereur. Son rival Théodose l'Ancien fut exécuté en 376. Il offrit son soutien à Romanus lorsqu'il vint défendre sa cause en 378. Il rejoignit manifestement le camp de Magnus Maximus. Il fut sûrement poussé au suicide par celui-ci, alors devenu empereur.

Merobaud 2

Sources : Sid. *Carm.* IX, v. 297.

Titres : *comes* ou *dux* ; comte du consistoire ; *magister militum per Gallias* 443.

Empereur : Valentinien III

Carrière : connu d'abord pour être un poète, il exerça néanmoins une importante carrière militaire, quoiqu'elle n'est pas connue avec précision. Il triompha dans les Alpes contre des bagaudes ou contre des barbares à une date inconnue. Il était un fidèle d'Aetius et c'est sous sa direction et son influence qu'il devint général des Gaules. En Espagne, il vainquit des bagaudes. Mais il fut rappelé en Italie et déchu de sa charge suite à des intrigues.

Julius Nepos

Sources : Marcell. *Com.* 474 ; 475 ; 480 ; Jord. *Rom.* 239 ; 241 ; 344 ; 338 ; Jean d'Ant. *Frgt* 209.

Titres : *magister militum Dalmatiae* 473

Empereur : Léon Ier.

Carrière : il hérite du *magisterium* de Dalmatie par son oncle Marcellinus 2, peut-être dès 468. Il reçut en 474, il reçut le titre de patrice et commandait une armée qui devait attaquer l'Italie pour déposer Glycerius. Il y parvint et devint empereur. En 475, il fut chassé par Oreste et retourna dans son fief où il reprit certainement son ancien commandement. Vers 478, il tenta d'obtenir l'aide de Zénon pour récupérer son trône mais l'empereur le lui refusa. Il fut assassiné en 480.

Nepotien

Sources : Sid. *Carm.* V, v. 553-557 ; Jord. *Rom.* 338.

Titres : ? ; *magister militum praesentalis*.

Empereur : Majorien.

Carrière : général de Majorien. Il accompagna sans aucun doute Majorien en Gaule afin de rétablir l'autorité impériale. Il commanda en 460 une armée romano-goth qui défit les Suèves en Galice. En 461, il perdit son commandement sous l'action du roi wisigoth Theoderic II qui le fit remplacer par Arborius. Il est possible que Nepotien ait tenté de se révolter contre

Ricimer et contre l'empereur Libius Severus. Nepotien mourut vers 465. Il est le père de Julius Nepos.

Nevitta

Sources : Amm. XVII, 6, 3 ; XXI, 8, 1 ; 8, 3 ; 10, 2 ; 10, 8 ; 12, 25 ; XXII, 3, 1 ; 7, 1 ; XXIV, 1, 2 ; 4, 13 ; XXV, 5, 2 ; 7, 13

Titres : ? , *magister equitum per Gallias* 361, *magister equitum praesentalis*

Empereur : Julien

Origine : germanique (goth ?) ; possiblement païen

Carrière : il était fidèle à Julien et fut le seul à recevoir le consulat. Il participa à la campagne militaire contre Constance II et siégea à Chalcédoine. Il participe dès 363 à la campagne militaire contre les Perses. Il participa au débat pour choisir Jovien puis se vit démi de sa charge.

Oreste

Sources : Proc. *Bell. Goth.* I, 1, 2 ; 5 ; Marcell. Com. 476.

Titres : notarius ; *magister militum praesentalis*.

Empereur : Julius Nepos ; Romulus Augustule.

Carrière : il fut secrétaire d'Attila et fut envoyé en ambassade à deux reprises à Constantinople suite à la révélation d'une tentative romaine pour assassiner Attila. En 475, il fut nommé *magister militum* par Julius Nepos pour remplacer Ecdidius. Il reçut aussi le poste de patrice. Il marcha non pas sur la Gaule comme sa mission le voulait, mais marcha sur Ravenne et renversa Julius Nepos. Il proclama empereur son propre fils Romulus. Il ne se proclama sûrement pas empereur pour éviter d'avoir à partager le pouvoir avec un général. Il perdit le soutien de l'armée à cause des mauvaises finances. Il fut tué par Odoacre.

Flavius Promotus

Sources : Claud. *Cons. Stil.* I, v. 95-96 ; *In Ruf.* I, v. 317 ; *Laus Serenae*, v. 232 ; *IV cons. Hon.* V. 632-633 ; Symm. *Ep.* III, 74-80 ; Lib. *Ep.* 867 ; Zos. IV, 35, 1 ; 38-39 ; 49, 3 ; 50, 1 ; 51 ; V, 3, 2.

Titres : *comes Africae* ? ; *magister utriusque militiae per Thracias*.

Empereur : Théodose Ier.

Carrière : La même année, il imposa une lourde défaite aux Greuthunges. Théodose Ier put célébrer un triomphe grâce à cette victoire. En 388, il prit le commandement de l'armée contre Magnus Maximus. Il commandait la cavalerie. Il fut récompensé en étant nommé consul en 389. En 391, il assista Théodose Ier pour mener des opérations contre des pillards goths en Grèce. Il s'opposa à Rufin. Il fut tué à la fin de l'année dans une embuscade.

Ricimer

Sources : Sid. *Carm.* II, v. 317-318 ; 361-363 ; 367-370 ; 484-490 ; *Carm.* V, v. 266-268 ; Ep. I, 5, 10 ; 9, 1 ; Hyd. *Chron.* 176 ; 210 ; 211 ; 247 ; Prisc. *Frgt* 24 ; Marcell. Com. 464 ; 472 ; *Chron Gall.* 511, n°635 ; 636 ; 650 ; Paul Diacre, *Hist. Rom.* XV, 1 ; 4 ; Proc. *Bell. Vand.* I, 7, 1 ; Jean d'Ant. *Frgt* 202 ; 203 ; 207 ; 209.

Titres : *comes rei militaris* 456 ; *magister militum praesentalis* 456-472

Origine : Suève et Wisigoth, de souche royale. Oncle du roi Burgonde Gondebaud. Arien.

Empereur : Valentinien III, Maximus, Avitus, Majorien, Libius Severus, Anthemius.

Carrière : il servit avec Majorien sous le commandement d'Aetius. En 456, il vainquit les Vandales en Sicile. Avitus dut le nommer *magister praesentalis* aux côtés de Remistus. Il se rebella contre Avitus avec Majorien et le défit. En 457, il devint patrice et devint le premier *praesentalis*. Majorien lui succéda en tant que deuxième *praesentalis* avant de devenir empereur d'Occident. En 461, Ricimer assassina Majorien. Il fit proclamer Libius Severus en Occident. Il tenta d'éliminer Marcellinus en corrompant ses troupes. En 464, il défit les Alains qui envahissaient l'Italie. En 465, Severus mourut et Ricimer resta seul maître de l'Occident. En 467, il accepta et fit proclamer Anthemius empereur, envoyé par l'Orient. Il épousa sa fille Alypia. En 470, Ricimer se rebella contre l'empereur et alla assiéger Rome où il put tuer Anthemius en 472. Il mourut d'une hémorragie peu après.

Ricomar

Sources : Amm. XXXI, 7, 4-16 ; 8, 2 ; 12, 4 ; 12, 15-17 ; 13, 9 ; Lib. *Or.* I, 219-220 ; Ep. 866, 972, 10007, 1024 ; Symm. *Ep.* III, 54-69 ; Zos. IV, 54, 2 ; 55, 2-3 ; Jean d'Ant. *Frgt* 187 ; *Cod. Theod.* VII, 1, 13.

Titres : *comes domesticorum* 377-378 ; *magister peditum praesentalis* 383 ; *magister equitum praesentalis* 388.

Empereurs : Gratien ; Théodose Ier.

Origine : Franc, oncle d'Arbogast, païen.

Carrière : officier sous Gratien, celui-ci l'envoya en Thrace avec des troupes en renforts dans la lutte contre les Goths. Il participa à une violente bataille à Ad Salices. Il retourna ensuite en Gaule afin de ramener plus de troupes. Au printemps 378, il repassa en Orient avec Gratien et fut envoyé en avant pour amener des lettres à Valens. Il participa à la bataille d'Andrinople et parvint à s'enfuir. Il resta en Orient et fut nommé général par Théodose. En 384, il reçut le consulat. Après 388, Ricomer échangea son poste avec Timasius lors de la campagne contre Magnus Maximus et devint *magister equitum praesentalis*. Il mourut avant le début de la campagne contre Eugène.

Sabinianus

Sources : Amm. XVIII, 5, 5-6 ; 6, 1 ; 6, 7 ; 7, 7 ; XIX, 3, 1-2 ; XX, 2, 3.

Titres : ? ; *magister militum per Orientem* 359-360.

Empereur : Constance II

Carrière : Il fut nommé à la place d'Ursicin qui lui fut subordonné. Il échoua à défendre Amida.

Salia

Sources : Theod., *He*, II, 8, 54-57 ; 9, 8, 9 ; Theod. Lect. *Epit.* 78 ; *BGU* II, 405, 2 ; 456,6 ; III, 917, 3 ; *Stud. Pal.* XX 98

Titres : *comes domesticorum* ? *magister equitum militum* , *consul posterior*. Vers 348.

Empereur : Constant

Carrière : nommé *magister equitum* sous Constant. Il est envoyé à Constance II remettre une lettre demandant qu'Athanase redevienne évêque à Alexandrie et le retour des évêques bannis. Salia représente l'autorité temporelle à la place de l'empereur. Il devint consul en 348.

Sapor

Sources : Lib. *Or.*, II, 9 ; *Ep.*, 872.

Titres : *magister militum per Orientem* 378-381/383.

Empereur : Gratien.

Carrière : Sapor fut envoyé par Gratien en Orient pour remettre en poste les évêques orthodoxes. Ce fut peut-être une unique mission spéciale de courte durée mais aussi une manière de l'Occident d'imposer son autorité sur l'empereur Théodose Ier tout juste installé. Il ne semble pas avoir eu d'importantes activités militaires jusqu'à sa retraite.

Sarus

Sources : Oros. VII, 37, 12 ; Olymp. Frgt 3, 18, 26 ; Zos., V, 30, 3 ; 34, 1 ; 36, 2-3 ; VI, 2, 3-6 ; 13, 2 ; Marcell. Com. 406 ; Jord. *Rom.*, 321.

Titres : *comes rei militaris* ? chef de *foederati* ; *magister equitum praesentalis*.

Empereur : Honorius

Carrière : les titres de Sarus sont difficiles à cerner. Il était manifestement un chef fédéré qui remporta une victoire contre Radagaise en 405. Il fut envoyé en 407 contre Constantin III. Il défit l'un de ses généraux puis assiégea l'usurpateur dans Valence avant de se retirer face à l'arrivée de renforts. Il laisse son butin dans les Alpes à des Bagaudes. En 408, il organisa des troubles à Ravenne sous les ordres de Stilicon pour convaincre Honorius de partir. La même année, il refusa son soutien à Stilicon et massacra sa garde rapprochée de Huns. Il perdit manifestement tout commandement au profit d'Alaric mais on ne sait si c'était vraiment le cas. En 410, il reçut peut-être un poste de général après avoir repoussé Alaric loin de Ravenne. Il fit tout pour empêcher des négociations entre l'empereur et le chef barbare, ce qui entraîna le Sac de Rome. En 412, Sarus abandonna Honorius après que celui-ci ait laissé impuni le meurtre de son *domesticus* Bellerid. Il tenta de rallier l'usurpateur Jovin mais il fut tué par Athaluf.

Sebastianus 2

Sources : Sid. Ap. *Carm.* IX, v. 278-280 ; Marcell. Com. 435 ; Prosp. Tiro, 1342.

Titres : *comes Africae* ou *comes rei militaris* ou *comes domesticorum* ; *magister militum praesentalis* 432.

Empereur : Valentinien III

Carrière : sa charge précise n'est pas connue mais on sait, à travers la correspondance qu'il entretenait avec Augustin, qu'il avait une charge officielle de militaire. En 432, il devint général en chef en remplacement de son beau-père Boniface, victime des combats contre Aetius. Il ne put profiter du soutien des bucellarii de Pélagie qui décida de ne pas prendre parti dans le conflit entre Sébastien et Aetius. Il réussit à faire fuir Aetius mais celui-ci revint en Italie avec des forces hunniques. Malgré l'appui de fédérés goths, appelés par Placidia, Sébastien dut fuir Ravenne. Il trouva refuge en Orient. Sébastien sembla s'engager dans des activités de piraterie quand Constantinople tenta de se rapprocher d'Aetius. Dans les années 440, il dut fuir auprès des Wisigoths. En 439, il dut fuir à nouveau à cause des accords entre Théodoric Ier et Aetius. Il fut déclaré ennemi public et fut fuit auprès des Vandales. C'est là qu'il fut assassiné par le roi Vandale Geiseric.

Severus I

Sources : Amm, XVI, 10, 21 ; 11, 1 ; 12, 27 ; XVII, 2, 1 ; 8, 4 ; 10, 1 ; XVIII, 2, 7 ; Lib., *Or*, XVIII, 48 ; Jul., *Ep. Ad Ath*, 278b.

Titres : ? (d'après Ammien, il avait une longue expérience militaire) ; *magister equitum per Gallias* 357-

Empereur : Constance II

Carrière : il succède à Marcellus pour seconder Julien. Il se montra plus aimable avec Julien. Il fut présent à la bataille de Strasbourg. Il semble avoir eu quelques différends avec Julien en terme stratégique, en particulier en 358 quand il fut accusé de lâcheté.

Severus II

Sources : Amm. XXII, 15, 1 ; XXIII, 5, 17 ; XXIV, 6, 1 ; XXIV, 6, 1 ; XXV, 8, 5 ; XXVI, 6, 8 ; 8, 15 ; XXIX, 1, 17 ; *Cod. Theod.* VI, 24, 2 ; 24, 3 ; VII, 1, 11 ; VIII, 7, 11.

Titres : *comes domesticorum* 365-367 ; *magister peditum praesentalis* 367-375.

Empereur : Valentinien Ier ;

Carrière : il fut envoyé en Bretagne pour réprimer une révolte en 367. Il revint rapidement en Gaule et fut nommé général. Il fut un candidat potentiel à la succession de Valentinien quand l'empereur tomba malade. Il combattit ensuite sous ses ordres en 368 contre les Alamans. Il mena d'autres opérations contre les Saxons puis les Alamans à nouveau. On ne sait pas quand il prit sa retraite.

Silvanus

Sources : Amm., XV, 5, 31-33 ; XVIII, 3, 2 Aurélius Victor, *Caes*, 42, 14-15 *Code Théodosien*, VII, 1, 2 ; VIII, 7, 3 ; Eutrope, *Breviarum*, X, 13 ; Jean d'Antioche, *Fragments*, 174 ; Julien, *Orationes*, I, 49 A, II, 97-98 ; Julien, *Epistula ad senatum populumque ; Atheniensem*, 273 D, 274 C ; Libanios, *Orationes*, XVIII, 31 ; Orose, *Contre les païens*, VII, 29, 14 ; *Panegyriques Latins*, XI, 13, 3 ; Socrate, *HE*, II, 32, 11 ; Sozomène, *Histoire Ecclésiastique*, IV, 7, 4 ; Théodoret, *HE*, II, 16, 21 ; Zonaras, *HE*, XIII, 8-9 ; CIL 10.6945.

Origine : romano-franc.

Titres : *tribunis Scholae Armaturam* vers 351, *magister peditum per Gallias* de 352 à 355.

Empereur : Constance II

Carrières : Silvanus rallia Constance à Mursa et reçut son *magisterium* grâce à cette trahison. Il fut envoyé dans les Gaules par volonté d'Arbition et il remporta plusieurs succès contre les incursions Francs et Alamans. Il entra en rébellion contre Constance II suite à des machinations de cour qui voulaient le perdre. Il fut assassiné par deux *auxilia* achetée par Ursicin.

Flavius Stilicon

Sources : Claud. *Bell. Gild ; In Ruf.* I, v. 308-322 ; *Laus Serenae*, v. 190-194 ; Symm. *Ep.* IV, 1-14 ; VI, 10 ; 12 ; 36 ; VII, 13, 14 ; 48 ; 59, 93 ; 104 ; 105 ; 106 ; 110 ; 122 ; VIII, 29 ; Oros. VII, 36, 2, 13 ; 37, 1-16 ; 38 ; Eun. *Frgt.* 62 ; Olymp. *Frgt.* 2 ; *Chron. Gall.* 452, 398 ; Zos. IV, 57, 2 ; 59, 1 ; V, 1, 1-4 ; 4, 1-3 ; 7 ; 11, 1-5 ; 12n 1-2 ; 26, 2-5 ; 27, 2-3 ; 28, 1 ; 28, 1-9 ; 30, 3 ; 31-35 ; 37, 6 ; 38 ; Jean d'Ant. *Frgt.* 187 ; 188 ; 190 ; Jord. *Get.* 115 ; 154 ;

Marcell. Com. 406 ; Prosp. Tiro 406 ; *Cod. Theod.* VII, 4, 18 et 9, 3 ; I, 7, 3 ; VII, 22, 12 ; VII, 5, 1 ; VII, 20, 12 ; VII, 1, 18 ; VII, 13, 18 ; VII, 20, 13 ; IX, 42, 21 ; VII, 16, 1.

Titres : tribun prétorien militaire 383 ; *comes Stabuli* 384 ; *comes domesticorum* 385-392 ; *magister militum per Thracia* 392-393 ; *magister utriusque militiae praesentalis* 393-408.

Empereur : Théodose Ier ; Honorius.

Origine : Vandale par son père, romain par sa mère. Chrétien orthodoxe.

Carrière : le début de sa carrière est connue par une ambassade en Perse. Il participa sûrement à la campagne contre Maximus. Stilicon aurait remporté une victoire contre les Bastarnes en 392 après avoir remplacé Promotus au rang de général de Thrace. Stilicon commanda aux côtés de Timasius les troupes envoyées contre Eugène en remplaçant Ricomer. Il reçut son titre de généralissime à ce moment. Stilicon fut nommé tuteur d'Honorius, sûrement non pas sur son lit de mort mais avant. *De facto*, le général se retrouva donc à la tête du pouvoir en Occident, que ce soit sur le pouvoir militaire ou civil. Stilicon eut prétention à exercer une tutelle sur Arcadius, ce qui le fit entrer en conflit avec Rufin. Stilicon ne renonça qu'en 402. Il eut pareillement prétentions à commander l'armée des deux *partes* mais cela ne reposait sur aucun fondement juridique. C'est pour cette prétention qu'il faut comprendre les opérations militaires de Stilicon en Illyrie. Il échoua contre Alaric en 395 en Grèce et dut renvoyer les troupes orientales. En 397, une nouvelle opération fonctionna mieux, les Goths étant assiégés près d'Olympie mais ce siège ne put être mené à son bout. La même année, il fut confronté à la révolte de Gildon. En 399, il établit un *foedus* avec Alaric. En 401, celui-ci pénétra en Italie et fut vaincu par le général. Ils se réconcilièrent par la suite. En 405, Stilicon stoppa l'invasion de Radagaise mais ne put rien faire en 406 contre une infiltration massive sur le Rhin. Il fit face à l'usurpation de Constantin en 407 et envoya Alaric le combattre en 408 alors qu'il avait eu à dissuader Honorius de se rendre en Orient revendiquer l'Orient après la mort de son frère. Il fut victime d'un complot et il fut assassiné.

Flavius Theodosius l'Ancien

Sources : Amm. XXVII, 8, 3 ; XXVIII, 3, 1 ; 3, 4 ; 5, 15 ; 6, 26 ; XXIX, 3, 6 ; 4, 5 ; XXIX, 3, 6 ; 4, 5 ; 5, 4 ; 5, 15 ; 5, 29 ; 5, 31 ; 5, 37 ; 5, 46 ; 5, 48 ; 5, 51 ; 5, 53 ; 5, 55 ; Lib. *Or.* 20,

10 ; 22, 8 ; Symm., *Rel*, 9, 4 ; 43, 2 ; Ep, X, 1 ; *Or*, VI, 4 ; Zos. IV, 12, 2 ; 16, 3 ; 24, 4 ; Hyd., *Chron*, XI ; *Chron. Gall.* 511 n°2 ; *Cod. Theod*, III, 14, 1.

Titres : *comes rei militaris* ou *comes domesticorum* ; *magister equitum praesentalis* 369-376.

Empereur : Valentinien Ier

Carrière : commence sa carrière en réprimant une révolte en Bretagne en usant, à la fois de techniques militaires et de persuasions pour ramener des déserteurs. Il mena après sa nomination en tant que *magister* des opérations sur le Rhin. Il attaqua les Alamans. Il mena sûrement des opérations contre les Saxons vers 370. Il mena la répression contre Firmus en 373. Il fut exécuté après la mort de Valentinien.

Flavius Theodosius le Jeune

Sources : Amm. XXIX, 6, 14-15 ; Them., *Or.*, XIV, 182c ; XV, 187d-188 a ; 198a ; XVI, 207, a-b ; Oros., VII, 34, 2 ; Aur. Vict., *Epit.*, 47, 3 ; 48, 1 ; 48, 18 ; Zos. IV, 16, 6 ; 24, 4 ; 35, 3 ; Jean d'Ant., *Frgt* 186, 2.

Titres : duc de Mésie 373/374 ; *magister militum per Illyricum* 379

Empereur : Gratien

Carrière : victoire de Théodose sur les Sarmates vers 378 après la défaite d'Andrinople. Sa victoire put faciliter son élévation à la pourpre.

Flavius Timasius

Sources : Symm. *Ep.* III, 70-73 ; Jean d'Ant. *Frgt* 187 ; Zos. IV, 45, 2 ; 49, 1 ; 57, 2 ; V, 8, 3 ; *Cod. Theod.* IV, 17, 5.

Titres : ? ; *magister equitum praesentalis* 386.

Empereur : Théodose Ier.

Carrière : officier sous Valens. Il fut sûrement présent à Milan vers 386 pour appuyer le pouvoir de Valentinien II. Il commandait l'infanterie en 388 contre Magnus Maximus. En 391, il assista l'empereur pour combattre des déserteurs goths. Il s'opposa à Rufin. Il commandait les troupes lors de l'expédition contre Eugène avec, à ses côtés, Stilicon. En

395, il fut finalement éliminé par Eutrope. Sa mémoire fut réhabilitée après la chute d'Eutrope.

Trajanus

Sources : Amm. XXIX, 1, 2 ; XXX, 1, 18 ; XXXI, 7, 1 ; 7, 5 ; 8, 3 ; 11, 1 ; 12, 1 ; 13, 8 ; 13, 18.

Titres : *dux Aegypti* 367-368 ; *comes rei militaris* 371-374 ; *magister peditum praesentalis* 377.

Empereur : Valens.

Carrière : en Egypte, ils s'opposèrent au retour du nouvel évêque arien d'Alexandrie, Lucius en 367. Il fit reconstruire en 368 le *Caesareum*. En 371, il est comte en Orient. Ils mènent des opérations contre les Perses en Arménie. En 374, il assassina le roi d'Armée Pap. En 377, il mena des batailles contre les Goths en Thrace et échoua à les arrêter. Il fut accusé de lâcheté par l'empereur. Il perdit son poste de général. Il rentra en grâce juste avant Andrinople et reçut peut-être la charge de *magister per Thracias*. Il mourut en tâchant de protéger l'empereur lors de la bataille.

Turpilion

Sources : Zos. V, 36, 3 ; V, 47, 2-3 ; 48, 1.

Titres : ? ; *magister equitum praesentalis* 408 ; *magister peditum praesentalis* 409 ?

Empereur : Honorius

Carrière : Il fut victime d'un complot qui dressa la troupe contre lui et fut démis de ses fonctions par Honorius. Il fut assassiné par leur escorte sur le chemin de l'exil.

Vallio

Sources : Ambr. *Ep.* 24, 11.

Titres : *magister equitum per Gallias* 383.

Empereur : Gratien.

Carrière : sa carrière n'est que peu connue. Il participa à la bataille de Paris en 383. Il refusa de rallier l'usurpateur Magnus Maximus et il fut exécuté.

Vétranion

Sources : Amm., XV, 1, 2 ; XXI, 8, 1 ; *Jul. Or.* I, 26c ; II, 76c ; Them., *Or.* III, 45, b-c ; Iv, 56 a sv., VI, 80 c ; Athan., *Hist. ar.*, 49-50 ; Lib., *Or.*, I, 81 ; Oros., VI, 29, 9-10 ; Aur. Victor., *Caes.*, 41-42 ; Philost., *He*, III, 22 ; 24 ; Zosime., II, 43-44 ; Jean d'Antioche., *Frgt.* 173.

Titres : *magister peditum praesentalis* ou *magister equitum per Illyricum*. Avant 350.

Empereur : Constance II

Carrière : Vétranion était depuis longtemps général quand il fut nommé empereur en 350. Il commandait sur le Danube et c'est à Mursa qu'il fut proclamé empereur. Il ne se proclama empereur qu'une fois sûr que Constance II ne pourrait revenir vite du front Perse. Il perdit le soutien de ses troupes quand Constance II envoya de l'or en quantité. Il abdiqua pacifiquement.

Victor I

Sources : Amm. XXIV, 1, 2 ; 4, 13 ; 4, 13 ; 4, 31 ; 6, 4 ; 6, 13 ; XXV, 5, 2 ; XXVI, 5, 2 ; XXVII, 5, 1-2 ; 5, 9 ; XXX, 2, 7 ; XXXI, 7, 1 ; 12, 6 ; 13, 9 ; Lib. *Add.* 412 ; *Or.* II, 9 ; XXIV, 20 ; LVII, 50 ; IV, 171, 14 ; *Cod. Theod.* VII, 4, 12.

Titres : ? ; *magister peditum praesentalis* 362-365 ; *magister equitum praesentalis* 363

Empereur : Julien, Jovien, Valens.

Origine : Sarmate, catholique.

Carrière : il participa à la campagne en Perse de Julien puis soutint la candidature de Jovien. Il fut envoyé en ambassade auprès de Sapor par Jovien. Il participa à nouveau à des missions diplomatiques vers 375. Il rejoignit Valens pour la campagne contre les Goths et défendit son collègue Trajan, accusé de lâcheté. Il participa à la bataille d'Andrinople quoiqu'il souhaita attendre les renforts de l'ouest. Il échoua à protéger Valens et se retira. Il fut probablement mis en cause lors de l'enquête sur le désastre et entra sûrement en retraite.

Vigilantius

Sources : Zos. V, 36, 3 ; 47, 2 ; 48, 1
Titres : <i>comes domesticorum equitum</i> 408 ; <i>magister equitum praesentalis</i> 409.
Empereur : Honorius
Carrière : il reçut la charge de comes après la mort de Stilicon. Il chuta avec Olympius, condamnés à l'exil avec son collègue Turpilion mais ils furent tous deux assassins. Rien de plus ne nous est connu sur ce personnage.

Vincentius

Sources : Zos. V, 32, 4.
Titres : ? ; <i>magister equitum praesentalis</i> ?
Empereur : Honorius
Carrière : sa charge n'est pas connue avec précision. L'hypothèse serait qu'il ait été un <i>magister equitum praesentalis</i> mais sans assurance. On sait uniquement qu'il fut tué aux côtés de Chariobaud lors des émeutes de Ticinium.

Ursicin

Sources : Amm, XIV, 9, 1 ; 11, 2 ; 11, 4 ; XV, 2,1 ; 2, 5 ; 5, 18-19 ; 5, 21 ; 5, 28 ; XVI, 2, 8 ; 10,21 ; XVIII, 4, 2 ; 4, 6 ; 5,5 ; 6, 1 ; 6, 3 ; 6, 6 ; 6, 12 ; 8, 5 ; XIX, 3, 1 ; XX, 2, 1 ; 2, 4-5 ; XXXI, 13, 18 ; <i>Jul. Ep. Ad Ath.</i> 277d ; <i>Soz.</i> IV, 7, 4 ; <i>Code Théodosien</i> , VII, 4, 12, CIL, III, 4668.
Titres : ? , <i>magister equitum per Orientem</i> 349, <i>magister equitum vacans</i> 355-357,
Empereur : Constance II
Carrière : on ne connaît rien de la carrière d'Ursicin avant son <i>magister per Orientem</i> . Il fut peut-être un général au poste vacant après l'élimination de Silvanus et assista son successeur ainsi que Julien. Il aurait été subordonné à Sabinianus car il ne put se rendre en Italie pour recevoir sa nouvelle nomination. La perte d'Amida lui permit de rentrer et de remplacer

Barbation comme *magister peditum praesentalis*. Il réprima la révolte juive de Diocésarée et fit brûler des Torah et fit arrêter les Juifs de Sepphoris. Il fut victime d'une cabale et manqua d'être assassiné. Il revint en grâce et fut envoyé remplacer puis assassiné Silvanus. Il participa à la répression contre les fidèles de Silvanus. Il fut renvoyé en Orient avec son rang de général de région en 357. En 359, il fut rappelé pour remplacer Barbation au poste de général de cour mais l'urgence de la situation à Amida l'empêcha de recevoir officiellement son commandement et il fut le subalterne de Sabinianus. Il perdit son poste suite à la chute d'Amida malgré son blanchissement. Le général n'était plus dans l'armée à partir de 360.

Sources

1°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 1, 3

Eminuit autem inter humilia, supergressa iam impotentia fines mediocrum delictorum, nefanda Clematii cuiusdam Alexandrini nobilis mors repentina; cuius socrus cum misceri sibi generum, flagrans eius amore, non impetrada, oblato pretioso reginae monili, od adsecuta est ut ad Honoratum, tum comitem Orientis, formula missa letali, homo scelere nullo contactus, idem Clematius, nec hiscere nec loqui permissus occideretur

« Mais au milieu de moindres affaires, ce qui fit scandale, une fois que sa violence eut franchi la limite des fautes communes, ce fut le meurtre abominable et soudain d'un noble personnage d'Alexandrie, Clématius. La belle-mère de ce dernier brûlant d'amour pour lui et n'ayant pas réussi, disait-on, à séduire son gendre, s'introduisit au palais par une fausse porte, offrit à la reine un collier de prix et obtint qu'un arrêt de mort fut adressé à Honorat, alors comte d'Orient, et que ce même Clématius, alors qu'il n'était souillé d'aucun crime, fût mis à mort sans avoir la permission d'ouvrir la bouche et de parler »

2°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 1, 10

Thalassius uero ea tempestate praefectus praetorio prasens, ipse quoque adrogantis ingenii, considerans incitationem eius ad multorum augeri discrimina, non maturitate uel consiliis mitigabat, ut aliquotiens celsae potestates iras principum molliuerunt

« Or, à cette époque, Thalassius, préfet du prétoire résidant à la cour, lui-même d'un caractère intraitable, voyant l'excitation du prince croître au point de mettre en péril nombre de citoyens, ne cherchait point à l'apaiser par son expérience et ses conseils, comme le firent parfois de hauts dignitaires qui calmèrent les accès de colère des princes... »

3°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 2, 5

Excitauit hic ardor milites per municipia plurima, qua eisdem conterminant dispositos et castella, et quisque serpentes latius prouiribus repellere moliens, nunc globis confertos

« La colère de ces méfaits mit en alerte les soldats établis dans de très nombreux municipes et postes fortifiés voisins des Isauriens, et chacun d'eux s'efforça, dans la mesure de ses moyens,

de repousser un ennemi qui s'infiltrait fort loin »

4°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 5, 6 et 8

Inter quos Paulus eminebat notarius ortus in Hispania, glabro quidam sub uultu latens, odorandi uias periculorum occultas perquam sagax. is in Brittanniam missus ut militares quosdam perduceret ausos conspirasse Magnentio, cum reniti non possent, iussa licentius supergressus fluminis modo fortunis conplurium sese repentinus infudit et ferebatur per strages multiples ac ruinas, uinculis membra ingenuorum adfligens et quosdam obterens manicis, crimina scilicet multa consarcinando a ueritate longe discreta. unde admissum est facinus impium, quod Constanti tempus nota inusserat sempiterna.

Martinus agens illas prouincias pro praefectis aerumnas innocentium grauiter gemens saepeque obsecrans, ut ab omni culpa immunibus parceretur, cum non inpetraret, minabatur se discessurum: ut saltem id metuens perquisitor maliuolus tandem desineret quieti coalitos homines in aperta pericula proiectare.

per hoc minui studium suum existimans Paulus, ut erat in complicandis negotiis artifex dirus, unde ei Catenae inditum est cognomentum, uicarium ipsum eos quibus praeerat adhuc defensantem ad sortem periculorum communium traxit. et instabat ut eum quoque cum tribunis et aliis pluribus ad comitatum imperatoris uinctum perduceret: quo percitus ille exitio urgente abrupto ferro eundem adoritur Paulum. et quia languente dextera, letaliter ferire non potuit, iam districtum mucronem in proprium latus inpegit. hocque deformi genere mortis excessit e uita iustissimus rector ausus miserabiles casus leuare multorum.

« Au milieu d'eux se distinguait Paul le notaire. Cet Espagnol, qui cachait une astuce profonde sous sa face imberbe, était d'une adresse merveilleuse à pénétrer dans les secrets de chacun pour y trouver de quoi le perdre. Il avait été envoyé en Bretagne avec mission de se saisir de quelques officiers signalés comme fauteurs du parti de Magnence, mais qui n'y avaient trempé qu'à leur corps défendant. Ce ministère de rigueur prit dans ses mains une extension indéfinie, comme l'inondation qui gagne de proche en proche; et bientôt une multitude d'existences se trouvèrent menacées. Ce n'était que ruine et désolation sur ses pas. Les prisons se remplirent d'hommes nés libres, dont les membres quelque fois étaient brisés sous le poids des chaînes; et cela, pour des crimes inventés à plaisir et dénués de toute vraisemblance. Tant d'excès aboutirent à une scène tragique, et qui imprime au règne de Constance une tache ineffaçable. Martin, qui administrait ces provinces comme lieutenant des préfets, déplorait amèrement des

actes d'un si odieux arbitraire. Souvent il avait intercédé en faveur des victimes, demandant grâce pour les innocents. Ne pouvant rien obtenir, il déclare en dernier lieu qu'il va se démettre de sa charge, croyant par cette menace intimider l'informateur sans pitié, et l'empêcher de tirer les gens de leur repos pour en faire des coupables. Paul craignit en effet que sa propre influence n'en souffrit; et, par un trait nouveau de cette fatale habileté qui lui a valu le surnom de "Catena" (chaîne), au moment où le préfet par intérim défendait le plus chaudement les intérêts de ses administrés, il sut l'engager lui-même dans le danger commun. Déjà il pressait l'arrestation du nouveau prévenu, dans l'intention de le conduire enchaîné avec les autres à la cour de l'empereur. Martin, en présence d'un péril si pressant, se jette sur Paul l'épée nue, mais il frappa d'une main mal assurée, et, voyant le coup sans effet, tourna l'arme contre lui-même, et s'en perça le flanc. Ainsi périt misérablement le plus honnête des hommes, en s'efforçant de sauver des milliers d'infortunés »

5°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 6, 7 à 20

Sed laeditur hic coetuum magnificus splendor leuitate paucorum incondita, ubi nati sunt non reputantium, sed tamquam indulta licentia uitiis ad errores lapsorum ac lasciuiam. ut enim Simonides lyricus docet, beate perfecta ratione uieturo ante alia patriam esse conuenit gloriosam ex his quidam aeternitati se commendari posse per statuas aestimantes eas ardentem adfectant quasi plus praemii de figmentis aereis sensu carentibus adepturi, quam ex conscientia honeste recteque factorum, easque auro curant inbracteari, quod Acilio Glabrioni delatum est primo, cum consiliis armisque regem superasset Antiochum. quam autem sit pulchrum exigua haec spernentem et minima ad ascensus uerae gloriae tendere longos et arduos, ut memorat uates Ascraeus, Censorius Cato monstrauit. qui interrogatus quam ob rem inter multos... statuum non haberet malo inquit ambigere bonos quam ob rem id non meruerim, quam quod est grauius cur inpetrauerim mussitare. Alii summum decus in carruchis solito altioribus et ambitioso uestium cultu ponentes sudant sub ponderibus lacernarum, quas in collis insertas cingulis ipsis adnectunt nimia subtegminum tenuitate perflabiles, expandentes eas crebris agitationibus maximeque sinistra, ut longiores fimbriae tunicaeque perspicue luceant uarietate liciorum effigiatae in species animalium multiformes alii nullo quaerente uultus seueritate adsimulata patrimonia sua in inensum extollunt, cultorum ut puta feracium multiplicantes annuos fructus, quae a primo ad ultimum solem se abunde iactitant possidere, ignorantes profecto maiores suos, per quos ita magnitudo Romana porrigitur, non diuitiis eluxisse sed per bella saeuissima, nec opibus nec uictu nec indumentorum uilitate gregariis

militibus discrepantes opposita cuncta superasse uirtute.

hac ex causa conlaticia stipe Valerius humatur ille Publicola et subsidiis amicorum mariti inops cum liberis uxor alitur Reguli et dotatur ex aerario filia Scipionis, cum nobilitas florem adultae uirginis diuturnum absentia pauperis erubesceret patris. At nunc si ad aliquem bene nummatum tumentemque ideo honestus aduena salutatum introieris, primitus tamquam exoptatus suscipieris et interrogatus multa coactusque mentiri, miraberis numquam antea uisus summam uirum tenuem te sic enixius obseruantem, ut paeniteat ob haec bona tamquam praecipua non uidisse ante decennium Romam hacque adfabilitate confisus cum eadem postridie feceris, ut incognitus haerebis et repentinus, hortatore illo hesterno clientes numerando, qui sis uel unde uenias diutius ambigente agnitus uero tandem et adscitus in amicitiam si te salutandi adsiduitati dederis triennio indiscretus et per tot dierum defueris tempus, reuerteris ad paria perferenda, nec ubi esses interrogatus et quo tandem miser discesseris, aetatem omnem frustra in stipite conteres summittendo cum autem commodis interuallata temporibus conuiuia longa et noxia coeperint apparari uel distributio sollemnium sportularum, anxia deliberatione tractatur an exceptis his quibus uicissitudo debetur, peregrinum inuitari conueniet, et si digesto plene consilio id placuerit fieri, is adhibetur qui pro domibus excubat aurigarum aut artem tesserariam profitetur aut secretiora quaedam se nosse confingit homines enim eruditos et sobrios ut infaustos et inutiles uitant, eo quoque accedente quod et nomenclatores adsueti haec et talia uenditare, mercede accepta lucris quosdam et prandiis inserunt subditicios ignobiles et obscuros. Mensarum enim uoragines et uarias uoluptatum inlecebras, ne longius progrediar, praetermitto illuc transiturus quod quidam per ampla spatia urbis subuersasque silices sine periculi metu properantes equos uelut publicos signatis quod dicitur calceis agitant, familiarium agmina tamquam praedatorios globos post terga trahentes ne Sannione quidem, ut ait comicus, domi relicto. quos imitatae matronae complures opertis capitibus et basternis per latera ciuitatis cuncta discurrunt utque proeliorum periti rectores primo cateruas densas opponunt et fortes, deinde leues armaturas, post iaculatores ultimasque subsidiales acies, si fors adegerit, iuuaturas, ita praepositis urbanae familiae suspensae digerentibus sollicite, quos insignes faciunt uirgae dexteris aptatae uelut tessera data castrensi iuxta uehiculi frontem omne textrinum incedit: huic atratum coquinae iungitur ministerium, dein totum promiscue seruitium cum otiosis plebeiis de uicinitate coniunctis: postrema multitudo spadonum a senibus in pueros desinens, obduridi distortaque lineamentorum conpage deformes, ut quaqua incesserit quisquam cernens mutilorum hominum agmina detestetur memoriam Samiramidis reginae illius ueteris, quae teneros mares castrauit omnium prima uelut uim iniectans naturae, eandemque ab instituto

cursu retorquens, quae inter ipsa oriundi crepundia per primigenios seminis fontes tacita quodam modo lege vias propagandae posteritatis ostendit.

« Mais le noble corps du sénat voit sa splendeur ternie par la légèreté dissolue de quelques-uns de ses membres, qui ne gardent plus de ménagements dans le vice, et se livrent à des égarements de tous genres, sans vouloir se rappeler sur quel sol ils ont pris naissance; car, comme le dit le poète Simonide : « Point de bonheur complet si la patrie n'est glorieuse ». Il en est parmi ces hommes qui croient éterniser leur nom en se faisant élever des statues : comme si l'on était mieux récompensé par d'inertes simulacres d'airain que par le témoignage de sa conscience ! Ils font même pour eux dorer le bronze ; hommage qu'Acilius Glabrio obtint le premier, quand, par sa conduite autant que par ses armes, il eut mis à fin la guerre d'Antiochus. Ah ! qu'il vaut mieux se mettre au-dessus d'honneurs si puérils, n'aspirer qu'à la vraie gloire, et n'y marcher que par cette voie longue et pénible que dépeint le poète d'Ascre ! J'en appelle à cet égard à l'exemple de Caton le Censeur. Comment se fait-il, lui disait-on au jour, que parmi tant de statues élevées aux hommes illustres de notre pays on ne voie pas figurer la vôtre? “J'aime bien mieux, répondit-il, que les honnêtes gens disent : Comment n'est-elle pas là ? que : « Comment s'y trouve-t-elle? ». Les uns mettent la gloire suprême dans l'exhaussement singulier d'un carrosse, ou dans une fastueuse recherche de costume. Leur mollesse succombe sous ces manteaux à trame si déliée, qu'une simple agrafe retient autour du cou, et qu'on fait voltiger rien qu'en soufflant dessus. A tous moments vous les voyez en secouer les plis, surtout du côté gauche : c'est pour faire valoir les franges de la bordure et le curieux travail d'une tunique parsemée de figures d'animaux qui font corps avec le tissu. D'autres vous viennent de but en blanc, et d'un air d'importance, faire parade de leur immense fortune. Vous en avez pour un jour entier à écouter l'énumération de leurs biens, le détail de leurs revenus, qui vont se multipliant d'année en année. Ils ignorent apparemment que leurs ancêtres, qui ont étendu si loin la puissance romaine, ne brillaient guère par leurs richesses. Ces hommes, dont l'énergie, aux prises avec tous les maux de la guerre, a triomphé de tant d'obstacles, n'étaient pas mieux pourvus, mieux nourris, mieux vêtus que le dernier soldat. Oui, il fallut une quête pour inhumer le grand Publicola. On se cotisa parmi les amis de Régulus pour subvenir à l'entretien de sa veuve et de ses enfants. La fille adulte d'un Scipion ne fut dotée qu'aux dépens du trésor public. Un sentiment de pudeur s'empara du sénat en voyant cette vierge consumer dans le célibat ses belles années parce que son père était pauvre et servait au loin la patrie.

Allez, honnête étranger, vous présenter chez un de nos Crésus du jour, si gonflés de leur opulence. Au premier abord vous êtes reçu à bras ouverts ; il vous fait questions sur questions,

jusqu'à vous obliger à mentir pour ne pas rester court. Émerveillé, vous chétif, d'être ainsi choyé dès la première vue par un personnage de cette importance, vous vous prenez à regretter de n'être pas venu à Rome dix ans plus tôt. Cette réception vous met en goût, vous y retournez le lendemain ; mais vous n'êtes plus qu'un intrus, un importun ; on vous fait attendre. Votre obligé questionneur de la veille a bien d'autres affaires ! il compte ses espèces. Il lui faut une heure pour se rappeler qui vous êtes et d'où vous venez. Il se remet enfin votre figure, et vous voilà des siens. Mais après trois ans de cour assidue, avisez-vous de faire une absence ; au retour, c'est à recommencer. Quant à s'enquérir de ce que vous êtes devenu, il y songe autant que si vous n'étiez plus du monde. Vous passeriez votre vie près de ce soliveau, sans faire un pas de plus. Mais il se prépare un de ces dîners en plusieurs actes, festins interminables et meurtriers ; ou bien il s'agit de régler une distribution de sportules, suivant l'usage. Grave sujet de délibération. Donnera-t-on la préférence à un étranger sur telle autre personne à qui l'on doit un retour de politesse ? Le scrutin dit oui. Qui donc ira chercher l'invitation ? Celui qui aura, la nuit, fait sentinelle à la porte d'un cocher du cirque ; ou quelque maître en l'art de jouer aux dés ; ou le premier charlatan qui se dit possesseur de quelque grand secret. Porte fermée aux hommes de savoir et de principes ; ces gens ne sont bons à rien, et leur présence porte malheur. Ajoutez les fraudes intéressées des nomenclateurs ; race qui tire argent de tout, et ne se fait guère scrupule d'introduire un nom subreptice, ni d'imposer à l'hospitalité ou à la munificence des grands un inconnu ou même un indigne.

Je ne peindrai pas ces gouffres appelés banquets, ni les mille raffinements que la sensualité y déploie. Mais que dire de ces courses extravagantes au travers de la ville ? de ces chevaux lancés à toute bride, au mépris de tous dangers, sur le pavé rocailleux des rues, comme si l'on courait officiellement la poste avec les relais de l'État ? de cette multitude de valets, véritable bande de voleurs que l'on traîne après soi, sans laisser même, comme dans la comédie, Sannion pour garder le logis ? L'exemple a porté fruit. On voit les dames romaines, à l'abri de leur voile, courir en litière de quartier en quartier. A la guerre, un tacticien habile a soin de garnir de soldats pesamment armés tout son front de bataille ; mettant en seconde ligne les troupes légères, en troisième les gens de trait, et derrière eux enfin le corps de réserve, qu'on ne fait donner que comme dernière ressource. Cette armée de valets a de même ses directeurs de manoeuvres, tenant une baguette pour insigne, et disposant leur monde en conformité de l'ordre du jour. D'abord, à la hauteur de la voiture, s'avancent les esclaves de métiers : Après eux vient la population enfumée des cuisines ; puis la valetaille sans emploi proprement dit, grossie de tous les fainéants du quartier. La marche est fermée par les eunuques de tout âge, les vieux en tête, tous également livides et difformes. A l'aspect de cette troupe hideuse, n'ayant d'hommes

que le nom, on ne peut que maudire la mémoire de Sémiramis, qui, la première, soumit l'enfance à cette cruelle mutilation. C'est outrager la nature, et contrarier violemment ses vues. Car, dès les premiers moments de l'être, elle a marqué ces organes comme source de vie, comme principe de génération »

6°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 7, 2

Latius iam disseminata licentia onerosus bonis omnibus Caesar nullum post haec adhibens modum orientis latera cuncta uexabat nec honoratis parcens nec urbium primatibus nec plebeiis denique Antiochensis ordinis uertices sub uno elogio iussit occidi ideo efferatus, quod ei celebrari uilitatem intempestiuam urgenti, cum inpenderet inopia, grauius rationabili responderunt; et perissent ad unum ni comes orientis tunc Honoratus fixa constantia restitisset.

« Déjà la tyrannie de César était suffisamment à charge aux gens de bien; mais elle passa bientôt toute mesure, et l'oppression, pesant indifféremment sur les hauts fonctionnaires publics, sur les magistrats des villes et même sur le bas peuple, s'étendit sur l'Orient tout entier. Dans un accès de rage, il alla jusqu'à envelopper dans une liste d'exécution en masse les noms des citoyens les plus notables d'Antioche. Et cela, parce qu'il avait exigé la publication d'un abaissement arbitraire de tarif au moment où une disette était imminente, et que ceux-ci avaient fait à l'agent du fisc une réponse un peu vive. Pas un n'eût échappé sans la courageuse résistance d'Honorat, qui était encore alors comte d'Orient »

7°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 9, 1

Inter has ruinarum uarietates a Nisibi quam tuebatur accitus Vrsicinus, cui nos obsecuturos iunxerat imperiale praeceptum, dispicere litis exitialis certamina cogebatur abnuens et reclamans, adulatorum oblatrantibus turmis, bellicosus sane milesque semper et militum ductor sed forensibus iurgiis longe discretus, qui metu sui discriminis anxius cum accusatores quaesitoresque subditiuos sibi consociatos ex isdem foueis cerneret emergentes, quae clam palamue agitabantur, occultis Constantium litteris edocebat inplorans subsidia, quorum metu tumor notissimus Caesaris exhalaret.

« Au milieu de la série de catastrophes que nous avons retracée plus haut, Ursicin, qui commandait à Nisibe, et sous les ordres duquel j'avais été placé par la volonté expresse de

l'empereur, se voit tout à coup mandé à Antioche, et chargé, malgré lui, de présider l'instruction meurtrière qui allait s'ouvrir. Il obéit, mais en protestant à chaque pas, et ne cessant de faire tête à cette meute adulatrice qui aboyait autour de lui. Comme militaire, Ursicin était homme de tête et d'action; mais personne n'était moins capable de diriger une procédure. Alarmé sur ses propres périls en voyant quels gens lui étaient associés dans cette mission, accusateurs ou juges, tous sortis de la même caverne, il prit le parti de faire un secret rapport à Constance de tout ce qui se passait ostensiblement ou dans l'ombre, implorant de lui les moyens de tenir en bride chez Gallus cette fougue dont il ne connaissait que trop les écarts. Mais, ainsi que nous le verrons plus tard, cette précaution même fit donner Ursicin contre un écueil plus dangereux. Il avait des envieux qui ourdissaient trame sur trame pour le compromettre auprès de Constance; caractère, en général, assez modéré, mais trop enclin à prêter l'oreille aux confidences du premier venu, et qui devenait alors cruel, implacable, et tout à fait différent de lui-même »

8°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 10, 2

Herculanus aduenit protector domesticus, Hermogenis ex magistro equitum filius, apud Constantinopolim, ut supra rettulimus, populari quondam turbela discerpti. quo uerissime referente quae Gallus egerat, damnis super praeteritis maerens et futurorum timore suspensus angorem animi quam diu potuit emendabat.

« Il vit arriver Herculanus, un *protector* de la maison impériale, fils d'Hermogène, ancien *magister equitum*, qui avait été, comme nous l'avons relaté plus haut, écharpé jadis à Constantinople par une émeute populaire »

9°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 10, 5

Eusebius praepositus cubiculi missus est Cabillona aurum secum perferens, quo per turbulentos seditionum concitores occultius distributo et tumor consenuit militum et salus est in tuto locata praefecti. deinde cibo abunde perlato castra die praedicto sunt mota.

« Eusèbe, grand chambellan, arriva ensuite à Châlons avec une somme considérable, dont la distribution, faite sous main entre les meneurs, calma l'effervescence, et assura la vie du préfet. Bientôt des arrivages nombreux rétablirent l'abondance dans l'armée, et l'on put prendre jour

pour lever le camp »

10°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 10, 6

emensis itaque difficultatibus multis et niue obrutis callibus plurimis ubi prope Rauracum uentum est ad supercilia fluminis Rheni, resistente multitudine Alamanna pontem suspendere nauium conpage Romani ui nimia uetabantur ritu grandinis undique conuolantibus telis, et cum id impossibile uideretur, imperator cogitationibus magnis attonitus, quid capesseret ambigebat ecce autem ex inprouiso index quidam regionum gnarus aduenit et mercede accepta uadosum locum nocte monstrauit unde superari potuit flumen: et potuisset aliorum intentis hostibus exercitus inde transgressus nullo id opinante cuncta uastare, ni pauci ex eadem gente, quibus erat honoratioris militiae cura commissa, populares suos haec per nuntios docuissent occultos, ut quidam existimabant infamabat autem haec suspicio Latinum domesticorum comitem et Agilonem tribunum stabuli atque Scudilonem Scutariorum rectorem, qui tunc ut dextris suis gestantes rem publicam colebantur at barbari suscepto pro instantium rerum ratione consilio, dirimentibus forte auspiciis uel congregari prohibente auctoritate sacrorum, mollito rigore, quo fidentius resistebant, optimates misere delictorum ueniam petituros et pacem tentis igitur regis utriusque legatis et negotio tectius diu pensato cum pacem oportere tribui, quae iustis condicionibus petebatur, eamque ex re tum fore sententiarum uia concinens adprobasset, aduocato in contionem exercitu imperator pro tempore pauca dicturus tribunali adsistens circumdatus potestatum coetu celsarum ad hunc disseruit modum : Nemo quaeso miretur, si post exsudatos labores itinerum longos congestosque adfatim commeatus fiducia uestri ductante barbaricos pagos aduentans uelut mutato repente consilio ad placidiora deuertit pro suo enim loco et animo quisque uestrum reputans id inueniet uerum, quod miles ubique, licet membris uigentibus firmus, se solum uitamque propriam circumspicit et defendit, imperator uero officiosus dum metuit omnibus, alienae custos salutis nihil non ad sui spectare tutelam rationes populorum cognoscit et remedia cuncta quae status negotiorum admittit, arripere debet alacriter secunda numinis uoluntate delata ut in breue igitur conferam et ostendam qua ex causa omnes uos simul adesse uolui, commilitones mei fidissimi, accipite aequis auribus quae succinctius explicabo. ueritas enim absoluta semper ac perquam est simplex arduos uestrae gloriae gradus, quos fama per plagarum quoque accolae extimarum diffundit, excellenter ad crescens, Alamannorum reges et populi formidantes per oratores quos uidetis summissis ceruicibus concessionem praeteritorum poscunt et pacem. quam ut cunctator et cautus utiliumque monitor, si uestra uoluntas adest, tribui debere censeo multa contemplan.

primo ut Martis ambigua declinentur, dein ut auxiliores pro aduersariis adsciscamus quod pollicentur tum autem ut incruenti mitigemus ferociae flatus perniciosos saepe prouinciis, postremo id reputantes quod non ille hostis uincitur solus, qui cadit in acie pondere armorum oppressus et uirium, sed multo tutius etiam tuba tacente sub iugum mittitur uoluntarius qui sentit expertus nec fortitudinem in rebellis nec lenitatem in supplices animos abesse Romanis in summa tamquam arbitros uos quid suadetis opperior ut princeps tranquillus temperanter adhibere modum adlapsa felicitate decernens. non enim inertiae sed modestiae humanitatisque, mihi credite, hoc quod recte consultum est adsignabitur. Mox dicta finierat, multitudo omnis ad, quae imperator uoluit, promptior laudato consilio consensit in pacem ea ratione maxime percita, quod norat expeditionibus crebris fortunam eius in malis tantum ciuilibus uigilasse, cum autem bella mouerentur externa, accidisse plerumque luctuosa, icto post haec foedere gentium ritu perfectaue sollemnitate imperator Mediolanum ad hiberna discessit.

« Après plusieurs marches pénibles dans des défilés où il fallut se faire jour au travers des neiges, on atteignit enfin le Rhin près de Rauraque. Alors une multitude d'Allemands se montra sur l'autre rive, et, par une grêle de traits, empêcha les Romains de jeter un pont de bateaux. L'obstacle semblait insurmontable, et l'empereur, abîmé dans ses réflexions, ne savait quel parti prendre, quand il se présenta, lorsqu'on y pensait le moins, un guide bien au fait des localités, qui indiqua, moyennant salaire, un gué dont on se servit la nuit suivante. Le fleuve une fois franchi sur un point éloigné, tout ce pays allait être surpris et ravagé à l'improviste; mais l'ennemi, à qui il fallait dérober ce mouvement, en eut secrètement avis par des Allemands de nation, pourvus de grades éminents dans notre armée. Tel est du moins le soupçon qui plana sur trois officiers, le comte Latin des protecteurs, Agilon, grand écuyer, et Scudilon chef des scutaires, considérés tous trois jusque-là comme les plus fermes colonnes de l'empire. En présence d'un tel danger, les barbares tinrent conseil d'urgence sur ce qu'il y avait à faire; et, soit que les auspices aient été menaçants, ou qu'ils aient lu la défense de combattre dans leurs sacrifices, l'énergie qu'ils avaient montrée d'abord tomba tout à coup, et ils députèrent les principaux d'entre eux pour implorer la clémence de l'empereur et obtenir la paix. Les envoyés des deux rois furent reçus ; et, après un mûr examen de leurs propositions, le conseil fut unanime pour la paix, dont les conditions semblaient raisonnables. Constance alors convoqua l'armée, et du haut de son tribunal, entouré de ses grands dignitaires, prononça cette courte allocution : "Qu'on ne se hâte point de trouver étrange que, parvenu au terme de si longues marches, disposant d'immenses approvisionnements, ayant tout lieu, comme je le fais, de compter sur mon armée, je puisse, au moment où nous foulons du pied le sol des barbares, changer de

dessein, et revenir subitement à des idées de paix. Chacun de vous comprendra, s'il veut bien réfléchir, que le soldat, quelle que soit sa valeur individuelle, n'a que lui seul à considérer et à défendre; au lieu que l'empereur, qui veille sur les intérêts de tous, dont le dépôt est entre ses mains, connaît seul le fort et le faible de la chose publique, et seul, avec l'aide divine, peut appliquer sûrement au mal le remède. Prêtez-moi donc, braves compagnons, une oreille favorable. Je veux vous dire pourquoi je vous ai convoqués, et vous le dire en peu de mots. La vérité se montre sobre de paroles, et son langage va droit au but. La renommée a fait retentir votre gloire jusque dans les contrées qui touchent aux extrémités du monde. La nation des Allemands et ses rois s'en alarment; vous voyez leurs députés devant vous. Ils viennent, au nom de leurs compatriotes, nous supplier humblement d'oublier le passé, et de mettre fin à la guerre. Partisan comme je le suis de la modération et des conseils prudents et utiles, je pense qu'il est bon d'accéder à leurs prières. J'y vois de nombreux avantages. Nous évitons par là les chances toujours périlleuses des combats; d'adversaires qu'ils étaient, nous allons avoir, suivant leur promesse, les Allemands pour auxiliaires; nous apprivoisons, sans qu'il en coûte de sang, cette férocité si redoutable à nos provinces. Songez-y bien : on peut vaincre ailleurs que sur un champ de bataille, sans bruit de clairon, sans mettre le pied sur son ennemi; et cette domination est la plus sûre qu'on accepte, après expérience, de son énergie quand on lui résiste, de sa mansuétude quand on se soumet. En résumé, j'attends votre décision comme arbitres; je l'attends en prince ami de la paix, et qui tient à montrer sa modération plus qu'à profiter de ses avantages. C'est aussi le parti que la raison vous conseille; et nul, croyez-moi, ne vous accusera d'avoir manqué de coeur, parce que vous aurez été généreux et humains". A peine l'empereur eut cessé de parler, que la multitude, empressée de lui complaire, témoigne unanimement son approbation du discours, et se prononce pour la paix. Le rapprochement que voici contribua surtout à ce résultat : on avait remarqué que dans les fréquentes prises d'armes de son règne, Constance, toujours favorisé par la fortune contre les ennemis du dedans, n'avait guère éprouvé que des revers en présence de ceux du dehors. Le traité fut donc conclu suivont les rites nationaux des deux peuples ; et, les actes solennels accomplis, l'empereur alla passer l'hiver à Milan »

11°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 11, 3

Vbi curarum abiectis ponderibus aliis tamquam nodum et codicem difficillimum Caesarem conuellerere nisu ualido cogitabat, eique deliberanti cum proximis clandestinis conloquiis et nocturnis qua ui, quibusue commentis id fieret, antequam effundendis rebus pertinacius

incumberet confidentia, acciri mollioribus scriptis per simulationem tractatus publici nimis urgentis eundem placuerat Gallum, ut auxilio destitutus sine ullo interiret obstaculo. huic sententiae uersabilium adulatorum refragantibus globis inter quos erat Arbetio ad insidiandum acer et flagrans, et Eusebius tunc praepositus cubiculi effusior ad nocendum id occurrebat Caesare discedente Vrsicinum in oriente perniciose relinquendum, si nullus esset, qui prohiberet altiora meditaturum. isdemque residui regii accessere spadones, quorum ea tempestate plus habendi cupiditas ultra mortalem modum adolescebat, inter ministeria uitae secretioris per arcanos susurros nutrimenta fictis criminibus subserentes: qui ponderibus inuidiae grauioris uirum fortissimum opprimebant, subolescere imperio adultos eius filios mussitantes, decore corporum fauorabiles et aetate, per multiplicem armaturae scientiam agilitatemque membrorum inter cotidiana proludia exercitus consulto consilio cognitos: Gallum suoapte ingenio trucem per suppositos quosdam ad saeua facinora ideo animatum ut eo digna omnium ordinum detestatione exoso ad magistri equitum liberos principatus insignia transferantur.

« Là, désormais libre de tout souci, il concentra toutes ses pensées sur ce qui était pour lui l'affaire difficile, le noeud gordien : en finir avec Gallus. Plus d'une fois, la nuit, il agita la question avec ses affidés dans ses conférences secrètes. Emploierait-on la force ou la ruse pour arrêter cet audacieux dans ses projets de renversement? Voici le moyen auquel on s'arrêta. Une lettre bienveillante et flatteuse fut écrite à Gallus pour l'appeler auprès de l'empereur, sous prétexte d'affaires de la plus haute importance. Une fois qu'on l'aurait isolé de la sorte, rien de plus facile que de lui porter le dernier coup. Cet avis cependant trouva de nombreux contradicteurs dans ce tourbillon d'intérêts versatiles; entre autres Arbétion, promoteur d'intrigues aussi ardent que rusé, et Eusèbe, grand chambellan, qui le passait encore en scélératesse. Tous deux alléguaient le danger de la présence d'Ursicin en Orient, où il allait se trouver seul après le départ de Gallus, et sans contre-poids pour son ambition. En quoi ils étaient puissamment secondés par la cabale des eunuques du palais, alors possédée d'une fureur de s'enrichir inimaginable, et qui ne savait que trop bien profiter des facilités de son service intime pour semer contre cet homme de bien les plus perfides insinuations.

Tous les ressorts de leur malignité étaient tendus pour le perdre. C'étaient de continuels chuchotements sur ses deux fils déjà grands, et dont les visées pouvaient bien aller jusqu'à l'empire, intéressants comme ils étaient tous deux par leur beauté, leur jeunesse, et leur dextérité singulière à exécuter les passes multipliées de l'armature; talents dont on ne manquait pas de faire parade aux yeux de l'armée, dans les exercices militaires de chaque jour. On avait

habilement exploité la nature féroce de Gallus, pour pousser ce prince à des excès qui devaient révolter tous les ordres de l'État; le tout pour en venir un jour à faire passer les insignes du pouvoir aux enfants du général de la cavalerie »

12°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 11, 23

Pandente itaque uiam factorum sorte tristissima, qua praestitutum erat eum uita et imperio spoliari, itineribus interiectis permutatione iumentorum emensis uenit Petobionem oppidum Noricorum, ubi reseratae sunt insidiarum latebrae omnes, et Barbatio repente apparuit comes, qui sub eo domesticis praefuit, cum Apodemio agente in rebus milites ducens, quos beneficiis suis oppigneratos elegerat imperator certus nec praemiis nec miseratione ulla posse deflecti.

« Le comte Barbation, qui avait commandé les gardes sous Gallus, parut avec Apodème, intendant de l'empereur. Ils avaient sous leurs ordres un détachement de soldats, tous comblés des bienfaits de Constance, et choisis par ce motif, comme également inaccessibles aux offres et à la pitié. Le masque était levé. Un cordon de sentinelles fut mis autour du palais »

13°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 11, 24

Barbatio, qui in eum iam diu falsa composuerat crimina, cum ex magisterio peditum altius niti quorundam susurris incusaretur, damnatus extincti per fallacias Caesaris manibus inlacrimoso obitu parentauit.

« Barbation qui, depuis longtemps déjà, avait imaginé de fausses accusations contre Gallus, fut, au sortir de sa charge de maître de l'infanterie, accusé de visées plus hautes par les dénonciations de certains gens et condamné pour avoir, par ses fourberies, causé la mort de César, et sa vie fut sacrifiée aux mânes de ce prince en un trépas que nul ne pleura »

14°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XV, 1, 2

docente rem insperatam et arduam ad sententiam totam facilitate completam, hi qui summam aulam tenebant, omni placendi studio in adulationem ex more conlato uirtutem felicitatemque imperatoris extollebant in Caelum, cuius nutu in modum gregariorum militum licet diuersis temporibus duo exauctorati sunt principes, Veteranio nimirum et Gallus

« L'annonce eut bientôt circulé. En apprenant avec quelle promptitude s'est accompli, comme à souhait, ce coup d'État si hasardeux, les courtisans d'épuiser à l'envi toutes les formules adulatrices, et de porter jusqu'aux nues le courage et le bonheur d'un prince qui par deux fois, à des époques différentes, avait d'un signe abaissé deux puissances telles que Vétéranion et Gallus, aussi aisément qu'on licencierait deux recrues »

15°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XV, 2, 1 à 5

Iamque post miserandam deleti Caesaris cladem sonante periculorum iudicialium tuba in crimen laesae maiestatis arcessebatur Vrsicinus adulescente magis magisque contra eius salutem liuore omnibus bonis infesto hac enim superabatur difficultate quod ad suscipiendas defensiones aequas et probabilis imperatoris aures oclusae patebant susurris insidiantium clandestinis, qui Constantii nomine per orientis tractus omnes abolito ante dictum ducem domi forisque desiderari ut formidolosum Persicae genti fingebant sed contra accidentia uir magnanimus stabat immobilis, ne se proiceret abiectus cauens, parum tuto loco innocentiam stare medullitus gemens, hocque uno tristior quod amici ante haec frequentes ad potiores descuerant ut ad successores officiorum more poscente solent transire lictores inpugnabat autem eum per fictae benignitatis inlecebras collega et uirum fortem propalam saepe appellans Arbetio ad innectendas letales insidias uitae simplici perquam callens et ea tempestate nimium potens. ut enim subterraneus serpens foramen subsidens occultum adsultu subito singulos transitores obseruans incessit, ita ille ab ima sorte etiam post adeptum summum militiae munus, nec laesus aliquando nec lacessitus inexplebili quodam laedendi proposito conscientiam polluebat igitur paucis arcanorum praefectis consciis latenter cum imperatore sententia diu digesta id sederat, ut nocte uentura procul a conspectu militarium raptus Vrsicinus indemnatu occideretur, ut quondam Domitius Corbulo dicitur caesus in conluuione illa Neroniani saeculi, prouinciarum fidus defensor et cautus.

« La catastrophe déplorable de Gallus fut le signal de nouvelles persécutions judiciaires. L'envie, ce fléau de tout ce qui est bon, de plus en plus acharnée sur Ursicin, parvint à susciter contre lui une accusation de lèse-majesté. Le grand danger de sa position était dans le caractère de l'empereur, obstinément prévenu contre toute justification franche et loyale, et toujours prêt à accueillir les secrètes insinuations de la calomnie. Le nom de Constance, disait-on, n'était plus même prononcé en Orient. Pour gouverner comme pour combattre, tous les voeux

appelaient Ursicin; lui seul était capable de tenir les Perses en respect. Impassible et résignée, cette grande âme, au milieu de ces périls, ne songeait qu'à maintenir sa dignité intacte. Mais ce n'était pas sans gémir intérieurement de la faible protection que trouve un homme de bien dans son innocence. Sa grande affliction était de voir ses amis, naguère si empressés autour de lui, se ranger du côté de la faveur, comme des licteurs passent, suivant le cérémonial, du fonctionnaire sortant au nouveau titulaire. Son collègue Arbétion lui portait les plus rudes coups, tout en affichant pour lui la plus vive sympathie, par les louanges qu'il donnait publiquement à son caractère. Arbétion était singulièrement habile à ourdir des trames contre les gens de bien, et son crédit était immense. Sa manoeuvre était celle du serpent, qui, de son ténébreux repaire, guette le passant pour s'élaner sur lui à l'improviste. Ce simple soldat, parvenu aux premières dignités militaires, qui n'avait point de provocations à repousser, point d'injures à venger, n'en était pas moins dévoré d'une insatiable envie de nuire. Il fit si bien que, dans un conseil secret présidé par l'empereur, et où les plus intimes confidents furent seuls admis, on décida qu'Ursicin serait enlevé de nuit, et, sans autre forme de jugement, mis à mort loin des yeux de l'armée. C'est ainsi, dit-on, qu'un autre défenseur de l'empire, également habile et irréprochable, Domitius Corbulon, disparut au milieu de l'orgie sanglante du règne de Néron

»

16°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XV, 3, 11

incerta protectores uero pronuntiati uertere solum exilio, ut Marino isdem consciis mori permissis, ueniam Arbitione meruere precante.

« Quand aux Protecteurs contre lesquels un arrêt d'exil avait été rendu, comme complices du suicide du Marinus, ils obtinrent leur pardon à la prière d'Arbition »

17°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XV, 5, 2

Siluanus pedestris militiae rector ut efficax ad haec corrigenda principis iussu perrexit Arbitione id maturari modis quibus poterat adigente, ut absentis aemulo quem superesse adhuc grauabatur periculosae molis onus impingeret.

« Dans ces circonstances, Silvanus, commandant les troupes d'infanterie, parut capable de redresser cette situation et, sur l'ordre de l'empereur, se rendit en Gaule. Arbition poussa à ce

départ par les moyens dont il disposait, afin de faire peser le poids d'une accusation dangereuse sur un rival absent, dont il regrettait bien qu'il fût encore en vie »

18°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XV, 5, 3.

Dynamius quidam actuarius sarcinalium principis iumentorum, commendaticias ab eo petierat litteras ad amicos, ut quasi familiar s eiusdem esset notissimus. Hoc impetrato, cum ille nihil suspicans simpliciter praestitisset, seruabat epistulas, ut perniciosum aliquid in tempore moliretur.

« Un certain Dynamius, officier comptable des chevaux des services de transport impériaux, avait demandé à Silvanus des lettres de recommandation pour ses amis, afin d'avoir la réputation établie d'être un de ses intimes. Cette faveur obtenue — Silvanus n'ayant aucun soupçon, l'avait accordé volontiers. Dynamius conservait ces lettres dans l'espoir d'une machination perfide, à l'occasion ».

19°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XV, 5, 30

In hoc aestu mentis ancipiti ad effectum tendens consilium occulta scrutabamur indagine sederatque tandem mutatis prae timore saepe sententiis, ut quaesitis magna industria cautis rei ministris, obstricto religionum consecratione conloquio Bracchiati sollicitarentur atque Cornuti, fluxioris fidei et ubertate mercedis ad momentum omne uersabiles.

« A la fin, après mille autres partis pris et abandonnés tour à tour, nous tombâmes d'accord qu'après avoir choisi avec soin des agents d'exécution discrets, et lié par la religion du serment les interlocuteurs, on solliciterait les Brachiates et les Cornutes: leur fidélité était assez chancelante et l'ampleur de la récompense les rendait totalement influençables »

20°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XV, 5, 36

tantumque abfuit laudare industrie gesta, ut etiam quaedam scriberet de Gallicanis intercepta thesauris, quos nemo attigerat. idque scrutari iusserat artius interrogato Remigio etiam tum rationario apparitionis armorum magistri, cui multo postea Valentiniani temporibus laqueus uitam in causa Tripolitanae legationis eripuit.

« Tant s'en fallut qu'il louât ce qu'Ursicin avait exécuté avec adresse, qu'il écrivit même qu'on avait détourné une partie des trésors des Gaules, auxquels personne n'avait touché. Il avait ordonné de vérifier le fait dans un interrogatoire serré de Rémigius, qui était alors officier d'administration chargé des finances du maître de l'infanterie et auquel beaucoup plus tard, à l'époque de Valentinien, un lacte ôta la vie au cours de l'affaire de l'ambassade de Tripoli »

21°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVI, 2, 8

cui praesidebat Vrsicini successor Marcellus et ipse Vrsicinus ad usque expeditionis finem agere praeceptus isdem in locis.

« Le chef en était Marcellus, successeur d'Ursicin, et Ursicin lui même avait reçu l'ordre de se tenir dans les mêmes parages jusqu'à la fin de l'expédition »

22°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVI, 4, 3

at, quod indignitati rerum est adsignandum, periclitanti Caesari distulit suppetias ferre Marcellus magister equitum agens in stationibus proximis, cum etiam si ciuitas absque principe uexaretur opposita multitudine malis obsidionalibus expediri deberet.

« Il faut signaler ici, comme tout à fait dans l'esprit du temps, la conduite du général de la cavalerie Marcel, qui, bien que cantonné tout près de là, laissa César dans le danger, sans lui porter le moindre secours »

23°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVI, 6, 1 à 3

Haec per eum annum spe dubia, euentu tamen secundo per Gallias agebantur. in comitatu uero Augusti circumlatrabat Arbetionem inuidia uelut summa mox adepturum decora cultus imperatorii praestruxisse, instabatque ei strepens inmania comes Verissimus nomine arguens coram, quod a gregario ad magnum militiae culmen euectus hoc quoque non tentus ut paruo locum adpeteret principalem.

« Mais alors dans l'entourage de l'Auguste, l'envie déchaînait ses abois contre Arbetion: elle

l'accusait de vouloir s'emparer bientôt du pouvoir suprême et d'avoir fait préparer d'avance les insignes de la dignité impériale. Un comte du nom de Verissimus s'acharnait contre lui en propos bruyants et monstrueux, il arguait publiquement du fait qu'il s'était élevé du rang de simple soldat à un haut commandement militaire et que, non content de ce titre qui lui semblait trop modeste, il aspirait au rang impérial »

24°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVI, 8, 11

inflabant itidem has malorum ciuiliu[m] bucinas potentes in regia ea re, ut damnatoru[m] petita bona suis adcorporarent essetque materia per uicinitates eorum late grassandi.

« Les puissants de la cour faisaient retentir aussi les trompettes des troubles civils pour incorporer à leurs biens ceux des condamnés qu'ils convoitaient et pour avoir les moyens de faire de larges empiètements sur les domaines de leurs voisins »

25°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVI, 8, 13

sub hoc enim ordinu[m] singuloru[m] auctores infinita cupidine diuitiaru[m] arserunt sine iustitiae distinctione uel recti, inter ordinarios iudices Rufinus primus praefectus praetorio, et inter militares equitum magister Arbetio, praepositusque cubiculi... anus quaestor, et in urbe Anicii, quorum ad auorum aemulationem posteritas tendens satiari numquam potuit cum possessione multo maiore.

« Sous Constance, en effet, les chefs des différents ordres brûlaient d'une cupidité sans limite, sans tenir compte de la justice ni de la droiture: parmi les juges civils, en premier lieu Rufin, parmi les militaires, Arbition, maître de la cavalerie, Eusèbe, grand chambellan, --- questeur, parmi les militaires; et, parmi les fonctionnaires municipaux, les Anicii, famille où une sorte d'émulation de rapacité se transmet avec le sang, et qu'une progression continue de richesse a toujours été impuissante à assouvir »

26°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVI, 11, 1 et 2

At Caesar exacta apud Senonas hieme turbulenta, Augusto nouies seque iterum consulibus Germanicis undique circumfremantibus minis, secundis ominibus motus Remos properauit

alacrior magisque laetus, quod exercitum regebat Seuerus nec discors nec adrogans, sed longa militiae frugalitate conpertus et eum recta praeuntem secuturus ut ductorem morigerus miles parte alia Barbatio post Siluani interitum promotus ad peditum magisterium ex Italia iussu principis cum XXV milibus armatorum Rauracos uenit.

« Il (Julien) était d'autant plus heureux que Sévère commandait l'armée: c'était un homme dépourvu de l'esprit de contradiction, il n'était pas présomptueux mais connu pour sa modération pendant ses longs services de guerre [...] D'un autre côté, Barbation qui, après la mort de Silvanus, avait été promu maître de l'infanterie, commandait un renfort de 25 000 soldats arrivé d'Italie à Rauraque »

27°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, Livre XVI, 11, 6 à 7

Alamanni enim scutorum insignia contuentes norant eos milites permisisse paucis suorum latronibus terram, quorum metu aliquotiens, cum gradum conferrent, amissis pluribus abiere dispersi. quae anxie ferebat sollicitus Caesar quod trudente ipsa necessitate digresso periculis cum paucis licet fortibus, populosis gentibus occurrere cogebatur. Iamque solis radiis rutilantibus tubarumque concinente clangore pedestres copiae lentis incessibus educuntur earumque lateri equestres iunctae sunt turmae, inter quas cataphractarii erant et sagittarii, formidabile genus armorum.

« Tout ceux qui essayèrent de s'échapper par ces chemins furent massacrés [] et seuls s'en tirèrent sans dommage ceux qui firent route par les retranchements de Barbation. Si on les laissa se glisser ainsi, ce que le tribun Bainobaude et le futur empereur Valentinien [] furent empêchés par Cella, tribun des Scutaires, venu rejoindre l'expédition comme collègue de Barbation, de surveiller la route par laquelle ils avaient appris que reviendraient les Germains. Non content de cela, le maître de l'infanterie, un lâche et un détracteur obstiné de la gloire de Julien, conscient d'avoir donné cet ordre contre les intérêts de la puissance romaine fit un rapport mensonger à Constance et prétendit que ces mêmes tribuns, sous prétexte d'une affaire d'intérêt public, étaient venus pour essayer de corrompre les soldats qu'il commandait. Pour cette raison, ils furent cassés de leur grade et revinrent dans leurs foyers comme de simples citoyens »

28°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVI, XI, 12-15

Nec sane hoc solo contentus sibi quoque uiginti dierum alimenta parata collegit libentius enim bellatores quaesito dexteris propriis utebantur admodum indignati, quoniam ex commeatu, qui eis recens aduectus est, ideo nihil sumere potuerunt, quod partem eius Barbatio, cum transiret iuxta, superbe praesumpsit residuum que, quod superfuit, congestum in aceruum exussit; quae utrum ut uanus gerebat et demens, an mandatu principis confidenter nefanda multa temptabat, usque in id temporis latuit.

« Ils (les soldats) étaient forts indignés de n’avoir rien pu toucher d’un convoi de ravitaillement qui leur était récemment parvenu, car Barbation s’en était avec arrogance approprié une partie quand il passa dans son voisinage; et tout le restant fut par lui mis en tas et brûlé. De tels procédés étaient-ils dus à son orgueil ou à sa folie, ou bien est-ce sur ordre de l’empereur qu’il accomplit éffrontement nombre d’actes abominables [.] »

29°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVIII, 1, 1

Iulianus [...], apud hiberna sequestratis interim sollicitudinibus bellicis haud minore cura prouinciarum fortunis multa conducentia disponebat, diligenter obseruans nequem tributorum sarcina praeagrauret, neue potentia praesumeret aliena, aut hi uersarentur in medio, quorum patrimonia publicae clades augebant

« Julien [...] pour prendre avec une égale sollicitude nombres de mesures favorables à la prospérité des provinces, interdisant soigneusement tous les abus: oppression du contribuable sous la charge des impôts, mainmise des puissants sur les biens d’autrui, participation aux affaires importantes de personnages qui s’enrichissaient des désastres publics.... »

30°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVIII, 3, 6 à 7

Erat autem idem Barbatio subagrestis, adrogantisque propositi, ea re multi exosus ([...]) apud hominem loqueretur uitae potestatem et necis in acie linguae portantem.

« Au demeurant, le dit Barbation était un homme assez inculte, aux visées orgueilleuses, qui s’était fait de nombreux ennemis ([]) en présence d’un être qui portait à la pointe de la langue le pouvoir de vie et de mort »

31°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVIII, 3, 3 à 4

ancilla, quae domina dictante perscripserat, reuersis omnibus e procinctu, exemplum ferens ad Arbitionem noctis prima quiete confugit, auideque suscepta, chartulam prodidit. Hocque indicio ille confisus, ut erat

« mais la servante qui l'avait écrite sous la dictée de sa maitresse, attendit que tous fussent revenus de cette campagne, pour se réfugier aux premières heures de la nuit auprès d'Arbition, auquel elle apportait une copie; reçue avidement, elle lui remit la pièce. Ce dernier se fia à cette preuve et, avec son aptitude particulière à l'accusation, dénonça la chose au prince »

32°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVIII, 4, 3

hac autem adsentandi nimia foeditate mercari conplures nitebantur Eusebi fauorem, cubiculi tunc praepositi, apud quem - si uere dici debeat - multa Constantius potuit, ante dicti magistri equitum salutem acriter inpugnantis ratione bifaria, quod omnium solus nec opis eius egebat ut ceteri, et domo sua non cederet Antiochiae, quam molestissime flagitabat.

« Voilà ce que sans cesse on répétait au prince, sous toutes les formes. Tout ce manège infâme n'avait d'autre but que de gagner les bonnes grâces du grand chambellan Eusèbe, dont on aurait pu dire sans exagération que c'était son maître qui avait du crédit près de lui. Ce dernier avait un double motif d'animosité contre le maître de la cavalerie. Seul entre tous, celui-ci n'avait jamais eu recours à lui. Ursicin, de plus, s'obstinait à ne pas vouloir sortir d'une maison qu'il avait à Antioche, et dont Eusèbe convoitait ardemment la possession »

33°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVIII, 4, 4,

qui ut coluber copia uirus exuberans natorum multitudinem etiam tum aegre serpentium excitans ad nocendum, emittebat cubicularios iam adultos, ut inter ministeria uitae secretioris gracilitate uocis semper puerilis et blandae apud principis aures nimium patulas existimationem uiri fortis inuidia graui pulsarent. et breui iussa fecerunt.

« il lançait ses chambellans à peine formés, avec mission de profiter des services de la vie

privée et de la grâce de leur voix, toujours enfantine et caressante à l'oreille d'un prince trop disposé à écouter, pour ruiner à force de malveillance la réputation d'un guerrier valeureux »

34°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, Livre XVIII, 5, 1 à 2

Antoninus quidam ex mercatore opulento rationarius apparitor Mesopotamiae ducis, tunc protector, exercitatus et prudens perque omnes illas notissimas terras, auiditate quorundam nexus ingentibus damnis cum iurgando contra potentes se magis magisque iniustitia frangi contemplaretur, ad deferendam potioribus gratiam qui spectabant negotium inclinatis, ne contra acumina calcitraret, flexit se in blanditias molliores confessusque debitum per concludia in nomen fisci translatum, iamque ausurus inmania rimabatur tectius rei publicae membra totius et utriusque linguae litteras sciens circa ratiocinia uersabatur, qui uel quarum uirium milites ubi agant uel procinctus tempore quo sint uenturi describens, itidem armorum et commeatum copiae aliaque usui bello futura an abunde suppetant indefessa sciscitatione percontans et cum totius orientis didicisset interna, uirorum stipendiique parte maxima per Illyricum distributa, ubi distinebatur ex negotiis seriis imperator, adlapsuro iam praestituto die soluendae pecuniae, quam per syngrapham debere se confiteri ui metuque compulsus est, cum omnibus se prospiceret undique periculis opprimendum, largitionum comite ad alterius gratiam infestius perurgente, fugam ad Persas cum coniuge liberis et omni uinculo caritatum ingenti molimine conabatur

« Un certain Antoninus [...] fut astreint par l'avidité de certains à payer de très lourdes amendes; mais comme en s'insurgeant contre les puissants, il s'apercevait qu'il était toujours davantage victime de l'injustice, car ceux qui examinaient l'affaire étaient enclins à favoriser les personnages plus considérables quand déjà approchait l'échéance où il devait acquitter la dette que la violence et l'intimidation l'avaient contraint à reconnaître par un billet »

35°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIX, 3, 2

Quibus Sabinianus renitebatur ut noxiis, palam quidem litteras imperiales praetendes, intacto ubique milite quicquid geri potuisset impleri debere aperte iubentes, clam uero corde altissim retinens saepe in comitatu sibi mandatum, ut amplam omnem adipiscendae laudis decessori suo ardenti studio gloriae circumcideret, etiam ex re publica processuram

« Mais Sabinianus rejetait ces propositions comme dangereuses et présentait en public une lettre impériale ordonnant explicitement de n'exposer en aucun cas la vie des soldats pour réaliser une opération; mais il gardait pour lui, au plus profond de son coeur, la recommandation entendue souvent à la cour, de priver son prédécesseur, dévoré par la passion de la gloire, de toute occasion de s'illustrer, même si cette occasion devait profiter à l'Etat »

36°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XX, 1, 1 à 2

hiemen agens apud Parisios Caesar, distractusque in sollicitudines uriarias, uerebatur ire subsidio transmarinis ut rettulimus ante fecisse Constantem, ne rectore uacuas relinqueret Gallias, Alamannis ad saeuitiam etiam tum incitatis et bella. Ire igitur ad haec ratione uel ui componenda, Lupicinum placuit, ea temptestate magistrum armorum, bellicosum sane et castrensis rei peritum, sed supercilia erigentem ut cornua, et de tragico, quod aiunt, coturno strepentem, super quo diu ambigebatur auarus esset potius an crudelis

« Mais le César, qui hivernait à Paris et se trouvait partagé entre des préoccupations diverses, redoutait d'aller à la rescousse des populations d'outremer [.] il voulait éviter de laisser les Gaules dépourvues de chef, à un moment où les Alamans se trouvaient encore prêts à déchaîner de cruelles guerres. On décida donc que Lupicin irait apaiser ces troubles, par la raison ou par la force. Il était pour lors maître de la milice: certes un vrai chef de guerre, entendu aux choses des camps [.] et l'on se demanda longtemps s'il était plutôt cupide ou cruel »

37°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XX, 2, 1 à 2

Quae cum ita gererentur, post Amidae oppugnationem Ursicinum ad conuictum principis ut peditum magistrum reuersum obrectatores excipiunt, primo disseminantes mordaces susurros, dein propalam ficta crimina subnectentes. Quibus imperator adsensus, ex opinione pleraque aestimans et insidiantibus patens, Arbitionem et Florentium officiorum magistrum quaesitores dederat, spectaturos quas ob res oppidum sit excisum.

« Ursicin, étant, à la suite de la prise d'Amida, revenu à la maison militaire du prince en qualité de maître de l'infanterie, y est accueilli par des calomniateurs: ils commencent par semer partout leurs chuchotements critiques, puis ils y mêlent aussitôt, ouvertement, des accusations forgées de toutes pièces. L'empereur y donna son assentiment, il réglait presque toujours son

jugement sur la rumeur publique et prêtait constamment l'oreille aux intrigants, et il fit donc désigner Arbition et le maître des offices Florientius comme enquêteurs chargés d'examiner les causes de la ruine de cette place »

38°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, Livre XX, 2, 3 à 5

Quibus apertas probabilesque refutantibus causas ueritatis ne offenderetur Eusebius, cubiculi tunc praepositus, si documenta suscepissent perspicue demonstrantia Sabiniani pertinaci ignauia haec accidisse quae contigerunt, a ueritate detorti, inania quaedam longeque a negotio distantia scrutabantur

[...]

« Ceux-ci, récusant les raisons manifestes et probables, et craignant d'offenser Eusèbe, pour lors chambellan, s'ils entérinaient les preuves démontrant à l'évidence que ces événements résultaient de l'inaction obstinée de Sabinien, se détournèrent de la vérité pour enquêter sur des points insignifiants et fort éloignés de l'affaire [] »

39°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XX, 2, 5

Relatis iis adiectisque cum interpretatione maligna conpluribus, iratus ultra modum Constantius, nec discussio negotio, nec patefieri quae scientiam eius latebant permissis, adpetitum calumniis deposita militia digredi iussit ad otium, Agilone ad eius locum immodico saltu promotus, ex Gentiulium Scutariorum tribuno.

« Au rapport de ces paroles, et de bien d'autres qu'on y ajouta en les assortissant de commentaires malveillants, Constance entra dans une colère démesurée, et sans tirer l'affaire au clair ni tolérer qu'on lui dévoilât rien de ce qui échappait à son information, il donna ordre à celui que visaient ces accusations calomnieuses de se démettre de son commandement et de quitter la cour pour rentrer dans la vie privée, après avoir promu à son poste, par un avancement abusif, Agilon, un ancien tribun des Gentils et des Scutaires »

40°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XX, 5, 7

Ut autem rerum integer ordo seruetur, praemiaque uirorum fortium maneant incorrupta, nec

honores ambitio praeripiat clandestina, id sub reuerenda consilii uestri facie statuo, ut neque ciuilis quisquam iudex, nec militiae rector, alio quodam praeter merita suffragante, ad potioem ueniat gradum, son sine detrimento pudoris eo qui pro quolibet petere temptauerit discessuro

« Mais pour que le bon ordre soit strictement maintenu, pour que demeurent intactes les rétributions accordées aux braves, et qu'une ambition sournoise ne confisque pas ces honneurs, je décide, à la face de votre respectable assemblée, qu'aucun gouverneur civil ni aucun chef militaire ne pourront accéder à un grade supérieur sur la sollicitation d'un tiers et de manière imméritée; et celui qui aura tenté de présenter une requête en faveur de quiconque ne se tirera de cette démarche qu'à son déshonneur »

41°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XX, 5, 8

Hac fiducia spei maioris animatus inferior miles, dignitatum iam diu expers et praemiorum

« Les soldats du rang, ainsi encouragés par l'assurance d'un espoir accru, privés comme ils l'étaient depuis longtemps déjà de toute dignité et de toute rétribution »

42°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XX, 9, 4

Gomoarium enim successorem Lupicini, antequam sciretur huius modi quicquam, magistrum prouexit armorum.

« De fait il éleva Gomoarius au rang de maître de la milice, comme successeur de Lupicin avant qu'on sût quoi que ce soit »

43°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XX, 11, 5

Ibi tunc forte Ursulus praesens, qui aerarium tuebatur, dolore percitus exclamauit: «en quibus animis urbes a milite defenduntur, cui ut abundare stipendium possit, imperii opes iam fatiscunt!». Quod dictum ita amarum militaris multitudo postea apud Chalcedona recordata, ad eius exitium consurrexit.

« Ursulus, gardien du trésor, qui se trouvait là à ce moment, s'écria sous le coup du ressentiment: «voilà avec quelle ardeur les villes sont défendues par des légionnaires qui épuisent à présent les ressources de l'Empire pour disposer de soldes copieuses!«. Cette parole si amère fut rappelée, par la suite, à Chalcédoine, par la foule des militaires qui se liguèrent pour le perdre »

44°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, Livre XX, 11, 7

quod ante feruorem certaminum erat necessario praestruendum, uiris prudentibus missis, condicione posita dupla, cogebat moenium defensores redire ad suos alienis sine cruore concessis, aut in dictionem uenire Romanam, dignitatibus augendos

« il envoya (Constance) aux défenseurs de la muraille des parlementaires avisés, pour les astreindre à l'alternative qu'il proposait: ou bien se replier dans leur pays en lui livrant sans verser de sang ce qui ne leur appartenait pas, ou bien se soumettre à l'autorité de Rome pour être comblée de dignités et de récompenses »

45°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XXI, 8, 1

itidemque Neuitae magisterium commisit armorum, Gumoarium proditorem antiquum timens, quem cum Scutarios ageret, latenter prodidisse Veteranionem suum principem audiebat aliosque plures ex arbitrio suo militibus regendis adposuit, quorum merita norat et fidem.

« Il nomma aussi Névitte général de la cavalerie en remplacement de Guyomer, qui lui était suspect pour avoir, disait-on, lorsqu'il commandait les scutaires sous Vétranion sourdement travaillé à livrer son maître [.] Il fit encore plusieurs promotions d'officiers dans l'ordre de mérite personnel, et sans consulter que ses notes particulières »

46°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XXI, 16, 1 à 3

Bonorum igitur uitiorumque eius differentia uere seruata, praecipua prima conueniet expediri. imperatoriae auctoritatis cothurnum ubique custodiens, popularitatem elato animo contemnebat et magno, erga tribuendas celsiores dignitates inpendio parcus, nihil circa administrationum augmenta praeter pauca nouari perpessus, numquam erigens cornua

militarium nec sub eo dux quisquam cum clarissimatu prouectus est. erant enim, ut nos quoque meminimus, perfectissimi. nec occurrebat magistro equitum prouinciae rector nec contingi ab eo ciuile negotium permittebat. sed cunctae castrenses et ordinariae potestates ut honorum omnium apicem priscae reuerentiae more praefectos semper suspexere praetorio.

in conseruando milite nimium cautus, examinador meritorum non numquam subscruposus, palatinas dignitates uelut ex quodam tribuens perpendicularo, et sub eo nemo celsum aliquid acturus in regia repentinus adhibitus est uel incognitus, sed qui post decennium officiorum magisterium uel largitiones uel simile quicquam esset recturus, apertissime noscebatur. ualdeque raro contigerat ut militarium aliquis ad ciuilia regenda transiret contraque non nisi puluere bellico indurati praeficiebantur armatis.

« Une véridique appréciation de son caractère doit commencer par faire la part du bien. Toujours retranchée dans la morgue impériale, son âme haute et fière tenait toute popularité comme au-dessous d'elle. Il ne conféra les hautes dignités qu'avec une extrême parcimonie, et, sauf en un petit nombre de cas, ne souffrit aucune extension des avantages attachés aux charges publiques. Il sut contenir l'arrogance militaire.

Sous son règne on ne vit pas de promotion au titre d'illustrissime, bien qu'à notre connaissance celui de perfectissime ait été quelquefois concédé. Un recteur de province alors n'était pas tenu d'aller au-devant du maître général de la cavalerie; et ce dernier n'avait droit d'intervenir dans aucune partie de l'administration civile. Mais, militaire ou civile, toute autorité s'inclinait, avec le respect du vieux temps, devant la prééminence du préfet du prétoire. Il fut ménager du soldat jusqu'à l'excès. Rigide appréciateur du mérite, il ne conféra de charge au palais qu'après avoir, pour ainsi dire, pesé, la balance en main, tous les titres: nul n'arriva d'emblée sans avoir fait ses preuves. D'avance on savait à qui était dévolu, après dix ans de services, le titre de trésorier, de maître des offices, ou tel autre emploi que ce fût. Très rarement se rencontra-t-il qu'à celui qui avait porté les armes fut confié le maniement des affaires civiles; mais nul, sans un long apprentissage du métier de soldat, n'obtint jamais l'honneur de lui commander »

47°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XXII, 3, 1

Breui deinde Secundo Sallustio, promotus praefecto praetorio, summam quaestionum agitandarum ut fido commisit: Mamertino a et Arbitione et Agilone atque Neuita adiunctis, itidemque Iouino magistro equitum per Illyricum recens prouecto.

« Le premier acte du nouveau règne fut d'ouvrir une série d'informations judiciaires, dont la direction fut donnée à Secundus Salustius, récemment nommé préfet du prétoire, et investi de toute la confiance de Julien. Le prince lui donna pour assesseurs Mamertin, Arbétion, Agilon et Névitte, auxquels il adjoignit encore Jovin, qu'il venait de créer maître de la cavalerie, lors de son passage en Illyrie »

48°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XXV, 8, 9

quibus mandauerat princeps ut Lucillianum socerum suum post depositum militiae munus digressum ad otium, morantemque eo tempore apud Sirmium, oblatis magisterii equitum et peditum codicillis, quos isdem tradiderat, properare Mediolanum urgerent, res firmaturum ancipites, et, quod magis metuebatur, si casus noui quidam exsurgerent opponendum.

« Le prince leur remit pour les offrir à son beau-père Lucillien, alors retiré du service, et jouissant du repos à Sirmium, les brevets de maître de l'infanterie et de la cavalerie. Ils devaient aller trouver ce dernier dans sa retraite, et le presser de se rendre à Milan pour affermir l'ordre et pour organiser une force répressive si, ce que redoutait surtout Jovien, quelque rébellion venait à surgir »

49°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XXV, 8, 11

prudenticque consilio Malarichum ex familiaribus negotiis, agentem etiam tum in Italia, missis insignibus Iouino iussit succedere armorum magistro per Gallias, gemina utilitate praespeculata, ut et dux meriti celsioris ideoque suspectus abiret e medio, et homo inferioris spei ad sublimiora prouectus auctoris sui nutantem adhuc statum studio fundaret ingenti.

« Un choix des mieux raisonnés lui fit jeter les yeux sur Malaric, qui était alors en Italie uniquement occupé de ses affaires privées, pour remplacer Jovin dans le commandement militaire des Gaules, et il lui en envoya les insignes. Il y avait une double intention dans cette préférence. D'un côté, c'était écarter un mérite supérieur et conséquemment suspect, et, de l'autre, dépasser tous les vœux que l'ambition de l'homme eût pu former, et l'intéresser puissamment au maintien du régime faible encore dont il tiendrait cet avancement »

50°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XXVII, 9, 4

et quoniam adest liber locus dicendi quae sentimus, aperte loquimur: hunc imperatorem omnium primum in maius militares fastus ad damna rerum auxisse communium, dignitates opesque eorum sublimius erigentem, et quod erat publice priuatimque dolendum, inflexa saeuitia punientem gregariorum errata, parcentem potioribus, qui tamquam peccatis indulta licentia ad labes delictorum inmanium consurgebant; qui ex eo anhelantes ex nutu suo indistanter putant omnium pendere fortunas.

« Mais le temps de la vérité est venu: disons nettement toute notre pensée. Un des torts de Valentinien est d'avoir, au grand préjudice de l'État, donné le premier l'essor à l'arrogance de l'armée. Il prodigua trop de ce côté les richesses et les honneurs, et, ce qui n'est pas moins blâmable en morale qu'en politique, impitoyable à l'égard des simples soldats, il fermait les yeux sur les vices des chefs, qui dépassèrent bientôt toute mesure: aussi en sont-ils venus à se regarder comme disposant de toutes les fortunes »

51°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XXVIII, 4, 6

Et primo nobilitatis, ut aliquotiens pro locorum copia fecimus, dein plebis digeremus errata, incidentia ueloci constringentes excessu.

« Je jette ici en passant quelques traits de la corruption de l'époque, en attirant d'abord, comme je l'ai déjà fait plus haut, l'attention sur les classes supérieures; je descendrai ensuite dans les mœurs du peuple »

52°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XXX, 8, 9

huius exempla continentiae similia plurima in Romanis exuberant ducibus : quibus omissis quoniam non sunt perfectae uirtutis indicia - nec enim aliena non rapere laudis est - unum ex multis constans innocentiae uulgi ueteris specimen ponam. cum proscriptorum locupletes domus diripiendas Romanae plebi Marius dedisset et Cinna, uulgi rudes animi sed humana soliti respectare, alienis laboribus pepercerunt, ut nullus egens reperiretur aut infimus qui de ciuili luctu fructum contrectare pateretur sibi concessum.

« La vie des généraux romains abonde en traits d'un désintéressement semblable. Je les passe

sous silence, comme ne constituant pas des actes de vertu: on n'est pas vertueux pour ne pas s'approprier le bien d'autrui. Mais je veux citer un fait qui prouve l'honnêteté du peuple d'autrefois. Au temps où Marius et Cinna livraient au pillage les maisons des riches proscrits, la basse classe, ignorante, mais capable de comprendre les sentiments d'humanité, respecta ce que d'autres avaient acquis à la sueur de leur front. Il ne se trouva pas un pauvre, pas un mendiant, qui se crût autorisé à profiter du malheur de l'époque, en portant la main sur ces dépouilles ».

53°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XXVIII, 6, 1-29.

Hinc, tamquam in orbem migrantes alium, ad Tripoleos Africae provinciae ueniamus aerumnas, quas, ut arbitror, Iustitia quoque ipsa defleuit quae unde instar exarsere flammarum, textus aperiet absolutus. Austoriani his contermini partibus barbari in discursus semper expediti ueloces uiuere quae assueti rapinis et caedibus paulisper pacati ad genuinos turbines reuoluti sunt hanc causam praetendentes ut seriam. Stachao quidam nomine popularis eorum ut in otio nostra peragrando licentius agebat quaedam uetita legibus, inter quae illud potius eminebat, quod provinciam omni fallaciarum uia prodere conabatur, ut indicia docuere uerissima; quocirca supplicio flammarum absumptus est. Huius necem ulcisci ut propinqui damnati quae iniuste causantes / ferarum similes rabie concitarum exsiluere sedibus suis Iouiano etiam tum imperante ueriti quae prope Leptim accedere, ciuitatem muris et populo ualidam, suburbano eius uberrimo insidere per triduum mactatis quae agrestibus, quos inopinatus hebetauerat pavor uel confugere coegerat ad speluncas, incensa suppellectili multa, quae uehi non poterat, referti rapinis reuerterunt ingentibus trahentes captiuum Siluam quoque casu cum caritatibus in agro inuentum, ordinis sui primatem. Hac subita clade Leptitani perterriti ante incrementa malorum, / quae intentabat barbaricus tumor, praesidium implorauere Romani, / comitis per Africam recens prouecti qui cum uenisset militares copias ducens ferre quae opem rebus rogaretur afflictis, non nisi abundanti comeatu aggesto et camelorum quattuor milibus apparatis castra firmabat esse moturum hoc quae responso miserandis ciuibus stupefactis atque negantibus sufficere se posse post uastationes et incendia ita enormibus instrumentis remedia quaerere damnorum immanium / dissimulanter diebus ibi quadraginta consumptis nullo temptato idem discesserat comes. Qua spe Tripolitani frustrati formidantes quae extrema allapso legitimo die concilii, quod apud eos est annuum, Seuerum et Flaccianum creauere legatos Victoriarum aurea simulacra Valentiniano ob imperii primitias oblaturus, ut quae lacrimosas provinciae ruinas docerent intrepide quibus compertis Romanus misso equite

uelocissimo magistrum officiorum petit Remigium, affinem suum uel rapinarum participem, / ut prouideret imperatoris arbitrio cognitionem huius negotii uicario sibi que deferri uenerunt in comitatum legati adito que principe uerbis, quae perpessi sunt, ostenderunt; obtulerunt decreta textum continentia rei totius quibus lectis cum neque relationi officiorum magistri fauentis Romani flagitiis nec contraria referentibus crederetur, promissa disceptatio plena dilata est eo more, quo solent inter potiorum occupationes ludi potestates excelsae. Dum remedia quaedam a conmilatio principis exspectantur, suspensis Tripolitanis diuque anxiis, rursus globi superuenere barbarici, fiducia sublato praeteritorum, Leptitanoque agro et Oeensi interneciua populatione transcursis, expleti praedarum aceruis ingentibus abscesserunt, occisis decurionibus multis, inter quos Rusticianus sacerdotis et Nicasius enitebat aedilis. haec autem eruptio ideo arceri non potuit, quod ad legatorum preces negotiorum quoque militarium cura praesidi delata Ruricio mox translata est ad Romanum et iam recens inflictiae cladis nuntius missus ad Gallias excitauit acrius principem. / ideo que tribunus et notarius Palladius mittitur, ut et militi disperso per Africam praeberet stipendium debitum et gesta per Tripolim fide congrua scrutaretur. Inter tales tamen consulendi moras exspectandi que responsa / Austoriani successu gemino insolentes ut rapaces alites aduolarunt / irritamento sanguinis atrocius efferatae; cunctis que, nisi quos fuga discriminibus eximeret, interemptis praedas, quas antehac reliquerant, auexerunt arboribus exsectis et uitibus tunc Mychon quidam nobilis oppidanus et potens captus in suburbano lapsus que, antequam uinciretur, quia pedibus aeger euadere penitus uetabatur, in puteum aquis uacuum sese coniecit, unde costa diffracta leuatus a barbaris / ductus que prope portas coniugis miseratione redemptus est et ad pinnas muri fune sublatus post biduum interiit unde elati in pertinaciam saeuissimi grassatores ipsa pulsauere moenia Leptitana funestis plangoribus resonantia feminarum, quas numquam antea hostiliter clausas pauor exanimabat insolitus, obsessa que urbe per octo continuos dies, cum quidam oppugnatores sine ullo uulnerarentur effectu, redierunt ad propria tristiores. Ob quae super salute dubii ciues ultima que temptantes profectis ante legatis nondum reuersis Iouinum mittunt atque Pancratium, / quae uiderint quae ipsi perpessi sint, imperatorem fida relatione docturos qui Seuerum apud Carthaginem inuentum et Flaccianum, / superiores illos legatos, percontando, quid egerint, cognouerunt eos audiri a uicario iussos et comite e quibus Seuerus ilico perit uexatus acerbitate morborum; nihilo minus tamen properarunt ad comitatum magnis itineribus ante dicti. Ingresso post haec Palladio Africam Romanus, quas ob res uenerat, ante praestructus, ut securitatem suam in tuto locaret, numerorum principiis per quosdam secretorum mandauerat conscios, ut ei tamquam potenti et palatii summatibus proximo stipendii, quod pertulerat, praestarent maximam

partem; et ita est factum confestimque ille ditatus perrexit ad Leptim, utque ad ueritatis perueniret indaginem, Erechthium et Aristomenem facundos municipales et insignes, libere suas ciuiumque et finitimorum retexentes aerumnas, ad loca uastata secum eduxit quibus aperte cuncta monstrantibus luctuosis prouinciae cineribus uisis reuertit Romanum que ut desidem increpans | relaturum se cuncta uerissime, quae uiderat, minabatur ad principem atque ille ira percitus et dolore se quoque mox referre firmavit, quod missus ut notarius incorruptus donatium militis omne in quaestus auerterit proprios qua gratia flagitiorum arbitra conscientia cum Romano deinde Palladius concordabat reuersus que ad comitatum | arte mendaciorum impia Valentinianum fefellerat Tripolitanos frustra queri commemorans ideo que rursus ad Africam cum Iouino postremo omnium legatorum remittitur - Pancratius enim decesserat apud Treueros -, ut cum uicario ipse merita legationis quoque secundae spectaret; praeter haec linguas Erechthi et Aristomenis praecidi iusserat imperator, quos inuidiosa quaedam locutos idem Palladius intimarat. Secutus, ut statutum est, uicarium notarius uenit ad Tripolim. | hoc que comperto Romanus domesticum suum illuc uolucriter misit | et Caecilium consiliarium in ea prouincia genitum, per quos - incertum pretio an fallaciis - circumuenti municipales omnes grauabant Iouinum destinatus asserentes nihil eorum mandasse, quae docuerat principem, eo usque iniquitate grassante, ut ipse quoque Iouinus | ad salutis suae discrimen confiteretur se imperatori mentitum. Quibus per Palladium regressum cognitis Valentinianus ad acerbiterat procliuior Iouinum quidem ut auctorem, Caelestinum uero Concordium que et Lucium ut falsi conscios et participes puniri supplicio capitali praecepit, Ruricius autem praesidem ut mendacem morte multari hoc quoque accedente, quod in relatione eius uerba quaedam, ut uisum est, immodica legebantur ac Ruricius quidem apud Sitifim caesus, reliqui apud Vticam sententiae uicarii Crescentis addicti. Flaccianus tamen ante legatorum interitum, cum a uicario audiretur et comite, constanter saluti suae propugnans acclamationibus iratorum militum impetu que cum conuiciis paene confossus est | obicientium ideo Tripolitanos non potuisse defendi, quod ipsi ad expeditionales usus praebere necessaria detrectarunt et ob haec trusus in carcerem, dum consultus super eo, quid conueniret agi, decerneret imperator, sollicitatis, ut dabatur opinari, custodibus in urbem Romam abierat profugus ibi que delitescens fatali lege discessit. Hoc memorando fine externis domesticis que dladibus uexata conticuit Tripolis non indefensa, quia uigilauit Iustitiae oculus sempiternus ultimae que legatorum et praesidis dirae diu enim postea huiusmodi casus emersit: solutus sacramento Palladius destitutus que fastu, quo tumebat, discessit ad otium et cum Theodosius, ductor exercituum ille magnificus, oppressurus Firmum perniciose coeptantem uenisset in Africam, proscripti Romani rem mobilem, ut iussum est, scrutaretur, inter chartas eius inuenta

est et Meteri cuiusdam epistula id continens "domino patrono Romano Meterius" et in fine post multa nihil ad rem pertinentia: « salutat te Palladius proiecticius, qui non aliam ob causam dicit se esse proiectum, nisi quod in causa Tripolitanorum apud aures sacras mentitus est » his litteris ad comitatum missis et lectis Valentiniani iussu Meterius raptus suam esse confitetur epistulam ideo que Palladius exhiberi praeceptus cogitans, quas criminum coxerit moles, in statione primis tenebris obseruata custodum absentia, qui festo die Christiani ritus in ecclesia pernoctabant, innodato gutture laquei nexibus interiit hoc fortunae secundioris indicio plene comperto deleta que tristium concitore turbarum exsiluerunt Erechthius et Aristomenes e latebris, qui, cum sibi iussas abscidi linguas didicissent ut prodigas, ei ad longe remota declinarunt et abdita, docto que super nefanda fraude Gratiano imperatore fidentius Valentinianus enim obierat ad Hesperium proconsulem et Flavianum uicarium audiendi sunt missi, quorum aequitas auctoritate mixta iustissima torto Caecilio aperta confessione cognouit ipsum suasisse ciuibus, grauarent mentiendo legatos haec acta secuta est relatio gestorum pandens plenissimam fidem, ad quam nihil responsum est. Et ne quid coturni terribilis fabulae relinquerent intemptatum, hoc quoque post depositum accessit aulaeum. Romanus ad comitatum profectus se cum Caecilium duxit cognitores accusaturum ut inclinatos in prouinciae partem; is que Merobaudis fauore susceptus necessarios sibi plures petierat exhiberi qui cum Mediolanum uenissent frustra que se tractos ob simultates documentis probabilibus ostendissent, absoluti redierunt ad lares.

« Nous allons en quelque sorte passer dans un autre monde, et retracer les douleurs de la province de Tripolitaine en Afrique, douleurs dont on peut dire que la Justice elle-même a pleuré. Nous montrerons quelle étincelle a produit cet incendie. Les Austorians, tribu barbare du voisinage, ne vivant que de meurtres et de rapines, et redoutable pour la rapidité de ses mouvements, après une inaction de quelque durée, avait repris ses habitudes de pillage et de violence. Voici le motif qu'ils donnaient sérieusement à leur agression: un des leurs, nommé Stachao, à la faveur de la paix parcourait librement notre territoire. Il y commit plusieurs infractions à l'ordre public et aux lois, une entre autres des plus graves, et dont on eut la preuve. Convaincu de trames pour livrer la province à ses compatriotes, il fut condamné à être brûlé vif et exécuté. Sous prétexte de tirer vengeance de l'injustice dont un des leurs était mort victime, les barbares se répandirent hors de leurs frontières avec la furie de bêtes féroces. Jovien régnait encore à cette époque. L'invasion respecta la ville de Leptis,

redoutable par sa population et ses défenses ; mais ses riches environs furent pendant trois jours mis au pillage. Les Austoriani égorgèrent les paysans restés sur place par l'effet de la terreur ou réfugiés dans des cavernes, brûlèrent ce qu'ils ne purent emporter, et s'en retournèrent chargés de butin, emmenant prisonnier Silva, l'un des premiers magistrats de la ville, qu'ils avaient surpris dans sa campagne avec sa famille. Les Leptitains, sous l'impression de ce désastre, se dépêchèrent, avant que l'orgueil du succès poussât les barbares à de nouvelles hostilités, de demander du secours au comte Romain, qui venait d'être nommé au gouvernement de l'Afrique. Celui-ci vint en effet, amenant avec lui des troupes. Mais quand il s'agit de se porter sur les points ravagés, il refusa d'entrer en campagne que l'on n'eût au préalable mis à sa disposition d'immenses approvisionnements en vivres et quatre mille chameaux. Les infortunés Leptitains restèrent d'abord stupéfaits, puis protestèrent de leur impuissance, ruinés comme ils l'étaient par le fer et la flamme, à remplir l'exorbitante condition imposée pour porter remède à tant de maux. Sur quoi le comte séjourna quarante jours chez eux dans une inaction prétendue forcée, puis s'en retourna purement et simplement. Voyant s'évanouir ainsi l'espoir qu'ils avaient conçu de ce côté, les Tripolitains appréhendèrent les derniers malheurs. C'était l'époque de la session de leur conseil provincial, qui s'assemble une fois l'an. On y désigna deux députés, Sévère et Flaccien, chargés d'offrir à Valentinien, comme don de joyeux avènement, des figurines de la Victoire en or, et d'exposer nettement devant lui les souffrances de la province. Le comte, informé de cette résolution, dépêche aussitôt un courrier à Rémige, maître des offices, son parent et le complice de ses rapines, lui mandant de faire en sorte que la connaissance de l'affaire fût attribuée à lui Romain, et au lieutenant du préfet dans la province. Les députés arrivent à la cour, obtiennent audience, et, à l'appui de leurs doléances de vive voix, remettent au prince un mémoire des faits. Comme le contenu de cette pièce était en désaccord avec les renseignements du maître des offices, qui s'entendait avec Romain, les déclarations contradictoires furent jugées suspectes. On remit donc à plus ample informé la décision de l'affaire, qui dut passer par toutes les phases d'atermoiement et fins de non-recevoir dont les intermédiaires du pouvoir ont coutume d'endormir sa justice. Les Tripolitains cependant attendaient avec anxiété que le gouvernement vînt à leur secours. Au milieu de cette angoisse prolongée, voilà de nouvelles bandes qui leur tombent sur les bras. Les campagnes de Leptis et d'Oéa sont ravagées dans tous les sens, et les barbares ne se retirent que chargés de butin, après avoir tué plusieurs décurions, Rusticien et Nicaise entre autres, investis, l'un des attributions du culte, l'autre de celles de l'édilité. L'invasion ne rencontra pas même d'obstacle; car les pouvoirs militaires, que les instances des députés avaient d'abord fait confier au président Rurice, venaient d'être dévolus à Romain.

Toutefois une relation de ce nouveau désastre parvint au prince dans les Gaules, et lui causa une vive émotion. Il envoya aussitôt Pallade, tribun et notaire, avec la double mission d'acquitter la solde due aux cantonnements d'Afrique, et de porter une équitable investigation sur ce qui s'était passé dans la province de Tripolitaine. Tandis que le temps se passe à prendre des renseignements et à attendre les réponses, les Austoriani, enflés de leur double succès, reviennent à la charge comme des oiseaux de proie qui ont senti le carnage, tuent tout ce qui ne peut fuir assez vite, emportent le butin dont ils n'avaient pu se charger dans les deux précédents pillages, et coupent les arbres et les vignes. Un citoyen très riche et très influent, nommé Mychon, surpris par eux dans sa maison de campagne, réussit cependant à s'échapper de leurs mains avant d'être garrotté. Mais une infirmité qu'il avait aux jambes l'empêchant de fuir, il se jeta dans un puits à sec, d'où les barbares le tirèrent avec une côte rompue. Ils le traînèrent ensuite jusque sous les murs de la ville, où la vue de cet infortuné émut la compassion de sa femme, qui paya sa rançon. Alors on le hissa sur le rempart avec une corde, et il mourut deux jours après. Enfin les brigands, de plus en plus acharnés, poussèrent l'insolence jusqu'à attaquer les défenses de Leptis. La ville aussitôt retentit des lamentations désespérées des femmes, qui, pour la première fois, se voyaient enfermées pour subir un siège. Celui-ci toutefois ne dura que huit jours. Les assaillants, voyant qu'ils y perdaient inutilement du monde, se retirèrent, assez humiliés de cet échec. Mais la position des habitants n'en était pas moins critique. Point de nouvelles des députés. On tente un dernier effort, en chargeant Jovin et Pancrace de remettre encore sous les yeux du prince le tableau de souffrances qu'ils ont vues et partagées. À Carthage, ceux-ci rencontrent Sévère et Flaccien, leurs prédécesseurs, qui ne purent rien répondre à leurs questions inquiètes, sinon qu'ils étaient renvoyés devant le comte et le lieutenant. Sur ces entrefaites, Sévère tombe malade et meurt. Les deux nouveaux commissaires n'en poursuivent pas moins leur voyage en toute célérité. Arrive Pallade en Afrique. Romain, averti de cette mission, et comprenant quel danger pouvait en résulter pour lui, dépêche aussitôt un de ses affidés à chacun des chefs de corps, leur conseillant de faire sous main de larges remises, sur les fonds de la solde, à l'homme influent et bien en cour à qui ce rôle important avait été confié. La manoeuvre eut un plein succès. Pallade, empochant les deniers, s'achemine vers Leptis; et là, pour constater plus sûrement les faits, se fait accompagner d'Erechthius et d'Aristomène, magistrats distingués de la ville, sur le théâtre des dévastations. Beaux parleurs tous deux, ceux-ci ne s'épargnèrent pas en doléances sur les maux endurés par eux, par leurs concitoyens, et par les habitants des campagnes voisines. Pallade vit de ses yeux toutes les misères de la province. Il revint invectivant amèrement contre la coupable négligence du gouverneur, et déclarant tout haut qu'il dirait au prince toute la vérité. Alors

Romain, piqué au vif, le menaça d'un contre-rapport, où il révélerait à l'empereur les détournements opérés sur la solde au profit de l'incorruptible agent qu'il avait choisi. Par réciprocité d'infamie, une collusion s'établit ainsi entre ces deux hommes. Pallade, de retour près du prince, lui persuada, par le plus mensonger des récits, que les Tripolitains se plaignaient sans raison. Là-dessus il est lui-même renvoyé en Afrique avec Jovin, le seul membre restant de la seconde députation (Pancrace était mort à Trèves), afin de statuer, de concert avec le lieutenant, sur le mérite de cette nouvelle supplique. Valentinien ordonna de plus qu'Erechthius et Aristomène eussent la langue coupée, pour les propos par eux méchamment débités devant Pallade. Celui-ci se rend donc comme adjoint du lieutenant à Tripoli, où Romain, toujours bien informé, se dépêche d'envoyer un agent avec son conseiller Caecilius, enfant lui-même de la province. Par artifice ou corruption, ces deux entremetteurs surent si bien circonvenir les membres du conseil, qu'ils tournèrent en masse contre Jovin, prétendant que celui-ci n'avait reçu d'aucun d'eux mission de dire ce qu'il lui avait plu d'articuler devant le prince. Le comble de cette amère dérision fut que le pauvre Jovin se vit forcé lui-même, croyant par là sauver sa tête, de confesser qu'il avait menti à l'empereur. Au retour de Pallade, et sur son exposé des faits, l'empereur, toujours enclin aux résolutions violentes, prononça la peine capitale contre Jovin comme auteur, Célestin et Concordius comme complices, de fausses déclarations. Le président Rurice dut également perdre la tête sous le fer du bourreau comme imposteur, et, de plus, comme s'étant servi d'expressions inconvenantes dans sa dépêche. Rurice subit sa peine à Sétif. Les autres furent exécutés à Utique, par les ordres du lieutenant Crescens. Flaccien, quelque temps avant la mort de ses collègues, par la vigueur avec laquelle il soutenait son bon droit devant le comte et le lieutenant, ameuta contre lui les soldats, qui l'accablèrent d'injures et faillirent le massacrer. Ils lui criaient que si les Tripolitains étaient restés sans défense, ils ne devaient s'en prendre qu'à leur propre refus de fournir aux besoins du corps expéditionnaire. L'infortuné fut jeté en prison. Mais tandis que l'empereur hésitait sur ce qu'on devait faire de lui, il trouva moyen de s'évader, probablement en gagnant ses gardes, et fut secrètement se réfugier à Rome, où il resta caché jusqu'à sa mort. En présence d'un tel dénouement, la malheureuse province, opprimée au dehors, trahie au dedans, ne put que se résigner et se taire. Mais vint le tour de la vengeance. L'oeil éternel de la Justice se rouvrit un jour, au cri du sang des députés et de Rurice. Il fallut du temps toutefois, comme on va le voir, pour que l'expiation fût complète. Déjà Pallade, frappé d'une disgrâce et dépouillé de tous les avantages d'une position dont il était si fier, était rentré dans l'obscurité, lorsque l'illustre Théodose fut envoyé en Afrique pour réprimer la révolte de Firmus. Une recherche ordonnée alors par le général, suivant ses instructions, dans les papiers du comte Romain, fit découvrir une lettre d'un certain

Métère, laquelle portait cette suscription, « Métère à Romain, son patron," et, après quelques détails insignifiants, se terminait ainsi: « Le disgracié Pallade vous présente ses compliments. Sa destitution, dit-il, n'est qu'une juste conséquence des mensonges qu'il a débités à des oreilles sacrées, touchant l'affaire de Tripoli ».La lettre fut envoyée à la cour, et, sur son contenu, Valentinien fit arrêter Métère, qui la reconnut pour être de lui. Un mandat d'amener fut aussitôt lancé contre Pallade, qui, récapitulant en chemin quelles charges il avait accumulées sur sa tête, se pendit à la première couchée, profitant de l'absence de ses gardiens, qui étaient allés passer la nuit à l'église, en observation de la grande solennité du christianisme. Erechthius et Aristomène, à qui ce jugement du sort ne laissait plus rien à redouter de leur cruel persécuteur, sortirent des asiles où ils s'étaient cachés en apprenant qu'ils devaient perdre la langue pour s'en être trop servis. Valentinien n'était plus. Ils révélèrent alors à l'empereur Gratien tout ce mystère d'iniquité, furent renvoyés devant le proconsul Hespérius et le lieutenant Flavien, où ils trouvèrent cette fois l'intégrité sur le siège du magistrat. La torture arracha à Caecilius l'aveu d'avoir mis lui-même dans la bouche des membres du conseil de Tripoli l'accusation de fraude contre leurs députés. Enfin, une relation publique mit tous ces faits au grand jour, et pas une voix ne s'éleva pour dire non. Un dernier acte manquait à cette terrible tragédie. Romain lui-même se rendit à la cour, accompagné de Caecilius, dans l'intention d'accuser de partialité ceux qui avaient informé sur cette affaire. Encouragé par l'accueil que lui fit Mérobaud, il sollicita la comparution de plusieurs témoins, tous à sa dévotion. Mais, arrivés à Milan, ceux-ci eurent l'adresse de déposer de façon à se faire mettre hors de cause, et renvoyer chez eux purement et simplement. Quant à Rémige, avant la mort de Valentinien il était déjà rentré dans la retraite; et nous dirons en son lieu comment un noeud coulant y termina ses jours ».

53°) Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XVII, 13, 25-27

Tali textu recte factorum Constantius iam metuente sublimior militari que consensu secundo Sarmaticus appellatus ex uocabulo subactorum iam que discessurus conuocatis cohortibus et centuriis et manipulis omnibus tribunali insistens signis que ambitus et aquilis et agmine multiplicium potestatum his exercitum allocutus est ore omnium fauorabilis, ut solebat : « Hortatur recordatio rerum gloriose gestarum omni iucunditate uiris fortibus gratior ea ad modum uerecundiae replicare, quae diuinitus delata sorte uincendi et ante proelia et in ipso correximus feruore pugnarum, Romanae rei fidissimi defensores quid enim tam pulchrum tam que posteritatis memoriae iusta ratione mandandum quam, ut miles strenue factis, ductor

prudenter consultis exsultet ? persultabat Illyricum furor hostilis absentiam nostram inanitate tumentis despiciens, dum Italos tueremur et Gallos, uariis que discursibus uastabat extima limitum nunc cauatis roboribus, aliquotiens peragrans pedibus flumina, non congressibus nec armis fretus aut uiribus, sed latrocinii assuetus occultis, astu et ludificandi uarietate, iam inde ab instituta gente nostris quoque maioribus formidatus; quae longius disparati, qua ferri poterant, tulimus leuiores iacturas efficacia ducum uitari posse sperantes.

« Cette conduite, aussi pleine d'adresse que de bonheur, releva le caractère de Constance aux yeux de l'armée, qui d'une voix unanime lui décerna pour la seconde fois le titre de Sarmatique, du nom des peuples qu'il avait subjugués. Le prince, au moment de son départ, fit assembler les cohortes, les centuries et les manipules; puis, montant sur son tribunal, entouré des principaux chefs de l'armée, il lui adressa ces paroles, bien faites pour produire sur elle une favorable impression: "Fidèles soutiens de la puissance romaine, les souvenirs de gloire, je le sais, sont pour les coeurs courageux la plus douce des jouissances. Je veux donc, puisque la protection d'en haut nous a donné la victoire, passer en revue devant vous, sans que la modestie en soit blessée, ce que chacun de nous a fait avant la bataille et pendant la chaleur de l'action. Quoi de plus légitime, en effet, de moins suspect aux yeux de la postérité, que ce loyal témoignage que se rendent à eux-mêmes, après le succès, et le soldat de sa bravoure, et le chef de sa bonne direction ? L'ennemi déchaîné désolait l'Illyrie, et, dans sa jactance effrénée, insultant à notre absence, commandée par le salut de l'Italie et de la Gaule, il étendait bientôt ses ravages jusqu'au-delà de nos frontières. S'abandonnant sur des troncs d'arbres creusés, il franchissait ainsi les fleuves, ou les passait à gué. Mal armé, sans force réelle, et incapable de lutter contre une troupe régulière, il s'était fait craindre de tout temps par l'audace de ses brigandages imprévus, et son adresse singulière à se rendre insaisissable. Trop éloignés du théâtre du mal, nous avons dû longtemps nous en reposer sur nos généraux du soin d'en réprimer l'excès; mais il s'est accru par l'impunité jusqu'à devenir une sorte de dévastation organisée de nos provinces.

54°) Aurélius Victor, *Des Césars*, 41, 26

tum quia Vetrano litterarum prorsus expers et ingenio stolidior idcircoque agresti uerborum pessimus, cum per Illyrios peditum magisterio milites curaret, dominationem ortus Moesiae superioris locis squalidioribus improbe occupauerat.

« Ajoutons à tout cela que Vétranion, homme de la plus crasse ignorance, de l'esprit le plus stupide, et que sa rusticité grossière rendait plus détestable encore; Vétranion, simple général d'infanterie chez les Illyriens, et issu d'une des plus ignobles familles de la Mésie supérieure venait d'usurper le pouvoir suprême »

55°) Aurélius Victor, *Des Césars*, 42, 15 à 16

Is namque Silvanus in Gallia ortus barbaris parentibus ordine militiae, simul a Magnentio ad Constantium transgressu pedestre ad magisterium adolescentior meruerat. E quo cum altius per metum seu dementiam conscendisset, legionum, a quis praesidium sperauerat, tumuitu octauum circa ac uicesimum diem trucidatus est.

« Ainsi la république, après le long intervalle d'environ soixante-dix ans, rentra sous l'autorité d'un seul chef. Elle venait à peine d'être délivrée des troubles civils, lorsqu'elle fut agitée de nouveau par l'élévation forcée de Silvanus à l'empire. Gaulois d'origine et né de parents barbares, ce Silvanus, d'abord simple soldat, après avoir abandonné le parti de Magnence pour celui de Constance, avait obtenu, malgré son extrême jeunesse, le titre de général de l'infanterie. Par crainte ou par démence, il monta plus haut encore; mais après un règne d'environ vingt-huit jours, il fut massacré dans une révolte des légions dont il avait espéré l'appui ».

56°) Claudien, *Poèmes Politiques*, III CONS. CARM. 6-7 133-146

*Ut uentum ad sedes, cunctos discedere tectis dux iubet et generum conpellat talibus ultro :
“bellipotens Stilicho, cuius mihi robur in armis, pace probata fides - quid enim per proelia gessi
te sine ? Quem merui te non sudante triumphum. Odrysium pariter Getico foedaumis Hebrum
sanguine, Dalmatica pariter prostrauimus alas Riphaeaque simul fessos porreximus artus in
glacie stantemque rota sulcauimus Histrum -, ergo age, me quoniam caelestis regia poscit, tu
curis succede meis, tu pignora solus nostra foue : geminos dextra tu protege fratres. Per
consanguineos thalamos noctemque beatam, per taedas quas ipsa tuo regina leuauit coniugio
socioque nurum produxit ab aula, indue mente patrem, crescentes dilige fetus ut ducis, ut
soceri. Iamiam sucurus ad astra te custode ferar.*

« Quand on arriva au palais, le chef fait sortir tout le monde. Et à son gendre il s'adresse en ces termes : O Stilicon, puissant guerrier, ma force réside en tes armes, Et ta fidélité s'est prouvée dans la paix : qu'ai-je fait au combat sans toi ? Sans ta sueur, quel triomphe ai-je mérité ? Ensemble nous avons souillé l'Hébre odrysien du sang des Gètes, nous avons terrassé ensemble les escadrons dalmates, en même temps nous avons allongé nos membres fatigués sur le Riphée glacé, nos roues ont sillonné l'Ister figé ; Or donc, puisque je suis requis par le palais céleste, à toi d'assumer mes soucis, toi seul prends soin de mes enfants, et de ton bras protège les deux frères. Par l'hyménée qui unit notre sang, par ta nuit de bonheur, par les flambeaux que la reine en personne a levés pour tes noces en t'amenant d'une cour alliée ta jeune épouse, prends un coeur paternel, chéris ces rejetons qui croissent, ceux de ton chef, de ton beau-père. Je vais monter aux astres en paix si tu les gardes » « »

57°) *Code Théodosien*, XI, 24, 4

IDEM AA. EVTYCHIANO P(RAEFECTO) P(RAETOR)O. Censemus, ut, qui rusticis patrocina praebere temptaverit, cuiuslibet ille fuerit dignitatis, sive magistri utriusque militiae sive comitis sive ex proconsulibus vel vicariis vel Augustalibus vel tribunis sive ex ordine curiali vel cuiuslibet alterius dignitatis, quadraginta librarum auri se sciat dispendium pro singulorum fundorum praebito patrocinio subiturum, nisi ab hac postea temeritate discesserit. Omnes ergo sciant non modo eos memorata multa feriendos, qui clientelam susceperint rusticorum, sed eos quoque, qui fraudandorum tributorum causa ad patrocina solita fraude confugerint, duplum definitae multae dispendium subituros. DAT. VI ID. MART. CONSTANTINOP(OLI) THEODORO V. C. CONS.

« Les Empereurs Arcadius et Honorius Augustes à Eutychianus, préfet du prétoire.

Nous déclarons que quiconque voudrait fournir protection à des ruraux, quel que soit son rang, qu'il puisse avoir, celui de maître des deux milices ou celui de comte ou d'ancien proconsul ou vicaire ou préfet augustal ou tribun ou membre de l'ordre des décurions ou n'importe quel haut rang, il saura qu'il sera soumis à une peine de 40 livres d'or pour la protection fournie à chaque exploitation, à moins qu'il ne mette fin à un tel comportement. Tous les hommes, donc, doivent savoir que non seulement une telle peine sera infligée à ceux qui recevraient la clientèle de ruraux, mais aussi que si quiconque, dans l'intention de se dérober aux obligations fiscales, par une fraude régulière, devait fuir pour trouver refuge sous une telle protection, ils devraient

payer le double de l'amende établie.

Donnée le sixième jour avant les ides de mars à Constantinople, l'année du consultat du très noble Théodorus. »

58°) Code Théodosien, VI, 3, 1

[IMPP]P. THEO(OSIUS) ARCAD(IUS) ET HONOR(IUS) AAA. AURELIANO P(RAEFECTO) U(RBI). Si quid syri[ar]chiae a senatoriis possessionibus annua conlatione con[fer]tur, iubemus aboleri

« Les empereurs Théodose, Arcadius et Honorius Augustes à Aurelianus Préfet de la Ville. Si quelque chose est versé en contribution annuelle par les possessions des sénateurs au titre de la syriarchie, Nous ordonnons que ce soit aboli »

59°) Code Théodosien, VI, 22, 1

[IMP. C]ONSTANTINUS A. AD SEVERUM P(RAEFECTUM) U(URBI). Si quis iudicio nos[tr]o se adeptum codicillos adstruxerit et idem uel su(pe)rna codicillorum impressio uel scriptura adstipuletur interior, tamen si ad hoc pecuniam constabit speratam, nihilominus reiectus in plebem, quo plus extorquere conatus est, abdicetur. Hos enim solos, qui intra palatium uersati sunt uel administrationibus functi, [ad] honros excipi oportebit ceteris cunctis exemptis et curiis restitutis. Si qui tamen bonorum uirorum suffra[gio] nulla data pecunia uel prouinciae legatione suscepta nostris sunt obtutibus inlustrati, hi duumuiratus, curas, [fla]monium prouinciae lucrati cetera munerum publicorum obire non abnuant. Qui uero coemptis procurationum administrationibus post lucra de fisco captata uacationem meruerunt, siue perfectissimi sunt siue inter egregiorum ordinem locumque constiterint, decuriones nominentur. Quibus illi quoque addendi sunt, qui neque ex administrationibus sunt et tamen ut perfectissimi delitescunt.

« L'empereur Constantin Auguste à Severus Préfet de la Ville. Si quelqu'un démontre avoir acquis des codicilles par Notre décision et que cela est confirmé ou par le texte extérieur ou par l'écriture intérieure, et s'il est cependant avéré que l'on a espéré de l'argent pour ce faire, il n'en sera pas moins rejeté dans la plèbe et privé de ce qu'il a tenté d'extorquer. Ceux-là seuls, en effet, qui ont vécu au palais ou ont exercé des fonctions d'administrations doivent être admis

aux honneurs à l'exception de tous les autres qui doivent être rendus aux curies. Cependant, si certains - sans donner d'argent - se sont illustrés à Nos regards par le suffrage de gens de bien ou pour avoir assumé une légation provinciale, ceux-là, dispensés du duumvirat, de la curatelle et du flaminat de la province, ne doivent pas refuser de s'acquitter des autres charges (munus) publiques. Quant à ceux qui, ayant acheté des fonctions de procureurs ont mérité leur congé après avoir reçu le salaire du fisc, qu'ils soient perfectissimes ou placés dans le corps et le rang des procureurs, qu'ils soient nommés décurions. A ceux-ci doivent aussi être ajoutés ceux qui n'ont pas géré de fonctions administratives et qui s'abritent cependant derrière le perfectissimat »

60°) *Code Théodosien*, VII, 8, 2

IMPP. VALENTINIANUS ET VALENS AA. REMIGIO MAG(ISTRO) OFFICIORUM. IN synagoga Iudaicae legis hospitii uelut merito inruentes iubeas emigrare, quos priuatorum domus, non religionum loca habitationum meritoconuenit adtinere.

« Les empereurs Valentiniens et Valens Augustes à Remigius Maître des Offices. Ordonne que ceux qui ont envahi une synagogue de la loi juive comme si c'était au titre du logement en sortent. Ce sont les maisons des particuliers et non des lieux consacrés aux pratiques religieuses qu'il convient d'occuper au titre d'habitation »

61°) *Code Théodosien*, VII, 20, 12

IMPP. ARCADIUS ET HONORIUS AA. STILICHONI MAGISTRO UTRIVSQUE MIL(ITIAE). Plerique testimonialibus fraude quaesitis fiunt ueterani, qui milites non fuerint, nonnulli inter exordia militiae in ipso aetatis flore discedunt. Quisquis igitur laetus Alamannus, Sarmata uagus uel filius ueterani aut cuiuslibet corporis dilectui obnoxius et florentissimis legionibus inserendus testimoniales ex protectoribus uel cuiuslibet dignitatis obtinuit uel eas, quae nonnumquam comitum auctoritate praestantur, ne delitiscat, tirocinnis castresibus inbuatur. Si quis praeterea uel prima stipendia uel nondum, ut oportebat, inpleta missionis colore deseruit, nihil impetrata ualeant, nisi forte quempiam aut defessae aetatis aut corporis aegritudo aut gloriosorum uulnerum cicatrices causaria uel honesta missione defendunt, dummodo hos ista non adiiient, qui aetate solida et integro corpore haec occuparunt. Et quoniam plurimos uel ante militiam uel post inchoatam uel peractam latere obiectu pia

religionis agnouimus, dum se quidam uocabulo clericum et infaustis defunctorum obsequiis occupatos non tam obseruatione cultus quam otii et socordiae amore defendunt, nulli omnino tali excusari obiectione permittimus, nisi qui aut fractus senio aut membris debilis aut paruitate deformis indignus consortio uirorum fortium repperitur. Illius quoque sanctionis oportet admoneri, ut, si quis decurionum primipilariorum collegiatorum ciuilium apparitionum uel aliorum necessitatibus inretitus militiae sacramenta durasset, defendi castrensium stipendiorum excusatione non possit.

Dat. III kal. feb. Med(iolano) Stilichone et Aureliano uiris clarissimis cons.

« Les empereurs Arcadius et Honorius augustes à Stilicon, Maître des deux milices. Nombreux sont ceux qui, par des certificats obtenus par fraude, deviennent vétérans alors qu'ils n'ont pas été soldats. Certains, dans la fleur même de leur âge, s'éloignent du service dès son début. Donc quiconque - lète, Alaman, Sarmate, vagabond, fils de vétéran ou soumis au recrutement dans n'importe quel corps - qui doit être versé dans les très brillantes légions, et qui aurait obtenu un certificat d'ancien protecteur ou de quelqu'autre dignité ou un de ces certificats que délivre parfois l'autorité des comtes, devra, pour ne pas donner l'impression de se cacher, recevoir l'instruction des recrues des camps. En outre, si quelqu'un a quitté le service dès ses premières années ou avant son terme normal, sous couleur de démobilisation, rien de ce qu'il aurait obtenu n'aurait de valeur, à moins que, par aventure, les atteintes de l'âge, les maladies du corps, les cicatrices de glorieuses blessures ne le justifient par une réforme ou une démobilisation honorable, à condition cependant que ne se prévalent pas des gens qui l'auraient usurpées étant dans la force de l'âge et l'intégrité de leurs corps. Et parce que Nous avons appris que nombreux sont ceux qui, dès avant même le service ou alors qu'il a été commencé mais n'est pas encore achevé, y échappent au nom de la sainte religion, tandis que d'autres se targuent de la qualité de clerc et de l'accomplissement de services miséricordieux rendus aux défunts, alors qu'ils sont poussés plus que par l'observance religieuse par l'amour de l'oisiveté et de l'inaction, Nous interdisons à qui que ce soit de se libérer sous de tels prétextes, à moins que, accablé par la vieillesse, faible de constitution, rendu difforme par une petite taille, il ne soit jugé indigne d'être compté au nombre des hommes valeureux. Il convient également de notifier la décision suivante : si quelque décurion, primipilaire, membre de collègue, appariteur civil ou tout autre personne liée aux charges obligatoires, avait prêté les serments militaires, il ne pourra être délibéré de ses obligations par l'excuse du service des camps

Donné le 3 des calendes de février à Milan sous le consulat des clarissimes Stilicon et Aurelianus (30 janvier 400) »

62°) Code Théodosien, IX, 42, 2

IMP. CONSTANTIUS A. ET IULIANUS CAES. AD POPULUM. Si quem forte gladius ultor adflixerit aliaue quaelibet uitam adimens poena consumpserit, usque ad tertium gradum generis copulationis eiusdem successio deferatur fisco penitus quiescente, ut accipiat hereditatem, qui eam iure cuili uel pratorio poterat uindicare, de numero uidelicet personarum, quas legis huius excepit auctoritas, sed ita, ut alia sit condicio damnatorum ex crimine maiestatis aut magicae. In his enim, etiamsi liberos damnatus habeat uel parentes, non condentes poenam, sed relinquentes antiquam, fisco fieri locum praecipimus

Dat. VIII id. mart. Med(iolano) Constantio A. VIII et Iuliona Caes. cons.

« L'empereur Constance Auguste et Julien César au peuple. S'il arrive qu'un glaive vengeur abatte quelqu'un, ou que quelque autre peine lui ôte la vie en y mettant un terme, que sa succession soit dévolue jusqu'au troisième degré de parenté familiale, le fisc étant complètement laissé à l'écart. Que reçoive l'héritage celui qui pouvait le revendiquer selon le droit civil ou prétorien, à condition de faire partie des personnes stipulées par l'autorité de cette loi. Mais la condition doit être différente pour les condamnés à la suite d'un crime de majesté ou de magie : en effet, pour eux, ne créant pas une peine mais conservant l'ancienne, Nous ordonnons qu'on fasse place au fisc, même si le condamné a des enfants ou des parents
Donné le 8 des ides de Mars à Milan sous le consul de Constance Auguste pour la 8ème fois et Julien César (8 mars 356) »

63°) Code Théodosien, IX, 42, 4

IDEM A. AD TAURUM. Vetueramus bona capite damnatorum fiscali dominio uindicari excepto crimine maiestatis et magicae, ut ea haberent usque ad gradum tertium suc(c)essores eorum, quorum uitam seueritas ademisset. Nunc uero bona capite damnatorum fiscali dominio uindicari decernimus sanctione illa, quam certa condicione dederamus, quiescente.

Dat. prid. non. ian. Sirmi, acc. VI kal. sept. Dationa et Cereale cons.

« Le même Auguste à Taurus. Nous avons interdit que les biens des condamnés à une peine capitale soient revendiquées pour la propriété du fisc, sauf pour les crimes de majesté et de magie, de sorte que puissent en disposer les successeurs jusqu'au troisième degré de ceux que

la sévérité (de la peine) avaient privé de la vie. Mais maintenant, Nous ordonnons par cette décision que les biens des condamnés à la peine capitale soient revendiqués pour la propriété du fisc, la sanction que Nous avons prise par la résolution fixée étant laissée de côté

Donné la veille des nones de janvier à Sirmium, reçu le 6 des calendes de septembre sous le consulat de Datianus et Cerealis (4 janvier, 27 août 358) »

64°) *Code Théodosien*, XI, 1, 1

IMP. CONSTANTINUS A. AD PROCLIANUM. Praeter prietas res nostras et ecclesias catholicas et domum clarissimae memoriae Eusebii exconsule et exmag(is)tro equitum et peditum et Arsacis regis Armeniorum nemo ex nostra iusione praecipuis emolumentis familiaris iuuetur substantiae Datianus enim u(ir) c(larissimus) patricius, qui hanc olim gratiam fuerat consecutus, auferri sibi id cum tanta instantia depoposcit, cum quanta alii poscere consuerunt. Ideoque omnes pensitare debebunt quae manu nostra delegationibus adscribuntur, nihil amplius exigendi. Nam si qui uicarius aut rector prouinciae aliquid iam cuiquam crediderit remittendum, quod aliis remiserit de propriis dare facultatibus compelletur. Dat. XV iul. Constantinop(oli) Constantino A. IIII et Licinio III cons.

« L'Empereur Constantin Auguste à Proclianus. A l'exception de Nos propriétés privées, des Eglises catholiques et des maisons d'Eusebius de clarissime mémoire, ancien consul et ancien maître de la cavalerie et de l'infanterie, et d'Arsace, roi des Arméniens, que personne ne soit, en vertu de Notre ordonnance, favorisé par des avantages particuliers à propos de ses biens familiaux. En effet, le clarissime patrice Datianus, qui avait obtenu naguère cette faveur, a supplié qu'elle lui soit ôtée avec autant d'insistance que mettent les autres à la réclamer. C'est pourquoi tous devront payer ce qui leur est imputé par ordres de paiements fiscaux de Notre main ; on ne devra exiger d'eux rien de plus. De fait, si quelque vicaire ou gouverneur de province avait cru bon faire remise à quelqu'un de quoi que ce soit, qu'il soit contraint de rembourser sur ses propres biens ce dont il a fait remise à autrui

Donné à Constantinople le 15 des calendes de juillet sous le 4e consulat de Constantin Auguste et Licinius (18 janvier 360)»

65°) Eutrope, *Abrégé de l'Histoire Romaine*, X, 10

Post Constantis necem Magnentio Italiam, Africam, Gallias obtinente etiam Illyricum res

nouas habuit, Vetraniōne ad imperium consensu militum electo. Quem grandaevum iam et cunctis amabilem diuturnitate et felicitate militiae ad tuendum Illyricum principem creauerunt, uirum probum et morum ueterum ac iucundae ciuilitatis, sed omnium liberalium artium expertem adeo, ut ne elementa quidem prima litterarum nisi grandaevus et iam imperator acceperit.

« Après la mort de Constans, le tyran Magnence ayant envahi l'Italie, l'Afrique et les Gaules, il s'éleva de nouveaux troubles dans l'Illyrie, où les soldats proclamèrent empereur un certain Vétéranion. Il était déjà fort âgé, et la longueur de ses services jointe à son bonheur dans la guerre, lui avaient de telle sorte gagné le cœur des soldats, qu'ils le choisirent pour leur prince, afin de conserver l'Illyrie. C'était un homme de bien, doux, affable, et qui faisait revivre en lui les mœurs anciennes, mais si ignorant, qu'il n'apprit à lire que dans la vieillesse, et lorsqu'il fut empereur »

66°) Eutrope, *Abrégé de l'Histoire romaine*, X, 11

Sed a Constantio, qui ad ultionem fraternae necis bellum ciuile commouerat, abrogatum est Vetraniōni imperium; nouo inusitatoque more consensu militum deponere insigne compulsus.

« Mais Constance qui, pour venger la mort de son frère avait excité une guerre civile, ôta l'empire à Vétéranion, qui par un procédé extraordinaire et sans exemple, fut obligé de quitter la pourpre par le jugement des troupes »

67°) Eutrope, *Abrégé de l'Histoire romaine*, X, 13

Siluanus quoque in Gallia res nouas molitus ante diem tricesimum extinctus est, solusque imperio Romano eo tempore Constantius princeps et Augustus fuit.

« Sylvanus excita aussi quelques troubles dans les Gaules, mais ils furent apaisés par sa mort en moins de trente jours »

68°) Eutrope, *Abrégé de l'Histoire romaine*, X, 15

uir egregiae tranquillitatis, placidus, nimium amicis et familiaribus credens, mox etiam uxoribus deditior, qui tamen primis imperii annis ingenti se modestia egerit, familiarium etiam locupletator neque inhonoros sinens, quorum laboriosa expertus fuisset officia, ad seueritatem tum propensior, si suspicio imperii moueretur, mitis alias, et cuius in ciuilibus magis quam in externis bellis sit laudanda fortuna.

« Il (Constance) fut prince fort doux et fort paisible, mais il aimait trop ses courtisans, et se livrait trop aux femmes. Dans les premières années de son règne, il fit paraître une grande retenue; fit un plaisir d'enrichir ses amis, et ne laissait jamais sans récompense ceux dont il avait quelques services. Mais s'il soupçonnait l'un d'eux d'aspirer à l'empire, il n'écoutait que la vengeance. D'ailleurs ce fut un bon prince, plus malheureux dans les guerres civiles, que dans celles qu'il eut avec les étrangers »

69°) Eutrope, *Abrégé de l'Histoire romaine*, X, 16

In amicos liberalis, sed minus diligens quam tantum principem decuit. Fuerunt enim nonnulli, qui uulnera gloriae eius inferrent

« il fut très libéral envers ses amis mais il n'eut pas dans certaines rencontres toute l'attention que devait avoir un grand prince. Quelques-uns même prirent de là occasion de donner atteinte à sa gloire »

70°) Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, II, 8

Nam cum in duodecimo historiarum libro referat, post diui Honori excessum Valentinianum puerolum, uno tantum lustro peracto, a consubrino Theodosio imperatorem fuisse creatum et apud urbem Romam tyrannum Iohannem in imperium surrexisse, legatusque eius a caesare dicat fuisse dispectus, adiecit: Dum haec ita gererentur, legati ad tyrannum reuersi sunt, mandata atrocita reportantes. Quibus permotus Iohannis Aetium, id temporis curam palatii, cum ingenti auri pondere ad Chonus transmittit, notus sibi obsidatus sui tempore et familiari amicicia diuinctos, cum mandatis huiusmodi: cum primum partes aduersae Italiam ingressae forent, ipse a tergo adoriretur, se ad fronte uenturum. Et quia de hoc uiro consequenter plura memoranda sunt, genus moresque ordire placet

« Aetius dont nous avons parlé plus haut. Il raconte, dans le douzième livre de son histoire, qu'à la mort de l'empereur Honorius, Valentinien, encore enfant, et n'ayant accompli qu'un lustre, fut créé Empereur par son cousin germain Théodose, et que le tyran Jean s'éleva à l'empire de Rome; après avoir dit que ses députés furent méprisés par César, il ajoute : Pendant que ces choses se passaient ainsi, les députés retournèrent vers le tyran, lui rapportant les menaces les plus terribles. Ces menaces déterminèrent Jean à envoyer aux Huns, avec beaucoup d'or, Aetius, à qui était alors confié le soin de son palais. Celui-ci les avait connus dans le temps où il était chez eux en otage, et était lié avec eux d'une intime amitié. Il fut chargé de leur porter les instructions suivantes, qu'aussitôt que les ennemis entreraient en Italie, ils les attaquaient par derrière, tandis que lui les prendrait de front »

72°) Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, II, 8

Gaudentius pater, Scythiae prouintiae primoris loci, a domesticatu exorsus militiam, usque ad magisterii equitum culmen profectus. Mater Itala, nobilis ac locuplex faemina. Aetius filius a puero praetorianus, tribus annis Alarici obsessus, dehinc Chunorum; post haec Carpillionis gener, ex comite domesticorum et Iohannis cura palatii.

« Son père Gaudentius, de la principale ville de la province de Scythie, ayant commencé la guerre par l'état de domestique, parvint jusqu'au grade de maître de la cavalerie. Sa mère, Itala, était une femme noble et riche ; leur fils Aetius, prétorien dès son enfance, fut à trois ans remis en otage à Alaric, de là aux Huns ; ensuite, étant devenu gendre de Carpillion, il commença, en qualité de comte des domestiques, à être chargé de l'administration du palais de Jean »

73°) Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, II, 8

minimae cupiditatis, bonis animi praeditus, ne impulsoribus quidem prauis ab instituto suo deuians, iniuriarum patientissimus, laboris adpetens, inpavidus periculorum, famis, sitis, uigiliarum tolerantissimus. Cui ab ineunte aetate praedictum liquet, quantae potentiae fatis destinaretur, temporibus suis locisque celebrandus.

« Exempt d'avarice et de toute avidité, il était doué des dons de l'esprit, ne s'écartant pas de son devoir par de mauvais penchants, supportant les outrages avec une très grande patience,

aimant le travail, ne craignant aucun danger, souffrant avec beaucoup de courage la faim, la soif et les veilles. Il est certain qu'il lui fut prédit, dès son jeune âge, à quelle puissance le destin le réservait, et qu'il serait renommé dans son temps et dans son pays ».

74°) Jean le Lydien, *Des Magistratures de l'Etat romain*, III, 41.

Οὕτως οὖν ὥσπερ δι' ὑποβάθρων τινῶν καταφερομένης τῆς ἀρχῆς, τοὺς μὲν στρατιωτικούς καταλόγους ἔταξεν ἡ βασιλεία ὑπὸ τοῖς τότε καλουμένοις κόμισιν καὶ στρατηγοῖς, τὰς δὲ ἐν τῷ παλατίῳ τάξεις ὑπὸ τῷ πρωτεύοντι τῶν δυνάμεων τῆς αὐλῆς, ὃν καὶ ἰαὐτὸν ἄρχοντα οὐ μικρόν, καθάπερ τοὺς λεγομένους στρατηλάτας, αἱ τῆς ἐπαρχότητος ἐλαττώσεις ἀπετέλεσαν. Τὰ γὰρ πολυτελῆ τῶν οἰκοδομημάτων καταλυόμενα πολλοῖς ἐπαρκεῖ πρὸς οἰκοδομήν. 3. Καὶ ἕως μὲν τοὺς βασιλέας ἐπεξίεναι δι' ἑαυτῶν τοῖς πολέμοις συνέβαινεν, εἶχε τινα ἢ ἀρχή, εἰ καὶ μὴ τοσαύτην, πλήν ὑπὲρ πάσας τὰς ἄλλας ἰσχύν τε καὶ δύναμιν· ἐξότε (δὲ) συνέβη τελευταῖον Θεοδόσιον νέον κομιδῆ τῆς βασιλείας ἐπιλαβέσθαι καὶ κατὰ τὴν τοῦ πατρὸς νομοθεσίαν μὴ συγχωρεῖσθαι τοῖς πολέμοις παρεῖναι, καὶ τούτου νόμῳ γενικῶ κωλυθέντος ἀπολέγοντι βασιλεῖ Ῥωμαίων ὁρμᾶν ἐπὶ πόλεμον, εἰκότως τοῖς μὲν στρατηγοῖς τὰ τῶν πολέμων, τῷ δὲ μαγίστρῳ τὰ τοῦ παλατίου γέγονε χώρα, ὡς μηδὲν ἕτερον ἔχειν τὸ λοιπὸν τὴν ἐπαρχότητα ἢ μόνον τὴν ἐπὶ ταῖς δαπάναις φροντίδα, ἣν εἰκὸς ἐστὶ γενέσθαι κατὰ τὸ ἀναγκαῖον περὶ τε τοὺς ἐξ αὐτῆς παραφυομένους ἄρχοντας καὶ περὶ ἐκείνους γε μὴν, ὧν αὐτοὶ δῆθεν ἐτάχθησαν ἄρχειν. ἰ

« Ainsi donc, tandis que, comme degré par degré, la magistrature s’effondrait, pour les registres militaires, l’empire les mit sous le contrôle de ceux que l’on appelait comte et généraux, pour les régiments servant au palais, sous celui du chef des forces de la cour. Il est devenu lui aussi un commandant d’importance non négligeable, comme ceux que l’on appelle les maîtres de milice. C’est le résultat des amoindrissement qu’a subis la préfecture. Les bâtiments coûteux fournissent en se désagréant un matériau suffisant pour en bâtir d’autres. Et aussi longtemps qu’il arrivait aux empereurs de sortir en personne au cours des guerres pour affronter l’ennemi, la magistrature, dans une certaine mesure, gardait, encore que moins importantes, mais supérieures à toutes les autres, à la fois force et pouvoir ; mais du jour où il advint que, tout jeune encore, Théodose II accéda à l’Empire et qu’une disposition légale de son père ne lui concéda plus le droit d’être présent sur les fronts de guerre (l’empêchement tenait à une loi générale interdisant à l’empereur de Rome de partir en guerre), les généraux désormais eurent la compétence en matière de guerre, le magister pour les affaires du palais, en sorte que la préfecture n’eut plus rien d’autre à l’avenir que le département chargé des dépenses : c’est là une évolution normale suite à la nécessité liée aux commandants qui sont les rejetons de la préfecture et bien entendu à ceux sur qui ils ont eux-mêmes prétendument reçu ordre d’exercer leur commandement ».

75°) Jean le Lydien, *Des Magistratures de l’Etat romain*, III 70, 1

λευκοχρύσων, και το πέρας τὰς ἐνιδρυμένας ἀει στρατιάς και τῶν ὑπερμαχοῦντων τὰς κατ' αὐτῶν τῶν προνοουμένων λαφυραγούς ἀρταγὰς βίας τε και φθοράς τῶν παραπορευομένων διὰ τῶν ἐπαρχιῶν στρατευμάτων ὅσα κατὰ τό ἀναγκαῖον ἐπι τοῦς πολέμους ὀρμᾶν συμβαινει, δι ὁ κουφοτέραν τήν ἐπιδρομήν τῶν βαρβάρων τῆς ἐπιστασίας τῶν οἰκειων τό ὑτήκοον ἑαυτῶ συλλογίζεται.

« ima, comitatensia, monoptera, monastica, apemelemena, leucochrysa et, au bout du compte, les troupes toujours cantonnées chez eux et, à la place d’une protection des administrés, les pillages, rapt, violences et destructions perpétrés par les armées traversant les provinces, comme il arrive nécessairement en cas de départ en campagne : voilà pourquoi l’ensemble des sujets supputait que serait plus légère à supporter l’invasion des barbares que la domination des siens »

76°) Jordanès, *Histoire des Goths*, XXVI, 134.

Euenit his, ut adsolet gentibus necdum bene loco fundatis, penuria famis. Coepere autem primates eorum et duces, qui regum uice illis praeerant, id est Fridigernus, Alatheus et Safrach, exercitus inopiam condolere, negotiationemque a Lupicino, Maximoque Romanorum ducibus expetere. Verum quid non auri sacra fames compellit acquiescere? Coeperunt duces, auaritia compellente, non solum ouium, boumque carnes, uerumetiam canum, et immundorum animalium morticina eis pro magno contradere : adeo, ut quemlibet mancipium in unum panem, aut decem libras in inam camem mercarentur. Sed iam mancipiis, et suppellectili deficientibus, filios eorum auarus mercator uictus necessitate exposcit. Haut enim secus parentes faciunt, salutem suorum pignorum prouidentes, satius deliberant ingenuitatem perire, quam uitam; dum misericorditer alendus quis uenditur, quam moriturus seruatur. Contigit etenim, illo sub tempore aerumnoso, ut Lupicinus ductor Romanorum Fritigemum Gothorum regulum ad conuiuium inuitaret, dolumque ei, ut post exitus docuit, moliretur. Sed Fridigemus doli nescius, cum paucorum comitatu ad conuiuium ueniens, dum intus in preturio aepularetur, clamorem miserorum morientium audiret, iamque alia in parte socios eius reclausos, dum milites ducis sui iussu trucidare conarentur, et uox morientium duriter emissa iam suspectis auribus intonaret; illico apertos ipsos dolos cognoscens Fritigernus, euaginato gladio e conuiuio, non sine magna temeritate, uelocitateque egreditur, suosque socios ab imminente morte ereptos ad necem Romanorum instigat. Qui, nancta occasione uotiuua, elegerunt uiri fortissimi in bello magis, quam in fame deficere, et illico in ducum Lupicini et Maximi armantur occisionem. Illa namque dies Gothorum famem, Romanorumque securitatem ademit : coeperuntque Gothi iam non ut aduenae et peregrini, sed ut ciues et domini possessoribus imperare, totasque partes septentrionales usque ad Danubium suo iuri tenere. Quod comperiens in Antiochia Valens imperator, mox armato exercitu, in Thraciarum partes digreditur; ubi lacrimabili bello commisso, uincentibus Gothis, in quodam praedio iuxta Adrianopolim saucius ipse refugiens, ignorantibusque, quod imperator in tam uili casula delitisceret, Gothis, igneque ut adsolet saeuiente ab inimico supposito cum regali pompa crematus est.

« Ces Wisigoths, comme il se doit pour une nation qui n'est pas encore bien fixée quelque part, endurèrent une famine. Les premiers d'entre eux et les généraux qui leur tenaient lieu de rois, c'est-à-dire Fritigern, Alatheus et Safrac, commencèrent à pâtir du dénuement de leur armée et

à demander aux ducs romains Lupicin et Maxime de faire commerce avec eux. mais à quels gains la soif impie de l'or ne pousse-t-elle pas ? Les ducs romains, entraînés par leur cupidité, se mirent à leur fournir à prix élevé non seulement de la viande de mouton et de boeuf, mais aussi des cadavres de chiens et d'animaux immondes, si bien que ceux-ci leur donnaient n'importe laquelle de leurs propriétés pour le prix d'un seul pain ou de dix livres de viande. Toutefois, lorsque propriétés et mobilier viennent à manquer, le marchand cupide réclame leurs fils, vaincus qu'ils sont par la nécessité de se nourrir. Car les parents ne disent pas non, désireux d'assurer le salut de leurs descendants : ils se résolvent plus aisément à les voir perdre la liberté que la vie, puisque l'enfant qu'on vend sera nourri misérablement, celui qu'on garde est un mort en sursis. En fait, il se fit, en ce époque de vicissitudes, que Lupicin, le chef romain, invita à un banquet Fritigern, roitelet des Goths. Il lui tendait, comme la suite le révéla, un piège. Mais Fritigern ignorait ce piège et il se rend au banquet avec une escorte réduite. Tandis qu'il dînait à l'intérieur du prétoire, il pouvait entendre le cri de malheureux qui étaient en train de mourir. En effet, dans un autre coin du camp, les légionnaires, sur l'ordre de leur chef, avaient enfermé ses compagnons et s'efforçaient de les tuer. La voix de mourants, lancée avec force, résonnait jusqu'à ses oreilles maintenant enclines à la suspicion. Fritigern prend aussitôt conscience du piège qui apparaît alors au grand jour. Il dégaine son épée, quitte, non sans faire preuve d'une grande hardiesse et d'une grande vivacité, le banquet, arrache ses compagnons à une mort proche et les engage à massacrer les Romains. Ceux-ci trouvèrent là l'occasion qu'ils appelaient de leurs vœux et préférèrent, en hommes valeureux, mourir à la guerre plutôt que de faim. Aussitôt, ils s'arment pour tuer les ducs Lupicin et Maxim. Plus exactement, ce jour là apporta un terme à la famine dont souffraient les Goths et à la sécurité dont bénéficiaient les Romains. Les Goths se mirent à donner leurs ordres aux propriétaires, non plus comme des étrangers et des pérégrins, mais comme des citoyens et des maîtres, et ils tinrent sous leur juridiction toutes les régions septentrionales jusqu'au Danube. Quand il apprend cette nouvelle, à Antioche, l'empereur Valens a tôt fait d'équiper une armée et de partir vers les Thraces. Là-bas, il engage une guerre funeste : les Goths sont vainqueurs et lui-même, blessé, se réfugie dans une propriété campagnarde près d'Andrianopolis. Les Goths ignoraient que l'empereur se cachait dans une si pauvre mesure ; ils y mirent le feu, comme il se doit quand un ennemi est empli de fureur, et Valens fut ainsi brûlé dans sa pompe royale ».

77°) Jordanès, *Histoire des Goths*, XXIX, 146.

Postquam uero Theodosius amator pacis generisque Gothorum rebus excessit humanis,

coeperuntque eius filii utramque rempublicam luxuriose uiuentes adnihilare, auxiliariisque suis, id est Gothis consueta dona subtrahere. Mox Gothis fastidium eorum increuit, uerentesque ne longa pace eorum resolveretur fortitudo, ordinato super se regem Alaricum.

« Mais après que Théodose, qui aimait la paix et la nation des Goths, eut quitté le monde des humains, ses fils commencèrent, en vivant dans le luxe, à réduire à néant les deux Empires et à supprimer les dons habituels à leurs auxiliaires, c'est à dire aux Goths. Le dégoût qu'ils inspiraient à ces derniers eut tôt fait de croître. Ces Goths craignaient que leur bravoure ne fût amoindrie par une longue paix, et ils se placèrent sous les ordres d'un roi, Alaric ».

78°) Jordanès, *Histoire des Goths*, XXXII, 164.

contra quem Honorius imperator Constantium uirum industria militari pollentem, multisque proeliis gloriosum cum exercitu dirigit : ueritus ne foedus dudum cum Athaulfo initum ipse turbaret, et aliquas rursus in republica insidias moliretur, uicinis sibi gentes repulsis; simulque desiderans germanam suam Placidiam subiectionis opprobrio liberare : paciscens cum Constantio, ut, aut bello aut pace, uel quoquo modo, si eam potuisset, ad suum regnum reuocaret, eique eam in matrimonium sociaret.

« Pour le contrecarrer, l'empereur Honorius dépêcha avec une armée Constantius, qui se distinguait par son activité militaire et que de nombreux combats avaient couvert de gloire. Il craignait que Valia lui-même ne bafouât le traité jadis conclu avec Athaulf et n'ourdît à nouveau quelque piège contre l'Empire, maintenant que ses voisins avaient été repoussés. En même temps, il désirait libérer sa soeur de la situation infamante de sujétion où elle se trouvait. Il conclut un marché avec Constantius : si, par les armes ou pacifiquement, ou par n'importe quel moyen, il pouvait la ramener dans son Empire, il la lui donnerait en mariage ».

79°) Jordanès, *Histoire des Goths*, XXXIII, 167.

Sed Gizericus rex Wandalorum iam a Bonifacio in Africam inuitatur, qui Valentiniano principi ueniens in offensam, non aliter quam se malo reipublicae potuit uindicare.

« Mais Geiséric, roi des Vandales, avait déjà été appelé en Afrique par Boniface (celui-ci, tombé en disgrâce auprès de l'empereur Valentinien, ne put se venger autrement qu'au

détriment de l'Etat ; il appela donc ces gens en les sollicitant de ses prières) ».

80°) Jordanès, *Histoire des Goths*, XXXIV, 176.

Aetius ergo patricius tunc praeerat militibus, fortissimorum Moesiorum stirpe progenitus, in Dorostorena ciuitate, a patre Gaudentio, labores bellicos tolerans, reipublicae Romanae singulariter natus, qui superbam Sueuorum, Francorumque barbariem immensis caedibus seruire Romano imperio coegisset. Hunnis quoque auxiliariis Litorio ductante, contra Gothos Romanus exercitus mouit procinctum.

« A cette époque donc, le patrice Aetius était à la tête de l'armée ; issu de la race des très valeureux Mésiens, né dans la cité de Durostorum, il avait pour père Gaudentius. Il était endurant aux fatigues de la guerre et avait une singulière disposition naturelle à servir l'Etat romain, lui qui, au terme d'immenses carnages, avait contraint l'orgueilleux Suève et le Franc barbare à obéir à l'Empire de Rome. Avec également des auxiliaires Huns, sous le commandement de Litorius, l'armée romaine se porte contre les Goths ».

81°) Jordanès, *Histoire des Goths*, XXXVI, 191.

A parte uero Romanorum tanta patricii Aetii prouidentia fuit, cui tunc innitebatur respublica Hesperiae plagae

« Dans le camp romain par ailleurs, le patrice Aetius, sur les épaules duquel reposait alors l'Empire du Couchant ».

82°) Libanios, *Autobiographie*, I, 76.

Τό μὲν οὖν δεικνύναι λόγους οὐδέ ὡς κατέλυσα καὶ συνήεσα οἱ μὲν ἀκουσόμενοι λόγων, οἱ πλείους δὲ θεασόμενοι κινουμένον, οἷα δὴ τὰ τῆς βουλῆς ἐκείνης ἐξ ὀπλων ἢ μουσειων το πλέον.

« Je ne cessai pas pour autant mes récitations publiques, et l'on y venait, quelques-uns pour

entendre mes paroles, mais la plupart pour voir mes gestes, car il y avait dans ce Sénat-là (Constantinople) beaucoup plus de militaires que d'intellectuels »

83°) Libanios, *Autobiographie*, I, 164-165.

"Εδοξεν οὖν ἐκείνῳ κάλλιον εἶναι τον στρατηγον ἐπρι τούτο προσλαβεῖν, πολλοῦ μὲν ἄξιον Ἰουλιανῶ γενομενον, πολλοῦ δέ ὄντα τότε τῷ Βάλεντι, φοβερόν μὲν πολεμιοις, φοβερόν δέ τῶν οικειων τοῖς κακοῖς, αἰδουμενον δέ και σοφιαν και λόγους, λόγου δέ ἐν σοφῶν συνουσιας οὐκ ἀπουοῦντα τουτι δέ αὐτον μὲν με οὐδεπόποπε ιδων, παράφῆμης δέ

« Fidelios jugea plus indiqué de mêler le général à l'affaire. Ce dernier avait rendu d'importants services à Julien, il en rendait aussi à Valens ; il était redoutable aux ennemis, redoutable également à ses concitoyens lorsqu'ils étaient mauvais, plein de respect pour la philosophie et l'éloquence, et ne manquant pas d'éloquence en la compagnie des philosophes : telles étaient les qualités qu'il devait à sa nature. Ce Lupicinos ne m'avait personnellement jamais vu, mais avait sans doute de moi quelque idée par oui-dire et il dit à Fidelios : « Silence, cher ami, laissez moi traiter cette affaire ». Il me fait venir, se lie d'amitié avec moi et m'autorise à faire appel à lui en cas de besoins.

84°) Libanios, *Autobiographie*, I, 166-168.

'Υπῆρξε δέ μοι καί ἀμείψασθαι τόν οὐχ ὑπαχθέντα ἄνθρωπον. Παρά μὲν γάρ τοῦ κρατοῦντος ἦν αὐτῶ το ἐν ὑπατοῖς εἶναι, παρ ἐμοῦ δέ [] Ἀρχέλαος.

« J'eus l'occasion de montrer ma reconnaissance envers cet homme qui ne s'était pas laissé abuser : car s'il dut à l'empereur de figurer parmi les consuls, il me dut à moi [.] Archelaos »

85°) Libanios, *Autobiographie*, I, 219.

Νοσοῦντος δέ ἐπι τοῦδε, Ῥιχομηρης ἐρχεται στρατηγός, ἱεροῖς τε και θεοῖς προσκειμενος ἄνθρωπος, ὃς ἦρα μὲν μου και πριν ιδεῖν, ὡς τοτε ἐδιδασκόμεθα, ιδών δέ πάντα τᾶλλα ἀφεις εἶχετο τε και ἐδεῖτο φιλεῖσθαι, και εἰ τοῦδε τύχοι τοῦ μεγιστου ἂν ἠγεῖσθαι ἔλεγε τετυχηκέναι. Γενομένης δέ ἡμῖν φιλιας τοῖς οὐ φιλοῦσιν ἡμᾶς ἀνιαρᾶς, ἐρχεται τε ὡς βασιλέα, και μέλλων τελεῖς εἰς τόν τῶν ὑπάτων χορόν διπλοῖς με ἐκάλει γράμμασι, τοῖς μὲν αὐτοῦ, τό τῶν ἄλλων ποιῶν, τοῖς

δέ τοῦ βασιλέως, ὃ οὕτω προσθεν ἐγγόνει.

« Il était encore malade quand Richomer arriva comme commandant militaire. Très attaché aux temples et aux dieux, il avait de l'affection pour moi avant de me connaître, comme nous l'avons appris alors. En me voyant, il laissa tout le reste, s'attacha à moi et voulut être mon ami, disant que s'il y parvenait il estimerait être au comble de ses vœux. Nous étant ainsi liés d'amitié, au grand dam de ceux qui ne m'aimaient pas, il partit auprès de l'empereur et juste avant d'entrer en charge comme consul, il me fit parvenir deux lettres pour m'inviter à venir, l'une de sa main, ce que d'autres avaient fait déjà, la seconde de l'empereur, ce qui ne s'était encore jamais produit ».

86°) Libanios, *Autobiographie*, I, 232.

Ὀλιγαις δέ ἡμέραις ὕστερον, ὃν ἐποίησα λόγον αἰτήσαντι στρατηγῶ

« Peu de jours après, le discours que j'avais composé sur sa demande (du préfet Cynegios) en l'honneur d'un général (Ellebichos).

87°) Libanios, *Discours sur les patronages*, XLVIII, 3-4.

Εὖ πράττειν μὲν οὖν βουλοίμην ἂν καὶ τοὺς τῶν ὄλων ἄρχοντας
δυνάμεων καὶ τοὺς ὑπὸ τούτοις μερῶν καὶ ζῆν ἐν εὐθυμίᾳ καὶ τούτους
κακείνους, οὐ μὴν οὔτε κακὰ κερδαίνειν οὔτ' ἄλλοις τοῦ πάντα τολμᾶν
αἰτίους εἶναι. Οἶα πολλὰ δρᾶται νῦν. Ἄκουε δὴ, βασιλεῦ, καὶ
διδάσκου.

Εἰσὶ κῶμαι μεγάλαι πολλῶν ἐκάστη δεσποτῶν. Αὗται
καταφεύγουσι ἐπὶ τοὺς ἰδρυμένους στρατιώτας, οὐχ ἵνα μὴ πάθωσ
κακῶς, ἀλλ' ἵνα ἔχωσι ποιεῖν. Καὶ ὁ μισθὸς ἀφ' ὧν δίδωσιν ἢ γῆ,
πυροὶ καὶ κριθαὶ καὶ τὰ ἀπὸ τῶν δένδρων ἢ χρυσὸς ἢ χρυσοῦ τιμῆ.
Προβεβλημένοι τοίνυν τὰς τούτων χεῖρας οἱ δεδωκότες ἐώνηται
τὴν εἰς ἅπαντα ἐξουσίαν. Καὶ νῦν μὲν κακὰ καὶ πράγματα παρέχουσι
τοῖς ὁμόροις γῆν ἀποτεμνόμενοι, δένδρα τέμνοντες, ἀρπάζοντες,
θύοντες, κατακόπτοντες, ἐσθίοντες. Εἰθ' ὧν μὲν ἦν ταῦτα κλάουσιν
ὀρώντες, οἱ δ' εὐωχούμενοι γελῶσι καὶ τοσοῦτ' ἀπέχουσι τοῦ δεδιέναι
μὴ τις ταῦτα πύθῃται, ὥστ' ἀπειλαὶ προστίθενται τοῖς πεπραγμένοις
καὶ τὸ μηδὲ τῶν ἄλλων ἀπεξέσθαι.

« Qu'ils soient heureux, c'est - bien sûr - ce que je souhaite aux officiers, tant aux commandants d'armées entières qu'aux chefs de détachements placés sous les ordres, et qu'ils vivent dans la joie - et ceux-ci et ceux-là -, mais point assurément qu'ils réalisent de mauvais profits, ni qu'ils fournissent à d'autres les occasions d'une hardiesse aussi totale. Or tels sont les méfaits qui en grand nombre se commettent aujourd'hui. Prête donc l'oreille, ô empereur, et instruis-toi. Il existe de grosses bourgades appartenant chacun à de nombreux propriétaires : elles se réfugient sous la protection des soldats en stationnement, point du tout pour échapper au mal, mais pour être en mesure de le commettre. Le pourboire est tiré des produits du sol : blé, orge, fruits des arbres, ou bien consiste en un poids d'or brut ou en une somme d'or.

88°) Libanios, *Discours sur les patronages*, XLVIII, 32-35

τε αὐτοῖς ἐν τῷ τοῦ τεθνεῶτος ὀνόματι. Ὅντων δὲ τούτων
 μεγάλων εἰσι Πακτωλοὶ μείζονες, χρυσὸς ὁ δίκαιος μὲν ἂν μείνας
 ἐν ταῖς χερσὶ τῶν στρατιωτῶν, μεθιστάμενος δὲ ἐπὶ τὰς τῶν στρατηγῶν,
 ᾧ πένης τε καὶ ἀθυρότερος ὁ μάχιμος γίγνεται μέρη τε ὑποδημάτων
 φορῶν καὶ χλαμύδος εἰδωλον. Πολλάκις δὲ καὶ ἀπὸ τῆς γαστρὸς ἡ
 φορὰ, ὥστ' ἄγουσιν ἐπὶ τὰς μάχας πεινῶντα σώματα. Ἐξεύσθηται
 δὲ καὶ ἄλλα σοφίσματα χρυσίτιδος γῆς οὐ χεῖρω. Βραδυτῆς τῆς
 βουλῆς περὶ τιμὴν οὐκ ἀρχαίαν μὲν, εἰσελθοῦσαν δὲ ὁμῶς, εἶτα τοῦτ'
 ὄργην ἐποίησεν, εἶθ' αἰ καταλλαγαὶ χρήματα. Χρήματα δὲ κἀκεῖθεν
 στρατιώτης ἀγοραῖον ἐρεθίζει σκώπτων καὶ κνίζων ῥήμασι καὶ
 λαμβανόμενος καὶ ἔλκων καὶ ἐπισπώμενος. Εἶθ' ὁ μὲν ἀπτεταί πως
 καὶ αὐτός, τῶν πεπραγμένων δὲ οὐκ ἴσων εἶναι δοκοῦντων, μὴ γὰρ
 εἶναι φωνὴν ἢ χεῖρα τοῖς τοιούτοις ἐπὶ τὸν στρατιώτην, ἀρπάζεθ' ὁ
 ιατηναγκασμένος ἀλγῆσαι καὶ ἔστιν ἐν τοῖς σημείοις καὶ τὸ μὴ
 ὑπτόμενος ἀποθανεῖν ὠνεῖται. Πολλὰ τοιαῦτα καθ' ἑκάστην ἡμέραν
 αἰ σπεῖρεται καὶ θερίζεται μικρὰ πρὸς τὸ ῥηθησόμενον. Τὸ δὲ ἐστὶν
 ἰ τιμαὶ τῶν ἀρχῶν, ἄργυρος, ἄχθος καμήλων. Καὶ παραλείπω τὰς
 ἡς ὑμετέρας οἰκίας εἰς τὰς ἐκείνων καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν ἰόντα.
 Τί οὖν δεῖ μετὰ τοσοῦτον ὄμβρον λημμάτων ἀθλίους ποιεῖν
 ἰθρόπους οἷς οὐδὲν ἐνὶ πλήν τῶν ἀγρῶν; Τί δ' ἀσεβεῖ πρόσω τὰ
 τῶν ἐπὶ μείζον ἄγουσι συμπράττειν; Μᾶλλον δὲ πολλοὶ μὲν
 ἰκοι, οὐδὲ γὰρ οἱ παρὰ τῶν δυνάμεων δίκαιοι, πολλῶ δὲ οὗτος
 ἰκώτατος. Πατήρ μοι κατέλιπεν ἀγρὸν ἢ μήτηρ ἢ οἱ τούτους
 ἰόντες ἢ ἐπριάμην αὐτός, ἐν ᾧ γεωργοὺς εἶχον σωφρονοῦντας
 ἰσκυνοῦντας τὴν Τύχην ἐν ταῖς παρ' ἐμοῦ φιλανθρωπίαις. Εἶτα
 τούτους λαβὼν ἐκμαίνεις καὶ κινεῖς ἀνελπίστους πολέμους καὶ
 εἰς ἀνθρώπους εὐγενεῖς ἀπόρους.

Ἄλλ' οὗτοι μὲν ἐκόντες οὐκ ἂν ποτε χαλινώσαιεν τὴν ἑαυτῶν
 ἡστίαν, τῆς σῆς δὲ δεῖται τὸ πρᾶγμα, βασιλεῦ, καὶ φρονήσεως
 τύχης· σὺ γὰρ μόνος ἂν ἰατρὸς κατασταίης ἔλκους οὐ φορητοῦ.
 μήτοι νομίσης ἀκούσεσθαι παρ' ἐμοῦ περὶ νόμου τοῦς μὲν
 χήσοντος, τοῖς δὲ βοηθήσοντος. Ἔστι γὰρ καὶ γέγραπται καὶ
 αἰ νομοθέτην ἔχων τὸν σβέσαντα μὲν τυραννίδα, στήσαντα δὲ
 θικὴν φλόγα, καὶ μέγιστόν ἐστὶ μοι κατὰ τῶν πραττομένων, ὅτι

« Ainsi généraux, celui qui viendrait à restreindre vos moyens vous rendrait plus de services en vous donnant tout. Mais s'il leur était impossible de s'abstenir de prendre et que cette infirmité fût un besoin, il existe d'innombrables et jaillissantes fontaines qui ruissellent à leur intention, s'échappant d'innombrables sources et transformant maint d'entre eux en un Midas, un Cinyras et autres de même espèce. En cadeaux offerts par leurs clients, ils reçoivent bien autant qu'il leur est possible de recevoir ; également en bénéfiques tirés du système

d'approvisionnement des compagnies : ils trouvent moyen de porter vivant le disparu et de se nourrir eux-mêmes au nom du mort. Quelle que soit l'importance de ces profits, il est des pactiles plus énormes encore : l'or qui, en toute justice, devrait rester entre les mains des hommes de troupe, mais qui file entre celles des généraux, ce qui appauvrit et décourage le combattant, avec ses fragments de sandales et son simulacre de chlamyde. Souvent même, c'est l'estomac qui est mis à contribution, si bien que ce sont des corps faméliques qu'ils conduisent aux combats. On imagine encore d'autres expédients qui ne le cèdent en rien au minerai d'or : bien que lente, cette curie, à concéder une dignité qui, pour ne pas avoir le prestige de l'ancienneté, n'en commence pas moins à pénétrer dans les usages : l'incident fait d'abord surgir la colère, puis la réconciliation, l'argent. De l'argent, voici d'où il vient encore : un soldat pousse à bout un campagnard du marché ; il le raille ; il l'exaspère par ses propos ; il l'empoigne ; il le malmène ; il le renverse ; il le renverse. Le soldat est lui-même alors quelque peu touché, et comme l'incident ne paraît pas régulier, — défense en effet à des gens de cette espèce d'user de la voix ou du point contre le militaire —, on appréhende ce malheureux condamné à la douleur ; il est conduit auprès des enseignes, et le droit de ne pas périr sous les coups, il l'achète. Voici un exemple entre beaucoup d'autres, de ce qui, chaque jour se sème et se récolte. Mais ce n'est rien à côté de ce que je vais dire : il s'agit de l'évaluation à laquelle ils soumettent les magistratures : une somme d'argent, une charge de chameau ».

89°) Libanios, *Or.* 6, 11-15.

*Τοιοῦτον ἂν τι πάθοι και στρατηγος τύχη μὲν μάχην νενικηκῶς, οὐσυλλαθεῖν δὲ αὐτήν οἱ λέγων
διὰ το μὴ και διαπορθῆ τῶν πολεμιων τήν πολιν. Το δὲ κλῖναι τε φάλαγγας, ὧ "γαθέ, και
καταδιῶζαι τρῶσαι τε και κατενεγκεῖν, ἔτι δὲ σκυλεῦσαι τε και δοῦναι νεκρούς ἀνελέσθαι, μὴ
βουλομένης ἂν ἐπέπρακτο τῆς Τύχης*

« Un pareil sentiment pourrait bien se trouver aussi chez le général que sa chance vient de rendre victorieux, mais qui, après la bataille, dit qu'elle ne l'a pas favorisé, parce qu'il n'a pas de surcroît rasé la ville ennemie. Abattre les rangs adverses, mon cher, et ordonner la poursuite, blesser l'ennemi et le jeter à terre, dépouiller enfin les morts et permettre qu'on vienne les enlever, tout cela aurait-il été fait sans le consentement de la Fortune ».

90°) Libanios, *Or.* 7, 9-10.

Τούτων τοίνυν τῶν τοὺς μεγάλους
εἰργασμένων πλοῦτους οὐκ ὀλίγους εὖροις ἂν ἑτέρους
ἐκδεδυκότας, οὐ κατὰ τοὺς λωποδύτας τουτουσὶ τοὺς τὰ
μικρὰ ἀδίκους, ἀλλὰ πολλοὺς μὲν οἰκέτας, πολλὰς δὲ
συνοικίας ἀφελομένους, πολλοὺς δὲ ἀγρούς, πολλὰς δὲ
ὀλκάδας, χρυσόν, ἄργυρον, ἐσθῆτα. 10. Οἱ δὲ καὶ τεμένη
τε καὶ νεῶς κτήματα ἑαυτῶν ἐποιήσαντο, εἶτα μάλα
εὐχερῶς ἐκρίψαντες τὰ ἔδη ξύλων, οἱ δὲ ἀχύρων τοὺς
νεῶς ἐνέπλησαν. Οἱ δὲ αὖ ἀνδρειότεροι καὶ καθελόντες
οἰκίας ᾧκησαν <ἐκ> τῶν ἐκεῖθεν λίθων πεποιημένας.

« Or, parmi ceux qui ont réalisé de grandes fortunes, tu en trouverais de nombreux qui ont dépouillé autrui, non à la manière de ces voleurs à la tire, dont les méfaits sont minimes, mais en extorquant nombre de serviteurs, nombre d'immeubles, nombre de domaines ruraux, nombre de vaisseaux marchands, de l'or, de l'argent, des vêtements. Certains se sont mêmes approprié des enclos consacrés et des temples, quitte à jeter ensuite dehors, sans le moindre scrupule, les statues de culte ; certains ont transformé les temples en granges à paille ; les plus audacieux, quant à eux, les ont démolis et se sont logés dans les maisons qu'ils ont édifiées en réutilisant la pierre ».

91°) Libanios, *Autobiographie*, I, 65-67.

οἱ τῶν λόγων, ἄλλως τε καὶ τοῦ τρόπου προσδιαβεβλη-
μένου, τρέπεται ἐπ' ὤνην τῶν νέων, χρημάτων οὐ φειδό-
μενος, πολλῶν οἱ προσιόντων ἐκ γῆς. Οἱ δὲ δέχονται μὲν
τὸ διδόμενον, σφᾶς δὲ αὐτοὺς οὐ προΐενται · ἀλλ' εἰς
μέσον τε τὸ ἀπόρρητον ἤγετο, καὶ γέλως διὰ τῆς πόλεως
ἐχώρει, οἷα μὲν ἐμεμηχάνητο, οἷα δὲ ἤλπισεν, οἷα δὲ
ἐπεπόνθει. Ὡς δὲ αὐτῷ μόνος Βιθυνῶν συνελάμβανεν
ἄνθρωπος εἰς ὃ τι ὀρμήσειεν ἀπαύστῳ φιλονεικίᾳ χρώμενος,
φήσας ἐν τῷ περὶ τούτων τῶν δώρων λόγῳ τε καὶ ἐλέγχῳ
καὶ γέλῳτι μηδὲ τὸ τῆς αὐτοῦ γυναικὸς ὄνομα σεσιγῆ-
σθαι, ὡς δὴ τοῦ τε ἔργου κεκοινωνηκυίας τῶν τε ἀνηλω-
μένων, ἐπὶ ζευγὸς ὀρικὸν ἀναβὰς ἤλαυνεν ἐπὶ Καππαδοκίας
παρὰ ἄρχοντα φίλον εἰδότα χάριτι βλάψαι νόμον. Νέω
δὲ ἄρα τῷδε πάντα ἀλλήλοισιν Ἀθήνησι κεχαρισμένῳ διὰ
τέλους ἔμελλον τοῦτο ποιεῖν. Ὁ δὲ παρασκευῆς τε αὐτὸν
τῆς πρὸς τὸν Περσικὸν πόλεμον, ὃς τότε ἦν, ἐτέρων τε
προμηθείας οὐ μείονος ἀξίων μένειν ἀναγκαζόντων, πάντα
τὰ μέγιστα μικρὰ ἠγησάμενος, ἀναστὰς ἐφέρετο γυμνῷ
τῷ ξίφει, προπέμψας στρατιώτην ᾧ χρῆν με εἰς Νίκαιαν
ἔπεσθαι, τῶν νέων ἄγοντα ἑπτὰ τοὺς ὅτι μὴ σφᾶς αὐτοὺς
ἀπέδοντο ἠδίκηκότας.

« d'un faible secours en face des bruits fâcheux touchants sa conduite, et il en vint à se procurer des étudiants à prix d'argent, n'hésitant pas à dépenser les gros revenus que ses propriétés lui fournissaient. Tout en acceptant ce qu'on leur offrait, ils ne se livraient pas eux-mêmes et le secret fut dévoilé. Il se trouva un seul Bithynien pour prendre son parti, un homme qui mettait dans ses entreprises une inlassable âpreté. Il dit que dans les conversations, les accusations et les rires soulevés par cette histoire de corruption le nom de sa femme avait été cité : elle avait, disait-on, participé à l'affaire et aux dépenses. Sautant dans une voiture à mules, il se rendit en Cappadoce auprès d'un administrateur de ses amis qui savait faire passer la faveur avant la loi. Tous deux étudiants à Athènes, ils ne s'étaient jamais rien refusé l'un à l'autre et comptaient continuer indéfiniment ainsi. Les préparatifs de la guerre contre la Perse qui était alors en cours, et d'autres affaires non moins dignes de ses soins eussent dû le retenir, mais il pensa que

tout ce qui était important n'était rien, se dressa et se précipita l'épée nue : il se fit précéder d'un soldat que je dus suivre à Nicée, accompagné de sept étudiants coupables de ne pas s'être vendus à lui ».

92°) Libanios, *Discours sur les patronages*, XLVI, 13.

ἐπειδὴ τοίνυν ἄλους ἤλγουν μὲν τοῖς συμβάσι, δρασμὸν δὲ οὐχ ἐβούλενον οὐδέ παρείχον ὑποχτενευεῖν οὐδέ χαθ' ἓνα τροπον, ἀλλ' ἐρύλαττον και παρά τήν δυστυχίαν τήν γνώμην, ἐπικάμπτω προς ἔλεον τοὺς ληστὰς λαμπροτερον και τά τε ἄλλα πάντα ριλανθρωπως ἐκέχηντο μοι και ποτε ἤροντο εἰ πατήρῃστι μοι.

93°) Libanios, *Lettres*, 83, 898F.

Μέγα μὲν ἡμῖν το τον ἄρκστον Ἀννιανον αὐθις ἔχειν ἐστερανωμένον ὑπο τῆς Θράχης διά τά περι τήν Θράχην πολλῶ δέ μειζον το και μετά σῶν ἤζειν αὐτον γραμμάτων και οὐξ ἄρα παροντας ἡμᾶς ἐμελλες τιμήσειν μονον, ἀλλ' ἤδη και ἀποντας. ἔπαινοι τε γάρ ἡμῖν ἐν πασι παρά σοι συλλογοῖς και τῶν ἄλλων τους ἐπαινοῦντας ἡμᾶς ριλεις ὁ τε ψέγων, εισι γάρ δή και οὔτοι, λυπήσας ἀπέρχεται. πάλιν τοίνυν τῶ χαιρειν τοῖς παρ ἡμῶν γράμμασι τιμῶν και τοῖς παρά σοῦ τιμᾶς ἀλλά σου δέομαι, δεῖται δέ μετ' ἐμοῦ και ἡ πολις, ἀναμνήσαι σεαυτον ὧν ὅτε ἐξῆεις παρ ἡμῶν ἐπηγγέλλον ἐπηγγέλλου δέ τῆς Μεγάλης ἀπολαυσας πολεως δώσειν πάλιν σεαυτον τῇ λειπομέυη μὲν ἐχεινης, οὐχ ὀλιγωυ μέντοι μειζονι, προσδειην δ' ἂν και καλλιوني ου γάρ ἡμῖν δέδωκας και περι κάλλους τι λέγειν δους μὲν οἰζιαν.

« A Elébcos (*magister militum per Orientem*). Il est important pour nous que l'excellent Annianos ait été à nouveau couronné par la Thrace à cause de ce qu'il a fait pour la Thrace ; mais il est beaucoup plus important qu'il soit venu en personne avec ta lettre : tu ne devais donc pas seulement nous honorer présents, mais même absents ; des éloges nous sont décernés dans toutes les conversations chez toi, tu apprécies les autres qui font notre éloge et celui qui critique -il y a, en effet, des gens pour le faire- s'en va chagriné. Nous honorant par le plaisir que tu prends aux lettres qui viennent de nous, tu nous honores à nouveau par celle qui vient de toi. Mais je te demande, et la cité le demande avec moi, de te souvenir de ce que tu as annoncé quand tu nous as quittés ; tu annonçais qu'après avoir profité de la Grande cité, tu te donnerais de nouveau à la cité qui cède le pas à celle-là, quoique largement plus grande et j'ajouterai plus belle. En effet, tu nous as donné aussi quelque chose à dire de sa beauté, en offrant une si belle

maison et, en plus de celle-ci, un bain qui est situé au milieu de la cité et qui draine le monde vers lui depuis chacune des portes, la neuve et l'ancienne ».

95°) Macrobe, *Saturnales*, VII, XIV

Et quonam modo totus exercitus uisitur? an de singulis militibus profecta simulachra se congerunt atque ita collata tot milia penetrant oculos intuentis. Sed quid laboramus opinionem sic inanem uerbis uerberare, cum ipsa rei uanitas se refellat? Constat autem uisum nobis hac prouenire ratione. Genuinum lumen e pupula, quacumque eam uerteris, directa linea emicat.

« Que dire des généraux et des soldats ? Ils ont sans cesse envie de raconter leurs actes de courage, et pourtant, ils se taisent, dans la crainte de se montrer fanfarons. Mais si on les invite à en parler, ils estiment être payés de leurs fatigues, et trouvent une récompense à raconter à des auditeurs bien disposés tout ce qu'ils ont accompli. Ce genre d'exposés a une certaine valeur de gloire, si bien que les jaloux ou les rivaux qui pourraient se trouver présents, cherchent, en faisant du bruit, à écarter de pareilles questions ; ils parlent d'autre chose pour empêcher le récit de ce qui doit valoir des éloges au narrateur »

96°) Procope, le *Livre des Guerres*, III, 3, 4 et 5

Στρατηγῶ δύο Ῥωμαίων ἦσθην, Αἰτίος τε καὶ Βονιφάτιος, καρτερώ τε ὡς μάλιστα καὶ πολλῶν πολέμων ἐμπείρω τῶν γε κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον οὐδενὸς ἦσσον. Τούτῳ τῷ ἄνδρῳ διαφόρῳ μὲν τὰ πολιτικὰ ἐγενέσθην, ἐς τοσοῦτον δὲ μεγαλοψυχίας τε καὶ τῆς ἄλλης ἀρετῆς ἠκέτην ὥστε, εἴ τις αὐτοῖν ἐκάτερον ἄνδρα Ῥωμαίων ὕστατον εἶποι, οὐκ ἂν ἀμάρτοι· οὕτῳ τὴν Ῥωμαίων ἀρετὴν ζύμπασαν ἐς τούτῳ τῷ ἄνδρῳ ἀποκεκρίσθαι τετύχηκε. Τούτοις τὸν ἕτερον Βονιφάτιον ἢ Πλακιδία στρατηγὸν ἀπέδειξε Λιβύης ἀπάσης. Τοῦτο δὲ οὐ βουλομένῳ ἦν Αἰτίῳ, ἀλλ' ἠκιστὰ γε ὡς αὐτὸν οὐκ ἀρέσκει ἐξήνεγκεν. Οὕπῳ γὰρ αὐτοῖν ἢ ἔχθρα ἐς φῶς ἐληλύθει, ἀλλ' ὑπὸ τῷ προσώπῳ ἐκατέρῳ ἐκρύπτετο. Ἐπεὶ δὲ οἱ Βονιφάτιος ἐκποδῶν ἐγεγόνει, διέβαλεν αὐτὸν ἐς τὴν Πλακιδίαν ὡς τυραννοῖα, ἀποστερήσας αὐτὴν τε καὶ βασιλέα Λιβύης ἀπάσης, ῥάδιόν τε εἶναι αὐτῇ ἔλεγε τάληθές ἐξευρεῖν· ἦν γὰρ μεταπέμποιτο Βονιφάτιον ἐς Ῥώμην, οὐ μὴ ποτε ἔλθῃ. Ἐπεὶ δὲ ταῦτα ἠκουσεν ἢ γυνή, εὖ τέ οἱ εἶπεῖν Αἰτίος ἔδοξε καὶ κατὰ ταῦτα ἐποίηι. Προτερήσας δὲ Αἰτίος ἔγραψε

πρὸς Βονιφάτιον λάθρα ὡς ἐπιβουλεύοι αὐτῷ ἢ βασιλέως μήτηρ καὶ βούλοιο αὐτὸν ἐκποδῶν ποιήσασθαι. Καὶ οἱ τεκμήριον τῆς ἐπιβουλῆς προηγόρευεν ἔσεσθαι μέγα· ἐξ αἰτίας γὰρ οὐδεμιᾶς αὐτίκα μάλα μετάπεμπτος ἔσται. Ταῦτα μὲν ἢ ἐπιστολῇ ἐδήλου. Βονιφάτιος δὲ οὐκ ἀλογήσας τὰ γεγραμμένα, ἐπειδὴ τάχιστα παρήσαν οἱ αὐτὸν ὡς βασιλέα ἐκάλουν, ἀπέιπε τὸ μὴ βασιλεῖ τε καὶ τῇ αὐτοῦ μητρὶ ἐπακούειν, οὐδενὶ τὴν Αἰτίου ὑποθήκην ἐκφήνας. Πλακιδία μὲν οὖν ὡς ταῦτα ἤκουσεν, Αἰτίον τε τοῖς βασιλέως πράγμασιν εὖνουν ἐς τὰ μάλιστα ᾔετο εἶναι καὶ τὰ ἀπὸ Βονιφατίου ἐν βουλῇ εἶχε

« Lorsque Placidie donna à Boniface le gouvernement de l'Afrique tout entière, Aétius en fut blessé; toutefois il dissimula avec soin sa jalousie, car leur haine mutuelle n'avait point encore éclaté, et chacun la cachait avec soin sous les dehors d'une bienveillance apparente. Lorsque Boniface fut parti pour son gouvernement, Aétius l'accusa devant Placidie de vouloir se rendre maître de l'Afrique; il ajouta que, pour l'en convaincre, il suffisait de le rappeler, et qu'il n'obéirait pas. Cette princesse goûta cet avis, et se résolut de le suivre. Mais Aétius avait déjà écrit secrètement à Boniface, pour le prévenir que l'impératrice lui tendait un piège pour le perdre; qu'elle avait résolu sa mort: il en aurait bientôt lui-même une preuve palpable dans l'ordre qu'il allait recevoir, et qui lui intimerait sa révocation sans en indiquer les motifs. Boniface ne négligea pas cet avis, mais il le cacha soigneusement aux envoyés de l'empereur, et refusa de déférer aux ordres de ce prince et de sa mère. D'après cette conduite, Placidie, pleinement persuadée de l'affection d'Aétius pour le service de son fils, délibéra sur le parti qu'il y avait à prendre contre Boniface. 5. Le dernier, se voyant hors d'état de résister à la puissance d'un empereur, et ne trouvant pour lui aucune sûreté à retourner à Rome, rechercha de tout son pouvoir l'alliance des Vandales, qui, comme je l'ai dit, s'étaient établis dans la partie de l'Espagne voisine de l'Afrique »

97°) Procope, *Livre des Guerres*, III, 3, 2

Ἄνωριος μὲν, ἐς τοῦτό οἱ τῆς ἐσπερίας ἐληλαμένης, ἐτελεύτησε νόσω. Ἐτύγχανε δὲ πρότερον ζῆν τῷ Ἄνωρίῳ τὴν βασιλείαν Κωνσταντίου ἔχων, τῆς Ἀρκαδίου τε καὶ Ἄνωριου ἀδελφῆς Πλακιδίας ἀνὴρ, ὃς ἡμέρας τῇ ἀρχῇ ἐπιβιὸς ὀλίγας, πονήρως τε νοσήσας εἶτα ἀπέθανεν, Ἄνωριου ζῶντος οὐδὲν οὔτε εἰπεῖν λόγου ἄξιον οὔτε πράξαι ἰσχύσας. Οὐ γὰρ αὐτῷ ἐπῆρκει ὁ χρόνος, ὃν ἐν τῇ βασιλείᾳ ἐβίον. Τούτου δὲ τοῦ Κωνσταντίου παῖς Βαλεντινιανὸς, ἄρτι τοῦ τιθοῦ ἀπαλλαγείς, ἐν τοῖς Θεοδοσίου βασιλείοις ἐτρέφετο, οἱ δὲ τῆς ἐν Ρώμῃ βασιλέως ἀλλῆς τῶν τινα ἐκείνη στρατιωτῶν, Ἰωάννην ὄνομα, βασιλέα αἰροῦνται.

« Tel était l'état des affaires dans l'Occident, lorsqu'Honorius mourut de maladie. Constance, mari de Placidie, qui était sœur d'Arcadius et d'Honorius, avait été associée à l'empire; mais comme il était mort même avant Honorius, il en avait joui si peu de temps, qu'il n'avait eu aucun moyen de s'y faire remarquer. Son fils Valentinien, élevé à la cour de Théodose, venait à peine de quitter le sein de sa nourrice, lorsqu'à Rome les soldats de la garde impériale élurent pour empereur l'un de leur camarades nommé Jean, homme d'un caractère doux et d'une prudence remarquable, jointe à un grand courage. Bien qu'il eût usurpé l'empire, il se conduisit néanmoins avec une grande modération durant les cinq années qu'il le posséda. Jamais il ne prêta l'oreille aux discours des délateurs, et ne priva injustement aucun citoyen ni de la vie ni de la fortune »

98°) Procope, *Livre des Guerres*, III, 3, 2

Ζῶντα δὲ Βαλεντινιανὸς Ἰωάννην λαβὼν ἐν τε τῷ Ἀκυλῆϊας ἵπποδρομίῳ τὴν ἐτέραν ταῖν χεροῖν ἀποκοπέντα εἰσήγεν ἐπόμπευσέ τε ὄνῳ ὀχούμενον, καὶ πολλὰ παρὰ τῶν ἀπὸ σκηνῆς ἐνταῦθα παθόντα τε καὶ ἀκούσαντα ἔκτεινεν. Οὕτω μὲν Βαλεντινιανὸς τὸ τῆς ἐσπερίας παρέλαβε κράτος.

« Ce dernier, maître de la personne de l'usurpateur, lui fit couper une main, l'exposa, monté sur un âne, dans le cirque d'Aquilée; et, après l'avoir livré de cette manière aux outrages des histrions et de la populace, il lui fit ôter la vie. C'est ainsi que Valentinien parvint à l'empire d'Occident »

99°) Procope, *Livre des Guerres*, III, 4, 3 à 5

ἐνὶ μάλιστα περιαλοῦσα πολλὰς ἐπέβαλε τῷ Μαξίμῳ ἀράς, ἅτε τοῖς πεπραγμένοις τὴν αἰτίαν παρασχομένῳ. Περιώδυνος τοίνυν ὁ Μάξιμος τοῖς ζυμπεσοῦσι γενόμενος αὐτίκα μὲν εἰς ἐπιβουλὴν τοῦ βασιλέως καθίστατο, ὡς δὲ τὸν Ἀέτιον ἐώρα μέγα δυνάμενον, ὃς καὶ Ἀτίλαν ἄρτι ἐνενηκίηκει στρατῷ μεγάλῳ Μασσαγετῶν τε καὶ τῶν ἄλλων Σκυθῶν ἐς τὴν Ῥωμαίων ἀρχὴν ἐσβαλόντα, ἐνθύμιόν οἱ ἐγένετο ὡς οἱ Ἀέτιος ἐς τὰ πρᾶσσόμενα ἐμπόδιος ἔσται. Ταῦτά τε διανοουμένῳ ἄμεινον ἔδοξεν εἶναι τὸν Ἀέτιον ἐκποδῶν ποιήσασθαι πρότερον, οὐδὲν ποιησαμένῳ ὅτι ἐς αὐτὸν περιέστηκε πᾶσα ἡ Ῥωμαίων ἐλπίς. <4> Τῶν δὲ ἀμφὶ τὴν βασιλέως θεραπείαν εὐνοῦχων εὐνοϊκῶς οἱ ἐχόντων, ἀνέπεισε ταῖς αὐτῶν μηχαναῖς βασιλέα ὡς νεωτέροις

πράγμασιν ἐγχειροίη Αἰτίος. Βαλεντινιανὸς δὲ ἄλλω οὐδενὶ ὅτι μὴ τῇ Αἰτίου δυνάμει τε καὶ ἀρετῇ τεκμηριώσας τὸν λόγον ὑγιᾶ εἶναι κτείνει τὸν ἄνδρα. Ὅτε δὴ καὶ Ῥωμαίων τις ἔπος εἰπὼν ἠὺδοκίμησεν. Ἐρομένου γὰρ αὐτὸν βασιλέως εἶ οἱ καλῶς ὁ τοῦ Αἰτίου θάνατος ἐργασθείη, ἀπεκρίνατο λέγων οὐκ ἔχειν μὲν εἰδέναι τοῦτο εἴτε εὖ εἴτε πη ἄλλῃ αὐτῷ εἴργασται, ἐκεῖνο μέντοι ὡς ἄριστα ἐξεπίστασθαι ὅτι αὐτοῦ τὴν δεξιὰν τῇ ἐτέρᾳ χειρὶ ἀποτεμῶν εἶη. <5> Αἰτίου γοῶν τελευτήσαντος Ἀττίλας, οὐδενός οἱ ἀντιπάλου ὄντος,

« Maxime de son côté, n'eut pas sitôt appris ce qui était arrivé, qu'il se résolut de s'en venger, en faisant mourir Valentinien. Mais lorsqu'il considérait le pouvoir qu'Aëtius avait dans l'état, principalement depuis qu'il avait vaincu Attila, et l'armée des Scythes et des Massagètes, il croyait que c'était un puissant obstacle à son dessein, et qu'il fallait commencer par se défaire de lui, bien qu'il reconnut qu'il était l'espérance la plus solide, et l'appui le plus ferme de l'Empire. 4. Il employa donc l'artifice des eunuques de la Cour, pour faire accroire à Valentinien qu'Aëtius méditait une révolte. Ce prince se laissa persuader ce que ces infâmes lui supposaient, par la seule connaissance qu'il avait qu'Aëtius était un homme d'esprit, et de cœur ; et ainsi il le fit mourir. On dit qu'un Romain dit un bon mot sur ce sujet. L'Empereur lui ayant demandé ce qu'il lui semblait de la mort d'Aëtius, il répondit, qu'il ne pouvait dire, si en cela il avait bien ou mal fait, mais qu'il était assuré qu'il avait fait la même chose que si d'une main il s'était coupé l'autre. 5. Après la mort d'Aëtius, Attila pillait toute l'Europe, et imposa un tribut aux deux Empires »

100°) Sidoine Apollinaire, *Lettres*, 1, 7

Salua fidei reuerentia quae amico etiam afflicto debetur, rem breuiter exponam. Praefecturam primam gubernauit cum magna popularitate, consequentemque cum maxima populatione. Pariter onere depressus aeris alieni, metu creditorum successuros sibi optimates aemulabatur. Omnium colloquia ridere, consilia rimari, officia contemnere, pati de occurrentum raritate suspicionem, de assiduitate fastidium: donec odii publici mole uallatus, et prius cinctus custodia quam potestate discinctus, captus, destinatusque peruenit Romam

« Tu me demandes quelle a été sa manière de gouverner. Avec tous les égards que l'on doit à un ami dans le malheur, je t'exposerai la chose en peu de mots. Arvandus a géré sa première préfecture au milieu de l'affection publique, et la suivante au milieu des plus criantes exactions.

Accablé de dettes, et dans la crainte de ses créanciers, il portait envie aux grands qui devaient lui succéder. Il se moquait de tout, voulait tout savoir, méprisait les bons offices, concevait des soupçons contre ceux qui le voyaient rarement, se dégoûtait de ceux qui le voyaient assidûment, tant qu'à la fin, succombant sous le poids de la haine publique, et investi de gardes avant même d'être dépouillé de sa puissance, il fut pris et envoyé à Rome »

101°) Sidoine Apollinaire, *Lettres*, 1, 9

Auienus si quid poterat, in filiis, generis, fratribus prouehendis moliebatur; cumque semper domesticis candidatis destringeretur, erga expediendas forinsecus ambientium necessitates minus ualenter efficax erat: et in hoc Coruinorum familiae Deciana praeferebatur, quod qualia impetrabat cinctus Auienus suis, talia conferebat Basilius discinctus alienis. Auieni animus totis, et cito, sed infructuosius; Basilii paucis, et sero, sed commodius aperiebatur. Neuter aditu difficili, neuter sumptuoso: sed si utrumque coluisses, facilius ab Auieno familiaritatem, a Basilio beneficium consequere.

« Si Avienus avait quelque pouvoir, il l'employait à l'avancement de ses fils, de ses gendres, de ses frères ; toujours assiégé de candidats domestiques, il lui était plus difficile de satisfaire aux sollicitations du dehors. On préférait donc la famille Décienne à celle de Corvinus, parce que Basilius, simple particulier, donnait généreusement aux étrangers ce qu'Avienus, dans les honneurs, n'obtenait que pour les siens. »

102°) Symmaque, *Correspondance*, III, 3.

Symmachus Iuliano. Hunc scribendi morem superstitio uestusta constituit, ut ad peregrina digressi priorem sibi locum uindicent cum absentibus conloquendi ; sed adfectus morae impatiens scribendi uices religione mutauit. Itaque rupta lege reticendi sermonem tuum festinatione praeuenio, adiciens sedulae salutationis officii commendationem uiri inter optimos quosque numerandi, quem dudum a parentibus clarum et aulicae dignitatis splendor excoluit et amplissima curia non accepit ut nouum sed recepit ut debitum. Quae tamen in fratre nostro Philippo secundo loco et honore censenda sunt, quia plus habet laudis in moribus magisque probitate conspicuus est, quam fortunae muneribus gloriatur. Plura dicerem, si aut pudor eius sineret aut prolixa laudatio epistulae conueniret. Certe illud spondeo, multa eximietatem tuam coram in eo reperire posse, quae tacui, nulla ex his desideraturum esse, quae

scripsi. Vale.

« Symmaque à Julien. En matière de lettres, une tradition vénérable a fixé pour usage que lorsqu'on s'en va au loin, on revendique la priorité pour s'entretenir avec les absents. Mais mon affection, ne supportant plus d'attendre, a, par ses scrupules, modifié l'ordre de notre correspondance. Aussi bien, j'ai rompu la règle qui m'imposait le silence et ma hâte prévient vos paroles. Aux salutations empressées que je vous dois, j'ajoute la recommandation d'une personne à mettre au nombre des meilleures. L'illustration ancienne de sa famille s'est parachevée par l'éclat d'une charge à la cour et notre magnifique Sénat n'a pas accepté en lui un homme nouveau mais l'a reçu comme celui qui lui était destiné. Dans le cas de notre frère Philippe, cela toutefois ne doit compter qu'à titre de gloire secondaire. La qualité de ses moeurs, le rayonnement de son honnêteté l'emportent sur le renom des dons de la fortune. J'en dirais davantage, si sa modestie le permettait ou si un éloge plus étendu convenait à une lettre. De toutes façons, j'assure Votre Excellence qu'elle pourra, quand il sera devant elle, découvrir en lui bien des choses que j'ai tues, mais jamais ne trouver en défaut ce dont j'ai parlé. Adieu. »

103°) Symmaque, *Correspondances*, Livre III, Lettre LXI

Symmachus Ricomeri. Dudum responsa tradideram, quae testarentur grata mihi fuisse àuplissimi consulatus tui munera. Sed denuo nactus Eugenii u.c. fratris mei copiam scripta duplicaui, haud ueritus ne fastidium tuum crearet sermo geminatus. Ex meo quippe animo metior amicitiam non posse sentire officiorum satietatem. Quamuis sint illa crebra et continius similia, semper tamen ut rara et diu desiderata sumuntur. Huic opinioni meae fidem faciet assiduitas epistularum tuarum. Insitum quippe est bonis mentibus, ut quae copiosa ex aliis optamus adipisci, ea ipsi largiter deferamus. Vale.

« Symmaque à Ricomer. Naguère, j'avais remis un billet de réponse pour vous manifester le plaisir que m'avaient procuré les cadeaux de votre si prestigieux consulat. Mais, comme mon frère, le clarissime Eugène me fait rencontrer une nouvelle occasion, j'ai doublé ma première lettre sans crainte de créer chez vous quelque lassitude en revenant sur mes propos. En effet, je mesure d'après mes propres sentiments que l'amitié peut éprouver de la fatigue en matière d'hommages. Qu'ils soient fréquents et quasi ininterrompus, on les reçoit toujours comme s'ils étaient rares et longtemps désirés. A cette mienne opinion l'assiduité de votre correspondance donnera créance, car il est naturel à nous autres bons esprits d'accorder personnellement avec

largesse ce que nous souhaitons obtenir d'autrui en abondance. Adieu »

104°) Symmaque, Correspondance, Livre III, LXVI

Symmachus Ricomeri. Nosse dignaris quanta sit in d.m. Flauiano pectoris mei portio. Amicitiam aduentantis amplectere, ut duos obliges. Ambo idem sumus ; nam hoc dici a me patitur ille qui melior est. Plura scriberem, si aut tu diu uelles rogari, aut tanti uiri merita commendationem desiderarent. Ergo sat est, quod accepisti uoti mei indicia. Ambitu et labore non opus est, cum ex natura ueniat, ut a te moribus tuis proximus diligatur. Vale.

« Symmaque à Ricomer. Vous voulez bien savoir la grande part que Mon Seigneur Flavien tient dans mon coeur : ouvrez donc les bras à son amitié quand il vient vers vous ; de la sorte vous ferez deux obligés car à nous deux nous ne sommes qu'une seule personne : de m'exprimer ainsi il me donne la permission, bien qu'il soit meilleur que moi. J'en écrirais davantage, si vous vouliez une plus longue prière ou si les mérites d'un tel homme avaient besoin d'être recommandés. Il suffit donc que vous ayez reçu communications de mes voeux. De laborieuses périodes sont inutiles puisqu'il est dans l'ordre des choses qu'étant tout proche de votre caractère il soit aimé de vous. Adieu »

105°) Symmaque, Correspondance, Livre IV, Lettre II

Symmachus Stilichoni. Abundat Flauianus filius meus ad promerendam conciliationem bonorum suis paternisque suffragiis, sed interest amoris quem uere pignori meo debeo, ne, dum meritis illius nihil deesse contemplo, officium parentis omittam. Facio igitur quod redundet, et cumulum inpono perfectis ; sed hoc ad coniungendum Flauiano meo praestantiae tuae animum multum credo ualiturum, quia mihi pro benefico intelligis inputandum, quod illi solo iudicio detulisses. Vale.

« Qu'ils soient les siens ou ceux de son père, mon fils Flavien dispose d'assez d'appuis pour s'attacher la faveur de gens de bien, mais à l'affection qu'en toute sincérité je dois à un objet qui m'est cher, il convient, tandis que j'observe que rien ne manque à ses mérites, de ne pas oublier mes obligations paternelles : je fais donc chose superflue et mets le comble à un ouvrage achevé. Cependant, je pense ainsi contribuer efficacement à concilier à mon cher Flavien les bonnes dispositions de Votre Excellence, car vous comprenez qu'il me faut compter pour un

bienfait à mon endroit ce que vous lui auriez accordé selon votre seul jugement. Adieu »

106°) Symmaque, Correspondance, Livre IV, VII

Symmachus Stilichoni. Euectiones impetrasse me gaudeo, quibus praeturam filii mei uirtute qua polles, iuuare dignatus est. Restata, ut cumules quae magnifici animi consuetudine praestitisti. Et familiares meos in Hispanias missos ob equorum curulium coemptionem transcurrere protinus iubeas, quia tempore futurae editionis urguemur. Illus autem de te petere non audeo, sed tuo relinquo iudicio an effectum desiderii mei datis ad amicos litteris praecipias adiuuari. Vale.

«Symmaque à Stilicon. Je me réjouis d’avoir obtenu les passeports, par lesquels vos qualités d’efficacité ont bien voulu aider la préture de mon fils. Il vous reste à mettre le comble à ce que selon son habitude votre grand coeur nous a accordé, c’est-à-dire à ordonner la mise en route immédiate des gens de confiance que j’ai envoyé en Espagne acheter des chevaux de course. Nous sommes en effet, pressé par la date des jeux à venir. Par ailleurs, je n’ose vous en prier, mais vous laisser à juger si, pour faciliter la réalisation de mes désirs, vous ferez donner des lettres à l’intention de vos amis. Adieu »

107°) Symmaque, Correspondance, Lettre XXX

En tibi Rusticum uix urbanis negotiis absolutum cui uolo pro nostra amicitia morarum culpam remittas. Neque enim laboris fuga indulset quieti.

« Je vous envoie Rusticus à peine libéré de sa mission à Rome, vous demandant au nom de notre amitié de lui pardonner son retard. En effet il n’a pas fui le travail pour s’abandonner au repos »

108°) Zosime, *Histoire nouvelle*, II, IX, 1.

Συμβάν δέ τον αυτοκράτορα Κωνσταντίον έν τουτω τελευτησαι τῷ τελευτηῆσαι τῷ χρόνω τῶν μέν ὄντων αὐτῷ γνησιων παιδων οὐδένα προς βασιλειαν ἔκριναν ἀξιοχρεων, ὀρῶντες δέ

Κωνσταντίνον εἶ ἔχοντα σώματος οἱ περι τήν αὐλήν στρατιῶτι, και ἄμα δωρεῶ μεγαλοπρεπῶν ἐπαρθέντες ἔλπισιν, τήν τοῦλ Καισαρος ἀζιαν αὐτῶ περιέθεσαν.

« les soldats de la cour estimèrent qu'aucun de ses enfants légitimes n'était capable d'assumer l'Empire et, constatant par ailleurs que Constantin avait une belle prestance et en même temps exaltés par l'espoir de magnifiques cadeaux, ils revêtirent ce dernier de la dignité de César »

109°) Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 9, 3.

προσλαβων υπηρετας της εγχειρησεως Μαρκελλιανον και Μαρκελλον ταξιάρχους και Λουκιανον, ὃς τοῦ χοιρειου ρεέως ἦν χορηγος ὃ το δημοσιον ἐπεδιδου τῶ Ῥωμαίων δημῶ και προσέτι γε τους περι την αὐλήν στρατιωτας, οὗς τραιτωριανους καλοῦσιν, εἰς τον βασιλειον θρόνον παρά τουτων ἀνεβιβάσθη, μεγάλαις ἀμειβεσθαι δωρείας τους τοῦτο δοντας αὐτῶ κατεπαγγειλάμενος ὤρμησαν δέ ἐπι τήν πρᾶξιν Ἀβελλιου προτερον ἀναιρεθέντος, ἐπειδή τοῦ τῆς πολεως ὑπάρχου τοπον ἐπέχων ἔδοξεν τοῖς ἐγγεορουμένοις ἐναντιοῦσθαι.

« Il (Constantin) s'assura la collaboration, pour son entreprise, des officiers supérieurs Marcellien et Marcel, et de Lucien, qui était chargé des distributions de viande de porc que l'Etat faisait au peuple romain, et en plus celle des soldats de la cour, qu'on appelle prétoriens; grâce à eux, il fut porté sur le trône impérial et promit expressément de récompenser par d'importants présents ceux qui lui offraient le pouvoir »

103°) Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 10, 2.

Ταῦτα μαθων Μαξιμιανος ὁ Γαλέριος ἐκπέμπει τόν Καισαρα Σεβῆρον πολεμήσοντα Μαξεντιῶ ἐξορμήσαντος δέ αὐτοῦ τοῦ Μεδιαλάνου και διά τῶν Μαυρουσιων ἐλθοντος ταγματών, χρήμασι τό πολυ μέρος τῶν συν αὐτῶ στρατιωτῶν διαφθειρας Μαζέντιος, ἤδη δέ και τόν τῆς αὐλῆς ὑπαρχον προσποιησάμενος Ἀνουλλίνον, ἐκράτησεν ῥᾶστα Σερήρου συμφυγοντος εἰς τήν Ῥάουενναν, πολιν ὀχυρωτάτην τε και πολυάν

« Quand il a vent de cela, Maximien Galère envoie le César Sévère combattre Maxence ; tandis que Sévère, parti de Milan, s'avancait, accompagné des corps de troupes maures, Maxence, après avoir neutralisé, grâce à des distributions d'argent, la plus grande partie des soldats qu'il avait avec lui [...] remporta très facilement la victoire »

104°) Zosime, *Histoire nouvelle*, II, XXXIII

Νῦν τὰς τροφὰς ἐπιδιδοντος, ἑτέρου δὲ τοῦ τῆς ἐπιστήμης τυριου, κατ' ἐξουσιαν ἅπαντα πράττουσι, προς τῷ και το πλέον τῶν σιτήσεων μέρος εις κέρδος τοῦ στρατηγοῦ και τῶν ὑτηρετομένων τουτω χωρεῖν.

« Maintenant, comme c'est une une personne qui remet la subsistance à l'armée et une autre qui fait régner la discipline, ils n'agissent en toute chose qu'à leur tête, outre que la plus grande part des approvisionnements sert à enrichir le général et ses sous-ordres »

105°) Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 38, 1.

Κωνσταντῖνος δὲ ταῦτα διαπραξά-
μενος διετέλεσε δωρεαῖς οὐκ ἐν δέοντι γινομέναις, ἀλλὰ
εἰς ἀναξίους καὶ ἀνωφελεῖς ἀνθρώπους, τοὺς φόρους
ἐκδαπανῶν, καὶ τοῖς μὲν εἰσφέρουσι γινόμενος φορτικός,
τοὺς δὲ μηδὲν ὠφελεῖν δυναμένους πλουτίζων· τὴν γὰρ
ἀσωτίαν ἠγείτο φιλοτιμίαν.

« Après avoir accompli cela, Constantin continua à dilapider le produit des impôts en faisant des cadeaux, non pas à bon escients, mais à des gens indignes et inutiles, devenants insupportables aux contribuables et enrichissant des individus incapables de rendre le moindre service: il considérait en effet la prodigalité comme un point d'honneur ».

106°) Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 55, 1.

Ἐπὶ τούτοις τῆς τῶν ὅλων ἀρχῆς εἰς μόνον
Κωνσταντίον περιστάσης ἀλαζονεία μὲν αὐτῷ προσε-
γίνετο, τὴν τύχην ἐνεγκεῖν μετρίως οὐ δυνηθέντι,
προσεπετίθετο δὲ καὶ τὰ περὶ τοὺς τοιούτους εἰωθότα
συνίστασθαι τῶν συκοφαντῶν ἐργαστήρια, τοῖς δοκοῦσιν
εὖ ἔχειν τύχης ἐπιβουλεύοντα· τῷ γὰρ κατάγειν ἐκείνους
τῆς εὐπραγίας αὐτοὶ τὰς τούτων ἀξίας ἔξιν ἐλπίζοντες
εἰκότως εἰς τὰς κατ' αὐτῶν ἐτρέποντο διαβολάς.

« à cela s'ajoutait aussi la clique des délateurs qui, d'habitude, se rassemblent autour des hommes de ce genre et qui complotent contre ceux qui semblent favorisé par la fortune; comme ils espéraient en effet qu'en les faisant tomber de leur situation favorable, ce seraient eux-mêmes qui obtiendraient leurs dignités, ils se mettaient non sans de bonnes raisons à répandre contre eux des calomnies »

107°) Zosime, *Histoire nouvelle*, IV, 6, :

τῶν βασιλεω τοίνυν ἄρτι τὰ στρατόπεδα διελομένων, φήθη δεῖν ὁ Προκοπιος ἐπι τοῖς
στρατιώταις οὐσίαι ἀτάκτοις, κατὰ κέλευσιν τινα τῶν βασιλεων τόπους ἐκ τόπων ἀμείδουσιν,
ἐπιπεμμαι τινάς, οἳ δυνήσονται πάντας οὐς ἂν οἰοί τε ὧσιν ὡς αὐτόν μεταστῆσαι.

« or, comme les empereurs s'étaient tout récemment réparti les légions, Procope estime qu'il fallait, alors qu'elles n'étaient pas encore regroupées et qu'elles se déplaçaient d'un endroit à l'autre pour suivre quelques ordres des empereurs, leur envoyer des émissaires qui s'efforceraient de lui concilier tout ceux qu'ils pourraient. Ce résultat aussi fut facilement acquis grâce à des distributions d'argent aux soldats et à leurs chefs ; une masse nullement négligeable se rassemblait autour de lui »

108°) Zosime, *Histoire nouvelle*, IV, XIV

Καὶ οἱ μὲν συκοφάνται δίχα παντος ανεχωρου κινδύνου, κατηγορεῖν ἀναγκαζόμενοι μόνον, οἱ
δέ κρινόμενοι νῦν μὲν ἐτιμῶντο θανάτου δίχα νομίμων ἐλέγχων, οἳ δὲ τὰς οὐσίας ἀπόλλου,

παῖδας και γυναῖκας και τήν ἄλλην συγγείαν ἐσχάτη τυχη καταλιποντες ἦν γαρ τό σπουδαζόμενον ἐκ πολυτροπων ἀσεδημάτων υλλογήν τῶ δημοσίω πολλων γενέσθαι χρηματων

« les dénonciateurs, pour leur part, s'en tiraient sans le moindre danger, n'ayant d'obligation que d'accuser, tandis que ceux qui passaient en jugement tantôt étaient condamnés à mort sans preuves régulières, tantôt perdaient leurs biens et laissaient leurs enfants, leurs femmes et le reste de leur parenté dans une gêne extrême; ce qu'on recherchait en effet par ces impiétés de tout genre, c'était de réunir d'abondantes richesses pour l'Etat »

109°) Zosime, *Histoire nouvelle*, IV, XX

Των δέ τὰς ἐπι του Ιστρου πολεις Φρουρει τεταγμευου εις τήν του βασιλευοντος Ἰνωμην ἀναβαλλομενω τὰ περι τουτου, δεχεσθαι τουτους Ουαλης επετρεπε προτεπον αποθεμενους τα οπλα. τῶν δε ταξιαρντων, και οδοι απρατιωτων ἡγεμονιαν ειχον, διαθαντων μεν εφ ωτε ὄτε ὄπλων διχα τούς βαρβαρους ἐπί τὰ Ρωμλήν γυναικῶν εὐπροσώτων ἐπιλογῆς και παιδων ὠραιων εἰς αἰδχροτήτα θήρας ἢ οἰκετῶν ἢ γεωργῶν κτήσεως, οἷς τισί μόνοις προσσχόντες τῶν ἄλλων ὄσα τρός κοινον ὄφελος προσσχοντες τῶν ἄλλων ὄδα τρός κοινὸν ὄφελος ἔφερου ὑπερεῖδου, ωστε ἀμέλει μετά τῶν ὄπλων ἔλαθον οἱ πλειους τεραιωθέντες.

« Ceux qui étaient chargés de protéger les villes situées sur le Danube s'en étant remis à la décision de l'empereur pour ce qui concernait cette demande, Valens ordonna qu'on les accueille après les avoir désarmés; les officiers supérieurs et tous ceux qui exerçaient un commandement militaire passèrent le fleuve dans le but de faire franchir aux Barbares la frontière romaine sans leurs armes, mais ne se soucièrent de rien d'autre que de choisir de belles femmes, de pourchasser des garçons dans la fleur de l'âge en vue de débauches honteuses et d'acquérir des serviteurs et des cultivateurs; ils ne s'occupèrent que de ceux-là seuls et négligèrent toutes les autres mesures qui étaient de nature à profiter à chacun; il en résultat évidemment que, dans leur majorité, ils traversèrent le fleuve avec leurs armes sans être vus »

110°) Zosime, *Histoire nouvelle*, IV, XXVII

ὄ δέ βασιλευς Θεοδόσιος ἐνδαιτώμενος ἐπι τῆ Θεσσαλοικη τοίς μέν ἐντυγχάνουσιν ἐδόκει πως εὐπρόσιτος εἶναι, τρυφήν δέ και ἐκμέλειαν τῆς βασιλειας προοίμια ποιησάμενος τὰς μέν προεστώσας ἀρχάς συνεταραζε, τούς δέ τῶν στρατιωτικῶν ἡγουμένους πλείονας ἢ πρότεπον

εἰργάσατο. Ἐνος γάρ ὄντος ἰππάρχου καὶ ἐπὶ τῶν πεζῶν ἑνὸς τεταγμένου, πλειοσιν ἢ πευτε ταύτας διένειμε τὰς ἀρχάς, τούτῳ τε καὶ το δημοσίου σιτήσεσιν ἐδάρυνε πλειοσιν (οὐκέτι ὑάρ δύο στρατηγοῖς μόνοις ἀλλὰ πέντε καὶ πλειοσιν, ὄσσην ἕκαστος τῶν δύο πρότερον εἶχεν, ἐχορηγοῦντο) καὶ τοὺς στρατιώτας τοσοῦτων ἀρχόντων ἐκδεδωκε πλεονεξία. Τούτων ὑάρ ἕκαστος οὐ κατὰ τό μέρος, ἀλλὰ ὀλοκληρον, ὥς ἂν εἰ δυο μονωυ ὄντων, ἐκ τῆς περι τὰ στρατιωτικά σιτηρέσια καπηλείας ἀθποιζεῖν ἐβουλετο κέρδος καὶ οὐ τοῦτο μονον, ἀλλὰ καὶ ἰλαρχας καὶ λοχαγούς καὶ ταξίαρχους εἰς πλῆ εἰς πλῆθος ἤγαγε τοσοῦτον ὥστε διπλασιους ἢ προτερον εἶχε λειψθαι, τοὺς δὲ στρατιώτας τωυ εκ του δημοσίου δεδομενων αυτοις εχειν ουδεν.

« L'empereur Théodose, qui était encore établi à Thessalonique, paraissait en quelque sorte être plein d'affabilité envers ceux qui le fréquentaient; il inaugura cependant son règne sous le signe de la mollesse et de la négligence, bouleversa les fonctions supérieures et augmenta, par rapport à ce qu'il était auparavant, le nombre de généraux en chef de l'armée. Alors qu'il y avait en effet un commandant de la cavalerie et un commandant de l'infanterie, il partagea ses commandements entre plus de cinq officiers; ainsi d'une part il accabla l'Etat de frais plus nombreux — ce n'était en effet plus pour deux généraux seulement, mais pour cinq et plus qu'on dépensait autant que que ce chacun des deux recevait auparavant — d'autre part il exposa les soldats à la cupidité d'aussi nombreux commandants. En effet, chacun parmi eux voulait accumuler non pas une partie, mais l'ensemble du bénéfice du commerce de détail qui se faisait avec les fournitures de l'armée, comme s'ils n'étaient que deux; il ne s'en tint pas là, mais augmenta tellement le nombre des officiers de cavalerie, des commandants de détachements et des officiers supérieures qu'il en laissa le double de ce qu'il y en avait auparavant, et que les soldats n'eurent rien de ce que l'Etat fournissait pour eux»

111°) Zosime, *Histoire nouvelle*, IV, XXXVIII

Πρόμωτος δὲ τήν τον εκεισε στρατοπεδωυ τῆ ἡονι τοῦ ποταμοῦ τὰ στρατοπεδα την παροδον τοις βαρβαροις απεκλδε ταυτα δε πραπτων και ἐφ ετεραν οδον ἤλθε τυλανδε συγκαλεσας των αισθανομενων της εκεινων διαλεκτοι τινας, οἱς μαλιστα ἐγνωκει τα τοιαῦτα θαρρειν, επι προδοσια καθειναι λογους τοις βαρβαιοις τουτοις αφησιν. Οἱ δε υπερ του δοθηναι τον Πωμαιων στρατηγον μετα του στρατευματος αδρον απήτουν μισθον των δὲ βαρβαρων προς του μισθου πλῆθος αρκειν ου φησαντων, πιστιν τοις οικειοις λογοις εμπολουντες οἱ εσταλμενοι παρα του στρατηγοῦ τοις εξ αρχῆς προταθεισιν επεμενον, σμικρῶναι κατα τι το κερδος ουκ ανεχομενοι. Συνδραμοντων δε εις τι ποσον αμφοτερων,εγινοντο μεν εν παραδῦστω περι

προδοσιας συνθήμα, και συεδοκει μερος μεν τι του μισθου παραχρήμα κομισασθαι τους προδοτας, το δε λειπμενον τω καιρω φυλαζαι τῆς νικης επει δε και οπως αρθῆναι τα σημεια εδει και τον καιρον εταξαν καθ ον εχρήν τα προδοσιας εις επγον ελθειν, απαγγελουσι τω στρατηγῷ το συγκεκριμενον, και ως νυκτος επιγενομενης οι βαρβαροι μελλοιεν εργου τε απτεσθαι και τήν διαδασιν κατα του Ρωμαικου πολεισθαι στρατευματος.

« Promotus, qui était chargé du commandement des légions de ce secteur, les déploya sur un front très étendu le long de la rive du fleuve et barra l'accès aux barbares; tout en prenant cette mesure, il recourut aussi à un autre moyen que voici; il convoque quelques hommes qui connaissaient la langue des Barbares et auxquels il avait décidé de confier de préférence une telle mission, et les envoie chez eux répandre des projets de trahison. Ces gens réclamaient une somme d'argent considérable pour livrer le général romain ainsi que son armée; quand bien même les Barbares déclarèrent ne pas être en mesure de produire le montant élevé de ce salaire, les envoyés du général, pour donner du crédit à leur discours, s'en tinrent à ce qu'ils avaient fixé initialement sans admettre que leur profit fût de quelque manière diminué. Une fois qu'on se fut mis d'accord de part et d'autre pour un certain montant, des engagements secrets furent conclus au sujet de la trahison, et on convint que les traitres obtiendraient sur-le-champ une part de leur salaire, mais que le reste serait réservé pour le moment de la victoire»

112°) Zosime, *Histoire nouvelle*, IV, 51, 1-3

Τῶν δὲ τὰς ἀρχὰς ἐπιτετραμμένων ἐν τιμῇ
 κατ' ἐξαίρετον ἦγετο Ῥουφῖνος, Κελτὸς τὸ γένος,
 μάγιστρος τῶν ἐν τῇ αὐτῇ τάξεων καταστάς· τούτῳ
 γὰρ πάντα ὁ βασιλεὺς κατεθάρρει, τῶν ἄλλων ὀλιγωρῶν
 ὅπερ ἐκίνει Τιμάσιον καὶ Πρόμωτον μετὰ τοσοῦτους
 ὑπὲρ τῆς πολιτείας κινδύνους ἐν δευτέρᾳ τάξει κειμέ-
 νους· ἐφ' οἷς ὁ Ῥουφῖνος ὠραζόμενος καὶ ἀναβεβηκῶς
 τῷ φρονήματι σκέμματος κοινοῦ προκειμένου θρασύτερόν
 τι ῥῆμα εἰς τὸν Πρόμωτον ἀπέριψεν. Ὁ δὲ οὐκ
 ἐνεγκὼν ἐπήγαγε τῷ προσώπῳ τὴν χεῖρα καὶ ἔπληξεν·
 ὁ δὲ εἰσελθὼν καὶ τῷ βασιλεῖ τὸ πρόσωπον δείξας τοσοῦ-
 τον ἐξανέστησεν εἰς ὀργὴν ὥστε εἰπεῖν, εἰ μὴ τὸν κατὰ
 Ῥουφίνου φθόνον ἀποθοῖντο, ταχέως αὐτὸν ὄψονται
 βασιλεύοντα· ταῦτα ὁ Ῥουφῖνος ἀκηκῶς, ἐπειδὴ καὶ
 ἄλλως ἦν ἅπασιν ἔγκοτος διὰ φιλοπρωτείας ὑπερβολὴν,
 ἀναπέθει τὸν βασιλέα κελεῦσαι τῶν βασιλείων ἔξω που
 διατρίβειν Προμῶτῳ καὶ τῇ περὶ τὰ πολέμια μελέτη
 τοῦς στρατιώτας ἀσκεῖν. Καὶ ἐπειδὴ τοῦτο κατέ-
 πραξε, καθίζει λόχον αὐτῷ βαρβάρων ποιουμένῳ τὴν
 ἐπὶ Θράκην ὁδοιπορίαν· οἱ δὲ τὸ σύνθημα δεξάμενοι,
 μηδὲν προῖδομένῳ τοιοῦτον ἐπιθέμενοι, κατασφάζουσιν
 ἄνδρα πλοῦτου μὲν κρείττονα γεγονότα, χρησάμενον
 δὲ τῇ πολιτείᾳ καὶ τοῖς βασιλεῦσιν εἰλικρινῶς, ἄξια δὲ
 τῆς προαιρέσεως ἐπίχειρα κομισάμενον, ὅτι τοῖς οὕτως
 ἐκμελῶς καὶ ἀσεβῶς τὰ κοινὰ πράγματα διαθείσιν
 ὑπηρετήσατο.

« Parmi ceux à qui étaient confiées les charges officielles, Rufin qui était d'origine gauloise, et occupait le poste de maître des services de la cour, était tout particulièrement comblé d'honneurs: en effet, l'empereur lui confiait tout, sans tenir compte des autres, ce qui irritait

Timasius et Promotus, qui étaient relégués au second rang après avoir couru de tels dangers pour l'Etat; Rufin qui, pour cette raison, prenait des airs et se montrait plein de présomption, lança, alors que se tenait une délibération officielle, un mot assez arrogant à Promotus. Celui-ci ne le supporta pas, leva la main sur lui et le frappa au visage; mais l'autre entra chez l'empereur, lui montra son visage et le mit dans tel état de colère qu'il déclara que, s'ils ne renonçaient pas à leur jalousie contre Rufin, ils le verraient bientôt empereur; Rufin ayant entendu cela, il persuade l'empereur d'ordonner à Promotus de vivre quelque part hors du palais royal et d'entraîner les soldats aux exercices de la guerre. Cette manoeuvre une fois couronnée de succès, il met des Barbares en embuscade au moment où Promotus se dirige vers la Thrace; ceux-ci, conformément à l'ordre reçu, l'attaquent alors qu'il ne s'attend à rien de pareil et égorgent cet homme qui avait été insensible à la richesse et qui s'était conduit honnêtement envers l'Etat et les empereurs, mais qui reçut le juste salaire de son choix, puisqu'il s'était mis au service de ceux qui dirigeaient les affaires publiques avec une telle insouciance et une telle impiété»

113°) Zosime, *Histoire nouvelle*, IV, LIII.

Εν δὲ τῶ ταῦτα πράττεσθαι Οὐαλεντινιανός ὁ βασιλεὺς ἀγγέλλεται τελευτήσας ὁ δὲ τῆς τελευτῆς τροπὸς ἐγένετο τοιοσδε. Ἀρβογάστης ἐκ τοῦ Φραγκῶν ὀρμωμένος ἔθνος, Βαυδωνι δὲ υποστρατηγεῖν ὑπο ρατιασίου βασιλευστος τεταγμένος, ἐκείνου τελευτήσαντος τῶ δραστηριῶ τεθαρρηκῶς τὴν στρατιωτικὴν ἀρχὴν εἰς εαυτὸν περιεστῆσε βασιλεὺς οὐ δεδοκός, καταλληλὸς δὲ τοῖς υποτεταγμένοις αὐτοῦ στρατιωταῖς ὀφθεῖς διὰ τὴν ἀνδρείαν καὶ πολεμικὴν ἐπιστήμην καὶ τοσοῦτος ἦν ὥστε καὶ πρὸς τὸν βασιλεῖα παρρησιαζέσθαι, καὶ ὅσα μὴ καλῶς αὐτῷ μῆδε προσηκόντως ἔχειν ἐδοκεῖ κωλεῖν

« Cependant que se déroulaient ces événements, on annonce que l'empereur Valentinien est mort; voici quelles furent les circonstances de sa mort: Arbogast, qui était issu du peuple franc, avait été chargé de commander en second sous les ordres de Baudo par l'empereur Gratien, et après la mort de Baudo, se fiant à ses capacités, il s'était emparé du commandement militaire sans que l'empereur le lui ait offert; considéré par les soldats qui étaient placés sous ses ordres comme le chef qui leur fallait en raison de son courage, de son adresse à la guerre, et de son mépris des richesses, il acquit une grande puissance et une position telle qu'il parlait en toute franchise même à l'empereur et s'opposait à tout ce qui lui paraissait déplaisant ou incorrect ».

114°) Zosime, *Histoire nouvelle*, IV, 38, 3.

Ἐπειδήγάρ ὡς ἔτυχε, και περι τούς ἀναζίους, τά δημοσια δαπανῶν τλειονων εἰκοτως ἐδέϊτο χρημάτων, και τάς τῶν ἐπαρχιῶν ἡγεμονιας ὄνιους προυτιθει τοῖς προσιούσι, δοξῆ μὲν ἢ βιω σπουδαιῶ παντάπασιν οὐ προσέχων, ἐπιτήδειον δέ κρινων τον.

« Comme il dilapidait en effet le trésor de l'Etat au hasard et en faveur de ceux qui ne le méritaient pas, il eut bien évidemment besoin de plus de ressources et offrit en vente les gouvernements des provinces à ceux qui se présentaient sans tenir nullement compte de leur réputation ni du sérieux de leur vie, estimant que celui-là faisait l'affaire qui apportait davantage d'argent ».

115°) Zosime, *Histoire nouvelle*, V, 1, 1.

Τῆς δέ τῶν ὄλων ἀρχῆς εἰς Ἀρκάδιον και Ὀνώριον περιστάσης ἄχρι μὲν ὀνόματος ἐδοκουν ἔχειν το κράτος, ἡ δέ πᾶσα τῆς ἀρχῆς δυναμις ἦν κατα μὲν τὴν ἐφῶν παρά Ἰουφίω, κατα δέ τὴν ἐστέραν ἐν τῇ Στελιχωνος γνώμῃ δικαιο τε πᾶσαι παρ' αυτοις κατ' ἐξουσιαν ἐκρινοντο, και ἀπῆει κεκρατηκῶς ὁ χρημάτων τὴν ψῆφον ὠνούμενος ἢ ἄλλαως οικειοτητι την τοῦ δικάζοντος ἐπιστώμενος εἴνοιαν.

« Le pouvoir suprême ayant passé à Arcadius et à Honorius, ils paraissaient n'avoir d'autorité que nominalement, tandis que toutes les prérogatives du pouvoir appartenait en Orient à Rufin et dépendaient en Occident de la volonté de Stilicon ; ils jugeaient de tous les procès selon leur bon plaisir, et celui-là se retirait vainqueur qui avait acheté le suffrage à prix d'argent ou qui, de quelque autre manière, par ses relations, s'était assuré la bienveillance du juge ».

116°) Zosime, *Histoire nouvelle*, V, 3, 2.

Ἦστην δυο παιδε Προμώτω, Θεοδοσιου περιουτος ἐτι τοῖς αὐτοῦ παισι συνανστρεφομενοι τουτων δ' ἄτερος εἶχε παρ' ἐαυτῶ παρθένον κάλλει λάμτουςαν ἐξαισιῶ ταυτην Εὐτροπιος, εἰς τῶν περι τὴν βασιλεῖ, τά περι τοῦ κάλλους διεξιῶν.

« Promotus avait deux enfants qui, déjà avant la mort de Théodose, vivaient avec les enfants de ce dernier ; l'un d'entre eux avait auprès de lui une jeune fille qui brillait de l'éclat d'une

beauté extraordinaire ; Eutrope, l'un des eunuques de la domesticité du palais, conseillait à l'empereur de l'épouser en faisant longuement l'éloge de sa beauté ».

117°) Zosime, *Histoire nouvelle*, V, 32, 1.

Ἄλλὰ Στελίχων μὲν οὐδέν <οί> συνεπιστά-
μενος ἀπηχῆς ἢ κατὰ τοῦ βασιλέως ἢ κατὰ τῶν στρατιω-
τῶν βεβουλευμένον ἐν τούτοις ἦν· Ὀλύμπιος δέ τις,
ὀρμώμενος μὲν ἐκ τοῦ Εὐξείνου πόντου, λαμπρᾶς δὲ
στρατείας ἐν τοῖς βασιλείοις ἡξιωμένος, ἐν δὲ τῇ φαινο-
μένη τῶν Χριστιανῶν εὐλαβείᾳ πολλὴν ἀποκρύπτων ἐν
ἑαυτῷ πονηρίαν, ἐντυγχάνειν εἰωθὼς δι' ἐπιεικείας προσ-
ποίησιν τῷ βασιλεῖ 'πολλὰ' κατὰ τὸν ποιητὴν 'θυμοφθόρα'
τοῦ Στελίχωνος κατέχευε ῥήματα, καὶ ὡς διὰ τοῦτο τὴν
ἐπὶ τὴν ἐῶαν ἀποδημίαν ἐπραγματεύσατο, ὡς ἂν ἐπιβου-
λεύσας ἀναίρεσιν Θεοδοσίῳ τὴν ἔω Εὐχερίῳ τῷ παιδί
παραδοίη.

« Mais tandis que Stilicon, qui n'avait pas sur la conscience d'avoir projeté quoi que ce soit de malséant contre l'empereur ou contre les soldats, se trouvait dans cette situation, un certain Olympius, originaire du Pont Euxin, qui avait été jugé digne d'une position brillante au palais, qui cachait en lui-même une grande méchanceté sous une feinte piété chrétienne et qui, grâce aux bons sentiments qu'il simulait, était fréquemment en contact avec l'empereur, répandait comme le poète, « maint propos funeste » pour Stilicon : la raison pour laquelle il avait arrangé ce voyage en Orient, c'était après avoir complété la mort de Théodose, de remettre l'Orient à son fils Eucher ».

118°) Zosime, *Histoire nouvelle*, V, 19, 3.

Ἐπεὶ δὲ οὐκ ἀναμείνας τὸ σύνθημα τῷ τείχει προσήγαγε, καταπλαγέντες οἱ φύλακες ἀνεβόησαν, θορύβου δὲ πᾶσιν ἐγγενομένου θρήνος ἐξηκούετο γυναικῶν, οἰμωγὴ δὲ ἦν παμμιγῆς ὡς ἤδη τῆς πόλεως ἐχομένης, ἕως συνδραμόντες ἅπαντες κατὰ τῶν ἐν τῇ πόλει βαρβάρων συνέστησαν, τούτους τε ἀνελόντες ξίφεσί τε καὶ λίθοις καὶ πᾶσι τοῖς εἰς χεῖρας ἐλθοῦσιν ἐπὶ τὸ τεῖχος ἀνέδραμον, ἅμα δὲ τοῖς φύλαξι τοὺς ἀμφὶ τὸν Γαῖνην ἀκοντίζοντες παντὶ τῷ προσπίπτοντι τῆς ἐπὶ | τὴν πόλιν ὁρμῆς ἀνεχαίτισαν.

« Mais comme il s’approcha du mur sans attendre le signal, les gardes, stupéfaits, poussèrent des cris ; un tumulte général s’en étant suivi, on entendait des plaintes de femmes, et ce n’étaient que gémissement confus, comme si la ville était déjà prise, jusqu’à ce que, tous s’étant rassemblés, ils se dressèrent ensemble contre les Barbares qui se trouvaient dans la ville, les massacrèrent avec des épées, des pierres et tout ce qui leur tombait sous la main, puis se précipitèrent vers la muraille, lancèrent de concert avec les gardes tout ce qu’ils trouvaient contre les hommes qui entouraient Gaïnas et les arrêtaient dans leur attaque contre la ville ».

119°) Zosime, *Histoire Nouvelle*, V, 32, 4

Οἱ δε τροπον τινα παράφοροι γεγενοτες Λιμένιον τε τον ἐν τοῖς ὑπὲρ τὰς ἐΑλτεις ἔθνεισιν ὄντα τῆς αὐλῆς ὑπαρχον ἀποσφάττουσι, και ἅμα τουτω Χαριοβαυδην τον στρατηγον τῶν ἐκεῖσε ταγματῶν ἐτυχον γὰρ διαφυγοτες τον τυραννον και ὑπαντήσαντες κατὰ το Τικηνον τῷ βασιλεῖ ἐπισφάττονται δὲ τουτοις Βικέντοις τε και Σάλδιος, ὁ μὲν τῶν ἰππέων ἡγουμενος, ὁ δὲ τοῦ τῶν δομεστικων τάγματος προεστῶσ

« Ceux-ci, devenus en quelque sorte déments, égorgent Liménius, préfet du prétoire dans les provinces transalpines, et en même temps que lui Charioubaude, le général du corps de troupe stationnés là-bas ; il se trouvait en effet qu’ils avaient échappé à l’usurpateur et étaient venus à la rencontre de l’empereur à Ticinum ; après ceux-ci, ils massacrent Vincent et Salvius, l’un commandant des cavaliers, l’autre chef du corps des *domestici* ».

Τῶν δὲ ὑπὸ τὴν Θεοδοσίου βασιλείαν οὕτω διεφθαρμένων, καὶ σπουδαίου μὲν οὐδενὸς εἰς ἀρετὴν φέροντος ἐπαινουμένου, παντὸς δὲ τρυφῆς καὶ ἀκολασίας εἶδους κατὰ πῆχυν (τὸ λεγόμενον) ἐφ' ἑκάστης ἐπιδιδόντος, οἱ τὴν ἐν Συρίᾳ μεγάλην Ἀντιόχειαν οἰκοῦντες, οὐ φέροντες τὴν ἐπὶ τοῖς δημοσίοις φόροις ὁσημέραι παρὰ τῶν πρακτόρων ἐπινοουμένην προσθήκην, εἰς στάσιν ἀνέστησαν, καὶ τοὺς ἀνδριάντας αὐτοῦ τοῦ βασιλέως καὶ τῆς τούτῳ συνοικουμένης αἰσχροῦς καθελόντες φωνὰς ἀφήκαν τῶν μὲν πραττομένων οὐκ ἀναξίας, οὐκ ἔξω μέντοι στωμυλίας καὶ τῆς συνήθους αὐτοῖς ἀστειότητος.

« La situation se trouvant pareillement dégradée sous le règne de Théodose, et comme aucun homme zélé et visant à la vertu n'était encouragé, mais que chaque jour toutes les manifestations de luxe et de dérèglements s'amplifiaient « aune par aune » (comme on dit), les habitants de la grande ville d'Antioche, en Syrie, ne pouvant supporter les suppléments aux impôts dus à l'Etat imaginés tous les jours par les collecteurs, se révoltèrent, renversèrent ignominieusement les statues de l'empereur lui-même et de sa femme, et se répandirent en quolibets qui ne laissaient pas de bien s'appliquer à ce qui se passait, sans pour autant franchir les limites de leurs bavardages impertinents et des traits d'esprits qui leur étaient coutumiers ».